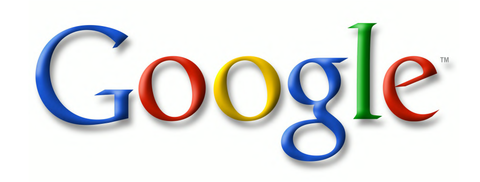
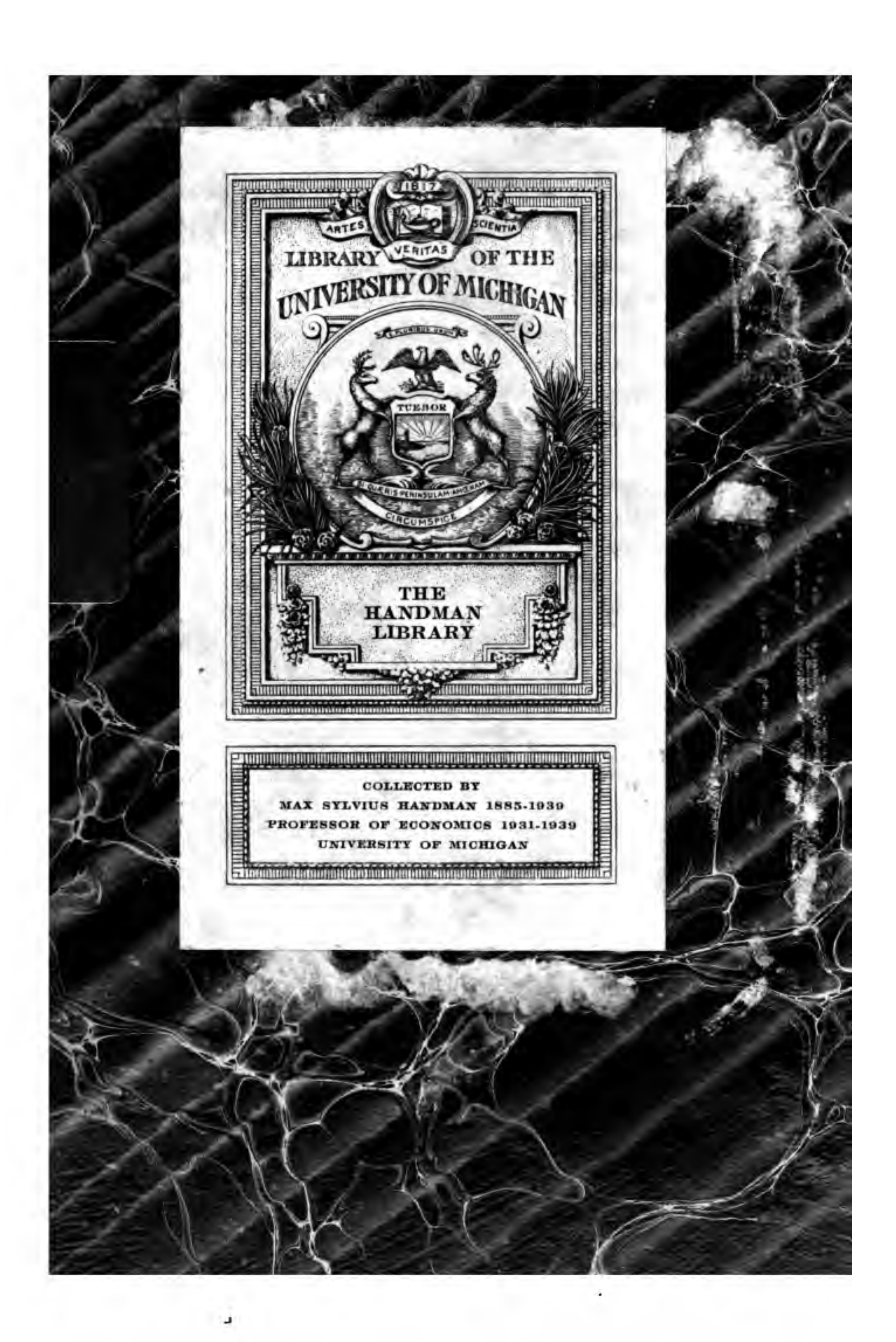



LYCÉE



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
THE
HANDMAN
LIBRARY



LES

# COLONIES FRANQUES EN SYRIE

## AUX XIIme ET XIIIme SIÈCLES

GENÈVE. — IMPRIMERIE HENRI TREMBLEY

LES

# COLONIES FRANQUES

## DE SYRIE

### AUX XIIme ET XIIIme SIÈCLES

PAR

**E. REY**

**Membre résidant de la Société des Antiquaires de France, etc., etc.**



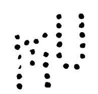
PARIS

ALPH. PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

**82, rue Bonaparte, 82**

1883



# INTRODUCTION

Dans le cours de mes voyages en Syrie, un fait m'a frappé, qui intéresse l'histoire de l'Europe en général, et la nôtre en particulier : c'est l'esprit d'organisation politique apporté en Orient par les Croisades.

Les *Assises de Jérusalem* nous apprennent comment la société féodale fut transportée en Syrie. Les diplômes et les chartes sortis des chancelleries de Jérusalem, de Tripoli, d'Antioche et de Sis sont des témoins irrécusables et singulièrement curieux à consulter, et, joints aux renseignements fournis par les auteurs orientaux, ils jettent de nouvelles lumières sur cette entreprise nationale et lointaine de nos pères. Mais, en dépouillant ces archives, j'étais, chaque jour, amené à reconnaître, avec le comte Beugnot, combien la connaissance des lieux est nécessaire à celui qui entreprend l'étude des colonies latines de Syrie.

La domination franque, dans ce pays, est écrite sur le sol par des monuments militaires et religieux qui portent le double caractère de la société et du temps.

L'étude géographique et archéologique de la Syrie justifie la conception politique des chefs et concorde avec les documents diplomatiques. Partout, sur son passage, le voyageur rencontre, avec une émotion extrême, la preuve muette, mais encore vivante, de l'unité de l'œuvre.

J'ai entrepris cet examen en 1859, et aujourd'hui, après vingt-trois ans d'étude, en réunissant ce que j'ai vu et ce que j'ai lu, je me persuade que l'histoire de la domination franque en Syrie est un sujet de recherches des plus intéressants pour quiconque d'entre nous n'est pas indifférent aux destinées de son pays.

C'est une étude bien attrayante que de ressusciter les choses du passé; par ce que l'on connaît, on fait revivre ce qui fut; puis on arrive à déduire ce qui est encore obscur, et l'on reconstitue, ainsi, la vie et les institutions d'une société.

Les Croisades en Terre-Sainte ne furent pas, à proprement parler, un évènement. Croire qu'il a suffi de la parole éloquente d'un moine ou du repentir d'un seigneur pour susciter ces grandes expéditions n'est plus possible.

C'est un mouvement d'opinion très réfléchi, et mûri longuement par des chefs intelligents et énergiques, qui dirigea, un jour, ces masses armées vers l'Orient, en même temps que la pensée de conquête se trouvait, chez les premiers, fortifiée par celle d'organisation.

Depuis l'antiquité, les relations commerciales entre l'Occident et la Syrie n'avaient jamais été interrompues,

et les produits orientaux étaient fort recherchés sur les marchés européens : rapportés par les négociants des villes maritimes de la Méditerranée et répandus en Europe ils entretenaient une idée du luxe asiatique qui séduisait le monde féodal et poussait le commerce à de nouveaux développements.

La conquête de la Sicile par les Normands peut et doit être considérée comme le point de départ et le premier acte des Croisades.

Le succès de Robert Guiscard et de ses compagnons exerça une influence décisive sur l'esprit des nations qui touchaient à la Méditerranée. On pouvait donc, avec quelque hardiesse, se saisir de terres nouvelles et s'y tailler des royaumes. Enfin, on pouvait, à l'exemple d'Henry de Bourgogne, choisir, pour ce dessein, des pays d'une richesse proverbiale, car les Normands s'enrichissaient en même temps qu'ils se faisaient rois.

L'idée religieuse datait de loin et avait été incessamment entretenue par la coutume des pèlerinages aux lieux saints, coutume ininterrompue durant tout le moyen âge.

L'heure était bien choisie pour une entreprise de ce genre. Les Turcs Seljoucides venaient de s'emparer de Nicée, et leur apparition avait rallumé les craintes de l'Europe, qui voyait déjà s'agiter le spectre d'une nouvelle invasion de l'Islamisme.

A la suite de la chute de la dynastie des Abbassides,

l'Asie occidentale était, comme l'Europe, plongée dans les horreurs de l'anarchie et de la guerre civile. L'autorité des califes avait perdu ses véritables défenseurs, lorsque le despotisme s'entoura d'esclaves achetés sur les bords de l'Oxus. La puissance spirituelle fut elle-même divisée, et l'on vit, à la fois, cinq califes prendre le titre de *Commandeur des Croyants.* Au milieu de ce désordre général, les émirs, gouverneurs des provinces, ne tardèrent pas à se considérer comme indépendants, et l'autorité demeura à celui qui sut s'en emparer; de sorte que les dynasties se succédaient avec une incroyable rapidité.

Un tel état de choses était bien fait pour faciliter l'établissement des Francs dans les régions qu'ils se proposaient de conquérir (1).

La fondation du royaume latin de Jérusalem et celle des principautés d'Antioche, d'Édesse et de Tripoli furent le résultat de ce grand mouvement des Croisades.

---

(1) Les principautés latines étaient à peine fondées qu'on vit des Atabeks et des émirs rechercher l'appui des nouveaux conquérants, et le passage suivant, extrait de l'*Histoire d'Alep,* par Kemal-ed-din, relatif à la mort d'Alp Arslan, montre quelle était, en Syrie, dès l'année 1114, la situation des Francs :

« Il peut paraître étrange que parmi les princes musulmans à qui on offrait ainsi Alep, il ne se soit trouvé personne qui désirât une aussi belle possession et qui pût la défendre contre les Francs. Mais voici la raison de ce fait : c'est que tous ces petits princes musulmans voyaient avec plaisir la puissance des Francs s'affermir en Syrie et qu'ils espéraient que ce voisinage leur assurerait, à eux-mêmes, la tranquille possession des Etats que chacun d'eux s'était formés à la faveur des troubles qui déchiraient l'Islamisme. »

Aussi trouvons-nous constamment, à cette époque, les princes d'Antioche et le comte d'Édesse alliés avec les princes musulmans.

En 1115, c'est Roger d'Antioche qui est uni avec Il-Gazi-ibn-Ortok.

Puis, entre les années 1116 à 1119, les habitants d'Alep appellent, plusieurs fois, les Francs au secours de leur ville, menacée par les compétitions des princes musulmans, qui s'en disputaient la possession.

Le plan de campagne qui semble avoir été arrêté avant le départ de l'armée, en 1096, fut très habilement conçu. En voici l'exposé rapide :

S'appuyer sur l'empire grec pour ébranler la puissance musulmane en Asie Mineure ; pénétrer, avec son aide, aussi loin que possible à travers ce pays, se diriger vers le Taurus, puis, les armes à la main, s'ouvrir la route de la Palestine.

Fonder, comme on l'a fait, la principauté d'Edesse, et conquérir toute la Syrie avec une partie de l'Arabie Pétrée ; mettre ainsi le désert de Palmyre entre les Etats des califes de Bagdad et les colonies franques qui, séparant, de la sorte, l'Arabistan de l'Egypte, diviseraient le colosse de la puissance musulmane en deux parties et resteraient défendues par des frontières naturelles contre les efforts de l'Islamisme.

La marche suivie par l'armée chrétienne, les donations faites par l'empereur grec, viennent corroborer ce que nous savons du plan militaire, dont la formation des principautés latines ne fut que l'application politique.

L'étude des institutions régissant ces principautés, ainsi que celle des causes qui ont favorisé leur établissement et leur développement au sein d'une population d'Orientaux de toutes races, Syriens, Grecs et Arméniens, m'a semblé un sujet neuf destiné à combler une des lacunes de l'histoire des Croisades.

Jusqu'à présent, on s'est borné à l'étudier à un point de vue purement occidental et en laissant beaucoup trop

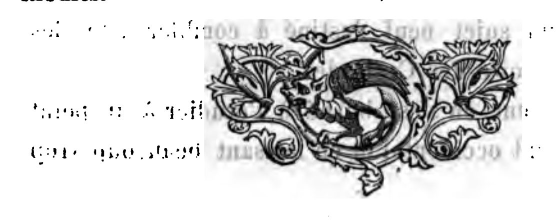
dans l'ombre, le rôle important que jouèrent les Syriens et les Arabes dans les établissements dont nous nous occupons.

L'élément indigène, ainsi que les relations constantes avec les Grecs et les Musulmans, exercèrent une influence considérable sur la société des principautés franques.

Je m'efforcerai donc, dans le travail que j'entreprends, d'éviter cet écueil, car on ne saurait, je crois, tracer un tableau fidèle de ces colonies sans recourir aux sources orientales qui sont appelées à jeter une vive lumière sur une foule de points demeurés obscurs.

L'étude de la géographie historique de la Syrie pendant les douzième et treizième siècles était encore à faire ; aussi ai-je cru devoir lui consacrer la seconde partie de ce livre, tout en ne me faisant aucune illusion sur les nombreuses lacunes qui restent encore à combler dans ce chapitre, complément naturel d'une esquisse de la société franco-syrienne des principautés latines.

Si je laisse en dehors de ce travail l'Ordre Teutonique, c'est que je sais que son rôle en Terre-Sainte est, en ce moment, l'objet d'une étude toute spéciale de la part de M. le Dr Hans Prutz, qui doit se servir d'importants documents réunis par lui et dont la plupart sont encore inédits.



# ERRATA

Page 4, ligne 13 ; par la nécessité *lisez* par les nécessités
— 37, — 6 : au lieu de 1123 *lire* 1144, date du siège d'Edesse
— 43, — 6 : un grile au lieu d'une grille
— 66, — 25 : au lieu de bancs *lisez* bans ou banqs
— 136, — 4: au lieu d'archèses *lire* archères
— 143, *lire* Mouquaddim au lieu de Mouqaddin
— 145, ligne 20 : au lieu de ligues *lisez* lieues
— 150, il y a intervertion entre les n°s 1-3 et 2-4 des sources
— 151, au lieu de grands officiers *lire* grands offices
— 172, il y a intervertion entre le n° 3 des sources et le n° 1 de la p. 173
— 173, *lire* Arsouf au lieu d'Arsoub
— 212, à la source 3 *lire* Monumenta Patriæ
— 215, ligne 27 : *lire* Burchard au lieu de Burkardt
— 216, note 2, *lire* Londres au lieu de Landres
— 229, lignes 22 et 25, *lire* intailles au lieu de entailles
— 272, *lire* HIC IACET INPULCHRO
— 302, au lieu de Geruble *lire* Geraple
— 318, ligne 2 : *lire* Euphratese au lieu d'Euphrate
— 332, — 6 : au lieu de Nahar Zyaro *lire* Nahar Zagro
— 340, — 25 : au lieu de bailli *lisez* baile
— 350, — 31 : au lieu d'Historiens Orientaux *lisez* Occidentaux
— 371, *lire* La Resclause (barrage de)
— 387, la seconde source du n° 6 est à reporter au 7
— 405, intervertion des sources 4 et 5
— 406, ligne 13 : *lire* Sapherieh au lieu de Kefirah
— 407, — 5 : *lire* Schefrieh au lieu de Scheprieh
— 412, source n° 2 *lire* Mémorial au lieu de Mémoire
— 439, ligne 15, *lire* Deir es Saudeh au lieu de Deir et Saudan
— 478, — 3, *lire* la Cassomie ou la Casemie

# TABLE DES CHAPITRES

## CHAPITRE PREMIER

### La Noblesse latine

PAGES



## CHAPITRE II

### Les Bourgeois



## CHAPITRE III

### Les communes commerciales

## CHAPITRE IV

### Les indigènes chrétiens



## CHAPITRE V

### Les indigènes musulmans et autres



## CHAPITRE VI

### Les Esclaves



## CHAPITRE VII

### L'état militaire et maritime



## CHAPITRE VIII

### Les écoles et le mouvement intellectuel

## CHAPITRE IX

### Le Commerce

PAGES



## CHAPITRE X

### L'industrie et les arts industriels



## CHAPITRE XI

### Etat forestier et agricole



## CHAPITRE XII

### Etat financier



## CHAPITRE XIII

### L'état ecclésiastique et l'assistance publique

## CHAPITRE XIV

### Les grands pèlerinages



---

## Géographie historique de la Syrie au temps des Croisades





# LA SOCIÉTÉ

DANS LES

# PRINCIPAUTÉS FRANQUES DE SYRIE

## CHAPITRE PREMIER

### La Noblesse latine

Dès que les Francs se furent rendus maîtres de la Syrie, les populations indigènes acceptèrent très aisément les institutions féodales qui, pour elles, n'avaient rien de nouveau ni d'insolite, ce qui explique la facilité trouvée, par les Croisés, à prendre racine dans les diverses principautés formant les colonies chrétiennes d'Orient.

La féodalité s'y constitua donc aussitôt après la conquête et produisit les deux types les plus purs de ce système gouvernemental, les royaumes de Jérusalem et de Chypre.

La législation féodale des provinces franques de Syrie était, à cette époque, sous bien des rapports, supérieure à celle des principaux pays de l'Europe.

J'ai déjà dit, autre part, qu'en étudiant les traces laissées en Orient par la domination latine on est étonné d'y trouver une organisation politique conçue avec autant de force que d'habileté (1). Elle s'établit au milieu d'une population composée d'Européens et d'Orientaux de toutes races et parvint à fonder un Etat qui ne fut pas sans gloire.

Nous devons, d'ailleurs, reconnaître que la noblesse franque fixée en Syrie était généralement beaucoup plus lettrée, plus sage et plus prévoyante qu'on ne l'a cru jusqu'à ce jour.

Latins et Syriens vécurent en bonne intelligence, non seulement dans les campagnes et dans les villes, mais jusque dans les rangs de l'armée chrétienne.

Ces mêmes hommes qui, dans les Assises de Jérusalem, nous ont laissé le plus beau monument de la législation féodale du moyen âge appropriée par eux aux périls d'un état de guerre permanent, surent en même temps respecter les liens municipaux qui régissaient, au temps des empereurs grecs et sous les Arabes, la population syrienne et qui, au contact de la législation occidentale importée par les Francs, eurent une large part dans l'établissement des coutumes et des assises de chaque principauté (2).

Ici, les grands vassaux avaient remplacé les émirs, et les feudataires de chaque degré, unis les uns aux autres par les liens étroits de la hiérarchie féodale, veillaient à la sûreté des populations rurales attachées à la culture de leurs terres ou habitant sur leurs domaines.

---

(1) *Essai sur la domination française en Syrie au temps des Croisades*, p. 17.

(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 286. — *Ibid.* N° 45, p. 46. — *Assises de Jérusalem*, t. I, p. 642. — *Assises d'Antioche.*

Chacun des grands vassaux possédant principauté ou grande baronnie du royaume (1) avait une cour particulière, composée d'un connétable, d'un maréchal, d'un bailli ou maître de la secrète (trésorier), d'un sénéchal, d'un bouteiller et d'un chancelier. Les princes avaient, en outre, des chambellans et chaque forteresse était gouvernée par un châtelain.

Parmi ces seigneurs, la plupart résidaient dans leurs fiefs; d'autres, et notamment ceux qui occupaient les grandes charges de cour énumérées plus haut, tout en possédant des biens-fonds considérables, paraissent avoir plutôt habité les villes principales; on peut citer, comme grandes familles établies à Antioche, les Sourdval, les Falzhard, les le Jaune, les Mamendon, les des Monts, les Tirel, les l'Isle, etc., etc.

A Tripoli étaient fixées les familles de Puy-Laurent, de Ronscherolles, de Larminat, de Fontenelle, de Cornilion, de Gorab, de Farabel, de Ham et un assez grand nombre d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les nouvelles conquêtes, une fois partagées en fiefs, se couvrirent rapidemeut de châteaux, d'églises, de monastères latins et furent soumises, dans toute leur étendue, à ce système social qui, nous venons de le dire, embrassait la population indigène comme les conquérants.

On vit alors s'élever de toutes parts, en Syrie, ces merveilleuses forteresses qui sont aujourd'hui, pour nous, les témoins indéniables des rapides progrès accomplis par les ingénieurs francs, au contact des Bysantins et des Arabes. — Ces églises, bâties par des architectes occidentaux, d'après un modèle dont on trouve de si fréquents

(1) *Familles d'outre-mer*, de la p. 649 à la p. 662.

exemples en Bourgogne et sur les bords de la Loire; enfin, des palais et des hôtels, habités par la noblesse latine, dans les villes comme Acre, Tyr ou Tripoli (1), dont malheureusement il ne subsiste plus rien aujourd'hui et qui ne nous sont connus que par les descriptions des voyageurs des douzième et treizième siècles.

Ici, comme en Sicile, les artistes grecs et arabes décorèrent les églises et les palais élevés par les Croisés. Les récits des auteurs contemporains nous donnent quelques détails intéressants à ce sujet.

Comme dans les villes il n'y avait pas à tenir compte de la question de la défense, la noblesse et la bourgeoisie latines furent amenées par la nécessité d'un climat brûlant à conserver pour leurs hôtels les plans et les dispositions intérieures des grandes habitations orientales. De même que chez les seigneurs, le luxe s'était singulièrement développé chez les bourgeois de Syrie, qui pouvaient, sans peine, rivaliser avec la noblesse, ne se ruinant pas, comme elle, à la guerre.

L'aspect général des villes franques de la côte de Syrie devait alors se rapprocher beaucoup de celui qu'offraient les villes italiennes à la même époque.

Par suite de la rareté du terrain, les rues étaient étroites et les maisons très serrées. De nombreuses portes séparaient les quartiers, ou *Vici.* A Acre, notamment, on voyait s'élever, dit Herman Corner (2), nombre de ces tours seigneuriales si répandues dans le nord de l'Italie. Le même auteur nous apprend que les places étaient

---

(1) Mas. Lat. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 478.

(2) Herman Corner. *Chron. ap. Ekkard. Corpus Hist.*, tome II, page 491.

petites, mais très ornées, et il signale encore les riches étoffes qui, tendues au travers des rues d'Acre et de Tyr, défendaient les passants des ardeurs du soleil en formant des abris le long des maisons.

Dans la plupart de ces villes, chaque corps d'état occupait une rue portant son nom. De nombreuses voûtes qui y étaient jetées faisaient communiquer entre elles certaines maisons. Comme celles que l'on voit encore dans presque toutes les villes modernes du littoral syrien, ces voûtes contribuaient à la solidité des constructions auxquelles elles s'appuyaient en les prémunissant contre l'effet des tremblements de terre.

Ainsi le Souk, ou marché de Jérusalem, consiste en trois grandes galeries voûtées en ogive, élevées par les Francs, communiquant entre elles par des passages latéraux et répondant aux trois rues nommées, au douzième siècle, *Marché aux herbes*, la *rue Couverte* et la *rue Malcuisinat;* c'est le spécimen le mieux conservé que j'aie rencontré, en Syrie, des marchés ou rues commerçantes du moyen âge.

Quant aux boutiques, elles semblent avoir été tout à fait identiques à celles qui se voient dans les bazars et les rues des villes orientales modernes, dont l'aspect général se rapproche encore beaucoup, certainement, de celui que présentaient les rues des villes possédées par les Latins.

A Acre, les maisons des grands ordres militaires tenaient à la fois du château féodal et de ces palais fortifiés qui se rencontrent encore dans certaines villes de la Toscane (1).

---

(1) *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, t. XXXIX, p. 190.

La description donnée par Vilbrand d'Oldenbourg (1) des maisons d'Antioche, ce qu'il dit du luxe y régnant et des eaux courantes amenées par des aqueducs et répandant dans toutes les pièces une fraîcheur délicieuse, nous prouve que ces habitations devaient se rapprocher beaucoup, par leur plan et leur décoration intérieure, des splendides demeures arabes que nous voyons encore à Damas, à Alep, à Tripoli, à Hamah et dans les autres grandes villes de la Syrie.

Les palais et les *hostels* dont parlent les documents contemporains devaient répondre aux grandes maisons modernes, avec cour centrale, sur laquelle s'ouvrent les pièces de réception et d'habitation.

Les curieuses maisons qui se voient encore dans le quartier d'Albaysïn, à Grenade, avec la même cour, au milieu de laquelle se trouve un jet-d'eau, sont bâties sur un plan analogue.

Les petits palais arabes-normands de la Couba et de la Ziza, à Palerme, ainsi que le pavillon élevé, dans les jardins du second, par Georges d'Antioche, donnent, par leur aspect et leurs dispositions générales, aussi bien que par leur décoration intérieure, formée de mosaïques encadrant de capricieuses arabesques, les placages de marbre revêtant les parois des salles, une idée fort exacte de ces hôtels et de ces palais.

Dans les villes très populeuses, où l'espace était forcément restreint, comme à Acre et à Tyr, les maisons durent être à deux étages. Construites en pierres de taille et couvertes en terrasses, elles étaient éclairées par de

---

(1) VILBRAND D'OLDENBOURG. *Ap. Peregrin. Medii ævi, quat. ed Laurent*, p. 172 et suivantes.

nombreuses fenêtres garnies de vitres, et à l'intérieur, décorées de peintures et de lambris. (1).

Le rez-de-chaussée était, probablement, comme de nos jours, occupé par les magasins, les écuries, les cuisines et autres dépendances. Un escalier extérieur conduisait à la cour centrale, qui se trouvait ainsi placée au niveau du premier étage, comme nous le voyons dans beaucoup de maisons à Beyrouth, à Lattakieh, à Jérusalem, à Hébron, etc., etc.

L'auteur allemand que je viens de citer plus haut mentionne, au nombre des principaux palais d'Acre, ceux des Ibelins, des comtes de Césarée, des seigneurs de la Blanche-Garde, du prince de Galilée, des seigneurs de Tyr et du Toron, etc., etc.

Les récits des voyageurs contemporains nous apprennent que ces habitations renfermaient des divans et de vastes salles où l'art syro-arabe avait épuisé toutes les richesses de l'ornementation. Les murs en étaient revêtus de placages de marbres, ou décorés de fresques et de mosaïques. Quand ces pièces n'étaient pas voûtées, les plafonds lambrissés décorés de caissons, entre poutrelles, étaient couverts d'arabesques rehaussées d'or et de peintures semblables à celles qui ornent les charpentes de la cathédrale de Messine.

Vilbrand d'Oldenbourg (2), qui visitait la Terre-Sainte en 1212, nous a laissé une intéressante description du château des Ibelins, à Barut, et d'une salle récem-

---

(1) Herman Corner. *Chron. ap. Ekkard. Corpus. Hist.*, tome II, page 941.

(2) *Peregrinatores Medii ævi quatuor ed. Laurent*, p. 166-167.

ment décorée dans une des nouvelles tours de cette forteresse :

« Cette pièce prend jour, dit-il, d'un côté sur la mer, de l'autre sur les jardins qui entourent la ville. Son pavage en mosaïque représente une eau ridée par une faible brise, et on est tout étonné, en marchant, de ne pas voir ses pas empreints dans le sable représenté au fond. Les murs de cette salle sont revêtus de placages de marbre formant lambris d'une grande beauté. La voûte est peinte à l'image du ciel, etc., etc. Les Syriens, les Sarrasins et les Grecs excellent dans les arts de la décoration. Au centre de cette salle se trouve un bassin en marbre de couleurs diverses formant un ensemble admirable et merveilleusement poli, etc. Au milieu de ce bassin se voit un dragon paraissant dévorer des animaux peints en mosaïque, et lançant en l'air une gerbe d'eau limpide et abondante qui, grâce à l'air circulant librement par de larges et nombreuses fenêtres, répand en cette salle une fraîcheur délicieuse. »

Dans sa description de Tripoli, le même pèlerin allemand signale comme très remarquable la grande salle du palais épiscopal de cette ville (1).

Il y a tout lieu de penser qu'ici encore les nécessités du climat syrien avaient fait adopter un plan et une décoration tout à fait orientale.

En étudiant certains châteaux, notamment à Césarée et à Margat, j'ai retrouvé, dans plusieurs salles, des traces de lambris et de peintures à fresques. Bien que ne possédant plus un seul spécimen des menuiseries employées à la décoration des édifices élevés en Syrie par

(1) *Peregrinatores ævi quatuor ed. Laurent*, p. 168.

les Francs; pourtant, d'une part, ce que dit Vilbrand d'Oldenbourg de l'habileté des ouvriers syriens et musulmans dans l'art de la décoration; et de l'autre, les quelques morceaux de sculpture sur bois et de marqueterie parvenus jusqu'à nous, donnent cependant la mesure de la prodigieuse habileté des menuisiers arabes des douzième et treizième siècles, qui concoururent à décorer et à meubler les châteaux, les hôtels et les palais de la noblesse latine.

Je ne citerai ici que le mimbar (1) de la mosquée d'Omar, exécuté à Alep en 1168. Celui de la mosquée de Qous, en Egypte. Les frises, les poutres et les portes de l'hôpital du Moristan, au Caire, qui sont ornées de figures humaines et d'animaux se jouant au milieu de rinceaux fleuronnés (2). Parmi les animaux, on reconnaît des paons, des perroquets, des gazelles, des lièvres, et enfin, des figures de martichores, portant des couronnes à fleurons, tout à fait analogues à notre couronne ducale héraldique. On peut donc juger, par ces exemples, de ce que durent être les boiseries des habitations des seigneurs latins dans les grandes villes de Syrie.

L'intérieur de ces maisons était orné de riches tentures en soies de Tripoli, d'Antioche, de Tarse, de Damas ou de Perse.

Les poteries émaillées aux riches couleurs, les porcelaines de Chine, ainsi que ces belles verreries arabes de Syrie et d'Egypte dont les mosquées du Caire et de Damas conservent encore de si précieux échantillons, abondaient aussi dans ces somptueuses demeures.

---

(1) Vogüé. *Temple de Jérusalem*, p. 103.
(2) Prisse d'Avesne. *Art. Arabe*, t. II, pl. 76-84.

Partout, sur les dressoirs, étincelaient des cuivres damasquinés sortis des ateliers de Mossoul et de Damas qui produisaient alors ces admirables vases, ces lampes et ces aiguières existant encore en grand nombre et parmi lesquels nous trouvons assez fréquemment des pièces exécutées pour des princes francs et portant des inscriptions et des symboles chrétiens.

Les dressoirs étaient encore chargés de vaisselle d'or et d'argent. Nous trouvons décrits dans un inventaire fait à Acre, en 1266 (1), des aiguières, des coupes et des pots en or et en argent, des hanaps de vermeil et d'argent, ornés de pierreries et d'émaux; des barils, de nombreuses *escuelles*, de petits hanaps sans pieds, ainsi que des douzaines de cuillers d'argent.

Les tables étaient couvertes de belles nappes ouvrées, en fine toile.

Les principaux aliments usités dans les colonies latines, le bœuf, le mouton, les volailles, les gelines d'Inde, les viandes salées et le gibier, sont fréquemment mentionnés dans les auteurs contemporains.

Les vins de Laodicée, célèbres dès l'antiquité, ceux de Nephin, du Boutron, de Gibelet, de Casal Imbert, de Sainte-Croix de Jérusalem, de Bethléem, d'Engaddi, de Gaza, du Saphran et de Sagette passaient alors pour les meilleurs de Syrie. Dans les occasions solennelles, on servait des vins apportés *des terres de païenisme*, c'est-à-dire de la Perse, notamment ceux du Farsistan (province de Schiraz), dont l'importation jusque dans l'Inde nous est indiquée par Edrisi (2).

(1) *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, t. XXXII, p. 204-206.
(2) *Edrisi*, t. I, p. 73.

Diverses espèces de *bières espicées* au nard, à la muscade, au girofle, étaient aussi fort appréciées à cette époque en Syrie, où elles étaient désignées sous le nom de vin de cervoise.

Jacques de Vitry (1) nous apprend que la neige du Liban, transportée avec de grandes précautions à plusieurs jours de marche, servait pendant l'été à rafraîchir les boissons ou à les glacer sous forme de sorbet.

Les auteurs contemporains disent encore que les Francs avaient emprunté aux Arabes les sauces très épicées (2), l'emploi du jus de citron et des vinaigres aromatisés pour l'assaisonnement des viandes et des poissons. L'apparition des fruits et des confitures de Damas, alors en grand renom dans les colonies latines et dans tout l'Orient, terminait les banquets.

L'usage de servir, à la fin de chaque repas, des *espices*, avait fait adopter par les Francs de Terre-Sainte le drageoir, vase à plusieurs compartiments, où chaque chose avait sa place, et qui était garni de cuillers pour prendre des confitures sèches ou liquides, des dragées ou des pastilles au myrobolan, au galenga ou au gingembre, etc.

Pour s'éclairer, on se servait, en Syrie, comme en Occident, de chandelles de cire. Parfois, suivant l'usage arabe, elles étaient parfumées.

Dès l'arrivée des Francs en Terre-Sainte, l'influence orientale se fit sentir dans le costume, l'armement et l'équipement militaire. Pour échapper à une chaleur accablante, les Francs adoptèrent les amples vêtements des Orientaux,

---

(1) Jacques de Vitry. *Ap. Bongars*, p. 1098-99.
(2) Id. et Raoul de Diceto *Ed. Twysdem*, p. 526.

et pour atténuer l'effet du soleil sur le casque, ils recouvrirent ce dernier de la couffieh arabe, qui devint ainsi l'origine du lambrequin héraldique. Pour la saison pluvieuse, la pelisse garnie de fourrures jetée sur le reste du costume fut encore adoptée par les Latins.

Ils prirent donc les longs vêtements faits d'étoffes de soie aux manches lacées et garnies de riches galons d'or décorés de perles et de pierreries.

Ils portaient même, parfois, le turban et la longue tunique des Arabes, car Salah-ed-din ayant, en 1192, envoyé au comte Henry de Champagne, entre autres présents, une tunique et un turban magnifiques, celui-ci écrivit au sultan : « Vous savez que la tunique et le turban sont loin d'être en opprobre chez nous; je me servirai certainement de vos présents (1). » Et le prince porta fréquemment l'un et l'autre pendant qu'il résidait à Acre.

Les hommes paraissent avoir mis également en usage la forme des chaussures orientales, car, en 1257, les constitutions du synode de Nicosie (2) interdisent aux clercs de porter des souliers à pointes recourbées, ainsi que des cordons et des ceintures d'or et d'argent.

Les femmes surtout adoptèrent aussitôt la forme du long vêtement oriental. Il semble avoir été composé de deux tuniques longues et traînantes, celle de dessus possédant des manches très larges. La robe de dessous, bien que très ample, laissait deviner les formes du corps à cause de la finesse des étoffes employées. Ces vêtements étaient faits des tissus les plus riches et chargées de broderies, d'orfèvreries et de bijoux.

---

(1) Reinaud. *Ext. des hist. arabes des Crois.*, p. 528.
(2) Mansi. *Conciles*, t. XXVI, p. 314.

Voici ce que dit le *Continuateur de Guillaume de Tyr* (1) en parlant de la trop célèbre Pasque de Rivery : « Il cuidast que ce fust une contesse ou barnesse tant avoit de l'or, des pierres précioses et des samis et de dras a or et de perle por aorner son cors. »

J'emprunte au récit d'Ibn-Djobair la description suivante d'une noce franque dont il fut témoin à Tyr en 1184 (2), et qui contient des détails intéressants sur les costumes et les usages de la noblesse de Syrie à la fin du douzième siècle :

« Elle (la mariée) était splendidement parée et portait une robe de soie magnifique tissée d'or et dont la queue traînante balayait le sol, selon leur mode habituelle de se vêtir ; sur son front brillait un diadème en or recouvert par un filet tissé d'or, et sa poitrine était ornée de même. Ainsi parée, elle s'avançait en se balançant à petits pas comptés, semblable à la tourterelle......

« Elle était précédée des principaux d'entre les chrétiens, revêtus d'habits somptueux à queues traînantes, et suivie de chrétiennes, ses paires et ses égales, qui, également couvertes de leurs plus belles robes, s'avançaient en se dandinant et traînant après elles leurs plus beaux ornements. On se mit en marche, l'orchestre en tête, tandis que les spectateurs musulmans et chrétiens assistaient au défilé. »

Les princes musulmans, en relations avec les Francs, leur envoyaient souvent de riches vêtements. Ainsi, en 1192, Bohémond III, prince d'Antioche (3), étant venu

(1) *Cont. de G. de Tyr*, p. 60.
(2) *Hist. arabe des Croisades*, t. III, p. 453.
(3) *Aboulfaradj Chron. Syr.*, p. 432.

visiter Salah-ed-din, alors à Barut, le sultan lui fit un brillant accueil, et quatorze chevaliers de haut lignage dont il était accompagné reçurent de magnifiques kilats, ou manteaux d'honneur.

Voici ce que nous savons de ces vêtements (1) : Le kilat était généralement en atlas ou en morre (2), enrichi de broderies d'or et fourré en petit gris.

Le turban consistait en une kaloutah en brocart avec agrafes d'or, autour de laquelle était roulée une pièce de mousseline brodée de soie, sur laquelle se trouvaient attachées deux plaques d'orfèvrerie nommées ailes, ornées de perles et de pierreries.

Les habitudes de propreté, fort répandues dans les colonies latines, étaient une nécessité du climat d'Orient. Au douzième siècle, il n'y avait pas, en Syrie, si petite ville, bourgade ou château qui n'eût ses bains, où l'on passait un temps considérable (3); c'est dans ces établissements, analogues, sans doute, à ceux que nous voyons aujourd'hui dans tout l'Orient, qu'on allait se reposer, converser, et, en somme, vaquer aux soins de propreté qui font partie intégrante de l'hygiène dans les pays d'outre-mer. L'habitude de se farder et d'user d'eaux parfumées était également alors très répandue parmi les femmes.

---

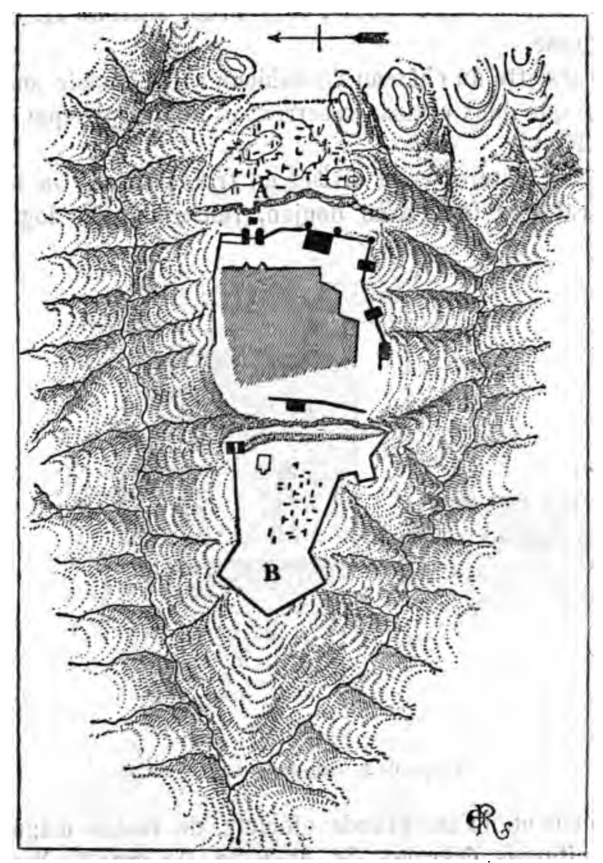
(1) Makrizi. *Hist. des Sult. Mam. ap. Quatremere*, t. II, deuxième partie, p. 72.

(2) L'atlas était une étoffe de soie très épaisse analogue au satin. On nommait mohram une autre étoffe arabe de soie, qui paraît avoir été identique à celle qui se fabriquait alors à Tripoli sous le nom de *morre de Triple*, nom qui a été l'étymologie de celui de l'étoffe appelée aujourd'hui moire.

(3) La salle de bains, à double piscine, bâtie par les Arabes, et qui se voit encore à Cefala, près Ogliastro, en Sicile, ainsi que celle de Palma, à Majorque, publiées par Girault de Prangey *, doivent donner une idée très exacte de ce qu'étaient les bains des châteaux et des villes de Syrie possédés par les Francs.

* *Arch. des Arabes en Sicile, Espagne, etc.*, pl. 2 et 7.

Des divers châteaux élevés par les Francs en Syrie, ceux de Sahioun et de Karak, n'ayant jamais été possédés par les ordres militaires, peuvent être considérés comme les deux types les plus importants de forteresses féodales,



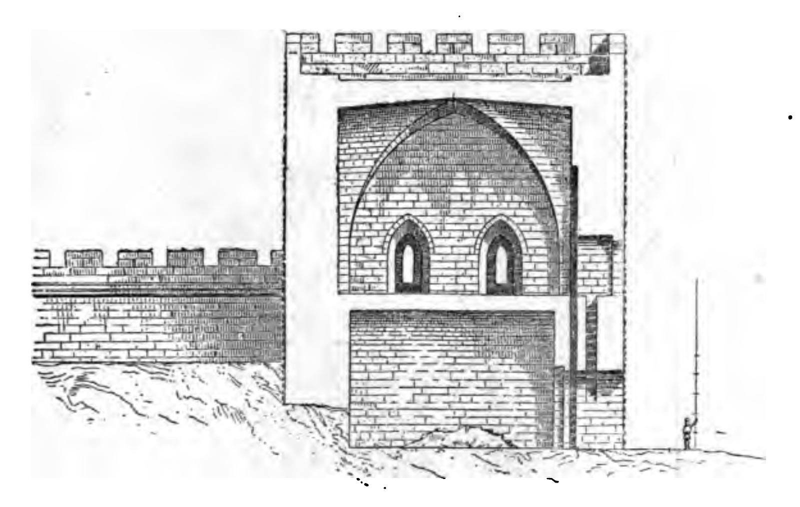
Plan de Sahioun.

et, comme tels, nous serviront à étudier la vie seigneuriale en Orient pendant les douzième et treizième siècles.

La famille qui tenait Sahioun en fief était une des plus riches et des plus considérables de la principauté d'Antioche ; elle a fourni un chapitre aux Lignages d'Outre-Mer, et Béatrice, veuve de Guillaume, seigneur de Saône, épousa en secondes noces, vers 1140, Joscelin II, comte d'Edesse.

L'assiette du château de Sahioun a été choisie sur une crête que deux ravins resserrent et isolent presque en se réunissant.

Cette forteresse est divisée en trois parties. Un réduit central très fort, avec donjon, renfermait les logis du



Coupe de la tour-porte de Sahioun.

seigneur et de ses grands officiers, de vastes magasins, des citernes énormes, la chapelle, la grand'salle, les bains, etc., etc. En avant et en arrière de cette partie haute du château et séparées d'elle par de profonds fossés taillés dans le roc vif, se voyaient deux vastes bailles

entourées de murs A et B, avec des portes munies de herses et susceptibles d'une bonne défense. C'est dans ces deux enceintes que s'élevaient les dépendances du château formant de véritables bourgades.

Dans la baille de l'ouest subsistent encore les ruines de maisons des serviteurs indigènes et des sergents, constituant un village autour d'une petite chapelle syrienne, bien conservée, et où se voient les traces de fresques qui ne sauraient laisser aucun doute sur son origine.

Au fond du grand fossé, isolant le château vers l'est, de la baille, qui le précède de ce côté, on trouve des rangées de mangeoires, taillées dans le roc. Elles étaient abritées, jadis, par un hangar, dont la toiture, appuyée au rocher, a laissé des traces indiscutables.



Fossés de Sahioun.

On pouvait donc cantonner, en cas de besoin, dans ce fossé, un grand nombre de chevaux, qui se trouvaient ainsi à l'abri de toute tentative de la part de l'ennemi, grâce à des barrières et palissades formant les avancées et les lices du château.

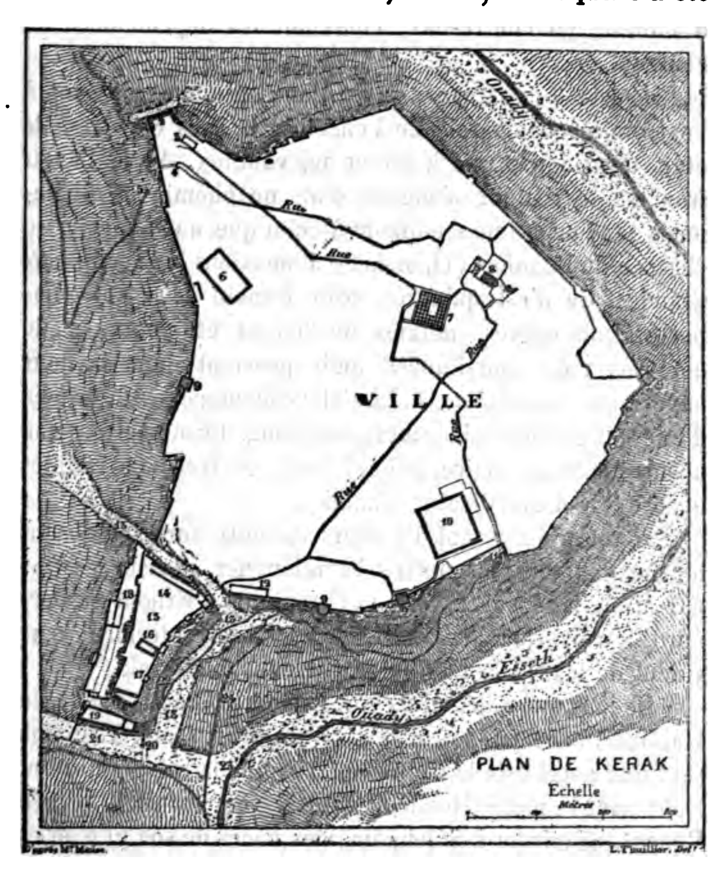
Si, malheureusement, une partie des édifices élevés dans le réduit de la forteresse, et qui renfermaient tous les services destinés à pourvoir à l'existence d'un grand seigneur et d'une nombreuse réunion de chevaliers, est aujourd'hui presque entièrement ruinée, les grandes lignes sont assez bien conservées pour qu'il soit facile de reconstituer, sans hésitation, l'ensemble de cette vaste demeure féodale. Les seigneurs de Saône s'étaient plus à l'embellir, et, dès le douzième siècle, le goût du luxe avait trouvé sa place chez ces hommes encore rudes, mais dont l'imagination, excitée par tout ce qui les entourait, avait développé au plus haut point, chez eux, l'amour du merveilleux, de la poésie, de la musique, du jeu et des aventures.

Les serviteurs devaient être nombreux, et l'importance stratégique de cette forteresse obligeait les seigneurs de Saône à entretenir un état de maison militaire formidable, à en juger par l'étendue des abris dont j'ai parlé plus haut.

Ce fief, comprenant toute la partie centrale du pays des Ansariés, confinait les territoires de Femie, de Bursieh, de Margat, de Zibel, de Laodicée, etc., etc.

Traversée par la route commerciale d'Alep à Laodicée, très fréquentée à cette époque, ainsi que je le montrerai plus loin, cette seigneurie, qui renfermait de très belles forêts et de riches vignobles, devait être, au douzième siècle, la source de revenus très considérables pour ses possesseurs.

La ville de Karak occupe le sommet d'une colline aux flancs escarpés, qu'isolent de trois côtés des vallées profondes. Elle n'est reliée aux montagnes voisines que par deux crêtes de rochers : l'une, au sud, sur laquelle a été




construit le château; l'autre vers le nord-ouest, coupée par un large fossé, en arrière duquel s'élève un ouvrage considérable 2, nommé aujourd'hui tour de Bybars, à cause de l'inscription que ce prince fit graver sur ses murs.

Le château, bâti, vers 1140, par Payen, bouteiller du royaume de Jérusalem, est séparé de la ville par un fossé. Cette forteresse présente la forme d'un carré long s'élargissant vers le nord. Une vaste baille 18, s'étendant à l'ouest, en contre-bas, contenait les dépendances du château.

La porte du château s'ouvre dans un angle rentrant à l'extrémité occidentale de l'enceinte la plus élevée. Elle était fermée par une herse et des vantaux. Après l'avoir franchie, le visiteur s'engage dans un chemin de défilement 14, tout à fait semblable à celui que nous voyons au château de Beaufort (1), mais de dimensions beaucoup plus grandes. Ce n'est qu'après avoir franchi deux nouvelles portes successives, munies de herses et pourvues de défenses très compliquées qu'il parvient dans la cour supérieure du châteuu 15. Là s'élève la chapelle 16, formée d'une nef de vingt-cinq mètres de long, terminée par une abside semi-circulaire, jadis décorée de fresques visibles encore il y a une dizaine d'années.

Les tours flanquant les murs de cette forteresse sont les unes carrées, les autres barrelongues, et nous savons par le passage suivant de la chronique d'Ernoul et Bernard, le trésorier, que les salles qu'elles renferment servaient de logis à la famille du seigneur de Karak.

« Le jour que Salehadins vint devant le Crac ot espousée Hainfrois le serour le roi mesiel qui avoit à non Ysabiaus (qui fille avoit esté le roi Amaurri et fille la reigne Marian. Dont vint la mère Heinfroi), qui femme estoit le prince Renaut. Si envoia à Salehadins des noces de son fil pain et vin et bues et moutons; et si li manda salut, qu'il l'avait

(1) *Etude sur l'archit. milit. des Croisés*, p. 127 et suiv.

maintes fois portée entre ses bras quand il estoit esclave el castiel, et elle estoit enfes (1). Quant Salehadins vit le présent, si en fu mout liés, si le fist reçoivre, et si l'en merchia mout hautement; et si demanda à chiaus qui le présent avoient aporté, en lequele tour li espousés et li espousée estoient et giroient, et il li monstrèrent. Dont vint Salehadins, si fist criier par toute s'ost que nul ne fust si hardis qui à celle tour traisist, ne lançast ne assaillist. »

Pendant ce siège, comme la place était encombrée par tous ceux qui s'y étaient réfugiés (2), les bestiaux avaient été placés dans le fossé du château, du côté de la ville.

L'intérieur de la place est malheureusement si bouleversé, qu'il faudrait des fouilles considérables pour pouvoir rétablir le plan détaillé de tous les bâtiments qui s'y trouvaient.

On reconnaît cependant encore plusieurs étages de magasins superposés et d'immenses citernes semblables à celles de Sahioun.

La seigneurie de Karak et de Mont-Réal était, par sa situation et son étendue, la plus importante des grandes baronnies du royaume. Sa position sur la rive orientale de la mer Morte en faisait la clef de toutes les routes militaires et commerciales conduisant d'Egypte en Syrie et en Arabie.

Elle mesurait environ cinquante-cinq lieues de longueur d'Ela (Aïlat) au Zerka-Maïn (3), qui formait sa limite nord.

---

(1) *Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier. Ed. Mas Lat*, p. 103.

(2) *G. de Tyr*, p. 1126.

(3) *Mém. de la Société des Ant. de France*, t. XXXXI, p. 93.

Son port d'Ailat, sur le golfe Elanitique, lui permit pendant près de soixante ans d'avoir une marine particulière sur la mer Rouge.

La péninsule Sinaïtique et la seigneurie de Saint-Abraham dépendaient également de ce grand fief.

On y comptait, dit Olivier le Scholastique, sept forteresses fort importantes que je crois retrouver dans les châteaux et les villes de Karak, de Mont-Réal, du château du Val de-Moïse, d'Ahamant, de Taphel ou de Taphila, d'Ouaïra, et dans la ville et la forteresse maritime d'Ela.

Les revenus de cette baronnie étaient fort considérables. Ils avaient pour source, outre la large part que prélevait le seigneur de Karak sur les péages acquittés par les nombreuses caravanes musulmanes traversant son territoire, les produits naturels de cette contrée, qui étaient des plus précieux et variés; les cultures du bassin de la mer Morte produisant l'indigo, le baume, les vins d'Engaddi, et notamment les sucres; les droits de navigation dus par les barques circulant sur le lac (1); enfin, les riches moissons du plateau de Moab, espèce de Beauce arabe, donnant alors, comme de nos jours, une énorme quantité de blé.

Tout concourait donc à faire de ce grand feudataire un des plus puissants seigneurs des principautés latines. Aussi, vers le commencement de la seconde moitié du douzième siècle, cet important fief était-il devenu, en quelque sorte, un petit Etat dans l'Etat, et l'indépendance presque absolue qu'avait acquis son possesseur

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 62.

devait être, un jour, la cause déterminante du désastre qui amena la ruine de la domination chrétienne en Syrie.

A partir de 1177, nous voyons Renaud de Châtillon, devenu sire de Karak, par son mariage avec Estiennette de Milly, reculer vers l'est les frontières de sa seigneurie et pousser ses chevauchées jusqu'à Taïbouk et Taïma, presque aux portes des villes saintes de l'Islamisme, dont il faillit se rendre maître en 1183 par une expédition maritime.

Dans tout grand fief, il existait une cour seigneuriale présidée par le grand feudataire lui-même. C'était une succursale de la haute cour de la principauté, et elle connaissait des affaires criminelles. Cet exercice de la haute justice était toujours spécialement réservé par tous les actes de concessions accordés aux étrangers dans les colonies latines.

Le vicomte était chargé de la juridiction bourgeoise, et le bailli de celle des Syriens.

Chaque principauté avait ses assises propres et ses coutumes locales particulières (1). C'était d'après ces lois que jugeaient les trois juridictions que je viens de citer.

Nous ne possédons que les assises particulières de la principauté d'Antioche, qui servaient aussi au royaume de la Petite-Arménie (2), et elles sont calquées sur celles du royaume de Jérusalem. Nous avons tout lieu de penser qu'il en était de même pour celles du comté de Tripoli.

Parmi les vassaux d'une grande baronnie, les uns étaient pourvus d'un fief territorial, les autres n'avaient

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 181.
(2) *Assises du royaume d'Arménie*, trad. par L. Alischan.

que ce qu'on appelait un fief de soudée, c'est-à-dire une rente en argent ou en nature, qu'ils touchaient chaque année sur les revenus de la seigneurie. Le service qu'ils devaient de leur personne, ainsi qu'en chevaux de guerre et en sommiers ou bêtes de charge, était naturellement proportionné à l'importance du fief.

Dans la charte publiée, sous le numéro 140, par Sébastien Paoli (1), se trouve l'énumération des services dus par une grande partie des vassaux de la seigneurie d'Arsur, qui, en 1251, venait d'être cédée à l'hôpital par Balian d'Ibelin. Nous y trouvons mentionnés les rentes et les services de six chevaliers et d'un assez grand nombre de sergents.

Je citerai ici, pour donner une idée exacte de la manière dont étaient constitués les fiefs dits de soudée, les redevances payées à quatre de ces chevaliers.

*Jean de Margat* a 200 besans, 50 muids de blé, 20 muids d'orge, 10 muids de lentilles et 50 mesures d'huile. Il doit marcher avec quatre chevaux.

*Eudes du Salquin* (Seleucie ou le Soudin) a 200 besans, 50 muids de blé, 100 muids d'orge, 5 muids de lentilles et 50 mesures d'huile. Il doit marcher avec quatre chevaux.

*Jean d'Arsur* a 500 besans et doit entretenir quatre chevaux.

*Jean de Giberin* a 350 besans et deux charrues de terre. Son service est le même que les précédents.

Les soudées des sergents sont proportionnées au service auquel ils sont tenus.

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 171.

Comme ce titre énumère un très grand nombre de redevances ou de rentes à charge de service ou d'entretien de chevaux et de bêtes de somme, je me bornerai à en citer un petit nombre :

*Raoul du Merle*, sergent, reçoit 72 besans et 2 mesures (rations ?), et doit trois bêtes de somme ou deux chevaux.

*Guy d'Arsur* a 25 besans, le droguemanat et la moitié de la dîme de 7 casaux.

*Le fils d'Etienne Vicomte* a 60 besans et deux mesures et doit fournir deux chevaux.

*Adam* a 24 besans et une mesure. Il doit une bête de somme et paye l'escrivain de la terre.

*Maître Pierre de Beauvais* a 30 besans, 12 muids de blé, 3 muids de lentilles et 12 mesures d'huile. Il doit une bête de somme. Il recevra, en outre, chaque jour, 2 *casterons* de vin et deux portions de viande ou de fromage, selon les jours.

*Les héritiers de Vassal*, le cuisinier, ont 29 besans et 2 mesures. Ils doivent une bête de somme et les ustensiles de cuisine.

*Bertrand*, le cuisinier, a 80 besans et trois mesures et doit marcher avec une bête.

Etc., etc., etc.

C'est parmi les nombreux Occidentaux qui, pendant toute la première période des Croisades, ne cessèrent de se rendre en Syrie, que les princes et seigneurs francs trouvèrent facilement à recruter leurs chevaliers, leurs hommes d'armes et leurs sergents.

Plus tard, réduits au service de leurs vassaux, ils durent, pour maintenir au complet leur état militaire, faire une plus large place à l'élément indigène chrétien et musulman qui, mélangé à des hommes-liges d'origine



franque, forma la cavalerie légère des armées latines sous le nom de Turcoples.

Les maisons religieuses elles-mêmes entretenaient de ces troupes légères indigènes, et nous trouvons mentionnés les Turcopliers ou chefs des Turcoples de l'abbaye du Mont-Thabor, de l'Hôpital et du Temple.

Vers la seconde moitié du treizième siècle, le comte de Tripoli avait des gardes sarrazines (1).

C'est par l'étude de la sigillographie de l'Orient latin et à l'aide de certains passages des historiens occidentaux et arabes que nous pouvons, je crois, apporter quelque lumière sur la question de l'armement des chevaliers et des hommes d'armes des principautés latines de Syrie.

A leur arrivée en Terre-Sainte, la plupart des chevaliers francs portaient la broigne; elle paraît avoir été bientôt remplacée par le haubert de mailles descendant jusqu'aux genoux et porté sur le gambison.

Pendant le douzième siècle, le casque conique pourvu d'un nasal et muni d'un couvre-nuque fut en usage parmi les Latins. Quelques sceaux nous représentent, joint à ce casque, cet appendice flottant destiné, suivant M. Demay, tout à la fois à intercepter l'action du soleil et à contribuer à la défense de la partie postérieure de la tête et du cou. Pour ma part, je suis fort disposé à voir dans cet objet une kouffieh placée en lambrequin.

La bulle en plomb de Bohémond III d'Antioche (1153-1201), récemment publiée par le marquis de Vogué (2), représente ce prince revêtu du haubert court, avec jam-

---

(1) SBARALEA. *Bull. Francis.*
(2) VOGUÉ. *Mélanges numismatiques*, 1re série, t. II. 1877.

bières également en mailles. La tête est couverte d'un heaume cylindrique à bombette ogivale avec une pièce cintrée cachant le bas du visage (1).

Dans les dernières années du douzième siècle, on vit apparaître parfois le cimier sur le heaume (2), mais c'est encore une exception, car nous savons, par le récit du continuateur de Guillaume de Tyr, qu'un Espagnol, surnommé *le chevalier vert*, qui se distingua beaucoup à la défense de Tyr, en 1189, et dans les combats qui suivirent, portait une ramure de cerf sur son casque, en guise de cimier.

Les sceaux de Raoul d'Ibelin et de Beaudoin de Marès (3) nous montrent une espèce de draperie flottant derrière le cavalier, sur lequel elle semble avoir été jetée, à peu près comme un maschlah.

A en juger par les monuments sigillographiques, les Latins paraissent avoir conservé, en Syrie comme en Occident, pendant la durée du douzième siècle, le bouclier de forme allongée couvrant tout le corps.

Bientôt, les armes offensives des Sarrazins se perfectionnant, et aidé par l'expérience, on en arrive en Terre-Sainte, dès les premières années du treizième siècle, à l'adoption d'un grand heaume cylindrique, dit casque des Croisades, que nous trouvons très nettement représenté sur les sceaux de Jean de Montfort, seigneur de Tyr (4), de Garsias Alvarès, seigneur de Cayphas, et sur celui de Jean d'Ibelin, seigneur de Barut, que je donne ici.

---

(1) Cela semble marquer la transition du casque conique à nasal au heaume cylindrique proprement dit.

(2) *G. de Tyr*, p. 106.

(3) *Cod. Dipl.*, t. I, planches II et III, n°s 24, 29.

(4) *Cod. Dipl*, Planche VI, n°s 58-61.

Les jambes du cavalier sont revêtues de jambières de mailles, et nous voyons alors apparaître les armes du chevalier sur son bouclier, sa cotte d'armes et la housse de son cheval.



Sceau de Jean d'Ibelin.

La lance à hampe de bois dur et munie de sa flamme paraît être demeurée la même qu'en Occident. Les Turcoples seuls adoptèrent la lance arabe emmanchée d'un roseau (1).

L'épée figurée dans le sceau de Jean d'Ibelin, seigneur de Barut, avec sa lame renflée vers le centre et sa garde à quillions recourbés vers la pointe est tout à fait sem-

---

(1) *Raoul de Coggeshale*, p. 369.

blable à celles que nous trouvons figurées à cette époque (1261) sur les sceaux des chevaliers d'Occident.

Les chevaliers portaient, en outre, attachée à l'arçon de la selle, la fraçoire (1), ou masse d'armes.

Dans le cours de la seconde moitié du treizième siècle, on voit apparaître la cuirasse (2) et les cuissards ou cuissiaux (3), ainsi que les trumelières en acier, dans l'armement des chevaliers latins de Syrie.

Dans son histoire du commerce de l'Orient, Depping dit que Venise approvisionnait les colonies latines d'armes fabriquées par les nombreux armuriers qui habitaient dans cette ville les quartiers de la Spoderia et de la Frezzaria.

Les armes d'origine orientale étaient également, alors, fort en usage parmi les Francs de Syrie, puisque nous les trouvons citées parmi les objets dont Emad-ed-din, prince de Damas, permit, en 1251, l'exportation dans les villes chrétiennes du littoral.

Les ateliers des armuriers de cette ville jouissaient d'une grande réputation, et la plupart des armes orientales achétées par les Croisés étaient considérées comme provenant de Damas (4). Cependant, Emïn-ed-din-Ebil-Ganaym nous apprend qu'il se fabriquait dans le Yemen

---

(1) *Mémoire de la Soc. des Antiq. de France,* t. XXXII, p. 192.

(2) Ibid. Ext. de l'inventaire de la succession d'Eudes de Nevers, mort en 1266, à Acre, où il résidait.

« VII item; c'est de l'armeure : ii paires de cuiraces nueves; viii frains nues; et i mors de frain; viii paire d'esperons nues; xi varengles nueves; iiii cotes à armer, et iii barnières; ii coutians et iiii fers de glaive; ii fracoires nueves; ii testières a cheval, et i picière, et une paire de cuissiaux et de trumelières de fer; i bacinnet a gorgiere de fer; un ganbaison sanz manches; etc., etc. »

(3) Ibid.

(4) *Journ. Asiat.* (Vol. 64), cinquième série, t. III, p. 67.

des lames d'épée, dites *El Ferendjieh*, ou *épées franques*. Elles sont, dit-il, larges à la base et vont se rétrécissant vers le sommet. Ces lames durent être également importées dans les villes latines de Syrie, où devaient d'ailleurs se rencontrer beaucoup d'armes orientales prises dans les combats.

Le même sceau de Jean d'Ibelin nous donne encore quelques renseignements intéressants sur la sellerie et les harnachements en usage à cette époque parmi les Francs de Syrie. Les arçonnières de la selle s'arrondissent, celle de derrière est cintrée en dossier de fauteuil.

La housse, en deux parties, est refendue au poitrail, elle porte le blason répété à droite et à gauche; le vêtement de l'avant-main, coiffe le cheval jusqu'à l'angle de la bouche.

Les mors et les éperons dorés étaient alors d'un usage général parmi les chevaliers d'Outre-Mer (1).

Mais, il est temps de parler des Turcoples, sergents à cheval, levés, en grande partie, parmi les indigènes chrétiens et musulmans.

Tenant lieu aux Francs de cavalerie légère, nous savons qu'ils étaient armés et qu'ils combattaient à la manière des Arabes. Voilà à quoi se bornent les renseignements qui nous ont été laissés par les contemporains sur les troupes indigènes entretenues, en Syrie, par les Francs.

Je supplérai donc à cette lacune en résumant brièvement les notions que nous avons sur l'armement des Arabes de Syrie, à cette époque, et ce que je vais en dire

(1) Mas. Lat. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 37.

pourra, presque toujours, je crois, s'appliquer à celui des Turcoples.

Edrisi (1) et Emïn-ed-din-Ebil-Ganaym écrivent qu'outre les fers du Liban, qui se prêtaient fort bien à la trempe et étaient mis en œuvre à Damas, on tirait alors beaucoup d'armes du Khouzistan (2), de l'Inde et du Yemen.

Les émirs arabes portaient, au douzième siècle, le sabre à lame droite du type indien. Emïn-ed-din cite, parmi les lames les plus estimées, celles du Yemen, celles de Kala, celles apportées de l'Inde, sous le nom d'el Fakiroun, les lames du Khorassan, celles fabriquées à Damas, qu'il appelle Dimischkieh, et, enfin, celles trempées au Caire et surnommées de là el Misrieh (3).

Toutes ces lames paraissent avoir été droites, comme celles qui se faisaient dans l'Inde. C'est d'ailleurs à ce type qu'appartiennent les plus anciens sabres arabes parvenus jusqu'à nous et parmi lesquels je ne citerai ici que celui de la collection du comte de Quinsonas (4), qui porte la date de l'année 586 de l'hégire.

Les armures des Arabes étaient composées de mailles et de plaquettes. Elles semblent avoir consisté en hauberts de mailles avec des brassards damasquinés pareils à ceux qui se portent encore dans certaines parties de l'Inde.

Un chanfrein d'acier protégeait la tête du cheval, dont l'encolure était défendue par une série de petites pla-

---

(1) Edrisi, t. I, p. 66.

(2) Province du midi de la Perse; c'est aujourd'hui celle de Schouster; elle avait alors pour ville principale Djendisapour.

(3) *Journ. Asiat.*, t. LXIV, p. 67.

(4) Il ne faut point oublier que l'adoption par les Orientaux des lames recourbées est d'une date relativement moderne.

quettes de même métal, reliées entre elles par des anneaux et des chaînons de mailles.

Une pièce ronde, en forme de bouclier, le plus souvent ciselée et damasquinée, couvrait le milieu du poitrail de l'animal, et était retenue par deux courroies qui, se croisant obliquement, se rattachaient vers le haut à l'arçon de la selle, et par en bas à la garniture ou barde de poitrail.

La croupe du cheval était recouverte d'un vêtement très court formé de plaquettes réunies par des chaînons ou fixées sur une toile piquée en plusieurs doubles.

Quant à la selle et aux étriers, ils paraissent avoir été à peu près semblables à ceux qui sont encore en usage chez les Orientaux.

D'après Raoul de Coggeshal, alors comme aujourd'hui (1), les lances arabes étaient emmanchées à de longs et flexibles roseaux.

Le passage suivant de Makrizi donne à penser que la cavalerie musulmane comprenait un corps d'artificiers (2) :

« ...... Ils (les artificiers) allumèrent le naphte et fondirent sur les Tartares de Gazan. »

Ces cavaliers semblent avoir été munis de lances à feu, puisque nous lisons ensuite : « Les chevaux s'élancèrent de toute la vitesse de leur course, mais, au bout d'un certain temps, leur ardeur se ralentit et le feu du naphte s'éteignit. »

---

(1) R. de Coggeshal, p. 369.

(2) Quatremere. *Hist. des Sult. Maml. de Makrizi,* t. III, deuxième partie, p. 147.

L'infanterie des troupes latines, dont l'étude nous occupe, était formée de sergents à pied, parmi lesquels se trouvaient des arbalétriers, des archers et des hommes armés de fauchards.

L'armement des sergents à pied, pour ceux qui n'étaient pas arbalétriers, consistait en la masse ou la hache danoise, la dague et la lance courte ou épieu.

En Syrie, aussi bien qu'en Occident, les sergents à pied doivent avoir porté, comme armes défensives (1), sur le gambison, un haubert de mailles assez court ou haubergeon (2), des jambières en cuir recouvertes de mailles et lacées derrière le mollet, et un casque à nazal avec couvre-nuque flottant.

Bien que comptant dans ses rangs un assez grand nombre d'hommes-liges et de soudoyés venus d'Europe, l'infanterie des princes latins de Syrie paraît avoir été en grande partie composée d'indigènes.

Les archers syriens Maronites (3) étaient alors considérés comme les plus habiles.

Obligés d'entretenir en permanence un grand nombre de chevaux et de bêtes de somme pour être toujours prêts à répondre au premier appel du prince, les seigneurs de Terre-Sainte, ainsi que tous ceux qui avaient à s'ac-

---

(1) Voici la description de l'armure de ces fantassins faite par un auteur arabe de la fin du douzième siècle :

« Chaque fantassin (franc) portait un habit de feutre très épais (gambison) et une cotte de mailles tellement large et forte, que nos flèches n'y faisaient aucune impression. Ils tiraient sur nous avec de fortes arbalètes, blessant les chevaux et les cavaliers musulmans. »
*Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 251.

(2) *Cont. de G. de Tyr*, p. 131-333-532.

(3) Les historiens, tant orientaux qu'occidentaux, nous apprennent que les Maronites furent, pendant toute la durée de l'occupation latine en Syrie. les auxiliaires les plus utiles des troupes franques. — Jacques de Vitry, *Ap Bongars*, p. 1093.

quitter d'un service militaire, tels que chevaliers, sergents à cheval ou turcoples, jouissaient pour ces animaux d'une sorte d'assurance du roi ou du prince. Elle s'appelait le Restor et était réglée par un des chapitres des assises du royaume.

En d'autres termes, l'écrivain de la secrète (1) inscrivait au Restor tous les chevaux et mulets appartenant aux chevaliers ou aux turcoples et admis par le maréchal du royaume ou de la principauté. Il en résultait que les bêtes classées comme bêtes de guerre étaient, dès lors, assurées contre tout accident de force majeure et indépendant de leur possesseur. Mais si l'accident se produisait par la faute de ce dernier, ou par celle de ses gens, le dommage retombait à sa charge.

Les haras entretenus par les Francs ne pouvant suffire aux besoins des principautés (2); c'était non-seulement du royaume de la Petite-Arménie, où l'élevage était très développé, mais encore de toutes les contrées voisines, que ces derniers tiraient une grande partie de leurs chevaux de guerre et de leurs sommiers (3). Au premier rang de leurs chevaux d'armes, il faut compter les turcomans, bêtes de grande taille, sans crinière, et très résistants à la fatigue, ainsi que les diverses espèces de chevaux de race arabe élevés dans le pays ou tirés des tribus bédouines.

Certains chevaux amenés de Perse par les Curdes et qui, de leur lieu d'origine, portaient le nom de chevaux de Houma (4), étaient alors considérés comme des mon-

(1) *Ass. de Jérus.*, t. I, p. 613 et suiv.

(2) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 209.

(3) Mas Lat. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 665, et *G. de Tyr*, p. 836.

(4) Houma était une ville du Maridjan, province de la Perse voisine de Chiraz.

tures inappréciables et atteignirent un prix très élevé (1).

Comme on l'a déjà vu, les sommiers, chevaux, mulets et chameaux étaient fournis, comme service, par les petits fiefs, formés, le plus souvent, d'une rente, soit en argent, soit en nature. Les services accessoires, notamment le cuisinier, et même la batterie de cuisine, de campagne, étaient fournis et entretenus de la même manière (2).

Un passage du continuateur de Guillaume de Tyr donne à penser que des fourgons attelés et charrettes figuraient dans l'équipage de campagne du seigneur latin (3) :

« Il descendirent, li riche homes si firent mestre les napes et s'assistent au mangier, car il avaient assez fait porter pain et gelinnes et chaponz et char cuite et froumaige et fruit, et vin en bouciaux et en bariz, suer sommiers et suer voiturez. »

Les quelques lignes suivantes, extraites d'une chronique d'Arménie récemment découverte par M. Ulysse Robert, montrent que le dromadaire coureur n'était point inconnu, en Syrie, au moyen âge. Ce fut sur une de ces montures que le prince arménien Léon (depuis Léon III) quitta l'Egyte, où il était prisonnier :

« Lequel chamelier le mist (le prince Léon) sur un chamel dromadaire qui va souverainement tost et isnellement et tant fist que dedens VIII jors il le presenta au roy Heyton son père. »

J'ai dit plus haut qu'en l'absence du seigneur, le châtelain était chargé de veiller à la défense du château ou de la forteresse qui lui était confiée. C'était donc le commandant particulier de la garnison.

---

(1) Edrisi, t. I, p. 407.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 171.
(3) *Cont. de G. de Tyr*, p. 532, 547.

Il est très probable qu'ici, comme en Occident, les garnisons laissées, en temps de guerre, dans les châteaux, étaient peu considérables, et la facilité avec laquelle Salah-ed-din se rendit maître de presque toutes les forteresses de Syrie, à la suite du désastre de Hattin, vient corroborer cette opinion, que le seigneur consacrait à l'armée en campagne la presque totalité des forces dont il pouvait disposer.

Viollet le Duc considère que, du douzième au quinzième siècle, la défense était tellement supérieure à l'attaque, qu'une garnison de cinquante hommes suffisait pour défendre un château d'une étendue médiocre contre une armée assez nombreuse.

Comme en Europe, les vassaux indigènes qui, en temps de guerre, se retiraient dans la forteresse, en renforçaient la garnison, mais non sans causer parfois un certain encombrement dans la place (1). Souvent, par défiance, ou pour être plus à l'aise, on les installait dans les bailles ou en dedans des ouvrages avancés.

Pour les mercenaires, il est probable, qu'ici encore, on les logeait dans les salles basses, qui leur servaient tout à la fois de dortoir, de réfectoire, de cuisine, et même, au besoin, de salles d'exercice.

Pendant la durée de leur établissement en Syrie, les Francs profitèrent non-seulement des connaissances laissées par les Grecs, mais encore de celles acquises par les Arabes dans l'art de l'ingénieur militaire et dans la pyrotechnie.

Au siège de Tyr, en 1124 (2), les Latins avaient fait venir un ingénieur arménien du nom d'Havedic, jouissant

---

(1) *G. de Tyr*, p. 1125-26.
(2) Ibid. L. XIII.

d'une grande réputation d'habileté dans l'art de diriger les machines à lancer les pierres.

Les Orientaux furent les inventeurs des engins à contrepoids dès le onzième siècle, et nous trouvons les mangonneaux employés par l'atabec Zenghi au siège d'Edesse, en 1123.

Ces machines, dont la construction exigeait tant de soins et de calculs, ne purent être inventées que par des ingénieurs possèdant des notions très sérieuses de balistique, car ces engins lançaient d'énormes pierres à une distance de plus de 300 mètres.

L'étude du mangonneau donnée par M. Viollet le Duc, au tome V de son dictionnaire d'architecture, est la meilleure description qui, à ma connaissance, en ait été faite. Cet engin paraît avoir été adopté par les Croisés dans la première moitié du douzième siècle, et il y a tout lieu de penser que les machines construites en 1124, pour le siège de Tyr, par l'Arménien Havedic, furent des engins à contrepoids.

Ces machines étaient fixes et s'établissaient soit sur les plateformes des tours ou des terre-pleins placés en arrière des courtines, soit pour les mangonneaux, dont le tir était parabolique, sur le sol, souvent même assez loin en arrière des défenses de la place.

Le maître engeigneur (1) avait sous ses ordres des escouades de charpentiers chargés de l'établissement de ces engins.

Les pierrières turques ou châbles (2) rentrent dans ce qu'on peut appeler l'artillerie nevrobalistique, connues

---

(1) *G. de Tyr*, p. 1129.
(2) Ibid., p. 856.

dès l'antiquité, sous les noms de balistes, catapultes, etc ; elles étaient mues par des ressorts et des cordes bridées, propres à lancer des pierres, et Joinville reconnaît, hautement, la supériorité de ces machines de guerre arabes sur les engins analogues employés par les Francs.

Dans sa relation du siège de Tortose par Salah-ed-din, en 1188 (1), le chroniqueur arabe mentionne d'une façon toute particulière et comme fort redoutables, les grosses arbalètes, dont était armé le donjon du château de cette ville, qui portaient au loin la mort dans les rangs des Musulmans, sans que ces derniers pussent atteindre les défenseurs de la place.

Il est évidemment, ici, question de l'arbalète à tour, engin terrible, pouvant être pointé comme une pièce d'artillerie et avec lequel on lançait des traits d'une grande longueur, des barres de fer rouge, des dards garnis de pelottes incendiaires et même le feu grégeois sous forme de fusées.

L'arc rapporté de la citadelle de Damas, par M. de Saulcy, en 1851, et qui se voit aujourd'hui au Musée d'artillerie, a certainement appartenu à une arbalète à tour.

De tous les engins de guerre possédés au douzième siècle par les Francs, celui-ci était de beaucoup le plus redoutable, tant par sa mobilité que par les divers angles de tir que des crémaillères placées à l'arrière de l'affût permettaient de donner à son pointage.

Ce fut donc dans les rangs des populations syriennes et arméniennes initiées aux sciences exactes, que pendant la première moitié du douzième siècle, les princes francs recrutèrent leurs engeigneurs.

(1) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 109.



Chaque grand feudataire entretenait chez lui un ou plusieurs de ces personnages (1), ainsi que des ouvriers de divers états : charpentiers, charrons, forgerons, artificiers, etc. (2), placés sous les ordres de cet engeigneur.

La noblesse latine ne tarda point à s'initier elle-même à tous les secrets de la balistique, et Amadi mentionne comme chose très remarquable la machine construite par Anceau de Brie, en 1229, pour le siège de Kantara, dans l'île de Chypre (3).

L'art du mineur paraît avoir fait de rapides progrès chez les indigènes de Syrie (4), et nous voyons, en 1192, le roi Richard d'Angleterre engager à son service, pour le siège du Darum, des sapeurs et des mineurs alepins, qui contribuèrent puissamment à la prise de ce château (5).

Ce ne dut point être là un fait isolé, car la réputation d'habileté des mineurs d'Alep était fort bien établie dans tout l'Orient.

Les connaissances scientifiques des Arabes leur permirent d'apporter, dès les premières années du treizième siècle, certains perfectionnements dans la préparation des matières employées à la confection des feux de guerre.

Un petit nombre d'adeptes était alors seul initié à la science de la pyrotechnie. Ces hommes possédaient des recettes, des tours de mains, des secrets dont ils faisaient grand mystère.

---

(1) Dans la chronique inédite du royaume d'Arménie, récemment découverte par M. Ulysse Robert, nous trouvons la mention de Coste de Lesmirre, arbalestrier grec, maître des engeins du château de Sis.

(2) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 177.

(3) Amadi. *Chron. manuscrite de Chypre*, liv. II.

(4) Viollet le Duc. *Dict. d'Archit.*, t. VIII, p. 398.

(5) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 301.

La profession d'artificier était héréditaire dans des familles, pour la plupart d'origine orientale, n'ayant point de patrie, et vendant indistinctement leurs services aux plus offrants parmi les seigneurs latins et les princes musulmans.

Dans les chroniques du moyen âge relatives aux Croisades, tous les feux de guerre sont désignés sous le nom générique de *feu grégeois.*

Il serait trop long de revenir ici sur toutes les fables qui ont été accumulées à ce sujet. Je me bornerai à dire qu'après les savants travaux de MM. Reinaud et Favé et le mémoire de M. Lalanne, on doit considérer les feux de guerre, chez les Arabes et les Francs, comme s'étant réduits à trois espèces. La première, qui n'était autre chose que la mixture, connue, aujourd'hui, sous le nom de *roche à feu;* était, au douzième siècle, employée sous forme de fusées, de scorpions, etc.

La seconde, était le pulvérin renfermé dans des grenades, de terre cuite ou de verre, qui, munies d'amorces et de mèches, se lançaient sur l'ennemi à l'aide de frondes spéciales ou d'engins, et se brisaient, par l'explosion, en projetant au loin les débris du projectile.

Les vases ou grenades en terre, destinés à cet emploi, étaient désignés, chez les Arabes, sous le nom de *cruches de Syrie.* Nous possédons quelques spécimens de ce genre de projectiles. L'un a été donné par moi au Musée céramique de Sèvres, d'autres se voient au Musée d'artillerie, qui les a reçus de M. de Saulcy. Des vases analogues furent trouvés au vieux château du Phare, à Alexandrie, au moment de son occupation par les troupes françaises, en 1798 (1).

(1) *Descrip. de l'Egypte. Antiquités*, atlas V, pl. 76.

L'un d'eux était encore rempli d'une matière qui fut alors considérée comme de la poudre avariée; on prit ce vase pour un objet antique, et c'est à ce titre qu'il figure dans le grand ouvrage d'Egypte.

Ces projectiles étaient de dimensions très variées et les rares échantillons que nous possédons sont du plus petit modèle.

Un trou percé au sommet servait tout à la fois à y introduire la matière détonnante et à donner passage à l'amorce qui, sous le nom d'*Ikrik* ou de *Ouardeh* (rose), était adaptée à ces grenades après le chargement et servait à les faire détonner.

Le fond oriental, de la bibliothèque nationale, renferme, sous le numéro 1127, un manuscrit arabe, de la fin du douzième siècle, traitant de la pyrotechnie chez les Orientaux, et où sont figurés, sous le nom de *cruches de Syrie*, les projectiles dont je viens de parler.

Dans cet ouvrage sont également figurés des projectiles du plus grand modèle, pourvus de trois amorces (ouardeh) disposées de la manière suivante : la première au sommet et les deux autres de chaque côté du projectile. Le même manuscrit contient encore les dessins d'engins à trébuchet rappelant un peu le mangonneau et la pierrière, les uns à contrepoids, les autres à barre frappante destinés à lancer les vases remplis de matières explosibles.

Nous y trouvons également représentés de nombreux types de flèches incendiaires, parmi lesquelles il y en a qui sont munies de boîtes carrées avec fusées.

La troisième et dernière catégorie de feux comprend les huiles incendiaires, telles que le naphte ou pétrole, que l'on tirait alors de Perse et qui est désignée, très

mentionné, par Jacques de Vitry, sous le nom d'*Ignis Graecus* (1).

Hariri mentionne encore une matière analogue sous le nom de mumie (2).

Les barils remplis de ces matières inflammables étaient lancés à l'aide de châbles ou pierrières. Ils étaient munis d'une fusée, et on mélangeait à l'huile, dont ils étaient remplis, du soufre, du salpêtre et peut-être un peu de résine ou d'antimoine. La naïve description de Joinville concorde parfaitement avec ce que je viens de dire.

L'arbalète à tour servait à lancer des flèches munies de fusées « trois fois nous jetèrent le feu grégois, celi soir et le nous lancèrent quatre fois à l'arbalestre à tour » (Joinville).

Longtemps, les artificiers syriens mêlèrent à toutes leurs préparations de l'orpiment ou sulfure d'arsenic, à l'emploi duquel ils attachaient une extrême importance. Cette idée pénétra en Europe, où elle fut en grande faveur, chez les artilleurs et les artificiers, jusqu'au milieu du quinzième siècle.

En Syrie, les Francs eurent souvent à assurer la défense d'un vaste territoire, et ils poussèrent, fort loin, l'art de fortifier, non-seulement une place isolée, mais encore une région tout entière.

Outre les grandes forteresses, ils élevèrent donc, à l'exemple des musulmans, sur les frontières et en certains points stratégiques, un grand nombre de tours destinées à assurer les communications, réprimer les brigandages, enfin, arrêter les invasions et parer aux surprises. Ces

---

(1) J. de Vitry. Ap. Bongars, p. 1088.
(2) Reinaud, t. I, p. [illegible].



postes correspondaient entre eux ou avec les places voisines, au moyen de signaux ou de pigeons voyageurs.

Dans mon étude sur l'architecture militaire des Croisés en Syrie, j'ai décrit deux de ces tours, celles de Toklé et de Karmel.

La nuit, une grille à résine mettait un feu de signal à la disposition des gardes de ces postes militaires.

Les feux étaient les signaux les plus usités par les Francs de Syrie (1), ainsi que le prouve le passage suivant :

« Et ore est coustume en la tierre d'Outremer que quand il savent que Sarrazins doivent entrer en la tierre d'aucune part cil qui premier le set si fet fu » et ce signal était répété par les villes, tours et châteaux, de telle façon que chacun se mettait sur la défensive. Un peu plus loin, le même auteur parle des signaux par feux qui s'échangeaient, presque chaque nuit, entre la tour de David, à Jérusalem, et la forteresse de Karak, au moment du siège de cette place par Salah-ed-din, en 1183. MM. Favre et de Mandrot ont observé, dans les murs des tours de l'importante forteresse arménienne de Lampron, des ouvertures circulaires évidemment disposées pour servir à des signaux nocturnes qui ne durent pas être sans quelque analogie avec notre télégraphie optique. Quant à l'emploi des pigeons, il était très fréquent chez les Francs (2).

Voici ce que nous lisons dans Schehab-ed-din sur l'usage que faisaient alors de ce mode de communication

---

(1) *Cont. de G. de Tyr*, p. 542. — MAS. LAT. *Chron. d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, p. 104.

(2) *Mém. de la Soc. des Ant.*, t. XXXIX, p. 143, et MAS LAT. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 664.

les postes avancés des Musulmans (1) : « Noureddin fit élever des tours sur les terrains séparant le pays des Musulmans et celui des Francs. Il y plaça en garnison des surveillants, auxquels il remit des pigeons au vol rapide, destinés à porter les dépêches. Lorsqu'ils apercevaient l'ennemi, ils lâchaient les oiseaux (2). »

Les Francs paraissent s'être également servis de fusées pour les signaux nocturnes, à en juger par ce passage (3) « et s'il trouvast la chose appareilliée, il lur devoit faire mostre avec I fusil ».

Il est aujourd'hui prouvé que les Francs, comme les Bysantins et les Arabes, avaient déjà, à cette époque, des artificiers assez habiles, et que la fusée dite de signal, ainsi que les pièces nommées chandelles romaines, leur étaient parfaitement connues.

Il est hors de doute que les grands barons latins, de Syrie, avaient dans les cours musulmanes des agents officieux les renseignant sur tous les évènements (4) et toujours prêts à ouvrir des négociations secrètes.

Ce fut le prince d'Antioche qui annonça le premier à Maç'oud le meurtre de Borsoky, son père, tué par les Ismaeliens (5), le 16 novembre 1126.

Selon toute apparence, la plupart de ces agents devaient être des indigènes.

Les médecins chrétiens ou israélites des princes musulmans et Francs, ainsi que les interprètes, durent être fréquemment les intermédiaires de relations officieuses et

---

(1) KITAB-ER-RAUDATAÏN. *Trad. Quatremere*, p. 41.

(2) La poste aux pigeons existait depuis longtemps alors chez les Musulmans et nous connaissons les noms des colombiers entre le Caire et Damas.

(3) MAS LAT. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 664.

(4) *Hist. Armen. des Crois.*, t. I, p. 146.

(5) DEFREMERY. *Notice sur les Batheniens de Syrie*, page 29. — ABOULFARADJ. *Chron. syr.*, etc.

souvent beaucoup plus intimes qu'on ne serait disposé à le croire, au premier abord, entre les princes arabes et les barons chrétiens.

Cependant, ces intermédiaires étaient parfois des Latins ; ainsi, Guillaume de Tyr (1) cite un chevalier du royaume parlant fort bien le *langage sarrasinois*, qui avait été, à plusieurs reprises déjà, envoyé en mission chez les Musulmans, et qui, en 1146, ayant été député près de Moyn-ed-din Anar, gouverneur de Damas, fut assassiné au cours de cette mission.

Par suite de leurs rapports constants avec les Grecs et les Sarrazins, nombre de ces chevaliers de Syrie doublaient le soldat d'un diplomate.

Ce qu'on lit dans le *Kitab-er-Raudataïn*, relativement au contrôle exercé, par les Francs, durant la première moitié du douzième siècle, sur le commerce des esclaves, dans les villes d'Alep et de Damas, donne à penser que les Francs avaient dans ces villes des agents dont la situation et les moyens d'action devaient ressembler, par plus d'un point, à ceux des bailes entretenus, trois siècles plus tard, près des sultans ottomans, par la république de Venise.

En 1169, les Francs de Syrie obtinrent, par leur traité avec Schaver (2), vizir du calife d'Egypte, d'avoir des commissaires ou consuls au Caire (3).

On ne saurait douter que les rapports fréquents et les relations amicales de Raymond III, comte de Tripoli, avec les princes de Homs et de Hamah, et avec Salah-ed-

---

(1) *G. de Tyr*, l. XVI, ch. 12.

(2) Reinaud. *Ext. des Hist. arabes des Crois.*, p. 427, et *Ibn-Khnaldoun. Ed. Tornberg*, p. 103.

(3) L'historien arabe Ibn-Abou-Taï nomme ces agents *Schahana* (consuls). (*Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 126.

din lui-même, n'aient été l'origine des accusations qui furent portées, contre lui, par certains auteurs occidentaux à la suite de la bataille de Hattin (1).

La présence des chevaliers occidentaux et de nombreux hommes d'armes et sergents syriens, arméniens et musulmans devait donner, à ces petites cours chrétiennes des principautés franques, un aspect fort original.

Chez les princes (2), le chambellan pourvoyait aux dépenses de la maison, et avait dans son service l'acquittement des prestations d'hommages dues par les feudataires.

Dans une des chartes publiées par Paoli, nous trouvons la mention, dans le cours de la seconde moitié du douzième siècle, d'Elise, *demoiselle de la Chambre* (3), d'Eschive, comtesse de Tripoli, mais je ne saurais dire encore quelles étaient les attributions de cette charge.

Les seigneurs francs avaient près d'eux des pages, des écuyers, des clercs remplissant les fonctions de secrétaire ou de lecteur, et certains mêmes (4), des lettrés arabes attachés à leur maison, formant, avec le chapelain et le médecin, la partie noble de la domesticité. Chez les barons latins, ce dernier était généralement un indigène, et le plus souvent un chrétien jacobite ou nestorien, parfois même un juif ou un musulman.

Quant à la domesticité proprement dite, outre des serviteurs d'origine occidentale, elle comprenait de nombreux esclaves de l'un et l'autre sexes, habituellement achetés en Arménie. On y rencontrait aussi des nègres

(1) *Cont. de G. de Tyr*, p. 35 et suiv.
(2) Mas Lat. *Hist. de Chypre*, t. I, p.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 283.
(4) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 121.

vendus par les Abyssins à Djeddah, et amenés en Syrie par les caravanes venant de l'Yemen.

Les princes musulmans avaient près d'eux des musiciens qui, chaque jour, nous dit Joinville, sonnaient la diane et la retraite (1).

A cet exemple, la plupart des seigneurs francs entretenaient des musiciens les accompagnant en guerre (2); et chez les Latins, comme chez les Arabes, le camp retentissait du bruit des araines, des trompes, des chalemelles, des buzines, des cors sarrazinois, des nacaires et des tambours (3).

Ce que raconte Joinville du débarquement en Egypte de son cousin le comte de Japhe ne saurait laisser aucun doute à ce sujet.

Les Arabes et les Syriens n'avaient jamais cessé de cultiver la musique; aussi, les Francs empruntèrent-ils aux Arabes la plupart des instruments de musique que nous voyons usités en Occident aux quinzième et seizième siècles, et que nous trouvons énumérés dans le passage suivant de Guillaume de Machaut :

Orgues, vielles, micanons,
Rubebes et psalterions,
Leus, moraches et guiternes
Dont on joue par ces tavernes
Cymbales, citoles, naquaires
Et de flaios plus de X paires
. . . . . . . . . . . . .
Cors sarrasinois et doussainnes
Tabours flaûstes traverseinnes
Demi doussainnes et flaûstes
Dont droit joue quand tu flaûstes
Trompes, buisines et trompettes
Guigues, rotes, harpes, chevrettes
Cornemuses et chalemielles (4).

(1) Du Cange. *Dissert. sur l'Hist. de saint Louis*, t. 1, p. 132.
(2) Ibid., p. 248-253.
(3) *Cont. de G. de Tyr*, p. 253-259.
(4) *Ed. de la Société de l'Orient Latin*, p. 35.

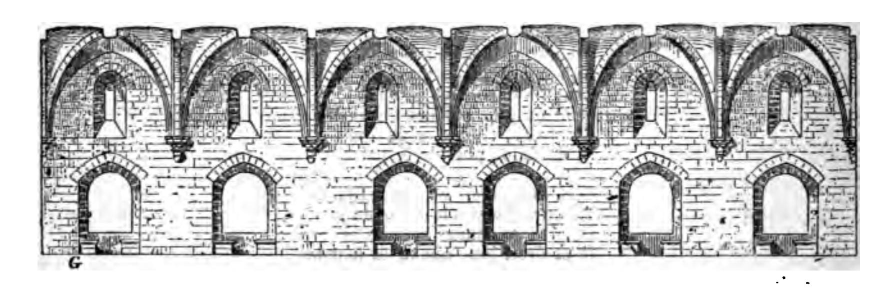
Le psalterion est tout particulièrement mentionné par Guillaume de Tyr (1).

L'E'oud arabe devint le luth.

Dans le rebebe, nous retrouvons le rebab syrien, et presque tous les instruments cités dans ces vers sont d'origine orientale.

Pour la musique religieuse, l'antiphone, ou chant alternatif par le peuple et les choristes, paraît un emprunt fait aux Syriens, dit M. Fétis, à qui nous devons de si curieuses recherches sur l'histoire de la musique dans l'antiquité et au moyen âge.

Dans tous les châteaux ou palais élevés par les Francs, en Syrie, nous retrouvons un vaste bâtiment en forme de galerie.




Grand'salle du château de Tortose.

(1) *G. de Tyr*, p. 1126.

C'est la grand'salle, importation occidentale et qui tenait une place essentielle dans la vie et les habitudes du moyen âge. Là, le seigneur convoquait ses vassaux et rendait la justice ; décorée de panoplies, de trophées et d'étendards pris sur l'ennemi, des peintures à fresques, ainsi que de riches tentures, en complétaient l'ornementation. Elle servait aux fêtes et aux banquets. Souvent il s'y trouvait une estrade formant tribune ou théâtre, sur laquelle prenaient place les musiciens, ou bien servant à la représentation d'aventures tirées des romans de chevalerie, alors en grande vogue (1).

Dès que ces fêtes avaient lieu dans un château, les ménestrels, les jongleurs, les musiciens et les rapsodes syriens s'empressaient d'y accourir de toutes les contrées environnantes (2).

On y voyait des histrions et des danseurs indigènes, se livrant à des exercices et à des danses qui étaient un des attraits des fêtes somptueuses données dans ces châteaux par la noblesse latine (3), à l'occasion des noces et autres évènements de la vie des grandes familles.

Les Francs de Syrie avaient adopté l'usage musulman de faire venir des pleureuses et des chanteuses à gage aux enterrements ; ce qui fut interdit, en 1257, par les constitutions du synode de Nicosie (4).

Souvent les marchands chrétiens ou juifs s'arrêtaient aussi dans ces châteaux, y présentant les objets précieux qu'ils rapportaient des terres de payenisme, comme on

---

(1) Mas Lat. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 480.
(2) *G. de Tyr*, p. 1126.
(3) Ibid.
(4) Mansi. *Conciles*, t. XXVI, p. 314.

appelait alors les pays musulmans, et racontaient leurs aventures dans ces régions lointaines, dont la renommée publiait tant de choses merveilleuses. C'était là, avec la venue de pèlerins occidentaux qui y demandaient l'hospitalité, un puissant élément de distraction pour les châtelains.

Parfois aussi, on recevait, dans ces demeures, la visite de princes musulmans, car il existait souvent, entre les barons latins de la Syrie et les émirs, de véritables fraternités chevaleresques (1). Guillaume de Tyr cite, entre autres, celle de Omfroy de Toron et de l'un des émirs de Noureddïn, en 1152.

Souvent, des émirs ou des chevaliers latins, trahis par la fortune des armes et ayant été traités avec courtoisie et générosité par leur vainqueur, demeuraient les amis de ceux dont ils avaient été les prisonniers. Je ne citerai qu'un exemple à l'appui de ce que j'avance.

Pendant sa longue captivité chez les Musulmans, qui ne dura pas moins de huit ans, de 1165 à 1173 (2), Raymond III, comte de Tripoli, s'était tellement lié avec Salah-ed-din, que nous voyons, en 1186, ce prince arabe prendre parti pour lui dans la querelle qu'il engagea contre Gui de Lusignan, proclamé roi de Jérusalem à son détriment (3). Salah-ed-din envoya à son ancien ennemi un corps nombreux composé de cavaliers, de sergents à pied et d'arbalétriers musulmans, ainsi que plusieurs convois d'armes, lui donnant, en outre, l'assurance de son entrée personnelle en campagne, pour le secourir, si le roi de Jérusalem commençait les hostilités contre lui.

---

(1) *G. de Tyr*, liv. XVII, ch. 17, p. 788.
(2) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 455.
(3) *Cont. de G. de Tyr*, p. 35-37.

C'est à cette même époque que nous voyons l'usage des armoiries se généraliser en Orient, tant chez les Francs que chez les Arabes.

Celles des Arabes n'avaient rien de fixe, de régulier, ni d'héréditaire. C'était l'emblématique ou blason parlant primitif, et ces pièces héraldiques étaient nommées par eux le Renk, au pluriel Renouk, mot persan signifiant littéralement couleurs, et par une transition facile à comprendre, écusson héraldique.

Dès le onzième siècle, tous les émirs portaient des armoiries.

Au douzième, l'aigle à deux têtes était adopté par les Ortokides.

L'origine de l'aigle à deux têtes est très obscure. Il n'y a qu'une chose positive, c'est qu'il était connu en Orient depuis l'antiquité et bien longtemps avant d'avoir été adopté par les princes allemands. Il figure en 1190 sur les monnaies d'Emad-ed-din Zenghi, frappées à Sinjar; en 1217 (614 de l'hégire), sur des pièces Ourtouki, ainsi que dans la décoration des cuivres damasquinés gravés à Damas et à Mossoul, tandis qu'il ne fut adopté par les empereurs d'Allemagne que vers 1345.

Ahmed ibn Touloun portait un lion.

Malek-ed-Daher-Bybars un lion passant.

L'émir Ak Sonkor avait des armes parlantes, un gerfaut blanc.

Kelaoun un canard, armes parlantes de son nom, qui avait cette signification en mogol. Ce canard se retrouve, d'ailleurs, fréquemment figuré sur la vaisselle de ses descendants.

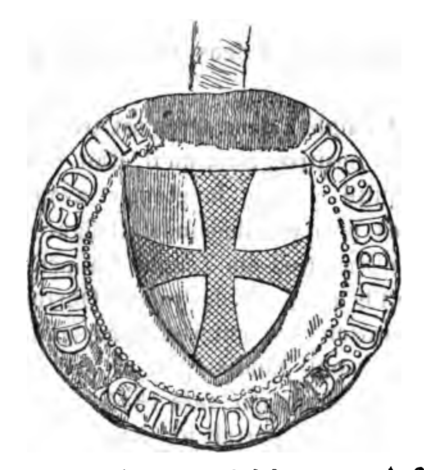
Presque tous les noms des émaux ou couleurs héraldiques sont d'origine orientale, et je pense que la descrip-

tion de quelques-uns des écussons arabes, dont les émaux nous sont parvenus, doit trouver ici sa place.

Sur une lampe, en verre, appartenant à la collection de M. Schefer, se voit un renk d'argent au chef de gueules, dans le champ est timbrée une coupe de gueules.

Une autre lampe, également en verre, qui se trouve dans la collection Basilewsky, présente le renk d'azur, à une fasce d'émail blanc, chargée d'une coupe de gueules.

On voyait encore, il y a peu d'années, dans une mosquée de Saïdnaya, près Damas, une jolie lampe en verre,



Sceau de Baudouin d'Ibelin, sénéchal du royaume de Chypre.

ornée d'un écusson de gueules à une fasce d'argent chargée d'une épée de sable.

Nous devons donc considérer comme un point établi que les armoiries furent en usage chez les Musulmans, tant en Syrie qu'en Egypte, pendant toute la durée des trois dynasties successives, kurde, turque et circassienne, et que les chevaliers et les princes francs firent, pour

leurs armoiries, de nombreux emprunts au blason oriental (1).

Les armoiries des Francs de Syrie furent généralement très simples, à en juger du moins par celles que nous connaissons.

Les Ibelins portaient d'or à la croix de gueules pattée.

Les comtes de Tripoli paraissent avoir porté d'or à un château de gueules.

Les seigneurs de Tabarie une fasce au milieu du champ de l'écu; quelques auteurs disent que le champ était d'azur et la fasce d'or.

Mais je ne puis en dire davantage sur ce sujet, qui sera longuement traité par mon savant ami Gustave Schlum-



Sceau de Cayphas.

berger dans le beau livre qu'il prépare en ce moment sur la sigillographie des principautés latines d'Orient.

Les mâts de pavillon plantés sur les forteresses et portant la bannière ou l'étendard du seigneur, étaient en

(1) Voir *Bulletin de l'Institut d'Egypte*, décembre 1880.

usage en Syrie dès le douzième siècle. La flèche (mât de pavillon?) qui surmontait le donjon du château de Sahioun fut brisée dès les premiers jours du siège de cette forteresse par les Musulmans, en 1187 (1). Le revers du sceau de Garsias Alvarès, seigneur de Cayphas, que je donne plus haut, offre un exemple de ces drapeaux flottants sur les murs de la ville.

D'après les chroniques et les relations des pèlerins, les Francs avaient emprunté aux Orientaux certains exercices équestres, tels que les combats simulés et ceux consistant à enlever un cercle avec la lance (2).

Herman Corner (3), dans sa chronique, parle en ces termes des passe-temps militaires en usage chez les Francs de Syrie : « *Omni die ludos, torneamenta, hastiludia et varias deductiones militares ac omnia exercitionum genera ad militiam pertinentia continuabant.* »

C'était surtout vers le printemps, à l'époque où les chevaux étaient conduits dans la campagne pour y être mis au vert que, campés près des tentes des Bédouins, les chevaliers latins, même ceux des grands ordres militaires, se livraient avec passion au jeu équestre du djerid, considéré par certains auteurs comme ayant été l'origine des tournois.

Pour cette noblesse, qui passait sa vie dans un état de guerre presque permanent, après les exercices et les jeux

---

(1) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 3.

(2) Pendant les trêves, les chevaliers francs, les templiers, les hospitaliers et les Teutoniques se rendaient chaque année, au mois de février, aux bords du Kison, pour y célébrer le *haraz*, fête bruyante, ou tous s'exerçaient à des joutes, auxquelles les Sarrazins et les Bédouins prenaient pacifiquement part. — *Saint-Genois int. au voyage de Thetmar. Mém. de l'Acad. royale de Belgique*, t. III.

(3) *Ap. Ekkard Corp. hist. Medii. ævi*, t. II, p. 941 et suiv.

militaires, la chasse dut tenir le premier rang parmi les plaisirs, et en temps de trêves, Francs et émirs s'y livraient fréquemment en commun. Dans les inventaires des archives de plusieurs familles arabes de Syrie se trouvent mentionnées des permissions de chasse accordées alors, réciproquement, sur certains cantons limitrophes des deux territoires, par les princes francs et les émirs.

Ici, comme en Occident, la chasse au faucon fut tout particulièrement en honneur. En Syrie, on comptait huit espèces de faucons ; quatre étaient nommées oiseaux de haut vol, et les autres oiseaux volant de poing.

Le deux cent-cinquantième chapitre des *Assises de Jérusalem* (1) est consacré au règlement des débats qui pouvaient s'élever sur la possession, la perte, l'achat ou la vente de ces oiseaux.

Comme chiens de meute, outre ceux tirés d'Europe, les Latins se servirent de la race indigène des lévriers *Sloughi*, laquelle est originaire de Syrie, de chiens turcomans, se rapprochant beaucoup du chien danois par ses formes et son caractère; enfin, du *bodgeh*, espèce de grand basset qui, croisé avec le braque d'Europe, donne une race excellente.

Les Francs empruntèrent encore aux Arabes l'usage de l'oncelot ou guépard dressé pour la chasse. Cet animal, très docile et très rapide à la course, figurait alors dans les véneries de tous les princes orientaux, et nous le trouvons souvent figuré dans les chasses gravées ou émaillées qui décorent les vases exécutés en Syrie, dans l'Irak ou en Perse, du onzième au quinzième siècles.

---

(1) *Ass. de Jerusalem*, t. II, p. 294.

Les historiens arabes et occidentaux mentionnent fréquemment cet animal, et je crois devoir citer ici, d'après M. de Mas Latrie, un passage où il en est question :

« C'estait un prince (Jacques de Lusignan) qui moult aimait la chasse, et avait une petite beste non mye si grande comme un regnart. I celle beste est appelée carable (quaraqaula) et n'y a beste sauvage que icelle petite beste ne preigne (1). »

Nous trouvons encore cet animal désigné sous les noms de peleng ou de fehed, et il est nommé, de nos jours, en Syrie, *faheddeh* (2).



(1) Mas. Lat. *Hist. de Chpyre,* t. II, p. 432.

(2) Quatremère. *Hist. des Mogoles*, p. 162 et suiv.

# CHAPITRE II

## Les Bourgeois

Bientôt, dans ces nouvelles colonies, les bourgeois venus d'Europe, les marchands, ainsi que les Syriens enrichis par leur commerce, s'organisèrent, dans les villes, en *bourgeoisies*, et, tout en demeurant sous la protection et la juridiction du seigneur, y implantèrent une partie des institutions communales de l'Europe.

Ce ne fut pas seulement dans les villes du littoral, habitées par une population composée d'Européens et d'Orientaux, se livrant, dans la plus complète sécurité, aux opérations du négoce, mais encore dans un grand nombre de petits centres de population de l'intérieur, que nous voyons s'établir alors ces bourgeoisies administrées au nom du seigneur par des vicomtes.

Nous en trouvons notamment à Gadres, à Ibelin, à la Grande-Mahomerie, à Jéricho, à Lydda, à Caco, à Saint-

Jean de Sebaste, au Merle, au Casal Robert, à Palmere, au Grand-Gerin, au Lyon, etc., etc.

Le passage suivant, extrait du mémoire de M. le comte Beugnot sur le régime des terres en Syrie, au temps des Croisades, résume fort nettement les origines de ce droit accordé aux bourgeois par les assises du royaume.

« Quant au droit des bourgeois en matière de propriété, il découlait des lois romaines. Les Croisés trouvèrent en vigueur, dans les cités maritimes de la Syrie, des débris de la législation civile des empereurs grecs qu'ils eurent la sagesse de respecter, ainsi que l'avaient fait les Arabes. Ils en étendirent même les dispositions aux bourgeois venus d'Europe.

« Le livre des Assises de la cour des bourgeois que nous possédons fut écrit entre les années 1173 et 1180, sous l'inspiration manifeste de la loi romaine.

« Remarquons, en outre, que cette loi, quand elle sommeillait encore dans les principaux Etats de l'Europe, régissait une classe tout entière de la société dans les colonies chrétiennes de l'Orient. »

On est autorisé à dire que dans les colonies latines de Terre-Sainte, la bourgeoisie avait trouvé son rang dans la hiérarchie sociale. Rien ne manquait donc de ce qui pouvait faciliter son libre développement.

Au point de vue de la juridiction civile, les cours des bourgeois et des Syriens, et bientôt après l'établissement d'une juridiction commerciale et maritime comprenant les cours de la *Fonde* et de la *Chaîne*, formèrent un système judiciaire complet et supérieur à tout ce que l'Occident possédait en ce genre.

La cour des bourgeois, composée de douze jurés, présidée par le vicomte, avait une autorité fort étendue; elle tenait ses audiences trois jours par semaine, qui étaient,

autant que les fêtes le permettaient, les lundis, mercredis et vendredis (1).

L'écrivain ou greffier de cette cour recevait chaque mois douze besans, plus une remise sur les sommes qui rentraient par son office, enfin, certaines gratifications pour les actes qu'il rédigeait au nom des particuliers (2).

Les *Assises* disent que le vicomte était également chargé de la rentrée des rentes de la seigneurie, et tous les trois mois, il rendait compte des entrées ou recettes, en effectuant leur versement à la secrète ou trésorerie (3).



Sceau de Jean, vicomte de Tripoli.

Quant à la police de la ville, elle relevait entièrement de lui, et il était assisté dans cet office par le *mathessep*, ou lieutenant de police, chef des sergents, sur les fonctions duquel j'aurai lieu de m'étendre un peu plus loin.

La cour de la *Fonde*, juridiction purement commerciale, comme je l'ai indiqué, se composait de six jurés, dont quatre étaient Syriens et deux Francs. Elle était présidée par le bailli de la Fonde.

(1) *Assis. de Jérus.*, t. II, p. 239.
(2) Ibid., p. 238.
(3) Ibid,, p. 241.

La cour de la *Chaîne*, dont on attribue l'établissement au roi Amaury Ier, était un tribunal essentiellement maritime, et n'existait, par conséquent, que dans les ports de mer.

La cour syrienne ou du *Reïs* était présidée par ce fonctionnaire, et à son défaut, par le bailli de la Fonde.

Les jurés de la Fonde et la cour du Reïs jugeaient suivant les assises de la cour des bourgeois de chaque principauté, mais il y a tout lieu de penser que les coutumes locales tinrent une large place dans leur jurisprudence.

Si, sous le rapport commercial, la Fonde était un tribunal commun aux Francs et aux indigènes, il devenait la juridiction spéciale des Syriens là où ces derniers n'étaient pas assez nombreux pour former une communauté et posséder un reïs.

En Syrie, la bourgeoisie latine demeura toujours française, par son langage et ses habitudes. tout en adoptant certaines coutumes orientales, conséquences du milieu dans lequel elle vivait et de l'admission de l'élément syrien dans ses rangs.

Dans les villes, son existence était fastueuse, et par ses richesses, elle acquit une influence extraordinaire dans une société féodale.

La nécessité où, par suite d'un état de guerre permanent, se trouva bientôt la noblesse de Terre-Sainte de se recruter, en grande partie, dans les rangs des bourgeois, rendait la condition de ces derniers, en Syrie, bien plus honorable que celle de la bourgeoisie de France ou d'Angleterre; aussi, rien n'égalait la facilité avec laquelle un bourgeois devenait chevalier.

Par suite de fréquents mariages des Francs avec des femmes indigènes, nous devons encore comprendre dans

les rangs de la bourgeoisie un élément considérable : ce sont les enfants nés de ces mariages, que les chroniqueurs des croisades désignent du nom de Poulains. Sous l'influence maternelle, ces hommes se rapprochaient plus, à certains points de vue, des Syriens et des Arméniens que des Francs, et ils conservaient en grande partie les usages et les mœurs orientales.

A l'exemple des Musulmans, ils renfermaient leurs femmes et leurs filles, et ne les laissaient sortir que voilées.

Trois fois par semaine, ces femmes allaient aux bains, quand, dit Jacques de Vitry, la fréquentation des églises et des cérémonies religieuses leur était interdite, en dehors de la semaine sainte (1).

Il est vrai que ces riches bourgeois avaient des chapelles particulières dans leurs maisons où, au grand scandale de l'évêque d'Acre, des chapelains et des prêtres indigènes venaient célébrer la messe et réciter les offices (2).

La fréquentation des femmes syriennes et musulmanes avait introduit dans ces intérieurs toutes les intrigues des harems.

Ces bourgeois, peu belliqueux, et qui étaient, avant tout, préoccupés des intérêts de leur commerce ou de leurs affaires, préféraient la prolongation des trèves avec les Musulmans, et voyaient toujours avec quelque inquiétude l'arrivée des nouveaux Croisés, venus d'Europe, pleins du désir de recommencer la guerre.

---

(1) Jacques de Vitry. *Ap. Bongars*, p. 1088.

(2) Nous savons que dans les familles patriciennes de Venise, la vie des femmes ressemblait tout à fait à celle des harems ; la plupart ne sortaient même pas pour aller à l'église, beaucoup de palais ayant leurs chapelles particulières. Cet état de choses durait encore au seizième siècle. Quant à leur genre de vie, il ne différait guère de celui des femmes d'Orient.

Comme les Orientaux, les Poulains, et même la plupart des Francs fixés depuis longtemps en Terre-Sainte, avaient pris l'usage de laisser croître leur barbe.

Du reste, ainsi que je l'ai dit plus haut, les usages orientaux avaient été, en grande partie, adoptés par les Francs et même par ceux qui appartenaient à l'Eglise, car nous voyons Jacques de Vitry reprocher aux religieuses de sortir de leur monastère, contre les règles, et de fréquenter les bains publics avec les personnes séculières.

Il est probable que les lignes suivantes, relatives à la toilette des femmes de Palerme, et empruntées à Ibn-Djobaïr, qui visita cette ville à son retour d'Orient, en 1184, doit nous donner une idée de ce qu'était le vêtement des femmes, des Poulains et des Syriens admis dans la bourgeoisie des principautés franques de Syrie.

« Les dames chrétiennes de cette ville (Palerme), par l'élégance de leur langage, leur manière de se voiler et de porter leurs manteaux, suivent tout à fait la mode des femmes musulmanes. A l'occasion de cette fête (Noël), elles sortaient habillées de robes en soie, couleur d'or, enveloppées de manteaux élégants, couvertes de voiles de couleur, chaussées de brodequins dorés, surchargées de colliers, de fards et d'odeurs, tout à fait la toilette des dames musulmanes, etc., etc. »

Il existait, dans les principales villes de Syrie, des confréries de bourgeois placées sous l'invocation d'un saint et la protection de l'évêque. Ces associations prirent rapidement un caractère politique et acquirent une si grande importance dans les derniers temps de l'occupation de la Syrie par les Latins, que, non-seulement les nobles, mais même les chefs du gouvernement, s'y faisaient admettre.

L'association des Pisans, à Tyr, dite *Societas Vermigliorum* (1), confrérie moitié religieuse et moitié militaire, comme celle de Saint-André d'Acre, joua un grand rôle à la défense de Tyr, en 1188, et nous savons qu'elle possédait un certain nombre de casaux voisins de cette ville.

C'est encore dans les rangs de la bourgeoisie que je crois devoir placer les divers fonctionnaires civils des colonies latines, dont les attributions nous sont connues.

Le Mathessep (2), dont le titre et l'emploi sont un emprunt fait à l'Orient était, chez les Francs, ainsi que je l'ai dit plus haut, le lieutenant du vicomte et le chef des sergents de la cour des bourgeois.

Chez les Arabes, le mothasib avait des attributions très multiples et qui doivent nous aider à nous rendre un compte exact de ce que fut la charge analogue chez les Francs de Syrie.

Ibn-Khaldoun, dans ses *Prolégomènes*, et Makrizi, dans sa description de l'Egypte, ont consacré chacun quelques pages à ce chef de la police musulmane, et je crois intéressant de donner ici, d'après le scheik Abder-Rhaman-Naaser-Abdallah-Anabraouï, la liste des inspections confiées au mothasib :

Les marchés et les rues.

Les poids et les mesures.

Les marchands de grains et de farines.

Les boulangers.

Les bouchers.

Les rôtisseurs.

---

(1) Muller. *Docum. Toscani*, p. 14-34.

(2) Sacy. *Chrestomathie arabe*, t. I, p. 469-470.

Ceux qui font frire le poisson.
Les pâtissiers et les confiseurs.
Les marchands de beurre et d'huile.
Les marchands de sorbets.
Les maîtres d'école.
Les médecins et rebouteurs.
Les oculistes.
Les apothicaires.
Les vétérinaires et les maréchaux.
Les épiciers.
Les courtiers et crieurs de ventes publiques.
Les changeurs de monnaies.
Les marchands d'étoffes.
Les teinturiers.
Les cordonniers.
Les orfèvres.
Les forgerons.
Les chaudronniers.
Les marchands d'esclaves.
Les marchands de chevaux et de bêtes de somme.

Ce fonctionnaire devait, en outre, veiller à ce que la prière fût récitée régulièrement dans les mosquées, et sa vigilance devait également s'étendre sur les bains et tous les établissements publics, en général; enfin, assurer l'exécution des prescriptions sanitaires en ce qui concernait les lépreux.

Lui incombaient aussi la recherche et la répression des nombreuses falsifications qui, d'après l'auteur que je viens de citer, s'exerçaient déjà alors sur certaines marchandises précieuses, telles que les drogues, épices et parfums.

Les fonctions du mathessep (1), chez les Latins, ne nous sont connues que par de rares documents, dont les deux plus importants sont le chapitre du livre des Assises de la cour des bourgeois, relatif à cette charge, et un paragraphe de la relation du baile de Venise à Tyr, en 1240 (2).

Ces deux documents montrent que les fonctions du mathessep ou matasep furent, comme son titre l'indique, semblables à celles du mothasib arabe pour les questions de police générale, seulement avec le caractère de chef de la force publique, plus nettement accusé que chez les Musulmans.

Cependant, il existait quelques différences dans les inspections afférentes à cette charge. Ainsi, dans le royaume de Chypre (3), il y eut des délégués spéciaux du vicomte pour le contrôle des étoffes et leur estampille, pour l'inspection des épiciers, etc.

Les médecins, dans les principautés de Syrie, tenaient de l'évêque et des sommités de la corporation, leur licence d'exercer; ils étaient, de plus, régis, ainsi que les chirurgiens et les rebouteurs, par une assise spéciale (4).

Je ne ne crois pas non plus que, chez les Latins, le mathessep ait jamais eu la surveillance des écoles.

Dans les colonies franques, ces fonctions furent parfois remplies, dans les villes peu importantes, par des indigènes, et je serais bien tenté de voir un de ces fonction-

---

(1) *Assises de Jérus.*, t. II, p. 243.
(2) Tafel et Thomas. *Ap. Font Rrer. Aust.*, t. XIII, p. 359.
(3) *Assises de Jérus.*, t. II, p. 366.
(4) Ibid., p. 164 et suiv.

naires dans Mansour-Ibn-Noubil, cadi de Zibel (1), que Raymond III, prince d'Antioche, avait assez imprudemment chargé, dit Boha-ed-din, de la garde de cette ville *preturæ urbis*, et qui la livra à Salah-ed-din en 1187.

Le mathessep recevait chaque mois douze besans de solde, plus son droit sur les rentes effectuées par les sergents.

Les sergents de la cour des bourgeois recevaient une solde de six besans par mois, plus une remise sur les sommes provenant des ventes ou des héritages.

Le vicomte avait également sous ses ordres d'autres sergents, nommés *placiers*, que nous trouvons fréquemment mentionnés dans les actes contemporains (2).

Aux républiques italiennes, qui avaient des communes commerciales établies dans les villes maritimes de la Syrie, était accordé le droit d'avoir des consuls. Les princes latins leur donnaient en même temps celui d'avoir des placiers (3).

Celui des Vénitiens, à Tyr, en 1242, se nommait Buraffe (4). Il était logé par la commune, recevait un salaire annuel de trente-six besans et une paire de vêtements à Noël.

Les *Baniers* (5) étaient des officiers publics chargés de porter les sommations et ajournements, ainsi que de proclamer les bancs du seigneur ou les ordres du roi.

« Li rois manda son banier et si li commanda que il criast pour l'ost qu'il s'armassent tout et qu'il sivissent le gonfanon de la sainte crois. Li baniers fist le comman-

(1) VILKEN. *Comment. de Bell. Cruciat. ex Aboul feda*, p. 151.
(2) *Assises de Jérus.*, t. II, p. 97.
(3) *Code Dipl.*, t. I. p. 159.
(4) TAFEL et THOMAS. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 395.
(5) *Assises de Jérus.*, t. I, p. 54 et 343.

dement le roi, et cria par l'ost as chevaliers qu'il s'armaissent (1). »

La charge du drogman paraît ne s'être point bornée au rôle d'interprète.

On voit, en 1160, le roi Baudoin III accorder à Jean de Cayphas (2), la charge héréditaire de garde et de de drogman du château de Mahalia et de ses dépendances. En 1260, Guy d'Arsur avait comme fief de soudée le drogmanat et la moitié des dîmes de sept casaux (3).

La bureaucratie des colonies latines était formée de nombreux employés, tous désignés sous le nom d'écrivains (4).

Nous rencontrons souvent la mention d'écrivains français ou sarrazins employés à la douane, à la fonde, à la chaîne, ainsi que dans les casaux (5). Ces derniers sont fréquemment désignés sous la dénomination d'écrivains de la terre; leurs fonctions paraissent s'être beaucoup rapprochées de celles du moustafiz arabe que nous trouvons désigné, dans certains actes latins du treizième siècle, sous le nom de moafese (6).

L'écrivain du roi était, selon toute apparence, chargé *des droits et raisons du roy* (7).

Il y avait aussi l'écrivain de la secrète et celui de la taille (8), dont les attributions sont indiquées par leur

---

(1) MAS. LAT. *Chron. d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, p. 162.
(2) STREHELKE. *Tab. ord. Teut.*, p. 2.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 171.
(4) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 295. — *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 220.
(5) *Cod. Dipl.*, t. I. p. 171.
(6) TAFEL et THOMAS. *Ap. Font. Rer. Aüst.*, t. XIV, p. 400, et *Arch. de l'Orient Lat.*, t. I, p. 256.
(7) TAFEL et THOMAS. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 370.
(8) *Assises de Jérus.*, t. II, p. 369-378.

titre, et sur le compte desquels j'aurai à revenir en parlant du régime financier des principautés franques de Syrie.



# CHAPITRE III

## Les Communes commerciales

Grande fut, dans la société des principautés franques, l'importance qu'eurent les colonies ou communes commerciales formées, en Orient, par les principales villes maritimes du bassin de la Méditerranée. Aussi ai-je été conduit à placer ces dernières à côté de la bourgeoisie, classe à laquelle se trouvèrent constamment mêlés les négociants français, italiens ou catalans, que leurs affaires fixèrent temporairement en Syrie, pendant l'occupation latine.

Ces colonies formèrent autant de communes, possédant en propre des quartiers, ayant leurs privilèges et leurs juridictions civiles particulières et administrées par des bailes, des consuls et des vicomtes.

La plus ancienne colonie, celle des Amalfitains, remontait au sixième siècle.

Ils fondèrent à Jérusalem le premier hôpital destiné

aux Occidentaux venus en Terre-Sainte comme négociants ou pèlerins.

Le quartier des Amalfitains, à Antioche, était leur propriété avant les Croisades. A Tripoli, ils reçurent quelques maisons, entre autres celle du vicomte et un fondouk. Ces divers immeubles appartenaient à l'archevêque d'Amalfi. Ils avaient, à Acre, un quartier voisin de celui des Pisans et possédaient, en outre, l'église de Saint-Nicolas.

La colonie vénitienne était administrée par un baile, celles de Gênes et de Pise par des consuls.

Le traité de 1123 donnait, aux Vénitiens, un quartier complet dans chaque ville du royaume. Ils avaient des consuls à Tyr, à Giblet, à Antioche, où ils ne possédaient qu'un fondouk, une église et quelques maisons.

Le 1er juin 1277, Boémond VI (1), prince d'Antioche et comte de Tripoli, par un traité de commerce et de navigation conclu avec Jacques Contarini, doge de Venise, autorise cette république à avoir, à Tripoli, baile, prison et cour libérale ; enfin, à juger tout Vénitien, se réservant seulement la haute justice.

A Tyr, leur quartier était situé entre le port et les murs d'enceinte. Ils possédaient primitivement un tiers de cette ville, mais, à la suite du tremblement de terre de 1201, leur quartier fut presque ruiné. Cependant, en 1244, nous trouvons énumérés, dans la relation du baile Marsile, Georges, un grand nombre de casaux et de terres situées aux environs de Tyr, et dans la ville même, une tour seigneuriale, les trois églises de Saint-Marc, Saint-Jacques et Saint-Nicolas, des fondouks, des bains, mai-

(1) Rey. *Rech. sur la domin. lat. en Orient*, p. 47.

sons, boutiques, terrains de halage, etc., comptés par le même document comme formant le domaine de la commune vénitienne. A Acre, la fonde des Vénitiens formait un quartier assez considérable, comptant beaucoup de maisons et de magasins, car, dans la relation citée plus haut, nous ne trouvons pas moins de cent sept immeubles possédés par Venise, plus un palais et une église sous le vocable de Saint-Marc, près de laquelle s'élevait la tour des Vénitiens, et on voyait, à Acre comme à Tyr, ces tours seigneuriales, qui sont un des traits les plus caractéristiques et des plus originaux des villes italiennes du moyen âge.

Ces postes de bailes et de consuls étaient les plus importants de ceux qu'entretenait la sérénissime république.

Le baile de Syrie devait appartenir à la noblesse vénitienne. Nommé par le Grand Conseil, il était deux ans en fonctions. Outre son traitement consulaire, il recevait 200 ducats et une partie des présents que les soudans faisaient à la république. Les Vénitiens fixés en Syrie lui prêtaient serment de fidélité, comme à leur chef. C'était le juge des différends et le percepteur des revenus publics, qui servaient à l'entretien des immeubles possédés, en Syrie, par Venise. Dans les cérémonies, il portait un manteau rouge brodé d'or, et était coiffé d'une barrette richement ornée.

Le consul était assisté de deux conseillers, envoyés en même temps que lui de Venise. La durée de son administration était limitée, et à la fin, ils devaient exposer, dans un rapport, l'état où ils laissaient les colonies commerciales qui leur avaient été confiées.

Les bailes vénitiens résidaient, tantôt à Tyr, tantôt à Acre.

Voici les bailes dont les noms nous sont parvenus :

Dominique Acotanto et Pantaleon Barbo, contemporains du roi Henry de Champagne, c'est-à-dire entre les années 1192-1198.

Théophile Zeno était baile en Syrie en 1217.

Marsile, Georges, 1243.

Nicolas Michæli, 1256.

Marc Justiniani, 1258.

Nicolas Quirini, 1263.

Michel Doro, 1264.

Philippe Belleyno, 1271.

Pierre Zeno, 1271.

Albert Morosini, 1277.

Les bailes et consuls étaient subordonnés aux trois consuls des marchands de Venise.

Il y avait, en outre, à Acre, une espèce de conseil communal des Vénitiens, que le consul convoquait dans les circonstances importantes (1).

Les Vénitiens avaient, dans leurs quartiers, la juridiction civile, mais le roi et les seigneurs se réservaient toujours exclusivement la haute justice.

La curie judiciaire était présidée par le vicomte (2). Dans les villes de Syrie, la police du quartier des Vénitiens était dévolue au consul ou au baile, et les étrangers résidant dans ces quartiers étaient soumis à la juridiction de la république.

En Arménie, les Vénitiens reçurent, en 1201, du roi Léon II, des terrains et des églises à Missis, à Tarse et à l'Aïas.

---

(1) Muller. *Document Toscani*, p. 65.
(2) Heyd. *Italiani in Oriente*, t. I, p. 179.

Le consul placé à la tête de la colonie génoise, en Syrie, avait des attributions semblables à celles des consuls vénitiens, pisans, marseillais et ancônitains.

Les Génois s'établirent à Baruth, vers 1223, à la suite du différend qu'ils eurent à Acre, avec les Pisans. Ils avaient aussi quelques comptoirs à Gibelet. Dans le royaume d'Arménie, où leur nation était la plus favorisée, un vicomte administrait leurs établissements.

Hugues Ferrario occupait cette charge en 1215.

Philippe Tartaro en 1274.

Léon de Nigrino en 1279.

Ils avaient cour de justice et possédaient, à Sis, une église, un fondouk et des maisons. Il en était de même à Tarse.

Les Pisans reçurent, en 1109, à Antioche, le quartier dit de Saint-Sauveur. A Laodicée, la rue des colonnes et l'église Saint-Nicolas (1). Ce ne fut qu'en 1170, qu'ils eurent des consuls, dans la première de ces villes, ainsi qu'à Tripoli, en 1194 (2). Leur vicomte, dans cette ville, se nommait Matthieu Minchet.

Ils possédaient, à Acre, un quartier, et avaient leur juridiction propre. Les Pisans jouissaient, dans cette ville, à Tyr et à Japhe, du privilège d'avoir un contrôleur, pour l'impôt de la chaîne, au bazar et aux portes, afin de surveiller les écrivains du fisc et veiller à ce qu'ils n'exerçassent aucune exigence injuste envers leurs nationaux.

Les Marseillais, les marchands de Montpellier et de Saint-Gilles étaient également régis, dès la fin du dou-

(1) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 362.
(2) Dal Borgo. *Dipl. Pisani*, p. 85.

zième ou les premières années du treizième siècle, par des consuls à Acre, à Tyr et à Barut. Dans cette dernière ville, leur installation date de l'année 1223.



# CHAPITRE IV

## Les Syriens

Durant toute la période des Croisades, nous trouvons désignés, sous le nom de Syriens, les indigènes chrétiens, de langue arabe, unis à Rome et suivant la liturgie grecque, qui formaient, à cette époque, une grande partie de la population indigène des principautés franques de Terre-Sainte.

Aboulfaradj dit que, de son temps, les Syriens avaient conservé l'usage de commencer l'année le 1er octobre, tandis que les Grecs de Syrie la commençaient le 1er septembre (1).

Jacques de Vitry (2), qui les distingue fort nettement des Grecs, les accusait de n'être qu'en apparence soumis aux prélats latins, dont ils habitaient les diocèses (3).

---

(1) IDELER. *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 463.
(2) Jacques de VITRY. *Ap. Bongars*, p. 1090.
(3) Ibid., p. 1094.

Il faut encore comprendre, sous la même dénomination, les Syriens Maronites; ces derniers suivaient la liturgie syriaque.

De tous les indigènes, ce sont ceux dont le législateur latin s'occupe le plus; ils sont toujours présents à sa pensée, et ils en obtiennent une situation plus favorisée que toutes les autres populations indigènes.

Les Croisés crurent ne devoir rien négliger pour s'attacher une race adonnée à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, tenant entre ses mains presque toutes les ressources du pays.

Si elle avait été aussi corrompue et aussi perfide que le dit Jacques de Vitry, dont l'exagération et l'intolérance ne sauraient être mises en doute, la législation civile n'aurait pas conservé pour elle tant d'égards.

Les Syriens tenaient donc le premier rang parmi les indigènes, puis venaient les Jacobites, les Arméniens, et à un rang un peu inférieur, les Grecs, les Nestoriens et les Abyssins.

Les auteurs contemporains, et notamment Burchard de Mont-Sion (1), disent que les prélats gouvernant, dans les principautés franques, ces divers rites, reconnaissaient, ou tout au moins étaient sensés reconnaître, la suprématie de l'Eglise romaine.

L'archevêque arménien et l'évêque jacobite de Jérusalem étaient comptés au nombre des suffragants du patriarche latin de cette ville (2).

On voyait alors officier, simultanément, dans l'église du Saint-Sépulcre, à côté des Francs, les Syriens, les

(1) Ed. Laurent. *Peregri Med. avi. quat.*, p. 34.
(2) L. de J. d'Ibelin. *Ass. de Jérus.*, t. I, p. 416.

Arméniens, les Jacobites, les Grecs et les Abyssins. Les Syriens y possédaient, en propre, la chapelle dite de la Croix, ainsi nommée d'un fragment considérable de la vraie croix qui y était conservé (1), les Jacobites, celle de Saint-Jacques, les Arméniens, une autre chapelle, voisine de celle dite des Trois-Maries.

Quant à l'autel des Grecs, qui paraît avoir été précédé d'un iconostase, il était placé entre le chœur des chanoines latins et l'édicule du Saint-Sépulcre (2).

Guillaume de Tyr (3) nous apprend qu'en l'année 1115, le roi Baudoin Ier fit venir d'au delà du Jourdain tous les Syriens ou Arabes chrétiens qui voulurent s'établir dans ses Etats; il leur accorda, dans Jérusalem, ainsi qu'aux Arméniens, aux Grecs et même aux Sarrazins, de grandes franchises commerciales. Bien que l'influence des schismes de l'Eglise orientale empêchât une union absolue entre les Francs et les Syriens, ces derniers n'en étaient pas moins placés, par la loi et par l'opinion, immédiatement après les Francs et au-dessus des Grecs et des Sarrazins; aussi, se virent-ils promptement admis dans les rangs de la bourgeoisie (4); et en la cour du vicomte, le Syrien était admis au serment, même contre un Latin.

Ils avaient le droit de posséder des terres et des casaux (5), en un mot, jouissaient de la plupart des privilèges (6) concédés aux bourgeois établis dans les colonies d'outre-mer; dans les villes, le bourgeois syrien et

(1) Théodoricus de *Locis, Sanctis*, p. 25-33.
(2) Vogüé. *Eglise de Terre-Sainte*, p. 438.
(3) *G. de Tyr*, l. XI, ch. 27, p. 500.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 264.
(5) *Ass. de Jérus.*, ch. 59, 60, 61, 62.
(6) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 61, p. 123, n° 81, p. 160.

le bourgeois franc, bien que séparés par des mœurs assez différentes, vivaient sous l'empire du même droit. Les Syriens obtinrent, en outre, d'être administrés par un magistrat spécial nommé reïs, dont les attributions furent identiques à celles du vicomte.

J'ai dit, ailleurs (1), qu'on devait placer au premier rang de la population syrienne, les Maronites, dont Guillaume de Tyr (2) parle en ces termes : « Une manière de gent que l'on apelait Suriens, qui abitent en la terre de Fenice, entor la terre de Libane delez la cité de Gibelet ................ ils étaient genz mout hardies et preuz as armes et meint grans secours avaient fet a noz crestiens quant il se combataient a nos ennemis. »

Les historiens musulmans nous apprennent qu'ils aidèrent le comte de Saint-Gilles au siège de Tripoli (3).

Durant la première moitié du douzième siècle, l'hérésie monothélite reparaît plusieurs fois parmi les Syriens maronites du Liban, mais la grande majorité de la nation rentra définitivement dans le giron de l'Eglise romaine, par les soins d'Amaury, patriarche latin d'Antioche, en l'année 1167.

Il existait alors dans le Liban de nombreux monastères de ce rite (4), dont plusieurs servaient de résidence au patriarche ou aux quatre principaux prélats maronites. Dans la seigneurie de Gibelet (5), ce sont ceux de Notre-Dame et de Saint-Elie, à Lephed, de Sainte-Marie d'Abil

---

(1) *Cabinet historique*, année 1879, p. 179.
(2) *G. de Tyr*, l. XXII, ch. 8.
(3) *Hist. arabes des Croisades*, t. I, p. 212
(4) Assemani. *Bib. Orient.*, t. I, p. 522.
(5) Lequien. *Orient. Christ.*, t. III, p. 99.

et de Meïphouk, enfin celui de Saint-Cyprien, de Caphiphoun.

On en comptait environ onze autres dans le territoire des seigneuries du Boutron et de Nephin, ainsi que dans la pittoresque vallée de la Kadischa, alors considérée par les Francs et les Maronites, ainsi que son nom l'indique, comme une rivière sacrée (1).

En 1183, Brocard l'appelle la vallée sainte, en mentionnant les monastères et les nombreuses églises élevées sur ses bords.

Jusqu'en 1120, le patriarche maronite résida au monastère de Notre-Dame de Janoch, puis il se transporta à Meïphouk, près de Gibelet.

Les Maronites et Jacobites du Liban ne restèrent pas étrangers au courant artistique qui se développa à cette époque en Syrie. Les églises de Hattoun, Meïphouk, Helta, Scheptïn, Toula, Bhadidat, Maad, Khoura, Semar-Jebail appartiennent à un art syrien, issu du bysantin, et elles offriront un curieux sujet de recherches à celui qui entreprendra l'étude de l'archéologie syrienne mediævale du Liban.

Hattoun et Meïphouk possèdent, en outre, des inscriptions syriaques dont une nous donne la date de la construction de Notre-Dame de Meïphouk, où elle se trouve, et qui fut terminée en 1276.

L'église de Maad, ainsi que celles de Bhadidat, de Kafar Schleiman et de Naous, renferment des peintures syriennes bien conservées et d'un grand intérêt, car, de leur étude, résultera, dit M. Renan, un complément important à l'histoire de l'art bysantin. Dans toutes ces

(1) F. Naironus. *De Origine Maronitarum*, p. 116.

syriaques, et tous les murs sont écrits en leurs carac-tères estranghelo.

Vers la fin du douzième siècle, le patriarche jacobite Michel le Syrien (1), [illegible] la grande église du célèbre monastère de Mar Barsauma, détruite par un incendie le [illegible] juillet [illegible] (2), [illegible] deux ans à exécuter les peintures dont cette basilique fut décorée. Sa dédicace eut lieu au mois de mai [illegible].

Il existe aussi des monuments de cette école à Chypre, et notamment à Famagouste.

Dans les principautés franques, les Syriens jacobites paraissent avoir été placés, à peu de chose près, sur la même ligne que les maronites. Leur doctrine s'éloignait peu de celle des Latins (3), et en 1247, Ignace, leur patriarche, adressa au pape Innocent IV la soumission à Rome de l'Eglise jacobite, n'y mettant que quatre conditions :

La première, que les jacobites éliraient leur patriarche, suivant les coutumes de leur rite.

La seconde, que le patriarche, les archevêques et les évêques jacobites relèveraient directement du saint-siège et ne seraient point soumis à la juridiction des prélats latins.

La troisième, que ces derniers n'auraient aucun droit à percevoir les revenus ou les dîmes des monastères ou des églises jacobites situées dans leur diocèse.

La quatrième, enfin, que les jacobites qui embrasse-

(1) *Chron. de Michel le Syrien*, p. 4.
(2) Assemani. *Bib. Orient.*, t. II, p. 367 et suiv.
(3) Lequien. *Oriens Christ.*, t. II, p. 1356 et 1394.

raient le rite latin ne seraient pas confirmés de nouveau quand ils l'auraient été par un évêque de leur rite.

Les Syriens jacobites possédaient un certain nombre de sièges épiscopaux et de monastères dans les principautés latines. Celui de Jérusalem fut établi sous le règne du roi Baudoin III, et l'évêque, résidant au monastère de la Madeleine, fondé en 1088, et occupé par des religieux de ce rite, était compté au nombre des suffragants du patriarche latin.

Antioche était le siège du patriarcat, dont relevaient tous les évêchés jacobites de la Syrie, de Chypre et de la petite Arménie. Le prélat titulaire de ce siège résidait, habituellement, au monastère de Mar Barsauma, près de Melitène, et, comme le catholicos de la petite Arménie, il paraît avoir été suffragant du patriarche latin de cette ville, sans que cependant nous en ayons la preuve.

Les Jacobites avaient conservé l'usage de la circoncision et se servaient de trompettes dans la célébration de leurs offices, suivant une tradition dont l'origine remontait au temps des Hébreux.

Un assez grand nombre de monastères jacobites existaient dans les principautés franques d'Edesse et d'Antioche, ainsi que dans le royaume de la petite Arménie. Les plus importantes de ces maisons, après le monastère de Barsauma, résidence du patriarche, étaient celles de Bared, près Melitène, de Gavicatha, de Baximat, près de Missis, en Cilicie, et enfin, celle de la Madeleine, à Jérusalem. Dans la principauté d'Antioche, nous voyons les monastères jacobites de Douaïr, de Peschin, de Tel-eda, d'Eusebona et de Curzachel.

Par la description de Jérusalem, à la fin du douzième siècle, publiée par M. de Vogué et rééditée par M. de Mas Latrie dans sa *Chronique de Bernard le Trésorier*,

on voit que les Jacobites possédaient, dans les dépendances de l'église du Saint-Sépulcre, près du clocher, une grande chapelle dite de Saint-Jacques.

Aboulfaradj, le plus célèbre écrivain jacobite de cette époque, relate que leur clergé, très versé dans les lettres grecques, arabes et syriaques, s'était tout particulièrement adonné, durant le treizième siècle, à l'étude de la médecine. Il cite notamment Michel, évêque d'Alep, qui, après s'être démis de son siège épiscopal, vint se fixer à Tripoli, où il professa la médecine et résida, jusqu'à sa mort, entouré du respect et de la vénération du clergé et de la noblesse franque. Aboulfaradj dit, en parlant de lui : « Rem medicam optime noverat, in libris philosophorum versatus, conversatione amenus omnibus gratus erat. »

Basile d'Alep, célèbre médecin, qui, en 1249, résidait à Antioche; Isa et Hasnoun, autres médecins également connus qui, alors, se trouvaient à Sis, étaient tous Jacobites.

## Les Syriens nestoriens

Les Nestoriens de Syrie paraissent avoir plus particulièrement habité Tripoli, Giblet, Barut et Acre.

Dans la première de ces villes, ils eurent des écoles célèbres qui comptèrent Georges Aboulfaradj, surnommé Bar-Hebræus, au nombre de leurs élèves.

Dès le dixième siècle, Maçoudi remarquait que les Nestoriens ne prenaient point le nom de cet hérésiarque, dont

ils prétendaient n'avoir jamais partagé les erreurs, et qu'ils se disaient Syriens.

Ces Nestoriens semblent avoir partagé avec les Jacobites le premier rang intellectuel parmi les populations indigènes des colonies latines.

Les Syriens de ces deux rites, très nombreux dans le comté de Tripoli et la principauté d'Antioche, n'ayant jamais cessé de participer au mouvement scientifique dont leurs coreligionnaires de Mossoul et de Bagdad étaient les agents les plus actifs, furent les initiateurs des Francs aux sciences orientales.

Les Nestoriens de Syrie avaient gardé le chaldéen comme langue liturgique, et administraient les sacrements d'après le rite grec.

Au temps de la domination française en Syrie, la province archiépiscopale nestorienne de Jérusalem comprenait les évêchés de Damas, Alep, Tarse, Missis, Mélitène, et plus tard celui de Chypre.

Ces sièges épiscopaux relevaient du catholicos, ou patriarche de l'Eglise nestorienne, résidant à Bagdad.

Sebarjesus V, catholicos des Nestoriens, écrivit au pape Grégoire IX, vers l'année 1233, et son successeur, Makika II, sollicita du pape Innocent IV son admission dans la communion de Rome, en lui recommandant les chrétiens du rite nestorien, habitant Antioche, Tripoli, Acre et le royaume de la petite Arménie.

Ce fut surtout durant les premières années du treizième siècle, que les Nestoriens s'établirent en Cilicie. Leur sort, dans les principautés d'Outre-Mer, fut réglé par les Assises du royaume, et leur situation paraît avoir été analogue à celle des autres Syriens.

## Les Arméniens

En dehors du royaume de la petite Arménie, c'est surtout dans les principautés d'Edesse et d'Antioche que l'on trouve les Arméniens établis en grand nombre.

Bien que ne jouissant pas, dans les principautés franques, de la juridiction spéciale donnée aux Syriens par les Assises du royaume, les Arméniens ne cessèrent d'être, au point de vue militaire, les plus estimés des Orientaux.

On vit constamment leurs troupes partager les expéditions des princes d'Antioche et d'Edesse contre les Musulmans (1), et dès la première croisade, ils participèrent avec les Francs au siège de Marrah.

Le prince Thoros Ier, intimement lié avec Roger d'Antioche, fut toujours son compagnon d'armes, et ces relations ne firent que se resserrer avec le temps.

En 1123, la surprise du château de Kartbert par quelques Arméniens qui se dévouèrent pour tenter de délivrer le roi Baudoin, ainsi que les princes Josselin et Waleran, est une preuve éclatante de leur attachement et de leur fidélité aux Francs.

De nombreuses alliances de famille entre Francs et Arméniens (2) ouvrirent bientôt à ceux-ci les rangs et les

(1) *Hist. arm. des Crois.*, t. I, et Aboulfaradj. *Chron. Syr.*, p. 334.
(2) *Familles d'Outre-Mer*, p. 156, 163, 378, etc., etc.

honneurs de la noblesse latine. Nous voyons alors le régime féodal adopté par les Arméniens, qui, pendant une période de trois siècles, copièrent les coutumes, les institutions et jusqu'aux cérémonies des Francs.

En 1124, nous les voyons encore prenant une large part à la défense d'Edesse, contre Borsoki, et ce dernier fut obligé de lever le siège (1).

Durant tout ce temps, l'influence latine fut prépondérante aussi sur le clergé arménien. Les catholicos Grégoire Bahlavouni et Saint-Nersès Schnorhali commencèrent ce mouvement. Mais Saint-Nersès de Lampron, de la famille des seigneurs de ce nom, fut le principal représentant de cette tendance. Ce prélat est une des plus grandes figures, sinon la plus considérable, de l'histoire religieuse des principautés latines d'Orient, par le rôle qu'il remplit en se faisant, parmi les Arméniens, le propagateur (2) des doctrines, institutions, coutumes et idées importées en Syrie par les Francs, en même temps qu'il travaillait, de tout son pouvoir, à amener l'union des diverses Eglises d'Orient. Devenu, à vingt-trois ans, archevêque de Tarse, sa charité et sa tolérance en firent le médiateur entre les diverses Eglises orientales. Grecs, Latins, Syriens écoutèrent sa parole avec avidité, et tous lui témoignèrent, non moins que ses compatriotes, la plus vive admiration, ainsi qu'un profond respect, et, par allusion au siège qu'il occupait, l'avaient surnommé le nouveau saint Paul.

Une lettre adressée par lui au roi Léon II nous est parvenue; c'est un des documents les plus curieux et les plus propres à bien faire juger la situation religieuse des

---

(1) *Kitab-er-Raudataïn, trad. Quatremere*, p. 97.
(2) *Hist. armén. des Crois.*, t. I, p. 572-575.

Arméniens en face des Francs, en même temps que la rénovation religieuse, sociale et politique qui s'opérait, parmi eux, sous l'influence de ces derniers.

Il faut remarquer que ce désir de conciliation et d'union des diverses Eglises d'Orient animait, à cette époque, les hommes les plus éminents des clergés orientaux, car, à côté des prélats que je viens de citer, on doit encore nommer Grégoire Bar-Hebreus, Michel le Syrien, et une foule d'autres moins célèbres. Mais je reviendrai plus loin sur ce sujet.

Les catholicos et les prélats arméniens prirent part à plusieurs des conciles qui s'assemblèrent dans les villes de Syrie pendant le douzième siècle; notamment à celui d'Antioche, où le légat du Saint-Siège fit occuper la première place au catholicos Grégoire Bahlavouni (1)

Les archevêques et évêques arméniens de Syrie étaient comptés au nombre des suffragants des patriarches latins, et les catholicos le furent eux-mêmes jusqu'en 1238 (2).

Les Arméniens possédaient en propre, dans l'église du Saint-Sépulcre, les deux chapelles dites de Sainte-Marie et des Arméniens (3).

L'Eglise arménienne avait conservé, pour les prêtres séculiers, l'obligation du mariage (4). Ces derniers, à l'exemple des apôtres, devaient épouser des femmes vierges. Ils ne célébraient les saints mystères que le samedi et le dimanche, et consacraient les autres jours de la semaine aux devoirs domestiques.

---

(1) ALISCHAN. *Schnorhali et son temps*, p. 154.
(2) GALANUS. *Hist. arm.*, p. 346.
(3) *Theodoricus de Locis. Stis.*, p. 22-23.
(4) BURCHARD DE MONT-SION. *Ap. Laurent*, p. 92-93.

Veufs, les prêtres arméniens ne pouvaient convoler à d'autres noces.

En Arménie, l'adultère avec la femme d'un prêtre était, alors, puni de la castration. Par contre, les membres du clergé engagés dans les vœux monastiques devaient vivre dans le célibat.

C'était des monastères que sortaient les évêques, les archevêques et les métropolitains ou petits catholicos.

Nulle part, dit Burchard de Mont-Sion, il ne rencontra autant d'hommes recommandables, comme prêtres, moines ou laïques, qu'en Arménie.

Chez les Arméniens, il existait, déjà alors, une littérature d'un caractère particulièrement historique, dont quelques morceaux nous sont parvenus.

Je ne parlerai ici que des plus connus, comme les élégies des catholicos Nersès Schnorhali et Grégoire Dgh'a ; la première sur la prise d'Edesse par les Musulmans, et la seconde sur celle de Jérusalem. Ce sont de véritables poèmes de plus de deux mille vers chacun. Certains chants populaires, plusieurs chroniques rimées et le poème du roi Hethoum II suffisent à donner une idée exacte de ce que fut alors la culture des lettres dans le royaume de Sis.

Parmi les historiens arméniens de cette époque, auxquels nous sommes redevables d'œuvres du plus grand intérêt, pour l'étude qui nous occupe, il faut citer, en première ligne, les chroniqueurs Michel le Syrien, Grégoire le Prêtre, Mathieu d'Edesse et le connétable Sempad. Enfin, l'histoire universelle de Vartan.

La langue arménienne fut surtout cultivée par les Francs des principautés d'Edesse et d'Antioche, et c'est là que les Latins se trouvèrent en contact le plus direct avec la littérature dont je viens de parler.

Dans la noblesse arménienne, les deux idiomes étaient concurremment usités, et on sait que Basile, auteur de l'oraison funèbre du comte Beaudoin de Marès Saint-Nersès de Lampron et d'autres orateurs sacrés prêchaient indifféremment dans l'une ou l'autre langue, fait qui nous est confirmé par Saint-Nersès de Lampron lui-même (1).

A partir du milieu du douzième siècle, la cour de Sis présente l'image fidèle d'une cour européenne avec toutes ses grandes charges, connétable, maréchal, senéchal, chancelier, chambellans, etc., etc. (2).

Vers 1265, le connétable Sempad fit traduire en arménien les Assises de la principauté d'Antioche qui furent adoptées par le royaume d'Arménie (3).

Les ordres militaires du Temple de l'Hôpital, ainsi que les chevaliers teutoniques, y avaient des forteresses et des possessions considérables. Le commandeur d'Arménie était un des principaux officiers des grands ordres militaires.

Dans le cours du treizième siècle, un certain nombre de famillles latines passèrent de la principauté d'Antioche dans le royaume de la petite Arménie.

---

(1) Dès l'année 1201, les actes officiels étaient transcrits simultanément en langue arménienne et en latin ou en français dans les registres du cartulaire royal. — Voir LANGLOIS. *Cart. d'Arménie*, p. 13.

(2) *Hist. arm. des Croisades*, t. I, p. 211.

(3) L. ALISCHAN. *Les Assises d'Antioche*.

## Les Grecs

Le nom de Grecs ou Griffons était donné aux chrétiens grecs relevant des patriarches schismatiques.

L'Eglise grecque comptait, en Syrie, deux patriarcats, celui d'Antioche et celui de Jérusalem.

Le patriarche d'Antioche avait juridiction sur le nord de la Syrie, la Cilicie, la Mésopotamie et Chypre.

Le patriarcat grec de Jérusalem, formé à la suite du concile de Chalcédoine, comprenait les Eglises grecques de la Palestine et des confins de l'Arabie.

A l'arrivée des Latins, ces deux sièges furent privés de leurs titulaires.

Pendant la durée de l'occupation franque en Terre-Sainte, les princes d'Antioche tentèrent plusieurs fois, à la demande des empereurs de Bysance, de réinstaller dans Antioche les titulaires de ce siège patriarcal, notamment en 1155, en 1160 et en 1208 ; mais ils ne purent alors se maintenir dans cette ville, devant l'hostilité des légats du Saint-Siège et d'une partie du clergé latin.

Vers 1240 seulement, et après avoir fait sa soumission à Rome, David, patriarche grec, titulaire d'Antioche, put être intronisé.

Quant à Jérusalem, ce ne fut qu'après la prise de cette ville par Salah-ed-din, que le patriarche grec rentra en possession de son siège.

Cependant, d'après les documents contemporains, un assez grand nombre de prélats et d'abbés de ce rite sem-

blent avoir reconnu la suprématie de Rome, surtout à partir du milieu du treizième siècle.

Certaines de ces abbayes, entre autres celle de Saint-Théodose (1) le Cenobiarque, possédèrent même des biens fonds situés en Occident.

Les prélats grecs soumis à Rome étaient comptés au nombre des suffragants des patriarches et archevêques latins. Ainsi, l'abbé évêque du Mont-Sinaï était suffragant de l'archevêque de Karak.

Nous en avons d'ailleurs plusieurs autres preuves, notamment la charte constatant l'abandon des dîmes du Krac-des-Chevaliers, fait en 1237 par Guillaume, évêque de Tortose, et qui a été publié par Paoli (2).

Burchard de Mont-Sion, dans la relation de son voyage en Syrie (3), exprime la pensée que la crainte des exigences qu'ils auraient à subir, de la part des prélats latins, éloigna de l'union avec Rome beaucoup de membres du clergé grec de Syrie.

Ils conservèrent les sanctuaires qu'ils possédaient avant la conquête latine; leurs monastères étaient riches et nombreux.

Dans l'église du Saint-Sépulcre, ils avaient alors un grand autel, où ils officiaient, et qui était placé entre le chœur des chanoines latins et l'édicule du Saint-Sépulcre.

La plupart des prélats du rite grec appartenaient à la classe monastique.

Quoique placés civilement à un degré inférieur aux Syriens, par suite de l'opposition sourde qu'ils ne cessè-

---

(1) *Theiner Hungaria Sacra*, t. I, p. 9.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 145, p. 183.
(3) *Ed. Laurent*, p. 89.

rent de faire aux Latins, les Grecs furent néanmoins traités avec bienveillance par les conquérants.

Leurs témoignages étaient reçus, en justice, même dans les conflits entre les ordres religieux; en 1140, on voit les chanoines du Saint-Sépulcre appeler comme témoins en la cour, devant Raymond, prince d'Antioche, plusieurs chanoines grecs (1), parmi lesquels figurent le chantre et le sous-chantre de l'église Sainte-Marie d'Antioche.

Le passage suivant d'un pèlerin russe du douzième siècle montre avec quels égards le clergé grec était alors traité par les princes latins (2) :

« A la septième heure du jour du grand samedi, le roi Baudoin s'achemina de sa maison avec sa suite, tous pieds nus vers le Saint-Sépulcre. Il envoya à la Métochie de Saint-Saba pour engager l'igoumène et les moines ses frères, qui se dirigèrent vers le Saint-Sépulcre du Seigneur, et moi, infime, j'étais avec eux. Nous vînmes au devant du prince, et nous le saluâmes tous; il rendit le salut à l'igoumène et aux frères et engagea l'igoumène de Saint-Saba, de même que moi, infime, de s'approcher et de se placer à côté de lui, ce que nous fîmes.

« Il engagea les autres igoumènes et les autres moines à le précéder, tandis que sa suite fermait la marche. Le roi ordonna alors à sa troupe d'écarter le peuple.....

C'est ainsi que nous arrivâmes à la porte orientale du Saint-Sépulcre. Le prince entra après nous et occupa sa place du côté droit, près du mur de séparation du maître-autel, devant la porte orientale, où se trouve une place

---

(1) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 80, p. 177.
(2) NAUROFF. *Pelrin. de l'igoumène Daniel*, p. 123.

élevée réservée au prince. Il enjoignit à l'igoumène de Saint-Saba de se placer avec ses moines et ses prêtres orthodoxes au-dessus du Saint-Sépulcre, et, pour ma part, il me commanda de me placer plus haut, au-dessus même des portes du Saint-Sépulcre.

Pour ce qui est des prêtres latins, ils se trouvaient au maître-autel..... »

En parlant de sa visite à l'abbaye latine de Saint-Sauveur du Mont-Thabor (1), le même pèlerin dit qu'il reçut, avec joie, la bénédiction de l'abbé mitré de ce monastère.

---

(1) Nauroff. *Pelrin. de l'igoumène Daniel*, p. 112.

## Les Géorgiens, nommés aussi Ibères

Nous ne savons que peu de chose des établissements des Géorgiens dans le royaume de Jérusalem.

Durant le onzième siècle, les pèlerins de cette nation furent assez nombreux en Palestine.

Une colonie de moines géorgiens se forma près d'Antioche, dans la montagne Noire. Le seul couvent de Saint-Siméon-Stylite comptait soixante moines de ce rite. Les Géorgiens élisaient leur évêque et ne relevaient point du patriarche grec d'Antioche. Pendant la durée du royaume latin, le monastère de Sainte-Croix paraît avoir été leur seule possession à Jérusalem, où ils furent toujours peu nombreux.

Après la prise de cette ville par Salah-ed-din, ils occupèrent à la place des moines latins l'église de la montagne de la Quarantaine, ainsi que les cellules taillées dans le roc qui en dépendent, et où Guillaume de Baldensel les trouva établis en 1356 (1).

Etienne de Lusignan dit qu'en Chypre, les Ibères étaient placés sous la juridiction des évêques grecs, et qu'ils possédaient un monastère de leur rite près d'Alamino, dans le district de Mazoto (2).

(1) G. de Baldensel. *Hodoesp. ad terr. stam*, t. IV, p. 350.
(2) Mas. Lat. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 112.

Un certain nombre de moines ibères paraissent avoir pratiqué le stylitisme en Syrie durant les Croisades (1). On en mentionne dans les monastères de la montagne Noire, que les chrétiens des rites orientaux désignaient, alors, sous le nom de *Montagne Admirable*, et en 1185, Phocas, visitant les lieux saints, vit sur les bords du Jourdain des Stylites ibériens installés dans les ruines du couvent de Saint-Gerasime et près de celui de Saint-Jean Chrysostome (2); il dit que ces religieux se tenaient renfermés dans des cellules circulaires en forme de tourelles.



(1) Assemani. *Act. Martyr*, t. II, p. 288.
(2) Phocas. *Hist. grecque des Croisades*, t. I, p. 33.

# CHAPITRE V

## Les Arabes musulmans

Ibn Djobaïr reconnaît que les Arabes résidant en Syrie étaient traités avec une grande bienveillance par les princes francs (1).

Le même auteur, ainsi que Boha-ed-din, nous apprennent encore que ces derniers mettaient à profit l'intelligence et les talents de leurs sujets musulmans, qu'ils employaient et admettaient dans leur intimité. Enfin, que plusieurs d'entre eux se livrèrent à une étude très sérieuse des langues et des sciences de l'Orient, car les auteurs orientaux et occidentaux disent que l'arabe était parlé couramment par un grand nombre de membres de la noblesse latine de Syrie.

Le prince d'Antioche Bohémond III avait confié la charge de mathessep ? (*pretura urbis*) de Zibel à Mansour-

(1) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 447.

Ibn Nobil, quand cette ville fut livrée par lui à Salah-ed-din, en 1188.

En 1192, ce fut Omfroy de Toron qui servit d'interprète entre Malek-el-Adel et le roi Richard d'Angleterre, dans les entrevues qu'ils eurent près d'Arsur, puis devant Jaffa.

Les historiens arabes (1) reconnaissent eux-mêmes que les populations chrétiennes et musulmanes, quelle que fût leur origine, vivaient en bonne intelligence dans toute l'étendue des principautés franques.

Le passage suivant d'Ibn Djobaïr, qu'on ne saurait suspecter de partialité en faveur des Francs, vient encore à l'appui de ce que j'avance à ce sujet :

« Entre Tebnïn (le Toron) et Tyr, nous vîmes de nombreux villages, tous habités par les Musulmans, qui vivent dans un grand bien-être sous les Francs. Les conditions qui leur sont faites sont l'abandon de la moitié de la récolte, au moment de la moisson, et le paiement d'une capitation d'un dînar et cinq kirâts. Les Francs n'en demandent pas davantage, sauf un léger impôt sur le produit des arbres; mais les Musulmans sont maîtres de leurs habitations et s'administrent comme ils l'entendent. C'est la condition dans tout le territoire occupé par les Francs sur le littoral de Syrie, c'est-à-dire de toutes les bourgades qui sont habitées par les Musulmans. La plupart ont le cœur abreuvé de cette tentation (de venir s'y fixer) en voyant l'état de leurs frères dans les cantons gouvernés par des Musulmans, la situation de ceux-ci étant le contraire du bien-être.

---

(1) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 447.

« Un des malheurs qui affligent les Musulmans, c'est qu'ils ont toujours à se plaindre, sous leur propre gouvernement, des injustices de leurs chefs, et qu'ils n'ont qu'à se louer de la conduite des Francs, en la justice de qui on peut se fier...., etc. »

En 1101, le roi Baudoin Ier fit prisonnier, dans une course au delà du Jourdain, la femme d'un grand scheik; le roi rendit la liberté à cette femme, qui était sur le point de devenir mère, et la traita avec les plus grands égards. Son mari demeura l'un des plus fidèles alliés des Francs (1).

L'élément musulman pénétra dans les armées latines sous le nom de Turcoples.

Nous savons qu'au treizième siècle, les princes d'Antioche et de Tripoli avaient des gardes sarrazines (2).

Les Musulmans des diverses provinces limitrophes venaient constamment dans celles occupées par les Francs pour affaires de commerce et d'industrie, et y étaient fort bien accueillis.

Les émirs et les grands feudataires nouaient fréquemment des relations d'amitié, et on vit souvent des princes musulmans combattre à côté des Francs contre certains ennemis communs.

Burchard de Mont-Sion et Ricold de Mont-Croix rendent hautement justice, dans les relations de leurs pèlerinages, aux grandes qualités des Sarrasins (3).

---

(1) *G. de Tyr*, p. 472.
(2) SBARALEA. *Bull. Francis*, t. III, p. 394 et suiv.
(3) *Peregrin. Medii. ævi*, *Quat. Ed Laurent*, p. 131 et suiv.

### Les Druses

Ce fut vers le milieu du douzième siècle, que les Druses, fuyant les environs de Schobba, dans le Haouran, vinrent, sous les princes de la famille Schehab, s'établir au pied du versant occidental du Djebel-esch-Scheik.

Le premier auteur contemporain les mentionnant est Benjamin de Tudèle (1), qui les désigne par leur nom et dit qu'ils habitent à dix milles de Sagette, vers l'est; que c'est une race belliqueuse presque constamment en lutte avec les défenseurs des forteresses de Beaufort et de Château-Neuf, et qu'ils suivent les rites d'une religion tenue secrète. Il ajoute que les Juifs ne résidaient point parmi eux, mais qu'ils en étaient bien accueillis quand ils visitaient les cantons druses pour y commercer.

Bientôt ils réussirent à enlever la ville et le château de Hasbeya (2), qui semblent avoir formé, jusqu'à cette époque, une place avancée de la baronnie de Sagette.

Le colonel Churchill désigne le gouverneur franc de Hasbeya sous le nom de comte Ora. Ce nom doit, je crois, être erroné; mais je n'ai rien trouvé, jusqu'à ce jour, dans les auteurs occidentaux, qui vienne élucider ce point historique.

D'après les traditions, cette première émigration ne comprenait guère plus de 25,000 âmes (3).

Nour-ed-din confirma à l'émir Monked-Schehab la possession et le gouvernement de Hasbeya.

---

(1) Benjamin de TUDÈLE. *Ed. Ascher.*, t. I, p. 61.
(2) CHURCHILL. *Mount-Lebanon*, t. I, p. 142 et suiv.
(3) Ibid.

## Les Ansariés

Au douzième siècle, les Ansariés occupaient déjà, entre Akkar et Safita, les cantons où on les trouve établis aujourd'hui. Ils semblent avoir été très maltraités lors du premier passage des Croisés, en 1098, car voici ce que l'on lit à ce sujet dans la *Chronique de Syrie* d'Aboulfaradj :

« ....... Les Francs ayant donc quitté Maarra, s'avancèrent dans le Liban et mirent à mort un grand nombre de Nazareï (1). »

Albéric de Trois-Fontaines les désigne dans sa chronique sous le nom de Nossorites (2); dans ce nom, il me paraît impossible de ne pas reconnaître les Ansariés, qui sont encore mentionnés vers 1234 dans la chronique du même auteur et voici en quels termes :

« Sur le même versant de ces montagnes, se trouvent encore les Nossorites, qui pratiquent une religion mystérieuse. »

Les Ansariés se considèrent comme descendants des Israélites, et diverses raisons font penser à M. Cahun et au chapelain Leyde que cette opinion repose sur une tradition très sérieuse. D'ailleurs, Jacques de Vitry (3)

---

(1) Assemani. *Bibl. Orient.*, t. II, p. 320.
(2) *Ap. Pertz, Font. Rer. German.*, t. XXIII, ad ann. 1234.
(3) Jacques de Vitry. *Ap. Bongars*, p. 1062.

signale déjà, au treizième siècle, leurs traditions et leur origine judaïque très probable; seulement, il les désigne à tort sous le nom d'Haschichins, nom qui ne doit être attribué qu'aux seuls Ismaëliens.

Il semble hors de doute que ce sont encore les Ansariés que Burchard de Mont-Sion (1) désigne sous le nom de Uanini, qu'il dit habiter les montagnes d'Akkar.

## Les Batheniens ou Ismaëliens

C'est en 1126 que les Ismaëliens ou Batheniens se fixèrent dans la montagne des Ansariés, à la faveur des dissentiments qui séparaient les Musulmans.

Vers le milieu du douzième siècle, leur chef s'établit à Kadmous; en 1140, ils avaient acquis Massiad et Kaouaby. Guillaume de Tyr dit que leur territoire confinait celui de Tortose et qu'ils possédaient dix châteaux.

Par suite du meurtre de Raymond II, comte de Tripoli, les templiers rendirent les Batheniens tributaires en 1152.

A cette époque, leur nombre en Syrie ne semble pas avoir dépassé une cinquantaine de mille âmes.

---

(1) Burchard de Mont-Sion. *Ap. Laurent*, p. 90.

## Les Bédouins

Les Bédouins qui se trouvaient sur le territoire des Francs paraissent avoir été divisés en deux catégories.

Les uns y venaient temporairement pour faire paître leurs troupeaux, moyennant un droit de paccage qu'ils payaient au seigneur sur les terres duquel ils étaient.

D'autres, à en juger par les documents contemporains, bien que vivant encore sous la tente, étaient devenus à peu près sédentaires et, fixés sur le territoire de certaines seigneuries, ils formaient de petits douars, s'adonnant à l'agriculture et à l'élevage des troupeaux.

Burchard de Mont-Sion décrivant, en 1283, un de ces campements de Bédouins établis dans la plaine de Tortose, dit y avoir vu un troupeau qui, à lui seul, comptait plus de mille chameaux (1).

Nous savons que ces Bédouins doivent être placés dans les rangs de la classe agricole et qu'ils étaient comptés au nombre des appartenances de casaux ou des fiefs sur le territoire desquels ils étaient installés (2).

---

(1) *Ed Laurent*, p. 29.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 65. *Cart. St.-Sepul.*, etc., etc.

## Les Juifs

Au temps des Croisades, la population juive de la Syrie était peu nombreuse, et on ne possède pas beaucoup de renseignements sur son compte. Elle vivait en communautés, habitant exclusivement les villes.

Dans la principauté d'Antioche, c'était Laodicée qui comptait la colonie la plus nombreuse, formée d'environ huit cents familles (1).

Les quelques maisons juives établies à Antioche étaient adonnées à l'art de la verrerie.

Dans le comté de Tripoli, la communauté de Giblet (2), formée de cent cinquante familles, était la plus considérable.

Le domaine royal ne comptait guère plus de douze à treize cents familles, réparties de la manière suivante :

Une soixantaine, tant à Barut qu'à Sagette.

La communauté israélite de Tyr, formée d'environ cinq cents familles, qui étaient spécialement adonnées au commerce maritime et à l'art de la verrerie.

Benjamin de Tudèle, qui visita Tyr dans la seconde moitié du douzième siècle, dit que l'on rencontrait dans cette communauté plusieurs lettrés (3), et il cite Rabbi

---

(1) Benjamin de TUDÈLE. *Ed. Ascher,* t. I, p. 58-59.
(2) Ibid., p. 61.
(3) Ibid., p. 63-64.

Abraham et Rabbi Meïer, de Carcassonne, comme les plus éminents d'entre eux.

On comptait un nombre égal de familles dans la seigneurie du Toron.

Les Juifs fixés à Acre étaient venus, pour la plupart, du midi de la France (1), et nous savons qu'au milieu du douzième siècle, les études talmudiques étaient très florissantes au sein de leur petite communauté, qui compta alors deux maîtres célèbres, Rabbi Zadok et Rabbi Japhet-ben-Elie.

Les communautés israélites d'Acre et de Tyr faisaient un commerce très actif d'épices et de drogueries, avec leurs coreligionnaires du midi de la France, dont ils étaient les correspondants en Orient.

A Jérusalem, une dizaine de familles hébraïques vivaient du monopole de la ferme de la teinturerie, et étaient confinées dans un quartier particulier.

Il en était de même à Hébron, où les Juifs jouissaient du même monopole, et où certains d'entre eux exerçaient la profession de verriers.

Le surplus de la population judaïque de la Palestine se rencontrait alors par groupes de cinquante à soixante familles à Césarée, Ascalon, Arsur, Tibériade, Bethléem, etc., etc.

On doit encore ajouter à ces communautés le noyau samaritain, fixé à Naples et à Césarée, et qui, d'après Benjamin de Tudèle, ne comprenait pas, en 1165, plus de trois cents familles, dont les deux tiers étaient fixés dans la seconde de ces villes.

(1) Benjamin de Tudèle. *Ed. Ascher*, t. 1, p. 58-59.

Un certain nombre d'Israélites étaient adonnés à l'étude de la médecine, qu'ils exerçaient alors, avec succès, dans les colonies franques.

D'après les *Assises des Bourgeois*, page 254, les Juifs ne pouvaient posséder aucune terre dans ces principautés, et étaient classés à un degré inférieur aux Musulmans.

A cette époque, chez les Francs, comme dans les pays musulmans de Syrie, les Juifs avaient des magistrats spéciaux, nommés juges (1), chargés de régler les différends survenus entre les membres de ces communautés.

Benjamin de Tudèle cite encore une académie juive existant à Damas (2), et à la tête de laquelle était le Rabbi Ezra-es-Sarscholon, chef de la cour légale des Juifs de cette ville.

En 1218, le docteur El Arizi (3) parle de l'accueil qui lui fut fait à Jérusalem par les rabbins français qui y tenaient une école talmudique.



(1) Makrizi. *Ap. Quatremere. His. des Sult. Mam.*, t. II, deuxième partie, p. 178.

(2) Benjamin de Tudèle. *Ed. Ascher*, t. I, p. 85.

(3) *Arch. de l'Orient lat.*, t. I, p. 238.

# CHAPITRE VI

## Les Esclaves

Les esclaves étaient fort nombreux dans les colonies latines; il s'en trouvait, non-seulement de musulmans, mais encore de chrétiens, arméniens, syriens, géorgiens, etc.

Ils provenaient de deux sources : les prisonniers de guerre et les esclaves importés du dehors.

Les Nubiennes étaient les plus belles esclaves femmes, et comme telles, très recherchées (1). Edrisi raconte qu'elles atteignaient une valeur de plus de 300 dinars et qu'on en conduisait jusqu'en Espagne.

Le principal centre de ce commerce se trouvait sur la côte du royaume de la Petite-Arménie et l'Aïas était le

(1) EDRISI, t. I, p. 25.

port où la traite des esclaves des deux sexes s'opérait sur la plus grande échelle. Ils y étaient amenés de tous les pays environnants, notamment du Caucase, des pays occupés par les Russes, les Turcomans et les Tartares; enfin, de la Perse et de la Mésopotanie.

Les plaines immenses qui, de l'Amou-Daria et des frontières de l'Afghanistan s'étendent jusqu'à la Perse, étaient alors, comme de nos jours, le domaine incontesté des Turcomans, peuplade belliqueuse, ne vivant que de rapines et de l'élevage des chevaux de guerre.

C'était eux qui alimentaient, alors, d'esclaves, tous les marchés de l'Asie occidentale.

La castration étant une des peines légales fréquemment appliquées en Arménie (1), il est très probable que les marchands se procuraient là les esclaves ainsi mutilés, qu'ils importaient en Syrie.

Burchard de Mont-Sion dit qu'en Arménie, toutes les femmes nobles étaient servies par des eunuques (2), et nous en trouvons mentionnés parmi les serviteurs de la reine Theodora, veuve du roi Baudoin III, qui s'était retirée au monastère de Sainte-Anne, à Jérusalem, où elle avait revêtu l'habit monastique, tout en conservant de nombreux serviteurs (3).

Les Vénitiens furent, avec les Génois, les agents les plus actifs de ce commerce; ils payaient un droit de un besan par esclave amené à Acre pour y être vendu (4).

---

(1) Burchard de Mont-Sion. *Ap. Laurent,* p. 93.
(2) Ibid.
(3) Aboulfaradj. *Chron. Syriac.,* p. 403.
(4) Tafel et Thomas. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 398.

Les esclaves noirs étaient amenés par les Abyssins à Djedda, d'où ils étaient conduits en Syrie (1).

Le sort des esclaves était réglé par plusieurs articles des Assises (2).

L'esclave fugitif qui, après avoir gagné la terre de païenisme, c'est-à-dire les régions occupées par les Musulmans, revenait de son plein gré, en se faisant chrétien, était affranchi de droit, car, disent les Assises, le territoire des principautés latines est terre chrétienne, et par dessus tout *terre des Francs.*

Les Latins semblent avoir apporté un grand soin à ce qu'un esclave chrétien ne pût être vendu à un Musulman (3), et à plusieurs reprises, ils s'attribuèrent le droit de visite sur les marchés d'esclaves, même dans les plus grandes villes arabes, telles qu'Alep et Damas.

D'après les Assises, l'affranchi demeurait responsable des délits et dommages dont il s'était rendu responsable pendant son servage.

Dans les actes contemporains, et surtout les testaments, nous trouvons fréquemment la mention d'affranchissements d'esclaves (4).

---

(1) Edrisi, t. I, p. 59. — Le lecteur pourra trouver de précieux renseignements sur le commerce des esclaves noirs et les relations des Arabes avec l'Afrique centrale, durant le moyen âge, dans un ouvrage de M. W. Desborong Cooly, intitulé : *The Negroland of the Arabs.* Ce consciencieux travail résume, coordonne et met en lumière tout ce que les géographes orientaux ont écrit sur l'intérieur de l'Afrique et ses populations noires, du dixième au quinzième siècle.

(2) *Ass. de Jérus.*, t. II, p. 142, 191, 281.

(3) V. Langlois. *Cart. d'Arménie,* p. 159.

(4) *Arch. de l'Orient latin,* t. I, p. 490.

Dans le royaume latin de Jérusalem et dans les principautés, l'affranchi ne pouvait appeler en justice son ancien maître, ni sa veuve, ni ses enfants, sous peine d'une amende de cinquante besans (1).



(1) *Ass. de Jérus.*, t. II, p. 29.



# CHAPITRE VII

## L'état militaire

Dans les colonies latines de Syrie, nous voyons, au sommet de l'édifice social, le roi, chef militaire suprême, entouré de grands vassaux le reconnaissant pour suzerain, lui rendant foi et hommage, mais lui obéissant peu, du moins les grands feudataires, et seulement autant que cela leur convenait. Aussi, les Assises de Jérusalem avaient-elles prévu les forces que les grands vassaux, les communes ou bourgeoisies et les églises devaient au roi. A côté des communes formées par les bourgeois du royaume dans les villes du littoral, nous voyons les communes commerciales, ainsi que les congrégations ou confréries italiennes, participer à la défense des villes (1),

(1) Muller. *Docum. Toscani*, p. 14-34.

soit par elles-mêmes, soit en entretenant chacune un contingent de sergents à pied en reconnaissance des privilèges commerciaux qui leur avaient été octroyés.

Dans ces conditions, en dépit des entraves résultant de causes qu'il serait trop long d'énumérer ici, l'autorité royale en Syrie put, en unissant ses forces à celles des princes d'Antioche et de Tripoli, avec l'assistance des grands ordres militaires, soutenir, contre l'islamisme, une longue et glorieuse lutte, qui dura près de deux siècles.

Dans les villes de Syrie occupées par les Francs, les chevaliers, les turcoples, les hommes-liges et soudoyés, les varlets et sergents du roi et de ses officiers ou à la solde des grands ordres militaires et des communes avaient seuls le droit de porter des armes. Les bourgeois et les marchands des cités pouvaient porter le couteau; mais ceux qui trafiquaient au dehors devaient laisser leurs armes à leur herberge et ne les reprendre qu'à leur sortie de la ville.

Je vais tenter de résumer, en quelques pages, ce que l'on sait de l'état militaire des principautés latines. Mais, ici, se pose dès l'abord un des problèmes les plus difficiles à résoudre.

A quel chiffre s'élevèrent les forces militaires propres aux colonies franques de Syrie?

Pour le domaine royal, les Assises (1) nous apprennent qu'il était dû un effectif de 577 chevaliers par les feudataires et de 5,025 sergents à pied par les églises et les bourgeoisies énumérées dans la liste de Jean d'Ibelin, auxquels il faut ajouter les contingents d'un certain

---

(1) *Ass. de Jérus*, t. I, p. 422 et suiv

nombre de fiefs et de bourgeoisies ômis dans cette liste. En comptant tout, on ne dépassera guère le chiffre de sept mille combattants, mais il convient d'y joindre les turcoples, les archers et le contingent des grands ordres militaires, qu'il est assez difficile d'évaluer d'une façon positive.

Le comté de Tripoli paraît avoir fourni environ cent chevaliers (1).

Cette principauté comprenait moins de vingt fiefs, et une très grande partie de son territoire était possédée, dès la seconde moitié du douzième siècle, par l'Hôpital et le Temple. Ces ordres avaient, au Krak-des-Chevaliers, et à Tortose, leurs plus grands établissements militaires car, à dater de 1188, le Krak devint la résidence du grand-maître des Hospitaliers, pendant que le donjon de Tortose recevait en dépôt les archives et le trésor de l'ordre du Temple (2).

On ne possède point, malheureusement, les Assises du comté de Tripoli, et nous en sommes réduits à des conjectures, quant au chiffre des sergents à pied dus par les villes, les communes, les églises et les abbayes.

Pour la principauté d'Antioche, elle envoya en 1187, à l'armée de Guy de Lusignan un contingent, de cent chevaliers, mais ses forces étaient supérieures à ce chiffre. A en juger par l'importance de ses villes, ainsi que par celle des évêchés et des abbayes qui s'y trouvaient, elle devait fournir un nombre de sergents à pied à peu près égal à celui du domaine royal.

Le comté d'Edesse, dit Guillaume de Tyr (3), n'avait pas

---

(1) *Ass. de Jérus.*, t, I, p. 418.
(2) Rey. *Etude sur l'archit. milit. des Croisés*, p. 80.
(3) *G. de Tyr*, l. XVIII, p. 789.

moins de cinq cents chevaliers possédant fiefs; mais, ayant succombé dès la fin de la première moitié du douzième siècle, alors que le royaume de Jérusalem était à peine entièrement constitué, cette principauté ne doit point entrer ici en ligne de compte.

Le contingent des ordres militaires peut se préjuger par les deux chiffres suivants :

En 1168, le grand-maître de l'Hôpital s'engagea à amener au roi Amaury, pour son expédition en Egypte, cinq cents chevaliers et autant de turcoples (1), ce qui permet d'évaluer, au maximum, à deux mille lances environ les forces mises en campagne par les ordres militaires.

A la bataille de Hattin, où presque tous les chevaliers du Temple, qui y étaient engagés, perdirent la vie (2), la perte fut de deux cent trente chevaliers profès; il faut observer cependant que le maréchal de l'ordre Jacquelin de Maillé et quatre-vingts chevaliers profès avaient succombé, quelques semaines avant, au combat d'Aïn-el-Mahel.

Mais, somme toute, il me paraît bien établi que les forces locales permanentes des principautés latines de Syrie ne dépassèrent jamais de beaucoup vingt-cinq mille hommes.

Les quelques chiffres que nous trouvons énoncés par les auteurs contemporains viennent corroborer cette supposition.

L'armée assemblée, en 1164, par le prince d'Antioche, le comte de Tripoli, le prince arménien Toros et le

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 49.
(2) Matthieu Paris. *Ed. du Maître des Rôles*, t. I, p. 442.

grand-maître du Temple, ne comptait, y comprenant les auxiliaires grecs de Ducas, que treize mille combattants (1).

En 1170, au moment de la surprise du Darum (2) par Salah-ed-din, on voit le roi Amaury marcher avec deux cent cinquante chevaliers et deux mille fantassins réunis à la hâte et qui paraissent avoir constitué les forces militaires dont le roi disposait dans les environs de Jérusalem.

Autant qu'on peut s'en rendre compte, en comparant des chiffres donnés par les historiens, aussi bien occidentaux qu'orientaux, l'armée réunie par le roi Guy de Lusignan, en 1187, et qui fut anéantie à Hattin, ne semble pas avoir dépassé vingt ou vingt-un mille hommes.

Il faut savoir se tenir en garde contre les exagérations de certains auteurs comme Robert des Monts, ou les chiffres des variantes du *Continuateur de Guillaume de Tyr* (3).

Dans une étude sur l'état militaire des colonies latines de Syrie, il est impossible de ne pas faire une large part aux deux ordres du Temple et de l'Hôpital, dont la puissance militaire et la richesse s'accrurent si rapidement.

Les grands-maîtres de ces ordres étaient de véritables princes indépendants, ayant leurs officiers, leurs forteresses et leur armée particulière.

Fondé en 1118, l'ordre du Temple avait acquis, en moins de deux siècles, une puissance sans égale. Ses revenus en Occident dépassaient, dit-on, cent millions.

(1) ABOULFARADJ. *Chron. Syr.*, p. 360.
(2) *G. de Tyr*, p. 974.
(3) *Cont. de G. de Tyr*, p. 48, 49 et suiv.

En Syrie, il possédait, avec leurs territoires, dix-huit forteresses, dont les plus importantes étaient Tortose et Château-Pèlerin (Athlit).

Les dépendances de la première de ces places étaient fort considérables, puisqu'en 1282, alors que l'ordre avait déjà perdu Aryma et Chastel Blanc (Safita), elles comprenaient encore trente-sept cantons. Quand ces deux forteresses confondaient leurs territoires avec celui de Tortose, les domaines de l'ordre du Temple constituaient une véritable principauté au sein du comté de Tripoli. Il en était à peu près de même pour la principauté d'Antioche, où ils possédaient le territoire du Port-Bonnel, avec les châteaux de la Roche de Russol, de Bagras et de Gastin.

Nous connaissons, en Syrie, quatorze commanderies du Temple, auxquelles il faut ajouter celles d'Arménie et de Chypre.

L'indépendance dont jouissaient les Templiers et qui leur permettait de conclure des traités particuliers avec les Musulmans; les nombreux émirs qu'ils avaient rendus leurs tributaires, avec lesquels ils avaient des relations constantes et qu'ils recevaient fréquemment dans leurs commanderies ou leurs châteaux, ainsi que les rapports des grands-maîtres de l'ordre avec les sultans, amenèrent les chevaliers du Temple à subir, comme les grands feudataires latins, l'influence du milieu oriental dans lequel ils vivaient. Aussi, l'empereur Frédéric II, déçu dans ses espérances, les accusa-t-il d'être de connivence avec les Musulmans.

Ce n'est pas seulement par les écrits des auteurs contemporains qu'on constate cette influence, elle se retrouve jusque dans les monuments militaires de l'ordre, notamment dans les murailles du château de Tortose, où les

emprunts faits par les Templiers à l'architecture militaire des Arabes frappent au premier coup d'œil (1).

Quand, en 1274, le sultan Malek-ed-Daher-Bybars déclara qu'il se considérait comme le protecteur d'Isabelle d'Ibelin, dame de Barut, contre Hugues III, roi de Chypre, les Templiers appuyèrent les prétentions du sultan, à qui le roi fut, finalement, contraint de céder.

Makrizi lui-même reconnaît l'influence dont jouissait, près de ce prince, le grand-maître du Temple (Guillaume de Beaujeu) (2). Il nous apprend encore que ce fut ce même grand-maître et le commandeur d'Arménie qui, en 1282, s'entremirent près du sultan Kelaoun, pour que ce prince accordât la paix au roi Léon III (3).

Pendant le treizième siècle, les princes arabes exigèrent souvent la garantie des Templiers dans les conventions qu'ils conclurent avec les Latins (4). Enfin, le procès des Templiers reproche fréquemment à la mémoire de Guillaume de Beaujeu les relations entretenues par lui avec les sultans.

L'histoire de cet ordre est l'histoire même des Croisades; jusqu'au dernier jour, on le trouve disputant le terrain pied à pied et ne cédant enfin qu'au nombre.

Les chevaliers profès portaient le vêtement blanc à croix rouge (5). La règle de l'ordre leur permettait de posséder des biens propres. Chacun d'eux avait trois chevaux et un écuyer attaché à sa personne.

---

(1) *Etude sur l'Arch. militaire des Crois. en Syrie*, p. 70-104.

(2) Makrizi. *Hist. des sult. musulm.*, trad. Quatremere, t. II, p. 201.

(3) Ibid.

(4) Les émirs demandèrent que les Templiers se rendissent garants de ce serment, car se sont des hommes pieux qui approuvent la fidélité à tenir sa parole. — *Ext. du Kamel-Altavaryk. Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 47.

(5) Ed. Merzdorf. *Règle des Templiers*, p. 44 à 62.

Les grands officiers de l'ordre étaient le maréchal, le grand-commandeur, le sénéchal, le chancelier, le drappier et les commandeurs.

Grâce aux énormes ressources de l'ordre, il pouvait entretenir à sa solde de nombreuses troupes auxiliaires d'origine occidentale et indigène. Il possédait également, en propre, des navires.

On est réduit à de simples conjectures sur le nombre des chevaliers profès résidant en Syrie, et dont le chiffre dut être assez variable, mais, selon toute apparence, ne fut jamais inférieur à plusieurs centaines. Ainsi, à la bataille de Hattin, les Templiers perdirent deux cent trente chevaliers profès, et trois cents en 1291, au dernier assaut d'Acre.

La disparition du cartulaire de l'Ordre du Temple nous prive des renseignements indispensables pour pouvoir étudier à fond le rôle et l'histoire militaire de cet ordre célèbre, et m'oblige à laisser bien des lacunes dans cette partie de mon travail.

Il y a tout lieu de penser que le manichéisme fut introduit, chez les Templiers, vers la seconde moitié du treizième siècle, par l'admission dans l'Ordre de nombreux Albigeois, expulsés de France et envoyés en Terre-Sainte pour y expier leur hérésie.

Je ne parlerai pas ici des jalousies, des haines et des convoitises que cet ordre excita autour de lui, et qui, par suite de son indépendance vis-à-vis des rois et du saint-siège, amenèrent sa ruine.

Plus heureux que pour le Temple, on possède encore le précieux cartulaire de l'Hôpital de Saint-Jean, et grâce à lui, on peut reconstituer le terrier de l'ordre, dont les possessions s'accroissaient chaque jour dans les colonies latines d'Orient.

On comprend aisément que des seigneurs, se trouvant dans l'impossibilité de défendre leurs fiefs ou de réparer leurs châteaux, les cédassent aux Hospitaliers ou aux Templiers, car il est facile de reconnaître que la plupart des donations ne sont autre chose que des ventes simulées de domaines. Leurs possesseurs féodaux, ne se sentant plus à même de les défendre, les cédaient, et en retour, ils étaient assurés de ressources, en même temps que le plus souvent, les grands ordres pourvoyaient au service militaire qui leur incombait comme feudataires.

Vers la fin du douzième siècle, ces possessions comprenaient, rien qu'en Syrie, cinq importantes forteresses : Margat, le Krak des Chevaliers, Chastel-Rouge, Gibelin et Belvoir; en outre, des territoires considérables relevant de ces places, ainsi que de Melechïn, de Zibel, du Château de la Veille et de Femie.

On trouve énumérés, dans les actes publiés par Paoli, plus de cent trente-cinq casaux et une foule d'autres biens immeubles, tels que des forêts, des terrages, des vignes et des moulins appartenant aux Hospitaliers.

Les revenus considérables de ces diverses propriétés, joints à ceux des terres et des droits ecclésiastiques qu'ils possédaient hors de Syrie et en Europe, leur créaient des ressources extrêmement considérables, dont ils firent un noble usage pour assurer, pendant cent cinquante ans, la défense des principautés franques.

Durant les périodes de paix, le commerce, l'industrie maritime et la banque prospérèrent à l'envi, dit M. Blancard. Les Hospitaliers et les Templiers transformèrent leurs ordres en sociétés commerciales et financières et ils atteignirent, par la force de l'association, à un degré de prospérité inouïe.

Les grands-officiers de l'ordre de l'Hôpital portaient les mêmes titres que ceux du Temple.

Le chef de la marine de l'Ordre était appelé le grand-commandeur de la Mer.

On connaît, jusqu'à ce jour, douze commanderies de l'Hôpital, en Syrie, auxquelles il faut joindre les deux grandes commanderies d'Arménie et de Chypre.

Comme l'ordre du Temple, celui de l'Hôpital entretenait, à sa solde, des troupes mercenaires, et l'un de ses grands-officiers, qui commandait les soldats indigènes, était nommé Turcoplier de l'Hôpital.

J'ai dit, plus haut, qu'en 1168, le grand maître Gilbert d'Assailly s'engagea à fournir au roi Amaury, se disposant à envahir l'Egypte, un contingent de cinq cents chevaliers et d'autant de turcoples.

Il est à remarquer que les territoires et les châteaux possédés par les Templiers et les Hospitaliers dans les principautés d'Antioche et de Tripoli formaient, à la fin du douzième siècle, une véritable ceinture entourant presque entièrement les cantons montagneux où venaient de s'établir les Ismaëliens.

Ayant déjà exposé dans le premier chapitre de ce livre (pag. 26 et suiv.) ce que l'on sait de l'armement et ne voulant point aborder ici la question, encore fort obscure, de la stratégie au moyen âge, je ne saurais mieux complèter, je pense, le chapitre de l'*Etat militaire*, qu'en consacrant quelques pages à la fortification, ainsi qu'aux méthodes de reconnaissance et de renseignements militaires alors en usage dans les principautés latines.

Au milieu des guerres perpétuelles dont la Syrie fut alors le théâtre, l'art de l'ingénieur militaire fit de rapides progrès; on sent que les Francs ont adopté tout ce qu'ils ont trouvé à prendre dans l'architecture militaire bysan-

tine représentant les traditions de l'antiquité grecque et romaine.

Les Latins semblent n'avoir attaché qu'une importance secondaire aux murailles des villes, dont les défenses sont incomparablement plus faibles que celles des châteaux. De même qu'en France, on paraît avoir reconnu de bonne heure, en Syrie, que le système de fortifications usité au moyen âge ne se prêtait à des défenses trop étendues qu'en perdant une partie de sa force ; on s'attacha donc à réduire les cités à des proportions susceptibles d'une bonne défense.

Le château servait de citadelle et protégeait la ville, dont il faisait partie ; soit que, comme à Jérusalem, à Karak, à Laodicée ou à Giblet, il s'élevât au point culminant, ou que, comme à Tyr, à Barut, à Tortose, au Boutron, à Arsur ou à Césarée, il fût construit au bord de la mer, il était toujours bâti à un angle de la place et possédait des communications directes avec la campagne. La garnison pouvait, de la sorte, chercher un refuge dans ce réduit après la prise de la ville, et être, par les dehors, ravitaillée ou secourue.

Les principales forteresses encore debout et datant des Croisades appartiennent à deux écoles, dont l'existence et le développement furent simultanés en Syrie.

La première paraît avoir eu pour prototype les châteaux construits en France dans le cours des onzième et douzième siècles, sur les côtes de l'ouest, le long des bords de la Loire et de la Seine, dans lesquels se rencontrent partout un caractère particulier et uniforme.

Ils sont élevés sur des collines escarpées, d'une défense facile, et le plus isolés qu'il est possible des hauteurs environnantes. La forme de l'enceinte est déterminée par la configuration du plateau.

Le côté le plus vulnérable de la place est protégé par le principal ouvrage de défense.

Quelques points essentiels distinguent cependant les châteaux de l'Hôpital appartenant à la première école; le donjon y est remplacé par un ouvrage d'une grande importance commandant la partie faible de la place, mais dont les dispositions diffèrent entièrement de celles du donjon franc.

La double enceinte est flanquée de tourelles généralement arrondies.

On observe également dans ces forteresses un emprunt fait aux Arabes : il consiste en d'énormes talus en maçonnerie qui, triplant à la base l'épaisseur des murailles, trompaient le mineur sur l'axe des défenses qu'il attaquait, en même temps que cet obstacle entravait les travaux de la sape, et qu'ils affermissaient l'édifice contre les tremblements de terre, si fréquents dans ces contrées.

Cette première école est représentée par les châteaux des Hospitaliers de Saint-Jean, à qui appartenaient Margat et le Krak-des-Chevaliers, dont je vais donner ici une description sommaire.

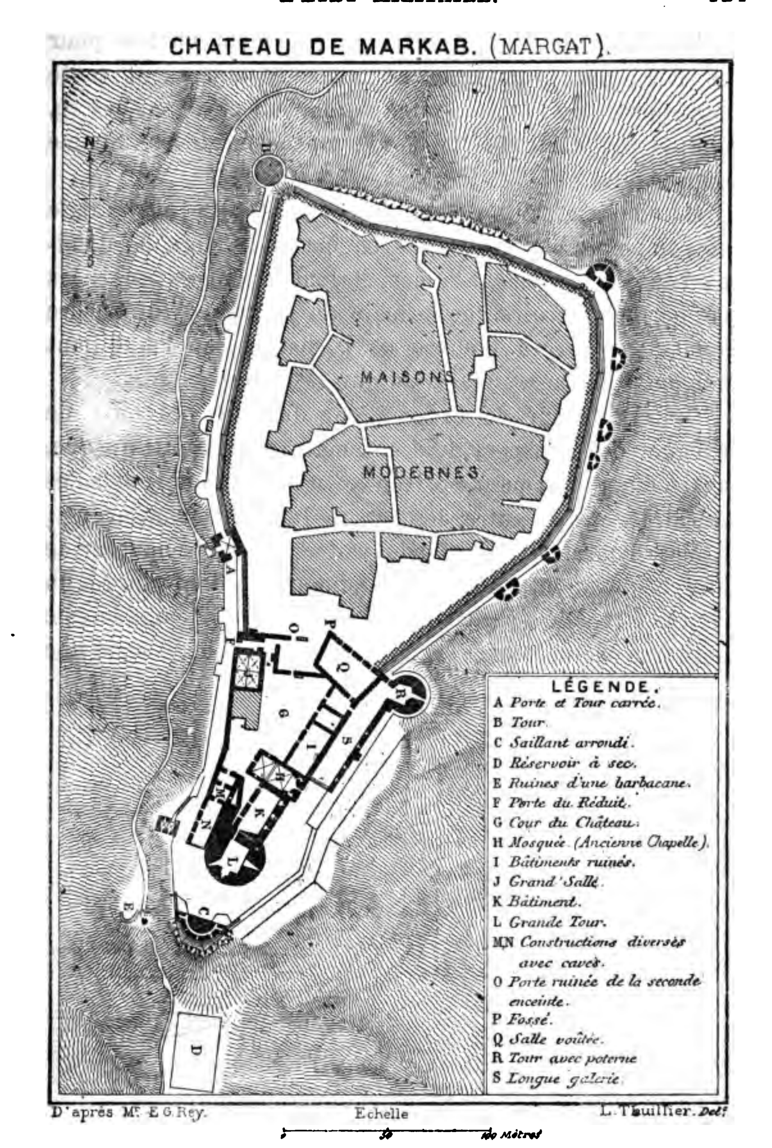
Margat fut enlevé par surprise, en 1140 (1), à l'émir musulman qui le possédait, et cette forteresse fut, depuis lors, tenue en fief par la famille Mansoer, jusqu'en 1186, date de la cession de cette place à l'Ordre de l'Hôpital.

Le nom de Markab signifie *lieu de guet*, et nulle position militaire ne saurait mieux mériter cette dénomination.

---

(1) *Cafari. ap. Pertz. Script. Rer. Germ.*, t. XVIII, p. 46.

CHATEAU DE MARKAB. (MARGAT).

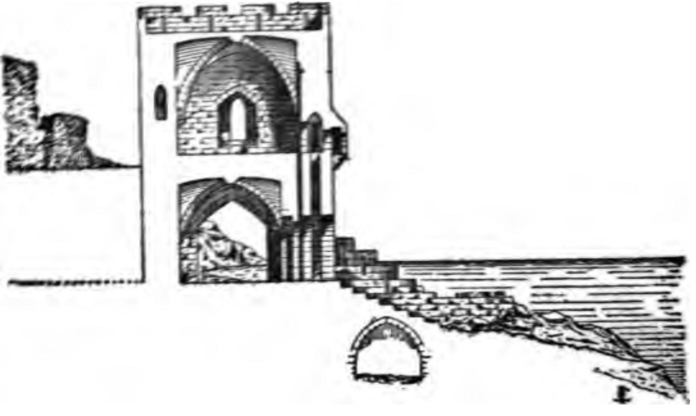


L'assiette de Margat fut admirablement choisie pour en faire une grande place d'armes commandant toute cette partie du littoral syrien et pouvant offrir, au besoin, une citadelle de refuge longtemps considérée comme imprenable.

Ce château s'élève comme un gigantesque nid d'aigle au sommet d'une montagne en forme de triangle, dominant majestueusement la mer, et dont les pentes escarpées me portent à croire que la main de l'homme vint encore ajouter sa part à l'œuvre de la nature, en les taillant comme d'immenses glacis autour cette forteresse.

On est frappé de la grandeur du site, qui offre de chaque côté un aspect différent, mais toujours pittoresque, ayant d'une part pour horizon les montagnes abruptes des Ansariés, et de l'autre, les flots de la Méditerranée.

Vers l'ouest, une profonde vallée sépare la hauteur de Margat des montagnes de la Kadmousieh, dont elle est un contre-fort, elle s'y rattache vers le sud-est par une langue de terre moins élevée, qui en fait en quelque sorte une



Coupe de la tour-porte

presqu'île ; et c'est à cheval sur cette espèce d'isthme, qu'on a établi les principaux ouvrages de défense.

Le château se compose d'une ceinture de murailles flanquées de tourelles rondes de petit diamètre et ne présentant qu'un étage de défense, suivant l'usage généralement adopté en Europe durant le douzième siècle.

On y pénètre par une porte ogivale A, aujourd'hui privée de sa herse, s'ouvrant dans une haute tour carrée construite avec retrait à chaque étage.

La pointe sud-est étant le seul endroit vulnérable de la place, cette première enceinte y est renforcée d'un important ouvrage C : c'est un gros saillant, en forme de barbacane, arrondi au sommet et présentant à la base un talus à pans coupés. Il est établi sur le roc vif et destiné, en cas de siège, à arrêter longtemps, de ce côté, les efforts du mineur.

Au temps des Croisades, cet ouvrage était nommé l'*éperon*, par allusion à sa forme extérieure.

Au niveau du terre-plein de ce premier retranchement s'élèvent les murs d'une seconde ligne de défense qui renfermait la bourgade du moyen âge, et à la pointe sud se trouve le massif de constructions constituant, à proprement parler, le réduit du château.

Si, quittant l'étude de la première enceinte, nous pénétrons par la porte F dans la cour du réduit, formant la partie supérieure du château, le premier monument qui frappera les regards est une petite église gothique H transformée en mosquée ; à gauche, se trouvent des bâtiments qui, au temps de l'occupation chrétienne, furent des écuries ou des magasins.

Vers l'ouest, se voient les ruines de la grand'salle J, formée de quatre travées, dont deux sont encore debout. La pièce voisine, située au-dessus de la porte du château,

et prenant jour vers la mer par une large baie gothique d'où l'œil embrasse un vaste horizon, a conservé le nom de *chambre du roi;* ce fut, selon toute apparence, l'appartement du commandeur, et qui sait si le nom, qu'on lui donne encore, de Divan-el-Malek n'a pas eu pour origine la détention, dans ces murs, d'Isaac Comnène?

Au sud de la chapelle et y attenant, est un grand logis à deux étages parfaitement conservé K; il communique avec la grande tour L qui, vers le sud, termine cet ensemble, et dont les proportions gigantesques ne sauraient être comparées qu'au donjon de Coucy Elle mesure vingt-neuf mètres de diamètre et se compose de deux étages disposés pour la défense et percés de meurtrières se chevauchant de manière à envoyer des traits sur tous les points attaquables tournés vers les dehors de la place; la plate-forme couronnant cet ouvrage était bordée d'un parapet percé de deux étages de meurtrières, et présente un espace assez vaste pour qu'un grand engin pût y être établi, sans inconvénient pour les défenseurs qui garnissaient le parapet.

A l'angle nord-est se voit encore en E une autre tour beaucoup moins élevée que celle du sud; elle ne contient qu'une salle voûtée et ne paraît avoir été destinée à renfermer qu'un seul engin de guerre. Vers le nord, il ne reste que des ruines à la place des bâtiments qui fermaient ce côté du château, mais dont, au milieu des décombres, le plan est encore très reconnaissable.

Ici, toutes les dispositions, telles que crénelages, meurtrières, système des herses, portes, etc., sont de tous points identiques à ce que nous trouvons dans les murailles et le château de la cité de Carcassonne, bien que la forteresse dont nous nous occupons en ce moment soit au moins d'un siècle antérieur, car on ne saurait

attribuer à la construction de Margat une date postérieure à la fin du douzième siècle.

Enlevée aux Musulmans en 1140, d'abord fief de l'une des grandes familles de la principauté d'Antioche, cette place fut cédée, en 1186, à l'ordre de l'Hôpital, qui en fit son principal établissement après la chute de Jérusalem. Ce château fut pris par le sultan Kelaoun en 1285.

Le commandeur de l'Hôpital en résidence à Margat était un des principaux officiers de l'ordre, et cette commanderie était pourvue d'un sceau particulier représentant un *oliphant*.



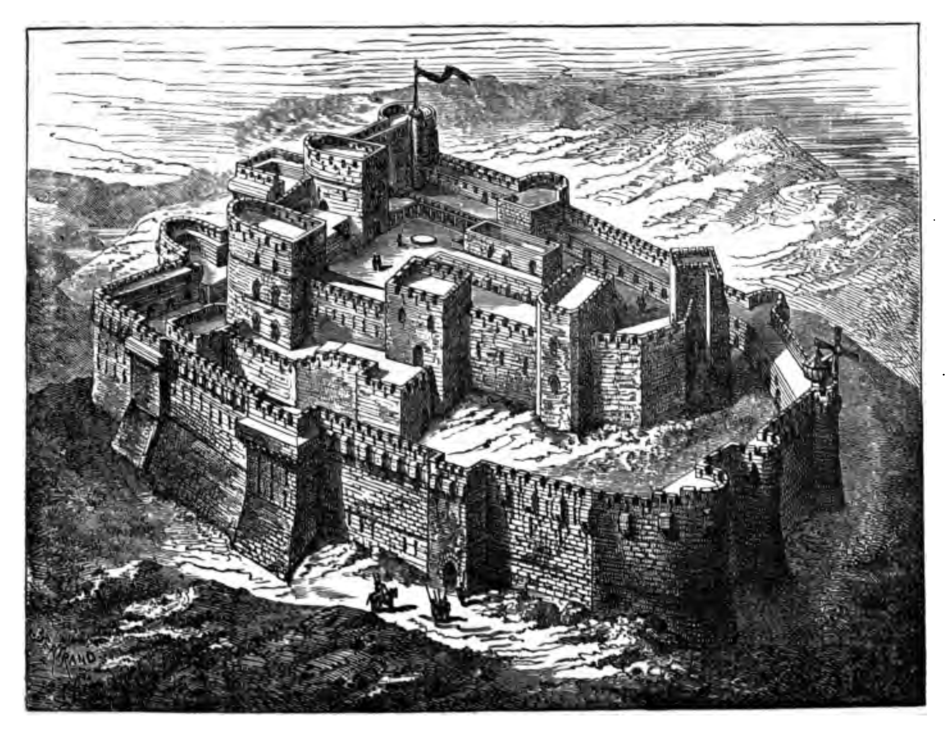

Plan du Krak

Sur une croupe des montagnes séparant la vallée de l'Oronte du comté de Tripoli, s'élève le Kalaat-el-Hosn ; tel est le nom moderne sous lequel on désigne la forteresse que nous trouvons indiquée, dans les chroniques des Croisades, sous celui du Krak-des-Chevaliers, et appelé, chez les historiens arabes, château des Curdes.

Position militaire de premier ordre, en ce qu'elle commande le défilé par lequel passent les routes de Homs et de Hama à Tripoli et à Tortose, cette place était encore merveilleusement située pour servir de base d'opérations à une armée agissant contre les Etats des Soudans de Hama.

Le relief des escarpes que couronne la forteresse est d'environ 330 mètres au-dessus des vallées, qui, de trois côtés, l'isolent des montagnes environnantes. Le château que nous étudions ici n'est point une grande habitation féodale fortifiée, destinée à dominer le pays environnant soumis au châtelain qui la possède et dont relèvent tous les fiefs d'alentour. C'est une place de guerre de premier ordre en la possession de l'un des deux grands ordres militaires, créée ou tout au moins reconstruite par lui pour en faire l'un de ses principaux établissements sur la frontière orientale des provinces chrétiennes, et qui était assez redoutable à leurs voisins musulmans de Hama et de Massiad pour que ces derniers fussent contraints à leur payer un tribut annuel.

Le Krak, car c'est sous ce nom que je désignerai désormais ce château, est encore presque tel que le laissèrent les hospitaliers au mois d'avril 1271 ; à peine quelques créneaux manquent-ils au couronnement des murailles, quelques voûtes se sont-elles effondrées, mais tout ce vaste ensemble a conservé un aspect imposant qui donne

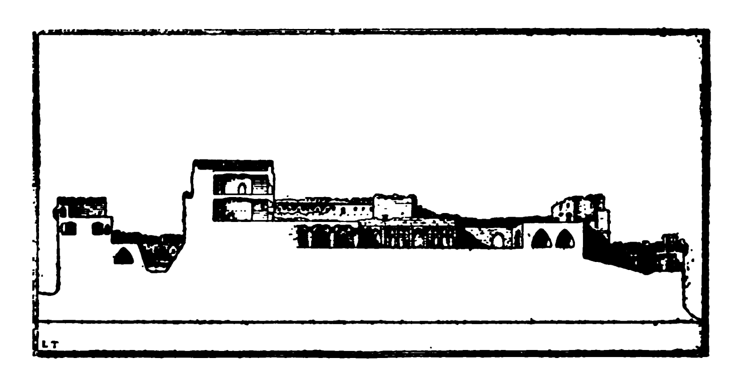


Vue à vol d'oiseau

au voyageur une bien grande idée du génie militaire et de la puissance de l'ordre qui l'a élevé.

Cette forteresse comprend deux enceintes, dont une formant réduit. La première se compose de courtines reliant des tourelles arrondies, dont le couronnement composé d'une galerie crénelée avec échanguettes portées sur des consoles en contre-lobes formant, sur toute la périphérie, un véritable hourdage de pierre.

Vers l'extérieur règne, entre la première ligne de défense et le fossé du réduit, un chemin de ronde en terrasse, donnant accès dans les salles placées à la base des tours ; percées chacune de trois grandes meurtrières, elles devaient contenir des arbalètes à tours. Dans les courtines s'ouvrent de plain-pied, à des intervalles réguliers, de grandes niches ogivales, au fond desquelles sont percées de hautes archères, ayant la même destination. Ces défenses, peu élevées au-dessus du niveau du sol, n'étaient plus en usage en France dès le commencement du treizième siècle, ayant l'inconvénient de signaler à l'assaillant les points faibles de la muraille; mais ici elles




Coupe du Krak-des-Chevaliers
Sur la ligne *a b* du plan

n'existent que sur les faces de la forteresse couronnant des escarpements, et par suite à l'abri du jeu des machines, tandis que vers le côté où la colline est jointe à la chaîne dont elle dépend, les murs sont massifs dans toute leur longueur. Comme ce point est le seul vulnérable de la place, c'est de ce côté qu'on s'est efforcé de disposer des défenses d'une grande valeur; aussi, le diamètre et par suite la saillie des tours devient plus considérable; au centre de cette face s'élève une tour carrée, chose assez rare, je l'ai dit, dans les forteresses des Hospitaliers.

Bien que séparée de la seconde enceinte par un fossé rempli d'eau, cette première ligne était assez rapprochée des ouvrages qui la dominent pour permettre qu'au moment de l'attaque, les défenseurs du réduit pussent prendre part au combat. C'est dans un saillant de cette première enceinte que s'ouvrait la porte de la forteresse, au-dessus de laquelle se voit taillée dans la pierre l'inscription, aujourd'hui mutilée, qu'y fit graver le sultan Malek-Daher-Bybars, après le siège qui l'en rendit maître. Voici ce qu'on lit encore :

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux, la réparation de ce château fort béni a été ordonnée sous le règne de notre maître le soulthan el Malek ed Daher, le savant, le juste, le champion de la guerre sainte, le pieux, le défenseur des frontières, le victorieux, le pilier du monde et de la religion, le père de la Victoire Bybars......, et cela à la date du jour de...... »

Une rampe voûtée, en pente assez douce pour être très facilement accessible aux cavaliers, part de cette porte et vient déboucher dans la cour intérieure de la deuxième enceinte, près du porche de la chapelle. La porte est veuve de sa herse comme de ses vantaux, et le coup d'œil que

présente l'intérieur de la forteresse, imposant d'ailleurs, est d'une majesté triste et deserte.

La chapelle sert aujourd'hui de mosquée, tandis que la grande salle où se tenaient les chapitres de l'ordre a été transformée en étable.

Cette cour est partagée en deux : la cour inférieure, où se voient la chapelle et la grand'salle, puis la cour supérieure, à laquelle on arrive par un large perron. A droite et à gauche étaient les logements de la garnison, et au fond s'élèvent trois énormes tours destinées à renforcer le front de la place le plus exposé aux attaques de l'ennemi. Chacune de ces tours se compose de trois étages de défenses, deux salles et une plate-forme crénelées ; elles sont reliées entre elles par un énorme massif large de dix-huit mètres formant courtine.

Ce sont les plus élevées de toutes les défenses du château, dont elles commandent les approches. De leurs plate-formes crénelées, les sentinelles découvraient au loin la présence de l'ennemi.

Toute cette muraille est garnie à sa base de ces gigantesques talus en maçonnerie dont j'ai déjà parlé, et Ibn Ferat, dans sa relation du siège de cette forteresse par le sultan Bibars, nomme ce réduit la colline.

Cette forteresse, nommée par les Arabes château des Curdes, fut enlevée, en 1110, au prince de Homs, par Tancrède, puis forma un des fiefs du comté de Tripoli jusqu'en 1145, époque où elle fut cédée aux Hospitaliers. Elle demeura entre leurs mains jusqu'en 1271, année où elle tomba au pouvoir du sultan égyptien Malek-ed-Daher-Bybars, après un siège de sept semaines environ.

Les châteaux bâtis par les Templiers appartiennent à la seconde école. Ici, le tracé de l'enceinte se rapproche beaucoup de celui des grandes forteresses arabes, élevées

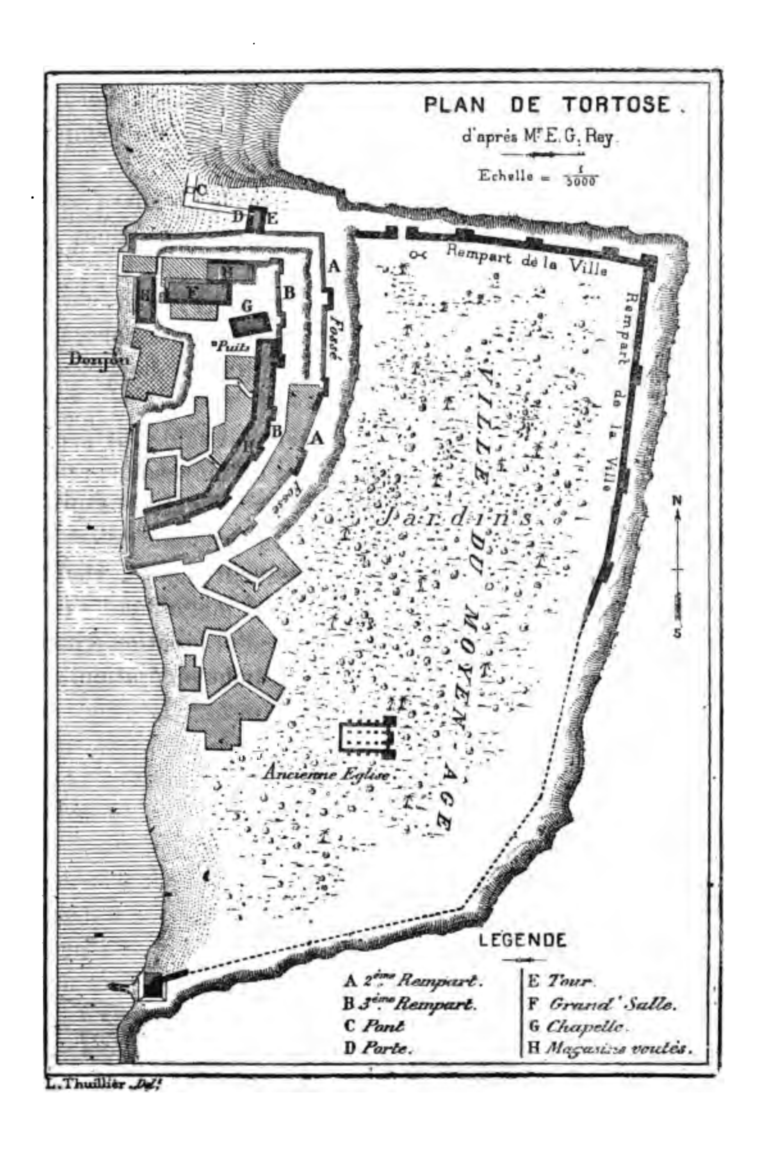
d'après un système qui paraît s'être inspiré de l'art bysantin.

Ce qui frappe d'abord dans les édifices militaires des chevaliers du Temple, c'est le peu de saillie des tours invariablement carrées ou barrelongues, ce que nous remarquons également dans les plus anciens châteaux arabes d'Alep, Kalaat-Schoumaïmis, etc., etc. On doit donc penser qu'ici les ingénieurs latins se sont peu préoccupés de l'importance des flanquements, tandis qu'à en juger par la profondeur des fossés, creusés, à grands frais, dans le roc, comme à Tortose et à Athlit, ainsi que par la hauteur des murailles, ils ont cherché à se garantir des travaux des mineurs et des tentatives d'escalade.

Ailleurs, comme au Chastellet (château du pont des fils de Jacob), à Areymeh et à Safita, les Templiers ont assis les bases de leurs murs au sommet de pentes escarpées, obviant, par ce moyen, aux mêmes inconvénients.

Parmi les caractères distinctifs de cette seconde école, il faut encore citer les parements extérieurs des murailles généralement en très grand appareil taillé à bossage, et le peu de plongée des meurtrières, qui présentent une grande analogie avec celles des forteresses arabes contemporaines; toutes choses tendant à donner à ces édifices une apparence complètement orientale. Mais, à défaut d'autres preuves, si elles nous manquaient, les signes d'appareillage employés par les ouvriers, et consistant en lettres latines du douzième siècle, ne sauraient nous laisser aucun doute sur leur construction par des Occidentaux.

Le mode de clôture des portes par des herses à coulisses était commun à tous les édifices militaires élevés en Syrie par les Francs, et me semble être d'importation




L. Thuillier Del!

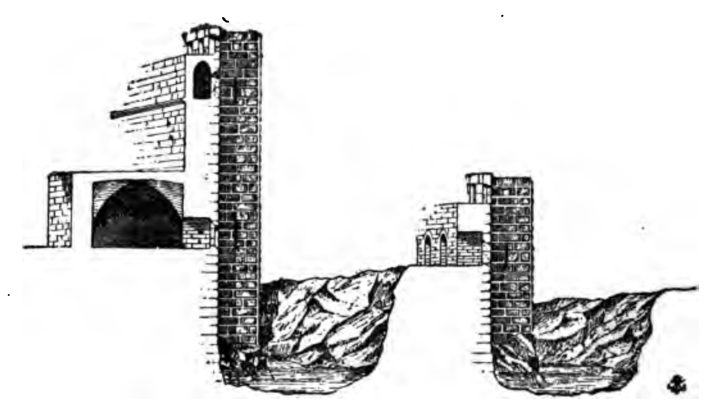
occidentale, car je n'en ai point trouvé de traces dans les châteaux arabes, du même temps, que j'ai visités.

Tortose, Areymeh, Safita, la Fève, Athlit et le Saphet furent les plus importantes forteresses de l'ordre du Temple en Syrie.

Les historiens des Croisades désignent la première sous les noms d'Antaradus, Antarsous ou Antartous, dont le nom moderne de Tortose n'est qu'un dérivé.

Ses murs, et le château qui se trouve dans l'angle nord-ouest de cette enceinte, présentent l'un des ensembles les plus intéressants de constructions militaires élevées en Syrie durant la domination française.

Une première enceinte, encore reconnaissable sur presque tous les points, renfermait la ville du moyen âge, remplacée aujourd'hui par des jardins où la nature a prodigué toutes les splendeurs de la flore orientale ; c'est là qu'entourée de palmiers, s'élève majestueusement la vieille cathédrale de Notre-Dame de Tortose, magnifique vaisseau du douzième siècle qui, durant l'occupation chrétienne, fut un lieu de pèlerinage en grande vénération.



Coupe des deux murailles

Le château est composé d'une double enceinte A et B, munie de fossés taillés dans le roc et que remplissait autrefois la mer. Cette double ligne de défenses est construite en pierres énormes et flanquée de tours carrées ou barrelongues. Par le fragment de la seconde enceinte, qui a conservé toute sa hauteur primitive avec ses crénelages et son chemin de ronde, nous savons que la hauteur totale de cette muraille était d'environ trente mètres; au-dessus du fond du fossé, tout autour et formant place d'armes, règnent d'immenses magasins voûtés s'ouvrant de plain-pied sur la cour intérieure du château, au milieu de laquelle s'élèvent tous les accessoires d'une grande forteresse du moyen âge : grand'salle, chapelle, donjon, etc., etc.

Le premier de ces édifices F (1), bien qu'en partie ruiné, présente encore un grand intérêt, et ce fut à coup sûr l'une des plus belles et des plus vastes grand'salles élevées en Syrie.

Près de là se voit une chapelle G assez bien conservée et dont la décoration, des plus simples, présente une grande analogie avec celle de la grand'salle.

L'intérieur de ce monument est, malheureusement, encombré de maisons arabes qui gênent beaucoup pour en juger l'effet. Un avant-porche paraît avoir précédé le portail de cette chapelle.

Au milieu de la place se trouve le grand puits du château. Le reste de l'espace compris entre les murailles, et où s'élevaient, suivant toute apparence, les logements de la garnison, le palais du commandeur, etc., etc., est occupé par la bourgade moderne de Tortose, composée d'une centaine de maisons environ.

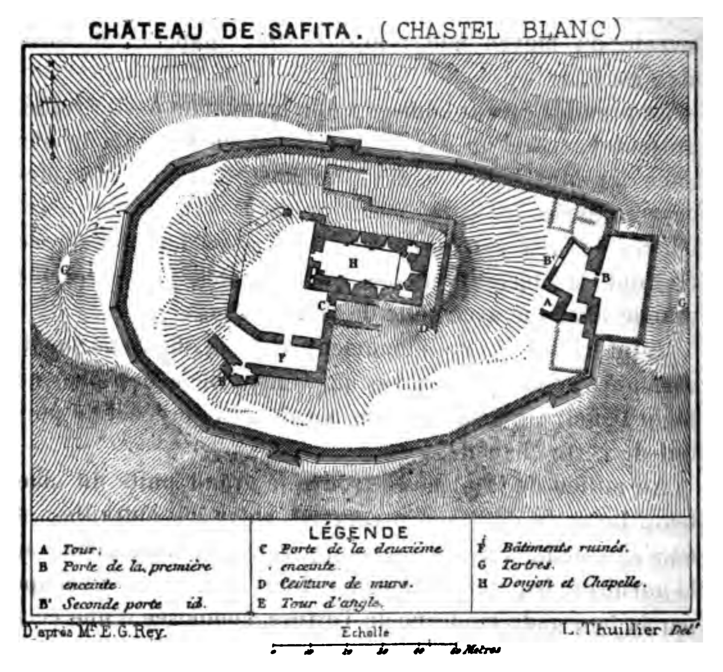
---

(1) Voir ci-dessus la coupe de cet édifice, p. 48.

Au centre de la place et tangent à la mer, s'élevait un grand donjon carré qui, en 1188, résista victorieusement aux efforts de Salah-ed-Din, et dont il ne reste que la base. Ce donjon a frappé les contemporains qui l'ont vu et les auteurs qui l'ont décrit.

Ce fut sous ces murs qu'au mois de septembre 1188, Salah-ed-din rendit la liberté au roi Guy de Lusignan, au prince Amaury son frère, ainsi qu'à plusieurs autres chevaliers illustres.

Pour Vilbrand d'Oldenbourg, le château de Tortose est un joyau; les tours en sont les perles, et le donjon,




dont il attribue la construction aux rois de France, est la maîtresse pièce.

L'entrée du château s'ouvre dans la tour D, que précédait un pont C, défendu jadis par des barrières et des ouvrages en palis formant les lices de la place.

Safita, le Chastel-Blanc des Croisades, s'élève sur les pentes de la montagne des Ansariés, à égale distance, environ, de Tortose et du Krak-des-Chevaliers.

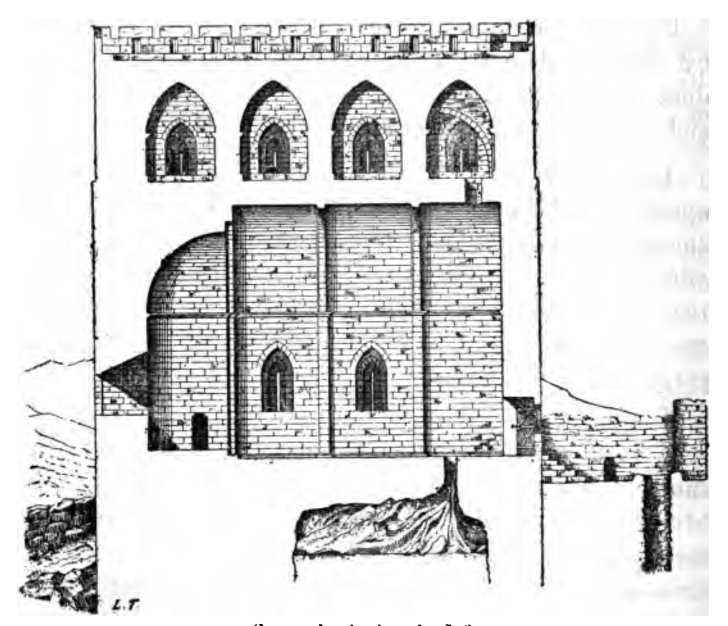
La tour, qui frappe d'abord les regards du voyageur, est l'ancien donjon du château, elle couronne une crête dont les pentes, s'abaissant brusquement au nord et au sud, couvrent suffisamment les abords de la place.

L'ensemble de la forteresse se compose de deux enceintes échelonnées sur les pentes de la montagne; un énorme talus en maçonnerie règne à la base de la première muraille. Aux deux extrémités est et ouest du château, deux mouvements de terrain élevés de main d'hommes B B', indiquent l'existence d'ouvrages avancés, en terre, destinés à opposer un premier obstacle à l'assaillant.

C'est au centre de la seconde enceinte et au point culminant du château que se dresse encore, telle que la virent les chevaliers du Temple, la tour du Chastel-Blanc, tout à la fois chapelle et donjon de la forteresse. On reconnaît, bien dans l'étrange conception de ce monument, le génie de ces moines guerriers, si longtemps la terreur des Musulmans, l'admiration et la gloire de l'Europe chrétienne qui, jusque dans l'édification du sanctuaire, ont su apporter tous les moyens de défense qu'a pu leur suggérer l'art de l'ingénieur militaire; de telle sorte qu'ici, les premières lignes enlevées par l'assaillant, la lutte se trouvait transportée au pied de l'autel, dans le temple même de ce Dieu pour la gloire duquel on combattait. Cette chapelle sert encore aujourd'hui d'église

aux chrétiens habitant le village moderne de Safita, et est demeurée sous le vocable de Saint-Michel.

L'étage supérieur forme une vaste salle éclairée par de hautes archèses et où se retrouvent, sur une plus petite échelle, toutes les dispositions intérieures de la grand'salle de Tortose.




Coupe du donjon de Safita

Une plate-forme crénelée couronne ce donjon, le parapet qui règne à l'entour est percé de meurtrières et de créneaux alternant ; au sommet des merlons, les encastrements des volets, destinés à abriter les défenseurs, sont encore très reconnaissables. Ici, comme à Tortose, à Areymeh, à Athlit, etc., etc., les meurtrières se ressentent de l'influence orientale ; elles n'ont presque pas de

plongée et se rapprochent beaucoup de la meurtrière grecque du bas empire.

De cette terrasse, la vue s'étend au loin sur le pays environnant ; de là, on pouvait facilement échanger des signaux avec les châteaux du Krak et d'Areymeh, ou avec les tours de Tokle, de Miar, de Zara, de Bordj Maksour, etc., etc.

Areymeh, qui appartenait également aux Templiers, domine la vallée de l'Abrasch, et, combiné avec les châteaux de Safita et de Kalaat-el-Hosn, contribue, de ce côté, à la défense du comté de Tripoli; il est aujourd'hui fort dégradé, mais plusieurs tours et une grande partie de l'enceinte subsistent encore et appartiennent au même système que les deux forteresses que je viens de décrire.

Il faut encore citer parmi les principaux châteaux élevés d'après ce système, celui d'Athlit ou Château-Pèlerin.

Il y a encore un troisième groupe de forteresses élevées sur des plans participant un peu de l'une et de l'autre de ces deux écoles, mais plus particulièrement de la seconde, et où l'on retrouve le donjon. Ce sont les châteaux féodaux, c'est-à-dire appartenant à de grands vassaux qui en portaient le nom, et c'est dans cette classe que je rangerai Saone, Beauvoir, Giblet, la Blanche-Garde, le Monestre, Beaufort, etc., etc.

### Reconnaissances et renseignements militaires

Pendant toute la durée des Croisades, la conquête de l'Egypte paraît avoir été le but des efforts les plus suivis de la part des rois de Jérusalem.

Leur première tentative fut la prise de Pharamie, en 1117, par le roi Baudoin I[er].

L'année 1162 vit une nouvelle expédition des Francs de Syrie, qui parvinrent jusqu'à Belbeis, mais ils furent arrêtés par la crue du Nil (1).

En 1166, à la suite des troubles survenus en Egypte pendant la minorité du calife El Adheh, de la dynastie des Fatimites, le visir Schaver s'était emparé du pouvoir, et, redoutant l'intervention de Nour-ed-din, prince d'Alep, appela les Francs à son secours. Ce fut alors que Hugues de Césarée (2) et Geoffroy Foucher, maître de la Maison du Temple, furent envoyés en Egypte par le roi Amaury.

Guillaume de Tyr nous a laissé un curieux récit de la réception faite à ces envoyés, qui conclurent une alliance entre le roi de Jérusalem et le visir égyptien.

Plus tard, les Francs tentèrent encore, à plusieurs reprises, la conquête de cette contrée, qui devint l'objectif de la Croisade de Saint-Louis.

Les voies d'invasion furent alors étudiées avec beaucoup de soin, et les itinéraires relevés de la sorte peu-

---

(1) *G. de Tyr*, p. 890.
(2) Ibid, p. 910.

vent, jusqu'à un certain point, être comparés aux reconnaissances militaires qui se font, de nos jours, dans les états-majors. Les routes de Syrie au Caire, ainsi que celles à suivre pour atteindre cette ville en venant par Damiette ou par Alexandrie, y sont minutieusement décrites.

Les uns sont de simples nomenclatures des stations avec le chiffre de la distance qui les sépare. D'autres sont complétés par quelques indications sur les ressources des lieux ou sur leur topographie.

Les routes de Gaza au Caire, par le désert, sont au nombre de trois, mais toutes ont deux points communs, Katieh et Belbeis.

Je publie ici deux de ces itinéraires, tirés, le premier, d'un manuscrit de la Bibliothèque de Berne, et récemment édité par la Société de l'Orient latin. Il est intitulé *Les Chemins de Babylone*, nom sous lequel les Latins désignaient alors la ville du Caire. Ce mémoire militaire vient d'être l'objet d'une très remarquable étude (1) de la part de mon savant ami, M. Schefer, à laquelle j'emprunterai un commentaire sur l'effectif des forces musulmanes en Syrie. Le second est extrait d'un projet de Croisade de la fin du treizième siècle (1290 ?), aujourd'hui attribué à Hayton, découvert à Cambridge par le comte Riant, et que j'ai communiqué, il y a quatre ans, à la Société des Antiquaires de France. Il a pour titre : *Via ad terram Sanctam.*

De Gadres à El Arisch, tous les itinéraires donnent une route identique. D'El Arisch à Katieh, ils en indiquent deux; la première, dite Route d'en haut, paraît avoir été,

(1) *Arch. de l'Orient latin*, t, II, p. 89-101.

à bien peu de chose près, la même que celle que suivent encore de nos jours les caravanes se rendant de Syrie en Égypte et bien que les dunes semblent avoir fait disparaître plusieurs des stations indiquées dans les textes qui nous renseignent, on peut [illegible] identifier quelques-unes d'entre elles [illegible] et les ruines observées par les géographes et les voyageurs qui ont relevé cette route. La [illegible] d'abord parallèle à la mer [illegible] jusqu'au Ras [illegible], nommé dans les portulans [illegible], et sur lequel se voient les ruines appelées Kharbet-el-Ouaradeh, qui marquent le site de [illegible], s'infléchit alors au [illegible] en laissant à droite les ruines de Péluse et de Pharamia, elle traversait la lagune nommée encore maintenant Sabkhat-Berdaouil. Mais, ce marais, qui semble s'être beaucoup accru depuis le moyen âge, doit avoir amené un coude assez prononcé dans le sentier moderne se dirigeant vers Katieh, et le long duquel le capitaine Gay, attaché à l'état-major de l'armée française d'Égypte, constata, en 1799, des restes de plantations de palmiers, ainsi que des traces de cultures aujourd'hui disparues. Cet officier y signale, en outre, plusieurs ruines de hameaux, et c'est d'après son itinéraire que j'essaierai de proposer l'identification de l'un de ces lieux.

De Katieh partaient deux routes, l'une qui se dirigeait vers Salahieh, en traversant, directement, les lagunes dépendant du lac de Tanis, ou en les contournant au temps de l'inondation. L'autre, passant par la vallée stérile de l'Ouad-el-Aharas, gagnait Belbeis en suivant la dépression nommée le Ouady.

Toutes ces routes, d'ailleurs, ont été plus ou moins suivies par les caravanes, jusqu'à l'époque du percement

de l'isthme de Suez, qui a profondément modifié l'aspect de cette contrée.

C'est par le texte des chemins de Babilone que débutera donc cette étude.

« Ici commence .j. traictié qui fut pieça fait oultre la mer, ordené par le mestre et par le couvent de l'Ospital et par aultres preudes hommes qui ont demouré (outre mer) et scévent le pooir du soudan et des Sarrazins, et est fait pour savoir quans hommes à armes le soudan puet avoir en tot le pooir des Sarrazins et en quiex lieux et dedens quans iors il les puet assembler ensamble.

Par cestui escrit peut estre seü et coneü le poer des mescreans Sarrazins qui regnent hui le iour au royaume de *Babiloine* proprement (1).

I

Premiérement le soudan istra de son hostel o .m. homes à cheval, grans et meens.

Item après a .xxiiij. amiraux, chevetaines de l'ost; et chascun peut faire .c. chevaliers.

Item encores y a. lxxx. amiraux, de quoi les uns ont poer de .lx. homes à cheval, les autres de .l. et aucuns de .xl.; des quieus la somme de cez monte .iiij$^{m}$. homes à cheval.

Item encores y a .xxx. amiraux, des quieus chascun de cez a poer de .x. homes à cheval.

Item encores il y a .lxx. elmeccadem, e chascun elmec-

(1) Cet état des forces militaires du soudan du Caire est évidemment des dernières années du treizième siècle, et, selon toute apparence, postérieur à l'itinéraire proprement dit.

cadem a poer de .xl. homes à cheval, et s'apelent la Bahrye, qui font tout adès entour la tente du soudan.

Item encors y a autres elmeccadems, qui font. lxxx.; chascun de cez a poer de .xl. homes à cheval. Et devez savoir que touz amiraux peuent ben faire issir de lour meisnée sur plus entour. m. homes à cheval et plus.

Some de *Babiloine* : .xiiij$^{m}$. e. vij$^{c}$.

Et touz cez homes d'armes qui sont ci noméz, sont partiz sur les .xxiiij. chevetaines qui sont avant noméz.

Et ce est tout le poer dou royaume de *Babiloine.*

Le poer dou *Sam* (2) :

Premiérement à *Guadres* .vij$^{c}$. homes à cheval.

Item au *Saphet* .ix$^{c}$. homes à cheval.

Item à *Domas* .iiij$^{m}$. homes à chival.

Item à la *Chamele* .iij$^{c}$. homes à chival.

Item à *Hama* .m. homes à cheval.

Item à *Halappe* .ij$^{m}$. homes à cheval.

Item à *Triple* .m. homes à cheval.

Some l'ost dou *Sam*$^{c}$ .ix$^{m}$. ix$^{c}$.

Some des .ij. somes de tout le poer du soudan en *Babiloine* et aus *Sam* :

.xxiiij$^{m}$. vj$^{c}$. homes à cheval; des quieus bien les .xv. mile sont ci povres que à peinnes peut chascun soustenir son cheval. »

Je crois devoir compléter ces renseignements sur les forces entretenues en Syrie par le soudan d'Egypte en empruntant le passage suivant à l'étude de M. Schefer :

« Damas était la résidence du gouverneur général revêtu du titre de *Kafil es Salthanèh* (représentant de la

---

(2) Syrie ; les Arabes désignent toujours cette province sous le nom de *Scham*.

souveraineté), « Naybes Sam, dit Léon l'Africain, estoyt le quart ministre exerçant la dignité de Vice-Soudan en Surie là où il gouvernait........ »

Le gouverneur de Damas avait sous ses ordres douze émirs Mouqaddin el oulouf, vingt émirs de Thabl Khanêh, et vingt autres émirs de vingt, dix et cinq Mameloucks.

Gazza, qui commandait la route d'Egypte, avait reçu la qualification de *Dehliz oul Moulk* (le vestibule du royaume). Cette ville avait une garnison de mille hommes commandée par un émir Kebir et deux émirs de Thabl Khanèh.

L'émir Kebir « avait telle prééminence qu'un capitaine général, dreçant armées les faisant marcher contre les Arabes ennemys ».

Il y avait à Safed un émir Mouqaddin el oulouf, trois émirs de Thabl Khaneh, et vingt autres officiers subalternes. La garde du château était confiée à un châtelain indépendant du commandant de la garnison.

Hims (Emèse, La-Chamelle) n'est point citée par les écrivains arabes comme formant un gouvernement particulier. Elle relevait de la principauté Eyyoubite de Hamah, feudataire des sultans d'Egypte.

Hamah était défendue par deux mille hommes de garnison; ils étaient commandés par deux émirs Mouqaddin el oulouf ayant sous leurs ordres trente officiers subalternes.

Il y avait à Alep trois émirs Mouqaddin el oulouf, trente émirs de Thabl Khanèh et vingt officiers de grades inférieurs. Le capitaine du château ne relevait pas non plus du commandant des troupes.

Tripoli avait une garnison plus nombreuse. Il y résidait un émir Kebir avec deux émirs Mouqaddin el oulouf,

dix émirs de Thabl Khaneh et trente officiers de grades inférieurs. »

## II

Desoz y a escrit la devise des chemins qui vont en *Babiloine* et au *Caire*, c'est asavoir si com il sont departiz par terre et par le flum de quel que part que home vuille comencer de lonc en lonc la marine, c'est assavoir : d'*Alixandre* en iusques à *Guadres*, de quelque lieuc que home voudra monter as desus diz lieus par les chemins qui sont cogneüz et usez, et le nom des villes, des passages dou flum, des iornées et des liues qu'il y a de leuc en leuc, et des herberges qui sont à passer le désert de *Guadres* en *Babiloine*, et le nom des herberges et là où l'ost est usé de herberger, et les lieus où il tignent chevaux pour les corriers qui s'apelent berich :

Premiérement de *Guadres* au *Daron* liues .ij. et demie.
Item du *Daron* [a] iusques au *Rephah* liues [b] .ij.
Item du *Rephah* iusques au *Zaheca* liues .v.
Item dou *Zaheca* [c] iusques au *Karrobler* [d] lieues v.
Item dou *Karrobler* iusques au *Hariss* .iiij. liues.
Item de [e] *Hariss* iusques à la *Oarrade* [f] liues .x.

---

A Le Darum des historiens latins, aujourd'hui Deir el Balat.

B Les puits de Raphia.

C Ce lieu paraît se retrouver dans les ruines nommées Ez Zoueid, entre Raphia et El Arisch.

D El Karroub, petite source envahie par les sables, autour de laquelle se voient quelques vestiges de constructions, et qui tirait son nom des caroubiers poussant en ce lieu.

E El Arisch.

F La Orade se retrouve dans les ruines nommées Kharbet Ouaradeh qui sont placées sur le petit cap de Ras Straki.

Item de la *Oarrade* iusques à la *Soade* liues .v.
Item del *Soade* [g] iusques *El Montayleb* [h] liues .v.
Item de *El Montaleb* iusques *Elmahane* liues .v.
Item d'*El Mahane* iusques à la *Katye* liues .iij.
Item d'*El Katye* [i] iusques *El Gorabi* liues .v.

Item d'*El Gorabi* [j] iusques au *Cosair* liues .iiij. Cest est une garde auquel lieu tiennent fanon de nuit pour les berich qu'il n'en perdent le chemin, et là non a aigue que une cisterne pour les garcheus dou lieuc, et ost n'i puet herbergier là; et le lac de *Tenis* est iuignant, de quoi, quant le floum est en son cressant, il abreuve une province qui s'apele *Lassarquye* [k]. Après ce que la terre a pris son saoul, brisent les escluses et les aigues qui s'escolent vont en celui lac. De quoi le dit lac crest et destorbe le chemin de .ij. ligues, et qui vodroit passer de nuit, de legier peut forveer et periller, si n'est par l'avoyement dou fanon.

Item d'*El Cosair* iusques à la Salechie liues .ix. Entre ces n'y a point d'aigue, et quand le flum est à son amermant, il n'y a lors que .vij. ligues. Et là fine le desert et est l'entrée de *Babiloine.*

---

G Saouada, lieu dans le désert, vers la frontière de Syrie, sur la route du Caire. Ce lieu paraît tirer l'étymologie de son nom du mot arabe Saouad, qui est employé pour désigner les lieux cultivés et entourés de sables.

H Le chemin qui conduisait, par Montaleb et la Saoede, de la Orade à Catieh, en contournant l'extrémité ouest de la lagune nommée Sabkat Berdaouïl, n'est plus reconnaissable, attendu qu'il a été entièrement recouvert par les dunes ou envahi par les lagunes qui bordent cette partie du littoral de la Méditerranée.

Katieh.

El Goraby et Cosair doivent évidemment être identifiées avec les ruines sans nom de l'itinéraire du capitaine Gay, dont la position correspond assez bien avec les distances indiquées ici. C'est sur l'inondation mentionnée dans ce texte qu'était jetée la passerelle nommée Pont du Trésor, près de la tour de garde, nommée Cosair.

K C'est aujourd'hui la province de Scharkieh.

Item de la *Salechie* iusques *El Deccan* liues .v.
Item d'*El Deccan* iusques à la *Cattara* liues .iiij.
Item d'*El Cattara* iusques à la *Sehidye* liues .iiij.
Item de la *Sehidye* iusques à *Belbeys* liues .iiij.
Item de la *Belbeys* iusques à *Bir el Bayna* liues .iiij.
Item de *Bir el Bayna* iusques *El Hesse* liues .ij.
Item d'*El Hesse* iusques au *Caire* liues .iij.
Some de *Guadres* iusques au *Caire* liues .lxxxix. et démye.

L'itinéraire suivant est extrait du projet de croisade attribué à Hayton, dont j'ai parlé plus haut et qui intitulé : *Via ad terram Sanctam.*

« Ce est le chemin de la berrie de Gadres iusques au Caire et les herberges et les aigues.

De Gadres au Daron, trois liues bon chemin et bones herberges et bones aigues.

Dou Daron [a] à Rafah [b] ü liues bon chemin et bone aigue et asses.

Dou Rafah à la Zahqz [c] iiij liues bone herberge et bone aigue et assez poi de sablon.

De la Zahqz iusques a Heus [d] iiij liues tot sablonous bone aigue et asses.

De Heus iusques a Larris iiij liues tot sablon bone aigue et assez estassons de vendre et d'acheter.

---

A Le Darum, aujourd'hui Deir el Balat.

B Les puits de Raphia.

C Zahqz ou Zahera paraît se retrouver dans les ruines de Zoueid, où se voient quelques palmiers.

D Heus doit être identifié avec le petit fort ruiné et les puits, nommés aujourd'hui El Bordj, qui se rencontrent à mi-chemin de Zoueïd à El Arisch.

De Larris [e] iusques a Bir el Cani [f] iij liues tot sablon aigue asses et bone.

De Bir el Cani iusques a Bousser [g] iiij liues et la se prenent ij chemins celui de haut est tot sablon et mauvaise aigue.

Celui de bas est le chemin use et s'en vait par un leu ou le roi Bardoin morut et celui leu s'apele Sabaquat [h] Bardoill et vait à la Orade et a sablon asses.

La dite Aorade [i] si est bone herberge et aigues asses et bone place de vendre et d'acheter et si a de Bousser iusques a la Aorade que ij liues.

De la Aorade à la Saoede [j] a iiij liues si a grant sablon et bone herberge et bone aigue et asses et place de vendre et d'acheter.

De la Saoede au Meteileb v liues grant sablon mauvaise herberge et mauvaise aigue mes il y a asses.

Dou Meteileb a Nahlet-Sabiha iiij liues bone aigue et asses grant sablon.

De Nahlet Sabiha a Catie [k] iiij liues grant sablon.

Catie est bone ville aigue asses et bone et si est a ij liues de la Baherie de Tenis.

De Catie se prenent deus chemins por aler au Caire l'un bas et l'autre haut et les deus fierent a une bone ville qui a nom la Habesce [l].

---

E El Arisch.

F Ce puits semble être le même qui est aujourd'hui nommé Bir el Aisch.

G Bousser peut être le Bir el Abd.

H Sabakat Berdouïl, grande lagune voisine du Ras Straki.

I Kharbet Ouaradeh, sur le ras Straki.

J Saouada, dit Makrizi, est un lieu de la frontière de Syrie, sur la route du Caire; je crois retrouver ce lieu dans le lieu nommé aujourd'hui Bir Messaoudieh.

K Katieh.

L El Abassieh.

Le chemin de bas, le quel est use si est de Catie au Horabi et y a iiij liues grant sablon aigue asses mes elle est poi salée.

Dou Horabi a Cousser v liues sablon asses et asses daigne mes moult mauvaise.

Dou Couseir a Bir Hysee iiij liues sablon poi aigne asses mes salée.

De Bir Hysce a la Salehie iiij liues bone vile aigue asses et tres hone.

De la Salehie a la Habesce vi liues bon chemin et la Habesce bone vile et grant bone aigue dou Nil terre tote habitée et garnie.

Le chemin de haut de Catie a Ahras [c] v liues sablon asses aigue asses et mauvaise.

De Ahras a Bouhoroc [d] iiij liues sablon asses et mauuaise aigue salée et amere.

De Bouhouroc e Houcar [e] iiij liues petites sablon asses mauuaise aigue mais asses.

Et dou Houcar au Hascebi [f] iiij liues sablon asses bone herberge et bone aigue et place de vendre et d'acheter.

Dou Hassebi a Essmout iiij liues sablon assez bone aigue et asses dou flum.

De Essmout a Masmat iij liues aablon asses bone aigue dou flum.

---

c A partir de Katieh, cette route s'engage dans une dépression nommée Ouady-el-Ahras; c'est par là qu'elle atteint le Bir-el-Aras et les sources voisines.

D La route, suivant toujours cette même vallée, atteint Bir Abou-Rouq.

E Le Houcar ou Hovar doit être identifié, je crois, avec le poste nommé le Fovar, près des ruines d'Heroopolis.

F Village de El Kaschab.

De Masmat iusques a la Bebie iij liues sablon asses bone aigue dou hum.

De la Bebie comence la terre de labor et a iusques à la Vaherie [g] iij liues la Vaherie est bone vile et grant et aigue asses dou flum.

De la Vaherie a la Habesce iij liues bon chemin et tres gaaignable. La Habesce [h] est bone vile et grant et aigues et totes choses a plante.

De la Habesce a Belbeis iij liues terre gaaignable Belbeis est bone vile et grant et riche et planteive de bones aigues et de totes bones choses.

De Belbeis a Bir el [i] Beina iiij liues terre gaaignable bone aigue et asses.

De Bir el Beina au Huss [j] iiij liues terre gaaignable bone aigue et asses.

De Huss a Quiryacos [k] iiij liues terre gaaignable Quiryacos est bone vile et grant et plantive de bones aigues et de plusors autres biens.

De Quiryacos au Caire quatre liues de bon chemin. »

---

G Baherieh, ce village est le même que d'Anville désigne sous le nom de Vaccaria.

H Abbasieh.

I Bir el Beyda.

J El Haça.

K Seriaquous pris Abouzabel.

## La Marine

L'étude de l'état maritime des principautés latines de Terre-Sainte me semble devoir trouver ici sa place.

Pour les constructions navales, outre les bois qu'ils trouvaient dans les forêts du littoral syrien et du royaume de la Petite-Arménie, notamment aux environs de Salef, les Francs en tiraient encore une assez grande partie d'Europe, ainsi que les ouvriers spécialement employés à ces travaux, car, nous savons qu'en 1180, les galères musulmanes amenèrent à Alexandrie plusieurs navires chargés de bois de construction, capturés non loin d'Acre, et soixante-dix charpentiers de marine trouvés à bord (1).

En 1188, pendant le siège de Tyr par Salah-ed-din (2), le marquis de Montferrat fit construire dans l'arsenal de cette ville des navires à fonds plats, nommés *barbotes*, qui, par suite de leur faible tirant d'eau, pouvaient naviguer assez près des côtes pour échapper facilement aux galères musulmanes.

Ces bâtiments étaient généralement revêtus de fer, à la façon de nos navires blindés. Les Francs s'en servirent au siège de Damiette (3) et Marino Sanuto (4) les décrit de façon à ne nous laisser aucune incertitude à ce sujet.

La charge d'amiral ne paraît pas avoir existé dans le

---

(1) Oliv. le Schol. *Hist. Damiat. ap. Ecchard*, t. II, p. 1424.
(2) *Sanut Secret Fid Crue ap Bourgars*, t. II, p. p. 58.
(3) Rhoricht et Gorgens. *Arabisch. Quellen. beitrage*, p. 46.
(4) *Cont. de G. de Tyr*, p. 106.

royaume de Jérusalem, et ce n'est qu'à la fin du treizième siècle qu'on la voit apparaître parmi les grands officiers du royaume de Chypre (1).

Il serait bien difficile de dire quelle était, au douzième siècle, l'organisation de la marine des rois de Jérusalem. Nous savons seulement qu'ils possédaient des arsenaux à Acre et à Tyr, les deux ports les plus importants du royaume, et qu'ils entretenaient un certain nombre de navires de combat (2).

Dès l'origine, le principe de la protection aux naufragés fut inscrit dans la législation des colonies latines, et tous les princes de Syrie et d'Arménie le reconnurent dans leurs traités avec les diverses puissances maritimes (3).

Chaque principauté paraît avoir eu sa marine particulière, car, en 1188, nous voyons le comte de Tripoli faisant armer ses galères, au nombre de dix, pour secourir et ravitailler Tyr, assiégé par Salah-ed-din (4).

Les grands ordres de l'Hôpital et du Temple possédaient également des galères, et le chef de celles de l'Hôpital s'appelait le commandeur de la mer. Il scellait avec un sceau de cire verte.

La flotte employée par le roi Amaury, en 1168, lors de son expédition en Egypte, semble avoir compris, outre les bâtiments grecs et italiens, un assez grand nombre de navires armés dans les ports de Syrie.

Mais, des divers armements maritimes des princes latins de Syrie, celui qui nous est le mieux connu est

---

(1) *Familles d'Outre-Mer*, p. 663.

(2) *Mém. de la Société des Ant. de France*, t. XXXIX, p. 115. — *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 451. — MULLER. *Doc. Toscani*, page 30.

(3) *Assises de Jérus.*, t. II, p. 47.

(4) *Cont. de G. de Tyr*, p. 106.

l'envoi, en 1246, d'une flotte composée de quinze galères et cinquante navires de plus faible tonnage tels que saeties, colombels, etc., etc., qui vint attaquer la flotte égyptienne bloquant Ascalon et la contraignit à se jeter à la côte (1).

Parmi les actes dressés par les notaires génois à l'Aïas, durant la seconde moitié du treizième siècle, et récemment publiés par M. Desimoni, dans les *Archives de l'Orient latin* (2), on rencontre quelques renseignements curieux sur la marine. Ainsi, on voit vendre des parts de propriété d'un même navire possédé en indivis : le 11 février 1279 fut vendue, pour cent besans sarrazins d'Arménie, la moitié d'un bâtiment nommé le *Saint-Nicolas*, qui avait appartenu à l'archevêque de Tarse. Ce fait, qui paraît avoir été fort habituel alors, se représente encore dans plusieurs actes du même recueil, ainsi que dans un certain nombre de ceux qui furent passés à Famagouste vers le même temps. Nous trouvons également dans ce volume une charte constatant le nolis, par des marchands, d'un des navires appartenant à l'Hôpital, enfin la mention d'appontements particuliers possédés par la Maison du Temple, dans le port de l'Aïas (3).

Acre, Tyr, Sagette, Laodicée, le Soudin ou port Saint-Siméon, sur le littoral syrien, Ghorighos, et l'Aïas, situé dans le royaume de la Petite-Arménie, à l'entrée du golfe d'Alexandrette, sont les seules villes des colonies franques qui aient possédé de vastes ports, faits de main d'homme.

---

(1) *Cont. de G. de Tyr*, p. 433.
(2) *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 458, 470, 480.
(3) Ibid., p. 495.

Ceux des deux premières de ces villes étaient complétés par des arsenaux avec darses intérieures pour l'hivernage des bâtiments désarmés (1). Nous savons que le port d'Acre était considéré comme peu sûr, car, en prise aux vents du sud et du sud-ouest, la mer s'y faisait sentir très violemment par les gros temps.

Le pèlerin Theodoricus dit y avoir vu, en 1165, mouiller plus de quatre-vingts navires outre la buze-nef qu'il montait.

En 1249, une seule tempête brisa soixante-douze navires, tant petits que grands, qui s'étaient réfugiés dans ce port (2).

Tortose et Tripoli avaient de bonnes rades défendues par des îlots, du côté du large, et qui tenaient lieu de port à ces villes.

Zibel, Giblet, Barut, Césarée et Arsur, n'étaient que des ports fermés d'une très petite étendue.

Les travaux maritimes étaient peu familiers aux ingénieurs latins; aussi cherchaient-ils, comme à Zibel ou à l'arsenal d'Acre, à creuser le bassin dans une roche peu résistante, ce qui n'était alors possible que pour des ports d'une faible superficie.

Quand une embouchure de rivière était protégée par une pointe du rivage, ils s'en servirent, parfois, pour y créer un refuge, comme nous le voyons au Nahar-es-Sïn, où un petit mouillage, que l'on doit, je crois, identifier avec la Beona, de Marino Sanuto, avait été ménagé sous la protection du fort nommé le Toron de Boldo.

---

(1) *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XXXIX, p. 137.
(2) *Cont. de G. de Tyr*, p. 437.

Pulzin, Beona, Valenie, le Boutron, Cayphas, Château-Pèlerin, le Merle, Japhe et Ascalon, ne furent jamais que des échelles généralement visitées par de très petits navires faisant le cabotage, et qui, ne pouvant y trouver aucun abri, devaient, à l'approche des gros temps, se réfugier dans les ports ou aux mouillages les plus voisins. Des épis et des appontements placés sur le rivage, devant ces villes, facilitaient les opérations maritimes.

La côte d'Ascalon était si dangereuse, que nous trouvons ce mouillage désigné en ces termes : *Ante importuosas Ascalonis ripas* (1).

Dans l'antiquité et durant le moyen âge, les promontoires et les ports étaient signalés par des tours portant des fanaux et munies de grils où l'on brûlait des matières résineuses. Malheureusement, la portée de ces feux était fort restreinte.

Sur les côtes de la Méditerranée, il est bien rare que, dans le voisinage des phares modernes, on ne trouve pas les traces de constructions du moyen âge destinées à des feux de nuit. Le littoral de la Syrie possédait plusieurs de ces phares, notamment à Laodicée, à Giblet, à Tyr, à Acre, etc., où il subsiste des restes de tours nommées *Bordj el Fanous*. Elles sont fort ruinées; pourtant, on peut juger qu'elles se rapprochaient de beaucoup des édifices de même nature que nous voyons encore sur un grand nombre de points des côtes de la Méditerranée. Une des plus anciennes et des mieux conservées est la tour d'Aigues Mortes, à laquelle la tour de Laodicée (Lattakieh) devait être presque identique.

---

(1) Tafel et Thomas, t. I, p. 84, d'après Heyd. *Hist. du comm. de l'Orient*, t. I, p. 158.

La tour d'Aigues Mortes a vingt-neuf mètres de hauteur, et, près du crénelage, s'élève, sur la plate-forme, une tourelle de onze mètres qui portait des feux de nuit.

Sur la tour carrée du fort Saint-Jean, flanquant le côté gauche de l'entrée du vieux port de Marseille, et qui date du quatorzième siècle, existait une tourelle portant un feu. Sur les côtes de la Méditerranée, aux environs d'Aigues Mortes, se voient les restes de tours isolées munies de feux et qui servaient tout à la fois, de phares et de postes pour la défense du littoral.

On rencontre encore des débris de tours analogues sur certains promontoires de la côte de Syrie, notamment au Ras el Basit (Pulzin) au Ras Sarfend, au Ras Mefscherkeh, etc., etc. Elles devaient servir de vigies, de tours de garde et de phares, ou plutôt leur fanal devait tenir lieu de feu de position.

M. de Mas Latrie a trouvé la mention, au quinzième siècle, d'un fonctionnaire chypriote désigné sous le titre de *Gubernador de la lumière* (1), et qui, selon toute apparence, était chargé de veiller à l'éclairage de certains points des côtes de cette île.

Aïlat ou Ela, sur le golfe Elanitique, fut le seul port de la mer Rouge occupé par les Latins, qui le possédèrent de 1116 à 1170, puis pendant les années 1182 et 1183. Sur cette dernière période seulement ont été conservés des documents intéressants pour la marine des Croisades.

Renaud de Chatillon, seigneur de Karak et de Mont-Réal, ayant occupé de nouveau Ela, vers le mois de mai

(1) Mas. Lat. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 230.

1182, des Bédouins se chargèrent, à forfait, du transport, d'Ascalon à Aïlat, des navires démontés qui, une fois reconstruits, furent lancés sur le golfe Elanitique (1).

Cette flotille comptait cinq galères et un plus grand nombre de bâtiments légers, puisqu'elle portait des troupes de débarquement.

Pendant près d'une année, elle fut maîtresse de la mer Rouge, poussant ses incursions jusqu'à Aden, et répandit la consternation dans toute l'Egypte et l'Arabie (2).

Deux galères bloquèrent l'île de Graye, demeurée au pouvoir des Musulmans, les autres bâtiments se dirigèrent vers le port d'Aïdab, et ayant jeté à terre quelques troupes, celles-ci ravagèrent, non-seulement les environs de cette ville, mais encore enlevèrent, sur la route de Kous à Aïdab, une caravane richement chargée.

Pendant qu'ils étaient mouillés devant cette dernière ville, les navires francs prirent et brûlèrent seize vaisseaux musulmans, et, à quelques milles au large, ils capturèrent un autre bâtiment chargé de pèlerins revenant de la Mecque.

La durée de cette croisière fut marquée par les ravages que les Latins exercèrent sur toute la côte du Hedjaz, entre El Haura et Rabog. Guidés par des pilotes indigènes, ils parcoururent, en outre, celles du Yemen, brûlant tous les navires et toutes les barques qu'ils atteignaient, et semant la ruine et l'effroi sur la côte orientale de la mer Rouge.

A la nouvelle de ces évènements, une émotion très-grande se produisit en Egypte, où l'on crut les villes

(1) *Chron. d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, éd. Mas. Lat., p. 69.
(2) Rhoricht et Gorgens. *Arabisch Quellen beitrage*, p. 42-44.

saintes de Médine et de la Mecque sur le point de tomber au pouvoir des chrétiens, et ce qui redoubla les alarmes du monde musulman, c'était l'impuissance de les défendre dans laquelle se trouvait Salah-ed-din, qui ne possédait alors, sur la mer Rouge, aucune flotte de combat capable de tenir en échec le seigneur de Karak.

Mais Salad-ed-din suivit l'exemple des Francs, et ayant fait transporter à dos de chameau des bâtiments démontés de Damiette à Kolzoum, au commencement de janvier 1183, il confia l'armement et le commandement de cette flotte, dont les équipages furent formés de Maugrebins, au chambellan Hassan-ed-din Loulou, qui prit la mer dans les premiers jours de février.

Le 2 mars 1183, à la consternation régnant au Caire succéda la joie causée par la nouvelle que la flotte égyptienne avait capturé dans le golfe Elanitique un premier vaisseau franc, et avait obligé à se jeter à la côte les deux galères que bloquaient l'île de Graye.

Encouragés par ce succès, les navires musulmans se dirigèrent vers Aïdab, où ils eurent, par les habitants, des renseignements sur la fraction la plus importante de la flotille chrétienne, qu'ils cherchèrent ensuite pendant plus de deux mois.

Enfin, au mois de juillet, profitant de ce que les Francs avaient tenté un débarquement pour s'emparer de Médine, Loulou attaqua les bâtiments latins au mouillage d'El Haura, et les fit incendier, après avoir anéanti ou fait prisonniers les équipages (1).

Les troupes mises à terre pénétrèrent jusqu'à une journée de marche de Médine, mais elles furent réduites

(1) Renaudot. *Hist. patriarch. d'Alexandrie*, p. 543.

à regagner par terre la principauté de Karak et éprouvèrent de grandes pertes dans cette retraite.

Les navires usités à l'époque des Croisades doivent être divisés en deux catégories : les navires de combat et les navires de charge.

Les premiers, de dimension plus restreintes et construits dans des conditions de marche rapide, comprenaient les galères, les galiotes et les gameles, etc., etc.

Les galères étaient les plus considérables de ces navires. Elles mesuraient une longueur variant de trente à quarante mètres, sur une largeur de six.

Les galiotes, galaïa ou galion, étaient vives dans leurs manœuvres (1). Elles comptaient environ cent hommes d'équipage, et portaient un seul rang de rames. Nous voyons plusieurs fois ces navires cités, dans les historiens des Croisades, au nombre de ceux qui composaient la flotte des princes francs de Syrie.

Les saities ou saetties étaient, ainsi que leur nom l'indique, de petits bâtiments rapides servant d'avisos (2). Ils mesuraient cinquante à soixante pieds de long, ayant de dix à quinze bancs de rameurs, tiraient peu d'eau, et pour être plus légers, étaient construits en cèdre, sapin ou aulne. Ces navires ne pouvaient s'éloigner beaucoup des côtes (3).

Le colombel, qui semble avoir emprunté son nom à l'oiseau, employé alors en Syrie comme le messager le plus rapide, était certainement de petite dimension et d'une marche supérieure (4).

---

(1) *Cont. de G. de Tyr*, p. 433.
(2) MAS LAT. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 664.
(3) JAL. *Archit. navale*, t. I, p. 462.
(4) MAS. LUT. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 664.

On lit dans la relation de la tentative que fit Guy de Giblet pour se rendre maître de Tripoli, qu'il embarqua, à Giblet, six cents hommes sur cinq saéties et neuf colombeaux.

Les gameles ou gauguemeles, navires légers assez analogues aux saéties, étaient les mêmes qu'en Occident; on les nommait alors camere ou chamels. C'est du mot arabe *Djemal*, chameau, que le gamele tirait son nom (1).

Quant aux navires de commerce ou de transport, on sait que les Vénitiens, les Génois et les Marseillais avaient fait, en peu de temps, de grands progrès dans l'art des constructions navales, et que, dès la fin du douzième siècle, ils avaient pu fournir aux Croisés se rendant en Terre-Sainte des navires de transport nommés nefs, buze-nefs, salandres, qui étaient d'un tonnage considérable et portaient généralement deux à trois cents passagers.

D'après les *Informationes Massiliæ*, les nefs mesuraient généralement trente mètres de long, sur huit de large; elles portaient deux mâts et un beaupré. Le mât de proue ou d'avant était haut de trente mètres, et le second de vingt-neuf seulement (2).

Cette mâture était pourvue de deux grandes antennes : celle du mât de proue était longue de trente-quatre mètres, et celle du second mât ne mesurait guère que vingt-neuf mètres environ. Ces navires portaient six grandes voiles.

L'huissier était un transport destiné à l'embarquement des chevaux...... « huissiers à chevaux mètre » (3) avait

(1) *Cont. de G. de Tyr*, p. 433, et *Archiv. de l'Orient latin*, t. I, p. 477.

(2) Dufourmantelle. *La Marine militaire*, p. 17, 72 et suiv.

(3) *G. de Tyr*, p. 352.

près de la poupe une porte ou huis au-dessous de la flottaison en charge et qui était calfatée après l'introduction des chevaux. Les flancs de ces navires étaient larges et de nombreuses écoutilles renouvelaient toujours l'air dans leur cale. Chaque huissier devait être armé de 125 avirons.

Sur le pont étaient embarqués des bois, des tonneaux vides, des planches, des claies et des cordages destinés à fournir les moyens de mettre à terre les chevaux, au cas de débarquement en pleine côte.

La buze ou buze-nef portait jusqu'à 500 tonnes et plus. Elle avait deux mâts.

La taride était également un transport, et son nom arabe *taridah* avait été conservé en se francisant.

Les salandres, zalandres ou palandries, paraissent avoir été des navires de charge.

En 1231, Richard Filangieri envoya dix-huit salandres hiverner dans le port d'Acre, où elles furent enlevées, à l'abordage, par les partisans du roi de Chypre. Les salandres paraissent n'avoir guère eu plus de trente hommes d'équipage (1).

Les savantes recherches de M. Jal sur l'architecture navale du moyen âge ont jeté beaucoup de lumière dans les études d'archéologie maritime. Il nous apprend que les nefs vénitiennes nolisées par saint Louis, dans la seconde moitié du treizième siècle, étaient d'un tonnage considérable. Celle sur laquelle il donne les renseignements les plus complets, la *Roche-forte*, mesurait trente-cinq mètres de long et quatorze de large; chargée, elle calait environ dix-huit pieds d'eau.

(1) MAS. LUT. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 269-277. — *Cont. de G. de Tyr*, p. 395.

Sanuto dit que cette nef était sortie de Venise en 1263, portant 500 combattants.

Par leurs formes arrondies, ces grands navires de transport se rapprochaient fort des galiotes hollandaises du siècle dernier, ainsi que des allèges employés de nos jours, comme on peut en juger par les coupes données par M. Jal au tome II de son archéologie navale. D'après les calculs du même auteur, cinquante chevaux en moyenne pouvaient être installés dans la cale de ces navires.

Ces grands bâtiments n'entraient que dans quelques ports de la côte de Syrie, tels que ceux d'Acre, de Laodicée ou de Sagette, ceux-ci possédant des passes assez larges pour leur permettre d'y entrer sans danger. Et encore leur étendue relativement restreinte ne leur permettait d'en recevoir qu'un assez petit nombre à la fois.

D'ailleurs, nous savons qu'alors, ces grands navires qui n'effectuaient le voyage du Levant qu'à des époques fixes, réglées suivant les saisons, devaient demeurer sur rade durant les escales qu'ils faisaient sur le littoral de Syrie (1).

Dès le douzième siècle, les Francs se servaient de la boussole, qu'ils avaient empruntée aux Arabes, ces derniers l'ayant reçue des Chinois (2).

La plupart des navires que je viens de décrire marchaient, souvent, à l'aviron, et ne pouvaient guère se servir de leurs voiles que pour marcher vent arrière, car ce ne fut que dans le cours du quinzième siècle qu'on commença à louvoyer d'une façon régulière. Il est donc inté-

---

(1) *Théodoricus de Locis, Sanctis*. Ed. Tobler, p. 111.

(2) KLAPROTH. *Lettre au baron de Humboldt sur l'invention de la boussole, et Alberto Guglielmotti Stor. Marina. Pont.*, t. I, p. 420 et suiv.

ressant de rechercher ce que l'on sait des routes suivies par les bâtiments qui se rendaient des côtes de France, d'Italie, et particulièrement de Venise, en Syrie, et de la durée moyenne de leur traversée.

Au douzième siècle, le trajet direct de Marseille à Acre était assez rare. Généralement, en quittant la Provence, on suivait la côte d'Italie en relâchant d'abord à Messine. On touchait ensuite en Crête, située à mi-chemin entre la Sicile et la Syrie, puis on allait reconnaître l'île de Chypre pour mettre, de là, le cap sur Acre (1). Le scoliaste d'Adam de Brême compte dix-huit jours de voyage, qu'il décompose de la manière suivante : de Marseille à Messine quatre jours, et quatorze de cette ville à Acre.

C'était aussi la route suivie par les navires italiens, qui la considéraient comme tout à la fois plus sûre et plus courte. En quittant la Sicile, ils rencontraient dans la mer Ionienne les bâtiments vénitiens.

Plus tard, les Provençaux et les Catalans, quand ils avaient un vent favorable, prirent assez fréquemment le chemin plus direct dont j'ai déjà parlé. Laissant au nord la Sardaigne, la Sicile, Candie et Chypre, ils atteignaient alors Acre en quinze jours (2).

La flotte de Saint-Louis, partie d'Aigues-Mortes le 25 août 1248, mit vingt-trois jours pour se rendre à Chypre, où elle n'arriva que le 17 septembre.

La traversée se faisait, généralement, à époques fixes, et c'étaient de véritables flotilles que l'on voyait quitter

---

(1) *Ap. Pertz. Scriptores, Rer. Germ.*, t. VII, p. 368.
(2) Roger de Hovden. *Ed. Stubbs*, t. III, p. 51.

Marseille, Gênes, Pise, Amalfi ou Venise, au temps des deux passages annuels. Le premier avait lieu à Pâques, le second vers la Saint-Jean (fin de juin). Les Vénitiens, pourtant, effectuaient le second passage dans le courant d'août.

En septembre 1264, les galères génoises enlevèrent la plus grande partie du convoi maritime des Vénitiens au moment où il allait atteindre le port d'Acre (1).

A l'arrivée, en Orient, des flotilles, et pendant leur séjour sur rade, il se tenait une espèce de foire.

Les statuts nautiques de la république de Venise interdisaient, sous peine de confiscation, aux navires qui s'étaient rendus en Syrie, d'effectuer, en hiver, leur rentrée dans l'Adriatique. Sauf dans des cas déterminés, tels que l'apparition de la peste, ils devaient attendre le temps de Pâques (2).

Les auteurs arabes et occidentaux du douzième siècle signalent la navigation de transport qui se faisait alors sur le lac de Tibériade et sur la mer Morte (3).

Le *Continuateur de Guillaume de Tyr* (4) nous apprend que si le château de Tibériade n'avait pu résister à Salah-ed-din, en juillet 1187, la comtesse de Tripoli devait se réfugier à bord d'un des bâtiments naviguant sur le lac.

Edrisi mentionne les grandes embarcations destinées au transport des provisions et des fruits qui, à cette

---

(1) *Cont. de G. de Tyr*, p. 447.
(2) Tafel et Thomas. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 261.
(3) Edrisi, t. II, p. 404.
(4) *Cont. de G. de Tyr*, p. 47.

époque, étaient en usage sur la mer Morte (1). Ces navires payaient un droit de navigation qui formait un des revenus de la seigneurie du Krak et de Montréal (2).

Selon toute probabilité, ces bâtiments furent de simples barches ou barges, du genre de celles que Joinville désigne sous le nom de *barges de cantiers* (3), espèces de grandes chaloupes à vingt-quatre avirons, munies d'un mât permettant d'établir une voile.



(1) Edrisi, t. I, p. 338.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 62, p. 62.
(3) Jal, t. II, p. 404.

# CHAPITRE VIII

## Les écoles et le mouvement intellectuel

Les colonies franques de Terre-Sainte participèrent au grand mouvement scientifique qui se développa chez les Arabes en Syrie et en Egypte durant le treizième siècle.

Bien avant les Croisades, Tripoli, dit M. Quatremere, était devenue une académie où toutes les sciences étaient en honneur.

Le cadi Abou-Thaleb-Hosseïn y avait rassemblé une bibliothèque célèbre, qui fut brûlée, lors de la prise de la ville par les Latins (1).

Centre principal de l'activité scientifique et industrielle de la Syrie pendant les douzième et treizième siècles, Tripoli possédait, en effet, des écoles très florissantes où, en présence de nombreux disciples venus de toutes les contrées voisines, des maîtres orientaux célèbres professaient la philosophie et la médecine.

---

(1) *Ibn Abou Taï et Novaïry.*

Ce mouvement scientifique sorti, nous allons le voir, des écoles fameuses d'Edesse et de Resaïn, avait alors ses principaux centres à Mossoul, à Bagdad, à Damas et au Caire.

Les Syriens nestoriens et jacobites, très nombreux dans le comté de Tripoli, à Acre, et dans la principauté d'Antioche, n'avaient jamais cessé de s'y associer et ils furent les initiateurs naturels des Francs.

A la suite de la conquête d'Alexandre, la Syrie ciseuphratésienne avait été complètement hellénisée; il en avait été à peu près de même pour la Mésopotamie, si bien que vers le milieu du cinquième siècle, Edesse était devenue la métropole littéraire de ce pays, où la culture des lettres grecques et syriennes avait alors atteint son apogée.

Cette ville renfermait de riches et nombreuses bibliothèques, ainsi qu'une école célèbre. Elle était le siège d'une académie, qui traduisit en langue syrienne les œuvres des principaux philosophes grecs, notamment celles d'Aristote.

Sous le règne de l'empereur Zénon, ces docteurs persécutés, comme nestoriens, se retirèrent à Nisibïn, où ils fondèrent l'école de ce nom.

Les Jacobites s'étaient livrés avec le même succès à l'étude des sciences philosophiques. Les plus anciennes de leurs écoles furent celle de Resaïn, fondée par Serge, évêque de cette ville, et celle de Kenesserïn, l'antique Chalcis, dont le célèbre monastère fut, jusqu'à sa destruction, en 720, le grand foyer de la science jacobite dans cette région (1).

---

(1) Assemani. *Bib. Orient.*, t. III, p. 345.

Bien avant Mahomet, les Nestoriens étaient seuls à exercer la médecine chez les Arabes, et Haret-Ibn-Calda, médecin et ami du prophète, était Nestorien.

Après la dispersion de l'académie d'Edesse, une école de médecine avec un hôpital fut établie par les Nestoriens à Gandisapour, dans le Khouzistan (1); elle ne tarda point à acquérir une grande importance, et c'est là qu'étudièrent la plupart des médecins et des docteurs syriens qui résidèrent à la cour de Chosroès ou à celles des princes arabes de Hira et de Ghassan (2).

A la suite de la conquête musulmane, Antioche et Harran (3) devinrent deux centres d'enseignement où se formèrent tous ces savants qui joignirent, à la pratique de la médecine, la connaissance des langues syrienne, arabe et grecque.

Au septième siècle, les Arabes, en renversant le trône de Perse, portèrent un coup funeste aux sciences; mais bientôt, les califes Abassides étant devenus les protecteurs des études philosophiques, il se produisit une véritable renaissance dont profitèrent d'abord les nouveaux conquérants. Il faut, toutefois, remarquer que chez ces derniers, toutes les sciences philosophiques vinrent des Syriens, élevés à ces écoles, filles de la célèbre école d'Edesse, qui semble avoir été appelée à servir de modèle, quatre siècles plus tard, aux écoles bénédictines du Mont-Cassin.

---

(1) Springer. *De Orig. Medic. Arab.*, p. 9.

(2) Assemani. *Bib. Orient.*, t. III, p. 96.

(3) Sedillot. *Hist. des Arabes*, t. II, p. 74, et *Journ. Asiat. V. Serie*, t. III, p. 435.

A ces mêmes Syriens nestoriens et jacobites qui, au milieu de crises terribles, avaient si puissamment contribué à conserver le dépôt des sciences de l'antiquité et à propager autour d'eux les connaissances acquises, était réservé l'honneur d'apporter et de répandre dans les colonies latines les lumières de l'Orient.

Les persécutions religieuses et les évènements dont la Mésopotamie était devenue le théâtre amenèrent, au huitième siècle, la décadence complète de l'école d'Edesse.

J'ai indiqué, plus haut, que ses traditions ne furent point perdues et qu'on les retrouve, au douzième et au treizième siècles, à Tripoli et à Antioche.

L'enseignement des docteurs syriens, le nombre de leurs disciples, donnaient à ces écoles plus d'un rapport avec nos anciennes universités.

On y cultivait cette langue syrienne, qu'une antique tradition représente comme celle des premiers hommes.

Ces maîtres, les uns ecclésiastiques, les autres laïques, et tous soumis à l'autorité épiscopale, répandaient dans les colonies latines les admirables progrès que les Arabes faisaient alors chaque jour dans l'étude des sciences, initiant ainsi les Occidentaux à ce grand mouvement qui, parti d'Edesse, s'était étendu de la Mésopotamie à la Perse et au reste du monde musulman.

Ces écoles doivent donc être considérées comme le (1) type de celles que M. Renan nomme arabico-péripathéticiennes.

Aboulfaradj, appelé aussi Grégoire Bar-Hebreus, (2),

---

(1) On peut fixer entre les années 1220 et 1225 les premiers essais de l'enseignement de la philosophie péripathéticienne dans les écoles de Paris. JOURDAIN. *Les traducteurs d'Aristote.*

(2) ABOULFARADJ. *Chron. Eccl. Ed. Abloos*, t. II, p. 668.

l'écrivain syrien jacobite le plus éminent du moyen âge, et qui devint évêque de Guba, fut, à Tripoli, entre les années 1246 et 1259, le disciple de l'illustre docteur nestorien Jacob (1).

La méthode philosophique du savant prélat est très semblable à celle d'Albert le Grand, et ses œuvres forment un tableau encyclopédique de la philosophie péripathéticienne des Syriens au milieu du treizième siècle.

Cette philosophie se divisait en trois parties comprenant :

LA PREMIÈRE :

L'analectique, la dialectique, la rhétorique et la sophistique.

LA SECONDE :

La cosmographie, l'histoire naturelle et la psychologie.

LA TROISIÈME :

La métaphysique tout entière.

La liste complète des œuvres de Grégoire Bar-Hebreus comprendrait plus de trente ouvrages (2). Je me bornerai donc à citer, ici, les plus importants d'entre eux. Son traité d'astronomie et de cosmographie a pour titre : *Livre de l'Ascension intellectuelle touchant la forme du ciel et de la terre* (3).

L'éthique du même auteur est composée de quatre livres :

---

(1) ASSEMANI. *Bib. Orient.*, t. II, p. 246.

(2) ASSEMANI. *Bibl. Orient.*, t. II, p. 270.

(3) Le fond syriaque de la Bibliothèque nationale possède, sous le n° 244, un très beau manuscrit de ce traité renfermant un grand nombre de figures intercalées dans le texte.

Le n° 243, du même fond, est un autre traité de la philosophie syrienne à

Sa grande grammaire, qu'il nomme *Livre des splendeurs et des éclaircissements.*

Un traité de la vie contemplative, intitulé : *Le livre de la Colombe.*

Le *Nomo-Canon*, traité de théologie universelle en quarante chapitres.

De nombreuses traductions et commentaires.

Enfin, le traité désigné sous le nom de *Candélabre du Sanctuaire*, ou *Flambeau des Saints.*

Un éminent orientaliste, M. Eugène Boré, donnant un résumé de ce dernier ouvrage, constate que dans certaines œuvres de Grégoire Bar-Hebreus, on sent l'influence de l'esprit aristotelique (1) ; et que quand on considère sa méthode analytique, on y trouve la révélation de la marche que la science va suivre en Europe. On prévoit déjà, dans les divisions et subdivisions de l'ouvrage qui nous occupe, dans ses catégories et dans son argumentation, la forme philosophique qui va se reproduire dans la scolastique occidentale. Bar-Hébreus nous appa-

---

la même époque ; malheureusement, le nom de l'auteur nous est inconnu. Cet ouvrage, qui a pour titre : *Le Livre de la Cause des Causes*, est divisé en neuf livres :

Le premier, qui comprend dix chapitres, est consacré à la connaissance de Dieu.

Le second, qui n'en compte que huit, l'est à la création du monde.

Le troisième, à la création de l'homme et à sa nature.

Le quatrième traite de l'existence du monde et de la composition de ses éléments.

Le cinquième, de la constitution du monde et des changements nombreux qui s'opèrent en lui.

Le sixième, de l'atmosphère et de ses accidents.

Le septième, dont nous ne possédons que deux chapitres, était relatif aux animaux, aux différentes espèces d'oiseaux, de poissons, de reptiles, à la nature de la terre, aux métaux et aux sources chaudes.

Les deux derniers livres de ce traité sont malheureusement perdus en entier.

(1) *Journal Asiatique*, année 1834, t. XIV, p. 481-508.

rait, sous ce rapport, comme le précurseur de saint Thomas, et il y a une analogie frappante entre ses ouvrages et la somme de ce grand théologien.

On sait que pendant le séjour qu'Aboulfaradj fit à Maraga, en l'année 1272 (1), il exposa, devant de nombreux disciples, les traités d'Euclide et l'Almageste de Plotémée.

Mais ce n'est pas seulement par ses œuvres philosophiques que Grégoire Bar-Hebreus est célèbre. Ses trois grandes chroniques forment des documents d'une énorme importance pour l'étude de l'histoire orientale durant le moyen âge.

Sa *Chronique arabe*, ou *Livre des Dynasties*, sa *Chronique de Syrie*, et enfin sa *Chronique ecclésiastique*, sont d'un prix inestimable pour l'étude des hommes, des institutions et des évènements qui se succédèrent, en Syrie et dans les contrées voisines, du septième au treizième siècles. On lit dans sa *Chronique de Syrie* que Ignace, patriarche des Syriens jacobites (2), pendant tout son pontificat, qui dura de 1222 à 1253, fut aussi zélé pour l'ouverture de nouvelles écoles que pour l'édification des églises, tant il était préoccupé du développement des études au sein de sa nation et de son clergé.

Au milieu de ce courant d'activité intellectuelle et scientifique qui régnait parmi les indigènes, la noblesse latine ne pouvait manquer d'être entraînée.

Ce fut surtout pour l'étude du droit et des coutumes féodales que se passionnèrent un grand nombre de chevaliers d'outre-mer, et il serait trop long d'énumérer ici

---

(1) Assemani. *Bib. Orient.*, t. II, p. 253.
(2) Assemani. *Bibl. Orient.*, t. II, p. 375.

tous ceux qui furent de célèbres jurisconsultes, *grands plaideurs en cour et hors cour*, comme on disait alors. Nous citerons seulement Jean d'Ibelin, Raymond de Conches, les deux Antiaume, Gérard de Mont-Réal, Geoffroy le Fort, les Navarre, Guillaume Vicomte, Guillaume de Rivet le jeune, Hernoul de Giblet, Philippe de Béduin, etc., etc.

Le goût des lettres semblait héréditaire dans la maison des seigneurs de Sagette (1), car Boh-ed-din rapporte que Renaud de Sagette (2) était un des hommes les plus instruits dans les sciences et les lettres orientales, et qu'il entretenait chez lui un docteur arabe chargé de lui lire et de lui commenter les œuvres des savants orientaux, ses compatriotes.

Le même auteur, en rendant compte d'un séjour que ce chevalier fit au camps de Salah-ed-din, en 1188, dit que tous les docteurs musulmans furent frappés de sa prodigieuse érudition, tant en histoire qu'en littérature.

Son fils, Balian, est à son tour cité par Philippe de Navarre comme un homme d'un profond savoir.

Vers le milieu du douzième siècle, Geoffroy, abbé du Temple du Seigneur, est mentionné par Guillaume de Tyr comme un des hellénistes les plus distingués de son temps (3).

La plupart des seigneurs francs cultivaient l'étude de la langue arabe (4). Ce fut le prince Homfroy de Toron qui servit d'interprète entre le roi Richard d'Angleterre et le prince Malek-el-Adel, dans les entrevues qu'ils eurent

---

(1) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 121.
(2) Vilken. *Comment.*, p. 156.
(3) *Mém. de la Soc. des Ant de France*, t. XXXII, p. 188.
(4) *G. de Tyr*, p. 861.

près d'Arsoub, puis devant Jaffa, en 1192, et Baudouin d'Ibelin remplit le même office près de saint Louis, pendant sa captivité en Egypte.

Le goût des romans et des chansons de geste était aussi fort répandu en Syrie. Dans l'inventaire dressé, à Acre, en 1266, à la suite de la mort d'Eudes de Nevers, nous voyons figurer :

« Li dui grant romanz et li Chançonners : por XXXI besans.

« Ce fu li romanz des Loheranz et li romanz de la terre d'outre-mer, et li Chançonners (1). »

Comme la jurisprudence, les lettres et l'histoire, les sciences exactes et la balistique comptèrent des adeptes au sein de la noblesse franque (2), car on voit, en 1229, ainsi que je l'ai dit plus haut, une machine de guerre fort importante se construire devant Kantara, en Chypre, sous la direction et d'après les plans d'Ansceau de Brie, pour faire face à des difficultés particulières de ce siège.

Kazouini rapporte que, durant le treizième siècle, les savants arabes de Syrie furent consultés par les Francs sur certains points des sciences médicales, philosophiques et mathématiques, et qu'un problème ne put être résolu que par Kemal-ed-din (3).

La géographie est, incontestablement, une des sciences auxquelles les Croisades donnèrent l'impulsion la plus vive.

---

(1) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 256, et Mas. Lat. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 355.

(2) Amadi. *Chron. de Chypre*, folio 11.

(3) Leclerc. *Hist. de la Médecine chez les Arabes*, t. II.

Les grands travaux des astronomes et des géographes arabes durent contribuer, autant que les relations des navigateurs et des marchands, à en développer l'étude chez les Francs.

Je donnerai un rapide aperçu de l'état des sciences cosmographiques chez les Arabes, entre le neuvième et le quatorzième siècles. C'est l'introduction la plus rationnelle à la connaissance de l'état de la géographie et des sciences qui en dépendent dans les colonies franques de Syrie.

L'astronomie arabe, après avoir eu pour point de départ les écoles d'Alexandrie et de l'Inde, agrandit considérablement son domaine, grâce au sens pratique apporté dans cette étude, au nombre et à la direction des observations, au perfectionnement des instruments, grâce enfin au zèle apporté à la correction des anciennes tables par leur comparaison soigneuse avec le ciel.

Ce que les Grecs n'avaient point fait, parce qu'ils étaient plus théoriciens qu'observateurs, on le voit pratiqué avec soin par les Arabes. Tous leurs astronomes cherchent à mieux déterminer ce qui n'avait été qu'ébauché par les Grecs; on les voit tous observateurs assidus et calculateurs infatigables.

On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que les Arabes ont su combler, par leurs découvertes et leurs écrits, cette grande lacune de plusieurs siècles, qui sépare l'Ecole d'Alexandrie de l'Ecole moderne.

En l'année 833 de notre ère, le calife El Mamoun, après avoir fondé deux observatoires, l'un à Bagdad, dans le quartier de Chemmatieh, et l'autre à Damas, au sommet du Djebel-Ghessoun, fit exécuter, dans la plaine, entre Palmyre et Rakka, la mesure du degré terrestre, par les astronomes Send-ibn-Ali, directeur de l'Observa-

toire de Damas, Khaled-ibn-Abdel-Melek, Ali-ibn-Issa et Ali-ibn-el-Bathary (1).

En cultivant l'astronomie, les Arabes devaient forcément se livrer à d'immenses travaux sur les diverses branches des mathématiques.

Leur goût pour les sciences se développa rapidement au huitième siècle, et le neuvième compta des géomètres arabes d'un très grand savoir. Ce fut aux Indous qu'ils empruntèrent l'algèbre, rapportée en Europe par Léonard de Pise, venu en Orient pour étudier les sciences, vers la fin du douzième siècle. Mohammed-ben-Qorrah, Thabit-ben-Qorrah de Harran et Salah-ed-din de Gaza, sont considérés comme les plus anciens algébristes arabes (2). La trigonométrie fut une des parties des mathématiques qu'ils cultivèrent avec le plus de soin à cause de ses applications astronomiques. Cette science reçut une vive impulsion du prince syrien Mohammed-ben-Gaber-el-Batani, qui mourut dans le dixième siècle, et fut surnommé le Ptolémée des Arabes.

Aboul-Wafa et Ibn-Iounis lui sont d'un siècle postérieurs.

La Syrie et la Mésopotamie ne se bornèrent pas à conserver le dépôt des sciences de l'antiquité; les arabes, dans les méthodes de calcul, allèrent beaucoup plus loin que les savants de l'Ecole d'Alexandrie; et dès le dixième siècle, l'astronome Aboul-Wafa déterminait à Bagdad, six cents ans avant Tycho-Brahé, la variation ou troisième inégalité lunaire (3).

---

(1) Cassiri, t. I, p. 425.
(2) Montucla. *Hist. des Mathém.*, t. I, p. 383.
(3) Sedillot. *Hist. des Instrum. d'Astronomie*, p. 3.

Aboulfeda rapporte que El Melek-Mouzaffer-Taky-ed-din-Mahmoud, prince de Hamah et neveu de Salah-ed-din, mort en 1264 (1), se livrait avec ardeur à l'étude des sciences astronomiques. Parmi les savants vivant près de lui se trouvait le scheik Mouh-ed-din Kaisouroun, par qui ce prince fit construire une sphère céleste en bois doré, sur laquelle figuraient, à leurs places respectives, toutes les étoiles alors connues.

Au treizième siècle, les astronomes arabes étaient déjà en possession d'instruments assez perfectionnés, ainsi qu'on peut en juger par la description que nous a laissée Aboul-Hassan, vivant à cette époque en Espagne.

Les Arabes connaissaient déjà l'astrolabe, le gnomon à trou, et le sextan venait alors d'être inventé.

En 1230, le même astronome, après avoir visité le nord de l'Afrique et la Syrie, écrivait sa table des longitudes, dans laquelle se trouvent fixées celles des villes d'Ascalon, de Ramleh, de Jérusalem, de Tibériade, de Homs, de Hamah, d'Antioche et de Saroudj.

Aboul-Hassan avait, pour son temps, une idée fort nette de la longueur de la Méditerranée et des distances des lieux terrestres situés sur ses rives africaines et syriennes.

On peut dire que, dès le commencement du onzième siècle, les côtes de l'Indoustan, Ceylan et l'Indo-Chine, ainsi que les îles de Java, Sumatra et Bornéo, visitées depuis longtemps par les navigateurs musulmans, étaient exactement connues des géographes arabes.

Au dixième siècle, Ibn-Khordadbeh avait décrit la partie de l'Asie comprise entre la Méditerranée et la

(1) ABOULFEDA. *Annales*, t. IV, p. 478.

presqu'île de Malacca, de façon à prouver qu'il possédait des notions assez exactes sur chacune des régions dont il parle.

Bientôt après, Maçoudi, un des hommes les plus instruits de son temps, après avoir visité l'Inde et résidé successivement à Cambay, puis à Madagascar, vint se fixer en Syrie, où il habita tour à tour Tibériade et Antioche. Les renseignements qu'il donne sur les pays visités par lui sont d'un grand intérêt.

Il faut encore citer parmi les géographes de cette époque Ibn-Haucal, qui écrivait alors son livre des *voies et des provinces*. Puis Shems-ed-din de Jérusalem, mort en 1052. Mais c'est dans la personne d'Edrisi, et l'école formée par lui, en Sicile, que brilla de son plus vif éclat la géographie arabe au douzième siècle.

A ce moment, la Syrie comptait, en outre, plusieurs autres géographes éminents, dont les œuvres ne nous sont point parvenues.

On peut donc, je crois, considérer les cartes, dites sanutines, exécutées durant la première moitié du quatorzième siècle, et qui sont les premiers travaux cartographiques du moyen âge construits d'après une méthode rationnelle, comme le résultat des notions acquises en Orient pendant les Croisades.

Le manuscrit 4939 du fond latin de la Bibliothèque nationale de Paris, daté de l'année 1310, contient une mappemonde et deux cartes de la Terre-Sainte avec indication des distances séparant chaque lieu. Cette mappemonde est de onze ans antérieure à celle que Sanuto offrit, en 1321, au pape Jean XXII.

Le portulan de Pietro Visconti, atlas de neuf cartes, conservé au musée Correr, à Venise, remonte à l'année 1318. Il donne l'ensemble de la Méditerranée, et on y

admire la grande finesse et l'exactitude des détails géographiques, figurés d'une façon très satisfaisante, notamment en ce qui concerne les côtes de la Syrie, l'île de Chypre et la Caramanie.

Dans un manuscrit analogue, conservé à la Bibliothèque du Vatican (Vaticanus. Codex membra. n° 1960) attribué au commencement du quatorzième siècle, outre des iconographies de Jérusalem, d'Acre et d'Antioche, des cartes de la Terre-Sainte, de tous points semblables à celles du numéro 4939 de la Bibliothèque de Paris, se trouve une carte d'ensemble de l'Italie, une autre des provinces napolitaines et de la Sicile; une, enfin, du territoire vénitien, qui sont fort remarquables par leur exactitude relative, leurs proportions, et la méthode avec laquelle elles ont été dressées.

Les routes itinéraires et les instructions nautiques données par Marino Sanuto (Secreta fidelium Crucis) sont tout à fait identiques aux itinéraires dressés par les chevaliers de l'Hôpital, vers la seconde moitié du treizième siècle, pour une invasion projetée de l'Egypte, et dont le le lecteur a trouvé des extraits (p. 141-149). On sent, dès lors, que l'impulsion est donnée, et la géographie, sous l'influence du mouvement imprimé par les Croisades, prend rang, dès le commencement du quatorzième siècle, parmi les sciences de premier ordre.

Ce qu'on lit dans les historiens des Croisades, tant latins qu'orientaux, prouve que dans les principautés franques, l'exercice de la médecine fut toujours l'apanage

des indigènes, et particulièrement du clergé syrien jacobite (1).

Les médecins venus d'Occident n'apparaissent jamais que dans une situation tout à fait inférieure.

L'étude de la médecine suivit donc, en Orient, la même marche que les autres branches des sciences philosophiques.

Sans nier l'influence de l'Inde, on doit reconnaître que les méthodes grecques furent la base de la médecine dans tout l'Orient.

Voici sommairement ce que l'on sait des origines de la science médicale chez les Arabes. Bar-Hebreus nous apprend que le calife El Mamoun envoya à Bysance des ambassadeurs chargés d'y réunir et d'en rapporter les principaux ouvrages grecs relatifs à la médecine, que le calife fit, aussitôt, traduire en arabe.

C'est un chrétien de Hira, nommé Honaïn (2), que l'on peut considérer comme le père et le fondateur de la médecine chez les Arabes. Il visita l'empire grec pour y étudier les sciences médicales, et comme il possédait à fond les langues arabe, grecque et syrienne, il traduisit un certain nombre d'ouvrages de ce genre. Il mourut en l'an 185 de l'hégire (807 de notre ère).

J'ai dit plus haut que les Nestoriens expulsés de l'empire grec, sous Zénon l'Isaurien, se retirèrent à Gandisapour, dans le Khouzistan, et y établirent la première école de médecine fondée en pays musulman (3). Un hôpital (Nosocomium) y était annexé.

(1) *G. de Tyr*, p. 879 et 1001. — G. Aboulfaradj (Barhebraus). *Chron. Eccles. Ed. Abeloos*, t. II, p. 730, 766 et suivantes — *Cart. Saint-Sépulcre*, p. 330.

(2) Springer. *Orig. méd. arabe*, p. 26.

(3) Ali-ben-Jssa. *Hist. de l'Occulistique chez les Arabes*. (Dresde 1845), p. 31.

Les noms de quelques-uns des médecins qui se succédèrent à la tête de cet établissement nous sont parvenus, et Isa-ben-Schaubakh le dirigeait quand il fut appelé à la cour du calife El Mansour (1).

Le chrétien Sapor-ben-Sehel, médecin de l'hôpital de Gandisapour, mourut en l'an 877 de notre ère.

Les clergés jacobites et nestoriens ne cessèrent pas, durant le moyen âge, de s'adonner, concurremment avec les Arabes musulmans, à l'étude des sciences médicales.

Ce fut au onzième siècle que le mouvement scientifique prit son essor en Syrie. Dès les premières années du siècle suivant, les écoles de médecine, les académies et les bibliothèques de Koufa, de Bassorah, de Damas et du Caire avaient une grande réputation dans tous les pays de l'Islamisme, et même en Espagne (2).

Or, tandis qu'à cette époque, l'Occident ne possédait que des empiriques, la médecine n'avait point cessé de progresser en Orient.

C'était donc à des médecins syriens, nestoriens, jacobites, juifs ou même musulmans, qu'à leur arrivée en Syrie, les Croisés demandèrent des secours. Aussi, la médecine donnait-elle, à ceux qui la pratiquaient, une position élevée dans la société latine de Syrie.

On trouve une preuve de ce fait dans les historiens occidentaux (3), qui ne peuvent dissimuler leur dépit de l'état d'infériorité où se trouvaient les médecins d'origine franque (4).

---

(1) SPRINGER. *Orig. Médic. arab.*, p. 10-11.

(2) Ibid., p. 32.

(3) G. de TYR. *Hist. occid. des Croisades*, t. I, p. 879-1001.

(4) En 1253, le Synode de Nicosie interdit aux chrétiens de recourir à des médecins juifs ou musulmans. — MANSI. *Concil.*, t. XXVI, p. 314.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur le développement des sciences, au moyen âge, chez les Arabes, ne s'occupant que des grands centres musulmans, comme Damas, Bagdad et le Caire, ont toujours laissé dans l'ombre les principautés latines, et c'est, pour ainsi dire, seulement par hasard, que nous sont parvenus les noms de quelques-uns des maîtres qui enseignèrent dans les villes possédées par les Francs.

Nous lisons dans les historiens occidentaux et orientaux que l'école médicale chrétienne de Syrie était presque complètement sous la dépendance et la direction du clergé indigène et ce sont les médecins nestoriens et jacobites qui semblent avoir joui de la plus grande renommée. Bar-Hebreus cite, entre autres, Michel, évêque jacobite d'Alep, qui, après s'être démis de son siège épiscopal, vint se fixer à Tripoli, où il résida, jusqu'à sa mort, professant la médecine, entouré du respect et de la vénération du clergé et de la noblesse franque.

Antioche, Tripoli et Jérusalem étaient les trois grands centres d'étude. Théodore d'Antioche, qui fut dans la suite médecin de l'empereur Frédéric II, Basile d'Alep, le nestorien Jacob de Tripoli et Abou-Mansour, à Jérusalem, en furent les maîtres les plus célèbres (1).

L'illustre Iakoub-ben-Saklan, né à Jérusalem en 1161, fut le disciple d'Abou-Mansour et devint médecin de Salah-ed-din.

Les assises avaient réglé la situation des médecins dans les colonies latines de Terre-Sainte (2).

Nul médecin, qu'il vînt d'Occident ou de pays musul-

(1) *Chron. Eccles. Ed. Abloos*, t. II, p. 668-674.
(2) *Ass. de Jérusalem*, t. II, p. 167.

man, ne pouvait exercer dans les principautés franques avant d'avoir passé un examen en présence des meilleurs médecins du pays réunis en conseil présidé par l'évêque.

En Syrie, les médecins ou physiciens paraissent avoir eu l'habitude, au douzième et treizième siècles, d'entreprendre les cures à forfait.

Belon, visitant Damas en 1548, trouva encore cet usage pratiqué par les médecins syriens de cette ville.

Le médecin était responsable de la vie et de la guérison de ses malades, ainsi que de l'effet des remèdes qu'il appliquait (1). Mais il avait le droit de faire, « en la court », la preuve que le malade n'avait pas obéi à ses prescriptions et qu'il avait succombé par son imprudence. S'il s'agissait d'un serf, le médecin était tenu d'en payer la valeur, mais si c'était un franc libre, il pouvait être pendu et ses biens confisqués.

La pharmacologie étant alors considérée comme partie intégrante de la science, les médecins préparaient généralement eux-mêmes les remèdes.

Chez les Arabes, les ordonnances médicales étaient conservées après chaque visite, et en cas de mort, on les portait au chef des médecins, qui examinait s'il n'y avait eu ni négligence ni imprudence de la part du médecin.

Plusieurs professions se rattachant à l'art médical, comme celle des oculistes, chirurgiens-remboîteurs, scarificateurs, etc., etc., étaient placées, comme la médecine et la pharmacie elles-mêmes, sous l'inspection et la surveillance du mothasib (p. 64).

(1) *Ass. de Jérusalem*, t. II, p. 165.

Les Musulmans avaient écrit, alors, plusieurs traités de pharmacie. L'un d'eux fut résumé et perfectionné par Bar-Hebreus (1). Un autre, écrit en 1219, par Ali de Tripoli, était intitulé *Ornamentum Medici, Tractatus Chymico-Medicus* (2).

Mais, ainsi que je l'ai dit plus haut, cette science paraît avoir été considérée, pendant le temps des Croisades, comme une partie intégrante de la médecine.

L'art vétérinaire était, au commencement du treizième siècle, l'objet de sérieuses études chez les Arabes, et nous trouvons, à cette époque, trois cent vingt maladies des animaux, mentionnées dans les auteurs musulmans qui traitèrent ce sujet.

Ce fut sous le règne du sultan Melek-el-Mansour-Kelaoun, et sous ses auspices, que fut composé, au Caire, le *Nacery*, traité d'hippologie et d'hippiatrique.

Il serait difficile de dire, d'une façon positive, ce que fut l'art vétérinaire dans les colonies franques, bien que, toutefois, on puisse préjuger, sans témérité, que les vétérinaires indigènes durent être au courant des travaux qui se faisaient, à ce sujet, à Damas et en Egypte. On sait, seulement, par les *Assises* (3), que les maréchaux et les vétérinaires étaient responsables des animaux qui, leur ayant été confiés, mouraient ou étaient estropiés par leur faute.

---

(1) Assemani. *Bibl. Orient.*, t. II, p. 270.
(2) Wustenfeld. *Hist. des Médec. et Natural. arabes*, p. 119.
(3) *Ass. de Jérus.*, t. II, p. 166.

Les œuvres d'Aristote furent, aussi bien chez les Syriens et les Arabes que chez les Francs, la base de l'étude des sciences naturelles.

Pour les Orientaux, l'histoire naturelle était alors étroitement liée à la philosophie et à la pharmacologie.

L'étude des livres encyclopédiques d'Aristote disposa les esprits à une fusion philosophique de toutes les sciences.

C'est à la géographie que certains auteurs rattachent la culture des sciences naturelles chez les Arabes en attribuant l'accroissement considérable apporté, durant le onzième et le douzième siècles, à la connaissance de la nature, aux nombreuses relations que les Arabes de la Syrie, de l'Irak et de l'Egypte entretenaient alors avec l'Inde, Ceylan, la Chine et les grands archipels de la Malaisie.

Cependant, dès le huitième siècle, Aldjahed, fils du calife El Mamoun, formait de véritables collections d'histoire naturelle (1).

Les Arabes mirent en œuvre la méthode d'expérimentation; mais l'éloignement qu'ils professèrent constamment pour l'anatomie entrava toujours chez eux les progrès de la zoologie.

La botanique devint, de leur part, l'objet d'une étude sérieuse et méthodique.

On peut dire que cette science fut définitivement fondée, en Syrie, durant le cours du treizième siècle par les deux plus grands botanistes du moyen âge; l'un, Ibn-Beïthar, originaire d'Espagne, où il naquit vers la fin du douzième siècle, vint en Orient en 1217, visita,

(1) Reinaud. *Introd. à la Géographie d'Aboulfeda*, p. 53.

Antioche et l'Egypte, puis se fixa à Damas, près du sultan Melek-el-Kamel. Le Liban devint alors le théâtre de ses herborisations, durant lesquelles il était accompagné d'un peintre qui dessinait et peignait les plantes dans leurs divers états et dans tous leurs détails, fleurs, fruits et racines.

L'autre, Rechid-ed-din-es-Soury, naquit à Tyr en 1177, étudia à Damas et devint rapidement l'émule d'Ebn-Beïthar. La flore du sud de la Syrie, celle des environs de Barut, de Tripoli et d'Antioche firent l'objet de ses recherches, mais ce fut encore celle du Liban dont il s'occupa avec le plus de suite.

Kazouini, à juste titre, surnommé le Pline des Arabes, a laissé un ouvrage très considérable formant une véritable encyclopédie des sciences naturelles, en Orient, vers la seconde moitié du treizième siècle.

La première partie de son œuvre est entièrement consacrée à l'étude des minéraux; l'auteur cite sans cesse Aristote.

La seconde traite de la botanique.

La troisième comprend la zoologie tout entière, c'est-à-dire l'étude de l'homme, des mammifères, des oiseaux, des insectes et des reptiles. Cette dernière partie est assez confuse, et on reconnaît facilement que l'auteur n'a jamais vu une grande partie des animaux qu'il décrit; c'est ainsi qu'il distingue mal le tigre de la panthère.

Ce grand écrivain, après avoir été cadi de Hillah, mourut en 1283.

De tous les auteurs occidentaux qui ont écrit sur les Croisades, Jacques de Vitry est le seul chez lequel nous trouvions des notions assez positives pour pouvoir en tirer des inductions sur l'état des sciences naturelles chez les Francs de Syrie.

Malheureusement, ses préventions contre les Orientaux le firent demeurer étranger au mouvement scientifique, dont les écoles syriennes de Tripoli étaient alors le centre.

On sent que tout ce qu'il a vu a été observé avec soin, et que toutes les fois qu'il a pu consulter des voyageurs, il a su tirer de leurs récits des renseignements vrais.

Pour tous les animaux de Syrie et d'Egypte, comme le lynx, le chacal, l'once, la panthère, le céraste cornu, l'hippopotame, l'hyène, etc., etc., il est fort exact (1).

Ses descriptions prouvent qu'il a été en rapport avec des voyageurs venus de l'Inde. Ce qu'il dit des habitants de ce pays, des moussons, des arbres toujours verdoyants et de ces roseaux gigantesques qui poussent au bord des fleuves, égalant, dit-il, la hauteur des pins, et dans lesquels il est impossible de ne pas reconnaître le bambou, ne saurait laisser de doute à ce sujet.

L'éléphant, qu'il nomme *proboscide*, le rhinocéros, le castor, le caïman, les serpents boas, l'ibis, etc., etc., sont facilement reconnaissables dans ses descriptions relativement assez fidèles.

Quant aux perroquets, qu'il désigne sous le nom de *psittacus*, il est certain que Jacques de Vitry en a vus, à Acre, qui avaient été apportés des Indes.

Ce qu'il dit de l'huître perlière s'éloigne peu de la vérité.

Mais, sous l'inspiration des auteurs de l'antiquité, l'évêque d'Acre admet l'existence, dans de lointaines contrées, d'animaux fabuleux comme la chimère, l'ono-centaure, la martichore, etc., etc.

---

(1) Jacques de Vitry, *ap Bongars*, p. 1100-1106.

On voit que les pierreries de toutes espèces abondaient en Syrie, car la description qu'il donne de l'émeraude, du rubis, du saphir, de la topaze, de la sardoine, etc., etc., est exacte; il dit que le diamant est apporté de l'Inde; et il mentionne, fort justement, la pierre désignée, en Orient, sous le nom d'escarboucle comme étant tout à fait semblable au rubis avec lequel il la confond; seulement, notre auteur admet comme véridiques toutes les fables débitées par les Orientaux au sujet des vertus merveilleuses qu'ils attribuent à ces gemmes. On reconnaît, sans peine, qu'il avait étudié, et qu'il était imprégné de l'esprit des traités de minéralogie médicale racontant les merveilleuses propriétés des pierres précieuses, qui trouvèrent du crédit en Occident jusqu'à la Renaissance.

On a souvent relevé les erreurs étranges qui se rencontrent dans les œuvres d'Albert le Grand, erreurs résultant du manque absolu de critique qui caractérise toute son époque; le même reproche pourrait être adressé à cette partie des écrits de Jacques de Vitry.

Ce que ce même auteur dit de l'aimant et de ses propriétés suffirait, à défaut d'autres preuves, à établir, d'une manière indiscutable, que la boussole était connue et employée en Syrie dès les premières années du treizième siècle.

En parlant de la fréquence des tremblements de terre en Syrie, notamment sur le littoral, il les attribue, naïvement, à l'eau de la mer refoulée dans les cavernes par les tempêtes.

Il remarque aussi que, contrairement à ce qui s'observe en Occident, les orages ont lieu en Syrie pendant l'hiver. Il est frappé de la rareté des pluies en été, de leur abondance et de leur violence en hiver, ainsi que de

l'absence de neige, excepté sur les hautes montagnes du Liban.

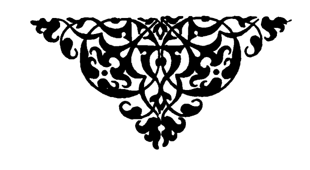
Il signale encore l'existence de sources d'eau douce sous-marines sur le littoral syrien, ainsi que les principales fontaines intermittentes de ce pays.

Le nom de la mer Rouge est très judicieusement attribué par lui, non à la couleur de ses eaux, qui ressemblent, dit-il, à celle de toutes les autres mers, mais à la coloration générale des terrains environnants.

Le même auteur parle de l'existence en Perse de sources de naphte, qu'il nomme *Ignis græcus.*

Ce que l'évêque d'Acre a écrit sur les eaux thermales et leurs vertus indique des connaissances vagues et assez erronées.

Somme toute, les notions générales que nous trouvons dans l'œuvre de Jacques de Vitry forment un curieux mélange de vrai basé sur une méthode d'observation rationnelle, pour tout ce qu'il a pu étudier, par lui-même, ou par le récit de témoins oculaires interrogés avec discernement, et en même temps de données fabuleuses empruntées aux traditions orientales, toujours si portées à accueillir le merveilleux, sous quelque forme que ce soit, même la plus invraisemblable.



# CHAPITRE IX

## Le commerce dans les principautés franques de Syrie

Les premiers rois de Jérusalem firent, pour développer le commerce du nouvel Etat, des efforts qui ne demeurèrent point infructueux.

Les relations furent constantes entre chrétiens et musulmans ; de nombreux privilèges accordés aux républiques italiennes et aux autres grandes villes maritimes du bassin de la Méditerranée ouvrirent promptement des débouchés aux produits des colonies latines, et le commerce du Levant, qui n'avait point cessé depuis l'antiquité, prit bientôt un nouvel essor. Les marchands des principautés franques se trouvèrent ainsi rapidement mêlés à ce grand mouvement d'échange, qui s'étendait alors de la Syrie jusqu'aux régions les plus reculées de l'extrême Orient. Les produits qui en étaient apportés, soit par les cara-

vanes, soit par la navigation des mers de l'Inde et du golfe Persique, étaient, à cette époque, beaucoup plus connus et recherchés en Occident qu'on ne serait disposé à le croire, au premier abord.

Les travaux de Herren, de Depping, de Pardessus, de Heyd, de Pariset, etc., donnent des renseignements assez complets pour que je ne m'étende pas sur ces préliminaires du sujet dont je m'occupe.

La culture du coton ayant pris, dans les principautés franques et dans la petite Arménie, un fort grand développement, ce produit fut, avec les laines, un des principaux articles que les marchands du littoral syrien expédièrent en Europe.

Le lin, la soie et le coton étaient exportés, partie bruts, comme matière première, et partie déjà travaillés dans le pays, sous forme de fils ou de tissus.

Le sucre, l'indigo, la garance, le safran, ainsi que les produits de l'industrie locale, formaient, avec les épices, les drogues et les marchandises précieuses venues de l'Arabie, de la Perse et des régions de l'Asie centrale, le fond du commerce très actif qui, pendant les douzième et treizième siècles, exista entre les colonies latines et les villes maritimes du littoral de la Méditerranée.

Les négociants occidentaux allaient chercher, eux-mêmes, dans les grandes villes musulmanes comme Damas, Alep, Homs, ou même Rakka, les marchandises provenant de l'intérieur de l'Asie, et nous savons que, par contre, les indigènes de ces villes, musulmans ou chrétiens, commerçaient directement, par eux-mêmes, ou par l'entremise de facteurs, dans les cités occupées par les Francs.

Chaque année une grande foire se tenait dans la plaine

de Medan (1), au moment où les tribus arabes venaient camper autour du lac Phiala. L'époque de cette foire paraît avoir coïncidé avec le séjour de la caravane du Hadj à Mezareïb, et elle semble avoir été surtout fréquentée par des marchands indigènes et israélites venus des villes du littoral.

Il y avait encore, chaque année, une autre foire importante au tombeau de Naby Roubin, près Ibelin.

En 1240, Imad-ed-din, prince de Damas, permettait aux Francs de venir, non-seulement commercer dans cette ville, mais même d'y acheter des armes (2).

Les cités occupées par les Latins possédaient un lieu, nommé la fonde, espèce de bourse, où les marchands se réunissaient et y traitaient les affaires commerciales. A la même époque, s'élevaient, en Occident, des édifices analogues (3), que l'on voyait encore, il y a peu d'années, à Mayence et dans d'autres villes des bords du Rhin, ainsi que dans d'autres contrées, où nous les trouvons désignés, dès lors, sous le nom de bourses.

Les magasins de la douane étaient eux-mêmes aussi un lieu de transactions.

Les étrangers, d'origine occidentale, comme les Vénitiens, les Pisans, les Génois, les Marseillais, etc., avaient, dans les villes de Syrie, outre des maisons et des boutiques, de vastes fondouks (4), espèces de caravansérails, où ils déposaient leurs marchandises.

Les indigènes venus des provinces musulmanes, et ne résidant que temporairement dans les villes franques,

(1) Burchard de Mont-Sion. *Ap. Laurent.*, p. 37. — G. de Tyr, p. 718. — Marin. Sanut. *Secret. Fid. Crucis ap. Bongars*, p. 246, v. 43.

(2) *Ext. de Makrizi, ap. Joinville*, p. 547. Ed. Imp. Royale.

(3) Verdier et Cattois. *Arch. Civil.*, t. II, p. 175-177.

(4) Tafel et Thomas. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 385.

pour les affaires de leur négoce, s'établissaient dans des caravansérails qui leur étaient spécialement destinés (1), dit Ibn-Djobair, et dont le Khan d'Assad-Pacha, à Damas, ou le Khan de France, à Saïda, doivent donner une idée assez exacte.

Ce qu'on lit, dans les auteurs contemporains, sur les rues commerçantes des villes telles qu'Acre, Tyr et Tripoli, ainsi que ce que nous savons de la disposition des *estançons* ou boutiques qui s'y trouvaient, donne à penser qu'elles ressemblaient beaucoup aux bazars arabes modernes.

Les *stationes* (2) étaient de grands magasins voûtés semblables à ceux qui se voient encore dans les quartiers maritimes de Lattakieh et de Tripoli.

Chaque année, au temps des passages maritimes, de nombreux marchands vénitiens arrivaient en Syrie et y demeuraient plusieurs mois pour échanger les marchandises qu'ils avaient apportées d'Europe contre les produits de l'Orient (3).

Dans ses rapports avec les Italiens et les Arabes, la bourgeoisie latine prit le goût et l'habitude des grandes opérations commerciales.

La banque et le change paraissent avoir été surtout pratiqués, dans les principautés franques, par les Italiens et les Juifs. Ils étaient, en Syrie, les correspondants des maisons de banque, dont le siège principal était à Gênes, à Venise, à Florence, à Sienne et à Pise, dont le papier avait cours sur les grandes places commerciales du littoral syrien.

---

(1) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 448.
(2) Tafel et Thomas. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 393-394.
(3) Ibid., p. 392 et suiv.

On voit, en 1280, les marchands de Sienne et les Juifs avancer, à l'ordre Teutonique, une partie de la somme de 17,000 besans sarrazinois, 460 besans et 8 caroubles, prêtés, par les chevaliers, à Agnès de l'Amandelée et à son fils Joscelin (1).

Alep et Damas étaient, au moyen âge, les deux grands entrepôts du commerce de la Syrie musulmane avec l'Asie centrale, et je crois devoir commencer cette étude en consacrant quelques pages à l'esquisse des relations des Arabes avec l'extrême Orient, aux grands *emporia* de l'Asie occidentale et aux routes suivies par les caravanes, qui approvisionnaient sans cesse ces marchés.

Les relations des Arabes Syriens avec l'Inde et la Chine remontent à une assez haute antiquité. Ce furent les premiers navigateurs qui visitèrent les contrées de l'extrême Orient.

L'Arabe dut, plus que tout autre, céder au prestige exercé, par la Chine et ses mystérieuses richesses, sur les populations de l'Asie occidentale.

Aussi, dès que les Francs se furent établis en Syrie, les voyons-nous engagés danc ce grand mouvement commercial, bien antérieur aux Croisades, qui renaissait aussitôt qu'une trêve venait suspendre les hostilités entre Latins et Musulmans.

Le golfe Persique fut toujours le point de départ des marchands se dirigeant vers Ceylan, Malacca et Canton.

Certains auteurs ont considéré la presqu'île de Malacca comme ayant été la limite extrême atteinte par les navigateurs arabes dans leurs explorations. Cependant, on sait que, durant le huitième siècle, ils visitèrent la Chine, et notamment le port de Canton.

---

(1) Rey. *Rech. sur la domin. des latins en Orient*, p. 44.

Sous la dynastie des Thang, du septième au huitième siècle, les flottes chinoises mouillaient, chaque année, dans les eaux du golfe Persique et poussaient même jusqu'à Aden.

Syraf paraît avoir été le port dont le commerce avec la Chine atteignit le plus grand développement; c'était alors le véritable entrepôt des soieries et autres marchandises chinoises. Le mouillage de cette ville, vaste et commode, passait pour le meilleur du golfe Persique (1).

De Syraf à Khanfou, on comptait, alors, environ cinq mois de navigation.

Le site de cette ville semble se retrouver non loin de Bender, à un mille du village de Taharie.

Harira, dans l'Ile de Taïs où l'on en voit encore des restes considérables, notamment un très-beau minaret et de belles ruines de fortifications, fut pendant tout le douzième siècle un des principaux entrepôts du commerce des Arabes avec l'Inde et l'extrême Orient.

La ville de Timeh eut aussi une assez grande importance maritime; elle était située dans la baie de Koweït, où se retrouvent ses ruines.

Obollah l'Απόλογος du Periple était, avant la fondation de Bassorah, l'échelle maritime de Bagdad; ce n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade située entre le Tigre et le canal dit d'Obollah, dérivé de ce fleuve.

Ibn Khordadbeh, géographe arabe du neuvième siècle, à qui on doit un précieux traité géographique des routes de l'Asie, nous donne les itinéraires des marins et

---

(1) Syraf habité, au douzième siècle, par une population passionnée pour les entreprises maritimes, était alors le grand centre du mouvement commercial entre le golfe Persique, l'océan Indien et les côtes de la Chine.

des négociants arabes qui, partis d'Obollah, se rendaient dans l'extrême Orient. (1)

Cet auteur décrit, d'après un navigateur originaire de Syrie, et qu'il nomme Abd-el-Ghaffar, la double mousson de la mer des Indes.

A l'époque des Croisades, le commerce arabe dans l'océan Indien était aussi florissant qu'au temps des califes.

Nous savons, par Edrisi, qu'au douzième siècle, les navires chinois visitaient Ceylan, Barouddeh et Daybal, à l'embouchure de l'Indus; à partir du treizième siècle, ils ne dépassèrent plus Sumatra vers l'ouest; les relations ne furent point interrompues pour cela, et les navigateurs arabes ne cessèrent pas, un seul instant, de fréquenter les mers de Chine. C'étaient toujours des marins partis du golfe Persique et de la côte arabique d'Aden, de Kalhat, ville située au sud-est de Mascat, d'Obollah et de Syraf, qui effectuaient ces voyages. Un négociant de la dernière de ces villes, nommé Ramecht, rapporta, d'un seul voyage à Kanfou, un chargement de marchandises estimé à cinq cent mille dinars, et en 1137, le même marchand fit don au temple de la Kaaba, de la Mecque, d'une énorme quantité d'étoffes de soie venues de Chine (2).

L'île de Kisch, près de Mascat, était alors le grand entrepôt du commerce des Indes dans cette région; c'est là que les marchands des villes de la Mésopotamie venaient s'approvisionner des épices apportées de Ceylan, de Cambaye, de Malacca ou de Java, que le géographe arabe Ibn-Khordadbeh nomme Djabah.

(1) Barbier de Meynard. *Journ. Asiat.* VI[me] série, t. V.
(2) Pariset. *Hist. de la Soie*, t. II, p. 142.

Depuis l'antiquité, l'Euphrate et le Tigre formaient les deux grands débouchés commerciaux du golfe Persique, dont Bassorah était le port principal. Sur le Tigre, Bagdad et Mossoul devinrent, alors, les emporia du commerce dans cette région.

Pendant toute la durée du califat, Bagdad fut le centre commercial le plus considérable de cette contrée de l'Orient. C'est de là que, par les caravanes, les marchandises de l'Inde et de la Chine se répandaient dans l'Asie occidentale.

Bassorah ayant été fondée en 635 de notre ère, et devenue, comme je l'ai dit plus haut, l'échelle maritime du Tigre et de l'Euphrate (1) ne tarda pas à amener l'abandon d'Obollah, qui conserva cependant, assez longtemps encore, une partie de son importance.

L'Euphrate, relié au Tigre par le canal de Saklaouïeh, était alors la grande voie mettant Bagdad et Bassorah en communication avec la Syrie et l'Asie-Mineure.

Comme au temps de Ninive et de Babylone, le Tigre et l'Euphrate se trouvaient devenus, en quelque sorte, le centre du commerce du monde.

Rakka, ville considérable, située sur la rive gauche du second de ces fleuves, était le point d'arrivée de deux grandes routes de caravanes, l'une venant de Mossoul, en passant par Nisibïn, l'autre venant de l'ouest et partant d'Iconium en Asie-Mineure, traversait Adana, Samosate, Edesse et Harran pour atteindre Rakka (2). Cette ville, qui se trouvait être ainsi le centre d'un énorme mouvement d'affaires, communiquait par Palmyre avec Damas, centre du commerce de la Syrie.

---

(1) SAINT-MARTIN. *Mém. sur l'Arménie*, t. II, p. 313.
(2) EDRISI, t. II p. 138.

Par cette même voie, elle se trouvait encore en rapport avec Hamah, Homs, et les villes maritimes du comté de Tripoli.

La navigation de l'Euphrate s'arrêtait alors à Baalis, qu'au dixième siècle, Istakkry (1) nomme, fort justement, le port des Syriens ; c'était, en effet, la première ville de la Syrie du côté de l'Irak, et le port de la Syrie sur l'Euphrate. Cette ville est désignée, avec Dauser (Kalaat-Djaber), comme les deux points de passage du fleuve au nord de Rakka.

Il ne faut pas oublier que, durant la première moitié du douzième siècle, la puissance des princes latins d'Edesse et d'Antioche s'étendait sur les bords de l'Euphrate et sur une partie considérable de la Mésopotamie.

Le passage suivant extrait du livre de Schahab-ed-din, intitulé *Les deux Jardins* (2), est, ici, un témoignage d'un très grand poids :

« Les habitants de Rakka et de Harran étaient, à l'égard des Francs, dans l'état de soumission le plus humiliant. Les communications avec Damas se trouvaient interceptées et on ne pouvait y arriver que par la route du désert. »

Pendant toute la durée des Croisades, les ports les plus importants du littoral syrien et de la petite Arménie furent Acre, Tyr, Barut, Tripoli et l'Aïas. On possède de nombreux renseignements sur le commerce maritime de ces villes, et les tarifs des entrées d'Acre qui nous sont parvenus, témoignent que les produits de tous les pays de l'Orient s'y rencontraient en abondance. Acre,

---

(1) *El Istakry,* trad. Mordtman.

(2) *Kitab-er-raudataïm*, trad. Quatremere, p. 107.

Tyr et Barut étaient, en quelque sorte, les ports de Damas, alors si commerçante, et où l'industrie produisait en ce moment tant de merveilles. Les ports secondaires de Giblet, Tortose et Zibel, desservaient avec Tripoli les villes de la vallée de l'Oronte.

Edrisi (1) désigne Tortose comme le port de Homs qui, sous le nom de la Chamelle, paraît avoir été considérée, au douzième siècle, comme une dépendance du comté de Tripoli, dont elle était tributaire.

La Liche et le Soudin étaient, avec l'Aïas, les ports d'Alep et d'Antioche. Les autres villes maritimes du littoral syrien, comme Japhe, Césarée, Château-Pèlerin, Cayphas, Sayette, Giblet, le Boutron, Beona, etc., etc,. n'étaient que des ports de cabotage. Le commerce des villes franques de Syrie était alimenté par les grands centres musulmans d'Alep, Hamah, Homs et Damas, reliés entre eux par la route de caravane qui, de Rakka, venait, par Resapha et Selmieh, atteindre dans la vallée de l'Oronte la seconde de ces villes.

Il est probable, comme je l'ai dit plus haut, qu'autant que les circonstances le permettaient, les Francs du littoral allaient eux-mêmes chercher dans les villes que je viens de citer les marchandises provenant de l'intérieur de l'Asie, ou bien les recevaient par les négociants orientaux résidant parmi eux.

Pour la principauté d'Antioche, Alep jouait le même rôle commercial que Damas pour le royaume proprement dit.

Le passage suivant extrait du voyage d'Ibn Djobaïr donnera une idée de l'importance des relations d'affaires, qui, en 1184, existaient entre Acre et Damas :

---

(1) Edrisi, t. I, p. 358-359. t. II, p. 140.

« Il y avait à Damas, parmi les principaux habitants de la ville, deux marchands extrêmement riches; l'un s'appelait Nasr-ibn-Kaouam, l'autre Abou-Dar-Yakout (1). Tout leur commerce se faisait sur le littoral franc, où l'on ne connaissait que leur nom, et où ils avaient leurs employés...... Les caravanes chargées du transport de leurs marchandises allaient et venaient constamment; et ils avaient un état de fortune colossal, aussi bien qu'une grande influence auprès des chefs musulmans et francs. »

Nous savons encore que les marchands indigènes des pays musulmans (2), venant s'établir pour leur commerce dans les principautés franques, étaient sous la protection de certains seigneurs ou de maisons religieuses, dont ils étaient les hommes-liges (3). Ainsi, les Mossoulains (négociants venus de Mossoul), établis à Acre, étaient les hommes de la maison du Temple.

J'ai dit que, durant tout le moyen âge, Alep fut, pour le nord de la Syrie, un centre presque aussi important que Damas pour la Syrie-Moyenne; c'était le grand marché d'échange de la région s'étendant entre l'Oronte et l'Euphrate. Cette ville se trouvait être, alors, le point de croisement de toutes les caravanes qui, de Mossoul, de Baalis et de Rakka, se rendaient à Antioche ou dans le royaume de la Petite-Arménie.

C'était encore d'Alep que les marchandises de l'extrême Orient, destinées à être importées en Europe, gagnaient les villes maritimes de Laodicée, du Soudin ou de l'Aïas. Kemal-ed-din nous apprend, qu'au dixième siècle, le

---

(1) *Hist. Arabes des Croisades*, t. III, p. 144.
(2) Mas Lat. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 74-76.
(3) *Cont. de G. de Tyr*, L. XXXIV, ch. 28.

commerce entre Antioche et Alep avait déjà acquis une énorme importance, et que, dès cette époque, les négociants grecs qui traversaient le territoire d'Alep y rencontraient un accueil bienveillant.

Dans la principauté d'Edesse et dans le royaume de la Petite-Arménie, les Syriens jacobites et nestoriens, ainsi que les Arméniens, semblent avoir eu, sinon le monopole du commerce, du moins avoir été les principaux intermédiaires des marchands d'Antioche et de l'Aïas, avec Mossoul, Rakka et Bagdad, par les nombreux coreligionnaires qu'ils possédaient dans les trois villes.

Baalis, où l'Euphrate cessait d'être navigable, était le point de départ d'une route de caravane qui atteignait Alep en quatre étapes.

Là, cette route commerciale se bifurquait; une de ses branches se dirigeait vers Antioche, et l'autre traversait Hazart et Coricie (1), franchissait l'Amanus, nommé alors la Montagne-Sainte au col de Servantikar, pour gagner Adana et Tarse en passant par Missis. C'est de cette ville qu'elle atteignait la mer au port de l'Aïas (2). Il faut encore mentionner une autre route de caravane, qui, de Baalis, se dirigeait vers l'Asie-Mineure, par Membedj et Samosate, pour gagner en suite Iconium par Behesné et Marès, ou Melitène en passant par Hosn-Mansour (Adiaman) (3).

L'Aïas ou Laïazzo était le port le plus important de toute cette région; il communiquait avec Antioche de deux manières, soit par la route littorale et le col de

(1) Marin-Snut. *Secreta. fid. Crucis. ap. Bougars.*, p. 22.
(2) Edrisi, t. II, p. 139-140 et suiv.
(3) Ibid., p. 138.

Beylan, soit directement par mer avec le Soudin, qui, pendant toute la durée des Croisades, fut l'échelle maritime d'Antioche (1).

Au temps de la domination latine, l'Aïas fut le grand marché d'esclaves de la côte de Syrie ; ils y étaient amenés d'Asie-Mineure, de Géorgie, de Russie, d'Arménie et des contrées musulmanes.

Le passage suivant, extrait de la relation du voyageur Marco Polo, donnera facilement une idée de l'importance commerciale de cette ville.

« Encore y a seur la mer une ville qui est appelée Laïas ; la quelle est de grant marchandise ; car sachiez que toute l'espicerie et draps de soie dorés d'Eufratere se portent à cette ville, et toute autres choses. » (2)

Marché très fréquenté des Vénitiens et des Génois, l'Aïas était la voie que prenaient, à cette époque, beaucoup de marchands, pour se rendre aux bords de l'Euphrate et dans les marchés de l'extrême Orient.

Damas était devenu, dès le commencement du moyen âge, le grand centre commercial et industriel de la Syrie moyenne, et les caravanes de pèlerins qui, chaque année, la faisaient communiquer avec les villes saintes de l'Islamisme, en avaient fait un des principaux entrepôts de l'Orient, car elle était approvisionnée par deux voies : le golfe Persique et la mer Rouge.

Je ne reviendrai point ici sur ce que j'ai dit, plus haut, des routes de caravanes, qui, des bords de l'Euphrate et du Tigre, se dirigeaient vers l'Asie-Mineure, et ne par-

---

(1) *Wilb d'Oldenbourg. ap. Laurent*, p. 16, et *Aboulfeda Tabul. Syriæ*, p. 131.

(2) Marc. Pol. *Ed. Pauthier*, p. 35.

lerai ici que de celles qui se dirigeaient vers l'Egypte et l'Arabie.

On peut dire, sans exagération, qu'à cette époque, el-Djar, près de Medine, Kolzoum en Egypte et Elyn ou Aïlat, dans la seigneurie de Karak, furent les ports de Damas sur la mer Rouge.

Les caravanes qui, de l'Yemen ou de l'Egypte, venaient à Damas en passant par les principautés franques, étaient chargées des produits de l'extrême Orient et de la côte orientale d'Afrique, qui, d'Aden, remontaient la mer Rouge (1).

Celles qui, de Damas, passaient en Arabie ou en Egypte, gagnaient Maan en passant par Bozrah, Karak et Tafilet (2).

C'est de Maan, ville possédée par les Francs et nommée alors Ahamant, qu'elles se dirigeaient, soit vers le Yemen, par la route de Taïbouk et de Médine, soit vers l'Egypte, par le Ouady Mousa (le val Moyse) et la péninsule du Sinaï, qui, jusqu'en 1187, fit partie intégrante du royaume de Jérusalem (3).

De Karak, une route de caravane passant par Jericho et Jérusalem reliait cette grande artère commerciale au port de Japhe.

Depuis l'antiquité, l'Europe communiquait avec l'Inde par la mer Rouge, nommée alors mer de Kolzoum. Nous savons, par Pierre Diacre (4), que Suez, appelé au sixième siècle Clisma ou Kolzoum, était la station d'une flotte

---

(1) Mas. Lat. *Chron. d'Ernoul et Bernard le trésorier*, p. 54.
(2) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 498.
(3) *Ibn Bathoutah. voy.* t. I p. 357.
(4) Pierre Diacre *de Locis Sanctis Ed. Riant.*, p. 32 et suiv.

bysantine commandée par un logothète qui, chaque année, faisait le voyage de l'Inde.

Au sixième siècle, Antonin de Plaisance mentionne Aïlat comme un port recevant des navires venant de l'Inde (1). Mais, dès le quatrième siècle, Aden était devenue, ce qu'elle demeura, pendant tout le moyen âge, le grand entrepôt commercial de la mer Rouge. Là abordaient les navires venant de l'Ethiopie et de la côte orientale d'Afrique, ainsi que ceux chargés des produits de la Chine, déjà désignés à cette époque sous le nom de Jonques, et fort exactement décrits par Ibn Batoutah.

Le même auteur cite cette ville comme le port le plus important du Yemen. On y trouvait des négociants indous et arabes, de telle sorte que c'était par voie d'Aden, qu'au douzième et treizième siècles se faisait tout le commerce de l'Egypte avec l'Inde et la Chine.

A cette époque, la navigation de la mer Rouge s'effectuait par des caboteurs transportant, dans les ports de Djeddah, d'Aïdab, de Djar, nommé aussi el Haura, d'Aïlat et de Kolzoum ou Suez, les marchandises débarquées à Aden par les grands navires de l'océan Indien, qui ne s'aventuraient point, alors, à franchir le détroit de Bab-el-Mandeb et à affronter la navigation difficile et souvent périlleuse de la mer Rouge. L'écrivain arabe Abou-Zeyd, à qui l'on doit de nombreux renseignements sur la navigation des mers de l'Inde et de la Chine (2), dit que dans la mer Rouge on ne pouvait naviguer que le jour et qu'il fallait mouiller chaque soir.

---

(1) *Ed. Tobler ap. Orient Latin pelerineges*, t. I, p. 113-115.
(2) *Abou-Zeyd chaîne des Chroniques*, p. 142.

## Marchands indigènes

Parmi les négociants orientaux, le premier rang paraît avoir été occupé, dans Acre, par les Mossoulins ou Mosserins, indigènes venus de Mossoul, et qui, sous la protection de l'ordre du Temple, formaient dans cette ville une puissante corporation.

Marco Polo (1) parle de ces marchands comme de gens considérables et faisant tout particulièrement le commerce des marchandises les plus précieuses de l'Orient.

C'est chez eux qu'on trouvait ces admirables bronzes damasquinés sortis des ateliers de Mossoul et dont je parle assez longuement un peu plus loin.

Leurs magasins contenaient aussi ces riches étoffes sorties des fabriques de Bagdad, de Mossoul et de la Perse, dont ils importaient des quantités considérables qui trouvaient un débouché facile en Italie, en France et en Espagne, où, comme je l'ai dit plus haut, elles n'étaient pas moins recherchées que les étoffes provenant des ateliers de Damas, de Tarse, d'Antioche, de Tripoli ou de Tyr.

Les tapis de Mésopotamie et de la Perse, l'ivoire, les parfums, tels que le bois d'aloès, le sandal, le musc, la civette et les épices les plus chères se rencontraient, en grande quantité, dans leurs dépôts, où se trouvaient également ces belles verreries de l'Irak, fabriquées à Samara.

---

(1) Marc Pol. *Ed. Pauthier*, p. 45.

On y voyait ces porcelaines de Chine qu'Ibn Khordadbeh cite, dès le dixième siècle, comme des objets de grand prix fort recherchés en Syrie, où elles étaient importées par le golfe Persique et la mer Rouge (1).

Edrisi parle aussi de l'extrême habileté des Chinois à fabriquer des poteries peintes, qu'il nomme *ghazar* (2).

Saadi, dans son Gulistan, mentionne la vaisselle de Chine (3), et on peut, je crois, la trouver indiquée, en ces termes, dans les *Assises* :

« Dou labour de terre et de poterie c'on aporte de Païenime (4) :

Au quatorzième siècle, Ibn Batouthah (5), après avoir décrit les procédés de fabrication usités en Chine, dit que de son temps, cette porcelaine était apportée à Damas par les caravanes.

Ces mêmes marchands importaient encore les perles provenant des pêcheries de Ceylan et du golfe Persique, ainsi que les pierreries de l'Inde, que je me borne à indiquer seulement ici, me réservant de revenir sur ce sujet dans le chapitre que je consacre aux connaissances scientifiques acquises par les Francs durant les Croisades.

C'était encore là que se rencontraient les vases précieux importés de la Mecque et dont il est parlé dans les *Assises de Jérusalem* :

« Des escuelles de marbre peintes et de bourniez qu'on apporte de païenime. » (6)

(1) *Journal Asiat.*, année 1865. p. 292-294.
(2) Edrisi, t. I, p. 51, 193-194.
(3) *Ed. Defremery*, p. 178.
(4) *Assises de Jérus.*, t. II, p. 17P.
(5) *Ibn Batoutah* (voyages), t. I, p. 238, t. II. p. 257.
(6) Edrisi, t. I, p. 333.

Ces écuelles de marbre provenaient du Yemen, et particulièrement de Sana. Le marbre dont elles étaient faites se nommait Balas.

On fait encore à Sana de ces vases peints et dorés.

Dans les poteries, nommées ici *bourniez*, mon savant ami M. Schefer croît reconnaître le bourmah, vaisselle de grès émaillée provenant de Monthar et Oudakh, au sud de Thayf.

A l'époque qui nous occupe, les poteries d'El Haura, près de Medine, formaient également, d'après Edrisi, un des principaux articles d'exportation de cette contrée (1).

On a souvent dit que rien ne change en Orient; aussi, suis-je convaincu que certaines boutiques des grands bazars de Damas, que j'ai encore vues, il y a moins de vingt-cinq ans, remplies d'anciens cuivres damasquinés et de ces magnifiques porcelaines de Chine bleues et or venues par l'Arabie et dont la fabrication a cessé, depuis plusieurs siècles, dans le céleste empire, ainsi que les salles du Khan d'Assad Pacha, bondées de tapis et de soieries de Perse et de Boukhara, devaient alors reproduire assez exactement l'aspect que présentaient, au treizième siècle, les magasins de ces riches marchands indigènes.

Les *apothecarii* ou apothicaires, paraissent avoir fait, tout à la fois, le commerce des drogues et de l'épicerie. Comme les médecins préparaient alors, eux-mêmes, leurs médicaments, c'étaient, à proprement parler, des épiciers-droguistes.

On trouvait, dans leurs officines, de l'opium, de la rhubarbe, du tamarin, des racines de kusth, de la gomme d'euphorbe, la cantharide, le galbano, le cardamone, le

(1) *Ass. de Jérus*, t. II p.

kermès, le libanus, le sené, la scamonée, la tutie, l'ansæroute, l'orpiment, les diverses espèces de baume, la myrrhe, etc., qui formaient le fond des produits employés en pharmacie à l'époque qui nous occupe.

Il faut encore citer certaines racines et graines excitantes fort appréciées en Orient, telles que le galenga, le gingembre, le gariophile et le zédoar, nommé vulgairement alors citouart, et aussi le macis et le myrobolan.

On connaît cinq espèces de myrobolan. Ce petit fruit, produit de l'*emblica officinalis*, provenait de l'Inde ; on en récoltait cependant en Syrie (1). Les Arabes, qui le considéraient comme un digestif fortifiant l'estomac, le mélangeaient aux épices.

Chez les Francs, le myrobolan se servait à la fin des repas, sous forme de pastilles. Ce fut l'école de Salerne qui introduisit son usage en Occident.

Les épiciers confectionnaient les sirops, les électuaires, notamment ce célèbre électuaire au citron nommé électuaire d'Acre, les sorbets, les pastilles, les vinaigres aromatisés dont parle Ibn Beithar, etc., etc. (2).

Le passage suivant des *Assises de Jérusalem*, relatif à l'inspection de leurs officines (3), indique que dans les villes franques ce n'était point au mathessep, mais bien à des délégués spéciaux, qu'était dévolue l'inspection de cette branche du commerce :

« Le desus nommé visconte et par la cort ont ordené prestre Belmeist Jacobin et Sabe l'espicier à enquerre et

(1) *Rosenmuller. Analecta. Arabica, Ext. d'*Edrisi, p. 5 et *Munk Palestine*, p. 22.

(2) *Burck. de Mont-Sion, ap. Laurent*, p. 87.

(3) *Ass. de Jérus.*, t. II, p. 366.

savoir se nul especier vende nule chose qui ne soit bonne et tele com elle doit estre com des sirops et d'autres especeries, et que, par leur sairement il les doivent garder et ataindre et faire le saver au visconte et à la cort; donc le banc fu crié si come il est desus dit, à chascun : qui fera serops, les doit monstrer as desus nommés, se il est tel come il le doit estre et qui sera ataint, doit perdre cele chose et paiera LXVII sos et demy aucy. »

D'après les noms des deux personnages cités dans ce passage, on doit encore conclure que dans les colonies latines, la plupart des épiciers étaient des Syriens indigènes.

## Objets de Commerce

C'est par le royaume de la Petite-Arménie, que les colonies latines de Terre-Sainte recevaient les pelleteries. L'Aïas était le grand entrepôt de ce genre de produits, qui y arrivaient, du Nord et de l'Asie centrale, par diverses voies.

Les fourrures ou pelleteries étaient fort usitées au moyen âge, et il s'en trouve un certain nombre énumérées dans les récits contemporains ou dans les inventaires. C'etaient, en première ligne, l'hermine, la martre zibeline, le gris, le gros et le menu vair, la loutre ou bieuvre, le castor, la genette, le renard d'Arménie, le chat sauvage, l'écureuil, etc.

Les peaux de renards noirs et blancs, qu'apportaient, à Derbend sur la Caspienne, les bateaux du Volga, étaient, alors, les pelleteries les plus recherchées et les plus chères.

Enfin, les fourrures communes, telles que l'agneau, teint en noir ou en rouge, etc., etc.

Guillaume de Tyr parle, en 1131, de la rue des Pelletiers, à Jérusalem.

Les pennes ou plumes figurent également parmi les objets importés en Syrie. Elles provenaient, selon toute apparence, des Indes et de la côte orientale d'Afrique et d'Egypte (1). Nous savons que, dès la fin du treizième siècle, les plumes d'autruche furent en usage en Occident, et à la même époque, on voit apparaître les premiers plumails sur les heaumes.

Enfin, on trouve fréquemment mentionnés alors les chapels de plumes de paons : « un chapel de paon blanc sur la teste. »

Comme le détail des objets et matières importées en Syrie m'entraînerait trop loin, j'ai cru devoir renvoyer à la fin du volume la suite de ce chapitre, sous la dénomination de : *Matières importées, de l'extrême Orient, en Syrie.*



(1) Le seigneur d'Anglure vit encore, en Egypte, des autruches à l'état sauvage en 1395.

# CHAPITRE X

## L'art industriel

L'industrie semble avoir été, dans les principautés franques, l'apanage à peu près exclusif des indigènes et des Juifs.

Elle brilla d'un vif éclat et fut un des grands éléments du commerce de ces principautés ; aussi, je crois devoir consacrer quelques pages à l'étude des arts industriels en Syrie pendant les douzième et treizième siècles.

Je passerai donc en revue, ici, avec quelques détails, ce que l'on sait de la céramique, de la verrerie, de la damasquinure, de l'orfèvrerie et de la fabrication des étoffes, etc., tant par les textes des auteurs latins et orientaux, que par les nombreux spécimens de ces divers arts qui existent dans les musées et les collections particulières.

Durant toute la période dont l'étude nous occupe en ce moment, Japhe, Barut, Tyr et Damas fabriquaient des

poteries très fines, aux formes élégantes, et le plus souvent émaillées (1).

Les passages suivants des *Assises de Jérusalem* prouvent que la céramique formait alors un important article de commerce dans les colonies latines (2).

« De trestous les labors de poterie, si comme est escuelles et pignates et pos et jares, si commande la raison qu'ils doivent douner de droiture à l'issir, le cart de ce qu'il coustent.

Dou labour de terre de poterie c'on aporte de Païenime en Acre. Si cosmande la raison c'on en dée douner de dreiture, dou besant II karoubles. »

Dans le traité conclu en 1223, entre Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth, et la république de Gênes (3), on trouve les poteries de toutes espèces mentionnées au nombre des marchandises qui pouvaient être exportées en franchise.

A Tyr et à Japhe, la céramique, comme la verrerie, paraît avoir été, alors, le monopole des artisans juifs. Damas et Tyr furent les deux villes de Syrie où la céramique acquit, au moyen âge, son plus grand développement (4). On exportait alors ces poteries en Europe, où nous les voyons figurer dans les inventaires, sous le nom de poteries de Damas.

C'étaient des faïences émaillées, ainsi qu'il est facile de le voir par les nombreux fragments que nous en possédons, et notamment par la belle coupe bleue du musée de Sèvres.

---

(1) Edrisi, t. I, p. 349, et *Carmoly. Itin.*, p. 248.
(2) *Ass. de Jérusalem*, t. II, p. 179.
(3) *Liber Jurium. Ap. Man Patria*, t. I, p. 687.
(4) Laborde, *Invent. des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 258.

En 1872, M. Piot a retrouvé à Damas, près du cimetière latin, un des ateliers où se fabriquaient ces poteries et en a rapporté une nombreuse série de fragments de vases émaillés, formant un des éléments les plus précieux pour l'histoire de la poterie de Damas.

En conquérant la Syrie, au huitième siècle, les Arabes y trouvèrent des fabriques de poterie en grande réputation.

Ce fut à cette école que les Arabes d'Espagne empruntèrent leurs procédés de céramique artistique (1).

Ce sont les procédés céramiques appartenant aux Syriens qui furent, incontestablement, le point de départ de la faïencerie arabe, tant en Orient qu'en Espagne.

La céramique syrienne atteignit son apogée à Damas, durant le treizième siècle, et sa prospérité dura jusqu'à l'invasion mongole. Mais, alors, Tamerlan se saisit des ouvriers, qu'il amena dans ses Etats (2).

Les produits des fabriques de Tyr, de Japhe, de Barut et de Damas, consistaient en lampes, écuelles, jarres, plateaux, aiguières, tasses, bouteilles, etc.

Ces objets étaient formés d'une pâte d'argile siliceuse, revêtue d'émaux.

Sur un fond, le plus souvent bleu turquoise ou vert, se détachent en blanc des inscriptions ou caractères orientaux et des arabesques de couleurs variées, présentant une grande analogie avec l'art persan, qui paraît avoir été le prototype de cette école, à en juger, du moins, par les divers spécimens qu'on en possède.

L'importation permanente des porcelaines de Chine,

---

(1) DAVILLIER. *Hist. des faïences hispan-mauresques.*
(2) M. ROGERS. *The Art journal*, t. IV, p. 329.

qu'Ibn Khordâdbeh mentionne, dès le dixième siècle, et qui, à l'époque de la domination franque, étaient très répandues en Syrie, dut contribuer puissamment au progrès des céramistes syriens.

Dans son *Dictionnaire du mobilier au moyen âge* (1), M. Viollet-le-Duc proclame, hautement, l'influence exercée, à la fin du douzième siècle, sur l'art céramique en France, par les poteries émaillées, qu'on importait, alors, en grand nombre de Syrie, et qui servirent de modèles aux potiers du midi de la France.

Il cite, comme exemple, des plats émaillés en jaune et vert, ornés d'imitations de caractères arabes, incrustés dans la façade de la mairie de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), élevée au douzième siècle; ils sont une copie évidente des poteries rapportées d'Outre-Mer, tant par la méthode de fabrication que par le caractère de l'ornementation, imitant des caractères kouffiques et rappelant tout à fait les faïences anciennes de Syrie et de Perse.

Dès l'époque bysantine, de nombreuses étoffes de soie, les unes sans mélange, les autres à trame de fil, furent fabriquées en Syrie. Cette industrie prit d'abord un grand développement à Damas. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans Edrisi (2), qui écrivait au douzième siècle :

« A Damas, on fait beaucoup d'étoffes de soie et de bourre de soie, notamment des brocarts d'un prix très

(1) Viollet-le-Duc. *Dict. du Mobilier*, t. II, p. 145.
(2) Edrisi, t. II, p. 353.

élevé et d'une perfection de travail inimitable; il s'en fait une exportation considérable dans les contrées voisines et dans les pays lointains, ces étoffes égalent ce qui se fait de plus beau dans l'empire grec et se rapprochent des productions les plus rares des fabriques d'Ispahan ou de Nisapour.

« Pour les tissus unis, on ne fait rien de plus parfait que ce qui sort des mains des ouvriers de Damas. »

A la même époque, les villes de Tyr, de Tripoli, d'Antioche et de Tarse, acquirent un grand renom, tant en Orient qu'en Occident, pour les draps de soie qu'on y fabriquait. Les cendes ou cendeaux de Tyr étaient, nous dit encore Edrisi, d'une qualité supérieure, passaient pour les plus beaux de Syrie et formaient un important objet d'exportation pour le commerce de la ville. Cette étoffe, qui était alors également fabriquée à Tripoli, paraît avoir été une espèce de taffetas assez semblable au samit, autre étoffe de soie, de même nature, tissée à six fils, et qui, moins le brillant, rappelle le satin (1). Sa solidité le faisait employer à faire des dalmatiques et autres ornements d'Eglise.

Un article des *Assises de Jérusalem* (2) obligeait les fabricants de cendes, cendal ou syndons, à présenter leurs pièces en blanc à l'examen; ce n'était qu'après que l'examinateur les avait fait bouller (timbrer) qu'elles pouvaient être teintes et mises dans le commerce.

Les moires se fabriquaient aussi à Tripoli, et Burckardt de Mont-Sion, visitant cette villa en 1283, n'estime pas à moins de quatre mille le nombre des métiers de tisseurs de soie ou de camelot qu'il y trouva en activité.

---

(1) F. MICHEL. *Hist. de la Soie*, t. I, p. 83-199.
(2) *Ass. de Jérusalem*, t. II, p. 362.

Antioche avait conservé toutes les traditions de l'industrie græco-syrienne et bien qu'entre le septième et le douzième siècles, elle eût fréquemment changé de maîtres, G. de Tyr (1) fait observer que sous la domination musulmane, le commerce et la pratique des arts mécaniques demeurèrent l'apanage constant des habitants syriens de cette ville. Voici ce qu'Edrisi nous apprend encore sur l'état prospère de l'industrie de la soie à Antioche :

« On fait dans cette ville de belles étoffes de couleur unie, les plus riches tissus de soie moirée, les brocarts dits Destouri, Isphaani et autres. »

Antioche et Tarse fabriquaient, en outre, des diaspres et des draps de soie, décorés de figures de fils d'or et d'argent tissés dans la trame. Ces étoffes étaient fort prisées en Occident, où on en faisait des ornements d'église, ainsi qu'en témoignent nombre d'anciens inventaires (2).

On trouve dans l'un d'eux, remontant à l'année 1295, la description d'une chape en drap d'Antioche noir avec ornements tissés en fils d'or.

Dans un document semblable daté de 1315, il est question de vêtements sacerdotaux, de drap rouge d'Antioche avec des oiseaux et des animaux verts dont les pieds et les têtes étaient tissés d'or. Le même acte mentionne encore une chape de même étoffe et de même couleur, ornée d'aigles tissés d'or et d'argent.

Dans ces inventaires des trésors de la cathédrale de Saint-Paul de Londres et de celle de Cantorbéry, on re-

---

(1) *G. de Tyr*, liv. V, chap. 2.

(2) *Invent. de Saint-Paul de Landres.* Année 1295. *Ap. Monast. Angl.*, t. III, p. 321.

marque encore la description d'une foule d'autres vêtements ecclésiastiques en draps de soie d'Antioche et de Tarse de toutes couleurs avec des figures tissées en or, dans l'étoffe, ainsi que des ornements d'Eglise en *syndone de morre et de panno serico*, de *Triple* ou Tripoli (1).

Ces inventaires sont fort intéressants à comparer avec celui des vêtements sacerdotaux du trésor de la cathédrale de Saint-Pierre d'Antioche, qui, ayant été déposé dans la Maison de l'Hôpital de cette ville, fut remis au patriarche Pierre, en octobre 1209, par Garsin Asnaldi, trésorier de l'Hôpital Saint-Jean (2).

Un inventaire du trésor de Notre-Dame de Paris, portant la date de l'année 1343, mentionne des chapes provenant de Saint-Jean d'Acre (3).

Par voie d'importation, les marchés des villes du littoral syrien recevaient les brocarts de Mossoul et de la Perse, parmi lesquels je ne citerai que les siglatons, les Mahremah ou Marramas et les Baudequins, étoffes originaires de Bagdad, mais qui, dès le treizième siècle, se fabriquaient à Damas.

On y trouvait également les belles étoffes de Nisibïn, de Toster, de Sous et de Carcoub. Selon toute apparence, c'est un tissu provenant de cette dernière ville que nous trouvons mentionné en ces termes en 1209, dans l'inventaire des ornements de la cathédrale d'Antioche : « *Corporalia cum custodita de Carcubin......* (4). »

« C'est à Carcoub, dit Edrisi, qu'on fabrique les étoffes peintes et rayées connues sous le nom de *racin el Corcoubi*

---

(1) Dart. *Cath. de Canterbury*. Supp. 5.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 97.
(3) *Revue archéologique*. Année 1874, p. 230.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 97.

ainsi que de riches brocarts *kharad* d'une beauté tellement rare, qu'on en trouve peu de pareils dans tout l'univers; c'est à Carcoub, comme à Sous (1), qu'on fait les diverses étoffes destinées à l'habillement des princes et qui se vendent à un si haut prix (2). »

Les soieries de Chine étaient désignées, alors, sous le nom de Zetouni, nom générique qui leur avait probablement été donné parce qu'on les tirait de Zeïtoun, dans la province du Fokien, et parmi elles nous ne connaissons bien, par des descriptions contemporaines, que le Nacco et le Nasith, étoffes brochées d'or (3).

Ce que l'on sait d'un négociant arabe de Syraf, qui en décora, si généreusement, la Caaba de la Mecque, prouve amplement que dès le douzième siècle, les soieries d'origine chinoise se trouvaient en assez grande quantité dans les entrepôts du commerce syrien (4).

Au premier rang des étoffes de coton fabriquées en Syrie et à Chypre, on peut citer les Bouquerans, sorte de toile dont la fabrication est réglée par le passage suivant des *Assises de Jérusalem* (5) :

« Les boucrans crus dovent estre longs de XII brasses et larges d'une demi canne et un doigt et demi. »

Quand la pièce de bouqueran n'avait pas la longueur et la largeur voulue, elle devait être coupée en quatre et rejetée; si, au contraire, elle réunissait les conditions exigées par le règlement, elle était bullée (timbrée) immé-

---

(1) Carcoub, Sous et Toster sont des villes du Khousistan.
(2) Edrisi, t. II, p. 383 et 379.
(3) Marc Pol. *Ed. Pauthier*, p. 139 et Rubruquis. *Voyage*, p. 317.
(4) Pariset. *Hist. de la Soie*, et *Bibl. nat. Fd. Orient*, n° 582.
(5) *Ass. de Jérus.*, t. II, p. 362.

diatement. Le fabricant acquittait un droit de timbre de un demi-denier par pièce de bouqueran.

Nous savons par cet autre passage qu'à l'entrée d'Acre ces étoffes étaient frappées d'un droit :

« Des bouquerans et de tele dou couton si comande la raison c'on de prendre dou C, VIII besans et tiers de droiture (1). »

Il faut encore mentionner le bordet ou bordat, espèce de toile de coton qui se vendait par séries de dix pièces.

La Perse importait alors en Syrie les belles cotonnades sorties des célèbres ateliers de la ville de Bam, près d'Ormuz. L'Egypte fabriquait également de nombreuses étoffes de coton, et le centre de cette industrie était à Damiette et à Tennis, dans la basse Egypte; on trouvait sur les marchés de Syrie des tuniques tissées sur les métiers de cette dernière ville, et d'une telle finesse, que leur prix atteignait le chiffre énorme de cent dînars.

Les camelots ou chamelos étaient des étoffes fort épaisses se fabriquant spécialement en Syrie, à Tripoli et à Tortose. Dans le royaume de la Petite-Arménie, le centre de cette industrie était à l'Aïas.

Il paraît y avoir eu quatre espèces de camelots, la première en poil de chameau, la seconde en poil de chèvre, la troisième en laine de mouton d'Arménie et la quatrième en bourre de soie.

D'après les *Assises* (2), les pièces de camelot devaient mesurer dix-sept brasses de longueur sur une largeur de une brasse moins deux doigts.

On sait, par les historiens occidentaux, que ces étoffes étaient alors très recherchées en Europe, où il s'en im-

(1) *Ass. de Jérus.*, t. II, p. 179.
(2) Ibid., p. 367.

portait un nombre considérable. Quand le sénéchal de Joinville se rendit en pèlerinage à Notre-Dame de Tortose, le roi Saint-Louis le chargea d'acheter pour lui, dans cette ville, une très grande quantité de camelots, dont il voulait faire don à des maisons religieuses, notamment aux Frères Mineurs.

Je terminerai ces notes sur les étoffes en signalant encore des vêtements tout faits dont les *Assises* parlent en ces termes (1) :

« De la robe que aportent les marchands d'Antioche, si comme gimples et messares et autres œuvres qui sont de sée labourées et de fill, etc., etc.

« De la robe qu'on apporte cousue, etc., etc. »

Sous le nom de messares, je crois retrouver les vêtements en poil de chèvres, tels que haïcs, burnous, etc., importés de l'Irak en Syrie (2). Les plus beaux manteaux de cette espèce se faisaient à Kaïs, et les robes de laine à Behenesa, en Egypte (3). De Mésopotamie, on importait déjà, comme de nos jours, des machellahs et des pelisses.

Les beaux manteaux faits à Bam, près d'Ormuz, en Perse, étaient également fort recherchés dans les colonies latines.

Les tapis étaient fort en usage, tant chez les indigènes que chez les Francs, pendant la domination latine en Syrie. Guillaume de Tyr les mentionne dans les premiers chapitres de son livre (4). Ils étaient apportés de Bagdad, de Perse et d'Asie-Mineure. L'industrie des tapis semble

---

(1) *Ass. de Jérus.*, t. II, p. 179.
(2) QUATREMERE. *Mém. géog. sur l'Egypte*, p. 141-255.
(3) EDRISI, t. I, p. 423.
(4) *G. de Tyr*, liv. V, chap. 23.

avoir pris naissance dans un faubourg de Bagdad, dont le nom arabe aurait été l'étymologie du mot tapis.

D'après M. Defremery, les tapis tireraient leur nom de ce faubourg de Bagdad nommé Atabya, où cette industrie aurait pris naissance (1).

L'industrie des tapis existait également en Egypte, les villes de Tennis et de Behnesa étaient les deux principaux centres de fabrication.

Les tapis faits dans la dernière de ces deux villes étaient fort grands et Makrizi assure qu'on en faisait beaucoup mesurant jusqu'à 30 coudées de longueur (2).

Au douzième siècle, les tapis veloutés étaient nommés, en France, tapis sarrazinois, par opposition aux tapisseries de haute lice qui se fabriquaient depuis longtemps en Occident.

Cette industrie s'implanta dans le nord de la Syrie, où elle subsiste encore aujourd'hui aux environs de Tortose et de Safita (Chastel Blanc).

Les tapis *souran* étaient, au treizième siècle, un des produits les plus recherchés de l'Asie-Mineure (3).

Les latins et les indigènes fabriquaient de la bière que les premiers nommaient vin de cervoise, et que les Syriens désignaient sous le nom de focay ou fokkâï, quand elle était faite avec de l'orge ou du dourrah (4). Cette fabrication était une des fermes du revenu public.

Les Arabes faisaient également usage de cette boisson,

---

(1) *Journ. Asiat.* Série V, t. XVI, p. 94.
(2) SACY. *Mém. sur l'Egypte,* p. 256-328.
(3) PARISET. *Hist. de la Soie,* t. II, p. 16, et Marc POL. *Ed. Pauthier,* chap. 21.
(4) TAFEL et THOMAS. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 385.

car on trouve la mention d'un marchand de bière établi à Damas vers l'année 1129 (1).

La bière de blé se nommait *mazar*. A cette époque, on additionnait la bière d'épices tels que le nard, la muscade ou le girofle, pour la rendre plus digestive (2).

Je ne reviendrai point ici sur ce que j'ai dit, ailleurs, de la production du sucre, sinon pour rappeler que les ouvriers sucriers de Tyr passaient pour les plus habiles de toute la Syrie.

Il y avait des savonneries à Antioche, à Tortose, à Acre, à Naples, etc., etc. (3).

L'usage du savon était général en Syrie au treizième siècle, et cette industrie avait acquis une assez grande importance dans les colonies latines, où elle formait, ainsi que je l'ai dit, l'objet d'une ferme, comme la boucherie, la teinturerie, la tannerie, etc., etc.

La teinturerie était une industrie dont le monopole était affermé, généralement à des Juifs, à Laodicée, à Tripoli, à Sagette, à Hébron, à Jérusalem, etc., etc.

Il en était de même pour la tannerie et la préparation des fourrures.

La Galilée produisait les plus belles nattes de la Syrie, et elles étaient fabriquées à Tabarie et connues dans tout l'Orient sous le nom de nattes *samanié* ; elles se faisaient avec une graminée très fine nommée *saman* qui ne croissait que dans le Rhor, du Jourdain aux environs du Bessan et près de Tabarie (4).

---

(1) *Kitab-er Raudataïn*, trad. Quatremere, p. 79.
(2) Sacy. *Chrest. arabe*, t. I, p. 150-152.
(3) *Cod. Dipl.* t. I. Mas Lat. *Hist. de Cypre*, t. III, etc.
(4) Edrisi, t. I, p. 339-347.

Des salines considérables existaient dans le bassin de la mer Morte et le long du littoral syrien, notamment dans le comté de Césarée, où *la tour des Salines*, nommée aujourd'hui Bordj el Meleh, indique leur emplacement à l'embouchure du Nahar Zerka, en face de rochers nommés Djeziret el Meleh (1).

Le souvenir d'autres salines existant jadis sur le littoral, près d'Athlit, se retrouve dans le nom de Mellahah, porté par leur emplacement.

La métallurgie paraît s'être bornée, dans les colonies latines, à l'industrie des fers (2).

Aux environs de Baruth, les montagnes du Liban renfermaient plusieurs gisements assez riches qui furent exploités dès le douzième siècle. Ibn Batoutah mentionne ce fer comme une des branches importantes des exportations du port de Barut.

Edrisi écrit que ces fers du Liban supportaient fort bien la trempe, et qu'il s'en faisait un grand usage au douzième siècle. Ils servaient à la fabrication des armes dans les célèbres ateliers de Damas, dont les ouvriers furent emmenés par Timour.

Mais c'est surtout le royaume de la Petite-Arménie qui paraît avoir été, au moyen âge, le grand centre de production des fers dans cette contrée, et on en trouve la preuve dans les actes contemporains (3). Nous voyons entre autres, en 1279, un négociant de l'Aïas expédier un chargement de fer estimé à 2,500 dirhems d'Arménie, et nous savons que le sultan d'Egypte imposa,

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 72.
(2) Edrisi, t. I, p. 66.
(3) *Arch. de l'Orient*, Lat. t. I, p. 498.

au roi d'Arménie, un tribut annuel de dix mille fers de chevaux.

Tyr, Antioche, Hébron, Tripoli, Damas et Acre, étaient les villes de Syrie où la fabrication du verre atteignit, pendant le moyen âge, le plus haut point de perfection (1). C'est de ces ateliers que sortirent ces merveilleuses lampes, ces coupes, ces bassins et ces bouteilles en verre doré et émaillé, dont nos musées ont conservé de si remarquables échantillons.

Les plus anciennes de ces lampes peuvent être attribuées au onzième siècle. Leur ornementation est des plus riches et des plus élégantes.

Leur surface extérieure était partagée en zones horizontales, chargées de légendes en caractères ornés de rosaces et d'arabesques d'émail aux couleurs les plus vives, se détachant sur un fond doré. Parfois encore, sur un champ d'émail azur, des inscriptions ressortent en grandes lettres blanches.

Dans les ornements fleuronnés décorant ces verreries, apparaissent des animaux héraldiques, tels que des lions, des aigles, des martichores, etc.

Parmi les coupes de cette provenance, je ne citerai ici que la plus belle pièce connue. C'est le hanap de l'émir Beder-ed-din-ed-Dahery, commandant des troupes de

(1) *G. de Tyr*, liv. XIII, chap. 3, p. 559. — Frescobaldi. V. p. 96. — Benj. de Tudèle. *Ed. Ascher*, t. I, p. 63.

Syrie, sous le règne du sultan Malek-ed-Daher-Bybars, dans la seconde moitié du treizième siècle. Ce précieux joyau de l'émaillerie arabe fait, aujourdhui, partie de la belle collection de M. Schefer. La frise, dont il est orné, représente une chasse.

Les drageoirs, les grandes bouteilles à goulot allongé, que nous possédons, sont décorés de rosaces fleuronnées reliées par des entrelacs dorés.

Dans d'autres, les émaux se détachent sur un fond d'or et sur la panse se voient des légendes en lettres émaillées ou des armoiries.

Les verres dits de l'Irak, qui égalaient, et même surpassaient alors, en réputation, ceux de Syrie, étaient fabriqués à Kadisia, près Samara, sur le Tigre, au nord de Bagdad.

Toutes ces belles verreries fournissaient alors un des articles de commerce les plus importants entre la Syrie et l'Europe, où elles étaient importées comme objets de grand luxe (1).

On sait qu'à la suite de la prise de Damas par Tamerlan, ce prince emmena avec lui, à Samarcande, les ouvriers verriers, ainsi que les fabricants de poteries émaillées qui formaient alors deux des grandes branches es plus importantes de l'art industriel en Syrie.

Il est hors de doute que les manufactures vénitiennes de Murano et de Rialto, qui, alors, tiraient leurs verres bruts de Syrie pour les refondre et les mettre en œuvre, durent appeler à elles des ouvriers syriens pour perfectionner et développer chez elles les procédés des verriers orientaux (2).

---

(1) LABARTHE. *Hist. des Arts industriels*, t. IV, p. 540.

(2) REY. *Rech. hist. et géogr. sur la domin. lat en Orient*, p. 47.

Pendant tout le moyen âge, les verreries apportées de Syrie, quel que fût leur lieu de fabrication, étaient désignées sous le nom générique de verreries de Damas.

Au premier rang des produits de l'art industriel arabe, appliqué aux métaux, il faut placer ces beaux vases de cuivre, de laiton ou de métal d'alliage gravés et damasquinés, couverts d'ornements et d'armoiries finement ciselés, chargés d'inscriptions en lettres arabes, longues et déliées, dans lesquelles se jouent les arabesques et les entrelacs les plus capricieux.

C'est au douzième siècle qu'il faut attribuer les plus anciens de ces cuivres parvenus jusqu'à nous. Mais il faudrait remonter bien avant cette date pour retrouver les origines de la damasquinerie orientale.

Les douzième et treizième siècles nous ont laissé beaucoup d'objets gravés pour des princes musulmans, et même pour des barons francs des colonies latines de Syrie.

A Damas, à Alep, à Tyr, à Tripoli, à Antioche, aussi bien qu'au Caire et à Mossoul, ces vases incrustés d'or et d'argent vinrent enrichir les mobiliers des princes et des particuliers.

Ce sont de grandes vasques (sedrieh), des coupes, des buires, des chandeliers (chemaah), des lampes, des plateaux, des écritoires et bien d'autres ustensiles propres à une foule d'usages.

Nous en connaissons qui ont appartenu à Nour-ed-din, à Salah-ed-din, à Zenghi, et à d'autres sultans vivant à la fin du douzième siècle.

Mais ce fut surtout au treizième que cet art atteignit son plus grand développement.

Voici la manière dont procédaient les damasquineurs orientaux pour orner ces cuivres. Après avoir gravé en entaille le dessin qui devait être incrusté, de petites encoches étaient levées, au burin, sur les bords et le fond du creux, pour retenir la lame ou le fil de métal d'or ou d'argent servant à damasquiner. Il était alors fixé à l'aide du marteau, qui le faisait pénétrer de force dans ces encoches. Cette applique présentait, de la sorte, une surface propre à la ciselure. A première vue, on reconnaît sans peine que ces vases doivent être rapportés à deux écoles qui, pour avoir existé simultanément et avoir eu de fréquents et constants rapports, n'en sont pas moins distinctes.

La première est celle de Mossoul ou du Djezaïreh; la seconde, que je nommerai syrienne, et à laquelle on peut rattacher une longue liste d'artistes fixés dans les villes du littoral syrien, eut ses principaux ateliers à Damas et au Caire.

Le géographe arabe Ibn Sayde, mort en 1273, dit que, de son temps, les habitants de Mossoul excellaient dans la fabrication des cuivres damasquinés; c'est, en effet, aux artistes mossoulains que sont dues les plus belles pièces de la damasquinerie arabe parvenues jusqu'à nous. C'est en Mésopotamie, pays où l'esprit musulman avait, de bonne heure, perdu beaucoup de son fanatisme, que s'est formée la première école dont le caractère le plus frappant est l'emploi constant des figures d'hommes et d'animaux, tandis qu'à Damas et au Caire, le burin des artistes syriens, se livrant à la même fabrication, se renferma dans l'ornementation pure et dans la lettre. Ce n'est que vers le milieu du treizième siècle

que l'on voit apparaître, sur les objets sortis de ces ateliers, les animaux héraldiques, tels que l'aigle et la martichore.

Les vases faits, alors, pour les Francs, représentèrent parfois, non-seulement des personnages, mais même des sujets religieux, et les devises, en caractères ornés, ont un sens chrétien.

Le plus beau spécimen de ce genre, que je connaisse, est un superbe chandelier, exécuté probablement pour une église, et sur la base duquel se voit gravé le baptême de Jésus-Christ. Ce flambeau, qui fait aujourd'hui partie de la collection Goupil, fut exécuté en 1249 par un artiste né à Mossoul, nommé Daoud-ben-Soleiman.

Les chandeliers retrouvés au couvent de Bethléem, il y a quelques années, et que l'on peut attribuer à la seconde moitié du douzième siècle, présentent de nombreux points de ressemblance comme forme, travail et ornementation, avec le joli chemaah du sultan Kelaoun publié par Prisse d'Avesne.

Tout semble dénoncer une inspiration et peut-être une main orientale dans l'exécution de ces deux chandeliers que nous a, récemment, rendus la cachette où, selon toutes probabilités, ils avaient été enfouis en 1187.

L'orfèvrerie dans les principautés franques de Syrie n'a été, jusqu'à ce jour, l'objet d'aucune étude spéciale; cependant, malgré la rareté des objets de cette provenance, je ne crois pas pouvoir passer, ici, sous silence, une branche aussi importante de l'art industriel.

Grâce à quelques inventaires, tels que celui d'une partie du trésor de la cathédrale de Saint-Pierre d'Antioche, et

aux rares monuments qui nous sont parvenus, j'ose, sans trop de témérité, aborder ce sujet.

Il y avait à Jérusalem une rue exclusivement occupée par les orfèvres.

Le titre de l'or et de l'argent était réglé par une ordonnance du roi (1).

Les orfèvres entailleurs gravaient les sceaux; ceux qui étaient nommés fers à buller paraissent avoir été en métal dur et probablement le plus souvent en acier (2).

Les lapidaires se servaient du diamant pour graver les pierres dures (3). L'Orient, dit M. de Vogué, n'a jamais perdu la tradition antique de la gravure sur pierre et le savant académicien attribue à des artistes syriens les gravures, sur pierres dures, d'animaux héraldiques qui ornent les chatons de certaines bagues ayant appartenu à des seigneurs francs de Terre-Sainte, comme l'anel d'Henry de Gaurel, celle qui est conservée dans la collection Piot et plusieurs autres qui nous sont connues.

Ces pierres ont été enchâssées dans un cercle de métal sur lequel un graveur français a ajouté la légende dans sa propre langue.

Il n'était pas rare alors, tant en Orient qu'en Occident, de voir des entailles antiques ou des camées enchâssés dans les bijoux. Ainsi, le contre-scel de Thomas de Ham, connétable de Tripoli, et qui, avant lui, avait servi à son père, Gérard de Ham, est formé d'une entaille antique ovale représentant deux oiseaux affrontés et retournant la tête.

---

(1) *Assis. de Jérus.*, t. II, p. 375.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 97-285.
(3) Edrisi, t. I, p. 72.

On trouve la mention d'un camée avec des saphirs dans un inventaire dressé à Acre en 1266.

Les orfèvres arabes étaient souvent appelés à faire des bijoux pour les seigneurs francs.

Je me souviens d'avoir vu, en 1860, dans la belle collection formée à Beyrouth, par M. Péretié, une agrafe de manteau en or. Elle avait la forme d'un écu et était ornée de deux animaux fantastiques en émail cloisonné; au revers se trouvait l'inscription suivante, en caractères arabes : « Fait par Saad, l'orfèvre, pour le seigneur chrétien Kiliam (Guillaume). »

Ce remarquable bijou est malheureusement sorti, peu après, des mains de M. Péretié, et toutes mes recherches pour savoir ce qu'il était devenu sont demeurées infructueuses.

L'inventaire du trésor de la cathédrale d'Antioche, dont j'ai parlé plusieurs fois, et qui remonte à l'année 1209, mentionne :

Une grande croix d'or ornée de perles et pierres précieuses.

Un calice d'or enrichi de pierreries.

Deux évangéliaires revêtus de reliures d'or garnies de pierres et de perles.

Deux livres des épîtres reliés avec des plaques d'argent.

Un calice d'argent doré.

Deux peignes d'ivoire.

Quatre custodes d'argent.

Un encensoir d'argent.

Un vase d'argent pour le saint Chrême.

Une image d'argent (selon toute apparence un buste servant de reliquaire).

Des anneaux d'or ornés de topazes, etc., etc.

Ce document qui, avec les vêtements sacerdotaux, ne comprend pas moins de quarante-six articles, doit nous donner une idée, au moins partielle, de ce qu'était le trésor d'une grande église latine de Syrie, au treizième siècle.

Je crois devoir encore citer ici, à cause de sa provenance, l'évangéliaire de la reine Melisende, fille de Baudoin II et femme de Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem, où se trouve l'obit du roi Baudoin II. Ce manuscrit se voit, aujourd'hui, au British Museum, après avoir été longtemps conservé à la Grande-Chartreuse de Grenoble. La reliure de cet évangéliaire, formée de deux magnifiques plaques d'ivoire sculptées et garnies en argent, est du plus beau style bysantin ; le dos du livre est fait d'une splendide étoffe de soie brochée de croix d'or.

Au premier coup d'œil, on constate que les orfèvres des colonies latines s'inspirèrent complètement de l'art bysantin.

Alors, comme aujourd'hui, les artistes syriens étaient fort habiles dans l'emploi des ornements de filigrane, et on voit dans le trésor de la cathédrale de Namur, une croix provenant de l'abbaye d'Ognies, où elle avait été apportée d'Acre par Jacques de Vitry. C'est une croix à double traverse, en bois de cèdre, contenant des reliques et d'un travail purement oriental. Elle est recouverte de feuilles d'argent doré, décorées de filigranes et d'ornements, exécutés au repoussé, d'un caractère tout à fait bysantin ; ce sont des roses à huit pétales et des fleurons ; les bordures sont ornées de perles.

Huit médaillons, en émail cloisonné, sont disposés sur le montant et les branches de cette croix. Ils représentent les évangélistes saint Marc, saint Jean et saint Mathieu, puis saint Pierre, saint Paul, et enfin l'archange Gabriel.

Le médaillon placé dans la branche supérieure de la croix représente le sujet préféré des Bysantins et qu'ils appellent *la préparation;* c'est un petit autel surmonté d'une croix et chargé d'un coussin portant l'évangéliaire. Toutes les inscriptions, en caractères grecs, sont en émail rouge. Douze turquoises, autant de rubis et un grand nombre de jorgons, complètent l'ornementation de cette croix.

On trouve dans le premier volume des *Historiens arméniens des Croisades*, page 641, une curieuse liste de pièces d'orfèvrerie, dont le trésor de l'église patriarcale de Rom-Kalah avait été enrichi par le catholicos Grégoire Abirad et par plusieurs princes arméniens, mais que le catholicos Jean fit fondre en 1204 et dans les années suivantes.

Cette liste mentionne de nombreux vases sacrés, d'or et d'argent. Un grand reliquaire orné d'or, d'argent et de pierres précieuses qu'avait fait faire le catholicos Nersès Schnorali; deux grandes croix d'or enrichies de perles et de pierreries, la première donnée par le baron Vasil, l'autre par le catholicos Grégoire Abirad. Une couverture d'évangéliaire, garnie de pierres et de perles. Une grande lampe d'argent suspendue à la coupole de l'église de Saint-Grégoire l'Illuminateur, et un parement d'autel en orfèvrerie, don du même prélat.

Cette nomenclature, ainsi que la description des dernières épaves de ce trésor, donnée par M. Langlois, qui les vit au patriarcat de Sis, en 1853, suffisent à montrer que pendant la durée du royaume d'Arménie, l'orfèvrerie produisit de nombreux monuments, malheureusement presque tous perdus aujourd'hui. Cependant, les rares spécimens qui subsistent encore témoignent là, comme en Syrie, d'une profonde influence bysantine.

La pièce capitale de l'orfèvrerie médiœvale arménienne parvenue jusqu'à nous, est un superbe reliquaire en forme de dyptique, que le roi Hethoum fit exécuter à la fin du treizième siècle, et qui, après avoir appartenu au trésor des catholicos, se trouve à présent dans la collection Basilewski. Ce dyptique est en bois recouvert au dedans et au dehors de lames de métal doré, repoussées à l'étampe et gravées. Ce monument mesure environ soixante-quinze centimètres de hauteur sur une largeur un peu moindre. Les bords sont décorés de médaillons en bas-relief représentant les figures de saint Pierre, saint Grégoire Lussavoritch (l'illuminateur), saint Stratiotis, saint Paul, saint Thaddée, saint Varthan, saint Jacques, saint Thomas, saint Simon, saint Esaïe, saint Elie, saint Denis Ardzeban (porte-parole), saint Chrysostôme, saint André, saint Philippe, saint Barthélemy, le patriarche Siméon, Moïse, saint Siméon, saint Nicolas, saint Ignace, saint Bazile, etc., etc.

Au centre du dyptique, se voit une arcature ogivale, entourée de rinceaux ajourés, chargés de feuilles, de fruits et de fleurons, que ferment deux vantaux ornés de figures en pied de la Mère de Dieu et de l'archange Gabriel, ainsi que des médaillons de saint Jean, de saint Etienne, de David, et enfin, dans le dernier angle, du roi Hethoum.

En s'ouvrant, ces volets laissent voir une plaque ornée de la croix à double traverse, dite Croix d'Outre-mer, comme celle de l'abbaye d'Ognies, et derrière laquelle étaient placées les reliques que ce dyptique paraît avoir été destiné à contenir.

Des galons perlés et des versets des Saintes-Ecritures, en beaux caractères arméniens du moyen âge, complètent l'ornementation de cette face du monument, dont le revers

est formé d'une large plaque d'argent chargée d'une très-longue inscription arménienne, exécutée au repoussé, en caractères enchevêtrés, dont M. Dulaurier préparait la traduction quand une mort imprévue vint l'enlever à la science.

Bien que ce monument, comme les reliquaires du trésor patriarcal de Sis, présente une œuvre d'un caractère essentiellement bysantin, il faut cependant reconnaître une influence, et peut-être même une main occidentale dans certains détails de ce dyptique, notamment dans les rinceaux qui décorent l'arcature centrale.



# CHAPITRE XI

## État forestier et agricole

### Le régime des terres

Une esquisse rapide de l'état forestier et agricole de la Syrie, durant les douzième et treizième siècles, est l'introduction naturelle à ce que je vais dire du régime des terres, dans les colonies franques d'Orient.

Je ne parlerai point ici de l'orographie générale du pays, que le lecteur connaît déjà. Je commencerai donc par quelques mots sur l'état des forêts (1) qui se rencontraient alors; puis j'exposerai ce que nous savons de l'agriculture dans ces contrées, pendant le moyen âge.

Malgré l'aspect stérile et désolé que présentent aujourd'hui les sommets du Liban, ainsi que les montagnes voisines d'Antioche, le voyageur ne doit pas oublier que toute cette région fut jadis couverte de bois ombreux pour la plupart consacrés aux dieux de l'Olympe.

---

(1) Les forêts de la Syrie furent célèbres dès l'antiquité la plus reculée. Les Assyriens les mentionnent dans leurs inscriptions et portèrent des bois du Liban jusqu'à Babylone. Des poutres de cèdre, retrouvées dans les ruines de Nimroud, se voient, aujourd'hui, au Musée britannique.

En dépit des terribles évènements dont ce pays fut le théâtre, entre l'invasion musulmane et la prise d'Antioche par les Francs, la Syrie possédait encore, à cette époque, une partie des vastes forêts qui s'y voyaient dans l'antiquité.

Une étude attentive des textes contemporains permet d'indiquer, à peu près, ce qui en subsistait aux douzième et treizième siècles.

La région montagneuse de la principauté d'Antioche était, comme de nos jours, la plus boisée de ce pays.

La montagne Noire, la montagne Admirable et le massif du Cassius (1), désigné, alors sous le nom de mont Parlier, étaient couverts de forêts assez clairsemées, existant encore et dont le pin d'Alep, le cèdre et le chêne vert forment, avec quelques chênes zéens, les essences dominantes.

Aujourd'hui, on peut évaluer à 200,000 hectares la superficie de ces bois.

D'autres forêts de pins disparues récemment, et qui, dans ces derniers temps, représentaient encore près de 30,000 hectares, se trouvaient entre Hatab (Aïntab) et Marès, au sud-ouest de la seconde de ces villes. Dans ce massif, il faut, je crois, reconnaître la forêt de Marris, mentionnée par Guillaume de Tyr (2).

En 1115, les environs de Laodicée (Lattakieh) (3), étaient boisés, puisque Paoli a publié une charte relatant la concession d'un droit de pacage dans ces forêts, accordée, alors, aux religieux de la maison du Mont-Thabor de cette ville.

---

(1) Edrisi, t. II. p. 132.
(2) G. de Tyr, L. XVII, p. 789.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 5.

Les pentes de la montagne des Ansariés, entre Zibel et Margat, étaient également couvertes de plantations. On trouve mentionnés (1), à la date des années 1210 et 1215, les bois avoisinants la première de ces deux villes, et le château de la Veille, que j'ai identifié avec le Kalaat-Mehelbeh.

Les forêts du territoire (2) de Margat sont également citées à plusieurs reprises; et leurs restes se rencontrent encore sur les crêtes et le plateau s'étendant à l'est de cette forteresse, vers Aleïka (nommé alors Laïcas) et Kadmous, entre le Nahar Djabar, au nord, et l'Quad Djeddeïdeh, au sud.

En 1182, ces forêts, ainsi que celles dépendant de Valenie, couvraient encore un canton relevant de Margat et nommé *Vallis Russa ou Rugia* (3), que l'on doit identifier, je crois, avec le Ouady-er-Rouz, situé entre Aleïka et Djebleh.

D'après les vestiges que j'ai retrouvés de ces bois, je crois pouvoir affirmer que les chênes-lièges, ilex pédonculés, les rouvres et les chênes verts en formaient les essences dominantes.

Dans le comté de Tripoli, les croupes Nord du Liban, nommées le Dejebel-Akkar, étaient ombragées de pins, de genévriers et de chênes mélangés. Ces forêts, très clair-semées, ne durent jamais beucoup différer de ce qu'elles sont de nos jours.

Quant à celle de Tortose, qui se retrouve (4) encore au sud-est des ruines d'Amrit, elle a été si souvent incen-

(1) *Cod. Dipl.*, p. 77, 99-107.
(2) Ibid., 73-80.
(3) Ibid., Loc. cit.
(4) *Hist. occid. des Croisades*, t. III, p. 98.

diée et est tellement maltraitée par la dent des troupeaux, qu'elle ne forme plus que des massifs de broussailles où les espèces blanches dominent.

Durant l'antiquité, les cèdres, les cyprès et les pins abondaient dans le Liban, et, au moyen âge, ces arbres s'y rencontraient en grand nombre (1).

Il y avait aussi beaucoup de genèvriers de fort grande taille, et Jacques de Vitry (2) nous apprend qu'au treizième siècle, le bois de cet arbre était considéré comme incorruptible.

On en voit encore aujourd'hui de beaux spécimens (junipérus excelsa) aux environs d'Afka et dans le Djebel Akkar, où l'inspecteur des forêts de l'eyalet de Beyrouth en a fait exploiter, il y a peu de temps, qui lui ont fourni des poutres de 10 mètres de long sur un équarrissage de 60 centimètres.

Guillaume de Tyr mentionne (3), sous le nom de *la Pinée* ou de *la Sapinoie,* le bois de pins maritimes existant encore aux portes de Beyrouth, et auquel Edrisi (4) attribue une étendue de douze milles en tous sens, comprenant sans doute les forêts qui couvraient alors les pentes des montagnes, aux environs de cette ville.

Il semble que, dès cette époque, le territoire de la baronnie de Sagette était déjà presque complètement déboisé (5), car quelques taillis peu importants y sont seuls mentionnés dans les dépendances de la seigneurie du Schouf.

---

(1) Theodoricus, de *Locis Sanctis*. Ed. Tobler, p. 8.
(2) J. de Vitry. *Ap. Bongars,* p. 1100.
(3) G. de Tyr, p. 475.
(4) Edrisi, t. I, p. 355.
(5) Strehlke, *Tab. Ord. Teut.*,p. 89-96.

Il paraît en avoir été de même pour toute la partie du littoral s'étendant de Tyr à Acre, où on ne trouve quelques bois signalés que dans les territoires de Casal-Imbert et de Montfort (1).

Mais la forêt qui couvrait la croupe et le versant occidental du Djebel-esch-Scheik (2), et s'étendait jusqu'aux environs de Bélinas était tellement considérable, que les historiens la désignent sous le nom de *Silva Universa* et de *Silva Saltus Libani* (3). La Galilée comptait deux massifs de bois sans importance; l'un près des casaux d'Arrabe, et de Zekkanin, l'autre, qui subsiste encore, s'étend au sud de Nazareth, sur les collines régnant du Mont-Thabor, jusqu'à Schef-Amar le Saphran des chartes latines.

Ces bois, comme ceux qui se voient au sud de Césarée (4), et que l'on désignait, au moyen âge, sous le nom de forêt d'Arsur, se composent de chênes appartenant aux espèces (quercus Cerris et quercus Crinita). Ces arbres, fort noueux, sont assez espacés, et leurs tiges ne dépassent guère une dizaine de mètres d'élévation.

Quant aux environs de Jérusalem, ce n'est que dans la partie occidentale du territoire de cette ville que se trouvaient des bois de quelque importance (5), vers les casaux de Belle-Fontaine, Emmaüs et Saint-Jean-des-Bois.

Arculf signale, au dixième siècle, des forêts de pins s'élevant sur les montagnes qui s'étendent au nord d'Hébron; elles subsistèrent jusqu'à la fin du quinzième siècle.

(1) Strehelke. *Tab. Ord. Teut.*, p. 107.
(2) G. de Tyr, p. 836-1020, 1052.
(3) Strehelke, *Tab. Ord. Teut.*, p. 15-62.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 71.
(5) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 45.

Au moment de l'arrivée des Francs en Syrie, de grands bois de sycomores se voyaient près d'Ascalon et de Gaza (1), mais ils ne tardèrent point à être incendiés, durant les luttes dont cette contrée devint alors le théâtre.

Les cultures agricoles semblent avoir été, alors, à peu de chose près, ce qu'elles sont encore, de nos jours, en Syrie.

Dans un passage d'un des actes formant le Cartulaire du Saint-Sépulcre (2), et relatif à des dîmes perçues par cette église, on trouve la nomenclature des grains cultivés, au douzième siècle, en Terre-Sainte. Le blé, l'orge, l'avoine, le dourah, le riz, le millet, les lentilles, les fèves, le sezame, l'étaient alors dans ces colonies.

Nous savons que le coton, le lin, le carthame, la garance, le safran et l'indigo occupaient un rang assez important parmi les productions de l'agriculture syrienne.

La garance dut être une culture propre au comté de Tripoli et aux environs de Damas.

La scamonée se récoltait dans la principauté d'Antioche, et on la trouve désignée sous le nom de *scamonea d'Antiochia.*

Les lins de Naplouse étaient les plus recherchés de la Syrie et égalaient ceux d'Egypte.

L'assolement paraît avoir été triennal (3); la première année la terre était semée en grains, la seconde elle était garet et la troisième mazadica ou mazaticha et cultivée alors en plantes légumineuses, telles que lentilles, pois chiches, lupins, fèves, pois des champs (piselli), fenugrec, pastèques, etc., etc.

---

(1) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 464.
(2) *Cart. du Saint-Sépulcre*, n° 76, p. 152.
(3) Tafel et Thomas. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 372-73.

Les fiefs se subdivisaient en casaux, que l'on trouve sans cesse cités et décrits dans les chartes de donation et d'échange parvenues jusqu'à nous. Le territoire du casal se partageait en charrues et en gastines sur le nombre desquelles étaient généralement fixées les redevances dues par le casal à la seigneurie dont il dépendait.

En Terre-Sainte, le casal était un hameau ou un village habité par les serfs ruraux (rustici), qui groupés en familles (foci) cultivaient les terres appartenant au casal.

Dans les colonies franques, ces serfs ne portaient que le joug d'un servage très adouci et pouvaient, grâce aux profits de l'agriculture, étendre leur aisance et relever, peu à peu, leur condition sociale. Les préposés, comme les reïs des casaux, en sont un exemple. Le passage suivant extrait de la relation du voyageur Ibn Djobaïr, qui visita la Terre-Sainte en 1184, donne une idée de ce qu'étaient les attributions et la situation des reïs :

« Nous nous arrêtâmes dans un bourg d'Acre (1), distant « d'une parasange (5 kilomètres et demi) de cette ville. Le « reïs qui y était chargé de la surveillance était Musul- « man. Il avait été nommé par les Francs et était préposé « à l'administration des habitants cultivateurs. Il nous « réunit, pour un festin, dans une vaste salle de sa propre « demeure, etc., etc., etc. »

Dans certains actes, notamment ceux des comtes de Tripoli, on voit figurer, sous le titre de *Regulus* ou *Reguli* (2), des indigènes qui semblent avoir été chefs des villages ou scheiks des territoires sur lesquels étaient situés les biens-fonds mentionnés dans ces actes.

---

(1) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 448.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 56.

Ce que l'on a dit, au siècle dernier, et assez récemment encore, du despotisme et de l'intolérance des Francs vis-à-vis des populations indigènes de Syrie, se trouve donc démenti par les faits, et les historiens arabes eux-mêmes sont obligés de reconnaître que leurs coreligionnaires fixés dans les provinces littorales de Syrie étaient traités avec plus d'équité et de bienveillance par les princes latins (1), que ne l'étaient, par les émirs musulmans, ceux qui habitaient les pays de l'Islam.

Les évêques n'exigeaient point la dîme des Sarrazins qui tenaient la terre à cens ou à bail (Rustici Sarraceni), ni de ceux qui, en qualité de tributaires, résidaient sur le territoire des Francs.

Le casal se divisait en charrues.

Une annotation marginale de la charte n° 31 du Cartulaire de l'ordre Teutonique fournit l'indication suivante, d'un grand intérêt, en ce qu'elle nous donne des notions précises sur la contenance exacte de la charrue, en usage dans le royaume de Jérusalem :

« Chascun charue dot havoir XXIII cordes du long et XVI cordes du large, et la corde dot avoir XVIII toise du home mezaine et insi le tout en la secrete du reame de Jérusalem par l'asise du reame devant dit.

« Funis habebit XVIII passus quantum potest mediocris homo capere expansis branchiis, et sic habet consuetudo regni. »

En attribuant à la mesure dont il est ici question une longueur de 1 mètre 62 centimètres (la brasse française), qui est celle de la brasse d'un homme de taille moyenne, opinion que semble confirmer le mot *mezaine*, employé

---

(1) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 447.

pour indiquer un homme adulte, on arrive à conclure que la charrue contenait environ 31 hectares 25 ares.

La dîme était enfin due au clergé par tous les chrétiens propriétaires de biens-fonds, qu'ils fussent religieux ou laïques. Les termes de payement usités dans les colonies franques de Syrie, étaient à peu près les mêmes qui existaient alors en France (1). L'année se partageait en quatre termes : la Saint-Jean-Baptiste, la Saint-Remy (2 octobre) ou la Toussaint, Noël et Pâques ; ou en trois, généralement, alors, la Saint-Jean, la Sainte-Croix et la Chandeleur.

La Saint-Martin de novembre et la Saint-André paraissent avoir été les termes de payement des censives (2).

Nous savons que dans le domaine royal et dans la plupart des baronnies, les corvées (angaria) étaient réglées à raison d'un jour, chaque année, par charrue de terre (3).

Les actes qui nous sont parvenus paraissent établir que les produits des cultures étaient partagés de la manière suivante : une part variant du quart au tiers était prélevée par le seigneur, et le surplus appartenait aux serfs.

---

Pour le casal de Mensara, près de Tyr, composé de vingt charrues, voici ce que nous lisons (4) :

« Dividuntur ita fructus quod nos habemus quartam partem et rustici tres partes ; et divisione facta habemus pro unaquamque caruca unum modium frumenti ultra divisionem. »

Pour le casal de Hanoe, comprenant quinze charrues,

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 236, 261, etc., etc.
(2) Ibid.
(3) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 375.
(4) Ibid., p. 371 et suiv.

Quant aux faisances ou redevances en nature qu'à trois époques de l'année, Noël, l'entrée du Carême et Pâques, les paysans apportaient à leur seigneur, on sait que pour les casaux possédés par les Vénitiens, dans le territoire de Tyr, elles consistaient, à chaque terme, en une poule, douze œufs, un demi-rotole de fromage et douze besans ou une charge de bois par charrue de terre cultivée (1).

C'était le seigneur qui fournissait le blé quand il y avait lieu de renouveler les semences, et à cette occasion, le tenancier lui devait une faisance extraordinaire d'un poulet par charrue.

Les jardins (orti, jardini, cortilli) destinés à fournir des légumes, des fruits et des herbes aux habitants, se trouvaient généralement placés aux abords des villes et autour des villages, sur le bord des ruisseaux, ou bien étaient pourvus de puits et de norias destinés à l'arrosement. Le plus souvent, ces jardins contenaient des bâtiments d'ha-

---

dont les Vénitiens possédaient un tiers, les deux autres appartenant à l'abbaye (Templum Domini) :

« Dividitur fructus ita quod nos habemus terciam partem et rustici duas partes. »

Il en était de même pour le casal de Theiretenne.

Au casal de Homeire :

« Habemus quartam partem et rustici tres partes. »

« Est consuetudo, quod mutuatur frumentum rusticis qui manent in casalibus communis ad hoc ut melius terra seminetur. Et ipsi cum accipiunt quantum sit eis necesse, tribuunt ab honorem curie pro qualibet caruca unum pullum parvum. »

---

(1) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 374.

bitation pour les gardiens, des granges ou des pressoirs, et parfois, comme à Jéricho et à Acre, ils étaient protégés par des tours de défense (1).

L'irrigation de ces jardins et des cultures qui en dépendaient se faisait comme de nos jours et paraît avoir été réglée de la même manière (2).

Ces courtils, comme les nomment les chartes, devaient être tout à fait semblables à ceux que nous voyons aujourd'hui, c'est-à-dire qu'ils tenaient plus du verger que du jardin proprement dit (3).

Les auteurs contemporains citent le grenadier, qu'ils nomment pomme d'Adam, plusieurs espèces de limons, notamment le citron doux, désigné alors sous le nom de citron d'Antioche, l'oranger, le cédrat, l'amandier, diverses espèces de figuiers, les pêchers en plein vent, et une foule d'autres arbres qu'il serait trop long d'énumérer ici.

On y cultivait divers arbustes et plantes à fleurs aromatiques, comme le rosier, l'accacia, le cassis, la giroflée, le lis, le basilic, le narcisse, la violette, le nénuphar blanc, le henneh, etc., etc. (4).

Ainsi que de nos jours, les oliviers formaient, sous le nom d'olivettes, des plantations considérables établies, généralement, à la base des collines, là où la terre végétale s'est amassée de longue date, de manière à former un sol fertile convenant à ces arbres, dont chacun payait une taxe (5).

---

(1) Rey. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXXIX, p. 118.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 170-178.
(3) Mas. Lat. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 292.
(4) Ibn Aouam. *Agriculture arabe*, t. II, p. 260, 290.
(5) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 11.

L'archevêché de Tyr possédait deux mille quarante oliviers (1).

Dans l'antiquité et au moyen âge, le palmier dattier était cultivé dans presque toute la Syrie. Mais on peut dire que cette culture présentait deux groupes principaux (2).

Le premier, composé des districts voisins de Homs et de Palmyre, où l'on cultive encore le dattier.

Le second, comprenant le Rhor, ou vallée du Jourdain et de la mer Morte, sur la rive orientale de laquelle on en voit encore d'assez beaux, entre le Zerka-Maïn et l'Arnon. Mais, au moyen âge, les plus importantes plantations de palmiers se trouvaient autour du Bessan, puis entre Phesech et Jéricho, et les dattes qu'elles produisaient étaient renommées comme les meilleures de la Syrie.

M. Guérin a retrouvé, tout le long de la vallée du Jourdain, et notamment à Djerm el Mouz, ainsi qu'à l'Aïn Fasaïl, les traces des aqueducs servant à irriguer les belles cultures, qui faisaient alors de cette riche vallée le jardin de la Palestine (3).

On sait, par Abdallatif, que la culture du mauz ou bananier (*musa paradisi*), nommée par Jacques de Vitry (4) arbre de paradis, était également fort répandue dans cette région.

Parmi les légumes, on trouvait les melons verts, et le botaniste arabe, Ibn-Beïthar, dit, au treizième siècle, que

---

(1) TAFEL et THOMAS. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 284.
(2) Ibn KHORDADBEH. Trad. Barbier de Meynard. *Ap. Journal asiat.*
(3) V. GUÉRIN. *Galilée*, t. I, p. 288.
(4) J. de VITRY. *Ap. Bougars*, p. 1099.

ceux de Safed étaient les meilleurs de toute lae Syri; les concombres, les courges, les bahamia (*hibiscus esculentus*), enfin une plante comestible nommée par les *Assises de Jérusalem* (1) les esparaies, et qui, sous le nom d'asperges, se cultive encore dans nos jardins. Mais j'arrêterai ici cette fastidieuse nomenclature.

Diverses espèces de baumiers (*amyris gileadensis et amyris opobalsamum*) se montraient en grand nombre dans les jardins d'Engaddi et de Jéricho.

Nous savons par Burchard de Mont-Sion que la culture du baumier exigeait de fréquents arrosages. Or, en visitant, en 1858, le site d'Engaddi, nommé maintenant Aïn Djeddy, j'ai retrouvé des réservoirs et des traces de conduits destinés à l'irrigation des cultures étagées en gradins.

J'ai également vu, encore intacts, plusieurs des escaliers qui faisaient communiquer ces terrasses entre elles. On trouvait dans cette contrée, où il est encore commun, et jusqu'au mont Sinaï, l'arbrisseau nommé *nux behen* ou baume d'Aaron, dont l'huile servait de base à la fabrication des baumes.

Pierre Belon, qui visita vers 1540 les cultures de baume existant à Matharieh, en Egypte, nous apprend que l'arbrisseau qui le produit se taille comme la vigne, et les branches coupées formaient les rudiments des rameaux à venir (2).

Les couvents grecs de Saint-Gérasime, de Notre-Dame de Calamoun et de Saint-Michel archange, qui s'élevaient alors sur les bords du Jourdain, étaient entourés de

---

(1) *Ass. de Jérusalem*, t. II, p. 174.
(2) P. Belon, p. 110.

vastes jardins irrigués avec soin et ombragés de nombreux arbres des espèces les plus diverses, mais parmi lesquelles dominait le palmier.

Edrisi parle de l'indigo, alors cultivé dans le Rhor du Jourdain. Cette vallée était, au douzième siècle, un des centres les plus importants de la culture de la canne à sucre, qui, exemptée de la dîme et fort encouragée par les princes latins, se développa très-rapidement sur tout le littoral de la Syrie, notamment dans la campagne de Tyr et de Tripoli.

Les deux espèces de cannes produites aux environs d'Acre et de Tyr étaient le mostar et la jeny (1).

Les Syriens savaient en cristalliser le jus, bien avant l'arrivée des Francs en Terre-Sainte.

Les ouvriers sucriers de Tyr étaient les plus habiles de la Palestine, et en 1239, l'empereur Frédéric II fit venir en Sicile plusieurs de ces artisans pour y perfectionner les procédés usités jusqu'alors (2).

Les sucres de Tyr, dit le célèbre chroniqueur (3), formaient un des principaux articles du commerce de cette ville.

La partie du bassin du lac Asphaltite, nommée Rhor Safieh et Rhor Mezrâa, était alors occupée par de vastes plantations de cannes à sucre, dont les produits étaient désignés sous la dénomination de sucres du Krak et de Montréal.

Traversant l'Ouad-es-Saphieh en 1809, Burkhardt trouva les ruines de moulins à cannes remontant à

---

(1) Rey. *Rech. sur la Dom. lat. en Orient*, p. 38.
(2) H. Breholles, t. V, I[re] partie, p. 574.
(3) G. de Tyr, l. XIII, ch. 3, p. 835.

l'époque médiævale et appelés encore Taouahïn-ez-Zoukkar (les moulins à sucre).

On voit non loin de la fontaine d'Elysée, à Jéricho, les restes de deux grands moulins à cannes, datant aussi du moyen âge, voûtés en ogive et nommés également Taouahïn-ez-Zoukkar.

Les Latins avaient conservé à ces moulins le nom arabe de Masaria (1).

Les empereurs bysantins avaient favorisé, de tout leur pouvoir, le développement de la culture du mûrier en Syrie. Aussi, quand les Arabes s'en rendirent maîtres, était-elle déjà comptée comme un des principaux centres de production de la soie (2).

De leur côté, les négociants européens poussaient énergiquement à la culture du coton, qui ne tarda pas à prendre un grand développement dans les principautés d'Edesse, d'Antioche, et dans le royaume de la Petite-Arménie (3).

Dès 1140, on trouve mentionnée l'importation à Gênes, des cotons de la principauté d'Antioche. C'était des environs de Ghorighos et d'Adana, dans le royaume d'Arménie, qu'on tirait la plus grande quantité de coton. Mais, le coton nain semble alors, comme de nos jours, avoir été cultivé de préférence en Syrie, aux environs de Laodicée, de Tripoli, de Damas et d'Acre.

Les cotons produits par les principautés latines étaient exportés, partie en matière brute, partie déjà mis en œuvre dans les ateliers syriens.

---

(1) Tafel et Thomas. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 368.
(2) Pariset. *Hist. de la Soie*, t. II, p. 12.
(3) *Liber. Jurium*, t. I, p. 71 et suiv.

On cultivait la vigne dans toute la Syrie, mais particulièrement dans la principauté d'Antioche et le comté de Tripoli. Les vins de La Liche, célèbres dès l'antiquité, ceux de Nephin et du Boutron étaient les plus estimés de cette contrée (1).

Burchard de Mont-Sion signale dans la relation de son pèlerinage en Terre-Sainte une méthode de taille, qu'il trouva en usage à Tortose, et par suite de laquelle certaines vignes portaient trois récoltes la même année (2).

Des vignobles considérables se rencontraient encore dans la seigneurie de Sagette, aux environs de Tyr et en Galilée (3).

Parmi les droits payés à l'entrée de la ville d'Acre, on trouve la mention de celui perçu sur les vins d'Antioche, de Nazareth, du Saphran de Cayphas et de Casal Imbert (4).

En 1185, le pèlerin Théodoricus cite les vignes de Jéricho.

Phocas trouva un magnifique vignoble (5) parmi les dépendances de l'abbaye de Sainte-Croix, possédée par les Géorgiens — Mais le plus célèbre de la Terre-Sainte, était, à cette époque, celui d'Engaddi, au bord de la mer Morte; il existait encore au quinzième siècle, et Hasselquist, qui visita les ruines de ce village en 1739, y vit encore des vignes. En 1858, pendant mon séjour à Engaddi, je n'en trouvai plus aucune.

---

(1) Wilb. d'Oldembourg. *Ap. Laurent*, p. 168.
(2) Burchard de Mont-Sion. *Ap. Laurent*, p. 88.
(3) Ibid., p. 27-88.
(4) *Ass. de Jérus*, t. II, p. 180.
(5) *Hist. grecs des Crois.*, t. I, p. 548.

Un passage fort intéressant de Ludolphe de Suchen relate que les Templiers transportèrent des cépages provenant d'Engaddi dans leur domaine de Chypre, situé près de la ville de Baphe, et le pèlerin allemand dit qu'il ne compta pas moins de dix espèces de raisins cultivés dans cet enclos.

L'existence de vignobles considérables, qui, dans la seconde moitié du treizième siècle, se voyaient autour de Bethléem, est signalée par Burchard de Mont-Sion (1).

Dans les colonies franques de Syrie, le produit des vignes semble avoir été partagé de la manière suivante : le premier tiers au maître, et les deux autres aux vignerons (2).

Il y a tout lieu de penser que, durant les Croisades, la culture des vignes de Syrie devait avoir bien des points de ressemblance avec celle des vignobles que nous voyons encore dans l'île de Chypre, non-seulement comme nature de produits, mais comme méthode de culture des ceps et de fabrication des vins.

Pour la délimitation des terres, outre les accidents naturels, comme les cours d'eau, les ravins ou les escarpements de rocher, on trouve souvent dans les chartes de cession, de vente ou d'échange qui composent les Cartulaires de Terre-Sainte la mention de bornes sur lesquelles étaient incisées des croix; des marques analogues faites sur des rochers (3) et dont des exemples se voient encore, de nos jours, aux environs de Cayphas, où j'en ai retrouvé plusieurs; enfin, des croix et des bornes en pierre, plantés

(1) *Loco Citato.*
(2) Tafel et Thomas. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. 13, p. 382-385.
(3) *Cart. du Saint-Sépulcre*, n° 71, p. 144.

aux limites des possessions, sous lesquelles on avait placé du charbon (1), usage évidemment d'origine occidentale, et qui s'est conservé jusqu'à nous, dans certaines provinces de France.

### Les voies et les chemins

Les villes, les forteresses et les casaux étaient reliés par un réseau de routes et de chemins.

Les Francs semblent s'être assez préoccupés de la surveillance de ces voies, dont les corvées (angaria) assuraient l'entretien.

Dans son voyage en Syrie vers 1184, Ibn Djobaïr (2) signale le grand mouvement des caravanes, existant entre Damas et Acre. Elles suivaient la route par Tibériade, qui était la plus fréquentée et la plus commode.

Les péages prélevés sur ces chemins étaient une source de revenus pour les grands vassaux, chargés de leur police et de leur entretien. Aussi, dans les donations de casaux, faites aux ordres religieux (3), voyons-nous les seigneurs se réserver, avec grand soin, la surveillance et la juridiction des voies de communication.

Nous remarquons encore, dans la relation d'Ibn Djobaïr, un curieux exemple de la manière dont s'exerçait alors

---

(1) Strehlke, *Tab. Ord. Teut.*, n° 46, p. 38.
(2) *Hist. arabes des Crois.*, t. II p. 446.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 150.

cette police des chemins; c'est toujours de la route de Damas à Acre que parle le voyageur arabe : « La limite des territoires francs et musulmans était un gros chêne, nommé *chêne de la Balance*, situé au bord de la route, à mi-chemin entre Beit Djenn et Bélinas.

« Les Francs se trouvaient responsables de la police de la route, à partir de cet arbre, et les Musulmans l'étaient de leur côté, pour la route se dirigeant vers Damas. »

Dans son mémoire sur le régime des terres dans les principautés franques de Syrie, M. le comte Beugnot fait remarquer que l'Assise de Baudouin II met au nombre des cas devant faire perdre à un baron son fief, l'ouverture d'une route facilitant aux Sarrasins l'invasion des pays occupés par les Francs.

Ce qui prouve que, déjà alors, les seigneurs s'efforçaient d'étendre les voies de communication existant dans leurs domaines.

En temps de trêve, ces routes étaient très fréquentées par les caravanes venues des pays musulmans (1) : ces dernières avaient l'habitude de camper en dehors des villes, et chaque seigneur les faisait garder et convoyer sur ses terres, percevant un droit de transit en retour de sa protection.

Ces voies de communication se divisant en *Viæ Regales* en chemins royaux et *Viæ Magnæ, communes ou publicæ*, c'étaient les chemins ordinaires, et nous les trouvons parfois désignés sous le nom de *Viæ Vicinales*, ou chemins vicinaux. Les tracés de quelques-uns de ces chemins sont connus, et on peut encore les suivre, grâce aux ponts cons-

(1) Mas. Lat. *Chron. d'Enoul et Bernard le trésorier*, p. 54-96.

truits par les Francs pour faciliter le passage de certains cours d'eau.

La route d'Acre à Jérusalem traversait Recordane, le Saphran, le Caymont, le Lion, le Grand-Gérin, Naples et la Grande-Mahomerie.

Un autre chemin réunissait Acre à Nazareth, en passant par le Saphran et Sephorie (1). — Acre communiquait encore avec Damas, par une voie analogue traversant Touran, Tabarie, Bélinas et Betgenne (2), point où elle franchissait la frontière des provinces latines pour s'engager sur le territoire de Damas. C'est à Bélinas (3) que se raccordait à cette route celle de Tyr à Damas, par le Teron, Château-Neuf et Mecïa.

Les chemins royaux, qui, généralement, remplaçaient les anciennes voies romaines, encore reconnaissables aujourd'hui, semblent avoir été carrossables. Quant aux autres, il y a tout lieu de penser que ce ne furent que des routes muletières.

On trouve désignées sous le nom de *Viæ Maritimæ*, celles qui suivaient le littoral (4).

J'ai dit ailleurs qu'en temps de trêve les caravanes se rendant d'Egypte à Damas et dans les villes musulmanes du nord de la Syrie traversaient les provinces francques en acquittant certains droits sur les marchandises qu'elles transportaient.

Ces péages, partagés entre vassal et suzerain, formaient un des principaux revenus de la couronne, et, en 1162,

---

(1) ODERIC. DE FORO JULII *ap. Laurent*, p. 146.
(2) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 446.
(3) Ibid.
(4) STREHELKE, *Tab. Ord. Teut.*, p. 51.

on les voit soigneusement réservés par le roi Baudoin III (1).

Les lins d'Egypte que l'on portait à Damas, où ils étaient travaillés, constituaient un des principaux articles de ce transit (2).

Je me bornerai à indiquer ici les deux itinéraires suivis par les caravanes à travers le domaine royal. Le premier, partant du Darum, poste avancé vers l'Egypte, passait par Gadres, Forbie, Chaco, le Grand-Gérin et la plaine d'Esdraelon (3). L'autre, dont j'ai déjà dit quelques mots, après avoir traversé la seigneurie de Karak, gagnait Damas par la terre d'Oultre Jourdain et Bostra.



(1) Le fait du transit des caravanes arabes par le territoire des Francs est établi dès l'année 1116. — *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 498.

(2) *Ass. de Jérus.*, t. II, p. 118.

(3) Burchard de Mont-Sion, *Ap. Laurent*, p. 39.

# CHAPITRE XII

## Etat financier

L'état financier des colonies latines est un des points sur lesquels se sont le moins portées les recherches des érudits.

On sait que l'administration des finances de chaque principauté ou grande baronnie était nommée la *secrète*, et que le chef du service financier était appelé *bailli de la secrète*. Il avait sous ses ordres un personnel de receveurs, qu'on désignait sous le nom d'écrivains, et sur lesquels nous n'avons, jusqu'à ce jour, que peu de renseignements.

Je vais passer en revue, ici, ce que l'on connaît des droits, tailles et péages formant les ressources du roi et des grands feudataires.

Je citerai, en première ligne, les droits de douane perçus à l'entrée et à la sortie des villes sur les marchandises importées ou exportées.

La liste des articles sur lesquels il était perçu un droit à Acre, soit à l'entrée, soit à la sortie, et qui se trouve au tome II des *Assises de Jérusalem*, ne comprend pas moins de cent onze objets. Certaines variantes du texte des *Assises* et d'autres recherches me permettent d'y ajouter seize ou dix-huit articles. Il faut y joindre encore les droits perçus sur les marchés; car, en 1172, Bohémond, prince d'Antioche, attribua à l'Hôpital une rente de neuf cents besans à prendre *in fundo fructus* de la ville de la Liche ou Laodicée (1).

Le passage suivant, extrait d'Ibn Djobaïr, montre ce qu'était la douane de la ville d'Acre en 1184.

« En arrivant (à Acre), on nous conduisit au déouan (douane), qui est un caravan sérail destiné à recevoir les caravanes (2). Vis-à-vis de la porte, il y a des bancs recouverts de tapis où se tiennent les scribes du déouan, qui sont chrétiens; ils ont des encriers, en ébène, dorés et bien ornés et font les écritures en arabe, langue qu'ils parlent également. Celui qui est à leur tête, et qui est fermier de la douane, s'appelle simplement chef, titre tiré de l'importance de sa charge. Tout ce qui est perçu par eux appartient au fermier des douanes, qui paie une très forte somme au gouvernement. Ce fut dans ce lieu que les marchands de notre compagnie transportèrent leurs marchandises, et ils s'installèrent à l'étage supérieur de l'édifice. Quant aux gens qui n'avaient pas de marchandises, on examina leurs bagages pour s'assurer qu'ils ne contenaient rien (qui fût passible des droits), puis on les laissa aller. On procéda à ces opérations avec douceur et mansuétude, sans aucune violence ni surcharge, etc. »

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 195, p, 242.
(2) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 449.

Les droits d'entrée perçus sur les objets venant par mer étaient nommées la chaîne. A en juger par les nombreuses rentes basées sur ce revenu et par les dépenses qui y étaient imputées, il devait atteindre un chiffre très considérable dans les villes maritimes importantes.

Les droits acquittés par les marchandises en transit (1).

Les taxes et les droits que payaient les nombreuses caravanes traversant les territoires possédés par les Francs, ainsi que certains péages acquittés aux limites des principautés ou de certaines grandes seigneuries (2).

C'était au Darum que les caravanes venant d'Egypte étaient tenues d'acquitter le péage à leur entrée sur le territoire du domaine royal (3).

Parmi ces mêmes péages, je citerai encore celui qui était établi au Pont-de-Fer, là où la route d'Antioche à Alep franchissait l'Oronte, puis un autre placé à l'extrémité opposée de cette principauté, sur la route maritime au pied du château de Margat (4). Là, une muraille se détachant des ouvrages avancés de la forteresse, descendait vers la mer. Elle était percée d'une porte dominée par une tour, subsistant encore aujourd'hui, nommée Bordj-es-Sabi. Par là passait, en acquittant un droit, tout ce qui suivait la route de Valenie à Maraclée.

Des traces de portes analogues barrant les routes, et au passage desquelles un droit était perçu, se voient encore dans plusieurs endroits, notamment au Ouady Amrit, sur la route de Tortose au Krak-des-Chevaliers;

---

(1) TAFEL et THOMAS. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 397.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 72.
(3) G. de TYR, p. 975.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 123.

au petit fort gardant le passage du fleuve du Chien, et sur bien d'autres points (1).

On trouve fréquemment en Syrie des restes de tours, du moyen âge, placées à des passages étroits ou à des défilés, et ayant servi, ici comme en Europe, à assurer des péages. Leurs ruines sont encore désignées sous le nom de Bordj-el-Ghafar, ou tour du Péage. La tour d'En-Nakoura, au pied du cap Blanc, est dans ce cas. Ibn Djobaïr signale le péage qui était acquitté au château de Toron (2).

Une charte arménienne, datée de l'année 1271, et publiée, il y a peu d'années, par le savant Père Léon Alischan, vicaire général des Mékitharistes, signale un de ces péages possédé par les chevaliers de l'ordre Teutonique, près d'un fort, nommé la Tour Noire, dépendant de la seigneurie de Servantikar, dans le royaume de la Petite-Arménie (3).

Dans le traité conclu le 23 décembre 1288, entre la république de Gênes et le roi Léon III d'Arménie (4), il est question d'un semblable péage qui se trouvait entre l'Aïas (Laïazzo) et la forteresse de Gouglag.

Je crois devoir transcrire ici le passage du traité qui complètera cette partie de mon travail.

« Le droit de péage, établi entre l'Aïas et Gouglag, est fixé de cette manière : la soie paiera pour une charge vingt-cinq nouveaux direm; les draps de soie pour une charge de chameau, aussi vingt-cinq nouveaux direm.

---

(1) Edrisi, t. I, p. 356.
(2) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 446.
(3) L. Alishan. *Le Pacte de Servantikar.*
(4) V. Langlois. *Cart. d'Arménie,* p. 159.

Quant à l'indigo et aux drogueries, excepté le poivre, le gingembre et le bois de Brazil, on paiera pour tout le reste vingt-cinq nouveaux direm par charge de chameau, dix-neuf par charge de mulet, seize par charge d'âne; pour le poivre, le gingembre et le bois de Brazil, vingt nouveaux direm par charge de chameau; pour toutes les étoffes du pays des Franks, soit grosses, soit fines, qui viennent de cette contrée, et pour toutes les toiles communes ou fines qui en viennent aussi, on paiera vingt nouveaux direms par charge de chameau; toutes les charges qui paieront vingt nouveaux darem par charge de chameau, en paieront quinze par charge de mulet et douze par charge d'âne. Le coton, le sucre, le vif-argent, le corail, l'étain, le cuivre et toutes les autres choses paieront par charge de chameau quinze nouveaux direm; par charge de mulet douze, par charge d'âne neuf. Le savon paiera par charge de chameau dix nouveaux direm; par charge de mulet, huit et sept par charge d'âne. »

Les fermes ou monopoles de certaines industries, formaient également une des branches les plus sérieuses des revenus publics.

La teinturerie, généralement affermée aux Juifs.

Le mesurage des grains, des vins et des huiles.

La tannerie.

La brasserie (ou fabrication du vin de cervoise).

La boucherie et le droit d'abattage des porcs, nommé *tuazo*, et qui s'élevait à quatre deniers par tête.

La pescherie.

La savonnerie.

La verrerie.

La chaufournerie ou fabrication de la chaux.

La fabrication de l'huile de Sesame.

Il faut encore compter la tercerie, payée pour le nolis des navires (1).

Les droits d'ancrage étaient très-régulièrement perçus dans les ports des principautés franques de Syrie (2), et on voit, en 1223, Jean d'Ibelin, seigneur de Barut, concéder aux Génois l'exemption de ce droit, comme un privilège important.

Les tailles acquittées par les indigènes (3), *talliam surianorum*, etc., sont également mentionnées dans les textes.

Les capitations payées par les Musulmans, dont parle Ibn Djobaïr, et par les Juifs formaient les principales branches ordinaires du revenu public (4).

Outre ces diverses ressources, le trésor royal avait encore recours, dans certains cas, à la levée des tailles extraordinaires pour un objet déterminé.

La plus importante, qui nous soit connue, est celle levée en 1182, pour faire face aux nécessités de la défense du royaume (5).

Cette taxe fut payée par tous les habitants du domaine royal, à raison de deux pour cent de leurs revenus et au même taux sur la valeur des meubles et des marchandises emmagasinées.

Les églises et les monastères y furent soumis comme la noblesse et la bourgeoisie.

Les soudées furent elles-mêmes frappées d'une taxe de

---

(1) *Rech. sur la Dom. lat. en Orient*, p. 47.
(2) *Lib. Jurium*, t. I, p. 687.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 198, p. 242.
(4) Tafel et Thomas. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 359.
(5) G. de Tyr, p. 1112.

un pour cent, et les possesseurs de casaux eurent à lever un besan par feu sur leurs serfs.

Ces sommes étaient encaissées par l'écrivain des tailles et furent déposées à Jérusalem et à Acre.

On trouve encore la mention d'autres taxes extraordinaires, levées, les unes pour l'armement de galères, les autres pour la construction de murailles et de tours; enfin une pour l'arsenal de Famagouste (1).

La fortune personnelle de certains barons latins paraît avoir été fort considérable; car, outre les revenus de leurs seigneuries, chaque expédition heureuse les enrichissait de butin. Puis, bientôt, l'établissement des consulats et l'octroi des franchises commerciales, chèrement payées par les cités maritimes de l'Occident, le développement du commerce de l'Italie, de la France et de l'Espagne avec la Syrie, qui en fut la conséquence, devinrent pour leurs sujets, tant orientaux qu'occidentaux, ainsi que pour eux-mêmes, l'origine d'une grande opulence.

Je n'en citerai que quelques exemples; ainsi, on voit, au mois de septembre 1218 (2), Guy de Giblet prêter au roi Jean de Brienne, au camp devant Damiette, une somme de 50,000 besans sarrazins, et en 1228, le même seigneur prêtait encore 30,000 besans à l'empereur Frédéric II, au moment de son arrivée en Terre-Sainte (3).

En 1241, Amadi estime le revenu du Toron, dont Philippe de Montfort était alors seigneur, à 60,000 besans sarrazinas (4).

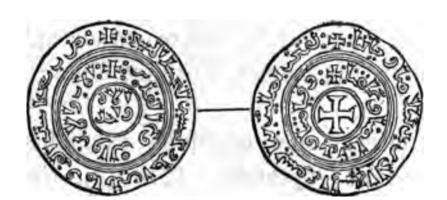
---

(1) *Ass. de Jérus.*, t. II, p. 378.
(2) *Cont. de G. de Tyr*, p. 332.
(3) MAS. LAT. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 238.
(4) AMADI. *Chron. de Chypre*, fol. 145.

Au moment de la cession de Chypre au roi Guy de Lusignan, en 1192, Saïs, bourgeois syrien de Tripoli, et Jean de la Monoie, assistés de quelques autres, prêtèrent à ce prince une somme de 60,000 besans sarrazinas (1).

On peut se faire une idée des richesses apportées en Syrie par le commerce de l'extrême Orient, en lisant dans la chronique de Macheras ce qu'il dit du luxe régnant chez certains marchands syriens de Famagouste, entre les mains desquels était passé le commerce d'Antioche, de Tripoli, d'Acre et de Tyr (2).

Les quatre grands ateliers monétaires des principautés latines furent à Tyr, à Acre, à Tripoli et à Antioche. C'est là qu'on frappait les besans sarrazinois, imitations des besans fatimites, mais qui bientôt portèrent des



Besan sarrazinas au type d'Acre.



Besan sarrazinas au type de Tripoli.

(1) *Cont. de G. de Tyr*, p. 187.
(2) Macheras. *Chron. de Chypre. Ed. Miller*, p. 52.

devises chrétiennes en caractères orientaux. Ceux d'Acre, représentent une valeur intrinsèque de 8 fr. 50 à 8 fr. 80. Ceux, dits Tripolaz, frappés à Tripoli, sont d'un titre inférieur et ne valent guère que 7 fr. Celui d'Antioche était d'une valeur identique (1).

Les Vénitiens furent les premiers gérants de l'atelier monétaire de Tyr, et les dinars qu'on y frappait étaient désignés sous le nom de Soury. Nous savons, par le géographe Kazouini, que les habitants de la Syrie et de l'Irak s'en servaient pour faciliter leurs transactions commerciales et qu'il avait cours sur tous les grands marchés de l'Orient.

Parmi les monnaies d'argent, outre celles frappées à l'effigie des princes latins, on trouve encore le direm à légendes arabes, dont le poids paraît avoir été de trois grammes cent soixante-quatre.

Dès les premières années de l'hégire, les Musulmans avaient frappé des contrefaçons des monnaies bysantines et sassanides, et cet usage durait encore au commencement du onzième siècle (2).

Les Italiens furent, avec les ordres du Temple et de l'Hôpital, les grands banquiers des colonies franques.

Il y avait des maisons de banque établies à Acre, à Césarée, à Tripoli, par les grandes maisons italiennes de Venise, de Gênes, de Sienne, de Pise, d'Ancône.

A Acre, c'étaient les Lercario de Gênes. A Césarée, la maison Jean et Gaspard Cocerel. A Japhe, Berton de

---

(1) BLANCARD et SAUVAIRE.

(2) B[on] MARCHAND. *Lettres sur la numismatique.*

Rescoro, de Pise. Les Templiers eux-mêmes étaient les plus riches banquiers de Syrie.

Au douzième siècle, les Vénitiens mirent en usage la lettre de change dans les villes maritimes de Syrie.





Sceau d'Amaury, patriarche d'Antioche.

# CHAPITRE XIII

## L'état ecclésiastique et l'assistance publique

La Syrie était divisée, au point de vue religieux, en deux patriarcats, celui de Jérusalem et celui d'Antioche.

Le premier avait pour suffragants quatre archevêques, neuf évêques, le Maître des chevaliers de Saint-Lazare des Mesiaux, neuf abbés mitrés et cinq prieurs du rite latin ; enfin, quinze prélats indigènes, arméniens, syriens, jacobites ou grecs. Vingt monastères de ces divers rites se trouvaient compris dans les limites de ce patriarcat.

Le second comptait quatre archevêchés, sept évêchés, neuf abbayes et deux prieurés latins. Il avait encore

pour suffragants les catholicos d'Arménie, ainsi que les patriarches syriens, maronites et jacobites, avec trente et un archevêques ou évêques arméniens, syriens, jacobites et grecs.

Plus de quarante monastères de ces divers rites se trouvaient également dans ce patriarcat.

En parlant des églises de Syrie, je ne saurais m'étendre, ici, sur le rôle et l'importance énorme du clergé dans les principautés latines; je me bornerai donc à mettre en lumière certains points, les uns peu connus, les autres d'un intérêt capital pour l'étude qui nous occupe en ce moment.

Je commence par m'occuper des juridictions religieuses.

On ne connaît que très sommairement les cours ecclésiastiques dans les colonies franques, où elles étaient nommées *cort de l'yglise* (1). Elles jugeaient les personnes appartenant au clergé, connaissaient des accusations d'hérésie, de sorcellerie, ainsi que de tout ce qui touchait à la foi (2). Dans les Etats latins de Syrie, les procès s'élevant entre époux étaient de la compétence des cours ecclésiastiques, qui, dans certaines occasions, pouvaient rompre le mariage, en prononçant la séparation définitive, espèce de divorce, dans quatre cas prévus par le 175^me^ chapitre des *Assises de la cour des bourgeois* (3). La femme se retirait alors dans un monastère, et son mari lui rendait sa dot, ou, à défaut de pouvoir en effectuer la restitution, il était tenu de lui payer une rente proportionnée à sa fortune.

---

(1) *Ass. de Jérus.*, t, II, p. 218-219.
(2) Ibid., t. I, p. 579.
(3) Ibid., t. II, p. 118-119-121.

Tout ce qui était relatif aux testaments, aux aumônes faites aux églises, enfin, toute contestation s'élevant relativement aux biens du clergé, aux dîmes ou à la garde des lieux saints, devait être jugée par les cours ecclésiastiques.

Le clergé latin de Syrie fut certainement le plus riche du monde (1), et les quelques chiffres publiés par M. de Mas Latrie donneront une idée des énormes revenus possédés par l'Eglise latine rien que dans l'île de Chypre (2).

Les donations faites par les rois, les princes, les seigneurs et les bourgeois au clergé régulier ou séculier de la Terre-Sainte, étendirent à ce point ses richesses qu'il était le plus opulent propriétaire de la Syrie, car, outre ses biens-fonds des principautés d'Orient, il possédait de nombreux et vastes domaines et des rentes fort considérables en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne et même en Hongrie, sur les bords de la Save.

Le grand nombre d'églises et de monastères fondés depuis la conquête latine, ou antérieurement, avait attiré dans les pays d'Outre-Mer une multitude d'ecclésiastiques venus d'Occident.

Les prétentions de ce clergé dans une contrée dont il s'attribuait la conquête, non sans apparence de raison, devinrent, pour ces jeunes colonies, une lourde charge par l'établissement des dîmes (3) sur la plus large base, vu qu'elles portaient non-seulement sur les récoltes, mais

---

(1) L'état des possessions de l'Abbaye du Mont-Sion, que j'ai pu rétablir à l'aide d'une bulle du Pape Alexandre III, dont j'ai retrouvé la copie dans les archives de Saint-Samson d'Orléans, pourra aider le lecteur à se rendre compte de cette immense richesse. (V. p. 281 et suiv.)

(2) Mas. Lat. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 72.

(3) *Cart. St.-Sépul.*, p. 142 et 323.

encore sur les bestiaux et sur une foule d'autres objets taillables, et même, sous le nom de « dixmes militaires » (*decima militiæ*), elles se prélevaient également sur le butin enlevé à l'ennemi.

Les princes et seigneurs chargés de la défense des nouveaux Etats chrétiens considéraient ces dîmes comme fort onéreuses et cherchèrent souvent à s'y soustraire. Aussi l'acquittement de cet impôt fut-il, pendant toute la durée des croisades, une source de plaintes et de débats incessants entre le clergé et les barons d'Outre-Mer.

L'assemblée synodale ou concile de Naplouse, en 1120, n'eut, à vrai dire, d'autre but que de contraindre, moralement, le roi et les seigneurs à la restitution des dîmes.

Toutefois, on doit reconnaître que les richesses du clergé reçurent, habituellement, un emploi très charitable, comme je le montre dans les pages que je consacre à l'assistance publique dans les principautés franques, mais il faut également convenir avec M. le comte Beugnot que l'accroissement disproportionné des bien-fonds ecclésiastiques, qui n'étaient point grevés de charges militaires, avec l'étendue des possessions latines de Syrie, ainsi que les exigences pécuniaires des gens d'Eglise, furent au nombre des principales causes d'affaiblissement des colonies franques.

Les critiques les plus vives qui aient été dirigées contre ce clergé se rencontrent dans les œuvres de Jacques de Vitry, évêque d'Acre, qui l'accuse, hautement, de rapacité, d'avarice, de simonie, etc., etc. (1). Il dit encore

---

(1) Jacques de Vitry. *Ap. Bongars*, p. 1087-88.

que le triste exemple qu'il donnait en célébrant des mariages à des degrés prohibés, sans tenir compte des canons de l'Eglise, ou en se livrant à la captation près des mourants, enfin, en ne conservant aucun respect pour les décisions patriarcales, avait ôté aux laïques tout respect des choses divines.

Tout en considérant que quelques-uns des blâmes adressés par l'évêque d'Acre au clergé latin, et surtout celui de rapacité, ne sauraient être taxés d'exagération, il faut cependant convenir que la grande majorité de ses membres sut, par sa moralité et la régularité de sa vie, se concilier le respect et l'estime.

Les évènements au milieu desquels se forma ce clergé, semblent avoir, au début, exercé quelque influence sur sa composition. Mais nous ne saurions trop répéter, en même temps, que s'il compta dans son sein des prêtres et même des prélats indignes, comme Arnoul de Rœux et Héraclius, ou certain évêque de Giblet, que le pape Innocent IV dut, en 1243, déposséder de son siège, à cause de son ignorance et de sa grossièreté (1), on y voit, par contre, une foule d'hommes vénérables, comme Guarmond de Picquigny (2), ou les patriarches d'Antioche, Bernard et Amalric, et comme le plus éminent de tous, le grand historien des Croisades, Guillaume de Tyr, qui, né en Syrie vers 1127, vint en France, où il suivit, pendant près de dix ans, les leçons de l'Université de Paris.

---

(1) RAINALDI, ad. ann. 1243.

(2) Après une vie saintement remplie et durant laquelle il fut le modèle de toutes les vertus, ce prélat mourut en 1128, à Sagette, pendant le siège du château de Belhacem.

En 1857, pendant mon séjour à Saïda, je copiai dans le jardin des Pères de Terre-Sainte, l'inscription suivante, gravée en belles lettres du douzième

A son retour en Palestine, son rare mérite fut apprécié du roi Amaury, et, pourvu de l'archidiaconie de Tyr, en 1167, il fut délégué, l'année suivante, pour négocier avec Manuel Comnène, empereur de Constantinople, le traité d'alliance contre l'Egypte, entre ce prince et le royaume de Jérusalem.

Il fut ensuite chargé, par le roi, de l'éducation de son jeune fils (Baudoin IV), puis élevé à la dignité de chancelier du royaume.

En 1173, Frédéric de la Roche étant mort, il le remplaça sur le siège archiépiscopal de Tyr.

C'est vers ce temps qu'il écrivit, à la demande du roi Amaury, son *Histoire du royaume de Jérusalem.*

En revenant de Rome, où il avait assisté, en 1177, au concile de Latran, il visita, pour la seconde fois, la cour de Bysance, et y résida près de sept mois, chargé, selon toute apparence, de négociations importantes. Il ne rentra à Tyr qu'en 1180.

Au mois d'octobre de cette même année, le siège patriarcal de Jérusalem s'étant trouvé vacant, par suite de la mort d'Amalric, les vœux du clergé et de la

---

siècle sur un fragment de tombeau en marbre blanc, orné d'arcatures, et qui dut former un des petits côtés du monument :

‡ HIC. IACET. INIPVLCHRO. PIETATIS. NORMA. SEPVLCHRO :
QVI. STVDVIT. SEMP. DOMINO. SERVIRE. LIBENTER :
ET. QUOD. SVPPLERET. QUE. LEX. DIVINA. IVBERET :
OMNIA. QVIPPE. DABAT. XPO. QVE. DANDA PVTABAT .

La double croix archiépiscopale qui précède cette inscription célébrant la charité du défunt, aussi bien que la forme des lettres, semblant indiquer la première moitié du douzième siècle, m'ont amené à penser qu'il n'y aurait peut-être pas trop de témérité à considérer ce fragment et l'inscription qu'il porte, comme ayant pu faire partie du tombeau de Guarmond de Picquigny ?

noblesse y appelaient hautement l'éminent archevêque de Tyr. Mais, comme cela se vit, malheureusement, trop souvent, à cette époque, une intrigue de cour, dirigée par la reine Marie Comnène, veuve d'Amaury et mère du jeune roi, lui fit préférer Héraclius, archevêque de Césarée, prélat de mœurs dissolues, qui devait bientôt déshonorer le patriarcat de Jérusalem, par sa vie scandaleuse.

Guillaume en appela de ce choix au Saint-Siège et se rendit à Rome pour soutenir son appel, mais il mourut empoisonné par un médecin dévoué à son compétiteur et à la reine Mère. La mort de ce grand homme de bien fut une perte irréparable pour l'Etat aussi bien que pour l'Eglise.

Je ne reviendrai point, ici, sur ce que j'ai dit du clergé syrien, dans le chapitre consacré aux indigènes. J'ajouterai seulement qu'à partir du douzième siècle, la plupart des prélats des divers rites étaient considérés comme suffragants des patriarches de Jérusalem et d'Antioche, ou des évêques latins relevant de ces deux patriarcats (1).

Je dirai encore que si le mariage était obligatoire pour les prêtres arméniens, les prêtres et les diacres grecs et syriens ne pouvaient plus le contracter une fois entrés dans les ordres ; toutefois, ils conservaient leurs femmes s'ils étaient mariés antérieurement.

Un fait très remarquable, qui se produisit alors et dont j'ai déjà parlé, mais sur lequel je crois devoir revenir ici, c'est le désir d'union et de conciliation des Eglises, dont étaient alors animés les hommes les plus éminents des clergés orientaux.

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 184.

Dès l'année 1145, les catholicos d'Arménie avaient fait acte de soumission à Rome (1).

Les catholicos Grégoire Bahlavouni et Nersès Schnorhali prirent part à ce mouvement, et ce dernier poursuivit très activement la conciliation des Eglises grecques et arméniennes.

Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche, né en 1126, près de cette ville, au village de Beit-Kadischa, provoqua des conférences avec les Grecs. Le lieu de réunion fut à Rom-Kalah, où les docteurs bysantins Theorien et Christophoros, envoyés par l'empereur Manuel, vinrent conférer avec Théodore Bar-Veheboun, savant jacobite choisi par le patriarche Michel pour soutenir la controverse. Mais la mort du catholicos Nersès, survenue en 1173, mit la chose en suspens.

Le passage suivant, que j'extrais des œuvres de Michel le Syrien, montre de quel esprit de conciliation était animé ce grand prélat, malgré la duplicité philosophique des docteurs bysantins :

« Quant à vous, membres du Christ, réconciliez-vous devant Dieu et ne combattez plus que les infidèles. »

Grégoire IV, Degha, successeur de Nersès Schnorhali, reprit ces conférences et convoqua à Rom-Kalah le concile de 1179, qui, à la voix de saint Nersès de Lampron, archevêque de Tarse, vota la réunion des Eglises, quand, malheureusement, la mort de l'empereur Manuel, survenue à ce moment, empêcha la ratification de cette paix religieuse.

J'ai dit (p. 85-87) que saint Nersès de Lampron, neveu du catholicos Nersès Schnorhali et archevêque de Tarse,

(1) Bib. Nat. *Fond. Lat. Manus.*, n° 8,984, folio 313.

est sans contredit la plus grande et la plus sympathique figure indigène de l'histoire religieuse des principautés latines d'Orient. Ce fut lui qui se fit, au sein de la nation arménienne, le champion des idées et des institutions apportées en Syrie par les Francs, et il favorisa, par tous les moyens, l'union de l'Eglise arménienne avec Rome.

Les partisans des anciennes coutumes nationales l'ayant accusé, près du roi Léon II, d'être un hérétique et un novateur dangereux portant le trouble dans l'Eglise arménienne, l'archevêque de Tarse répondit victorieusement à ses détracteurs, en adressant au roi la lettre dont j'ai parlé plus haut, écrite avec la liberté et la fierté d'un homme qui se sent inspiré de Dieu pour confondre ses ennemis. Je crois devoir reproduire ici quelques fragments de ces pages éloquentes :

« La seconde irrégularité qu'on me reproche est que je suis en communion avec tous les chrétiens. Il est évident, pour quiconque réfléchit, que les nations chrétiennes diffèrent l'une de l'autre par quelques points. Mais la grâce de Dieu m'a inspiré la force de me mettre, par la science, au-dessus de leurs vaines traditions et d'attacher seulement du prix à une charité réciproque.

« A mes yeux, l'Arménien est comme le Latin, le Latin comme le Grec, le Grec comme l'Egyptien, l'Egyptien (1) comme le Syrien.

« Si, maintenant, je me déclarais partisan d'une seule nation, pourrais-je être en communion avec les autres?

« Non, certainement; je me mêle donc dans les rangs de ceux qui sont ennemis et je les gagne tous suivant le

---

(1) L'Egyptien doit être pris ici pour l'Abyssin et le Capte jacobite.

précepte de l'apôtre. J'ai de quoi répondre à celui qui m'interroge en lui disant je suis dans le droit chemin. Par la grâce du Christ, je détruis toutes les barrières de séparation, et ainsi, ma bonne renommée s'étend dans les églises des Latins, des Grecs, des Syriens et dans l'Arménie, tandis que je reste au milieu d'eux sans jamais incliner vers leurs traditions particulières.

« Si ta piété les a trouvées dignes d'une réponse (mes détracteurs), nous nous refuserons absolument à en faire autant..........

« .......... Malgré leur présomptiou, ils sont bien au-dessous de tous les Pères qui ont pris parti pour notre orthodoxie, soit dans notre propre pays, soit dans la Montagne Sainte avec les vénérables pasteurs qui l'habitent........

« Je mentionnerai encore les Eglises des Latins et des Grecs à Antioche, lesquelles saluent notre humble personne du nom de Paul, attestant ainsi que nous sommes le digne héritier du siège de cet apôtre, Eglises dont les portes nous sont ouvertes et dont les ministres ont suivi nos leçons; et le patriarche des Syriens (Michel), dont j'ai entre les mains les lettres et le témoignage éclatant qu'il rend à notre chétive personne...........

« Le précédent catholicos, notre seigneur Grégoire (Grégoire V Manoug), qui est retourné vers le Christ, me dit au moment de sa mort : « Je t'ai persécuté dans ton « orthodoxie, pour complaire aux hommes; pardonne-« moi. »

« Le catholicos actuel (Grégoire VI Abirad), qui, par sa propre inclination, et inspiré par sa sagesse, suit la même voie que moi, accepte avec joie les outrages que son approbation lui attire. Outre ces témoignages, j'ai celui de ma conscience, qui me rend certain de la pureté de mes intentions . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

il serait encore plus pénible pour nous de repousser avec mépris les institutions parfaites que nous avons empruntées aux Francs pour la gloire de la sainte Eglise, et cela pour complaire à ces renards de Tzoro'ked (1). En effet, ayant trouvé les églises arméniennes sans ornements sacerdotaux, nous avons adopté ceux des Latins, et, avec leur secours, nous avons remis en vigueur l'antique usage...........

« ......... Nous avons vu qu'ils ont des établissements charitables pour le soulagement des pauvres et qu'ils ne se contentent pas de les secourir suivant l'occurrence; jaloux d'imiter ce louable empressement et grâce à votre charité envers notre Eglise de Tarse, nous avons institué que le vendredi et le mercredi deux ou trois cents pauvres recevraient du pain et des fèves, et, si Dieu nous le permet, si votre bienveillance nous y autorise, nous augmenterons ces aumônes...... Et maintenant, ces excellentes pratiques les rejetterons-nous avec dédain pour être agréables à Doudeorti ? »

Ce fut donc surtout aux efforts de saint Nersès que l'on dut l'union dans laquelle vécut le clergé arménien avec




Sceau de Robert, évêque de Tripoli.

(1) Couvent d'où étaient parties les accusations dirigées contre lui.

l'Eglise latine pendant presque toute la durée du royaume de la Petite-Arménie.

Au treizième siècle, le même esprit de conciliation anime encore les hommes les plus remarquables et les plus haut placés des Eglises syriennes, tels que Georges Bar-Hebrens et les trois catholicos nestoriens Sebarjesus, Makika et Jaballah.

Mais il est temps de parler de l'emploi fait par le clergé de Syrie d'une très notable partie de ses énormes richesses.

## L'Assistance publique

Dans le royaume de Jérusalem, ainsi que dans les autres principautés franques, l'assistance publique était fort largement établie, tant chez les Latins que chez les indigènes.

Les chanoines du Saint-Sépulcre donnaient l'hospitalité aux pèlerins pauvres de tous les pays, et la plus grande partie du revenu des biens de cet important chapitre était employée à secourir les nécessiteux et les malades.

En l'année 1165, Jean de Vurtzbourg estime à deux mille le nombre de pauvres qui, chaque jour, étaient secourus par la maison de l'Hôpital, uniquement à Jérusalem. Non-seulement elle distribuait des vivres, mais elle recevait encore tous les pauvres malades, qui étaient entourés des soins les plus attentifs dans la partie de cette maison nommée Quartier, ou logis des infirmes, et placée sous la direction du *Custos infirmorum.*

Le voyageur arabe Ibn Djobaïr, que j'ai déjà eu si souvent l'occasion de citer, signale à Tyr et à Acre l'exis-

tence d'hôpitaux pour les malades, et il parle avec une sorte d'admiration des soins que les Francs prenaient de ces sortes d'établissements. Je n'ai pu savoir auxquels de ces derniers fait ici allusion le pèlerin musulman, car, outre les maisons des hospitaliers de Saint-Jean, il y avait encore dans les villes d'autres hôpitaux comme celui de Saint-Pierre (1), à Antioche, desservi par les moines de Saint-Gildas, celui de Turbessel (2), dans la principauté d'Edesse, celui de Saint-Julien (3), fondé à Tibériade par Guillaume de Bures, prince de Galilée, ou celui de Saint-Thomas, martyr à Acre.

On sait que les couvents des rites orientaux donnaient l'hospitalité aux Syriens et aux pèlerins étrangers de leur rite et qu'ils possédaient en propre des hospices particuliers. Ainsi, ce fut celui des Arméniens à Acre que le roi Guy de Lusignan attribua à l'ordre teutonique, en 1190, au moment de la reprise de cette ville sur les Musulmans.

Nous trouvons énumérés, en 1216, dans une bulle du pape Honorius III, parmi les dépendances du couvent de Saint-Théodose le Cenobiarque de la Berrie ou du Désert; à Jérusalem, l'église Saint-Théodose, *cum hospitali et apothecis* ; un hôpital à Ascalon; l'église Saint-Jean, hors des murs de Japhe, *et intus apothecas et hospitale.* Le même document mentionne encore d'autres hôpitaux situés à Chypre, notamment à Nicosie, et relevant du monastère de Saint-Théodose du Désert.

Le grand couvent arménien de Saint-Jacques, à Jéru-

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I. p. 283.
(2) Ibid., p. 16.
(3) F. Delaborde. *Ch. de Terre-Sainte*, p. 37.

salem, avait également un hôpital destiné aux Arméniens pauvres ou malades.

Au moyen âge, la condition des lépreux était déplorable. Le Mesel ou Mesiau était éloigné du monde et confiné dans une léproserie. En France, la loi avait pris des précautions rigoureuses pour séquestrer les lépreux, et les *Assises de Jérusalem* (1) nous apprennent que la législation des principautés franques de Terre-Sainte était aussi rigoureuse à cet égard que les coutumes d'Occident.

Ce fut donc pour se consacrer aux infortunés atteints de ce mal terrible, si répandu alors en Syrie, que, vers le commencement du douzième siècle, se forma en Terre-Sainte l'ordre de Saint-Lazare.

Ces religieux, destinés à soigner les lépreux, avaient plus d'un point de ressemblance avec les hospitaliers de Saint-Jean ; ils portaient la croix verte.

Placés sous la règle de Saint-Augustin, ainsi que les religieuses du même ordre chargées de soigner les femmes atteintes de la lèpre, ils étaient gouvernés par un maître, compté, au livre des Assises du royaume, parmi les suffragants du patriarche latin de Jérusalem (2). Le premier de ces maîtres, nommé Roger, paraît avoir été élu vers 1112, sous le règne de Baudoin I^er^.

A Jérusalem, l'église Saint-Lazare, et les cases des lépreux étaient situées à l'ouest de la porte Saint-Etienne (3). Ces constructions s'élevaient, je crois, dans l'espace s'étendant entre le rempart et les ouvrages avancés.

---

(1) *Ass. de Jérus.*, t. I, p. 656.
(2) *Ass. de Jérusalem*, t. I, p. 416.
(3) *Cont. de G. de Tyr*, p. 83-97-500.

Dans le royaume de la Petite-Arménie (1), c'est le roi Léon II qui paraît avoir fondé, vers la fin du douzième siècle, la première léproserie, en même temps que le couvent d'Agner.

## Etat des possessions de l'Abbaye de Mont-Sion en Terre-Sainte et en Occident en l'année 1178.

*(Ext. d'une bulle du Pape Alexandre III)*

Dans le territoire de Jérusalem, tout le Mont-Sion avec ses dépendances, tel que le prince Godefroy le donna à l'Abbaye. L'angle de la ville, qui est à droite et à gauche en entrant dans Jérusalem du côté du Mont-Sion, donné par le roi Baudoin (Ier). Des tables de change des jardins, des bains et toutes les maisons possédées par l'abbaye en dedans ou en dehors des murs de la cité. Le droit d'ouvrir une porte dans les murs de la ville (Porte du Mont-Sion ?).

Près de Ascheldama, une terre de bourgeoisie avec les vignes qui en dépendent. Vers le midi, dans le casal de Sorbael, la terre nommée Asquatin; la vigne qui fut donnée à l'abbaye par Anselme de Parenti; la terre de la Fontaine, que donna Guy de Milly; le casal Martin avec ses dépendances; le canal de Dersoeth, jadis possédé par Hugues de Gorron, et la terre dépendant du même casal, qui avaient été donnée par Anselme (de Parenti ?), déjà nommé.

Les casaux et les gastines Gebea, achetés d'Amaury de

(1) *Hist. arm. des Crois.*, t. I, p. 511.

[illegible] et

[illegible] avec
[illegible] à ce
[illegible] et la

[illegible] Saint-Léonard, avec
[illegible]

A Giblet, une rente de vingt-cinq besans.

Dans Antioche, une maison et une autre maison dans la villa de Amis.

Le casal de Miserach, une vigne nommée Cafaria, les casaux de Bussadan, Félix et Cuccava, avec leurs dépendances et la moitié de leurs dîmes, l'église voisine du château de Doninium, dans le casal de Bexa.

Dans le territoire de Tarse, un navire naviguant en franchise sur le fleuve, le casal d'Eroï, avec ses dépendances et la moitié de ses dîmes.

En Sicile, dans le diocèse d'Agrigente, l'église du Saint-Esprit, près de Catalanizetta, avec son casal, donnés à l'abbaye par la comtesse Adelasie et le comte Roger.

Dans le diocèse de Catane, l'église de Sainte-Marie de Baratathe, avec la moitié de son casal, l'église de Sainte-Marie de Mesina, avec ses terres et ses autres dépendances, l'Eglise de Sainte-Anne de Fesina, avec sa terre et tous ses droits paroissiaux.

Dans le territoire de Girathelli, l'église de Saint-Bazile, avec les terres attenantes.

Dans le territoire de Castro Joanni, les terres données par Jean le Prieur.

En Calabre, dans le district de Synopoli, l'église Saint-Théodore de Barellis, avec ses terres, ses forêts et autres dépendances, telles qu'elles furent données à cette église par Robert Guiscard.

En Lombardie, dans le diocèse d'Albano, la Nouvelle, avec ses dépendances.

Dans le diocèse de Pavie, une maison et une église, avec ses droits et appartenances.

En France, dans la ville d'Orléans, l'église de Saint-Samson et ses dépendances.

Dans le diocèse de Bourges, Prunesac, avec ses dépendances (Prieuré de Saint-Blaise et Saint-Jacques dans la paroisse de Villegenon), Sainte-Marie de Framer, avec ses dépendances et tous ses droits.

Dans l'évêché de Poitiers, l'église de Saint-Saviol (Paroisse de l'archiprêtré de Gençay), avec ses dépendances et ses droits.

En Espagne, dans le diocèse de Valence, l'église de Sainte-Marie de Ferrim, avec ses droits paroissiaux et l'intégralité de ses dîmes et trois parts de l'église de Saint-Christophe, qui est à Pouzol de Ammiranos; à Castromonte, des maisons. A Castrel, des maisons et dans ces deux localités l'intégralité de ses droits.

Dans l'évêché de Léon, au château d'Anepeza, l'église Sainte-Colombe, avec ses droits paroissiaux, ses dîmes et la villa Veneccia, avec toutes ses dépendances, ses droits et autres franchises qui ont été concédées à l'abbaye du Mont-Sion, en même temps que les églises et lieux précités, par Alphonse, roi de Castille.



Sceau de l'Abbaye du Mont-Sion.

# CHAPITRE XIV

## Les grands pèlerinages

La tradition religieuse qui s'attachait à certaines localités de la Terre-Sainte, ainsi que la présence, en d'autres endroits, de reliques vénérées, et parfois l'une et l'autre en firent des lieux de pèlerinages secondaires au temps de la domination latine. Ces points nous sont connus par des nomenclatures désignées sous les noms de *chemins*, *pèlerinages* ou *pardon de la Terre-Sainte*. Je rangerai dans cette catégorie Saint-Georges de Labaene, Sainte-Anne de Sephorie, Saint-Jean du Saphran, Sainte-Marguerite du Mont-Carmel, le pèlerinage de Sainte-Euphémie au Château-Pèlerin, où les Templiers conservaient les reliques de cette sainte; saint Pierre, au château de Japhe, saint Abacuc, etc. Mais, outre les lieux saints proprement dits, et ces sanctuaires de second ordre, il y avait alors plusieurs pèlerinages en égale vénération chez les chrétiens et les Musulmans, et dont la réputation fut

assez grande, même en Occident, pour que je croie devoir leur consacrer ici quelques pages. C'étaient les trois églises de Notre-Dame de Tortose, de Sainte-Catherine du Mont-Sinaï et de Notre-Dame de Sardenay, aujourd'hui Sydnaïa.

## Notre-Dame de Tortose

Au milieu des jardins qui, maintenant, remplissent l'enceinte de l'ancienne ville de Tortose, s'élève encore presque intacte la cathédrale, jadis placée sous le vocable de Notre-Dame, et aujourd'hui transformée en mosquée. C'est une belle église à trois nefs, terminées en absides, élevée dans la première moitié du douzième siècle.

Jacques de Vitry attribue à l'apôtre saint Pierre la fondation de ce sanctuaire, qui serait ainsi la plus ancienne des églises de la Vierge. C'était, au temps des Croisades, un lieu de pèlerinage en grande vénération parmi les Musulmans aussi bien que parmi les chrétiens. L'église fut cependant dévastée par Salah-ed-din en 1188, pendant qu'il assiégeait le donjon de Tortose.

Les nombreux miracles qui s'y accomplissaient attiraient beaucoup de pèlerins à Tortose.

Malheureusement, bien que ce sanctuaire se trouve souvent mentionné par les historiens, tant arabes que latins, aucun ne s'est étendu sur ce sujet, et nous savons seulement qu'une image de la Vierge, peinte sur bois et attribuée à saint Luc, était conservée dans cette basilique. Puis, quand les Francs durent abandonner Tortose, elle fut emportée, par eux, à Chypre, où elle donna son

nom à une abbaye de femmes, et elle disparut enfin dans le pillage de Nicosie par les Turcs en 1570.

Conrad, évêque d'Halberstadt, fut miraculeusement guéri à Notre-Dame de Tortose, en 1204, après y être venu en pèlerinage (1).

Joinville nous a conservé la relation d'un des miracles qui eut lieu, de son temps, en cette église :

« Je demandé au roy qu'il me laissast aller en pèlerinage à Nostre-Dame de Tortouze, là où il avoit moult grant pèlerinage pour ce que c'est le premier autel qui onques fust fait en l'onneur de la Mère-Dieu sur terre, et y fesoit Nostre-Dame moult grant miracles. Entre autre un homme possédé du dyable. Là où ses amis qui l'avoient céans amené prioient la Mère-Dieu qu'elle lui donnast santé, l'ennemi qui estoit dedans leur répondi : « Notre-Dame n'est pas ci, est en Egypte pour aider au « roy de France et aus crestiens qui aujourd'hui arrive- « ront en la terre à pié contre la payenté à cheval. Le « jour fut pris en écrit et apporté au légat qui mesme le « dist. Et soiès certein qu'elle nous aida. »

## Mont-Sinaï

La péninsule sinaïtique dépendait de la seigneurie de Karac, et son monastère était, depuis plusieurs siècles, un des lieux de pèlerinage les plus fréquentés par les chrétiens, comme aussi par les Musulmans (2).

(1) *Script. Rer. Germ. ap. Pertz*, t. XXIII, p. 119.
(2) *Script. Rer. Cerm., ap. Pertz.*, t. XXIII, p. 908.

Les Francs de Syrie avaient une grande vénération pour Sainte-Catherine du Mont-Sinaï, qu'ils introduisirent dans la liturgie occidentale, à la fin du douzième siècle (1).

L'évêque grec de ce monastère était suffragant de l'archevêque latin du Krak, et ses religieux basiliens demeurèrent, ainsi que je l'ai dit ailleurs, fort longtemps en communication avec l'Eglise romaine (2).

Albéric de Trois-Fontaines mentionne comme miraculeux le respect des Sarrasins pour trois des basiliques de Terre-Sainte : Notre-Dame de Sardenay, Bethléem et Sainte-Catherine du Mont-Sinaï (3).

Des nombreux pèlerins qui, au temps des Croisades, se rendirent au Mont-Sinaï, c'est Thetmar qui nous donne le plus de renseignements sur ce sanctuaire, qu'il visita en 1217. D'après la description de ce voyageur et ce qu'on voit encore de nos jours, il est facile de reconstituer l'état des sanctuaires et des lieux de pèlerinages qu'on visitait au couvent de Sainte-Catherine et dans les environs durant le moyen âge.

Le monastère bâti par l'empereur Justinien a subi peu de remaniements. L'église forme une longue nef terminée en abside et pourvue de deux bas-côtés; le plafond, rehaussé de peintures bleues et or, est supporté par des colonnes de granit. L'abside est décorée de mosaïques bysantines à fond d'or, dont le sujet principal est la Transfiguration. C'est là qu'adossée au dernier pilier

---

(1) Mas. Lat. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 96.
(2) *Rech. sur la dom. des Latins en Orient*, p. 11-16.
(3) *Script. Rer. Cerm. Loco citato*, p. 935.

vers l'est, se trouvait la chase en marbre blanc, où reposent encore les ossements de sainte Catherine. Du même côté et attenante à l'église, se voyait la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dont la visite valait aux pèlerins une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

Au chevet de la basilique et en contre-bas se trouve le plus vénéré des sanctuaires du Sinaï, la chapelle du buisson ardent, d'où lui vient son nom de chapelle de *Rubo* (1). Thetmar décrit un buisson fait de feuilles d'or, surmonté de l'image du Seigneur, indiquant la place de ce buisson ardent. A droite, dit-il, se voit une statue dorée de Moïse se déchaussant, et, à gauche, une autre image également dorée représentant le même prophète, écoutant, les pieds nus, la voix du Seigneur, lui ordonnant de se rendre en Egypte, pour y opérer la délivrance du peuple d'Israël.

Cette chapelle était et est encore également vénérée des chrétiens et des Musulmans ; ceux-ci n'oseraient encore y pénétrer avec des chaussures. Quand le sultan de Babylone visita le Mont-Sinaï, ce ne fut que pieds nus qu'il entra, humblement, dans ce sanctuaire (2).

Une indulgence plénière était attachée à la visite de cette chapelle, qui semble avoir subi d'assez importantes modifications et dont les murs sont aujourd'hui revêtus de faïences persanes.

Thetmar décrit ensuite la cérémonie suivante, qui se pratique, encore aujourd'hui, pour l'ouverture de la chasse renfermant le corps de sainte Catherine (3) :

---

(1) Ed. Lepinois. *Pèler. de Thetmar et Burchard*, p. 45.
(2) Ibid., p. 42.
(3) Ibid., p. 46.

« L'évêque connaissant le but de mon pèlerinage et mon pieux désir, ayant fait allumer des flambeaux et s'étant préparé par des oraisons et le chant des hymnes, se rendit processionnellement à la chasse de la bienheureuse vierge Katherine et l'ouvrit ; il me dit de m'approcher et de regarder. Je vis alors à nu le corps et la tête de la bienheureuse Katherine, que je baisai respectueusement en la présence de Dieu. Les ossements sont encore retenus par les nerfs et nagent dans l'huile qui s'échappe de ce corps saint. »

On visitait alors, comme de nos jours, aux environs du monastère de Sainte-Catherine, divers lieux auxquels se rattachent des traditions religieuses.

Bernard le Trésorier mentionne une seconde maison de religieux grecs (1) :

« Mais lassus (en su le mont) a XIII moines qui forte vie mainent. Lassus lor porte ou pain sans plus, et teus i a qui ne manguent que III fois la semaine pain et iaue. »

Je crois que le site de ce monastère doit se retrouver dans le petit couvent ruiné nommé, maintenant, el Arbaïn.

Thetmar visita aussi le sommet de la montagne où le corps de la sainte fut déposé par les anges, la chapelle de l'apparition de la vierge et celle de Saint-Elie sur le Mont-Oreb.

Parmi les nombreux miracles relatés par le même pèlerin se trouve celui-ci. Un des seigneurs francs du Krak et de Mont-Réal avait résolu de transporter les reli-

(1) Mas. Lat. *Chron. d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 68.

ques de sainte Catherine du Mont-Sinaï au Krak, mais il fut miraculeusement arrêté, dans son entreprise, par des phénomènes effrayants, notamment un terrible tremblement de terre, au moment où il arrivait aux portes du monastère.

Dans les inventaires de reliques faisant partie des trésors de cathédrales d'Occident, des ampoules contenant de l'huile de Sainte-Catherine du Mont-Sinaï, se trouvent fréquemment mentionnées.

Nous savons que des fragments du tombeau de la sainte et une ampoule d'huile furent donnés à l'abbaye de Lorch, par l'empereur Frédéric Ier. Cette huile était en grande vénération au moyen âge. Il y en avait à la sainte Chapelle de Paris, au Trésor d'Aix-la-Chapelle, à Rouen, à Edimbourg, à Cantorbéry, etc.

## Notre-Dame de Sardenay ou Notre-Dame de la Roche

Au nord-ouest et à quatre heures de Damas, sur les premiers contreforts de l'Anti-Liban, s'élève fièrement, au sommet d'une colline escarpée, le couvent grec de Notre-Dame de Sydnaïa, moitié couvent et moitié forteresse, aux hautes et solides murailles de grandes pierres dorées par le soleil.

Quant à l'intérieur du monastère, c'est un enchevêtrement bizarre de cours, galeries, corps de bâtiments et d'escaliers, disposés suivant les irrégularités que présente le terrain au sommet de la colline.

Malheureusement, l'église du moyen âge a récemment disparu en grande partie, et il n'en subsiste plus qu'une pe-

tite abside, décorée de mosaïques et qui demeure enclavée dans la nouvelle construction. Là se trouve encore la célèbre image de la Vierge, connue, au moyen âge, sous le nom de Notre-Dame de Sardenay. Ce sanctuaire, objet d'une égale vénération pour les chrétiens et les Musulmans, était, au temps de la domination latine en Syrie, le but de nombreux pèlerinages de la part des Francs.

Voici, relativement à l'origine de ce sanctuaire, la légende qui nous a été conservée par le pèlerin Thetmar (1) :

« Au temps où les Bysantins étaient maîtres de la Syrie, une sainte veuve, voulant fuir le tumulte du monde, se retira à six milles de Damas, métropole de la Syrie, en un lieu nommé Sardanaï, et s'y étant bâti une maison, ainsi qu'un oratoire dédié à la Mère de Dieu, elle exerçait là l'hospitalité envers les pauvres pèlerins.

Or, il arriva qu'un moine de Constantinople y fut reçu, et la veuve ayant appris qu'il se rendait à Jérusalem, elle le supplia très humblement de lui rapporter de la ville sainte quelque image ou tableau représentant la Mère de Dieu et qu'elle mettrait dans son oratoire.

Il promit, en effet, de revenir avec une image pour la cénobite. Quand le moine eut terminé son pèlerinage et visité tous les lieux saints de Jérusalem, oublieux de sa promesse, il voulut partir et se mit en route. Mais, à peine sorti de la ville, il entendit une voix du ciel lui disant : « Comment reviens-tu les mains vides ? Où est l'image que tu as promis de rapporter à la sainte céno-

---

(1) Ed. Lepinois, *Pèler. de Thetmar et Burchard*, p. 26.

bite ? » Le moine se rappela alors la parole donnée, et étant rentré dans Jérusalem, il demanda où l'on vendait des images. Parmi celles qu'on lui offrit, une lui plut davantage, et l'ayant achetée, il l'emporta avec lui et sortit de la ville. En chemin, il arriva à un endroit nommé, aujourd'hui, Gith, où se trouvait un lion qui dévorait tous ceux qu'il pouvait atteindre ; mais le fauve vint en rampant lui lécher les pieds ; il échappa ainsi, à tout danger, par la protection du ciel. S'étant ensuite arrêté près d'une caverne où étaient plusieurs brigands, ces derniers ayant voulu porter la main sur le voyageur, furent soudainement frappés de terreur par la voix menaçante d'un ange. Avec l'aide de Dieu, le moine continuait donc sa route, mais pensant qu'il possédait une image douée de vertus miraculeuses, il résolut de ne pas s'en séparer en faveur de la sainte veuve et de la rapporter avec lui dans sa patrie.

Parvenu à Acre, il s'embarqua sur un navire qui mit à la voile se dirigeant vers Constantinople, quand, après quelques jours de navigation, il s'éleva subitement une horrible tempête, et le navire se trouvant en péril, les matelots, pour l'alléger, commencèrent à jeter à la mer tout ce qui se trouvait à bord. Et comme le moine se préparait à lancer le sac contenant son bagage et dans lequel se trouvait l'image, un ange lui fit entendre ces paroles : « Garde-toi bien de jeter l'image à la mer, mais élève-là vers Dieu dans tes mains. » Il obéit, et aussitôt la tempête s'étant apaisée, la mer redevint calme. Toutefois, le navire ne sachant plus quelle route tenir, rentra à Acre.

Le moine, voyant alors ce qui se passait, y reconnut la volonté de Dieu, et, résolu à tenir sa promesse, il se rendit chez la cénobite, portant avec lui l'image sacrée. Par

suite du grand nombre d'hôtes qui remplissaient alors sa maison, la veuve ne reconnut pas son visiteur, et par conséquent ne lui réclama pas l'image. Ce que voyant, le moine pensa de nouveau à la garder et à la remporter avec lui, et, ayant pris congé, il entra dans l'oratoire pour prier avant de se remettre en route. Mais quand il voulut sortir, la porte de l'oratoire avait disparu. Déposant donc l'image qu'il portait, il aperçut la porte, et ayant repris son précieux fardeau, il ne put la retrouver. Ce phénomène se renouvela toute la journée, la porte disparaissant chaque fois qu'il reprenait l'image. S'inclinant alors devant ce miracle, il déposa l'image et alla raconter à la cénobite tout ce qui venait de lui arriver, en ajoutant que la volonté divine était certainement que cette image demeurât et fut vénérée en ce lieu.

La cénobite la prit donc et commença à bénir Dieu et la glorieuse Vierge de tout ce qu'elle entendait; puis le moine s'engagea à servir Dieu, en ce lieu, pendant le reste de sa vie, à cause de la grâce insigne que Dieu lui avait faite dans cette image de sa sainte Mère. L'image devint alors en grande vénération, et bientôt elle sécréta un liquide que la cénobite essuyait avec une étoffe, et cette liqueur guérissait tous les malades qui en étaient touchés.

Aussi, la renommée de ces miracles s'étant bientôt répandue, les malades affluaient de toutes parts et s'en retournaient en bonne santé. Mais la cénobite, trouvant le sanctuaire peu digne de semblables prodiges, en fit préparer un nouveau plus orné et pria un prêtre de grande vertu d'opérer le transfert de la sainte image. Il y consentit, et s'étant revêtu de ses habits sacerdotaux, il s'en approcha, quand, au moment où il y portait la

main, il fut frappé d'une paralysie de tout le corps et mourut trois jours après.

Personne n'osa donc plus tenter de déplacer l'image, et la cénobite disposa un vase où était recueillie la liqueur qui en découlait. L'image sembla se revêtir de chair, et d'après le témoignage des frères (Templiers) et de plusieurs autres, qui l'ont vue, et particulièrement celui du frère Thomas, qui la toucha du doigt, elle lui parut posséder de véritables mamelles, d'où s'échappait la liqueur révérée. Ces mêmes Templiers, venus pour accomplir leurs dévotions, en temps de trève avec les Sarrazins, rapportaient de cette huile à leurs maisons.

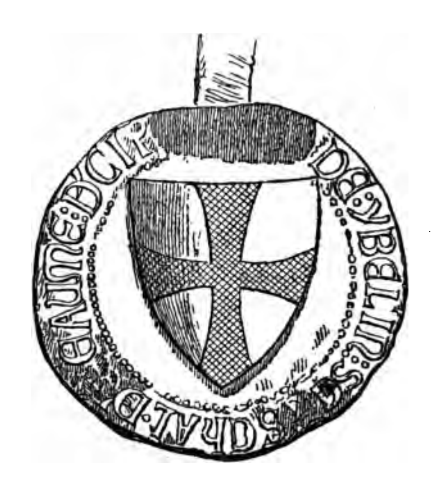
On raconte qu'un soudan de Damas, qui était borgne, perdit l'autre œil, et, devenu aveugle, il entendit parler des miracles opérés par cette image. Quoique Sarrazin, il vint dans le sanctuaire, avec la foi qu'il y pourrait recouvrer la vue, et confiant dans la bonté du Seigneur, il se prosterna à terre et pria. Se relevant ensuite, il vit la lampe brûler devant l'image sainte, et glorifia Dieu, ainsi que tous ceux qui étaient présents, et, regardant encore la lumière de la lampe, il promit une rente annuelle de cinquante mesures d'huile pour l'entretien du luminaire de cette église. Elles furent régulièrement remises aux desservants de la basilique, jusqu'au temps de Nour-ed-din.

D'autres miracles opérés à cette époque à Sydnaïa, en faveur des Musulmans, sont également relatés dans les traditions locales.

Ce monastère, où résidait un abbé évêque, est occupé par des religieuses. Il y a également des moines grecs exerçant le saint ministère, mais ici la supériorité est attribuée aux religieuses, en mémoire de la fondatrice du couvent.

On ne connaît qu'un seul des évêques de ce couvent, Pierre, qui était en charge vers 1264 (1).

Dans les inventaires des trésors d'églises d'Occident parvenus jusqu'à nous, on trouve fréquemment mentionnée au nombre des reliques une ampoule « *de oleo Sanctæ Mariæ de Sardiney quod fluit de pectore et de mamillis ejusdem ymaginis beatæ Mariæ Virginis.* »



(1) Assemani. *Catal. Manus. Syriac. Vatic.*, t. II, p. 26.

# GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

DE LA

# SYRIE AU TEMPS DES CROISADES

## FORMATION DES NOMS DE LIEUX

Une étude, aussi détaillée que possible, de la géographie historique des colonies latines de Syrie, me paraît le complément naturel et indispensable de ce livre.

Voici le plan que j'ai cru devoir adopter pour l'esquisse de chaque principauté ou grande baronnie.

Ses limites, ses fiefs principaux, ses forteresses, ses villes épiscopales, ses monastères latins ou indigènes.

L'étude, enfin, par ordre alphabétique, des villes, bourgades et casaux qui la constituaient, et autant que possible leur identification avec les localités modernes, tout en consacrant une note plus détaillée à la topographie mediævale des villes qui ont eu un rôle important au temps des Croisades.

Les noms des casaux, ainsi que les renseignements relatifs à leur position géographique, m'ont été fournis,

tant par les historiens occidentaux et orientaux des Croisades, que par les chartes formant les cartulaires de Terre-Sainte, et les relations des pèlerins qui visitèrent la Syrie pendant le cours des douzième et treizième siècles. Le plus souvent, dans les actes où sont énumérés ces casaux, on trouve également la mention de la seigneurie dont ils relevaient. C'est donc en me basant sur ces données, qu'à défaut de limites naturelles, j'ai pu indiquer, approximativement, les délimitations respectives de plusieurs des baronnies du royaume.

La formation, ou, pour mieux dire, la transformation en langue franque, par les Latins, des noms arabes n'a pas, à proprement parler, de règles fixes, et l'identification des noms de lieux se rencontrant dans les chartes des douzième et treizième siècles avec les noms de lieux arabes conservés jusqu'à nous est une opération qui doit se faire avec l'oreille plutôt qu'avec les yeux.

On y retrouve la plupart des accidents généraux signalés par M. Quicherat dans son traité pratique de la formation française des anciens noms de lieux. Seulement, ici, ce sont des formes sémitiques, et presque toujours arabes, qui ont été la base de cette transformation, quand elle s'est produite.

Je me bornerai donc à citer ici quelques exemples de chacun des accidents que j'ai rencontré dans le cours de mon travail (1).

Parfois, il y a eu simplement traduction en français.

(1) Cette partie de mon travail, écrite depuis plusieurs années, a été communiquée par moi au Dr Hans Prutz, qui l'a déjà reproduite dans son *Etude sur les possessions de l'Hôpital Saint-Jean en Terre-Sainte.*

EXEMPLES :

| *Arabe* | *Français* |
|---|---|
| El Aïoun | les Fontaines (casal du comté de Tripoli). |
| Kalaat Yamour | le Chastel Rouge (casal du comté de Tripoli). |
| Bordj-el-Meleh | la Tour des Salines (seigneurie de Césarée). |

*Par syncope d'une voyelle :*

| | |
|---|---|
| El Ouaranieh | La Orhanie |
| Karac | le Krak |
| Miamas | Mimas |

*Par épenthèse ou addition intérieure d'une voyelle :*

| | |
|---|---|
| B'Ghosta | Boocosta |
| B'Kessin | Bequicin |
| El Gabsieh | la Gabasie |

*Par prosthèse ou addition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement d'un nom :*

| | |
|---|---|
| Kourdaneh | Recordane (près Acre). |

*Par épenthèse ou addition intérieure d'une consonne*

| | |
|---|---|
| Akroueh | Ancre |

*Par métathèse de la consonne*

| | |
|---|---|
| Bleideh | Belide |

*Pour aphérèse ou suppression d'une syllabe au commencement d'un nom.*

| | |
|---|---|
| Abou-Senan | Busenen. |

Ce nom offre simultanément à l'aphérèse un exemple de synérèse ou réduction en un seul mot d'un nom composé de deux.

*Par homophonie, et ce sont les plus fréquents :*

| | |
|---|---|
| El Kfour | la Fornie |
| El Djedeideh | la Judede |
| El Kasmieh | la Cassomie |
| El Bassa | la Basse |
| El Fergieh | le Fierge |
| El Gabsieh | la Gabasie |
| Embelieh | Ambelie |
| Baheineh | Lebeyne |
| Mebleh | Meblie |
| Louizieh | La Loaise |
| Khanzirieh | la Kanzirie |
| Delhemieh | la Delhemie |

Les Arabes désignaient les fermes isolées sous le nom de *Mezrâah*, ce qui explique la fréquence de ce nom parmi les casaux dont l'étude nous occupe.

Le mot *Kharbet*, que le lecteur rencontrera fréquemment sous la forme abrégée de K^et, signifie lieu ruiné ou ruines.

Le vieux terme français *touron* ou *toron*, signifiant éminence ou colline isolée et correspondant au mot arabe Tell, était fréquemment usité en Syrie au temps des Croisades. Outre le château du Toron, nous en connaissons de nombreux emplois, notamment aux environs d'Acre, et dans la principauté d'Antioche. On voit encore, au nord de cette ville, sur les bords du lac, un tertre couronné d'un village nommé le Toron, aujourd'hui Toroun.

Certaines places de guerre, les plus importantes des principautés latines, étaient généralement désignées sous le nom de *Krak ;* le Krak de la Pierre du Désert, le Krak de Mont-Réal, le Krak des Chevaliers, etc. ; ce nom a pour origine un mot sémitique, Karak ou Karaka (forteresse), désignant ici une place considérée comme imprenable, et qui passa dans le langage des Francs, comme dans celui des Arabes.

Ces derniers employaient également pour indiquer un lieu fortifié (plutôt par la nature) le mot *Kefer*, que nous rencontrerons bien fréquemment dans la formation des noms de lieux.

## COMTÉ D'EDESSE

Cette principauté compta moins d'un demi-siècle d'existence, et, au milieu d'un état de guerre permanent, n'eut jamais de frontières bien définies. Elle s'étendait sur les régions qui forment aujourd'hui les pachaliks de Malatia, de Séverek, d'Orfa, de Marasch et d'Aïntab.

Sur la rive gauche de l'Euphrate, cette principauté comprenait toute la région avoisinant Mardïn, le territoire d'Edesse, le district de Tell-Gouran, celui de Tela, la province nommée par Aboulfaradj (1) et les historiens arabes Schaabaktan, qui s'étendait au sud d'Edesse, ainsi que tout le district de Saroudj, dont la fertilité était célèbre depuis les temps les plus reculés.

Les comtes d'Edesse poussaient alors leurs incursions dans le Diarbékr jusqu'à Amida et Nisibïn. Les habitants de Rakka, de Harran et de Rabbah communiquaient à grand'peine, et les Musulmans terrifiés n'avaient plus que la route du désert pour gagner Damas.

Excepté Alep, Hamah, Emesse et Damas, villes tributaires des Francs, les Arabes ne possédaient presque plus rien en Syrie. Les Francs partageaient les récoltes de la campagne d'Alep.

Voici en quels termes Aboulfaradj parle dans sa chronique des possessions des Francs à la date de l'année 1129 :

« *Hoc tempore, Francis, a Mardena et Schabachtana usque ad Arischam, iu confinio Egypti sitam, omnia subjecta erant.* »

Les princes de la maison de Courtenay établirent leur résidence à Turbessel, sur la rive droite de l'Euphrate, et

---

(1) ABOULFARADJ. *Chron. syriac.*, p. 313.

firent administrer les villes et les districts par des châtelains et des vicomtes, se bornant à occuper les forteresses et à lever les impôts sur les populations syriennes, arméniennes et musulmanes adonnées à l'agriculture.

L'imigration latine paraît avoir été peu nombreuse dans cette principauté, qui semble avoir gardé presque intacte son administration byzantine, et où domina, toujours l'élément syrien jacobite, que dirigeait le patriarche syrien d'Antioche, résidant au couvent de Saint-Barsauma, situé près de Gargar.

Aboulfaradj dit dans sa *Chronique syrienne* (page 334) qu'en 1138, au moment du siège d'Edesse, la plupart des défenseurs de cette ville étaient des Arméniens et des Syriens jacobites, les Francs n'y étant qu'en très petit nombre.

Hatab et Tulupe, Coris ou Coricie, Ravendal, Samosate, Bir et Sororgie en étaient les principaux fiefs.

De nombreux châteaux couvraient le pays en assurant, tout à la fois, la possession et la défense. Je ne citerai ici que les plus importantes de ces forteresses : Gargar, Rabban ou Gaban, Choros, Gakta, Bir, Tell-Gouran, Roum-Kalah, Hosn-Mansour, Tell-Khaled, etc., etc.

Cette principauté comptait quatre sièges archiépiscopaux du rite latin, Edesse, Tulupe, Coricie et Geruble.

Le patriarche syrien jacobite d'Antioche résidait, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans la principauté d'Edesse, au monastère de Barsauma.

Edesse, Marès, Mélitène, Gargar, Samosate et Sororgie étaient les sièges d'évêchés de ce rite, qui comptait, dans le comté d'Edesse, ses deux monastères les plus importants, Mar-Barsauma et Bared.

L'archevêque arménien d'Edesse avait pour suffragants les évêques arméniens de Mélitène, de Gaban et de Gargar.

A la suite de la chute de cette principauté, Rom-Kalah devint la résidence des Catholicos ou patriarche de l'Eglise d'Arménie.

Il faut encore rattacher au territoire de la principauté d'Edesse plusieurs cantons des environs d'Alep qui furent

un moment, possédés par les Francs et servirent, parfois, de théâtre aux luttes des princes de la maison de Courtenay, contre les Turcomans et les Atabeks de Mossoul et de Damas.

Le Boustan-en-Noukra s'étendait au nord et au nord-ouest d'Alep, entre cette ville et Hazart.

Le Ouady Boutnan est le nom sous lequel on trouve désignée, par les historiens arabes du moyen âge, la vallée fertile et peu profonde arrosée par le Nahar-ed-Dahab (Rivière d'Or), qui, après avoir pris sa source un peu au sud de Membedj, vient se perdre dans le grand lac salé de Djabboul.

Cette vallée comptait un grand nombre de bourgades et formait un des cantons les plus riches du territoire d'Alep.

C'est là que se voient les ruines des villes de Bozâa, d'El-Bab, de Deir-el-Hafer, qui jouèrent un rôle assez important dans les combats dont cette contrée fut le théâtre pendant la première moitié du douzième siècle.

Au sud-est du Ouady Boutnan, vers Baalis, s'étendait encore un district du territoire d'Alep nommé El-Fadja.

Le Djebel-es-Soummak, petit mouvement de terrain voisin des ruines de Kenesserin (Chalcis), et qui, au nord-ouest, se prolonge jusqu'à Zerdana, donnait son nom à un canton passant, au moyen âge, pour un des plus fertiles et des mieux cultivés de la Syrie.

Le district nommé Djebel-Ahass, l'un des cantons les plus considérables de la partie sud-est du territoire d'Alep, était en partie montueux, et son site se retrouve facilement dans la chaîne de collines nommées Djebel-el-Haas, formant au sud et à l'ouest le bassin du grand lac salé de Djabboul. La bourgade principale de ce canton était Khanâssera; cette localité était fortifiée.

Le roi Baudouin II s'en étant rendu maître, au mois de septembre 1121, fit enlever les portes du château, qui furent transportées à Antioche. C'étaient, selon toutes apparences, de ces portes en fer forgé, ornées d'inscriptions couffiques, comme on en voit encore au château d'Alep et à celui de Bir-ed-jik.

J'ai dit, en commençant, que, sur la rive gauche de l'Euphrate, le comté d'Edesse comprenait encore la plus grande partie de la province du Schaabaktan, s'étendant au sud du territoire de Mardïn et qui, d'après Ibn-el-Athier (1), tirait son nom d'un groupe de collines s'élevant entre Harran et Ras-el-Aïn. Les Francs possédaient dans cette province les villes et forteresses de Bir, Saroudj, Djomoleïn, El-Moezzer ou Mausarah, El-Koradi, Sïn-ibn-O'tair, et en 1131, Joscelin II, comte d'Edesse, prit et détruisit une forteresse de cette région qui portait elle-même le nom de Schaabaktan (2).

C'est dans cette principauté que résidait, dans la forteresse de Roum-Kalah, le Catholicos des Arméniens. Des sièges épiscopaux de ce rite existaient alors à Mélitène, à Gaban, à Gargar et à Samosate.

Le rite syrien jacobite comptait dans ce comté les évêchés d'Edesse, de Mélitène, d'Urima, de Samosate, de Turbessel, de Gargar et de Sororgie.

C'était au monastère de Mar Barsauma, près de Gargar, que le patriarche jacobite d'Antioche avait sa résidence habituelle.

ABIHÆ ou ABHEI (Mar), monastère jacobite creusé dans l'escarpement des rochers, au bord de l'Euphrate, près de Gargar (3), où il se voit encore, et qui fut pillé par l'émir Ifa en 1138. La *Chronique ecclésiastique*, d'Aboulfaradj nous a conservé les noms de deux archimandrites de ce monastère.

ANATABA (4), château mentionné, avec Hazart, dans la chronique d'Aboulfaradj, et où se retirèrent, en 1150, les chevaliers francs qui occupaient la forteresse de Gögsoun (Coxon) quand cette ville tomba au pouvoir des Musulmans.

Cette forteresse me semble devoir être la même chose qu'Aïntab.

(1) *Hist. arabes des Croisades*, t. II, p. 33-119.
(2) Aboulfaradj. *Chron. syr.*, p. 317.
(3) Ibid., p. 328.
(4) Ibid., p. 345.

ASTARED ou ESTARED (1), château de Mésopotamie, enlevé aux Francs par Nour-ed-din en 1144.

AURASCH, bourgade arménienne située sur le Singus, au sud-ouest de Samosate, et qui fut, en 1123, le théâtre d'une bataille perdue par le roi Baudouin II (2).

BAB, ville du Ouady Boutnan, souvent mentionnée avec Bozâa, aujourd'hui El-Bab.

BABULA, forteresse enlevée aux Francs par Zengui, en 1149 (3).

BAR SAUMA (couvent de Saint) ou Mar-Barsauma (4), résidence du patriarche syrien jacobite, titulaire d'Antioche, situé au bord de l'Euphrate, non loin de Gargar, et à une journée de Gakta. Aboulfaradj (5) donne une description assez détaillée de ce monastère, qui joua un rôle important au temps de la domination franque à Edesse. Il était bâti sur un rocher dans lequel une partie de ses dépendances avaient été creusées.

BARÉ ou HOSN-EL-BAREH, château de la principauté d'Edesse (6), non loin de Tulupe, pris par Nour-ed-din en 1151.

BARZMAN ou PH'ARZEMAN, ville voisine d'Hatab et de Marès, enlevée au comte Joscelin II, par Nour-ed-din (7).

BEBOU (8), château voisin de Gargar. Ses ruines portent encore le même nom.

BEHESNE ou BEHESDIN, place forte de l'Euphratese, entre Gaban et Heusn-Mansour, plus tard, elle fit partie du royaume de la Petite-Arménie, et demeura entre les mains des chrétiens jusqu'en 1267 (9). Cette ville porte

---

(1) VILKEN. *Mém.*, p. 81.
(2) *Hist. armén. des Crois.*, t. I, p. 133.
(3) ABOULFARADJ. *Chron. syr.*, p. 343.
(4) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 163, 309, 345.
(5) ABOULFARADJ. *Chron. Eccl. Ed. Abloos*, p. 470.
(6) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 481.
(7) *Hist. armén. des Crois.*, t. I, p. 165.
(8) Ibid., t. I, p. 140.
(9) Ibid., p. 108-179-375-657.

encore de nos jours le même nom, et est habitée par deux cent soixante-dix familles. Le château, aujourd'hui ruiné, s'élève au sommet d'un rocher escarpé en forme de piton, dominant la plaine.

BILE ou BIR, aujourd'hui Bir-ed-jik sur l'Euphrate, fut donné en fief, vers 1117, par Joscelin Ier, comte d'Edesse, à Valeran, son cousin (1). Cette place fut rendue au prince de Mardïn, en 1145, à la suite de la prise d'Edesse par les Musulmans. On y voit encore les restes d'une importante forteresse.

La ville possède une enceinte flanquée de tours, à l'extrémité nord de laquelle, au sommet d'une colline de 180 pieds de haut environ, s'élève la forteresse. La base des murs est garnie de gigantesques talus en maçonnerie, percés de trois étages de meurtrières. Ce magnifique ouvrage, désigné, par les Arabes, sous le nom de Kalaat Beïda, a résisté aux tremblements de terre. On y remarque une jolie église transformée en mosquée, et une citerne de proportions colossales. Ce château possède quatre étages de magasins superposés.

BORDJ-ER-RASSAS (2), château possédé par Joscelin d'Edesse, et qui paraît avoir été situé à l'ouest de Turbessel, entre cette forteresse et Hatab; il fut pris par Nour-ed-din en 1149.

BOZAA, ville du Ouady Boutnan, voisine de El-Bab (3). Cette place, après avoir été prise par les Grecs et les Francs, paraît avoir été remise à Joscelin d'Edesse, qui la conserva peu de temps. Nicetas la nomme Pizâa. C'est aujourd'hui un des villages les plus importants de la vallée du Nahar-ed-Dahab.

CAFERSOUD ou KAFRZOUD (), village du territoire d'Alep possédé par Joscelin d'Edesse, et qui fut pris par Nour-ed-din en 1151.

---

(1) G. de Tyr. L. XII., ch. 17. *Hist. arm.*, t. I, p. 117.
(2) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 29-481.
(3) De Guignes. *Hist. des Huns*, t. III, 2me partie, p. 159.
(4) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 481.

CASA (1), château mentionné par Aboulfaradj comme enlevé aux Francs par Mesoud.

CAUCABA (2), château très voisin d'Edesse, où se réfugièrent, en novembre 1146, les fantassins qui avaient accompagné le comte Joscelin II, après la reprise de cette ville par Nour-ed-din.

CISEMBURG (3), casal voisin de Turbessel, donné, à l'Hôpital, en 1149, par le prince Raymond d'Antioche, aujourd'hui Zembour.

CORICE (4), ville archiépiscopale s'élevant sur les ruines de l'antique métropole de la Cyrresthique. Ce lieu est aujourd'hui nommé Koros, ou Eurup-Peschember, et se retrouve sur la rive droite du Nahar-el-Afrïn.

Cette ville formait, avec Tulupe, un des fiefs les plus considérables de la principauté d'Edesse. Son château est bâti sur une colline escarpée, à l'angle sud-ouest de la ville antique, dans les ruines de laquelle on signale les restes d'un stade, d'un theâtre, d'une basilique, etc.

COXON (5), place forte de la Petite-Arménie, qui paraît avoir appartenu, un moment, à la principauté d'Edesse, aujourd'hui Gögsoun.

Cette ville était, au douzième siècle, le siège d'un évêché syrien jacobite (6).

DCHOULMAN (7), château de la principauté d'Edesse, qui s'identifie avec le village moderne de Dcholman.

DIAR-HAFER (8), bourgade située dans le Ouady Boutnan, dévastée par Joscelin d'Edesse, en 1123. Cette localité se retrouve dans le village de Deir-Hafer, au nord-est de Djabboul.

---

(1) Aboulfaradj. *Chron. syr.*, p. 329.
(2) Ibid., p. 332.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 25, p. 27.
(4) Edrisi, t. II, p. 139.
(5) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 31.
(6) Aboulfaradj. *Chron. syr.*, p. 344.
(7) *Hist. arm. des Croisades*, t. I, p. 96.
Kemal-ed-din. *Ap. Rhoricht*, p. 276.

DJABBOUL (1), village du même canton, qui donne son nom à un grand lac salé dans lequel vient se jeter le Nahar-ed-Dahab ; ce bourg porte encore le même nom. Il fut également occupé en 1123 par le comte d'Edesse.

DJOMOLIN ou DJEMLIN-AL-MANSOUR (2), château de la région nommée le Chaabakhtan; c'est le même que Tell-Mouzen.

DJOUZ (3), château et bourgade placés entre Hatab et l'Euphrate et qui furent pris par Nour-ed-din en 1151.

DOLOUC, voyez Tulupe.

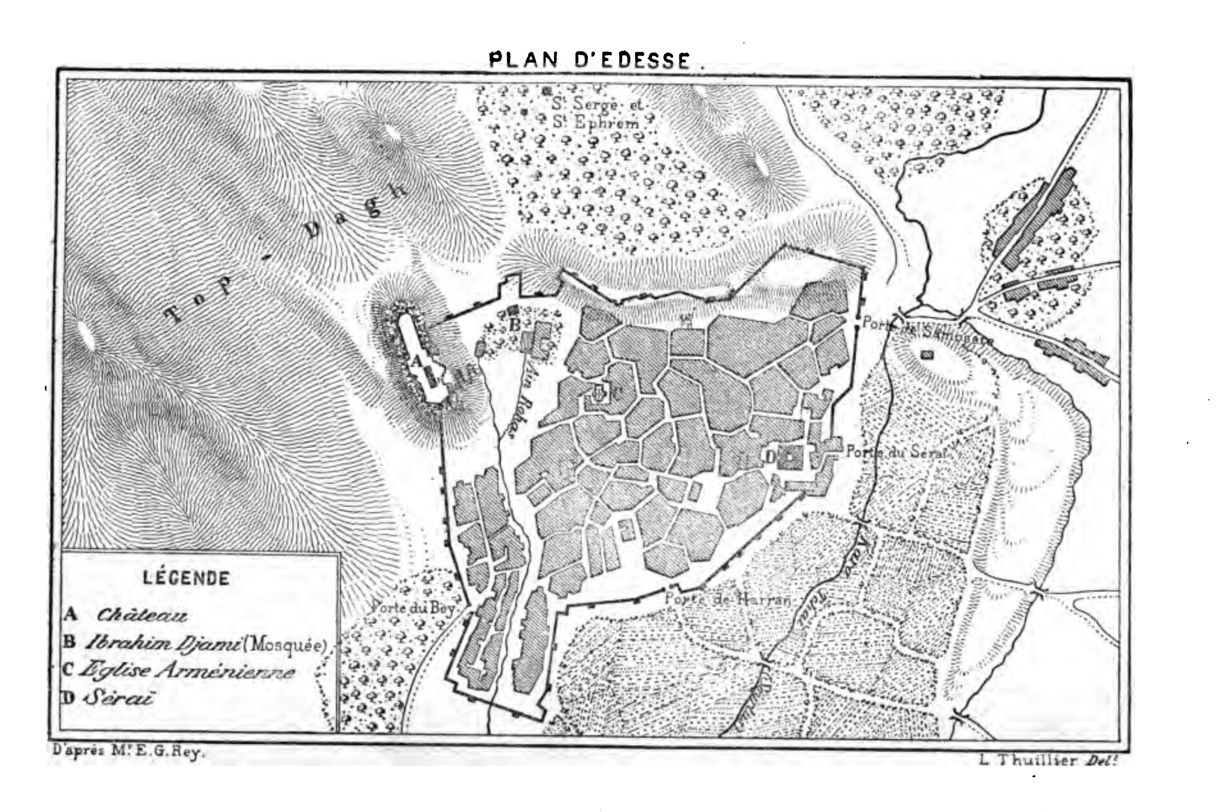
## EDESSE ou ROHAS

ORFA, nom moderne de la Rohas de l'antiquité et de l'Edesse des Croisades, est située sur les bords du Kara-Tchaï, le Scyrtus des anciens, aux pieds d'un massif de collines appelées le Top-Dag, désignées au moyen âge sous le nom de Montagne Sainte d'Edesse, à cause des nombreux monastères qui y avaient été bâtis, et que l'on voyait au loin dominant la contrée environnante. Les noms de quelques-uns de ces établissements nous sont parvenus; ce sont ceux de Mar-Salibo ou Beth-Yehidoye, de la Sainte-Mère de Dieu, nommé aussi Beth-Aksenoye, servant d'hospice aux étrangers. Enfin, ceux de Mar-Barbara, de Mar-Yakoub, de Mar-Serkis et de Mar-Ephrem (4). On sait que les moines de plusieurs de ces monastères prirent part à la défense d'Edesse contre Zenghi en 1144.

Le château dominant Edesse, est bâti sur un contre-fort de ces montagnes. La ville s'élève au milieu de

(1) Kemal-ed-din. *Hist. d'Alep. Ap. Rhoricht*, 276.
(2) *Hist. arabes des Croisades*, t. I, p. 26, 442-445.
(3) Ibid., p. 481.
(4) Zotenberg. *Catal. manus. syriac.* Bib. nat., p. 14-19.

PLAN D'EDESSE.




D'après Mr E. G. Rey. L. Thuillier Delt

vastes jardins, sur un terrain légèrement incliné vers l'est.

Les restes de plusieurs églises datant de l'époque bysantine et de l'occupation franque, qui ont été transformées en mosquées, s'y voient encore.

D'après le colonel Chesney, Orfa compte environ 28,000 âmes.

Les bazars, en partie couverts, sont vastes et bien approvisionnés.

Cette ville a un assez grand commerce de transit. Elle possède plusieurs khans, une vingtaine de bains, cinq grandes mosquées et deux Medresseh. Elle est aussi le siège de deux évêchés, l'un jacobite et l'autre arménien. Ses rues sont étroites et sinueuses, comme celles de la plupart des villes d'Orient.

La population d'Edesse ne comprenait, au douzième siècle, qu'un petit nombre de Latins, et consistait surtout en Arméniens et en Syriens jacobites ou nestoriens. C'est dans cette principauté que le rite syrien jacobite avait son principal centre, au monastère de Mar-Barsauma.

Edesse avait un archevêque latin et était, à cette époque, le siège de prélats syriens, arméniens et jacobites.

Nous savons par les historiens latins et orientaux du moyen âge que les principales églises d'Edesse étaient celles des Saints-Apôtres, de Saint-Jean, de Sainte-Sophie, de Saint-Thoros, aux Arméniens, et des Saints-Confesseurs, aux Jacobites.

A la suite de la prise de cette ville par les Musulmans, ces derniers renversèrent la plupart des édifices dont elle était ornée. On trouvait alors dans les jardins, aux abords immédiats de la ville, les églises de Saint-Cosme, ou Mar-Kouzma, de Mar-Damian ou Saint-Damien, Mar-Serkis et le Martyrium des Saints-Confesseurs (1).

L'église des Quarante-Martyrs fut changée en mosquée et prit le nom d'Oglou Djami. Son clocher sert aujour-

(1) Josué le Stylite. *Chron.*, p. 55.

d'hui de minaret, et l'une des faces de la mosquée est formée par le côté sud de l'ancienne église.

Celle de Saint-Thoros, bâtie non loin de l'église de la Vierge, et près du rempart occidental de cette ville, fut également transformée en mosquée.

Celle de Sainte-Sophie, qui se voyait dans le quartier des Syriens, fut entièrement détruite.

De tous les édifices sacrés existant à Edesse, au temps des princes de la maison de Courtenay, il n'en reste que deux en la possession des chrétiens.

Le premier est l'église de la Vierge, aux Arméniens ; c'était un des monuments les plus anciens de la ville. D'après la *Chronique syrienne*, de Josué le Stylite, l'eunuque Urbicus l'aurait fait élever à ses frais dans le cours du cinquième siècle. Mais elle a été rebâtie presque entièrement en 1817. Au temps de la domination franque, elle contenait un tombeau qui passait pour celui de l'apôtre saint Thomas.

L'autre est l'église des saints Apôtres Pierre et Paul et sert aujourd'hui de cathédrale aux Syriens.

Les murailles d'Edesse, contemporaines de celles d'Antioche, et offrant une grande analogie avec ces dernières, présentent encore, aujourd'hui, un coup d'œil imposant. Elles sont flanquées de tours carrées et barrelongues assez rapprochées. Ces remparts, bâtis en pierres de moyen appareil, mesurent deux mètres et demi d'épaisseur, sur dix à douze d'élévation, dans les parties où ils ont conservé leur couronnement.

Les ouvrages avancés, précédant jadis l'enceinte, et qui sont mentionnés par Procope dans sa relation du siège d'Edesse, ont complètement disparu. Ils furent, selon toute apparence, détruits au moyen âge.

Quatre portes ouvertes dans les murailles donnent, aujourd'hui, accès dans la ville ; ce sont, au nord, la porte de Samosate, à l'est, la porte nommée Yeni Capou ou porte du Sérail, et la porte de Harran, enfin, au sud-ouest, la porte du Bey, près de l'Aïn-Rohas.

D'après Cahen de Cirbied, les murs d'Edesse auraient jadis été percés de six portes, trois vers le nord, savoir

la porte de Samosate, celle du Palais, et celle dite des Lions; au sud-est, celle de Harran; au sud-ouest, celle du Prince, aujourd'hui Bey Capou, et enfin, à l'ouest, la porte du lac, située près de l'Aïn Rohas, et murée, dit l'auteur que je cite, depuis la reprise d'Edesse par les Arabes.

Ce dernier détail ne saurait nous laisser aucun doute sur son identité avec celle que les historiens arméniens des Croisades désignent sous le nom de porte des Eaux, et par laquelle Joscelin II pénétra dans la ville en 1146, au moment de sa tentative pour reprendre Edesse. Une coupure récente dans la muraille, non loin de l'Aïn Rohas, marque l'emplacement de cette porte, dont elle a pris le nom.

Le château est le premier édifice qui attire le regard du voyageur arrivant à Orfa. Construit sur une colline d'un relief de quatre-vingt-dix mètres environ, il en occupe tout le sommet.

Sa forme est rectangulaire. Il mesure à peu près 400 mètres de longueur, sur 100 de largeur; il est défendu par quinze saillants barrelongs et deux maîtresses tours semi-octogonales du genre de celles que les Bysantins désignent sous le nom de *φρουρά*.

Pour élever cette forteresse, Justinien avait fait raser le sommet de la colline. Des fossés avaient été creusés en avant des murs sur les trois faces du château regardant les dehors de la place. Ces fossés ne sont pas ce qu'il y a de moins remarquable dans cette immense ouvrage, dont les murailles ont un développement de 992 mètres. Ils sont taillés dans le roc vif et ont jusqu'à 31 mètres de large; leur développement est de plus de 600 mètres de long. Quant à la profondeur, on peut l'estimer, en moyenne, à 12 mètres environ.

Une tour fort élevée formait le donjon de cette forteresse, elle fut détruite, en 1235, par le sultan Ala-ed-din-Kaïkobar, quand il se rendit maître d'Edesse après un siège de quatre mois (1).

---

(1) Bayer. *Hist. d'Edesse*, p. 354.

Deux portes donnent accès dans le château : une vers le nord, au pied de la maîtresse tour, à laquelle aboutit la rampe qui met la ville en communication avec la forteresse, et l'autre, percée à l'extrémité occidentale du château, ouvrait sur la campagne. Elle paraît avoir été précédée d'un pont jeté sur le fossé.

Du terre-plein de cette forteresse, le regard embrasse un horizon étendu, la ville en forme le premier plan, couronnée des coupoles et des minarets de ses mosquées, ainsi que de la masse imposante des khans de Goumrouk et de Koulah Oglou.

Avec sa ceinture de jardins, Orfa, vue de ce point, n'est pas sans analogie avec Damas, vue des hauteurs de Salahieh.

Ici, tous les édifices sont construits en pierres disposées par assises alternatives de calcaire et de basalte, ce qui ajoute beaucoup à l'effet pittoresque. Le plan des habitations est semblable à celui des maisons d'Alep et de Damas. C'est une cour centrale pavée de marbre, autour de laquelle s'ouvrent des salles et des divans décorés de toutes les richesses de l'art arabe. Ces maisons ont des puits fort profonds, mais elles reçoivent également les eaux de deux grands aqueducs souterrains, paraissant remonter à l'époque du Bas-Empire.

Vers l'ouest, les murailles s'élèvent sur un terrain de remblais, qui pourrait bien n'être autre chose que le terrassement dont parle Procope, et que Justinien fit exécuter pour abriter la ville, en même temps qu'il faisait détourner le cours du Scyrtus, dont les eaux cessèrent alors d'être à redouter pour les habitants d'Edesse, le nouveau lit du fleuve ayant été creusé dans la plaine, assez en contre-bas de la ville.

Cette partie des murs d'Edesse présente certaines traces de restaurations ; on y voit plusieurs ouvertures en arcs brisés, et le parapet qui la couronne est muni d'échauguettes en pierre. Il ne subsiste plus que peu de vestiges du palais des princes de Courtenay, cet édifice occupait l'emplacement du sérail actuel bâti, à la fin du dix-septième siècle, par Ahmed-Oglou pacha.



Ces princes, d'ailleurs, résidèrent rarement à Edesse. Cette ville semble être demeurée essentiellement bysantine, et les Francs n'y furent jamais qu'en très petit nombre, comparativement à sa population indigène.

Les nombreuses saignées faites au Kara-Tchaï, pour arroser les vastes jardins et les vergers au milieu desquels il coule, paraissent avoir déplacé plusieurs fois le lit de ce cours d'eau depuis le cinquième siècle. Les eaux du Kara-Tchaï ne sont pas seules à arroser la ville et ses jardins. L'antique source de Rohas, la fontaine Callirohé, en fait toujours l'ornement. Elle sort de terre près de l'Ibrahim Djami, mosquée principale d'Orfa, située presque au pied de la colline du château. Ses eaux remplissent un vaste bassin nommé Birket-Ibrahim. Entouré d'une margelle de pierre, il peut avoir soixante-quinze mètres de long sur une vingtaine de large.

Les nombreux poissons qu'on y trouve passent pour sacrés aux yeux des habitants de la ville, tant chrétiens que musulmans.

Un second bassin appelé Aïn-Zelkah par les Turcs, et Ghenatz-Agh par les Arméniens, est alimenté par une source moins abondante. Il se voit entre le château et la fontaine dont je viens de parler.

Ces deux sources sont si rapprochées, que plusieurs écrivains les ont confondues en une seule; elles sont entourées d'arbres magnifiques. On y remarquait surtout, il y a quelques années, des platanes gigantesques. Sur la pente de la colline que couronne le château, se trouve un cimetière musulman nommé Ibrahim-el-Khalil. Les deux fontaines réunissent bientôt leurs eaux, et après avoir traversé un quartier de la ville, où elles font tourner plusieurs moulins, le ruisseau qu'elles forment va, dans les jardins, rejoindre le Kara-Tchaï, avec lequel il se confond.

L'Ibrahim-Djami (Mosquée d'Abraham) s'élève au bord du Birket-el-Khalil. C'est la plus importante d'Orfa; elle est précédée d'une vaste cour entourée de portiques, et est ombragée de magnifiques cyprès. Buckingham, qui réussit à y pénétrer lors de son passage dans cette ville,

pense que c'est une ancienne église bysantine restaurée au temps de la domination franque.

Des couvents qui, alors, entouraient Edesse, il n'en subsiste plus qu'un seul, celui de Saint-Serge (Mar-Serkis), appartenant aux Arméniens.

GABAN (1), ville épiscopale et forteresse importante bâtie dans le Taurus, sur un affluent du fleuve Djyhoun, aujourd'hui Geiben.

GADIR (2), casal voisin de Turbessel, donné à l'Hôpital, en 1149, par le prince Raymond d'Antioche.

GAKTHA (3), ville et château, au bord de l'Euphrate, possédés par Joscelin II, aujourd'hui Kiakteh

GARGAR (4), place forte de l'Euphratese, donnée à Joscelin II en 1138 par le prince arménien Michel. C'était non loin de cette forteresse que s'élevait le célèbre couvent de Saint-Barsauma, résidence du patriarche des Syriens jacobites. Cette ville possédait deux évêchés, l'un syrien jacobite et l'autre arménien.

Le site de Gargar et son château se retrouvent dans la bourgade moderne, nommée Kerker, bâtie au sommet d'une montagne semblant inaccessible; d'après Karl Ritter, son altitude, au-dessus de la mer, est de 742 mètres.

L'assiette de cette forteresse est séparée des crètes environnantes par un fossé taillé dans le roc vif comme à Sahioun; la pile du pont a été également ici ménagée dans la masse. Un pont en bois qu'elle soutient conduit aujourd'hui à la porte ogivale, surmontée d'une inscription arabe, par laquelle on pénètre dans le château, qui est presque complètement ruiné; trois arcs doubleaux soutiennent la voûte du vestibule.

---

(1) *Hist. arm. des Croisades*, t. I, p. 154-483-656, etc., etc.
(2) *Cod. dipl.*, t. I. p. 27
(3) *Hist. arm. des Croisades*, t. I, p. 342.
(4) Ibid., p. 36-133-342-515.

Une trentaine de maisons, habitées par des curdes, s'élèvent au milieu des décombres. Ce château paraît avoir été édifié sur les fondements d'une forteresse antique, et le Dr Ainsworth, qui visita Gargar en 1838, signale une inscription grecque du moyen âge, gravée sur le rocher, aux pieds des murs.

Aboulfaradj désigne, dans sa chronique, les montagnes voisines de Gargar sous le nom de Esta.

GÉRAPLE (1), ville archiépiscopale de cette principauté, a été, jusqu'à présent, confondue avec Hiérapolis (Membej). Je suis très porté à croire que c'est plutôt dans les ruines de la ville nommée dans l'antiquité Jerabolos, où se voient encore les restes d'une église et d'un château du moyen âge et qui se rencontrent sur la rive droite de l'Euphrate, entre l'embouchure du Sadjour et Kalaat-en-Nedjem, qu'il faut rechercher le site de Géraple ou Gérable.

GUBA (2), ville épiscopale placée au bord de l'Euphrate, vers Gargar, et dont le territoire est cité par Aboulfaradj dans ses chroniques; d'après les textes, cette ville semble avoir été sur la rive gauche du fleuve, en face de Gargar.

GOURIS, ou KOURES, ou CHOROS, forteresse située sur une montagne, au nord-est de Samosate, et portant encore le même nom (3). Ce château fut pris par Noued-din, en 1151. (V. Kars'z, p. 317.)

HATAB (4), nommé aujourd'hui Aïntab. Cette ville formait alors, avec Tulupe, un des grands fiefs de cette principauté. Une forteresse assez considérable s'élève à l'extrémité de la ville sur une colline qui semble artificielle, ou, tout au moins, retaillée de main d'homme.

---

(1) G. de Tyr. Ed. Didot, t. I, p. 789.

(2) Aboulfaradj. *Chron. syr.*, p. 307.

(3) Ibid., p. 345.

(4) G. de Tyr. L. XVII, ch. 17. *Hist. arabes des Croisddes*, t. I, p. 138-143-156-164-185.

HEUSN-MANSOUR (1), forteresse à l'ouest de l'Euphrate, entre Samosate et Behesni, nommée aujourd'hui Adiaman. La ville est bâtie autour de la colline artificielle au sommet de laquelle était construit le château dont on ne trouve plus aujourd'hui que les substructions. La cité était entourée de murailles pourvues de fossés et percées de trois portes, le château avait une double enceinte.

HIZAN (Tell), château de Mésopotamie, enlevé aux Francs en 1144, par Nour-ed-din (2).

KANDÊTHIL (3), bourgade de la principauté d'Edesse qui s'identifie avec le village ruiné du même nom, qui se trouve à six heures de l'est-sud-est de Bir.

KARS'Z (4), château possédé par Joscelin II d'Edesse, et mentionné, par Hammer, au nombre de ceux que prit Nour-ed-din, en 1151. Ce château me paraît pouvoir être identifié avec la forteresse de Choros, au nord-est de Samosate. (V. p. 315, Gouris.)

KORADI ou TELL-KARAD (5), château de Mésopotamie, enlevé aux Francs, en 1145, par Zenghi.

MACORA (6), ville du territoire de Mélitène, et qui est appelée aujourd'hui Masr.

MARÈS, aujourd'hui Marasch, chef-lieu du pachalik de ce nom; fut un des grands fiefs de la principauté d'Edesse. Ses seigneurs ont fourni un chapitre aux familles d'Outre-Mer.

La ville est bâtie en amphithéâtre sur les pentes sud de l'Akhour-Dag, et voit s'étendre à ses pieds l'immense plaine nommée Cheker-Ovâssi, arrosée par l'Erkenès-Sou. Deux ruisseaux descendus de la montagne traversent la

---

(1) Wilken. *Mém.*, p. 84-108-342-614.

(2) Ibid., p. 80.

(3) *Hist. arm. des Crois.*, t. I, p. 96.

(4) Hammer. *Hist. des Bathéniens*, p. 156. — Saint-Martin, t. I, p. 194. — Aboulfaradj. *Chron. Syr.* p. 274-294.

(5) *Hist. arabes des Crois.*, t. II, p. 119.

(6) *Hist. armén. des Croisades*, t. I, p. 449-616.

ville et se réunissent au pied du château pour aller se jeter bientôt dans un des affluents de la rivière nommée Erkenès-Sou.

Le château de Marasch est assez bien conservé; il couronne une colline située au milieu de la ville, il est de construction bysantine; affecte la forme d'un trapèze et est flanqué de tours carrées.

Un passage de la *Chronique de Michel le Syrien* donne à penser que Marès n'était point entouré de murailles et qu'elle n'était défendue que par le château.

MEGNIG (1), localité voisine d'Edesse, où se livra, en 1084, une bataille célèbre.

MÉLITÈNE (2) était la ville la plus septentrionale de la principauté. Le prince arménien Gabriel en avait fait hommage à Baudoin du Bourg en 1100. Aujourd'hui, c'est un amas de ruines nommées Eski-Malatia, à deux heures, au nord, de la nouvelle Malatia, chef-lieu d'un des pachaliks les plus considérables de l'Asie mineure. La montagne de Moursour, dominant cette ville au sud, était nommée, au douzième siècle, la Montagne Sainte de Mélitène, à cause de plusieurs monastères jacobites qui y étaient en grande vénération et que mentionne Aboulfaradj (3), notamment ceux de Mar-Barsauma, Mar-Aharon-Beth-Kenea et Beth-Zabarense, ils furent dévastés, par les Turcs, au mois d'octobre 1141.

MOEZZER (4), ville de Mésopotamie, enlevée aux Francs, par Zenghi, en 1144.

NEHERELLUS ou NEHER-EL-DJOUZ (5), forteresse voisine de Turbessel. Ce lieu paraît être le même que Djoz, mentionné plus haut.

---

(1) *Bibl. armén. des Crois.*, t. I, p. 185.
(2) *G. de Tyr*, liv. XI, chap. 21.
(3) Aboulfaradj. *Chron. Syr.*, p. 330 et 463.
(4) *Hist. arabes des Crois.*, t. II, p. 119.
(5) *Hist. arabes des Croisades*, t. II, p. 481, et de Hammer, *Hist. des Batheniens*, p. 183.

OUREM, OROUM ou OREMÈN (1), ville du nord de l'Euphrate qui dépendait de la principauté d'Edesse. Elle occupe le site de la ville antique d'Urima; on y voit encore quelques vestiges d'une forteresse médiævale, nommée Oroum Kalessi.

RABAN ou GABAN, forteresse du nord de l'Euphratese qui, après la chute de la principauté d'Edesse, fit partie du royaume d'Arménie. Voir Gaban.

RANCULAT (2), nom sous lequel les historiens latins des Croisades désignaient le bourg et le château de Roum-Kalah.

RAVENDAL (3), château et fief de la principauté d'Edesse, s'identifiant avec le site du village moderne de Ravendan. Ce château, dont il subsiste encore des restes importants, occupe le sommet d'une montagne escarpée; du haut de ses murs, le regard embrasse la plus grande partie de la chaîne de l'Amanus. La famille qui tenait ce fief reçut, dans la suite, la seigneurie de Maraclée.

ROUIAN (4), localité entre Damas et Alep, sur un torrent nommé Sébaïn, près de Tell-es-Sultan.

ROUM-KALAH fut, tout à la fois, la place la plus forte de l'Euphratese, et servit, pendant deux siècles, de résidence aux Catholicos arméniens. A ce double titre, cette ville joua un rôle considérable, non-seulement pendant l'existence de la principauté franque d'Edesse, mais encore pendant presque toute la durée du royaume de la Petite-Arménie, dont elle devint un des boulevards principaux à l'est.

L'assiette de cette forteresse a été choisie sur un promontoire escarpé dominant, par trois de ses côtés, la vallée du Marsifax et le cours de l'Euphrate.

---

(1) *Hist. armén. des Crois.*, t. I, p. 102.
(2) G. de Tyr, l. XVII, chap. 17.
(3) *Hist. armén. des Crois.*, t. I, p. 36-87-126.
(4) *Hist. arabes des Croisades*, t. II, p. 29.

Un fossé de soixante pieds de largeur, creusé dans le roc vif, le sépare du plateau, auquel il se rattache topographiquement.

Les escarpements du rocher ont été taillés de façon à former la base des tours et des murailles, de telle sorte qu'il est difficile de dire où le roc finit et où commence la maçonnerie.

Les tours sont généralement barrelongues, le parapet était crenelé avec meurtrières refendues dans les merlons.

La principale entrée de cette forteresse est à l'ouest, dans la vallée du Marsifax; elle est défendue par trois portes successives, dont deux furent jadis munies de herses.

A Roum-Kalah, les habitations et les édifices sont en partie taillés dans le rocher, assez tendre, formant le promontoire qu'occupe le château.

On voit encore dans la partie sud-est de l'enceinte les ruines du couvent où résidaient les Catholicos d'Arménie, aujourd'hui remplacé par une mosquée au-dessous de laquelle on remarque des souterrains taillés dans le roc et munis d'un escalier descendant jusqu'au niveau du fleuve. Dans la partie haute du château se voient les vestiges de deux églises. La première, qui date de l'époque bysantine, est à trois nefs; la seconde, nommée Dar Nascite, était une superbe construction arménienne du treizième siècle. Il en reste encore deux magnifiques piliers ornés de riches chapiteaux.

Ce fut Béatrix de Saône, veuve de Joscelin II, qui, au moment de la chute du comté d'Edesse, fit, en 1154, don de cette forteresse au Catholicos Grégoire Batlavonni, pour lui et ses successeurs, et elle devint, depuis lors, jusqu'en 1292, leur résidence habituelle.

L'index géographique, joint à l'histoire de Salah-ed-din, écrite par Boha-ed-din, nomme Marciban, le petit cours d'eau qui, après avoir arrosé les jardins dépendant de Roum-Kalah, se perd dans l'Euphrate, au bas de cette forteresse. Ce fut le sultan Malek el Aschraf, fils de Kelaoun, qui enleva cette place aux Arméniens.

Roum-Kalah fut bombardé en 1839 par les troupes d'Ibrahim pacha, et les projectiles égyptiens endommagèrent grandement ces ruines intéressantes.

On compte environ quarante maisons, aujourd'hui abandonnées, dans la partie basse du château.

SAMOSATE ou SAMOSAC, en arabe Schemeisath (1), ville et forteresse importante, située sur la rive droite de l'Euphrate, et qui fut possédée, assez longtemps, par les princes d'Edesse. La famille de Samosac, dont plusieurs membres nous sont connus par des actes contemporains, paraît en avoir tiré son nom. Cette place fut remise aux Grecs en 1152, en même temps que les débris de la principauté d'Edesse, qu'ils ne surent conserver.

SORORGIE (2), aujourd'hui Saroudj, était un des fiefs les plus considérables de la principauté d'Edesse; cette ville fut le siège d'un évêché syrien jacobite, et les seigneurs francs de Sororgie ont fourni un chapitre aux familles d'Outre-Mer.

SOUPROUS (3), ville et forteresse de l'Euphratèse, aujourd'hui Kouprous, village entre Samosate et Orfa.

TAGANCHARA (4), château voisin du monastère de Mar-Barsauma, pris en 1149 par l'Atabek Zenghi. Peut-être le même que Teghenkar?

TANZA ou THANESA (5), château de Mésopotamie, enlevé aux Francs en 1144 par Nour-ed-din. Cette place est comptée au nombre des forteresses du Schaabaktan.

TEGHENK'AR (la Roche Jaune) (6), château de l'Euphratèse, sur les confins de la Cilicie et qui dépendait de la principauté d'Edesse. Ce lieu paraît avoir été retrouvé dans le château nommé Altoun-Tasch-Kaleh (château de

(1) *Hist. armén. des Crois.*, t. I, p. — G. de Tyr, l. XVII, ch. 17.
(2) *Hist. occid. des Crois.*, t. I, p. 54, 101-116-379.
(3) Ibid., p. 140.
(4) Aboulfaradj. *Chron. Syr.*, p. 344.
(5) Wilken. *Mém.*, p. 81.
(6) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 731. — *Hist. arm.*, t. I, p. 342.

la Roche dorée), situé à l'ouest de Roum-Kalah, et dont il subsiste encore des ruines importantes.

TELL ASCHICHAN (1), forteresse enlevée aux Francs, en 1125, par Zenghi, qui se retrouve, je crois, dans le village moderne de Tell Atchan.

TELL GOURAN (2), forteresse et bourgade de la Mésopotamie, dépendant de la principauté d'Edesse, prises aux Francs par Maudoud en 1112. S'identifie, sans hésitation, avec la localité moderne de Tell Gouran. La garnison était de quarante hommes d'armes, d'après le chroniqueur arménien.

TELL KABBASIN (3), château pris par les Francs en 1122, et qui paraît avoir été situé au nord-est d'Alep, entre Turbessel et Membedj.

TELL KHALID (4), château bâti au sud-est de Turbessel, possédé par les princes d'Edesse, il leur fut enlevé, en 1152, par Nour-ed-din ; ce lieu se retrouve dans le village moderne de Tell Khaled, sur la route d'Alep à Bir-ed-Jik, que domine un énorme tertre factice qui servit d'assiette à cette forteresse.

TELL KOURAD ou EL KARADA (5), château situé dans le district du Schaabaktan, pris par Maudoud, prince de Mossoul, en 1112 ; cette forteresse est peut-être la même que celle que nous trouvons désignée, dans les historiens orientaux des Croisades, sous le nom de El Koradi.

TELL MOUZEN, Thella, Tela, Til ou Tilium (6), ville et forteresse de Mésopotamie, nommée dans l'antiquité Tela Constantia. Elle était à dix milles de Ras-el-Aïn, et fut enlevée aux Francs par Zenghi en 1144. Ses environs

---

(1) ABOULFARADJ. *Chron. Syr.*, p. 335.

(2) *Hist. arabes des Crois.*, t. I. p, 96. — *Mathieu d'Edesse ap. Dulaurier*, p. 275.

(3) KEMAL-ED-DIN. *Ap. Rhoricht*, p. 271.

(4) *Hist. arabes des Croisades*, t. II, p. 183.

(5) KEMAL-ED-DIN. *Hist. d'Alep, ap. Rorich.*, p. 239. — *Hist. arabes des Crois.*, t. II, p. 354.

(6) *Hist. arabes des Croisades*, t. II, p. 442.

paraissent avoir formé l'extrémité occidentale de la contrée nommée le Schaabaktan par les historiens orientaux des Croisades. Il subsiste encore des ruines considérables en ce lieu. Elles consistent en unc enceinte carrée d'un demi-mille de côté. Ces murailles sont flanquées de tours arrondies et percées de quatre portes. On y trouve les ruines de plusieurs églises.

Au sud-est s'élève un tertre dominant au loin les ruines et la campagne environnante et que couronnent les restes de l'ancienne citadelle.

Ce lieu, nommé aujourd'hui Veran-Scheïr, a été récemment visité par Taylor et d'autres voyageurs.

TULUPE (1), grand fief de la principauté d'Edesse, que Guillaume de Tyr dit avoir été à cinq ou six milles de Turbessel, aujourd'hui Dalouk, près Aïntab.

TURBESSEL, ville et forteresse situées entre Hatab et Bir, résidence habituelle des princes de la maison de Courtenay. Cette localité est de nos jours nommée Tell Bascher. Mais il ne subsiste malheureusement presque plus rien du château bâti par les princes d'Edesse ; cette ville était, au moyen âge, le siège d'un évêché syrien jacobite.

UBREM (2), casal voisin de Turbessel, donné en 1149 à l'Hôpital, par Raymond, prince d'Antioche.

VARTAHERI (3), village près de Behesne.

Positions à retrouver.

---

(1) G. de Tyr, l. XVII, ch. 17.

(2) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 25, p. 71.

(3) Ibid., p. 108.

## PRINCIPAUTÉ D'ANTIOCHE

Les auteurs qui, jusqu'à ce jour, ont écrit sur les origines de la domination latine en Syrie n'ont point fait à la principauté d'Antioche une assez large place dans le récit des évènements qui remplissent, en Orient, les premières années du douzième siècle.

Toujours préoccupés de Jérusalem, ils ont laissé Antioche dans l'ombre, et, cependant, cette principauté atteignit, en bien peu d'années, son maximum de développement, alors que le domaine royal ne se constituait que peu à peu autour de Jérusalem. Dès l'année 1106, Tancrède était maître d'Apamée, d'El Bara, du Sermin, de Kafartab, d'Atareb, etc.

Profitant des luttes constantes des émirs turcomans et des Atabeks, ainsi que de l'anarchie qui régnait à Alep, Bohémond et Tancrède n'avaient cessé de reculer les limites de la principauté.

En 1117, Yarouktasch, l'un des anciens serviteurs de Radouan, s'étant rendu maître d'Alep, conclut une alliance avec le prince Roger d'Antioche et lui accorda le droit de conduire les caravanes allant d'Alep à la Mecque, ainsi que celui de lever une taxe sur les pèlerins.

A partir de 1119, toute la partie occidentale et septentrionale du territoire d'Alep, notamment les districts d'El Aouacem, de Leïloun, du Djebel-Halaka, du Djebel-Ahass et d'une partie du Djebel-es-Soummak, ainsi que ceux d'En-Noukra et de Ouady Boutnan, vers l'Euphrate, étaient au pouvoir des Francs, qui, maîtres des tours de El Hader et de Kefer-Haleb, tenaient la cité étroitement bloquée, obligeant ses habitants à partager avec eux les produits des jardins de la ville et de leur payer un tribut annuel de 1,000 dînars.

Aboulféda nous apprend que cet état de choses durait encore en 1130.

Cette principauté avait, dès lors, acquis un développement considérable; au nord-ouest, elle comprenait une partie de la Cilicie jusqu'à la rivière Djihoun, mais depuis la constitution définitive du royaume d'Arménie, la frontière nord-ouest de la principauté d'Antioche fut à la Portelle. Au nord-est, elle était limitée par la frontière de la principauté d'Edesse, qui passait au sud de Coricie, entre Hazart et Turbessel. Vers le désert, elle comprenait, au delà de l'Oronte, les territoires des villes d'El Bara, de Femie ou Apamée, de Capharda et de Marra, nommée alors la Marre; de ce côté, les villes fortes d'Artesie, d'Atareb, de Sardonie, du Sermin, et enfin la Marre, formaient la ligne des places frontières.

Elle était bornée à l'ouest par la mer, au sud par le ruisseau et la crête des montagnes formant la frontière du comté de Tripoli. Au sud-est, enfin, par les cantons montagneux de Kobeïs et de Massiad, possédés par les Bathéniens. Mais, la chute de la principauté d'Edesse, survenue en 1145, modifia, profondément, cet état de choses dès la seconde moitié du douzième siècle.

Elle comptait alors un grand nombre de fiefs, dont les principaux étaient ceux du Cerep, de Harrenc, du Soudin, de Saône, de Hazart, du Sarmit, de Zerdana, de Berzieh, du Sermin, de Capharda, de la Marre, de Cassembelle, etc.

Margat, Trapessac, Cursat, la Roche de Russol, Nepa, Jezraïn, Belatnous, Laycas (Aleïka), Cadmous et Lacoba en étaient les principales forteresses.

Elle comptait deux villes archiépiscopales du rite latin, Albara et Fémie, ainsi que les évêchés d'Artésie, la Liche, Zibel et Valenie.

Les abbayes principales étaient celles de Saint-Paul, d'Antioche; de Saint-Georges, aux Bénédictins, dans la montagne Noire; de Jubino, aux Cisteciens; du Mont-Parlier, de Sainte-Marie, de Rochefort, de la Granacherie, de Saint-Siméon (moines grecs et géorgiens).

Antioche possédait un siège archiépiscopal du rite arménien; Femie et Laodicée étaient la résidence de deux évêques du même rite.

Le patriarche syrien jacobite, titulaire d'Antioche, résidait habituellement au couvent de Mar-Barsauma, dans la principauté d'Edesse. Mais un prélat de ce rite demeurait en permanence à Antioche.

Dans la montagne Noire, nommée alors par les historiens orientaux la montagne Sainte ou la montagne Admirable, se trouvaient encore plusieurs monastères de religieux arméniens, grecs et syriens, ainsi que de nombreux anachorètes. Ce fut là, dans des cellules taillées dans le roc, non loin du couvent de Saint-Georges, que s'établirent, en 1210, les premiers disciples de saint François, venus en Terre-Sainte ; pendant plusieurs années, ils y menèrent la vie érémitique avant d'être réunis en communauté.

ALBARA (1), ville archiépiscopale dont le site se retrouve dans les vastes ruines nommées aujourd'hui El Bara, sur la rive droite de l'Oronte. Cette ville fut enlevée aux Musulmans par le comte de Saint-Gilles, le 28 novembre 1098. Le château, bâti par les Francs, est encore bien conservé ; au temps des Croisades, Albara était entourée de cultures de cannes à sucre.

ALID-HOUN, EL A'ÏD ou EL AIDOUN (2), château relevant de Sahioun et qui semble en avoir été assez voisin. Il tomba au pouvoir de Salah-ed-din en 1188. — Position à retrouver.

ANADI (3), casal de la principauté d'Antioche dont le nom est incomplet. Donné en 1114 à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat par Robert de Laitot.

ANTIOCHE. Je ne reviendrai point ici sur ce que j'ai déjà dit des murailles d'Antioche, dans mon *Etude sur l'architecture militaire des Croisés en Syrie.*

Je me bornerai, à l'aide des auteurs anciens et des relations dues aux voyageurs des deux derniers siècles, à

(1) G. de Tyr, l. VII, ch. 8.
(2) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 112, etc.
(3) Delaborde, p. 27.

tenter d'esquisser l'aspect que devait présenter Antioche lors de la domination latine.

Au moment où les Croisés s'en emparèrent, en 1098, elle était possédée par les Musulmans, qui n'y étaient que depuis cinquante ans, n'avaient guère pu, pendant un laps de temps aussi court, modifier d'une manière bien notable l'aspect de cette cité essentiellement byzantine.

Lorsque les Francs en furent maîtres, l'enceinte de la ville renfermait, comme aujourd'hui, de nombreux et vastes jardins, irrigués par les eaux de plusieurs aqueducs, outre celles dérivées de l'Oronte.

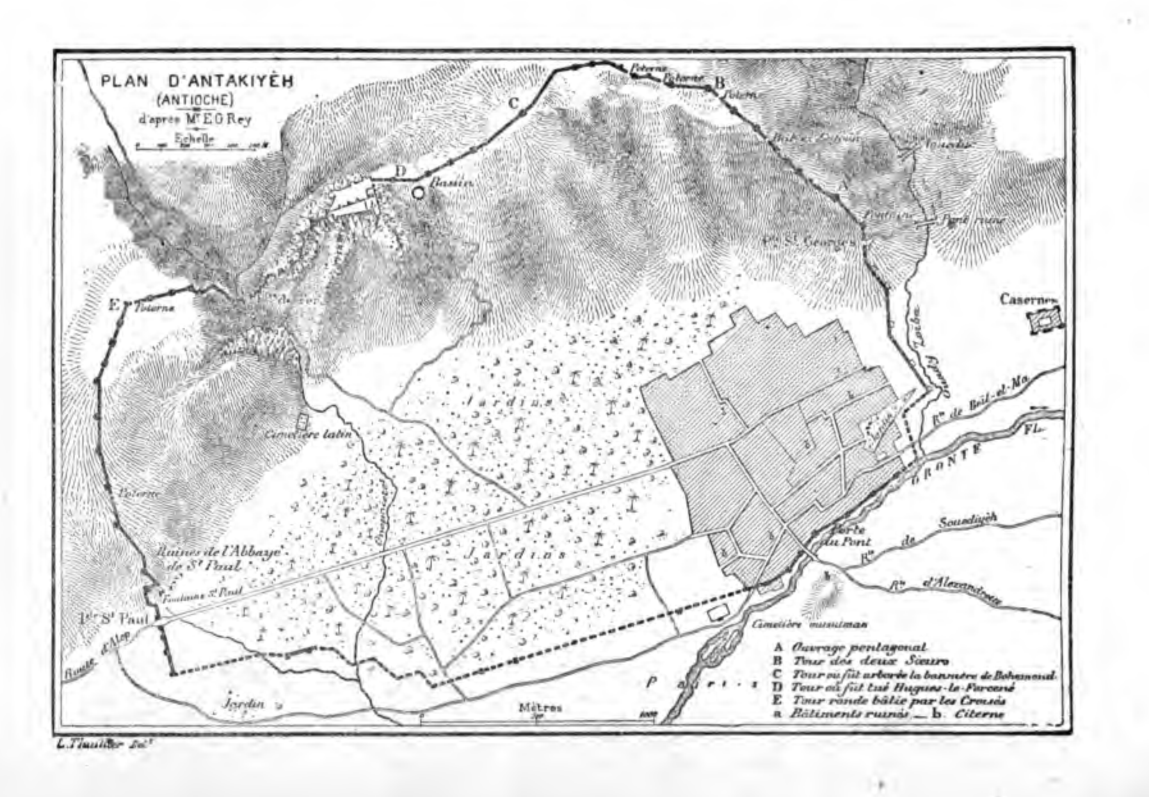
Voici ce que dit Willebrand d'Oldenbourg relativement aux habitants d'Antioche, et comment il décrit leurs demeures, qui paraissent avoir été semblables aux grands palais arabes que nous voyons encore à Damas, à Homs, et dans d'autres villes de la Syrie :

« Dans Antioche, de nombreuses fontaines arrosent les vergers et les jardins, et des aqueducs souterrains amènent jusque dans les maisons une eau pure et abondante. Et, chose digne de remarque, les maisons et les palais d'Antioche qui, au dehors, semblent de boue, sont au dedans d'un luxe éblouissant. Les habitants, comme j'ai pu m'en convaincre, ont l'habitude de passer leur temps à se rafraîchir et à se baigner dans des eaux jaillissantes au milieu de jardins abondants en fruits les plus variés. Cette ville a de riches et nombreux habitants francs, syriens, grecs, juifs, arméniens et sarrasins, qui tous suivent les lois. »

Le même auteur nous apprend encore que, vers le milieu de la ville, s'élevait la basilique des apôtres saint Pierre et saint Paul, bâtie par Justinien, et qui, devenue église patriarcale des latins, était le lieu de sépulture des princes d'Antioche et renfermait encore le tombeau de l'empereur Fréderic Barberousse (1). Cette basilique fut très endommagée par le tremblement de terre du mois de juin 1170, qui renversa également la cathédrale grecque

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 86.




PLAN D'ANTAKIYÈH
(ANTIOCHE)
d'après Mr E G Rey
Echelle
Poterne
B
C
D
Basin
E
Poterne
Pte St Georges
Pont ruiné
Caserne
Cimetière latin
Jardins
Ruines de l'Abbaye de St Paul
Fontaine St Paul
Pte St Paul
Route d'Alep
Jardin
Mètres
Porte du Pont
Rte de Beït-el-Ma
ORONTE
Fl.
Rte de Soundiyèh
Rte d'Alexandrette
Cimetière musulman
A Ouvrage pentagonal
B Tour des deux Sœurs
C Tour où fût arborée la bannière de Bohemond
D Tour où fût tué Hugues-le-Forcené
E Tour ronde bâtie par les Croisés
a Bâtiments ruinés — b. Citerne
L. Thuillier del.

sous les ruines de laquelle périt, au dire de Michel le Syrien, Athanase, patriarche grec de cette ville.

L. de Sainte-Cécile, qui visita Antioche en 1745, durant son second voyage en Orient, vit, alors, les restes de cette église, que démolissaient pierre à pierre les habitants de la ville moderne.

Pockoke et Mundrell trouvèrent les ruines, d'une grande église bâtie en briques, dont il subsistait encore une abside et six grands arceaux. Ils nomment cette ruine *Prince*, et par la position que lui assigne Pockoke, qui croit devoir faire remonter cette construction au sixième siècle, ces restes auraient appartenu à l'église bysantine de la Vierge, que l'on sait avoir été circulaire, ainsi que cela est indiqué dans le plan d'Otfried Muller. On voyait là une image miraculeuse de Notre-Dame, en grande vénération parmi les Grecs.

Selon toute apparence, ce sont les restes de la même église que Léandre de Sainte-Cécile vit à l'angle sud de la ville et qu'il décrit comme ceux d'un splendide édifice hexagone formant, dit-il, une véritable colline de ruines, au milieu desquelles se voyaient encore de superbes colonnes de marbre.

Vers l'extrémité orientale d'Antioche, le monastère de Saint-Paul se trouvait sur les premières pentes de la montagne, et on y remarquait surtout une petite crypte ornée de mosaïques à fonds d'or où, d'après la tradition, saint Paul écrivit ses épîtres. Cette chapelle était très révérée et avait devant ses portes les tombeaux de Burchard de Magdebourg, d'Oger, comte d'Oldenbourg, et de Wilbrand, comte d'Harlemont. Pockoke dit avoir vu les restes de ces mosaïques.

Au pied de cette même colline, mais plus à l'ouest et placée sous le vocable de l'évangéliste saint Luc, s'élevait l'église dont les ruines se voient encore dans le cimetière latin qui se trouve en ce lieu.

Pockoke remarqua aussi les ruines d'une ancienne église, située sur la pente de la colline dominée par le château, et qui, de son temps, servait à la population arménienne d'Antioche, composée alors de trois cents

membres environ. Puis, vers le centre de la ville, il signale celles d'une chapelle bâtie en briques, dernier reste de l'église Saint-Jean-Chrysostome (1), élevée vers la fin du sixième siècle, et qui, nous le savons, existait en 1149. L'église Saint-Georges paraît avoir été voisine de la porte du même nom.

Nous n'avons aucun renseignement sur le site de l'église Saint-Hilaire, mentionnée par le *Continuateur de Guillanme de Tyr*, non plus que sur celles de Saint-Jacques, de Saint-André, de Saint-Léon, de Sainte-Marguerite et de Sainte-Barbe (2).

Antioche était le siège titulaire du patriarcat syrien jacobite, et Assemani (3) nous apprend que l'église métropolitaine de ce rite, ainsi que la maison patriarcale, avaient été bâties en 1237, dans la partie haute de la ville, par le patriarche Mar-Ignace II. Les ruines d'une église de Saint-Jean, signalées, par Pockoke, sur la colline au nord du ravin des Portes de Fer, semblent être celles de cette cathédrale des Syriens jacobites.

Assemani mentionne encore, à la date de 1162, dans son catalogue des manuscrits syriens de la Vaticane, le monastère grec de Saint-Domitien, « *juxta ecclesiam Arubtæ Gïomæ Parasceves* » ? en la ville d'Antioche.

On y comptait encore trois églises appartenant aux jacobites; celles de la Vierge, de Saint-Georges, et de Saint-Barsauma, qui résistèrent au tremblement de terre de 1170 (4).

Enfin, pendant toute la durée de la domination franque, Antioche demeura le siège d'un archevêque du rite arménien.

Antioche était divisée en quartier, *Vici.* On en trouve plusieurs mentionnés dans des actes contemporains.

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 25, p. 27.
(2) *Hist. occid. des Croisades*, t. III, p. 263, 289, 661.
(3) Assemani. *Bibl. Orient.*, t. II, p. 374.
(4) Aboulfaradj. *Chron. Syr.*, p. 371.

Le vicus Sancti-Pauli tirait, évidemment, son nom de la célèbre abbaye dont il était voisin (1).

Le vicus Malfitanorum était habité par les marchands d'Amalfi (2).

La fonde de Saint-Marc, ou vicus Venetorum, étaient les deux noms du quartier des Vénitiens à Antioche.

Quand, en 1165, Benjamin de Tudèle visita Antioche, le grand bassin situé près de la citadelle servait encore à la distribution de l'eau dans une partie de la ville.

Bien que nous possédions plusieurs iconographies d'Antioche, comme elles appartiennent toutes à un type unique, que j'ai déjà reproduit dans mon *Etude sur l'architecture militaire des Croisades*, Pl. XVIII, on ne peut tirer de ces documents aucune indication sur la position des quartiers et des édifices d'Antioche, et elles ne peuvent être d'aucun secours pour l'œuvre que j'ai entreprise.

Par suite des tremblements de terre et des incendies, à part les murailles et le château, il ne subsiste plus guère de vestiges des édifices qui ornaient Antioche aux douzième et treizième siècles, et nous en sommes réduits à glaner çà et là quelques vagues indications dans les historiens contemporains.

On montre à Venise un trône en marbre blanc, couvert d'inscriptions couffiques, qu'a décrit Gérard Tychsen. La tradition prétend qu'à la fin du treizième siècle, il fut apporté d'Antioche, où il servait de trône patriarcal, dans la cathédrale de Saint-Pierre, qu'on nommait également, alors, église des Saints-Apôtres.

ALUS (3), casal donné en 1186 à l'Hôpital, en même temps que Margat, par Bohémond, prince d'Antioche.

ANDESIN (4), casal dépendant de Margat, cédé à l'Hôpital en 1186, par le prince d'Antioche.

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 38.
(2) Tafel et Thomas. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XII, p. 384.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 77, p. 80.
(4) Ibid.

ANAB (1). Voyez Nepa.

ARCICANT ou ARCICANUM (2). Château de la principauté d'Antioche dont la position n'a point encore été déterminée. Il était possédé, en 1123, par Pons, comte de Tripoli, à qui sa femme, Cécile, veuve de Tancrède, l'avait apporté, en dot, avec Rugia.

ARTÉSIE ou ARTAH (3), ville épiscopale relevant du patriarcat d'Antioche et qui s'identifie avec la bourgade nommée Ertesi ou Deir-Etazze, dans le Djebel Semaan.

ASFOUNA (4), château situé non loin du Sermin, et qui doit, je crois, s'identifier avec la localité ruinée du nom d'Asfoun, voisine d'Edlip.

ASSENEM (5), casal dépendant de Margat, donné à l'Hôpital par Bohemond d'Antioche, en 1186.

ASSIS (6), casal, très voisin d'Antioche, dont la possession est confirmée en 1149 par le prince Raimond.

ASTANOURI (7), casal vendu en 1181 à l'Hôpital par Rainald Mansoer, au prix de 2,000 besants.

ATAREB (8), forteresse importante qui joue un grand rôle dans l'histoire de la principauté d'Antioche, et dont le site se retrouve dans le village nommé maintenant Tereb, au nord de Zerdana. D'après certains auteurs, c'est avec ce lieu que doit être identifié le Cerep des chroniques et des chartes latines.

AVOTA (9), casal relevant de Laodicée, donné en 1167 à l'Hôpital par Pierre, abbé du monastère de Saint-Paul d'Antioche.

---

(1) *Hist. armén. des Crois.*, t. I, p. 161.
(2) G. de Tyr, l. XIV, ch. 5.
(3) Ibid., l. IV, ch. 8.
(4) Rohricht, p. 229.
(5) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 77, p. 80.
(6) Ibid., t. I, n° 25, p. 27.
(7) Ibid., t. I, p. 281.
(8) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 10-228-388,
(9) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 42.

AYA (1), petite ville située sur les bords du golfe d'Alexandrette, dans le site de la ville antique de Baya, et qui donnait au temps des Croisades son nom à l'un des fiefs de la principauté d'Antioche; ce n'est plus aujourd'hui qu'un village nommé Baya, s'élevant au milieu des ruines et que domine un château turc moderne.

BALANÉE (le gué de) (2), lieu situé à une journée de marche d'Antioche, sur les confins du territoire d'Alep.

En 1158, l'armée franque, partie d'Antioche, atteignit Balanée, que Guillaume de Tyr mentionne par ces mots : *Vadum Balanæ.*

C'est évidemment une vallée nommée Ouad el Balani et qui probablement doit être située dans le Djebel Hassergïeh.

A moins qu'il ne s'agisse, peut-être, ici, d'un gué de l'Oronte?

La source nommée Aïn Balani est, je crois, trop voisine d'Alep pour pouvoir être identifiée avec le lieu dont il est question dans le récit de l'historien des Croisades.

BACAS (3), château situé dans la vallée de l'Oronte, non loin de celui de Schoghr, dont il formait une dépendance. Ces deux forteresses étaient assez voisines l'une de l'autre pour que certains auteurs les aient désignées sous le nom de Bekas-Schoghr (V. Choghr).

BACHFELA (4), concédé en 1167 à l'Hôpital par Bohemond.

BAGHRAS (5), château très voisin d'Antioche, près du col de Beylan, et rebâti par les Arméniens. Il occupe le site de l'antique Pagræ.

BALATNOUS (6), château de la principauté d'Antioche

---

(1) *Familles d'Outre-Mer*, p. 551.

(2) *Hist. armén. des Crois.*, t. I, p. 189. — DULAURIER. *Bibl. arm.*, t. I, p. 356. — G. de TYR, t. I, p. 864.

(3) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 59-723.

(4) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 43, p. 43.

(5) *Hist. arm. des Crois.*, t. I, p. 731.

(6) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 27.

et qui occupait le site de Mansio Platanus des itinéraires de l'époque romaine. Ce lieu, mentionné par Boha-ed-din, était au nord-ouest de Schoghr. Nous savons qu'il relevait de Saône, et qu'au moyen âge, Balathnous était renommé pour la beauté de ses jardins. Ce château paraît avoir été situé dans la vallée du Nahar-Zyaro.

BALILAS (1), casal dépendant de Harrenc.

BEHETSELIN, BERKSELIN ou BEHERSELIN (2), château de la principauté d'Antioche, assiégé par Nour-ed-din en 1160.

BELAT (3), localité située au nord-est d'Antioche, entre la rivière Afrin et Atareb.

BELDA (4), petit château occupant le site de Paltos, nommé aujourd'hui Baldeh; nous le trouvons désigné dans les chartes contemporaines sous le nom de Toron de Belda, il relevait alors de Margat. (V. Beauda ou Boldo.)

BEQUOQUA (5), casal dépendant du fief de Guillaume de Croisy.

BERSSAPHUT ou BASARFOUT (6), château situé non loin d'Alep, donné à l'Hôpital en 1167 par Bohemond d'Antioche; il avait été pris par les Francs en 1104. Il était situé dans le canton de Beni Alim, et était possédé en fief par un seigneur franc nommé Geoffroy Blanc.

BURZAIEH, BURSIA ou BERZIEH (7), château relevant de la principauté d'Antioche, et qui était sur la rive gauche de l'Oronte, non loin et en face de Fémie. Ses ruines n'ont pas encore été étudiées.

BEAUDA ou BOLDO (le Touron de), petit château

---

(1) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 59, 723, 800.

(2) G. de Tyr, l. XVIII, ch. 26.

(3) *Hist. armén. des Crois.*, p. 123.

(4) *Cod. Dipl,.* t. I, n° 43, p. 43.

(5) Strehelke. *Tab. Ord. Teut.*, n° 9, p. 10.

(6) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 43, p. 43.

(7) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 59, 726. — Wilken, t. II, p. 240.

situé à l'embouchure du Nahar es Sïn, sur l'emplacement de la ville de Paltos.

Schems-ed-din, dans son *Traité de Cosmographie* (1), décrit fort exactement ce lieu et les ruines qui s'y trouvent. Il nomme le Nahar es Sïn fleuve d'Abter, et dit qu'il prend sa source au pied de la montagne de Sinn ed Darb, dépendant de la chaîne de Markab. Ce lieu est aujourd'hui appelé Ras Baldy el Melek.

On retrouve dans les ruines de Beauda le site de la localité nommée Beona et Lena dans les périples de la côte de Syrie.

Dans un acte de l'année 1233, publié par Paoli, nous trouvons le Nahar es Sïn désigné sous le nom de *flumen Belne* (2).

BESMESYN (3), casal donné à l'Hôpital en 1186, en même temps que Margat.

BESSELMON, casal donné à l'Hôpital en même temps que Margat.

BEXA (4), casal possédé en 1178 par l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion, et qui était assez voisin d'Antioche.

BOKEBEIS (le fief de) (5), château nommé aujourd'hui Kalaat Kobeis, dont les ruines s'élèvent sur le versant oriental de la montagne des Ansariés dominant l'Oronte. Au temps des Croisades, il dépendait de Margat.

BODOLEI (6), casal donné à l'Hôpital avec le château de Margat, en 1186, par Bohémond, prince d'Antioche. Position à retrouver.

BOLDO (le Toron de). Voir Beauda.

---

(1) *Ap. Meheren*, p. 144.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, p. 123.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 77.
(4) Charte inédite.
(5) *Cod. Dipl.*, n° 77, p. 43-80.
(6) Ibid., t. I, n° 77, p. 80.

BORBONNEL. Voir Port Bonnel.

BORDJ SEBNA, château du district d'El Ahass, pris par le roi Baudoin II en 1121 (1).

BURIO (2), casal de la principauté d'Antioche, donné par Robert de Vieux-Pont à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat en 1114.

BUSSADAN ou BUFFADAM (3), casal possédé en 1178 par l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion. Sites à trouver.

CADEMOIS (4), château situé dans la montagne des Ansariés, possédé primitivement par les Bathoniens, nommé aujourd'hui Kadmous ; il leur fut enlevé en 1130, par Bohémond Ier, prince d'Antioche. Cette place passa en même temps que Margat aux Hospitaliers, en 1186. Ce château fut détruit par Ibrahim pacha en 1838, et je n'en ai plus retrouvé que des restes informes.

CAFERLATHA ou KEFER-LATA (5), ville forte, commandant la route de Sermin à Schoghr, enlevée en 1110 aux Ismaéliens par Tancrède, s'identifie avec le village de Tell Lâta ou Ktellata, placé au pied du Djebel-Arbaïn et au sud-est de Rihâ. Cette cité fut prise aux Francs par Nour-ed-din en 1151.

CAFRA (6), casal dépendant du fief de Guillaume de Croisy, mentionné en 1178 dans un acte de Bohémond, prince d'Antioche.

CAVESTRINE (7), lieu assez voisin d'Alep, sur la frontière de la principauté d'Antioche, et qui fut, en 1132, le théâtre d'une victoire remportée sur les Musulmans par le roi Foulques.

---

(1) KEMAL-ED-DIN. *Hist. d'Alep. Ap. Rhoricht.*

(2) DELABORDE, p. 27.

(3) Charte inédite.

(4) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 77, p. 80.

(5) *Hist. arab.*, t. I, p. 387-490. — *Hist. arab. des Crois.*, p. 27-461-481.

(6) STREHELKE. *Tab. Ord. Teut.*, n° 9, p. 10.

(7) G. de TYR, l. XIV, ch. 7.

CASTRUM PUELLARUM (1), château pris par Tancrède, en 1098, et dont les ruines se voient entre Harem et Dana, non loin du château de Tell el Akberim. Ces ruines sont aujourd'hui désignées sous les deux noms de Kisliz Kalessi et de Deir el Benat, qui, en turc et en arabe, ont le même sens que le nom latin.

CAPHARDA ou CAFERTAB (2), ville située sur la rive orientale de l'Oronte, entre Marra et Kalaat Seidjar, et dont le site n'a pas encore été fixé d'une manière positive. Dapper signale cependant un village nommé Chiefertab près de Khan Scheikhoun, sur la route d'Alep à Hamah. Boah-ed-din mentionne cette ville comme située à mi-chemin entre Scheizar et la Marre.

CASABELLA ou CASSEMBELLE (3), bourgade citée par Guillaume de Tyr, aujourd'hui Kassab, sur la route de Lattakieh à Antioche. D'après le Père d'Oultreman, elle aurait été possédée en fief par la famille l'Ermite ou d'Ermite, à laquelle, d'après cet auteur, aurait appartenu Pierre l'Ermite.

CASNAPOUR (4), casal cédé à l'Hôpital en 1186, en même temps que Margat. Position encore à trouver.

CEREP (le) (5), ville et château de la principauté d'Antioche fréquemment mentionné dans les historiens des Croisades. La famille qui tenait ce lieu en fief en avait pris le nom et a fourni un chapitre aux Lignages d'Outre-Mer. Quelques auteurs considèrent ce lieu comme identique avec Atareb. (V. ce nom p. 330.)

CESAIRE (la Grant) (6), nom donné dans les actes des princes d'Antioche, à la ville de Scheizar, sur l'Oronte,

---

(1) Defremery. *Mém. d'hist. orient.*, t. I, p. 39.

(2) *De Bello Antioch. ap. Bongars*, p. 446. — Dapper. *Voy. en Orient*, p. 183.

(3) G. de Tyr, l. XII, ch. 2.

(4) *Cod. Dipl.* t. I, n° 77, p. 80.

(5) G. de Tyr, l. XII, ch. 9. — *Fam. d'Outre-Mer*, p. 273.

(6) *Cod. dipl.*, t. I, p. 68.

que les Francs paraissent avoir possédée un moment vers le milieu du douzième siècle. Dans les dépendances de cette ville, se trouvait un canton nommé *terra marriciorum*, que le Temple et l'Hôpital se disputaient en 1179.

CHATEAU DE LA VEILLE (le), forteresse voisine de Gabulum ou Zibel, donnée à l'Hôpital par Raimond Rupin, et qui paraît s'identifier avec le Kalaat Mehelbeh. Nous savons que ce château avait été conquis par Tancrède, peu après la prise d'Antioche par les Croisés. C'est, je crois, la même forteresse que le *Continuateur de Guillaume de Tyr* nomme château de la Garde.

CHOGHR (1), château de la principauté d'Antioche situé sur une hauteur non loin au sud du bourg moderne de Djiser-esch-Schoghr, dans la vallée de l'Oronte. Ses ruines sont désignées de nos jours sous le nom de Kalaat Mirzé. Il s'élève sur un rocher presque isolé, et qu'une large coupure faite de main d'homme sépare de la montagne voisine.

CIMAS (2), casal donné en 1186 à l'Hôpital en même temps que Margat, par Bohémond.

COLCAS, casal donné à l'Hôpital en même temps que Margat.

CORBANA (3), casal situé sur la rive droite de l'Oronte, entre Antioche et le port Saint-Siméon.

CORCONAI (4), casal situé dans les montagnes du Mont-Parlier (Cassius), et qui fut donné en 1186 à l'Hôpital. Positions encore à chercher.

CUCCAVA (5), casal possédé en 1178 par l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion, comme les casaux de Bussadan et de Félix; il dut être peu important.

---

(1) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 59-723.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 77, p. 80.
(3) Gauthier le Chancelier. *Ap. Bongars*, p. 458.
(4) *Cod. dipl.*, t. I, p. 80.
(5) Charte inédite.

CURSAT (1), château voisin d'Antioche et possédé par le patriarche latin de cette ville; ses ruines, nommées Kossaïr, donnent encore leur nom au massif de montagnes qu'elles dominent.

DEYR KOUSCH (2), château à vingt-trois kilomètres d'Antioche et dominant un des passages de l'Oronte. Jusqu'en 1267, les Latins conservèrent cette place, qui se retrouve dans le village et le château ruiné de Deir Kousch.

Ibn Schiddah dit que Deyr Kousch était, au temps des Croisades, un lieu très célèbre que les Francs fortifièrent en même temps qu'Harrenc, qui avait un gouverneur particulier et était environné de vergers.

« Ce bourg est situé sur une montagne dominant l'Oronte. Dieu sait quel était son ancien nom; c'était alors la capitale d'un grand canton de ces montagnes (3). »

DANIS ou DANIT (4), lieu célèbre par la bataille qu'y remporta, le 14 août 1120, le roi Baudoin II, sur les troupes d'Ilgazi. Le site de ce champ de combat, porte aujourd'hui le nom de Danit, ou plutôt Tell Danit (Voir Rugia).

DEIR (5), château voisin et en contre-bas de Sarmeda.

DJEMAHRETEIN (6), château élevé au bord de la mer, entre Djebleh et Lattakieh. C'est en vain qu'à deux reprises j'ai fait la route de Lattakieh à Djebleh, recherchant quelque ruine portant ce nom. J'ai trouvé les restes de trois édifices militaires.

Le premier, près de l'embouchure du Nahar-es-Senobar, nommé Kalaat-em-Medik.

---

(1) J. de Vitry. *Ap. Bongars,* ch. 95.
(2) Renaud. *Extr. des historiens arabes des Crois.*, p. 680.
(3) Aboulfeda. *Tab.*, p. 120.
(4) G. de Tyr, l. II, ch. 25.
(5) Kemal-ed-din. *Ap. Rohricht. Hist. d'Alep*, p. 289.
(6) *Hist. arabes des Crois.*, ed. de l'Inst., t. I, p. 59-723.

Le second, à une lieue plus loin, un peu au delà de l'Ouad-er-Rous, est appelé Kalaat Mâline.

Le troisième, enfin, qui se voit fort près de Djebleh, porte le nom de Kharbet-ed-Dahab. Malheureusement, aucun de ces noms ne semble se prêter à une identification avec celui qui nous occupe.

DJOUMA (1), village dépendant de Ravendan; il fut en 1160 le théâtre d'un combat désastreux pour les Francs, Bohémond II, prince d'Antioche, y fut fait prisonnier. Ce lieu paraît s'identifier avec le village de Djoumous.

DONNINUM (le château de) (2), qu'en 1178, nous trouvons indiqué comme situé dans la principauté d'Antioche et mentionné dans une bulle du pape Alexandre III, relative à l'abbaye du Mont-Sion. Ce pourrait bien être la même forteresse que celle de Hunnine, dont parle Albert d'Aix, et qui avait pour seigneur, en 1112, Hugues de Cantelar (3).

ELBIN (4), localité du territoire d'Antioche et au sud-ouest d'Atareb. Ce village porte encore le même nom.

EMINE ou EMINAS (5), petite ville située à l'ouest d'Atareb, et qui s'identifie facilement avec le village moderne d'Armenas ou Ermenas.

ENNEB (6), place forte de la principauté d'Antioche et située dans le territoire de Hazart. Le même que Nepa et Anab.

ERICIUM (7), lieu voisin de Valenie, mentionné en 1160, dans un acte de Renauld de Chatillon, prince d'Antioche.

---

(1) Kemal-ed-din. *Hist. d'Alep*, *ap. Rohricht*, p. 321, 320.
(2) Charte inédite.
(3) Albert d'Aix. *Ap. Bongars*, p. 367.
(4) Kemal-ed-din. *Hist. d'Alep*, *ap. Rohricht*, p. 270.
(5) *De Bello Antioch. ap. Bongars*, p. 458.
(6) *Hist. arabes des Crois.*, p. 476.
(7) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 163, p. 206.

Un petit château ruiné, nommé Rey-es-sïn, qui se trouve non loin du bord de la mer, un peu au nord de Valenie, pourrait peut-être s'identifier avec Ericium, d'autant plus qu'il semble rester une trace de ce nom dans celui du ruisseau qui contourne ces ruines et qui s'appelle le Nahar Houreïsan.

FER (pont de), pont fortifié jeté sur l'Oronte, entre Antioche et Harrenc (Harem).

L'origine de ce nom paraît venir de celui porté par l'Oronte au moyen âge (1) : *Fer Orontis fluvii nomen*, plutôt que l'étymologie qui lui est assignée par la tradition locale et qui viendrait des lames de fer garnissant les vantaux des portes qui le fermaient. Ce pont joua un très grand rôle au temps de la première Croisade, et fut reconstruit par le roi Baudoin IV en 1161. Il était défendu par des tours placées à ses deux extrémités et qui ont été renversées par le tremblement de terre de 1837. La longueur de ce pont est aujourd'hui de soixante-dix mètres. Au temps de la domination latine, on y percevait un droit de péage. Il est aujourd'hui désigné sous le nom de Djiser el Haddid (le pont de Fer).

FIHA (2), château dépendant de la seigneurie de Saône, et qui fut pris par Salah-ed-din en 1188. Position à chercher.

FARANGI (3), casal donné en 1186 à l'Hopital, par Bohémond, prince d'Antioche.

FARMIT (4), casal situé entre Gabulum (Zibel) et Fémie, donné en 1167 à l'Hôpital.

FASSIA (5), casal de la principauté d'Antioche, donné à l'Hôpital en même temps que Margat. Positions à retrouver.

---

(1) G. de Tyr, p. 164.
(2) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 112.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 77, p. 80.
(4) Ibid., n° 43, p. 43.
(5) Ibid., n° 77, p. 80.

FELIX (1), casal possédé, en 1178, par l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion; il était très près d'Antioche.

FEMIE (2), ville archiépiscopale de la principauté d'Antioche bâtie sur les ruines d'Apamée; ce n'est plus, aujourd'hui, qu'une bourgade sans importance nommée Kalaat-em-Medik.

Au temps de la domination latine, Fémie possédait une commanderie de l'Hôpital et était le siège d'un évêché arménien.

A l'ouest de cette ville, un barrage tendu en travers d'un affluent de l'Oronte et muni d'écluses formait, en arrêtant ce cours d'eau, un véritable lac, très poissonneux, souvent mentionné dans les documents contemporains. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un marais

FIGÉNIE (3), casal voisin d'Antioche et dont les dîmes appartenaient au patriarcat latin de cette ville.

FOUAH (4), casal de la même principauté qui se retrouve dans le village du même nom, situé entre Maaret-Mousserim et Bennisch.

GAIGON (5), casal mentionné au nombre des possessions de l'Hôpital dans la principauté d'Antioche, en 1167 dans un acte de Bohémond.

GAMIRAVID (Vallée Rouge) (6), localité au nord d'Antioche, théâtre du combat où périt, en 1119, Roger, bailli d'Antioche.

GASTIN (château de) (7) s'élève sur un des contre-forts de l'Amanus, d'où l'on aperçoit Antioche. Il est aujourd'hui nommé château du Fils. Cette forteresse, qui joua un grand rôle dans les démêlés des princes d'Antioche avec les rois d'Arménie, a été récemment visitée par le capitaine Marmier.

---

(1) Charte inédite.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 43.
(3) Ibid., t. I, p. 258.
(4) Kemal-ed-din. *Hist. d'Alep, ap. Rohricht*, p. 232.
(5) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 43, p. 43.
(6) *Hist. armén. des Crois.*, t. I, p. 450.
(7) *Cont. de G. de Tyr*, p. 72-136-317-457.

GASTIN (Fontaine de), est située en contre-bas du château.

GISTRUM (1), château voisin de Scheïzar. Site à retrouver.

GLORIETA (2), casal concédé aux Hospitaliers en 1167, et qui paraît avoir donné son nom au cap désigné dans les périples sous le nom de *Caput Gloriate*; c'est donc dans le Ras Ibn Hani, au nord de Lattakieh que ce lieu devra être retrouvé.

GORROSIE (3), casal voisin de Margat, dont la moitié fut donnée à l'Hôpital en 1186 et que j'ai identifié avec le village moderne de Geresieh.

GRANACHERIE (la) (4), abbaye de la principauté d'Antioche, donnée à Joscelin d'Edesse, en 1178, par le prince d'Antioche. Site inconnu.

GUAST (5), lieu situé non loin d'Antioche, entre cette ville et Turbessel.

HADHER-TAI ou HADER-KINESRIN (6), château situé au sud du Djebel es Soummak, au bord du Koïk, pris par les Francs en 1121. C'est aujourd'hui un village nommé El Hader.

HAAB ou HAP (7), selon toute apparence, le même lieu que celui nommé aujourd'hui Bordj el Haab. Château donné en fief par Tancrède, prince d'Antioche, à Roger de Montmarin; quelques auteurs ont pensé que ce château était le même que nous trouvons désigné sous le nom de Nepa.

HARRENC (8), château donnant son nom à l'un des fiefs de la principauté d'Antioche. Cette forteresse et le

(1) *De Bello Antiocheno*, p. 445.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 43, p. 43.
(3) Ibid.
(4) Strehelke. *Tab. Ord. Theut.*, p. 10.
(5) G. de Tyr, l. XV, ch. 19.
(6) Kemal-ed-din. *Ap. Rohricht*, p. 267.
(7) *De Bello Antiocheno, ap. Bongars*, p. 461.
(8) *Familles d'Outre-Mer*, p. 337.

village qu'elle domine existent encore et portent le nom de Harem. Les historiens orientaux désignent parfois cette place sous le nom de Hareg.

HAZART (1), ville et château formant un fief important. Quelques écrivains regardent Hazart comme ayant primitivement dépendu de la principauté d'Edesse ; cependant, on voit, durant le douzième siècle, les seigneurs de cette ville figurer dans les actes des princes d'Antioche comme vassaux de cette principauté, dont ils occupent même plusieurs grands offices. C'est ce qui me détermine à placer Hazarth parmi les dépendances d'Antioche. Cette ville fut prise le 31 mai 1176 par Salah-ed-din. C'est aujourd'hui une grande bourgade nommée Ezzaz.

HOMEDIN (2), casal voisin d'Apamée, donné à l'Hôpital par Roger de Saône et qui fut l'objet d'un litige entre l'Hôpital et Gerald, archevêque d'Apamée.

HANASERA ou KHANASSERA (3), ville principale du district d'El Haas, prise par le roi Baudoin II, en 1121. Les ruines de cette ville portent aujourd'hui le nom de Khenassereh ou Hanasera et se voient au sud du lac de Djabboul.

IEZRAIN ou BIKISRAIL (4), château possédé par les Francs dans les montagnes, au nord de Zibel, entre Margat et Saône. Ce château est nommé de nos jours Kalaat-ben-Israël.

IMMA ou AM (5), casal et château à l'est de Harrenc, et qui furent incendiés par El Gazi en 1119. Les murs de cette forteresse furent renversés en 1171 par le tremblement de terre qui ruina Antioche et Tripoli (6). En 1134,

---

(1) G. de Tyr, l. VII, ch. 3.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, p. 56.
(3) Kemal-ed-din. *Ap. Rohricht*, p. 267.
(4) *Hist. arabes des Crois.*, t. I.
(5) G. de Tyr, l. XII, ch. 2, p. 527.
(6) Aboulfaradj. *Chron. syr.*, p. 318.

le roi Baudoin III remporta une victoire signalée près de cette bourgade encore nommée Imma.

IOHA (1), localité située entre Antioche et Aïntab à une journée de cette dernière ville, mais qui pourrait bien avoir dépendu de la principauté d'Edesse.

KAFARRUMA (2), château conquis sur les Musulmans par le roi Baudoin II en 1119. Il était situé entre Maarat en Noaman et el Bara, dans la montagne de Riha, et se nomme aujourd'hui Kefer-Roumeh.

KASTOUN (3), château entre Alep et Maarra, dans le canton nommé Er Roudj.

KAYNON (4), casal donné en 1186 à l'Hôpital par Bohémond, prince d'Antioche.

KEFERDIN, château des environs d'Antioche, occupé par les Francs jusqu'en 1267 (5).

KEFER-TELL MESCH (6), autre place voisine d'Antioche, que les Francs gardèrent également jusqu'en 1267.

KELLA (7), casal voisin d'Atareb. Porte encore le même nom.

LAITOR ou LATOR (8), localité de la principauté d'Antioche, qui paraît avoir été entre Laodicée et Cassambelle, aujourd'hui Kassab. Ce lieu est encore à identifier.

LA LICHE ou LAODICÉE, aujourd'hui Lattakieh, fut la ville maritime la plus importante de la principauté d'Antioche. Elle est bâtie en amphithéâtre sur un promontoire.

---

(1) G. de Tyr, l. XIX, ch. 19.
(2) Vilken, t. II, p. 451.
(3) Kemal-ed-din. *Ap. Rohricht*, p. 255.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 77, p. 80.
(5) Renaud. *Ext. des hist. arabes*, p. 680.
(6) Ibid.
(7) Defremery. *Mém. d'hist. orient.*, p. 47.
(8) G. de Tyr, p. 527.

La ville était divisée en trois parties : les châteaux, la cité proprement dite et le port.

Les deux châteaux, dont on voit encore les restes, étaient contigus l'un à l'autre et couronnaient toute l'arête de la colline dominant la ville qui en était séparée par des jardins.

La cité semble n'avoir été entourée que d'une simple muraille crénelée.

Je ne reviendrai point ici sur le port de Laodicée, que j'ai décrit dans mon *Etude sur l'architecture militaire des Croisés en Syrie.*

En 1859, on voyait encore dans la ville quelques restes d'architecture franque, notamment une jolie porte du treizième siècle, dans la caserne d'infanterie.

*Les Historiens arabes* (1) disent que Laodicée avait alors des rues larges et tirées au cordeau et de vastes habitations richement décorées de marbre.

L'église Saint-André (2), située en dehors des murs de la ville était, d'après le même auteur, décorée de mosaïques et de colonnes de marbre. Elle fut détruite, en 1188, au moment de la prise de Laodicée par les Musulmans. Elle était bâtie sur la route qui conduit au pont du Nahar el Kebir, nommé alors le fleuve Blanc (3).

Laodicée possédait une commanderie de l'Hôpital et nous savons, par Aboulfaradj, que l'Eglise syrienne jacobite de cette ville fut épargnée par le tremblement de terre de 1171.

Les vignobles des environs étaient célèbres dès l'antiquité.

LEBEBIE (4), casal très voisin d'Antioche, sur la rive droite de l'Oronte, et appartenant au monastère d'Arsaïa.

LACOBA (château de) (5), cédé à l'Hôpital en 1186, en

---

(1) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 102.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, p. 5.
(3) *Abou Abdallah Dimischki. Ap. Meheren*, p. 144.
(4) Delaborde, p. 118.
(5) *Cod. dipl.*, t. I, p. 43.

même temps que Margat. Il semble avoir été situé non loin de Kadmous.

LAICAS (1), paraît désigner Aleïka, château voisin de Margat, possédé longtemps par les Ismaëliens et considéré comme une dépendance de cette forteresse ; le fleuve qui en descend est mentionné dans plusieurs actes.

LAILOUN (2), canton montagneux qui se trouve entre Antioche et Alep, possédé par les Francs, dès le commencement du douzième siècle. Aujourd'hui Djebel Leïloun.

LATMIN (3), château voisin de Kafartab.

LENA, station maritime que nous ne trouvons mentionnée que dans les périples et qui paraît avoir été située à l'embouchure du Nahar-es-Sïn au Ras Baldy. Voir Beauda.

LEVONIA (4), bourgade de la principauté d'Antioche, passée à l'Hôpital en 1167, probablement la même que Beona.

LOGIS, casal important donné en 1167 à l'Hôpital par Bohémond, prince d'Antioche.

LUZIN (5), casal dépendant de Margat et donné en même temps que ce château à l'Hôpital.

MAARET, casal dépendant de Fémie (Apamée), et qui semble se retrouver dans le site de Maaret ez Zite, au nord-nord-est de Kalaat-em-Medik entre ce village et Maarat en Noaman.

MALAICAS (6), château voisin d'Aleika et de Kadnous, donné à l'Hôpital en 1186, par Bohémond, prince d'An-

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 163, p. 206 et n° 77, p. 80.
(2) Kemal-ed-din. *Hist. d'Alep, ap. Rohricht*, p. 234.
(3) Defremery. *Mém. d'hist. orient.*, Ire partie, p. 51.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 43.
(5) Ibid., p. 80.
(6) Ibid.

tioche. Le site de cette forteresse devrait, je pense, se retrouver dans celui du château de Maïnaka, possédé depuis par les Ismaëliens.

MAMOULA (1), château entre Antioche et Alep, situé à mi-chemin de ces deux villes, enlevé aux Francs par Nour-ed-din en 1147.

MARESIE ou MARESE (2), localité formant fief de la principauté d'Antioche et dont Baudoin était seigneur en 1163.

Ce lieu semble pouvoir s'identifier avec le village de Marasch, situé entre Ezzaz et Harem, non loin, à l'est, du château de Bassouet et assez près d'Ertesi (Artesie). Cette bourgade était à quinze milles d'Antioche, d'après Guillaume de Tyr.

MARGAT; ce château et ses dépendances avaient une telle importance, qu'ils formaient un canton presque indépendant entre la principauté d'Antioche et le comté de Tripoli.

Pour la description de la forteresse, je renvoie le lecteur à mon *Etude sur l'Architecture militaire des Croisés en Syrie.*

Le nom de Markab signifie lieu de guet, et nulle position militaire ne saurait mieux mériter cette dénomination.

Une muraille descendant des ouvrages inférieurs du château s'étendait vers la mer et était percée d'une porte que défendait une tour subsistant encore aujourd'hui sous le nom de Bordj-es-Sabi. Là passait la route qui, au moyen âge, allait de Valenie à Maraclée. Un péage existait alors en ce lieu.

MARRE (la) ou MAARAT EN NOMAN (3), ville importante de la principauté, l'une de ses forteresses

(1) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 27, 461.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 41.
(3) *Hist. armén. des Croisades*, t. I, p. 97-179.

s'identifie sans peine avec la ville nommée, aujourd'hui, Maaret-en-Noaman. Les Francs s'en emparèrent le 21 décembre 1098.

MASTABE (1), casal donné à l'Hôpital en 1186 par Bohémond, prince d'Antioche.

MEGUARET-MESERIN, casal situé au nord-ouest de Sarminia et qui se retrouve aujourd'hui sous le nom de Maaret-Mouserim (2).

MELESSIN (3), casal voisin d'Antioche, donné à l'Hôpital par le prince Bohémond.

MERDIC (4), casal donné, en 1114, à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat (de Jérusalem), par un chevalier du nom de Robert.

LA MONTAGNE NOIRE, nommée aussi LA MONTAGNE SAINTE ou LA MONTAGNE ADMIRABLE, s'étendant du cap Khanzir jusqu'au fleuve Djihoun, portait, dans l'antiquité, le nom de Monts-Amanus, et est appelée, de nos jours, Djiaour-Dag, ou montagne Chrétienne. Aux douzième et treizième siècles, elle était couverte de forêts et arrosée par de nombreuses sources, d'où lui vint son nom grec, étymologie de la dénomination, adoptée parmi les Francs de Syrie, de montagne Noire. Les historiens orientaux, grecs ou syriens l'appellent la montagne Sainte et la montagne Admirable, à cause des nombreux monastères qui s'y trouvaient. Ce fut là que saint Nersès de Lampron fit un long séjour durant lequel il suivit les leçons du célèbre docteur arménien, Etienne Diratzou.

La chaîne de montagnes qui nous occupe est formée de deux massifs :

Le premier, nommé aujourd'hui Djebel Hamrah, s'étend du Raz el Khanzir au col de Beylan.

Le second, plus particulièrement appelé Djiaour Dag,

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 77, p. 80.

(2) *Projet de Croisade.* Inédit.

(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 25, p. 27.

(4) DELABORDE, p. 27.

et qui est le véritable Amanus des anciens, se prolonge de Beylan, vers le Taurus, jusque près de Marasch.

On voyait alors dans ces montagnes les couvents de Saint-Georges, de Saint-Serge de Jubino, le premier aux Bénédictins, le second de l'ordre de Citeaux, plus une foule d'autres maisons religieuses des rites arméniens, géorgiens, syriens et grecs. Enfin, de nombreuses laures, où vivaient des anachorètes de tous ces rites.

MONT-PARLIER (1), nom donné au Mont-Cassius au temps des Croisades. Là se trouvait une abbaye considérable, donnée à l'Hôpital en 1186, par Bohémond, prince d'Antioche, et dont les ruines sont appelées Vaharam-Zedyky.

MOSLEMIA (2), ville arabe voisine d'Alep, aujourd'hui Mouslemieh, village à dix kilomètres nord-est de cette ville. Ce lieu a été souvent cité par les historiens arabes des Croisades.

MUSERAC (3), casal dépendant de Capharda, mentionné en 1149, dans un diplôme de Raimond d'Antioche.

NAOUAZ (4), localité à l'ouest d'Alep, entre Téreb et Harbanousch. Ce village porte encore le même nom; il fut pris et ravagé par Joscelin d'Edesse au mois de juin 1121.

NEPA (5), château possédé par le prince d'Antioche et qui était situé dans la partie du territoire d'Alep rendue tributaire des Francs. C'est ce même château que certains chroniqueurs nomment Anab.

OSCHI (6), casal de la principauté d'Antioche, dans lequel deux charrues de terre sont données en 1114 à Notre-Dame de Josaphat par G. Chevrier.

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 77, p. 80.
(2) Defremery. *Loc. cit.*. p. 50.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 25, p. 27.
(4) Kemal-ed-din. *Ap. Rhoricht*, p. 264.
(5) G. de Tyr, l. XVII, ch. 9.
(6) Delaborde, p. 27.

PARIE (1), localité voisine de Boldo et qui fut remise pour moitié aux Templiers en 1233. Site à rechercher.

PAILES (2), casal donné en 1169 à l'Hôpital par Bohémond, prince d'Antioche.

PANGEREGAN (3), casal donné à l'Hôpital par Bohémond, prince d'Antioche, en 1186, au moment de la cession de Margat; il était situé, dit l'acte, *In Valle Russe.* Dans ce nom, nous devons voir soit le Naher Rouz, ruisseau descendu de la montagne des Ansariés, au nord de Djebleh, soit le Ouady er Roudj, affluent de l'Oronte. (Voir Rugia.)

POPOS (4), château voisin de Margat et donné aux Hospitaliers de Saint-Jean en même temps que cette forteresse. Positions à rechercher.

PORT BONNEL (le) (5), bourgade maritime située au nord de Ras el Khanzir; c'est aujourd'hui un village nommé Borounli.

PSICHRO (6), château de la principauté d'Antioche, voisin de Laodicée, doit peut-être se retrouver dans le village de H'skroû, à l'est de Lattakieh, où se voient des ruines d'un château du moyen âge. Ce village est tout voisin de Safkoun.

PORTELLE (la), casal au nord d'Alexandrette, sur la frontière du royaume de la Petite-Arménie et de la principauté d'Antioche. Il tirait son nom des restes d'un arc de triomphe antique nommés aujourd'hui Piliers de Jonas.

POTAMIA, casal voisin de Pangeregan et passé comme lui à l'Hôpital en 1186.

ROCHEFORT (7), casal et abbaye de la principauté

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 123.
(2) Ibid., n° 43, p. 43.
(3) Ibid., n° 77, p. 80.
(4) Ibid.
(5) *Cont. de G. de Tyr*, p. 457.
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 3.
(7) Ibid., p. 43.

d'Antioche, donnés à l'Hôpital en 1186, par Bohémond, et qui relevait de Margat.

ROCHE GUILLAUME (château de la) ou ROCHE DE RUSSOLE (1); d'abord fief possédé par la famille de La Roche, ce château passa aux Templiers, qui le conservèrent jusqu'en 1267. Cette forteresse était voisine de Port Bonnel.

ROGIA (2), casal dont la moitié fut concédée à l'Hôpital en 1167 par le prince Bohémond d'Antioche.

RUGIA, RUBEA, RUIATH, RUGE, la ROUCHE, RUSSA, dans les historiens latins, et Er Roudj dans les auteurs arabes, est une des places de la principauté d'Antioche dont l'identification présente le plus d'importance. De l'ensemble des textes où cette ville se trouve mentionnée, il résulte qu'elle était peu éloignée de la Marre (Maaret en Noman) et qu'elle était située non loin de l'Oronte et du château de Haab.

Si on admet l'identification de cette dernière forteresse avec le village nommé Bordj el Haab, on sera tout naturellement amené à retrouver Rugia dans Riha, identification que viennent corroborer un certain nombre de passages des *Historiens des Croisades* (3).

Dans le Ouady-er-Roudj, qui est désigné, je crois, dans les textes que je viens d'indiquer sous les noms de Vallis de Rugia et de Russa Vallis, je crois retrouver une trace du nom de la contrée appelée Er Roudj, au moyen âge, par les *Historiens orientaux des Croisades*, et qui semble avoir compris la plus grande partie de la région possédée par les Francs à l'est de l'Oronte jusqu'à la hauteur du Sermin.

Nous lisons dans le tome III des *Historiens orientaux des Croisades* (4), qu'en 1110, l'armée royale vint rejoindre

---

(1) *Cont. de G. de Tyr*, p. 73-74, 122-125.

(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 43.

(3) *Hist. occid. des Crois.*, t. III, p. 33, 90-98, et G. de Tyr. Ed. de l'Institut, p. 528.

(4) Ibid., p. 423.

Tancrède, campé « prope Russam », que les tentes furent dressées sur les bords de l'Oronte et que de là l'armée se porta sur Apamée et Scheizar.

Schems-ed-din-Abou-Abdallah (1), dans son traité de cosmographie qu'il écrivit à la fin du treizième siècle, dit que l'Oronte, en sortant du territoire de Hamah, *traverse le canton nommé Er Roudj.*

En 1120, le roi Baudouin II, nous dit Guillaume de Tyr, étant sorti d'Antioche, se dirigea sur Ruge, puis, passant par Haab, il vint, le 13 août, camper au tertre de Danit, et le lendemain, il remporta, en ce lieu, sur Ilgazi, une victoire signalée, qui est connue dans l'histoire des guerres saintes sous le nom de bataille de Danis.

Le même auteur nous apprend que le soir même de la bataille, le roi vint coucher au château de Haab, qui était fort voisin du théâtre du combat. Or, à huit kilomètres à l'est du Bordj el Hab, se voit un tertre nommé encore de nos jours Tell Danit, qui doit, je crois, fixer d'une manière indiscutable ce champ de bataille, d'autant plus que Kemal-ed-din dit que les Musulmans vaincus s'enfuirent à Tell-es-Sultan, point qui se retrouve à douze kilomètres à l'est de Tell Danit.

RUSSA (2), casal relevant de Margat et donné à l'Hôpital en même temps que ce château, par Bohémond, en 1186.

RUSSA VALLIS, vallée du territoire de Margat, que je crois retrouver dans le Ouady-er-Roudj, qui descend de la montagne des Ansariés, entre Banias et Djibleh.

SAINT-GEORGES (abbaye de), en la montagne Noire ; nous ne connaissons les noms que de deux de ses abbés ; celui d'Angerius, qui vivait en 1140, etc. (3).

---

(1) *Ap. Merhen*, p. 282 et RITTER. *Erth.*, t. XVII, p. 1069.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 43, p. 45.
(3) *Cart. du Saint-Sépulcre*, p. 180.

SAINT-GILLES (1), casal voisin de Zibel, situé entre cette ville et le Toron de Boldo, et qui fut concédé en 1167 à l'Hôpital par Bohémond, prince d'Antioche. Ce lieu paraît avoir été très rapproché de Boldo. Position à fixer.

SAINT-JULIEN (2), localité très voisine d'Antioche.

SAINT-PAUL (3), casal d'Antioche donné en 1114 à Notre-Dame de Josaphat par G. le Chevrier.

SALORIA (4), casal donné à l'Hôpital en 1155, par Adeline, veuve de Toustain le Petit.

SAONE, château et fief important dont le nom était porté par une des grandes familles de la principauté d'Antioche; il subsiste encore de nos jours des ruines importantes de cette forteresse nommées Kalaat Sahioun. Voir pages 15 et suivantes.

SARDONE (5), ville voisine de Cerep, nommée Zaredna ou Zerdenia dans les chroniques arabes, et qui porte encore aujourd'hui le même nom. Ce fut, pendant la première moitié du douzième siècle, un des fiefs de la principauté d'Antioche.

SARMIT (le) (6), l'un des grands fiefs de la même principauté; ce lieu paraît s'identifier avec Sarmeda, village situé non loin du couvent de Saint-Siméon stylite.

SCALA BOAMUNDI ou l'ECHELLE DE BOHÉMOND, petit port situé aux pieds du Mont-Cassius, entre cette montagne et le Ras-el-Bazit.

SEFFERIE (7), casal donné au fils de Joscelin II d'Edesse le 5 février 1178.

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 58.
(2) *Hist. armén. des Crois.*, t. I, p. 634.
(3) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte* p. 27.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 34.
(5) G. de Tyr, l. XII, ch. 12; l. XIII, ch. 16.
(6) *Familles d'Outre-Mer*, p. 426. — G. de Tyr, l. XI, ch. 25.
(7) Strehlke. *Tab. Ord. Teut.*, p. 10.

SELDA (1), lieu sur les bords du Koïk, où le roi Baudoin II était campé au mois de septembre 1121, quand Soliman, fils d'Ilgazi, lui fit des propositions de paix qui ne furent point acceptées.

SERMIN ou le SARMÉNIA (2), petite ville formant un des fiefs importants de la principauté d'Antioche et nommé aujourd'hui Sermïn. Plusieurs seigneurs de Sarménia occupèrent de grandes charges à la cour des princes d'Antioche. Cette place retomba au pouvoir des Musulmans le 19 août 1188 ; les Francs la possédaient depuis l'année 1106. Le château fut aussitôt détruit par ordre de Salah-ed-din.

SET (3), localité mentionnée avec Laodicée et Belatnoos, dans le traité de paix conclu en 1282 entre le roi Léon d'Arménie et le soudan d'Egypte.

SOUDIN (le) ou PORT SAINT-SIMÉON, ville maritime s'élevant sur les ruines de Selencie de Pïerie, aujourd'hui Souedieh. Au temps de la domination latine en Syrie, ce fut un des fiefs importants de la principauté d'Antioche, et son port en faisait l'échelle maritime de cette grande ville. On voit encore ce port, aujourd'hui presque comblé ; c'est un vaste bassin de 650 mètres de long, sur plus de 400 de large.

TALA (4), casal concédé en 1167, par le prince Bohémond à l'Hôpital.

TEBBEL (5), casal du territoire de Hazart, pillé en 1122 par les Turcomans d'Ilgazi. Ce lieu s'identifie parfaitement avec le village nommé aujourd'hui Tibil et qui se trouve au sud-sud-est de Ezzaz.

TELL AGDI ou TELL ADA (6), château dans le district de Leïloun, pris par Tancrède en 1105. Il s'identifie avec le village nommé Tell Adai ou Adieh.

---

(1) KEMAL-ED-DIN. *Ap. Rohricht*, p. 267.
(2) *Familles d'Outre-Mer*, p. 652.
(3) MAKRIZI. *Trad. Quatremere*, t. II, p. 205.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 43, p. 43.
(5) KEMAL-ED-DIN. *Ap. Rohricht*, p. 271.
(6) Ibid., p. 234.

TELL EDA (1), casal voisin du monastère jacobite d'Eusebona et peut-être le même que Tell Ada.

TELL-EL-AKBARIM (2), château élevé par les Francs, entre Antioche et Alep; le village où se voient ses restes porte encore le même nom.

TELL HIRAK (3), château situé entre Alep et Hazart, remis aux Francs en 1119 par le sultan Ilgazi, puis démoli en 1121, à la suite d'une convention intervenue entre le prince d'Antioche et le même sultan.

TELL IBN MACHER (4), château élevé par Tancrède en 1112, au sud de Scheïzar.

TELAMINIA, TELL MANNAS ou TELL MENES (5), place voisine de la Marre (Maarat en Noaman), et qui, au commencement du douzième siècle, formait un fief, aujourd'hui Tell Minis.

TERMANIN (6), casal du district de Leïloun; c'est aujourd'hui un gros village nommé Tourmanïn.

TOTOMOTA (7), casal concédé en 1167 à l'hôpital par Bohémond, prince d'Antioche. Il était situé dans les montagnes entre Margat et Fémie.

TRAPESSAC (château de) (8), forteresse de la principauté d'Antioche commandant le col de Baylan et possédée longtemps par les Templiers. Ce château est nommé aujourd'hui Dar Bessak.

TRICARIA ou TRICHÉRIA (9), casal relevant de Fémie, donné à l'Hôpital par Roger de Saône, en 1170, et qui fut, plus tard, l'occasion d'un différend entre l'Ordre et Gérold, archevêque de Fémie.

---

(1) ASSEMANI. *Bibl. orient.*, t. II.
(2) KEMAL-ED-DIN. *Ap. Rohricht*, p. 256.
(3) Ibid., p. 254.
(4) Ibid., p. 239.
(5) Ibid., p. 225 et suppl. aux *Familles d'Outre-Mer*, p. 9.
(6) KEMAL-ED-DIN. *Hist. d'Alep*, *ap. Rohricht*, p. 261.
(7) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 43, p. 43.
(8) *Cont. de G. de Tyr*, p. 72.
(9) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 49, p. 50.

TSOURAN ou SOURRAN (1), château situé entre Alep et Killis, possédé par les Francs dès l'année 1104. Ce lieu est nommé aujourd'hui Tell Saouran.

URFAN ou URSAN (2), casal voisin d'Antioche, mentionné en 1149 dans un acte de Raymond, prince d'Antioche, comme ayant été donné à l'Hôpital par le prince Bohémond.

VAQUER (3), casal donné en 1178 à Joscelin de Courtenay par Bohémond d'Antioche.

VALENIE ou BALANÉE, ville épiscopale bâtie sur les ruines de l'antique Banias et dont on voyait encore des ruines considérables il y a moins de vingt ans. Malheureusement, elles disparaissent chaque jour, exploitées comme de véritables carrières. Le territoire de cette ville s'étendait au nord-est et comprenait des forêts considérables.

Pendant les dernières années du douzième siècle, et jusqu'en 1285, les évêques de Valenie résidèrent au château de Margat. Schems-ed-din mentionne dans son *Manuel de Cosmographie* les beaux jardins de cette ville.

ZIBEL (4), ville épiscopale, de la principauté d'Antioche, qui a remplacé la Gabula antique; on y voyait encore, il y a peu d'années, les restes de l'enceinte et du port contemporains de la domination franque en ces lieux.

Nous savons, par Aboulfaradj, que l'Eglise jacobite de cette ville fut respectée par le tremblement de terre de 1171 (5).

Zibel fut donnée, en 1207, par Raymond Rupin, prince d'Antioche, aux hospitaliers de Saint-Jean, et on sait que cette ville releva, depuis lors, de la Commanderie de Laodicée (6).

---

(1) Kemal-ed-din. *Hist. d'Alep, ap. Rohricht,* p. 232.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 25, p. 27.
(3) Strehelke. *Tab. Ord. Teut.*, p. 10.
(4) *Familles d'Outre-Mer*, p. 814.
(5) Aboulfaradj. *Chron. Syr.*, t. I, n° 91, p. 95-96.
(6) *Cod dipl.*, t. I, p. 95-96.

Le théâtre antique dominant la ville avait été fortifié par les Francs et muni de tours dont on voit encore les restes; il formait alors le château. Zibel retomba le 16 juillet 1188 entre les mains des Musulmans, à qui elle fut livrée par Mansour-Ibn-Nobil, mathesep de cette ville pour le prince d'Antioche. Salah-ed-din remit alors la garde de Zibel à l'émir Sabek ed-din-Othman, et cette ville fut réunie aux possessions de Melek-Moudhaffer-Thaki-ed-din, prince de Hamah.

## COMTÉ DE TRIPOLI

Le comté de Tripoli avait pour limite, au nord, le ruisseau coulant au pied du château de Margat, entre cette forteresse et la ville de Valenie. Ce cours d'eau porte, aujourd'hui, le nom de Ouady Mehica. Les pentes du Djebel-er-Ras formaient, vers le nord-est, la ligne frontière, jusqu'aux cantons montagneux, occupés par les Ismaéliens, dont les princes d'Antioche s'attribuaient la possession.

Le passage suivant de Burchard de Mont-Sion, qui visitait la Syrie en 1265, est relatif à cette partie des frontières du comté de Tripoli et me paraît devoir trouver ici sa place :

« .......... Terram istorum (Assassinorum) a terra Christianorum per quasdam lapides discernitur : Quibus lapidibus, in parte Christianorum, signum crucis, Assassinorum cultelli, sculptum est....... »

A l'est, la vallée de l'Oronte (1) formait sa limite nominale. Elle confinait, de ce côté la principauté musulmane de Hamah, rendue tributaire des Francs, ainsi que celle d'Emesse, désignée alors par les Latins sous le nom de la

(1) Nous savons qu'en 1181, l'Oronte formait encore, sur une assez grande étendue, la frontière orientale du comté de Tripoli.

Chamelle, ce qui paraît avoir été l'origine du nom de *Vallis Cameli*, donné à la partie supérieure de la vallée de l'Oronte. La Bequâa, enfin, nommée alors la vallée de Baccar, complétait, de ce côté, les frontières naturelles de cette principauté. Le Nahar Ibrahim (l'Adonis des géographes de l'antiquité) le séparait au sud du royaume proprement dit.

FIEFS PRINCIPAUX

Arches ou Archas.
Asbais.
Bechestin.
Besmedin (dans la maison de Giblet).
Buissera.
Buturan ou Beteran (le).
Boutron (le).
Cafaraca.
Colée (la),
Crat (le).
Giblet.
Gibel Akkar.
Maraclée.
Moinestre (le).
Néphin.
Sura.
Tortose.

FORTERESSES

Archas.
Aryma.
Chastel Blanc ou Safita.
Chastel Rouge (Kalaat Yammour).
Coliat.
Colée (la).
Jibel Akkar.
Krak des Chevaliers (le).
Mons Ferrandus.
Sarc (le).
Tortose.

calife qui, en 1185, fut cédé par Raymond de Trois-Clés à l'Hôpital, peut-être Ailot, près Arkas.

ALMA (1), casal donné, en 1127, par le comte Pons, de Tripoli, à l'église de Saint-Jean du Mont-Pèlerin. Ce village est à sept kilomètres à l'est de Tripoli et porte encore le même nom.

ANTARTOUS ou TORTOSE (2), ville épiscopale du comté de Tripoli possédée par l'Ordre du Temple, dont les archives et le trésor étaient déposés dans le donjon de la forteresse de cette ville. Son église de la Vierge était un des lieux de pèlerinages les plus vénérés de la Syrie.

ANTARTOUS ou TORTOSE (l'île de) ; l'antique Aradus est de nos jours nommée Rouad. Elle était également possédée par les Chevaliers du Temple, qui y élevèrent une forteresse dont les derniers débris se voyaient il y a quelques années.

APIA ou ASIA (3), casal donné à l'Hôpital de Saint-Jean du Mont-Pèlerin, en 1127, par Pons, comte de Tripoli, aujourd'hui Ahsia, village du canton de Zaouïeh

ARCHAS (4), ville forte du comté de Tripoli ruinée par un tremblement de terre et concédée en 1170 à l'Hôpital par le roi Amaury. C'est aujourd'hui une grosse bourgade nommée Arkas, dont les murailles furent démantelées en 1266 par les troupes du sultan Bybars.

ARDIN (5), casal appartenant à l'église du Saint-Sépulcre, aujourd'hui Hardin, dans le canton du Koura.

AROATH (6), casal voisin de Tripoli, donné, en 1127, par Pons, comte de Tripoli, à la maison de l'Hôpital du Mont-Pèlerin. Position à retrouver.

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 11, p. 11.

(2) *Architecture militaire des Crois.*, p. 69. — *Familles d'Outre Mer*, p. 809.

(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 11, p. 11.

(4) Ibid., t. I, n° 51, p. 51-52.

(5) *Cart. St-Sépulcre*, n° 97, p. 191.

(6) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 11.

ARTÉSIE (1), bourgade bâtie à l'embouchure du Nahar el Bered, sur les ruines d'Orthosia. Ce lieu est, aujourd'hui, nommé Ard Artousi.

ARYMA (2), château appartenant aux Templiers et dont les ruines voisines de Safita portent encore aujourd'hui le nom de Kalaat Areymeh.

ASBAIS, fief possédé par les seigneurs de Maraclée et qui paraît avoir été situé dans cette partie du comté de Tripoli, nommée, alors, le Coïble, que je crois retrouver dans le district moderne de Kaouaby.

BAHANI (3), casal donné à l'Hôpital de Saint-Jean du Mont-Pèlerin en 1127, par Pons, comte de Tripoli. Ce village est aujourd'hui nommé Behannine.

BAHO, casal donné à l'Hôpital de Saint-Jean du Mont-Pèlerin, en 1127, par Pons, comte de Tripoli. Ce casal paraît, d'après le texte, *ad montana de bochea,* avoir dû être situé au nord du Djebel Akkar, vers la Boukeïah.

BANNA, casal voisin d'Arkas, possédé par l'Hôpital, mentionné dans un acte de 1179. Ce lieu paraît devoir être identifié avec le village nommé Baïna.

BEAUMONT ou BELMONT (4), abbaye de l'Ordre de Citeaux, située dans le diocèse de Tripoli, et qui est devenue aujourd'hui le monastère grec de Belment, au sud de cette ville. Ce même monastère fut occupé, plus tard, par les Jacobites, et nous le trouvons désigné, en 1499, sous le nom de Notre-Dame de Balamand.

BEBULA, BABELA ou HABELA (5), casal donné au Saint-Sépulcre, aujourd'hui Belleh.

BECHESTIN (6), petit fief dont le nom était porté par l'une des familles du comté de Tripoli. C'est un village

(1) G. de Tyr, l. XIII, ch.
(2) *Architecture militaire des Crois.*, p. 69.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 11, p. 11.
(4) Mas. Lat. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 665.
(5) *Cart. St-Sépulcre*, p. 191.
(6) Ibid., p. 25.

du canton du Koura inférieur, nommé, aujourd'hui, Bekeftin.

BENEHARA ou BENIHARAN (1), casal donné au Saint-Sépulcre par Guillaume Jourdain. Le site de ce lieu semble devoir être recherché dans le village maronite de Meniara, près Arkas.

BERTRANDIMIR (2), casal du comté de Tripoli appartenant aux Templiers, mentionné en 1179, dans un accord entre le Temple et l'Hôpital.

BESMEDIN (3), fief appartenant aux seigneurs de Giblet.

Ce lieu s'identifie facilement avec le village maronite nommé, aujourd'hui, Bordj-Beschmezîn, dans le canton du Koura.

BETHLÉEM (4), casal ou villa donné en 1127, par Pons, comte de Tripoli, à l'Hôpital du Mont-Pèlerin. Position encore indéterminée.

BETHELYON (5), casal voisin de Tripoli, mentionné en 1139, dans un acte du comte Raymond.

BETHSAMA ou BETHSAMUM (6), casal donné à l'Hôpital du Mont-Pèlerin en 1127.

BETHSEDION, casal également donné à l'Hôpital du Mont-Pèlerin en 1127.

BETIRE (7), casal situé entre le Chastel Blanc (Safita) et le Krak des Chevaliers.

BETRAN ou BUTURAN (8), petit fief dont deux seigneurs, nommés Gauthier et Gui, paraissent dans plu-

---

(1) *Cart. St-Sépulcre*, p. 191.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 46, p. 66.
(3) *Familles d'Outre-Mer*, p. 332-542. — *Cont. de G. de Tyr*, éd. de l'Inst., p. 339.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 11, p. 11.
(5) Ibid.
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 11, p. 11.
(7) Ibid., t. I, n° 179, p. 220.
(8) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 33, p. 35, et n° 194, p. 236.

sieurs actes vers le milieu du douzième siècle. Ce lieu s'identifie avec la bourgade de Betran, dans le canton du Koura, au sud de Tripoli.

BETZAAL, casal relevant de la seigneurie de Giblet. Positions inconnues.

BLANC (le Chastel) (1), forteresse possédée par les Templiers. Ce château, encore bien conservé, porte aujourd'hui le nom de Safita.

BOCCOMBE (2), casal cité en 1143, dans un privilège de Raymond, comte de Tripoli, et dans lequel Raymond de Narbone avait donné une charrue de terre au Saint-Sépulcre. Position incertaine. Boccombe formait, avec Remesque, un fief devant le service de deux chevaliers.

BOCHÉE, plaine et petit château situés au pied du Krak des Chevaliers. Cette plaine est aujourd'hui nommée Boukeïah-el-Hosn. Elle fut, en 1163, le théâtre d'une grande bataille gagnée par les Francs sur Nour-ed-din.

BOTSOFLAM (3), casal voisin de Tripoli, mentionné en 1139, dans un acte du comte Raymond.

BOUTRON (le) (4), petite ville maritime située au sud du cap Theoprosopon. Elle était, au douzième siècle, le siège d'un évêché jacobite. On y voit encore quelques vestiges du château et un très petit port, aujourd'hui ensablé. Les seigneurs de cette ville ont fourni un chapitre aux *Familles d'Outre-Mer*.

BUIOLA (5), casal donné par Raymond de Saint-Gilles au Saint-Sépulcre.

BUISSERA (6), fief du comté de Tripoli. Ce casal donna son nom à la famille qui le possédait; car on voyait, au mois de décembre 1204, Mansellus de Buis-

---

(1) *Architecture militaire des Crois.*, p. 85.
(2) *Cart. St-Sépulcre*, n° 97, p. 191.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 18, p. 19.
(4) *Familles d'Outre-Mer*, p. 257.
(5) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 97, p. 191.
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 87, p. 93.

sera paraître comme témoin dans un acte de Gérard de Ham.

Ce casal paraît bien n'être autre que le village de Bscharreh ou Bsciarrai, l'un des plus considérables du Liban. Lequien (1) dit, dans son introduction à l'*Histoire de l'Eglise maronite,* qu'on voyait à Bscharreh les ruines d'un vieux château où résidèrent longtemps les princes de la Montagne chrétienne. On y trouve encore les restes d'une église du douzième siècle.

Brocard, parlant de la vallée de Bscharreh, qu'il visita pendant son pèlerinage en Syrie, dit y avoir vu plusieurs monastères et un grand nombre de chapelles (2).

CAFARACA (3), fief du comté de Tripoli, dont le nom fut porté par ses possesseurs. Ce casal avait été donné à l'Hôpital en 1127, par Pons, comte de Tripoli ; il s'identifie avec le village appelé Kefer-Akka, ou Keferka au sud-sud-est de cette ville. On y voit encore quelques vestiges d'un château du moyen âge.

CAFARSEQUEL (4) ou le casal du Pont-sans-eau, dépendant de la seigneurie de Giblet. Position inconnue.

CALAMON (5), casal très voisin de Tripoli. Ce village porte encore de nos jours le nom de Kalamoun.

CALIFE (la terre au) (6), nom porté, pendant le douzième siècle, par la plaine qui se trouve sur la rive droite du Nahar-el-Kebir, en face et près d'Arkas. Cette plaine est encore appelée Ard-el-Kalifeh et est divisée par le Nahar-el-Kalifeh, entre Sahel el Bordj et Sahel el Kerab. Nous la trouvons mentionnée, en 1185, dans un acte de Raymond de Trois-Clés, qui y possédait un vaste domaine.

---

(1) *Oriens. Christ.*, t. III, p. 45.
(2) Brocard. *Ap. Laurent*, p. 28.
(3) *Cod. dipl.*, t. I, p. 66-68.
(4) *Cart. St-Sépulcre*, n° 97, p. 191.
(5) *Cod. dipl.*, t. I, p. 270.
(6) G. de Tyr, l. XXI. — *Cod. dipl.*, t. I, n° 7, p. 286.

CARTAMARE (1), casal donné en 1127 à l'Hôpital ; il était entouré de vastes plantations d'oliviers, et paraît avoir été assez voisin de Raphanée. Position à retrouver.

CENDIANA (2), casal donné en 1127 à l'Hôpital du Mont-Pèlerin par Pons, comte de Tripoli. C'est aujourd'hui un village grec des montagnes d'Akkar, nommé Sendianeh.

CERAPHTENIE (3), casal donné en 1127 à l'Hôpital du Mont-Pèlerin par Pons, comte de Tripoli. Les ruines de ce village ont donné leur nom à un plateau qui est encore appelé Self-et-Tanieh, très près de Tripoli, à l'est.

COIBLE (le territoire du) (4). C'est sous ce nom que paraît avoir été désigné le canton de Kaouaby au temps de la domination latine. On sait qu'il était situé entre Margat et le Chastel Blanc (Safita), position concordant parfaitement avec celle du Kaouaby, placé au nord-est de Tortose, entre Safita et Markab.

COLÉE (la) (5), château gardant une des passes de la montagne des Ansariés et dont les ruines sont encore nommées El Coleïah. La famille qui tenait ce fief en avait pris le nom ; elle joua un certain rôle en Syrie, puis en Chypre, durant le douzième et le treizième siècles. Cette forteresse passa, dans la suite, aux Batheniens.

COLIATH (6), petit château dans la plaine d'Arkas, donné à l'Hôpital du Mont-Pèlerin, en 1127, par Pons, comte de Tripoli. Les ruines de ce petit fort sont encore désignées sous le nom de Kleïaat. Il avait été pris en 1266 par Bybars.

CORNONIUM (7), casal également possédé par l'Hôpital du Mont-Pèlerin.

---

(1) G. de Tyr, l. XXI. — *Cod. dipl.*, t. I, n° 7, p. 11.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 11, p. 11.
(3) Ibid.
(4) Marin. Sanut. *Secret. fid. Crucis ap. Bongars*, p. 228.
(5) *Cod. dipl.*, t. I, n° 179, p. 221.
(6) *Cod. dipl.*, t. I, n° 11, p. 11.
(7) Ibid.

CRAT (le) (1), nom porté, au douzième siècle, par le fief formé à cette époque par le Krak des Chevaliers et qu'avait pris la famille qui le possédait alors.

CULICAT (2), le même que Coliath.

DERIE (3); ce casal se trouve mentionné en 1143, dans un privilège de Raymond, comte de Tripoli, et s'identifie parfaitement avec le village de Deraïa, dans le canton de Zaouï, à douze kilomètres au sud de Tripoli.

DURCARBÉ (4), casal voisin de Tripoli, donné en 1127 à la maison de l'Hôpital du Mont-Pèlerin par Guillaume Jourdin.

ELTEFFAHA, casal possédé par l'Ordre du Temple et donné par lui en fief à un chevalier. Ce casal s'identifie facilement avec le village de Teffahah, à l'est de Tortose (5).

FAUDA (6), casal appartenant à l'Hôpital et mentionné (en 1185) dans un acte de Raymond, comte de Tripoli.

FELICIUM (7), casal voisin d'Arkas, possédé par Gilbert de Puy Laurent, qui le vendit, ainsi que le casal de Latum, à Raymond, comte de Tripoli, pour la somme de mille besans. Ces deux casaux passèrent à l'Hôpital en même temps que le Krak des Chevaliers.

FELLARA (8), casal donné à l'Hôpital de Saint-Jean, en 1151, par la comtesse Armensende de Châteauneuf.

FONTAINES (les), casal situé entre le Chastel Blanc et le Krak des Chevaliers. C'est aujourd'hui un petit vil-

---

(1) *Cod. dipl.*, t. I, p. 23. — *Architecture militaire des Croisades*, p. 39 et suiv.

(2) Wilb. d'Oldenbourg, p. 169. Ed. Laurent.

(3) *Cart. St-Sépulcre*, n° 97, p. 191-192.

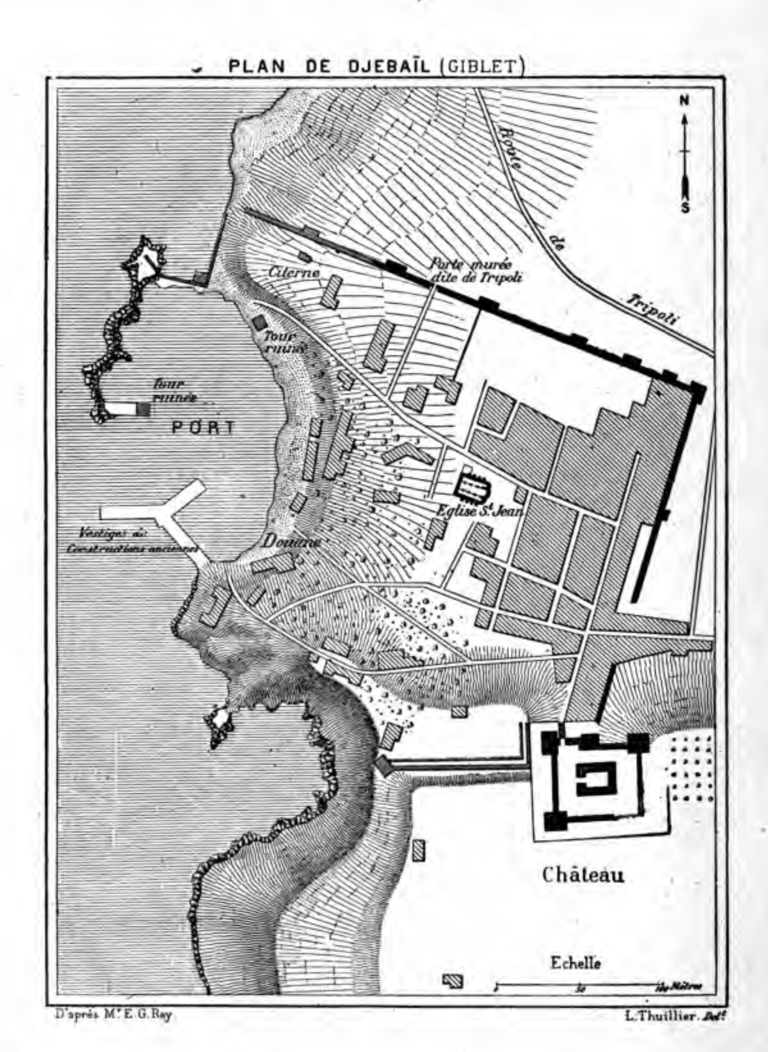
(4) *Cod. dipl.*, t, I, n° 11, p. 11.

(5) Mas. Lat. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 238.

(6) *Cod. dipl.*, t. I, n° 7, p. 286.

(7) *Cod. dipl.*, t. I, p. 24.

(8) *Cod. dipl.*, t. I, n° 194, p. 239.


PLAN DE DJEBAÏL (GIBLET)
N
S
Route de Tripoli
Porte murée dite de Tripoli
Citerne
Tour ruinée
Tour ruinée
PORT
Vestiges de Constructions anciennes
Douane
Eglise S.t Jean
Château
Echelle
D'après M.r E. G. Rey
L. Thuillier. Del.t

lage nommé en arabe El-Aïoun, dont le nom français n'est que la traduction.

GIBLET (1), petite ville épiscopale bâtie sur les ruines de l'antique Byblos et possédée par la famille de Lembriac, qui prit de là le surnom de Giblet. Elle est aujourd'hui appelée Djebaïl; outre son château et ses murailles, elle a une belle église et un baptistère du douzième siècle. On y reconnaît encore, à l'entrée du port, lestraces des ouvrages de défense qui y furent élevés par les Croisés.

Dans l'angle nord-est de la ville, on voit les restes d'une chapelle où se trouve une inscription portant la date de l'année 1264.

L'église maronite de Sainte-Thecle, bâtie vers la même époque par des artistes indigènes, présente également des détails intéressants.

Les murailles de la ville et le château ont été longuement décrits par moi dans l'*Architecture militaire des Croisés.*

HALBA (2), petit château voisin d'Arkas pris par les troupes du sultan Bibars en 1266 et dont les ruines se voient au village de Halbeh.

HELMEDEL (3), casal relevant du fief de Jibel Akkar et qui se retrouve dans le village moderne de El Mejdel.

JIBEL AKKAR ou JIBELTAR (4), forteresse dominant le pays d'Akkar et dont on voit encore les ruines sur un des sommets de la montagne du même nom. Après avoir formé avec son territoire un des grands fiefs de la principauté de Tripoli, elle fut donnée, en 1170, par le roi Amaury, à l'Hôpital, en même temps que le château d'Archas. Ces deux places venaient alors d'être fortement endommagées par un tremblement de terre.

---

(1) *Familles d'Outre-Mer*, p. 316. — *Architecture militaire des Crois.*, p. 219.

(2) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 151.

(3) *Cart. St-Sépulcre*, n° 97, p. 191-192.

(4) *Cod. dipl.*, t. I, n° 51, p. 51-52.

KAFARI (1), casal donné à l'Hôpital de Saint-Jean en 1151 par la comtesse Armensende de Châteauneuf, aujourd'hui Kefer Haï.

KAMEL ou LE CHAMEL (2), château et fief du comté de Tripoli, qui paraît avoir été situé dans la région comprise entre Tortose, Maraclée et Raphanie. Ce château passa, ainsi que ses dépendances, à l'Hôpital en 1127.

KRAK DES CHEVALIERS (le) ou CRAT (le) (3), forteresse nommée par les historiens arabes le château des Curdes, et qui, à cause de son importance stratégique, fut vendue aux Hospitaliers en 1145 par Guillaume, seigneur du Crat. Durant une partie de la première moitié du douzième siècle, ce château et ses environs formèrent le fief du Crat. A cause de sa position et de son importance, ce château est longuement décrit dans l'*Architecture militaire des Croisés.*

MANETHERA ou LE MOINESTRE (4), petit château gardant un des cols du Liban, non loin d'Afeka. C'était un des fiefs du comté de Tripoli. En ce lieu se trouve aujourd'hui un village nommé El Mouniterah. Nour-ed-din l'enleva par surprise en 1166. Son nom arabe Monaïdhera signifie le petit belvédère.

MARACLÉE (5), fief du comté. Malheureusement, il ne reste plus guère de traces de cette ville, dont les ruines sont aujourd'hui nommées Merakieh.

MARCIBAN DES PLAINES (le petit) (6), casal du comté de Tripoli, voisin de Fauda. Position inconnue.

MARDABECH (7), casal mentionné dans l'acte de ces-

---

(1) *Cod. dipl.*, t. I, n° 194, p. 239.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, p. 12-88-132.
(3) *Architecture militaire des Crois.*, p. 39.
(4) G. de TYR, l. XXI, ch. 11.
(5) *Fam. d'Outre-Mer*, p. 384.
(6) *Cod. dipl.*, t. I, n° 7, p. 286.
(7) Ibid., t. I, n° 11, p. 11.

sion du Krak à l'Hôpital comme donné également aux chevaliers. Position inconnue.

MEDERA (1), casal donné au Saint-Sépulcre par Guillaume Ermengard, situé, dit le texte : *ex alia parte montane.* Ce lieu devrait peut-être bien être identifié avec le hameau de Mezera, situé sur le versant oriental du Djebel Akkar.

MEIPHOUK, bourgade au nord-est de Giblet, qui possédait, au treizième siècle, un important monastère jacobite, dont l'église, terminée en 1276, présente un grand intérêt archéologique.

MELECHIN (2), château sur une colline voisine de l'Oronte et dont le site est encore à retrouver.

MESSARKUN (3), casal donné à l'Hôpital en 1186 par Raymond de Giblet. Ce casal était peut-être dans la principauté d'Antioche ?

MESQUIE (la) (4), casal situé entre le Chastel Blanc et le Krak des Chevaliers.

MINACUSI ou MANACUISINE (5), village placé sur la route de Culicat (Kleïaat) à Tortose. Je crois avoir retrouvé le site de ce casal dans un village ruiné près du petit mouillage, nommé aujourd'hui El Mina Kabousi, non loin du village de El Hammam.

MISDELIA (6), casal donné en 1127 à l'Hôpital du Mont-Pèlerin et qui semble s'identifier avec la localité moderne de Medjlaïa.

MONS FERRANDUS (7), forteresse dont les ruines dominent encore le village nommé Baarïn, nom sous lequel ce château est parfois désigné chez les écrivains

---

(1) *Cart. St-Sépulcre*, n° 97, p. 191-192.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 70, p. 70.
(3) *Cod. dipl.*, t. I, n° 74, p. 76.
(4) *Cod. dipl.*, t. I, n° 179, p. 220.
(5) Wilb. d'Oldenbourg. *Ed. Laurent*, p. 169.
(6) *Cod. dipl.*, n° 11, p. 11.
(7) G. de Tyr, l. XIV, ch. 6.

arabes. Elles occupent tout le sommet de la colline. Bien que fort ruiné, on reconnaît, encore, que ce château était carré avec saillants barlongs. Au sud et à l'est s'étendent les restes d'une baille formée d'un rempart flanqué de tourelles rondes. Malheureusement, il ne subsiste plus que des arrasements de toutes ces constructions.

MONS LEOPARDORUM, montagne citée comme s'élevant à deux lieues au nord de Tripoli, paraît être le Djebel Tourboul. Cette montagne n'est d'ailleurs signalée que dans les périples.

MONS NIGRONIS (1). La montagne désignée sous ce nom paraît être la partie moyenne de la chaîne des Monts Ansariés.

MONTECUCULI (2), tertre situé au sud-est de Tripoli et au bord de la mer.

NEPHIN (3), fief important du comté de Tripoli. Les restes du château se voient encore, couronnant un petit cap à l'ouest du village moderne d'Anfeh, qui a remplacé la bourgade du moyen âge, et où se trouve une jolie église du douzième siècle.

Edrisi désigne ce village sous le nom de Anf el Hadjar (promontorium lapidis), étymologie certaine du nom qu'il porte aujourd'hui.

NUBIA (4), casal voisin de Tortose et cédé en 1163 à l'Hôpital par Guillaume de Maraclée.

PASSE SAINT-GUILLAUME (5), nom donné à un point où le chemin, de Nephin à Tripoli, est très resserré entre la montagne et la mer, près du monastère de Mar-Yakoub, entre les villages de Calamoun et de Abou-Halka.

---

(1) G. de Tyr, l. XII, ch. 11.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 74, p. 76.
(3) J. de Vitry, l. I, ch. 44. — *Familles d'Outre-Mer*, p. 413.
(4) *Cod. dipl.*, t. I, n° 33, p. 35.
(5) *Cont. de G. de Tyr*, p. 101.

PUY DU CONNESTABLE (le), casal tenu en fief par G. de Farabel, connétable de Tripoli, et qui semble avoir tiré son nom de la charge de son possesseur.

Ce casal, qui donnait son nom au mouillage voisin, paraît devoir être retrouvé dans le village d'Obreh, au nord du cap Theoprosopon.

RACHBATA (1), petite ville enlevée au soudan de Damas par Guillaume Jourdain et qui fut ruinée en 1157 par un tremblement de terre.

RAPHANÉE (2), ville épiscopale du comté de Tripoli, bâtie sur le site de la ville antique du même nom; ses ruines, encore appelées Raphanieh, sont très voisines du château de Mons Ferrandus, aujourd'hui Kalaat Baarïn.

REMESQUE (3), casal voisin de Tripoli, possédé par Hugues de Barlais, mentionné en 1253 dans un accord avec l'Hôpital. Position inconnue. Ce casal formait, avec Boccombe, un petit fief devant le service de deux chevaliers.

RESCLAUSE (la) (4). Ce lieu, mentionné dans l'acte de cession du Krak à l'Hôpital, comme situé sur l'Oronte, semble devoir être retrouvé dans le site de l'Arethusa antique nommée aujourd'hui Er-Roustan.

ROUGE (le Chastel) (5), forteresse située entre Tortose et le Chastel Blanc, aujourd'hui Kalaat Yhamour.

SARC ou ESSERK (6), petit château cédé à l'Hôpital en 1163 par Guillaume de Maraclée, mais dont le site n'a point encore été déterminé d'une façon satisfaisante ; il était situé dans les environs du Chastel Blanc (Safita), vers le château de la Colée.

---

(1) Ibn Khaldoun. *Ed. Tornberg*, p. 134. — Aboulfaradj. *Chron. syr.*, page 855.

(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 23, p. 23.

(3) Ibid., t. I, n° 121, p. 138.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

(6) *Cod. dipl.*, t. I, n° 38, p. 39, et n° 179, p. 220.

SORBE (1), casal dans lequel Geoffroy de Pennes donna une charrue de terre à l'Hôpital.

SUMESSA (2), casal du comté de Tripoli appartenant à l'Hôpital, qui payait de ce chef une redevance au comte de Tripoli. Mentionné en 1185. Positions inconnues.

SUURA ou SUIURA, fief dont une famille considérable avait pris le nom, doit être identifié avec le village du Sura, situé dans la montagne, au nord-est de Batroun.

TERES (3), casal situé entre le Chastel Blanc (Safita) et le Krak des Chevaliers.

THELEDEHEP (4), casal voisin du château de Mons Ferrandus, dont il dépendait, et qui fut donné en 1127 à l'hôpital du Mont-Pèlerin. Positions à rechercher.

TRIPOLI était, au moyen âge, divisé en deux parties, le Mont-Pèlerin, devenu la ville actuelle, et l'ancienne cité qui occupait une partie de la presqu'île, à l'extrémité de laquelle s'élève, aujourd'hui, le faubourg de la Marine.

L'espace qui les séparait était, alors, comme maintenant, occupé par de magnifiques jardins et des cultures de cannes à sucre. On y voyait, dit Strambaldi (5), de nombreux pressoirs à sucre, et Burchard de Mont-Sion (6) n'estime pas à moins de 300,000 besans d'or le produit annuel de ces jardins.

La petite ville de Mont-Pèlerin tirait son nom du tertre au sommet duquel le comte de Saint-Gilles avait élevé un château pendant qu'il faisait le siège de Tripoli. A la suite de ce siège, qui dura près de dix ans, le camp du prince franc s'était transformé en ville bâtie.

La forteresse du Mont-Pèlerin, que les historiens arabes nomment *Hosn-Sandschil* (7), occupait donc l'emplace-

---

(1) *Cart. St-Sépulcre*, n° 97, p. 191-192.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, p. 286.
(3) Ibid., t. I, n° 179, p. 221.
(4) *Cod. dipl.*, t. I, n° 9, p. 11.
(5) STRAMBALDI. *Chron. manus.*, folio 71.
(6) Burch. de MONT-SION. *Ap. Laurent*, p. 28.
(7) Wilb. d'OLDENBOURG. *Ap. Laurent*, p. 168.

ment du château moderne élevé sur ses fondements. Le pont qui, de nos jours encore, fait communiquer Tripoli avec la rive droite de la Kadischa était appelé alors pont du Mont-Pèlerin (1).

Dans cette petite cité se trouvait un prieuré du Saint-Sépulcre et une église placée sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste et appartenant aux Hospitaliers (2).

Au treizième siècle, Tripoli, florissante par son commerce, son industrie et ses écoles, contenait une nombreuse population et ne comptait pas moins de quatre mille métiers à tisser la soie et le camelot (3).

Les voyageurs contemporains parlent aussi de superbes édifices et de nombreux palais.

Cette ville était, alors, le siège d'un évêché jacobite, qui avait son église cathédrale placée sous le vocable de Saint-Behennami.

Le 29 juin 1171, une partie de Tripoli, ainsi que la grande église de Notre-Dame (4), furent renversées par un effroyable tremblement de terre qui fit beaucoup de victimes.

Nous connaissons l'existence à Tripoli des églises de Saint-Michel et de la Madelaine.

Une ligne de décombres et d'arrasements de remparts, traversant la presqu'île dans toute sa largeur, marque la limite orientale de la ville du moyen âge, qui, des trois autres côtés, était entourée par la mer. Elle avait la forme d'un trapèze et paraît n'avoir jamais eu d'autres fortifications qu'une muraille précédée d'un avant-mur et flanquée de tours barrelongues.

On sait qu'il y avait vers l'est une maîtresse-tour et trois ouvrages voisins possédés par l'Ordre teutonique (5), tandis qu'une partie des murs appartenant à

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 11.

(2) Ibid., p. 270.

(3) Burch. de Mont-Sion. *Loco Citato.*

(4) *Pertz Script Rev. Germ.*, t. XIX, p. 159.

(5) Strehelke. *Tab. Ord. Teut.*, p. 35.

l'évêque de Tripoli, était placée entre celle des chevaliers allemands et la maison du Temple, qui paraît avoir été située à l'angle sud-est de la ville, près de la mer.

De ce même côté s'ouvrait la porte Saint-Michel, où aboutissait la route de Giblet (1).

La Barbacane et la tour, dite de l'Evêque, étaient des ouvrages importants, et les premiers qui tombèrent au pouvoir des Musulmans quand ils s'emparèrent de la ville au mois d'avril 1287 (2). Sanuto ajoute qu'ils pénétrèrent dans la ville par le quartier de l'Hôpital, qui était, dit-il, tangeant à la mer.

Je crois qu'ici Sanuto se trompe, et c'est du quartier du Temple qu'il a dû être question, attendu que la maison de l'Hôpital Saint-Jean de Tripoli paraît avoir été située au Mont-Pèlerin.

Des îles de Tripoli, la plus rapprochée de terre, celle qui détermine, en grande partie, le port de Tripoli, était alors appelée île Saint-Thomas, d'une église qui y était bâtie et placée sous le vocable de ce saint. C'est là que fut célébré, en 1222, le mariage d'Alix de Champagne avec le prince Bohémond d'Antioche.

Au moment de la prise de Tripoli, une foule d'habitants y cherchèrent vainement un refuge, et, bientôt atteints, furent massacrés par les Musulmans.

M. Poujoulat dit avoir trouvé, en 1831, sur cet îlot, des vestiges encore reconnaissables de cette église.

Les tours qui, de nos jours, défendent le rivage de la presqu'île de Tripoli, ne me semblent pas contemporains de la domination franque. Elles furent, je crois, élevées avec les matériaux des murailles du moyen âge, dans le courant du quatorzième siècle, à la suite des tentatives faites, à plusieurs reprises, par les rois de Chypre et les Hospitaliers pour se rendre maîtres de Tripoli.

Cette ville a été tant de fois prise, incendiée et détruite, qu'il ne subsiste plus aucun vestige de l'œuvre des Croisés.

---

(1) MAS. LAT. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 663.

(2) Marin. SANUT. *Secret. fid. Crucis, ap. Bongars*, p. 130.

Au moment de la prise de Tripoli par les Arabes, le 26 avril 1287 (1), l'amiral de Gênes Benoît Zacharia conduisit à Chypre, sur sa flotte, la plus grande partie des habitants de la ville, et le sultan Melek-Mansour transporta à Mont-Pèlerin ce qui en restait.

TUBAN (2), château voisin de l'Oronte, entre ce fleuve et Raphanée, mentionné en 1181, dans un acte de Raymond, comte de Tripoli. Position à rechercher.

## LE DOMAINE ROYAL

Je crois devoir indiquer, brièvement, l'ordre que j'ai adopté pour l'étude des diverses provinces formant le domaine royal ou royaume proprement dit.

Il était borné, au nord, par le Nahar Ibrahim, vers l'est par la vallée de Baccar (Bequâa) et le Ghor, nom déjà porté, à cette époque, par le bassin du Jourdain et du lac Asphaltite. Il possédait, à l'est et au nord-est du lac de Tibériade, la ville de Belinas et la forteresse qui en dépendait, ainsi que la terre de Suhete, et au sud-est de la mer Morte, la région formant la seigneurie de Krak et de Mont-Réal. Au midi, le royaume s'étendait jusqu'au golfe Elanitique et était séparé de l'Egypte par l'Ouad-el-Arisch, au delà duquel commençait le désert de Sïn, nommé alors la grande Berrie.

Il se divisait en quatre grandes baronnies et douze seigneuries secondaires.

Les quatre premiers étaient le comté de Japhe et d'Ascalon; la seigneurie de Krak et de Mont-Réal avec la

---

(1) *Muratori*, t. VI, col. 595.

(2) Ibid., t. I, n° 70, p. 70 et 92. — *Hist. arabes des Crois.*, t. I, page 212.

terre d'Oultre-Jourdain; la princée de Galilée avec la Terre de Suhete. Enfin celle de Sagette.

Les baronnies du Darum, Saint-Abraham, d'Arsur, de Césarée, de Naples, du Bessan, du Caïmont, de Cayphas, du Toron et Bélinas, du Scandelion, de Saint-Georges et de Barut formaient les douze fiefs secondaires.

J'ai compris dans un même chapitre les environs immédiats de Jérusalem et la seigneurie de Saint-Abraham, qui, d'après le texte suivant des *Assises* (1), semble avoir compté parmi ses dépendances Beithléem, Beitgibelin et Jéricho :

« Le seigneur de Saint-Abraham a court et coins et justice. Et a Saint-Abraham a court de borgesie et justice. Et en Bethléem a court de borgesie et justice. Et en Jérico a court de borgesie et justice. Et en Beithgibelin a court de borgesie et justice. »

Le fief de Darum.

La seigneurie du Krak et de Mont-Réal en formera le second.

Le troisième est consacré au comté de Japhe et d'Ascalon.

Puis, j'étudierai successivement les seigneuries d'Arsur, de Césarée, de Naples, du Bessan, de Cayphas et de Caïmont. Un chapitre est consacré à la principauté de Galilée et à la terre de Suhete. Les environs de Tyr et d'Acre, la principauté de Sagette, enfin, la seigneurie de Baruth, complèteront l'étude du royaume proprement dit.

AINESEINS ou VALDECUERS (2), casal attribué par Godefroy de Bouillon à l'église du Saint-Sépulcre et qui s'identifie avec le village moderne d'Aïn Sinia.

AINQUINE (3), casal du Saint-Sépulcre dont le nom s'identifie avec celui du village moderne d'Aïn Kenieh.

AMIETH (4), casal voisin de Jérusalem, placé entre

(1) *Ass. de Jérus.*, t. I, p. 420.
(2) *Cart. St-Sépulcre*, n° 29-144, p. 262.
(3) Ibid., n° 49-51-144, p. 90-93.
(4) Charte inédite.

cette ville et la Grande-Mahomerie, possédé en 1178 par l'abbaye du Mont-Sion, aujourd'hui K[et] Ahmit.

ANETH (1), casal voisin de Jérusalem, placé entre cette ville et la Grande-Mahomerie. Ce lieu peut être identifié, je crois, avec Anatah. Village ruiné.

ARAM ou HARAM (2), casal du Saint-Sépulcre occupant le site de l'antique Rama des livres saints, aujourd'hui Kharbet-er-Ram.

ARMOTIE (3), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon et qui s'identifie avec le village moderne d'Arnoutieh.

ATARABERET (4), casal appartenant également au Saint-Sépulcre et qui semble s'identifier avec les Kharbet el Atara, que M. Guérin pense occuper le site de l'Atarath des livres saints.

BARINETA ou BARMITA (5), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon.

BEITELAMUS ou BENTELAMUS (6), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon. Ce casal s'identifie avec le village de Beit-Aalam, près de Beit Djibrin.

BEIT-ENAN, se retrouve dans le site de Beit-Anan.

BEITFOTEIR (7), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon, doit avoir bien des chances de se retrouver dans les ruines de Beitfogeur.

BEITLÉHEM, ville épiscopale, dont je m'occuperai en même temps que Jérusalem.

BEITSUR (les deux) (8); ces deux casaux se retrouvent facilement sous les noms des villages modernes de

---

(1) Charte inédite.
(2) *Cart. St-Sépulcre*, n° 53-144, p. 98-262.
(3) Ibid., n° 29-144, p. 55-262.
(4) Ibid.
(5) Ibid., n° 29, p. 55-98-102-263.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) *Cod. dipl.*, t. I, n° 17, p. 18.

Beit-Sahour el Atika, près Jérusalem, et Beit-Sahour ou village des Pasteurs, près Bethléem.

BEITUIMEN (1), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon.

BELHTAOUAHIN (2), casal donné à l'Hôpital en 1136 par Hugues de Saint-Abraham. Positions inconnues.

BELLE-FONTAINE (3), casal voisin de Jérusalem, aujourd'hui Ikbalah ?

BELMONT (4), nom porté au douzième siècle par la montagne de Modin. Ce château était possédé par les Hospitaliers.

BELVEIR ou BEAUVOIR. Voyez Emmaüs.

BENEHABETH (5), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon, donation confirmée par le roi Baudoin I[er] en 1114, et qui paraît avoir été situé au sud-est de Jérusalem, sur les montagnes voisines de Béthanie.

BENEHATIE (6), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon, donation confirmée par le roi Baudoin I[er] en 1114.

BETEL (7), casal de l'abbaye de Saint-Joseph d'Arimathie, cédé au Saint-Sépulcre en 1160, ainsi que la tour et la chapelle qui y avaient été élevées par Hugues d'Ibelin, aujourd'hui Beïtin.

BETENOBLE ou BETTENNOBLE (8), que Guillaume de Tyr dit occuper le site de l'antique ville de Nob; est identifiée par M. de Saulcy avec le village nommé de nos jours Kefer-Noba. Si l'on admet cette identification, celle du *castrum Arnaldi* avec El Boureïdj en découle nécessairement.

---

(1) *Cart. St-Sépulcre*, n° 29, p. 55.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 17, p. 18.
(3) Ibid.,
(4) Theodoricus. *De Locis Sanctis*, p. 87.
(5) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 26, 29, 33, 53, 144, p. 49, 55, 61, 98, 263.
(6) Ibid.
(7) *Cart. St-Sépulcre*, p. 183.
(8) G. de Tyr, l. XIV, ch. 8.

BETHAFAVA, (1), casal donné par le roi Baudouin Ier à l'Hôpital en 1110; cette donation fut confirmée en 1154 par Baudouin III. Le site de ce casal paraît se retrouver dans le village de Beit Safafa.

BETHAHATAP (2), casal vendu au chapitre de l'église du Saint-Sépulcre en 1161 par Jean Gothman et qui s'identifie, sans peine, avec le village de Beit-Athab, où se voient encore les restes d'un petit poste militaire du temps des Croisades.

BETHAMAR ou BETHOMAR (3), casal voisin de Jérusalem, donné, par Guy de Milly, à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat antérieurement à 1130, aujourd'hui Beit-Oummar, identifié par M. Delaborde.

BETHAMIS (4), casal donné à l'Hôpital par Eustache Granier, vicomte de Jérusalem, en 1110, et qui semble se retrouver dans le village moderne de Beit-en-Nis.

BETHBESAN ou BETBEZ (5), casal voisin de Bethléem, donné en 1110 par le roi Baudoin Ier à l'évêché de Bethléem.

BETHECARTAS (6), casal du domaine royal sur lequel Baudoin IV concéda une rente annuelle, en 1178, à Pierre de Creseque. A rechercher.

BETHELIGEL ou BENTILIGEL (7), est cité en 1164, dans un privilège du roi Amaury.

BETHSAN (8), casal voisin de Jérusalem dont les dîmes sont concédées, en 1123, par le patriarche Guarmond à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat. Positions à retrouver.

---

(1) *Cod. dipl.*, t. I, n° 30, p. 22.
(2) *Cart. St-Sépulcre*, n° 99, p. 195.
(3) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 49, 69, 88.
(4) Ibid., n° 2, p. 2, 32.
(5) G. de Tyr, l. XI, ch. 12, p. 474.
(6) *Cod. dipl.*, t. I, n° 206, p. 248.
(7) *Cart. St-Sépulcre*, n° 144, p. 263.
(8) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 37, 45, 68, 101.

**BETHSURIE (1), casal où les chanoines du Saint-Sépulcre possédaient un certain nombre de serfs. Ce lieu s'identifie avec le village de Beithzour, au nord d'Hébron, où se voit encore une tour contemporaine des Croisades.**

BETLIGGE ou BETDIGGE (2), casal attribué au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon, aujourd'hui Beit Izza.

BETOR *(vetus)* (3), est acheté des moines grecs de Saint-Saba par le chapitre du Saint-Sépulcre.

BEZE ou BAZARIM (4), casal dépendant de Bethel, donné au couvent de Saint-Joseph d'Arimathie par Balian d'Ibelin, aujourd'hui K[et] Bezem.

BOTME (5), casal donné en 1136 par Hugues de Saint-Abraham à l'Hôpital; ce nom paraît avoir eu pour étymologie le mot Bothoum (therebinthe).

CAFRAN (6), casal qui a donné son nom à une des grandes familles du royaume latin; c'est aujourd'hui un petit village arabe à trois lieues et demie au nord de Jérusalem et qui est appelé Kefer-Ana.

CALCALIA (7), casal situé au nord de Jérusalem; ce village porte, de nos jours, le nom de Kilkilia.

CANET (le) DES TURCS (8), lieu placé à seize mille de Gibelin, vers l'Egypte, et qui paraît devoir être identifié avec les ruines d'Elusa, nommées, aujourd'hui, Kharbet el Khalassa.

CAPHASON (9), village du territoire de Jérusalem,

(1) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 144, p. 263.
(2) Ibid., n° 29, p. 55.
(3) Ibid., n° 156, p. 279.
(4) Ibid., n° 65, p. 133.
(5) *Cod. dipl.*, t. I, n° 17, p. 18.
(6) *Fam. d'Outre-Mer*, p. 532.
(7) G. de Tyr, l. XXI, ch. 21.
(8) G. de Tyr, l. XX, ch. 28.
(9) Charte inédite.

possédé en 1178 par les religieux de Mont-Sion, aujourd'hui Kafarson.

CARMEL (1), aujourd'hui Kermel, casal de la seigneurie de Saint-Abraham, très voisin de Ziph; on y voit encore un poste militaire et les ruines d'un caravansérail fortifié de l'époque des Croisades.

CEDO (2), casal dans le territoire de Jérusalem possédé en 1178 par l'abbaye de Mont-Sion.

CHARROUBETE (3), casal donné à l'Hôpital en 1136 par Hugues de Saint-Abraham; paraît se retrouver dans le village moderne de Karroubeh.

CHATEAU D'ARNAULD (le) ou CASTRUM ARNALDI (4), a été identifié par M. de Saulcy avec la petite forteresse ruinée nommée El Boureïdj, qui commande la route de Lydda à Jérusalem.

COLOUNIA, casal situé sur la route de Jérusalem à Ramleh, aujourd'hui Kolonieh.

COURCOZA, casal donné à l'Hôpital en 1136 par Hugues de Saint-Abraham; ce lieu paraît se retrouver dans les ruines nommées aujourd'hui Kharbet-Kouza.

CULI (5), casal vendu au Saint-Sépulcre en 1161 par Jean Gothman.

DALPHIM ou DALTIM (6), casal de l'abbaye de Josaphat; il était dans le territoire de Jérusalem, mais n'a point encore été identifié.

DELDOL (7), casal de la seigneurie de Saint-Abraham

---

(1) G. de Tyr, l. XX, ch. 28. — *Architecture militaire des Crois.*, p. 103.

(2) Charte inédite.

(3) *Cod. dipl.*, t. I, n° 17, p. 18.

(4) Saulcy. *Voyage en Terre-Sainte*, t. I, p. 87 et suiv.

(5) *Cart. St-Sépulcre*, n° 99, p. 197.

(6) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 21, 37, 90.

(7) *Tab. Ord. Theut.*, n° 6, p. 7.

donné le 26 mars 1173 à l'hôpital des Allemands par Amalric Ier, roi de Jérusalem. Le site de ce village doit se retrouver, je pense, au nord d'Hébron, dans la localité nommée Helhoul.

DERE (1), casal appartenant à l'église du casal de Saint-Gilles et donné au Saint-Sépulcre avec elle en 1145 par le patriarche Guillaume. Le site de ce village paraît se retrouver dans les ruines nommées Kharbet Dera.

DERELCOBEBE (2), casal donné à l'Hôpital par Hugues de Saint-Abraham et que le Dr Menke identifie avec El Koubab.

DERHASSEN (3), casal vendu par Jean Gothman au Saint-Sépulcre en 1161, aujourd'hui Deir-Hazem.

DERMARSUN (4), casal vendu au Saint-Sépulcre par Balian d'Ibelin; semble devoir être retrouvé dans le village ruiné de Deir-Maghsen.

DERSABE (5), casal vendu au Saint-Sépulcre par Balian d'Ibelin.

DERXERIP (6), casal vendu par Jean Gothman au Saint-Sépulcre en 1161. Sites à rechercher.

SAINT-ELIE (château et fief dit terre de) (7), donné en 1185 par le roi Baudoin IV à Boniface, marquis de Montferrat. Les ruines de ce château se voient encore sur une montagne au sud de Taybeh, entre ce village et la montagne de la Quarantaine.

EMAUS ou EMMAUS, bourgade fortifiée donnant son nom à l'un des cantons des environs de Jérusalem (la terre d'Emmaüs), et dont on croit généralement retrouver

---

(1) *Cart. St-Sépulcre*, n° 41, p, 77.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 17, p. 18.
(3) *Cart. St-Sépulcre*, n° 99, p. 195, 279.
(4) *Cart. St-Sépulcre*, n° 65, p. 133 et suiv.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Mas. Lat. *Chron. de Bernard le Trésorier*, p. 128.

le site au village de Koubeibeh, bien qu'on n'y rencontre peu de traces de fortifications. Mais Quaresmius dit que les murs furent détruits, au seizième siècle, pour fournir les matériaux des murailles de Jérusalem, que faisait élever, à cette époque, le sultan Selim I[er].

Dans un diplôme publié par Paoli, nous lisons le passage suivant relatif à ce lieu : « *Castellum Emmaüs et Aquam Bellam et Belveer et Saltum Muratum que omnia confinio Jerosolimitano atque territorio, haderent.* » Je suis tenté d'identifier Aqua Bella, ou Belle Fontaine, avec un petit château ruiné, du moyen âge, nommé Ikbâla, qui se voit au sud de Kyriet el Anab, dominant un vallon, remplis de superbes jardins, qu'arrose un ruisseau très abondant.

Quant à Belveer, une tour médiævale, dominant le village de Koustoul, et du sommet de laquelle l'œil embrasse au sud et à l'ouest un immense horizon, me semble bien être le dernier débris de ce poste militaire. Dans le *Mémorial du roi Richard* (1), on trouve cité, parmi les châteaux des environs de Jérusalem, que Salah-ed-din fit démanteler, en 1192, à l'approche du roi d'Angleterre, Beauvoir, qui est énuméré avec Belmont, le Natron et le Castrum Arnaldi.

Theodoricus dit que les montagnes de Modin portaient, de son temps (douzième siècle), le nom de Belmont (2).

Dans la lettre de l'évêque Guillaume (3) : « *De Excidio terræ Iherosolimitanæ* », Belmont est désigné comme un château voisin de Jérusalem, remis à Salah-ed-din, par Balian d'Ibelin, pour la rançon d'une partie des habitants de cette ville (4).

M. V. Guérin dit que le village de Souba, qui, au douzième siècle, était considéré comme le Modin des Mac-

(1) *Mémorial du roi Richard*, p. 280.

(2) Theodoricus. *De Locis Sanctis. Ed Tobler*, p. 87.

(3) Rohricht. *Beit. zur Geschichte der Kreuzzugé*, p. 189.

(4) On sait que ce château fut démantelé par les Musulmans en 1192, à l'approche du roi d'Angleterre.

cabées, avait conservé presque intactes, jusqu'en 1834, ses fortifications, dont il vit les restes, et qui permirent à ses habitants de soutenir alors un siège sérieux contre les troupes égyptiennes d'Ibrahim pacha.

C'est, je crois, cette bourgade qu'il faut identifier avec le château de Belmont, que possédaient les hospitaliers. Or, Souba est indiqué dans la liste de châteaux pris par Salah-ed-din à la suite de la bataille de Hattin (1).

ENGADDI, casal de la terre de Saint-Abraham, situé au bord de la mer Morte, et nommé de nos jours Aïn-Djeddy. Là se trouvait le plus célèbre vignoble de la contrée, et cette bourgade était, en outre, connue dans toute la Syrie, pour la richesse de ses cultures. J'y ai retrouvé, en 1858, des restes de constructions médiævales.

FARAFRONTE (2), casal voisin de Jérusalem, possédé en 1178 par l'abbaye du Mont-Sion, n'a pu être identifié ; ce nom paraît avoir été défiguré dans la charte.

FEITATA ou BEITATA (3), casal donné à l'Hôpital par Hugues de Saint-Abraham, et dont le site se retrouve, je crois, dans le village de Beit-Hatta.

FONTENOID (4), nom donné, au douzième siècle, à une source voisine du château d'Emmaüs et qui semble avoir parfois été donné au château lui-même.

GEBA (5), casal de l'abbaye du Mont-Sion, situé entre Jérusalem et la Grande-Mahomerie, aujourd'hui Jeba.

GIBELIN ou BETHGIBELIN (6), petite ville bâtie au douzième siècle, sur les ruines d'Éleutheropolis, et ayant cour de bourgeoisie. Le château était occupé par les Hospitaliers de Saint-Jean; de nos jours, ce lieu est

(1) ROHRICHT et GORGENS, p. 74.
(2) Charte inédite.
(3) *Cod. dipl.*, t. I, n° 17, p. 18.
(4) THEODORICUS, *De Locis Sanctis*, p. 87.
(5) Charte inédite.
(6) G. de TYR, l. XIV, ch. 12.

nommé Beit Gibrïn. On y voyait un monastère de Saint-Georges et une église sous le vocable de Sainte-Anne.

HALE (1), casal donné à l'Hôpital par Hugues de Saint-Abraham en 1136.

HELMULE ou LEMULE (3), casal appartenant au Saint-Sépulcre. Positions à retrouver.

HESSILIA (2), casal vendu à l'Hôpital; cette vente fut confirmée par le roi Baudoin III en 1154, aujourd'hui Beit Sila.

HIRNACAR (4), casal donné à l'Hôpital par Hugues de Saint-Abraham en 1136, peut-être, aujourd'hui, Deir Nahkhaz ?

HIRRASIN (5), casal donné à l'Hôpital par Hugues de Saint-Abraham en 1136.

HODABET (6), casal vendu au Saint-Sépulcre par Balian d'Ibelin.

HUBIM, casal appartenant au Saint-Sépulcre. Positions à retrouver.

HULDDRE (7), casal situé dans la montagne et dépendant de la terre d'Emmaüs, mentionné en 1141 dans un accord entre le Grand-Maître de l'Hôpital, Raymond du Puy, et le patriarche de Jérusalem, relativement aux dîmes des casaux de la terre d'Emmaüs. Le Dr Théodore Menke croit avoir retrouvé le site de Hulddre dans le village de Khouldah, mais, à ce compte, il faut placer Emmaüs à Amouas.

JAFENIA (8), casal voisin d'Aïn-es-Sïn, au nord de

---

(1) *Cod. dipl.*, t. I, n° 17, p. 18.
(2) *Cart. St-Sépulcre*, n° 144, p. 263.
(3) *Cod. dipl.*, t. I, n° 20, p. 32.
(4) Ibid., t. I, n° 17, p. 18.
(5) Ibid.
(6) *Cart. St-Sépulcre*, n° 65, p. 133 et suiv.
(7) *Cod. dipl.*, t. I, n° 21, p. 22.
(8) *Cod. dipl.*, t. I, n° 107, p. 249.

Jérusalem, et formant un petit fief dont le nom était porté par le possesseur, attendu que nous voyons, en 1182, Raymond de Jafenia signer comme témoin un acte du roi Baudoin. Ce lieu me paraît se retrouver dans le village de Jifna.

JAMARVARA (1), casal du territoire d'Hébron dont les dîmes appartenaient à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, très bien identifié par M. Delaborde avec K[et] Djamrourah.

JÉRICHO ou GÉRICOCH, fut, pendant les Croisades, une bourgade fortifiée administrée par un vicomte, c'est-à-dire ayant cour de bourgeoisie; à cette époque, la plaine de Jéricho, fécondée par les eaux des sources de l'Aïn Douk et de la fontaine d'Elysée, qu'amenaient des aqueducs dont on voit encore les restes, était couverte de nombreuses plantations de cannes à sucre et de palmiers.

En 1111, le revenu de cette bourgade était de cinq mille besants sarrazins; elle fut donnée, en 1144, au couvent de Saint-Ladres de Béthanie (2). Ces jardins étaient défendus par des tours occupées par les Templiers, dont l'une, nommée Quaquoun se voit encore non loin du Nahar el Kelt, et les ruines de deux moulins nommés Taouaïn-ez-Zukkar (les Moulins à sucre) se rencontrent encore au sud-ouest de la fontaine d'Elysée (3).

A une petite distance de Jéricho, se trouvaient plusieurs couvents de moines grecs; c'était, au sud, celui de Saint-Jean-Chrysostôme, au nord-est ceux de Saint-Jean-Baptiste, de Calamoun et de Saint-Gérasime; ce dernier, nous dit Phocas, était carré et défendu par quatre tours. Entre Jéricho et la montagne de la Quarantaine était celui de Saint-Michel archange.

---

(1) DELABORDE. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 46, 65, 69, 101.
(2) G. de TYR, l. XV, ch. 27.
(3) THEODORICUS. *De Locis Sanctis*, p. 68.

JÉRUSALEM. L'étude de la topographie médiævale de cette ville devant faire l'objet d'une publication spéciale que je prépare, en ce moment, je n'en parlerai point ici.

KALENDIE ou la CALENDRE (1), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon et qui s'identifie avec Kalendia, village situé au nord de Jérusalem.

KARIATERI (2), casal vendu par Amaury de Franclieu à l'abbaye du Mont-Sion ; ce nom me paraît une corruption de Keriat-Iearim, nom antique du village nommé aujourd'hui Abougosch.

KEFREACHAB (3), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroid de Bouillon, aujourd'hui Kefer Akab.

KEFFRECA (4), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon ; on devrait peut-être identifier ce casal avec Kefreïa, où se voient des ruines paraissant remonter au temps des Croisades.

KEFFREDIL (5), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon, aujourd'hui Kefer Thil.

MAHOMERIE (la Grande) ou BYRRA (6), bourgeoisie possédée par le Saint-Sépulcre. Au milieu du village moderne de Bireh, qui l'a remplacé, se voient encore les ruines d'une belle église du douzième siècle.

MAHOMERIE (la petite) ou MAHOMERIOLA (7), casal également attribué au Saint-Sépulcre ; c'est le village nommé à présent Michmas.

MALEDOIN (la Tour) (8), fut bâtie par les Templiers sur la route de Jérusalem à Jéricho ; ses ruines sont nommées, aujourd'hui, Khan Chadhrour ; ce lieu était

---

(1) *Cart. St-Sépulcre.*
(2) Charte inédite.
(3) *Cart, St-Sépulcre*, n° 19, p. 55.
(4) Ibid., n° 144, p. 262.
(5) Ibid., n° 144, p. 55, 98, 101, 163.
(6) Ibid., n° 144, p. 262. et Marsy. *Cart. Saint-Lazare*, n° 16.
(7) Ibid., n° 44, p. 262.
(8) Raoul de Coggeshale, l. III, ch. 2.

aussi désigné sous le nom de Chastel Rouge ou Citerne Rouge.

MEGINA (1), casal donné au Saint-Sépulcre par le roi Foulques en 1155.

MEIMES (2), casal donné à l'Hôpital par Hugues de Saint-Abraham.

MEZERA ou MEZERECH (3), casal dont les moines de Josaphat avaient les dîmes; il était peu éloigné de Jérusalem et peut-être le même que le suivant.

MEZERA (4), casal cédé au Saint-Sépulcre par Jean Patrice; c'est, je crois, le village arabe nommé, de nos jours, El Mezraa.

MESCHIUM (5), casal donné à l'abbaye de Josaphat par Peselle, vicomte de Jérusalem; il était situé sur le chemin descendant de Jérusalem à Jéricho et paraît s'identifier avec les K^et^ Mesket.

MOITANA (6), casal donné aux Hospitaliers en 1110, par Baudoin I^er^.

NAALEIN (7), casal situé à l'ouest de Bethléem et dont le nom était porté par son possesseur; en 1167, nous voyons Isaac de Naalein signer comme témoin l'acte de vente par Baudoin de Mirabel, du casal de Sainte-Marie à l'Hôpital. C'est aujourd'hui le village de Nahhalin.

RAGABA (8), casal dont la possession est confirmée, en 1114, au Saint-Sépulcre par Baudoin I^er^, et qui était situé au sud-est de Jérusalem, vers la mer Morte.

---

(1) *Cart. St-Sépulcre*, n° 49-50, p. 90-93.
(2) *Cod. dipl.*, t. I,, p. 8.
(3) Delaborde. *Charte de Terre-Sainte*, p. 21, 37, 90.
(4) *Cart. St-Sépulcre*, n° 49-51, p. 90-93.
(5) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 46, 65, 68, 102.
(6) *Cod. dipl.*, t. I, n° 2, 30, p. 2, 32.
(7) *Cod. dipl.*, t. I, n° 171, p. 213.
(8) *Cart. St-Sépulcre*, n° 26-29, p. 49-55.

RAMATHA ou RAMETHES (1), casal où les chanoines du Saint-Sépulcre possédaient un certain nombre de serfs; ce lieu semble devoir être identifié avec l'antique Arimathea, aujourd'hui Rima.

RAMELIE (2), petit fief des environs de Jérusalem, aujourd'hui Ramallah.

RAMESSÉ (3), casal relevant du domaine royal sur lequel Baudoin IV concéda en 1178 une rente annuelle à Pierre de Creseque.

ROMA (4), casal du Saint-Sépulcre et qui paraît avoir été situé sur les montagnes à l'est de Béthanie.

ROMANDET (5), casal de l'église de Bethléem donné en gage à la commune de Marseilles en 1163.

SABAHIET (6), casal du Saint-Sépulcre, que le Dr Théodore Menke croit pouvoir identifier avec le village de Souba. ??

SAHALIN (7), casal donné à l'Hôpital par Hugues de Saint-Abraham.

SAINT-ABRAHAM, nom sous lequel fut désigné Hébron pendant toute la durée du royaume de Jérusalem, relevait de la seigneurie de Krak et de Mont-Réal. Bien que le siège d'un évêché, cette ville fut peu considérable.

Le quartier nommé aujourd'hui Haret-esch-Scheik semble avoir été l'emplacement de la bourgade mediævale, puisque la mosquée qui s'y trouve serait, d'après M. Pierotti, une église du douzième siècle.

Le château d'Hébron, bâti par les Croisés, est adossé au Haram, qui lui servait de réduit, et dont il forme en

(1) *Cart. St-Sépulcre*, n° 55, p. 107-205.
(2) MAS. LAT. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 25.
(3) *Cart. St-Sépulcre*, n° 33, 53, 144, p. 61, 98, 263.
(4) *Rech. sur la domination latine en Syrie*, p. 21.
(5) *Cod. dipl.*, t. I, n° 206, p. 248.
(6) *Cart. St-Sépulcre*, n° 29, p. 54.
(7) *Cod. dipl.*, t. I, n° 17, p. 18.

quelque sorte la baille ; il est construit en blocs taillés à bossages. Fort mutilé au temps d'Ibrahim pacha, on en retrouve pourtant sans peine les dispositions principales. Dans son enceinte, les logis qui servent, maintenant, à la garnison sont adossés à la muraille de l'ouest, et on y voit encore de vastes cheminées de forme occidentale remontant certainement au temps des Croisades.

Au moment où les Francs construisirent ces défenses, c'est-à-dire dans les premières années du douzième siècle, ils surélevèrent vers l'est, le sud et le nord, les murs du Haram pour se défiler du commandement de la montagne, sur la pente de laquelle est bâtie l'enceinte sacrée.

Un parapet crénelé, avec meurtrières refendues dans les merlons, couronne cette addition à la muraille et ne saurait laisser aucun doute sur son origine.

Deux grands escaliers se développant autour du Haram permettent d'accéder à la poterne, surmontée d'une échanguette du moyen âge, par laquelle on pénètre dans l'enceinte supérieure, où fut élevée, à la même époque, la grande église transformée aujourd'hui en mosquée.

Saint-Abraham avait cour de bourgeoisie et était administré par un vicomte.

SAINT-GILLES (1), casal à cinq lieues au nord de Jérusalem, sur la route de Naplouse. En 1145, la moitié des dîmes de ce casal, ainsi que son église, furent attribuées, au Saint-Sépulcre, par Guillaume, patriarche de Jérusalem ; ce village, qui paraît avoir formé un fief latin, porte le nom de Singil ; on y voit encore les restes d'une église et d'un petit château.

SAINT-JEAN DES BOIS ou SAINT-ZACHARIE (2), village voisin de Bethléem, nommé aujourd'hui Saint-Jean du Désert ou Aïn Karim.

SAINT-LADRES ou BÉTHANIE (3), ce casal et l'ab-

---

(1) *Cart. St-Sépulcre*, n° 41, p. 77. — *Cod. dipl.*, t. I, n° 21, p. 22

(2) Theodoricus. *De Locis Sanctis*, p. 87.

(3) *Fam. d'Outre-Mer*, p. 822.

baye du même nom occupaient la place du village arabe de El Azarieh.

SAINT-SABA (1), monastère de moines grecs dans la vallée même du Cédron, même nom.

SAINT-SAMUEL DE LA MONTJOIE (2), abbaye de l'ordre des Prémontrés, fondée en 1142. Ce lieu se retrouve dans le site de Naby Samouïl.

SALOME (3), casal voisin de la Grande-Mahomerie.

SEMOA (4), poste militaire de la seigneurie de Saint-Abraham, à huit kilomètres à l'ouest de celui de Kermel.

SERUE (5), casal relevant de la seigneurie de Saint-Abraham donné par le roi Amaury I^er à l'hôpital des Allemands de Jérusalem le 26 mars 1173.

SIPH (6), casal appartenant à Hubert de Pazi et dans lequel Letard, vicomte de Jérusalem, concéda, antérieurement à 1130, quatre charrues de terre à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, aujourd'hui Ziph, au sud d'Hébron.

SOMA ou CASAL DE L'ÉVÊQUE (7), porte encore le même nom et se retrouve au nord de Jérusalem.

SORBAEL (8), casal voisin de Jérusalem, non loin du monastère de Saint-Elie, près du chemin de Bethléem, où l'abbaye du Mont-Sion possédait des terres, aujourd'hui Sur-Bahil.

SUFFIA (9), casal donné à l'Hôpital en 1110 par Gau-

---

(1) *Cart. St-Sépulcre*, n° 140, p. 256.
(2) *Cart. St-Sépulcre*, p. 832, et *Familles d'Outre-Mer*, p. 832.
(3) Ibid., p. 245.
(4) *Architecture militaire des Crois.*, p. 104.
(5) *Tab. Ord. Theut.*, n° 6, p. 7.
(6) Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 46-69.
(7) *Cod. dipl.*, t. I, n° 197, p. 241.
(8) Charte inédite.
(9) *Cod. dipl.*, t. I, n° 2, 30, p. 2, 32.

thier Baffumeth ; ce lieu paraît s'identifier avec le village moderne de Souffa, près la route de Lydda à Jérusalem.

THECUA (1), casal du Saint-Sépulcre où le roi Foulques fit élever une tour pour la défense des habitants et dont les restes se voient encore. Ces ruines portent encore le même nom.

THORA (2), casal acheté par les moines de Saint-Saba.

TURBASSAIM (3), casal appartenant à l'église du casal de Saint-Gilles et donné en même temps qu'elle, au Saint-Sépulcre en 1145.

TURCHO (4), ce casal du Saint-Sépulcre est cité en 1171 comme voisin de Jérusalem. Positions à rechercher.

UBETH (5), casal qui, en 1178, était compté au nombre des possessions de l'abbaye du Mont-Sion. Il était dans le territoire de Jérusalem.

UNIET (6), casal attribué au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon et que nous trouvons mentionné en 1165 dans un privilège du roi Amaury. Le Dr Menk identifie ce casal avec le village moderne de Beit-Unia.

ZEITA (7), casal donné à l'Hôpital par Hugues de Saint-Abraham, aujourd'hui Ket Zata.

ZENU ou ZENUM (8), casal donné au Saint-Sépulcre par Godefroy de Bouillon.

---

(1) G. de Tyr, l. XV, ch. 26.
(2) *Cart. St-Sépulcre*, n° 140, p. 256.
(3) Ibid., n° 41, p. 77.
(4) Ibid., p. 328.
(5) Charte inédite.
(6) *Cart. St-Sépulcre*, n° 29, 54, p. 263.
(7) *Cod. dipl.*, t. I, n° 17, p. 18.
(8) *Cart. St-Sépulcre*, n° 29, p. 54.

## Seigneurie de Krak et de Montréal

Pendant toute la durée du douzième siècle, les rois de Jérusalem s'efforcèrent d'étendre le plus loin possible leur domination sur l'Arabie Pétrée. Le Ouady-el-Arisch, au delà duquel commençait le désert de Sïn, nommé par les Croisés la *Grande-Berrie*, formait vers l'Egypte la frontière du royaume latin. Ils s'attribuèrent alors la possession de la péninsule Sinaïtique, puisque nous lisons dans la *Chronique de Bernard le Trésorier* (1) que le Mont-Sinaï est « en la terre le seignor de Krak » et que l'évêque grec de Pharan résidant au couvent de Sainte-Catherine est mentionné alors comme suffragant de l'archevêque latin du Krak.

On en doit donc conclure que la seigneurie de Krak était comprise entre Aïlat, sur le golfe Elanitique, au sud, et le cours d'eau nommé aujourd'hui le Zerka-Maïn, qui formait sa limite nord. Je citerai à l'appui de cette opinion le passage suivant de Makrizi :

« La juridiction de Karak s'étend sur un espace de vingt journées de chameau d'Ela (Aïlat) jusqu'à Zizah. »

Or, les ruines de Zizah sont situées entre la source du Zerka-Maïn et la route du Hadj à la hauteur de Medaba.

Le même renseignement est également donné, dans les mêmes termes, par le géographe arabe Khalil-ben-Schaïn-Thaherita (2).

Le renseignement géographique fourni par la charte

---

(1) Mas. Lat. *Chron. d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, p. 68.
(2) Rosenmuller. *Analecta Arabica*, p. 39.

du 31 juillet, citée plus bas, se trouve donc complété par les historiens arabes.

Une route directe passant par Er-Remaïl et Kalaat Om-Gouseïr, permet de se rendre d'Hébron à Petra en quatre jours de marche. Ce devait être alors la voie directe de Jérusalem à Montréal.

La province du domaine royal appelée terre de Montréal, ou d'Oultre-Jourdain, se composait de la région située à l'est de la mer Morte et du Ouady-Araba. Ce fut une des plus importantes et c'est celle sur laquelle nous possédons le moins de documents contemporains.

Une charte du 31 juillet 1161 (1), relative à un échange entre le roi Baudoin III et Philippe de Milly, vicomte de Naples, nous apprend que la terre dite d'Oultre-Jourdain, s'étendait depuis le Ouady-Zerka, au nord, jusqu'à la mer Rouge, au sud.

Nous savons, par Albert d'Aix et Guillaume de Tyr que dès l'année 1103, le roi Baudoin I^er^ avait également étendu sa domination sur la partie occidentale de l'Arabie Pétrée par la construction d'un château élevé très près du Ouady-Araba, pour dominer, dit l'historien latin, les routes commerciales qui traversent cette contrée (2).

Dans la charte dont je viens de parler, on trouve la confirmation de ce fait, c'est-à-dire du tribut payé au trésor royal par les caravanes de marchands arabes et moyennant lequel elles obtenaient le passage sur le territoire des Francs en allant, par le désert, de l'Yemen ou de l'Egypte à Damas, ou en revenant; selon toute apparence, ces caravanes suivaient la route actuelle du Hadj, à partir du défilé nommé, aujourd'hui, Akaba-esch-Schamieh, ou bien celle qui passe par Schaubak, Tafilet et Karak, car ce sont les deux seules grandes voies commerciales de cette région.

---

(1) Strehelke. *Tab. Ord. Teut.*, n° 3, p. 3.
(2) Albert d'Aix, l. XII, ch. 21.

Sept grandes forteresses relevaient alors de la seigneurie du Krak :

Schaubak ou le Krak de Montréal ;
Le château de la vallée de Moïse ;
Taphila ;
Ahamant ;
Le château de Ouaïra ;
Karmaza.
La ville de Ela et l'île de Graye.

LE KRAK ou PETRA DESERTI, l'une des forteresses les plus importantes de la Syrie, construite en 1142 par Payen, bouteiller du royaume, devint la ville principale de cette baronnie, en même temps que la résidence de l'archevêque latin de Rabbah. (Voir pages 19 et suiv.)

CANZIR, aujourd'hui Kanzirieh, est le seul casal dépendant de Karak, que nous trouvions mentionné comme donné à l'Hôpital, dans un acte de l'année 1152 ; mais il est évident qu'outre la région s'étendant vers le nord jusqu'au Zerka, le territoire de Karak comprenait encore, au sud, les cantons de Tafilet et de Bozeirâah.

HOBELET (1), casal, formant un petit fief, si voisin du Krak, qu'il pouvait passer presque pour un faubourg de la ville.

TAPHILIA, localité qui est désignée, sous le nom de Caphila et de Taphila, dans l'énumération des possessions des seigneurs de Krak et de Montréal, que j'ai publiée récemment. Cette bourgade formait un fief (2).

Les Francs entretenaient, alors, des barques sur la mer Morte, et elles payaient un droit qui formait l'un des revenus de la seigneurie de Krak et de Montréal (3).

SCHAUBEK ou le Krak de Montréal, château élevé par le roi Baudoin Ier, en 1115, subsiste encore, bien qu'ayant été fort remanié par les Arabes, au quatorzième siècle.

---

(1) *Cod. dipl.*, t. I, p. 62.
(2) Rey. Suppl. aux *Familles d'Outre-Mer*, p. 15.
(3) *Cod. dipl.*, t. I. n° 62, p. 62.

Voici, du reste, la description que Guillaume de Tyr nous a laissée de cette forteresse (1) :

« Erat autem municipum in colle situm edito, turribus, muris et antemuralibus egregie munitum ; erat que ei suburbïum extra præsidium situm in declivio collis. »

Le pèlerin Thetmar, qui visita ce château en 1217, dit qu'il était muni d'une triple ceinture de remparts étagés.

Une famille noble de Syrie, passée ensuite en Chypre, et à laquelle semble avoir appartenu un jurisconsulte célèbre, avait pris le nom de ce fief, et on voit apparaître plusieurs de ses membres comme témoins d'actes importants pendant les douzième et treizième siècles.

BENI-SALEM (2), casal relevant de Montréal, est la seule dépendance de ce fief dont le nom nous soit parvenu.

Au moyen âge, la culture des cannes à sucre paraît avoir pris un grand développement dans le territoire de Schaubek, puisqu'à cette époque, une espèce de poudre de sucre était désignée, dans le commerce, sous le nom de sucre de Krak et de Montréal (3).

LE CHATEAU DE LA VALLÉE DE MOISE formait le second fief; il était nommé aussi Sela, forme hébraïque du nom de Petra, ce qui ne saurait laisser le moindre doute sur l'identification du site qui nous occupe avec celui de la capitale des Nabathéens.

Ce château, dominant le Ouady Mousa, s'élève sur les bords du Syk, où il a été vu par Robinson et par d'autres voyageurs. Il est placé entre le Mont-Hor et le village d'El Djy (4), un peu au-dessus du théâtre de Petra, non loin de l'édifice nommé Kasr-Pharoun. Il était appelé El Aswit, quand, en 1116, il fut occupé par le roi Baudouin Ier.

---

(1) G. DE TYR, t. I, p. 62.

(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 62.

(3) A. GAULDRY. *L'Ile de Chypre*, p. 157. — MAS. LAT. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 95.

(4) Ce village est mentionné par Edrisi.

Le texte suivant, qui se rapporte à la fondation du château de la vallée de Moïse, décrit fort exactement le site de Petra :

« ......... Ac deinde in vallem quamdam cunctis terræ frugibus satis uberimam ; in qua invenerunt et eum fontem quem Sanctus Moyses, jubente Domino, elicuisse fertur de petrâ virgâ bis percussâ, perenni cursu vivaciter manantem, adeo ut molendinos satis volubiles habere posset eius rivus, nullâ unquam siccitate arescens. Invenerunt ibi et oratorium quod Sancti Aaron hodie que dicitur in-montis vertice situm........ (1). »

Voici la description de ce lieu que nous lisons dans un passage extrait des *Novaïri*, par Quatremere, et publié par lui dans son *Mémoire sur les Nabathéens :*

« Là est le tombeau du prophète Aaron, frère de Moïse, situé à gauche du chemin qui conduit dans la Syrie. Près de là est le château appelé Aswit ; le sultan (Bibars) s'y rendit en gravissant la montagne et se convainquit par ses yeux que c'était une citadelle extrêmement forte et d'une architecture admirable. Il arriva aux villes des enfants d'Israël ; on désigne sous ce nom des excavations pratiquées dans les rochers et qui présentent des formes magnifiques.

On y voit des maisons soutenues par des colonnes ; les portes sont ornées de figures gravées au ciseau................ ................ rien de tout cela n'est bâti, mais tout est taillé dans le roc en forme de grottes. »

Thetmar, qui visita le Mont-Hor, vers 1217, en se rendant au Mont-Sinaï, y trouva un petit monastère grec qu'il nomme Muscera (2). C'est le même mentionné en 1100 par Foulcher de Chartres.

Le pèlerin allemand dit encore que la Berrie, ou désert de Babylone (Egypte), commence à l'ouest du Mont-Hor.

---

(1) *Historia Hierosolymitana, secunda pars ap. Bongars*, p. 599.

(2) Il me semble retrouver dans ce nom de Muscera une confirmation d'un passage de la Bible, car nous lisons au sixième verset du dixième chapitre du *Deutéronome*, qu'Aaron mourut dans un lieu nommé Mosera.

Le territoire de ce fief, appelé par les chroniqueurs latins *Li Vaux Moyse*, comprenait un certain nombre de petites vallées fertiles arrosées par des sources et des ruisseaux, et ils décrivaient cette contrée en ces termes : « Cette terre entor qui estoit tote coverte d'arbres portanz fruiz de figuiers, d'oliviers et autre arbre de la bonne manière si que sembloit forest c'estoit tote la richesse del pays ne li gaengneur ne vivoient guières d'autres choses que de leur fruiz qu'il vendouent mout chiers. »

Ce château communiquait avec Montréal, situé sur le versant est du massif iduméen, par un chemin passant à El Beydah. Il demeura au pouvoir des Francs jusqu'en 1189.

Il a été fort rarement question, dans les actes contemporains, du fief nommé Ahamant (1), que l'on peut, sans témérité, identifier avec la bourgade de Mâan, située sur la route du Hadj, à six heures au sud-est de Schaubak. Palgrave, qui s'y arrêta en 1862, au commencement de son voyage en Arabie, y signale un vieux château et dit que la ville était entourée d'anciens remparts. On remarque encore, en ce lieu, de beaux jardins et de nombreuses traces d'anciennes cultures.

Le château de Ouaïra était dans le Djebel Scherah, probablement entre le Ouady Mousa et Schaubak, car nous savons qu'en 1158, les Egyptiens, après l'avoir vainement assiégé, se portèrent sur Montréal (2).

Le dernier fief est le château de Ouady-Gerba, qui paraît se retrouver au Djebel-Scherah, vers l'extrémité sud-est du massif iduméen, dans la localité ruinée de Djerba, où se voient les restes d'une forteresse située au bord d'une vallée qui porte encore de nos jours le nom de Ouady-Djarba.

Quant à la forteresse maritime d'Ela, qui semble avoir été fondée à la même époque que Montréal, elle demeura

---

(1) *Tab. Ord. Teut.*, n° 3. p. 3.
(2) *Hist. arabes des Crois.*, t. I, p. 472.

au pouvoir des Francs jusqu'au mois de décembre 1170. Ils possédaient également, alors, dans le golfe Elanitique, l'île de Graye, qui n'est séparée de la côte que par un bras de mer de peu de largeur. Ce rocher, encore couvert des ruines d'un vaste château, fut visité en 1827, par le comte Léon de Laborde.

Postérieurement à 1170, cette place fut réoccupée par Renaud de Châtillon, seigneur de Karak, et ce fut dans son port qu'il arma, en 1182, la flotille qui lui servit pour son expédition maritime sur les côtes d'Arabie. (Voir plus haut pages 155 et suivantes.)

Foulcher de Chartres nous apprend que l'on comptait sept journées de cheval de Jérusalem à Ela. Il ne reste plus aujourd'hui que des décombres informes des édifices élevés en ce lieu par les Croisés.

Aboulfeda, qui écrivait entre les années 1273 et 1332, décrit en ces termes le château d'Ela :

« Nostra tempestate turris est in qua prefectus Egyptus residet, arcem olim habuit in mare (l'île de Graye) sed ea destructa prefectus in turrim ad littus sitam se recepit. »

Il me reste, maintenant, à parler de l'abbaye du Mont-Sinaï et de la péninsule de ce nom, qui fit partie de la seigneurie du Krak.

Les *Assises de Jérusalem*, dans l'énumération des forces du royaume, citent Michel du Sinaï comme devant être un chevalier, et je suis bien tenté de voir dans ce passage la trace d'un fief oublié, relevant de Karak, et situé sur la rive droite du golfe Elanitique, dans le voisinage de la montagne sainte.

Voici ce que dit Bernard le Trésorier en parlant de la seigneurie du Krak et de l'abbaye du Mont-Sinaï :

« Ançois que je vous parole plus de celle mer (la mer Morte) vous dirai si li Crac siet. Il siet en Arabe. Après si est Mons Synaï en la terre le seignor de Crac. Cel Mons Synaï est entre la mer Rouge et le Crac (1). »

---

(1) MAS. LAT. *Chron. d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, p. 68 et suivantes.

Nous savons que le pèlerin Thetmar, visitant l'île de Graye, en 1217, la trouva habitée par des prisonniers francs que le soudan d'Egypte y avait internés.

Les environs de Karak, de Petra, de Maan, etc., n'ont été que fort peu explorés, surtout vers l'est, et il est probable que d'autres établissements des Latins devront être découverts de ce côté, par la suite.

Au moyen âge, il y avait une population syrienne assez nombreuse entre le Ouady-Araba et Hébron.

Les bourgades et les villages qu'elle occupait alors ont laissé des ruines, dont les plus importantes se voient encore à El Meschrifeh, Sebaïta, Kouzeïfeh, Abdeh, etc.; dans toutes ces localités se rencontrent des restes d'églises, des tours fortifiées, ainsi que des traces d'irrigations et de cultures importantes.

La péninsule du Sinaï paraît avoir été occupée par les Latins dès le règne de Baudoin II, ainsi que tend à le prouver le passage suivant de Guibert de Nogent :

« Sed eo tempore (en 1112) rex apud Cavas castrum in Arabia situm concesserat. Hoc non valde procul a Sina monte ad regionem tuendam construxerat; nam et eo usque regnum dilataverat. »

L'abbé évêque du Mont-Sinaï était alors devenu suffragant de l'archevêque latin du Krak.

J'ai parlé plus haut d'un fief latin que je crois avoir existé dans la péninsule Sinaïtique. A l'appui de cette opinion, M. Lottin de Laval me signale, non loin du Ouady Pharan, un canton nommé encore Dar-el-Frandgi, ainsi que les restes d'une forteresse d'apparence occidentale dominant le Ouady Alayat, dans la vallée de Pharan, à cinq heures du Mont-Oreb. Devrait-on voir dans ces restes ceux du château signalé par Guibert de Nogent ?

Tabari cite au nombre des forteresses relevant de la seigneurie du Krak, qui furent rendues à Salah-ed-din, en 1189, celle de Karmaza, mais nous ne possédons malheureusement aucune indication sur le site de ce château, encore à retrouver.

Pour la contrée située à l'est de la partie moyenne du

cours du Jourdain, et qui doit être ici rattachée au domaine royal sous le nom de *Terre d'Oultre-Jourdain*, la domination franque se borna peut-être, d'abord, aux tributs annuels que le roi Baudoin I[er] levait, dès l'année 1118, sur la montage du Djebel Adjloun et les environs de Szalt (1).

Plusieurs des quarante chevaliers mentionnés par les *Assises* peuvent fort bien n'avoir eu que des fiefs de soudée, car, ici, la domination latine semblerait n'avoir été que nominale pendant assez longtemps, puisque Baudouin II, roi de Jérusalem, s'étant emparé du château de Djerasch en 1122, détruisit cette forteresse, qu'il trouvait trop éloignée des possessions chrétiennes pour pouvoir être conservée (2) ?

On ne saurait cependant douter, aujourd'hui, malgré le peu de renseignements que nous possédons à ce sujet, que la région nommée le Belka n'ait été bientôt après possédée par les Francs.

On voit, antérieurement à 1130, Raymond du Puy donner à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat les casaux de Bethsura et de La, dans le Belka (3), nom porté encore de nos jours par la région montueuse de la rive orientale du Jourdain, située entre les deux cours d'eau appelés, l'un l'Ouad-Zerka Maïn, qui est le *Torrens spinarum* de l'Ecriture, et le Nahar Zerka, le Jabbok de l'antiquité.

Guillaume de Tyr (4) nous apprend encore qu'en 1157, les Francs reprirent un château très fort situé au delà du Jourdain, en la terre de Galaad (5). Nul doute que la région dont il est ici question ne se retrouve dans le

(1) *Hist. arabes des Croisades*, t. I, p. 315.

(2) G. de Tyr. *Hist. occid. des Croisades*, t. I, p. 536.

(3) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 45, 65, 102.

(4) G. de Tyr, éd. P. Paris, t. II, p. 224.

(5) G. de Tyr. éd. P. Paris : « Cil ne furent mie oiseus, ainçois recovrerent lors une bone forteresce qui siet outre le flun Jordain, en la terre de Galaad : c'est une roche trop forz que nostre gent avoient tenue autre foiz. »



Djebel Gilead, qui forme l'extrémité nord du Belka, non loin de Szalt.

En 1175, Burchard de Strasbourg, se rendant par le désert du Caire à Damas, dit qu'en quittant le mont Sinaï, il traversa une contrée souvent dévastée formant, à l'est, les marches des colonies latines. C'est là qu'il trouva la ville de Busseret (Bosrah), où il admira de belles ruines et une forteresse très importante occupée par les Musulmans (1). Cette relation confirme ce que nous savions déjà; c'est-à-dire que la route du Hadj formait, de ce côté, comme la ligne de démarcation entre les Francs et les Musulmans. A plusieurs reprises, les troupes chrétiennes parcoururent cette région, et notamment en 1183, quand les Latins vinrent camper à El-Ealeh, près de Hesban, pour contraindre Salah-ed-din à lever le siège de Karak (2).

## Fief du Darum

C'était la moins importante des baronnies du domaine royal; sa devise n'était que de deux chevaliers.

Le Darum consistait en une petite forteresse carrée; à chaque angle s'élevaient des tours, dont l'une, plus importante que les autres, servait de donjon à la place (3).

Ce château, qui n'était long que d'un jet de pierre, dit Guillaume de Tyr, n'avait ni fossés ni barbacanes, et était à un quart de mille de la mer.

Autour du château s'était élevée une bourgade, possédant une église, et habitée par des cultivateurs. C'est là que s'acquittait le péage dû par les caravanes venant d'Egypte.

(1) PERTZ. *Script. rer. Germ.*, t. XXI, p. 238.
(2) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 81.
(3) G. de TYR, p. 975.



Le territoire de ce fief, qui fut un moment possédé par la famille d'Ibelin, ne paraît pas avoir jamais eu de limites bien déterminées.

Schultens donne pour étymologie à ce nom de Darum le mot hébreux Darôm (midi).

Nous savons que le Darum était le poste le plus avancé des Francs vers le sud; Guillaume de Tyr dit qu'il était à quatre milles de Gadres.

M. Guérin croit avoir retrouvé le site de ce château au village de Deir el Balat.

## Comté de Japhe et d'Ascalon

Le comté de Japhe et d'Ascalon était la première des quatre grandes baronnies du royaume et comprenait toute la partie sud de la plaine littorale, nommée par les historiens sacrés plaine de Saron.

Il s'étendait donc entre la mer et les montagnes de Juda, étant limité au nord par la rivière nommée le Leddar, au sud par le fief du Darum et le désert de Sïn, nommé alors la Berrie.

Le territoire particulier d'Ascalon se composait de soixante-douze grands casaux et de vingt autres moins considérables (1).

Ibelin, la Blanche-Garde, Mirabel, le Natron, Montgisard et le Chastel-Beroard en étaient les principales forteresses. Gadres, Rame, Lydda et Accaron en étaient, après Japhe et Ascalon, les villes les plus importantes.

La ville épiscopale était Lydda, nommée aussi Saint-Georges, et de ce siège relevaient les abbayes de Saint-Abacuc ou Saint-Joseph d'Arimathie à Rentis, et celle des Trois-Ombres.

---

(1) TAFEL et THOMAS. *Ap. Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 398.

Enfin, les prieurés de Saint-Jean l'Evangéliste et de Sainte-Catherine de Montgisard.

ACCARON (1), aujourd'hui Ekron ou Akir, demeura au pouvoir des Francs, de 1106 à 1187; c'était, à cette époque, une bourgade assez importante.

AGELEN-LA-HAUTE (2), casal s'élevant sur le site de la ville d'Eglon de la Bible, aujourd'hui Kharbet-Adjlan.

AGELEN-LA-BASSE (3), casal voisin du précédent, mais évidemment situé en plaine, comme son nom l'indique. Position encore indéterminée.

AMOUHDE (4), casal voisin d'Ascalon, mais dont le site n'a point encore été retrouvé.

ASCALON. Pour la description des ruines de cette ville, voir mon *Etude sur l'Architecture militaire des Croisés*, page 205.

ASSIR ou SERRA (5), casal de Rame, dont la moitié des dîmes appartenaient à Notre-Dame de Josaphat.

AZOT (6) avait remplacé la ville des Philistins si souvent mentionnée dans la Bible; elle avait cour de bourgeoisie. La bourgade moderne qui la remplace se nomme Esdoud. Plusieurs membres de la famille d'Ibelin portèrent le titre de seigneurs d'Azot.

BAINEOLBEDERAN (7), casal voisin d'Ascalon; position encore à trouver. Donné au Saint-Sépulcre en 1155, par Amaury, comte de Japhe et d'Ascalon.

BEITDERAS-LA-SECONDE (8), casal donné en 1256 à l'Hôpital par Jean d'Ibelin, comte de Japhe, dont le

---

(1) Raoul de COGGEHSAL. *Ampl. Coll.*, t. V, p. 563.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 128, p. 150.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) DELABORDE. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 37.
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 48 et 325.
(7) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 58, p. 115.
(8) *Cod. dipl.*, t. I, n° 128, p. 150.

site s'identifie parfaitement avec le village moderne de Beit-Daras.

BEITHBEZIN (1), aujourd'hui Bethbesan, casal de Baudouin de Rame, dont les dîmes appartenaient à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat.

BERMENAYN (2), casal dépendant de Lydda, donné à l'Hôpital en même temps que Bethiben, par Hugues de Rame.

BEROART (le château) était situé, dit Albert d'Aix, à deux milles d'Ascalon, mais les périples de la côte de Syrie le désignent comme un *Caput Beroardi* et le placent à dix milles d'Ascalon, vers Jaffa, ce qui me ferait pencher à l'identifier avec le petit cap qui forme le port d'Ebneh.

Cependant, M. Guérin (3) signale un petit château, du moyen âge qu'il vit, au bord de la mer, à une lieue environ d'Esdoud, et qu'il décrit en ces termes :

........ « Quant au château fort, il est encore en partie debout et mesure quatre-vingts pas de long sur cinquante-trois de large; il était flanqué d'une tour ronde à chacun de ses angles; deux autres tours défendaient ses portes, qui s'ouvraient, l'une à l'orient, l'autre à l'occident, du côté de la mer..... »

Il est aujourd'hui nommé Minat-el-Kalah. Ce château paraît avoir formé un fief, car on voit, en 1169, Nicolas de Beroard confirmer une donation faite à l'ordre de Saint-Lazare par Hugues, seigneur d'Ibelin (4).

BETHIBEN (5), casal dépendant de Lydda, donné à l'Hôpital en 1127 par Hugues de Rame. Position à chercher; selon toute apparence entre Rame et Ibelin.

---

(1) DELABORDE. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 64-101.
(2) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 181, p. 322.
(3) GUÉRIN, t. II, p. 72.
(4) *Cod. dipl.*, t. I, n° 12, p. 13-33.
(5) De MARSY. *Cart. de l'Ordre Saint-Lazare*, n° 25.



BEZZE (1), casal donné à l'Hôpital en 1256 par Jean d'Ibelin, aujourd'hui K^{et} Bezzeh.

BLANCHE GARDE (la) (2), forteresse bâtie par le roi Foulques en 1140, aujourd'hui Tell es Saphieh.

CAICAPHA ou CARCAPHA (3), casal donné à l'église de Bethléem en 1111, par le roi Baudouin I^{er}, aujourd'hui K^{et} Kerkafa.

CALA (4), casal situé entre Rame et Mirabel, possédé par l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, et que je crois retrouver dans le village ruiné de Deir-el-Kalat.

CAPHYRIA ou SAPHARIA (5), casal voisin de Rame, possédé par les moines de Notre-Dame de Josaphat. Au jourd'hui Kefirah; identification due à M. Delaborde.

CASAL DES BAINS, village dépendant de Mirabel. mentionné par Vinisauf, aujourd'hui K^{et} Om-el-Hammam,

CAMSA (6), casal donné à l'Hôpital en 1256 par Balian d'Ibelin, comte de Japhe et d'Ascalon, dont le site paraît se retrouver dans les Kharbet Kamas.

CANCI ou ZANZI (7), casal situé entre Rame et Japhe, possédé en 1216 par l'Ordre Teutonique.

CAPHARUTH (8), qui s'identifie avec le village nommé aujourd'hui Kafarout. Ce village est mentionné en 1171, dans un privilège de Bernard, évêque de Lydda.

CARCAFAS (9), casal du territoire d'Ascalon possédé, en 1178, par l'abbaye du Mont-Sion. Le même, je crois, que Caicapha.

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 128, p. 150.

(2) *Architecture militaire des Crois.*, p. 123. — G. de TYR, l. XV chap. 5.

(3) G. de Tyr, l. XI, ch. 12.

(4) DELABORDE. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 79.

(5) Ibid., p. 30, 46, 64, 101.

(6) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 128, p. 150.

(7) STREHELKE. *Tab. Ord. Teut.*, p. 272.

(8) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 181, p. 323.

(9) Charte inédite.

CATHARA (1), casal du territoire d'Ibelin appartenant au Saint-Sépulcre, aujourd'hui Gederah.

CEPHRIE (2), casal ruiné, voisin de Saint-Georges de Lydda, donné, antérieurement à l'année 1138, à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat. Aujourd'hui K[et] Scheprieh.

CHOLE, casal dépendant de Rame et dont le site pourrait peut-être s'identifier avec le village moderne de Kouly, près Rentis.

CORTEIZ (3), casal vendu au Saint-Sépulcre par Balian d'Ibelin. Position inconnue.

DARCHIBOAM ou DARYÉBOAM (4), casal du fief du comte de Japhe, mais qui semble avoir été dans le territoire de Jérusalem.

DARMERSOR (5), casal vendu aux chanoines du Saint-Sépulcre par Hugues d'Ibelin.

DEIR MUSIM (6), casal vendu aux chanoines du Saint-Sépulcre par Hugues d'Ibelin, est ensuite mentionné en 1155, dans un privilège du même seigneur. L'identification de ce lieu avec les ruines de Deir Mahzen ne saurait faire l'objet d'aucun doute.

DERSABET ou DERSABEB (7), casal voisin d'Ibelin, vendu par Hugues d'Ibelin aux chanoines du Saint-Sépulcre.

ELGEDEIDE (8), casal relevant d'Ascalon, nommé de nos jours El Djedeideh; ce casal fut donné à l'Hôpital en 1256, par Jean d'Ibelin, comte de Japhe.

ELROUEIHEIB (9); ce casal fut donné à l'Hôpital en 1256, par Jean d'Ibelin, comte de Japhe.

(1) *Cart. St-Sépul.*, n° 58, p. 116.
(2) DELABORDE. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 49.
(3) *Cart. de St-Sépul.*, n° 59, p. 92-117.
(4) DELABORBE. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 44, 47, 64, 101-102.
(5) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 59, p. 117.
(6) Ibid., n° 57, 63, p. 114, 128.
(7) Ibid., n° 50, 56, p. 92, 110-117.
(8) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 128, p. 150.
(9) Ibid.

FALUGE (1), casal échangé à l'Hôpital, en 1165, contre celui de Soma; ce village, appelé aujourd'hui Faloudjeh, est situé au bord du torrent de Semsem, en face du village d'Arak-Menchieh.

FORBIE (2), casal à trois lieues de Gadres, vers Ascalon, aujourd'hui Herbieh. Ce lieu fut, en 1244, le théâtre d'un combat désastreux pour les Francs.

GADRES ou GAZE, château élevé en 1149, par le roi Amaury, sur les ruines de la Gaza des Philistins, et donné par lui aux Templiers; il était construit sur un petit plateau dominant de vingt mètres, à peu près, la plaine environnante.

Voici la description que nous a laissée l'historien Guillaume de Tyr (3) du site de cette forteresse et de la bourgade qui en dépendait :

...... « Castrum ergo totum collem supra quem civitas fundata fuerat, ut prediximus, non potuit occupare : sed convenientes quidam ad loci illius habitationem, ut tutius ibi morarentur, reliquam partem collis, portis et muro, sed humili et infirmo, tentaverant munire. »

Il ne subsiste plus que les restes d'une tour barlongue; et l'emplacement de cette forteresse est aujourd'hui nommé Bordj-el-Atika, ou le Vieux-Château, par opposition au château neuf élevé par le sultan Selim I$^{er}$, et que Bonaparte fit sauter en 1799.

Non loin, à l'ouest, se voit une belle église du douzième siècle, transformée maintenant en mosquée, et qui était dédiée à saint Jean-Baptiste.

C'est là, je crois, tout ce que l'on peut retrouver de la Gadres des Croisades.

Un autre souvenir de cette époque est cependant encore à noter dans l'appellation de *Bab-ed-Daroum*, porte du Darum, donnée, de nos jours, à l'entrée sud de Gaza.

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 197, p. 241.
(2) *Mémorial du roi Richard*, p. 346.
(3) G. de Tyr, l. XX, chap. 20, p. 976.

GELADIA (1), casal appartenant au Saint-Sépulcre, qui l'avait acheté de Jean Goman, et qui s'identifie avec le village moderne de Djeladieh.

GEMAIL (2), casal dont les dîmes appartenaient à Notre-Dame de Josaphat.

GENDAS (3), casal voisin de Rame, donné à l'Hôpital par Hugues de Ram en 1127, village de Djindas, au nord-est de Lydda.

GESCHALE (4), casal où se trouvaient quatre charrues de terre données à l'Hôpital en 1207. Aujourd'hui K$^{et}$ Gazaleh.

GHIT ou GATH (5), casal du Saint-Sépulcre voisin de Lydda.

HELEIQUAT (6), casal donné à l'Hôpital en 1256, par Jean d'Ibelin, comte de Japhe, aujourd'hui El Houleikat.

HUETDEBES (7), casal vendu en 1160 au Saint-Sépulcre par Hugues d'Ibelin.

IBELIN fut le fief de la famille la plus considérable du royaume. On y trouve encore quelques vestiges du château élevé sur les ruines de l'antique Jamnia par Balian le Français, premier seigneur d'Ibelin Nous savons, par Guillaume de Tyr, que ce château était carré avec tours aux angles.

Au milieu de ces ruines se voient encore les restes d'une petite église, mais ces débris sont à peu près enfouis sous les maisons du village moderne d'Ebneh, construit entièrement avec ses débris, et qui paraît occuper tout l'emplacement de la petite ville environ-

(1) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 166, p. 296.
(2) DELABORDE. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 37, 64, 101.
(3) *Cod. Dipl.*, t. 1, n° 12, p. 13-33.
(4) Ibid., n° 176, p. 218.
(5) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 181, p. 323.
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 128, p. 150.
(7) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 57, 60, 63, p. 114, 121, 128.

nant, au moyen âge, le tertre sur lequel s'élevait le château.

JAPHE, au point de vue commercial et maritime, ne fut jamais qu'une ville secondaire du royaume latin et ne tira son importance que de son voisinage de Jérusalem.

Son mouillage fut toujours considéré comme dangereux, et les Latins ne paraissent point avoir essayé d'y construire un port.

A cette époque, la ville était divisée en deux parties : la cité haute, qui formait le château, et la ville basse, ou Bourg-Neuf (1).

Le voyageur Jean Kootwyck, qui visita les ruines de Japhe en 1596, signale deux grandes tours carrées couronnant la colline, et les dessins du voyageur hollandais de Bruyn, faits en 1681, nous montrent encore des restes considérables de ce château.

On ne retrouve plus aujourd'hui, au milieu des maisons de la ville moderne, qu'un fragment de l'enceinte de cette forteresse, consistant en deux tourelles, l'une carrée, l'autre arrondie, reliées par un gros mur. Ces restes, qui se retrouvent facilement dans le dessin de de Bruyn, servent aujourd'hui de poudrière à la ville de Jaffa et sont désignés sous le nom de El-Kalah (le Château).

Quand, en 1395, le seigneur d'Anglure visita la Terre-Sainte (2), il trouva reconnaissables, au milieu des ruines de ce château, celles de l'église Saint-Pierre.

Le Bourg-Neuf, nom sous lequel Joinville désigne la ville basse (3), dont saint Louis releva les murailles, entourait le château et paraît avoir occupé à peu près la même superficie et avoir eu la même forme que la ville actuelle.

Au moment du siège de Jaffa par les Français en 1799, on voyait encore deux tours barlongues et les bases de

---

(1) JOINVILLE.
(2) *Pèl. d'Anglure*, p. 51.
(3) JOINVILLE, p. 108.



plusieurs autres, qui semblent avoir fait partie des défenses élevées par saint Louis. Elles étaient composées d'une enceinte semi-circulaire de murailles avec tours, les deux extrémités se terminaient à la mer par de gros ouvrages arrondis.

Celui du Nord subsistait quand Corneil de Bruyn visita Jaffa en 1681.

Dans le *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, on trouve mentionnée une église de Saint-Nicolas, située *extra muros*.

Joinville dit qu'une des principales tours de Japhe était nommee tour du Patriarche, et que ce fut saint Louis quí fonda la maison des Frères Mineurs de cette ville.

Le cartulaire de l'abbaye de Josaphat nous fait connaître l'existence des chapelles de Sainte-Croix et de Saint-Laurent, s'élevant, dans le château, près de l'église de Saint-Pierre (1).

KAFREHERRE (2), casal dont les dîmes sont données à l'église Saint-Jean de Naples par Balian d'Ibelin, qui s'identifie avec le village de Kefer-Haret.

KEPHRECYLTA (3), casal du Saint-Sépulcre dans le territoire de Lydda. Quelques voyageurs pensent que ce casal pourrait se retrouver dans le village de Kefer Ischa.

LUCERI (4), casal très voisin du château de Mirabel et qui paraît pouvoir s'identifier avec les ruines nommées K[et] Doucerah.

LYDDE ou SAINT-GEORGES, ville épiscopale dépendant de Rame. Elle était administrée par un vicomte. On

---

(1) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 85.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 191, p. 236.
(3) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 181, p. 323.
(4) Ibid.

y voit encore des restes importants de la cathédrale bâtie au douzième siècle Aujourd'hui Lydda.

MACHOZ (1), casal très voisin d'Ascalon, concédé à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat par Hugues, comte Japhe et d'Ascalon, aujourd'hui K^et^ Makkous.

MAEN (le château de) (2), poste militaire qui s'élevait sur l'un des contreforts des montagnes, au sud-est de Rame, et dont M. Guérin a retrouvé les ruines à Deir Main, ou plutôt sur la colline qui le domine et porte le nom d'El Bordj. Cette forteresse fut démantelée par Salah-ed-din en 1192.

MALAGUES (3), casal donné en 1256 à l'Hôpital par Jean d'Ibelin, comte de Japhe et d'Ascalon, et que le D^r^ Prutz identifie avec les ruines d'Oum Lakis.

MARESCALCIE (4), casal dont les dîmes furent données, en 1122, à l'église Saint-Jean de Naples par Balian, comte de Japhe et d'Ascalon. Ce casal, cité avec Mirabel, Rentie et Kefreherre, dont il était voisin, doit peut-être se retrouver dans les K^et^ Mesmar, signalées par M. V. Guérin ?

MÉJEZIE (5), casal possédé par l'ordre de Saint-Lazare, qui l'avait reçu, en 1155, d'Amaury, comte de Japhe et d'Ascalon ; ce village était très voisin d'Ascalon. Doit être El Medjdel, dont un quartier est encore nommé Djimmeizeh.

MELIUS (6), casal des environs d'Ascalon, donné en 1111 à l'Hôpital par Hugues du Puiset, comte de Japhe.

MIRABEL (7), château et fief qui passèrent de la famille d'Hierges dans celles des Ibelins; les ruines de

---

(1) DELABORDE. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 47, 65, 102.
(2) *Mémoire du roi Richard*, p. 280.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 128, p. 150.
(4) Ibid., n° 191, p. 236.
(5) De MARSY. *Cart. de l'Ordre de Saint-Lazare*, n° 15.
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 2, p. 2.
(7) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 236.

cette forteresse se voient encore dans le village de Medjdel-Yaba, qui s'est bâti de leurs débris. On y trouve également, les restes d'une belle église du douzième siècle (1).

MONTGISARD (2), château et fief important du comté de Japhe, et qui, d'après un passage de Guillaume de Tyr, était situé dans le diocèse de Lydda, non loin de Rame et au sud de Mirabel. Malheureusement, ce site n'a point encore été retrouvé.

NATRON (le), château sur la route de Japhe à Jérusalem, possédé par les Templiers, nommé aujourd'hui El Latroun (3). Pris par Salah-ed-din en 1187, ce château fut démantelé en 1192, et est maintenant presque complètement ruiné. C'est, je crois, la même forteresse, qu'en 1244 nous trouvons désignée sous le nom de *Turo Militum prope Jerusalem* (4).

ODABEB (5), casal dépendant de la terre de Vuetmoamel et mentionné dans un privilège de Baudoin III, en 1155.

PHETORA (6), casal voisin d'Ascalon, donné à l'Hôpital en 1256 par Jean d'Ibelin, comte de Japhe, aujourd'hui K[et] Berderah.

PORPHILIA (7), casal voisin de Lydda et qui s'identifie avec le village moderne de Berfilya.

RAME, ville et fief du comté de Japhe, aujourd'hui Ramleh, dont les seigneurs ont fourni un chapitre aux Familles d'Outre-Mer. Elle était administrée par un vicomte. On y voit encore une belle église du douzième siècle transformée en mosquée. Aboulfeda attribue la fondation de cette ville à Soliman, fils du calife Abdel-Melek.

---

(1) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 302.
(2) G. de Tyr, l. XXI, ch. 23.
(3) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 33-99.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 321, et *Mémorial du roi Richard*, p. 280.
(5) *Cart. Saint-Sépulcre*, n[os] 56-59, p. 110-117.
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 128, p. 150.
(7) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 181, p. 322.

RENTIE (1), casal dépendant de Lydda, aujourd'hui Rentieh.

RENTIS (l'abbaye de Saint-Joseph d'Arimathie de); quelques ruines de ce monastère se voient encore dans le village arabe dont le nom n'a pas changé, et qui, d'après certains auteurs, remplace la bourgade d'Arimathie.

ROMEMBRE (2), casal possédé par l'abbaye de Mont-Sion. Il était situé dans le territoire d'Ascalon. Peut-être K[et] Om-er-Ribyah, entre Esdoud et Hammameh ?

SAARETHE (3), casal donné en 1256 à l'Hôpital par Jean d'Ibelin, comte de Japhe, et qui me paraît pouvoir être identifié avec le village de Keratieh.

SAPHORIA ou SAPHIRIA (4). Voir Caphyria.

SAURONA ou SARONA (5), casal voisin de Rame et de Lydda et dont le site se retrouve dans le village moderne de Saraphend.

SEMSEM (6), casal donné en 1256 à l'Hôpital par Jean d'Ibelin, comte de Japhe et d'Ascalon, aujourd'hui Simsim.

TARPHIM (7), casal dont les dîmes appartenaient à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat.

VUETMOAMEL ou ODEMAMEL (8), terre voisine de Rame vendue, ainsi que ses dépendances, par Hugues d'Ibelin, aux chanoines du Saint-Sépulcre, en 1155. Le peu que nous savons de la position de ce fief donne à penser qu'il pourrait, peut-être, s'identifier avec le site d'Amouas??

---

(1) *Cod. Dipl.*, p. 236.
(2) Charte inédite.
(3) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 128, p. 150.
(4) Ibid., p. 247.
(5) G. de Tyr, l. X, ch. 20.
(6) *Cod. dipl.*, t. I, n° 128, p. 150.
(7) Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 37, 64, 101.
(8) *Cart. Saint-Sépulcre*, n°s 50-58, p. 92, 111, 117.

YAZOUR, casal à sept kilomètres au sud-est de Jaffa, dont les environs furent, en 1102, le théâtre d'une bataille perdue par les Francs (1). Quelques voyageurs ont voulu voir dans ce village *le château des Plaines*, mentionné dans le *Mémorial du roi Richard* (page 280) comme démantelé en 1192 par Salah-ed-din. Ce bourg est encore nommé Yazour.

ZEITE (2), casal donné en 1256 à l'Hôpital par Jean d'Ibelin, comte de Japhe et d'Ascalon, dont la position paraît se retrouver au village moderne de Zita.

ZEOPHIR (3), casal donné en 1111 à l'église de Betléhem; ce lieu s'identifie parfaitement avec les ruines nommées es Saouafir.

ZIBI ou ZIMI (4), casal vendu aux chanoines du Saint-Sépulcre par Hugues d'Ibelin en 1155. Ce que nous savons de sa position me conduit à proposer l'identification de ce casal avec le village moderne de Djimzou.

## SEIGNEURIE D'ARSUR

La seigneurie d'Arsur paraît avoir été limitée au nord par la rivière de Rochetaillée, aujourd'hui Nahar-el-Hakdhar, à l'est par la seigneurie de Naples, à l'ouest par la mer et vers le sud par le Leddar, appelé, de nos jours, Nahar-el-Aoudjeh.

L'étang marécageux qui se trouve non loin de l'embouchure du Nahar-el-Hakdhar, et qu'il traverse, paraît s'être nommé, au temps des Croisades, le lac de Castorie (5).

(1) G. de Tyr, l. X, ch. 20-22.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 128, p. 150.
(3) G. de Tyr, l. XI, ch. 12.
(4) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 59, p. 117.
(5) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 140, p. 171-173.

La seigneurie et le château d'Arsur furent cédés à l'Hôpital le 1er mai 1261, par Balian d'Ibelin, pour une rente annuelle de quatre mille besans sarrasins.

L'enceinte de la ville, construite en petit appareil, flanquée de tours arrondies, était précédée d'un fossé de quinze mètres de large. En 1854, M. Guérin put encore reconnaître les traces de deux des portes, mais il ne reste plus guère que des décombres et des arrasements de cette première ligne de défense.

Quant à l'intérieur de la cité, il a été complètement bouleversé par les indigènes qui, depuis bien des années, exploitent ces ruines comme une véritable carrière.

A l'ouest, sur une colline dominant la mer, s'élèvent les restes du château. Il est de forme carrée et consiste en une enceinte flanquée de tours barrelongues; en avant des murailles régnait un profond fossé en grande partie comblé.

Vers la mer et sous le commandement du château, deux pointes de la falaise revêtues de talus en maçonnerie déterminent un petit port, aujourd'hui ensablé, et qui avait environ un hectare de superficie. Aux extrémités des deux pointes dont je viens de parler s'élevaient deux tours maintenant renversées; deux petits môles, dont on aperçoit encore les vestiges, fermaient ce port.

Les dispositions générales du château et du port sont reproduites sur le sceau des seigneurs d'Arsur, publié par Séb. Paoli (1).

La forteresse qui nous occupe fut élevée, en 1251, par le roi Saint-Louis, et semble, à en juger par les débris qui se voient encore, avoir présenté une grande ressemblance avec les murailles de Césarée.

Les seigneurs d'Arsur ont fourni un chapitre aux *Familles d'Outre-Mer*.

En 1265, le sultan Malek-ed-Daher-Bybars, s'étant rendu maître d'Arsur, réduisit en ruines la ville et le château.

---

(1) *Cod. dipl.*, t. I, *Sigillographie*, n° 56.

BOMBRAC, localité assez voisine d'Arsur, mentionnée par G. Vinisauf et que je crois retrouver dans les ruines nommées K$^{et}$ Ibreikeh, au nord de Kalkilieh (1).

CAUQUELIE ou CALCALIA (2), fief relevant de cette seigneurie; se retrouve aujourd'hui dans le village moderne de Kalkilieh (3).

HARRAMES ou ARAMES (4), casal vendu, en 1232, aux Templiers, pour 15,000 besants, par Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur, et qui paraît s'identifier avec le village ruiné nommé El-Haram-Ibn-Ali.

LARGIEOUS (5), casal situé entre le torrent de Trousse-Paille et la rivière du Leddar; peut être identifié avec le village moderne de Jieyous, dont la situation s'accorde bien avec l'indication topographique qui précède. Il est situé entre le Ouady Sir au nord et l'Ouad-el-Azzoun au sud.

## CÉSARÉE

Le comté de Césarée était borné, au sud, par la rivière de Mondisder, à l'ouest par la mer, à l'est par la vicomtée de Naples et la principauté de Galilée; cette seigneurie paraît s'être étendue jusqu'à Athlit ou Château Pèlerin; la limite nord semble avoir été le cours d'eau nommé aujourd'hui Ouady Mileh. Les villes principales de cette seigneurie, après Césarée, étaient Chaco, aujourd'hui Kakoun, et le Merle, qui s'identifie avec la bourgade moderne de Tantourah; ces villes possédaient cour de bourgeoisie et étaient administrées par des vicomtes.

---

(1) *Itinéraire du roi Richard*, p. 291.
(2) *Cod. dipl.*, p. 171.
(3) *Cart. St-Sépulcre*, p. 280.
(4) *Cont. de Guil. de Tyr*, p. 398.
(5) *Cod. dipl.*, t. I, p. 189.

Voici, par ordre alphabétique, les casaux de Césarée dont les noms nous sont parvenus :

ADEKA (1), casal dans le territoire de Césarée, donné à l'Hôpital par Jean du Bessan.

ALDÉSIE (2); ce casal est mentionné en l'année 1131, dans un acte de Grenier, seigneur de Césarée.

ALLAR (3), casal dépendant de Césarée, mentionné en 1200 dans le même acte que le suivant. Ce point paraît se retrouver dans le village moderne d'Ellar.

ALOEN (4), ce casal est mentionné en 1200, dans un acte d'Adhémar, comte de Césarée, relevant de cette seigneurie. Un lieu nommé El Alay'an se trouve près du village de El Mesadi et convient assez à la position.

ARONIA (5), casal cité, en 1181, dans une charte de Baudoin, roi de Jérusalem.

ARTABEC (6), casal vendu à l'Hôpital, en 1135, par Hysembard et sa femme Roarde. Il confinait au nord le casal de la Latine, à l'est Kalansoue et au sud Calodie. Peut-être Irtach? village dans lequel se retrouve, déjà, l'Irtah des listes de Thoutmès III.

BELEISM (7), château voisin de Chaco (Kakoun).

BETHALLA (8), casal relevant de Césarée, possédé, dès l'année 1115, par l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat.

BEZZEMEL (9), casal de Césarée que nous trouvons cité, en 1200, dans un acte d'Adhémar, comte de Césarée.

---

(1) *Cod. dipl.*, t. I, n° 30, p. 33.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 13, p. 14.
(3) Ibid., n° 9, p. 288.
(4) *Cod. dipl.*, t. I, n° 9, p. 288.
(5) Ibid., n° 70, p. 71.
(6) Rey. *Rech. sur la Dom. Lat. en Orient.*
(7) *Cod. dipl.*, t. 1, p. 35.
(8) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 30-46-64-101.
(9) *Cod. dipl.*, t. I, n° 9, p. 288.

BRAICAET (1), casal mentionné, en 1166, dans un acte de Hugues, seigneur de Césarée. Ce lieu doit être identifié avec le village de Ibrayktas ou Ibraïketas.

BUFFLES (casal des) (2), casal dont le site devrait peut-être s'identifier avec un point voisin des Kharbet Miamas, appelé Djamousieh et dont les habitants portent encore aujourd'hui le surnom de pasteurs ou conducteurs des buffles). Voir *Miamas*.

CACO ou CHACO, était la bourgade la plus importante du comté de Césarée. Elle avait cour de bourgeoisie et était administrée par un vicomte. La forteresse était possédée par les Templiers. Il n'en reste plus, aujourd'hui, qu'un misérable village bâti sur un petit tertre et nommé Kakoun.

Les environs de cette ville paraissent avoir été, dès cette époque, envahis par les dunes et assez marécageux, car on trouve, dès l'année 1131, la mention des terres voisines de cette ville et située *in maresco et in sabulone* (3).

CAFARLETH (4), casal mentionné en 1200, dans un acte d'Adhémar, comte de Césarée; un village, entouré d'une enceinte du moyen âge, et nommé Keferlam, se voit au nord de Tantourah, peut être, je crois, identifié avec cette localité, que nous savons avoir été voisine de la mer.

CAFARSALEM (5); ce village est mentionné en 1131, dans un acte de Grenier, seigneur de Césarée et devrait peut-être s'identifier avec le village actuel de Keferisâ, voisin de Kakoun.

Or, dans l'acte où se trouve la mention de Cafarsalem, le casal est cité immédiatement après la ville de Chaco.

---

(1) *Cart. St-Sépulcre*, n° 143, p. 276.

(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 9, p. 288-290 et Mансу. *Cart. de Saint-Lazare*, n° 5.

(3) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 14.

(4) Ibid., n°° 9 et 10, p. 288-289.

(5) Ibid., n° 13, p. 14.

CALANSONE (1), casal du comté de Césarée, mentionné en 1154, dans un acte de Baudouin III, comme ayant été donné à l'Hôpital par Geoffroy de Flacy et Hugues de Bessan. Je crois pouvoir identifier ce village avec celui qui est aujourd'hui nommé Kalansaoueh, et où se voient encore de belles ruines du douzième siècle, consistant en une église et une tour dominant le village.

CALANCHUN (2), casal mentionné en 1207 dans un acte de Julienne, dame de Césarée.

CALODIE, casal cité en 1135 dans l'acte de vente d'Artabec; ce lieu était voisin de Calansone.

CAPHET (3), casal mentionné en 1200 parmi ceux de la dépendance de Césarée dans un acte d'Adhémar, comte de cette ville; ce lieu me paraît devoir être identifié avec le village moderne de Sehefaïa.

CHATEAU PÈLERIN (le); cette forteresse et ses dépendances ont été longuement décrites (4); le nom arabe de ce château est Athlit.

CHATEAU DES PLAINES ou CASTRUM AREÆ (5), château voisin du casal de Daidon.

CÉSARÉE; pour la topographie de cette ville, je renvoie le lecteur à mon *Architecture militaire des Croisades*, p. 221.

COSSYE ou COSCIE (6); ce casal formait fief et son nom était porté par une famille; il est mentionné en 1182 dans une charte de Baudoin, roi de Jérusalem. Ce village me paraît être le même que celui qui, de nos jours, porte le nom de Kouzyeh.

DAIDON (7), casal mentionné, comme dépendant du

(1) *Cod. dipl.*, n° 30, p. 33.
(2) Ibid., p. 95.
(3) Ibid., t. I, n° 9, p. 288.
(4) *Architecture militaire des Crois.*, p. 93.
(5) *Cod. dipl.*, n° 71, p. 71.
(6) Ibid., n° 71, p. 71.
(7) *Tab. Ord. Theut.*, n° 40, p. 32.

comté de Césarée, dans une charte du roi Baudoin V, en 1182. Ce lieu est le même que la bourgade de Hadaydon, forme sous laquelle nous trouvons ce village désigné en 1206, dans un acte de Julienne, dame de Césarée, aujourd'hui K[et] ed Dodehan.

LE DESTROIT, nom donné, au moyen âge, à un petit poste militaire, s'élevant au sud-ouest du Château Pèlerin, et qui a conservé ce nom presque intact K[et] Doustrey. C'est une petite tour carrée, entourée d'une muraille crénelée, formant chemise extérieure et commandant le chemin taillé dans le roc auquel il devait son nom.

FIAISSE, FEAISSE ou DEFFEISSE (1), casal du Saint-Sépulcre dans le territoire de Césarée. Se retrouve dans le site du village ruiné nommé K[et] ed-Defaïs.

FOREST (de la) (2), casal relevant également de la même seigneurie; deux forêts existent encore sur le territoire de Césarée.

GALILÉE (3); le territoire de ce casal était formé de gastines qui furent autrefois des casaux, c'est-à-dire Galilea qui lui donne son nom, Gedida, Megar, casal Rouge et la gastine de la fontaine. Le territoire de ce casal était limité, à l'est, par le château des Plaines, au midi par le casal d'Aronia, à l'ouest par la mer, au nord, par les casaux de Sainte-Anne et du Temple. Position encore indéterminée.

GELENNE (4), casal que nous trouvons cité en 1200 dans un acte d'Adhémar, seigneur de Césarée, et qui semble devoir être identifié avec le village nommé Djelameh.

HALTAFIA (5), casal donné à l'Hôpital par Gauthier, seigneur de Césarée, cité dans un diplôme de Julienne, dame de Césarée, en 1197.

(1) *Cart. St-Sépulcre*, n° 70-71, p. 142-144.
(2) Ibid.
(3) *Cod. dipl.*, t. I, n° 70-71.
(4) Ibid., n° 9, p. 288.
(5) Ibid.., n° 83, p. 89.

HALZON (1), casal du comté de Césarée, éloigné de quatre milles du casal de Galilea.

HATIL (2), casal que nous trouvons mentionné dans une charte de l'année 1200 ; ce village porte encore, de nos jours, le nom de Attil.

LUBANUM (3), casal situé « *in terra Malvarum* » ; lieu voisin de Chaco. Dans son exploration de la Samarie, M. Guérin dit avoir remarqué, comme je l'avais déjà fait moi-même, en 1858, l'abondance prodigieuse des mauves sur la rive orientale du Basset-el-Falek et dans les plaines voisines. On peut, je crois, sans témérité, trouver dans la constatation de ce fait une présomption très sérieuse en faveur de l'identification de cette partie du pays avec la *terra Malvarum*.

MEGEDELL (4), casal cité en même temps que le précédent et qui s'identifie facilement avec la localité nommée encore maintenant Mejdel-Zeta.

MERLE (le) (5), petite ville citée dans le livre des *Assises*, avec le Lyon et le Gérin, parmi les bourgeoisies du royaume, sans indication de la seigneurie à laquelle elle appartenait. Gauthier Vinisauf (6) désigne sous le nom de Merla la bourgade maritime de Tantourah; nous retrouvons donc ainsi le nom donné dans le livre des *Assises*. Parmi les témoins d'un acte de Grenier, comte de Césarée, dressé en 1131 (7), je crois avoir trouvé le nom d'un seigneurs de cette ville nommé Gauthier de Merula, puis, en 1174, celui de D'Atto de Marla, noms qui présentent une bien grande analogie avec Merla. Amadi (8) écrit que le Merle était entre Sébaste et le Château Pèlerin,

---

(1) Wilb. d'OLDENBOURG. *Ap. Laurent*, p. 183.
(2) *Cod. dipl.*, t. 1, n° 9, p. 288.
(3) *Cod. dipl.*, t. 1, p. 35.
(4) *Cod. dipl.*, t, 1, n° 9, p. 288.
(5) *Assises de la Haute-Cour*, ch. 230, p. 420.
(6) G. VINISAUF, *Itinerarium regis Anglorum Ricard*, l. IV, ch. 14
(7) *Cod. dipl.*, t. I, n° 13, p. 14.
(8) AMADI. *Chron.*, f° 197.

position qui coïncide avec celle du village moderne de Tantourah. Enfin, la relation du pèlerin Philippus et le texte du manuscrit intitulé : *Les Pèlerinages entor d'Acre* ne sauraient laisser subsister aucun doute sur cette identification.

MEZGUEBIN (1), casal cité en 1200 dans un acte d'Adhémar de Césarée, qui, par sa positiion, paraît devoir être identifié avec le village nommé Meskeb.

MIMAS (2), casal donné au Saint-Sépulcre par un chevalier du nom de Lembert ; ce lieu se retrouve dans les ruines nommées K[et] Miamas, où se voient les restes d'un théâtre antique, transformé en château au moyen âge.

MONDISDER (3), casal voisin de Caco, cédé en 1246, par Pèlerin, abbé de la Latine, à l'Hôpital ; c'est de ce casal que la rivière séparant la seigneurie d'Arsur de celle de Césarée paraît avoir pris son nom.

PAIN PERDU (4), village situé au nord-est de Césarée, non loin du Stade ou Hippodrome antique de cette ville, vers le Nahar ez Zerka ; l'église de ce village, placée sous le vocable de saint Laurent, fut donnée, en 1235, par Pierre, archevêque de Césarée, à l'Ordre de Saint-Lazare.

PHARAON (5), casal donné à l'Hôpital au mois de février 1207 par Julienne, dame de Césarée ; ce village porte encore le même nom : Faraoun ou Feron.

PHARDESIE (6), casal mentionné dans le même acte et dont l'identification avec le village nommé Ferdisia ne saurait être douteuse.

SABARIM (7), casal du comté de Césarée mentionné

---

(1) *Cod. dipl.*, t. I, n° 9, p. 288.
(2) *Cart. St-Sépulcre*, n° 156, p. 280.
(3) Ibid., n° 218, p. 258.
(4) De Marsy. *Cart. de l'Ordre Saint-Lazare*, n° 25.
(5) *Cod. dipl.*, t. I, n° 90, p. 95.
(6) Ibid.
(7) *Cart. St-Sépulcre*, n° 71, p. 144.

dans un acte de Gauthier de Césarée en 1145; ce lieu me paraît identique avec le village nommé Subbarim. Ce casal paraît avoir appartenu à l'hôpital.

SAINTE-ANNE (1), casal du comté de Césarée mentionné dans un acte de Baudoin en 1182. Aujourd'hui K[et] Hanneh.

SAINT-PIERRE DE CÉSARÉE (2), casal dépendant de Césarée, mentionné dans le même acte. Position aujourd'hui inconnue.

SAMARITA ou SAMARITANO (3), casal de Césarée mentionné en 1200 dans un acte d'inféodation du comte Adhémar. L'identification de ce casal avec le village moderne de Zemmarim ne paraît faire l'objet d'aucun doute.

SOETA (4), casal inféodé en 1200 par Adhémar de Césarée; son site devrait être retrouvé dans le village moderne de Choueïkah.

SOLIMANIA (5), casal mentionné en 1200 dans un acte d'Adhémar de Césarée; ce lieu est nommé aujourd'hui Kharbet-es-Solimanieh.

TOUR ROUGE (la) (6), casal voisin de Caco, cédé en 1242 à l'Hôpital par Pèlerin, abbé de la Latine. Aujourd'hui un village nommé Bordj-el-Ataot ou Bordj-ez-Zeta, se voit à une lieue au sud-ouest de Kakoun, peut-être marque le site de ce casal.

TOUR DES SALINES (la) (7), située sur un tertre au bord de la mer et donnée à l'Hôpital, aujourd'hui Bordj-el-Meleh, près de l'embouchure du Nahar Zerka. Cette tour

(1) *Cod. dipl.*, t. I, n° 71, p. 71.
(2) *Cart. St-Sépulcre*, n° 71, p. 144.
(3) *Cod. dipl.*, t. I, n° 9 bis, p. 288.
(4) *Cod. dipl.*, t. I, n° 9, p. 288.
(5) Ibid.,
(6) *Cod. dipl.*, t. I, n° 218, p. 258.
(7) Ibid., n° 72, p. 72.

semble avoir primitivement porté le nom de Tour de Saint-Lazare (1).

TRASSIM (2), casal du comté de Césarée, cité en 1200, dans un acte d'inféodation du comte Adhémar. Ce lieu paraît se retrouver dans le village moderne de Drahymeh.

ZEBEDEL (3), casal relevant de Césarée et mentionné dans un acte d'Adhémar, seigneur de cette ville; ce village porte encore, aujourd'hui, le nom de Zebdeh.

## LA SEIGNEURIE DE NAPLES

Les limites de cette seigneurie ne peuvent être établies d'une manière tout à fait précise, et j'ai dû les indiquer en me basant sur les renseignements que j'ai pu recueillir, dans les cartulaires, relativement à certains villages.

Je dirai donc seulement qu'elle était limitée au nord par la seigneurie du Bessan et la principauté de Galilée, à l'ouest par les baronnies de Césarée et d'Arsur, au sud par le territoire de Jérusalem; à l'est, enfin, elle s'étendait jusqu'au Jourdain et comprenait peut-être même quelques cantons situés sur la rive gauche de ce fleuve.

AGE (4), casal sis dans le territoire du Sabast (Sebaste), possédé en 1178 par Notre-Dame du Mont-Sion. Ce village est encore nommé Ajjeh.

ASCHAR (5), casal dont la possession fut confirmée à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat en 1115 par le roi Baudoin I^er^.

Selon toutes apparences, c'est avec les ruines nommées El Achaïr qu'il faut identifier ce village.

---

(1) *Orient Lat. Serie Geog.*, t. III, p. 181-190.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 9, p. 288.
(3) Ibid., n° 218, p. 258.
(4) Charte inédite.
(5) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 29, 37, 45, 81, 102.

BETHER ou BYTIR (1) ; ce casal, qui s'identifie avec les ruines nommées K[et] Et Tyreh, fut attribué, en 1130, par le Roi Baudoin II à l'abbaye de Josaphat.

BETHEFLORI (2), casal du territoire de Naples donné au Saint-Sépulcre par le roi Baudoin II. Position à retrouver.

BURIN (3); ce casal, très voisin de Naples, était possédé, en 1178, par l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion et se retrouve, sans hésitation, dans la bourgade moderne du même nom.

CAPHASTRUM (4), casal possédé, à la même époque, par les moines du Mont-Sion et qui paraît devoir être identifié avec les ruines nommées Kefer Istoun.

CASRACOS (5), casal voisin d'Aschar, donné à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat par le roi Baudoin III, le 13 mars 1159, et dont le site n'a point encore été retrouvé.

FAME (6), casal du territoire du Sabast, possedé, en 1178, par l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion ; ce village porte encore aujourd'hui le nom de Fameh.

FUNDECOMIE (7), casal vendu à l'Hôpital en 1178 par Amaury, vicomte de Naples. Ce lieu s'identifie avec le village moderne de Founde Koumieh, au nord de Sebastieh.

GERABLE (8); ce casal, que nous trouvons également mentionné en 1178 parmi les dépendances de l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion, s'identifie avec les ruines nommées K[et] Scherabeh.

---

(1) DELABORDE. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 46-64-101.
(2) *Cart. St-Sépulcre*, p. 90-93-96-224.
(3) Charte inédite.
(4) Ibid.
(5) DELABORDE. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 80-81-83.
(6) Charte inédite.
(7) *Cod. dipl.*, t. 1, p. 64.
(8) Charte inédite.



GUL (1), la seule trace qui reste de ce casal, possédé par les religieux du Mont-Sion, est le nom porté encore, à présent, par le ruisseau au bord duquel il paraît avoir été situé, nommé Ouady Ghoul, et qui se trouve au nord-est de Naplouse, entre cette ville et le village de Tallouza; ce cours d'eau descend du Mont-Ebal.

FORBELET (2), forteresse dominant le cours moyen du Jourdain, au sud de Bessan, et fréquemment citée par les *Historiens des Croisades*.

« Dont se logea Salehadins es montaignes devant Forbelet....... »

J'ai recherché avec soin le site de ce château, et je crois l'avoir retrouvé dans un édifice militaire mediæval dont les ruines occupent le sommet d'une haute colline et portent, aujourd'hui, le nom de Kalaat Maleh. Si on admet cette identification, cette fortesse doit être comprise dans les dépendances de Naples.

KAFARHONE (3); ce casal fut concédé, en 1177, à la maison de Notre-Dame des Allemands par le roi Amaury.

KAFERMELEH (4), casal donné, en 1133, au Saint-Sépulcre, par Baudoin II. Ce village porte encore le nom de Kefer Melik.

LATHARA (5), casal vendu, en 1178, à l'Hôpital par Amaury, vicomte de Naples; c'est aujourd'hui un hameau nommé El Atara.

LOIA (6), ce casal est mentionné, en 1178, dans un acte d'Amaury, vicomte de Naples, comme étant au nord de Sileth; je retrouve ce casal dans les ruines de Laouah, au nord de Sileth-ed-Dahar.

---

(1) Charte inédite.
(2) MAS. LAT. *Chron. de Bernard le Trésorier*, p. 99.
(3) STREHELKE. *Tab. Ord. Theut.*, n° 8, p. 9.
(4) *Cart. St-Sépulcre*, p. 93-96.
(5) *Cod. dipl.*, t. I, p. 64.
(6) *Cod. dipl.*, t. I, p. 64.

MARÉCHALERIE (la), château situé dans la vallée du Jourdain.

Peut-être ce lieu pourrait-il se retrouver dans la ruine nommée Meskarah, au pied de la colline de Sartabeh. Il est vrai que le mot Meskarah, signifiant palmier, semble indiquer ici l'emplacement d'une de ces belles plantations de dattiers que nous savons avoir existé au moyen âge dans la vallée du Jourdain.

MEZERA (1), casal donné en 1155 au Saint-Sépulcre, par Baudoin III. Ce village porte aujourd'hui le nom de Mezeirah.

NAPLES (aujourd'hui Naplouse). qui donnait son nom à cette baronnie, occupe le fond d'une vallée séparant le Mont-Ebal du Garizim. On y voit encore les restes d'une belle église du douzième siècle (2). Selon toutes probabilités, c'était l'Eglise dite de la Passion et de la Résurrection, mentionnée dans plusieurs actes du *Cartulaire du Saint-Sépulcre.*

Un contrefort du Mont-Garizim, nommé Ras-Kikis, supporte les restes d'une petite forteresse complètement ruinee, qui fut le château des seigneurs de Naples.

Cette ville possédait, au douzième siècle, une maison de l'ordre de l'Hôpital (3).

Au temps de la domination franque, les monts Ebal et Garizim étaient nommés Mont-Abel et Mont-Chayn (4).

SAFFIR (5), casal relevant de Naples, donné, en 1155, au Saint-Sépulcre, par Baudoin ; ce lieu paraît s'identifier assez bien avec le village moderne de Safrin.

SAINT-JOB (*in terra Dothaïm*) (6), château possédé par l'Hôpital dans la seigneurie de Naples. Ce lieu paraît être celui qui est, aujourd'hui, nommé Tell Dothan.

(1) *Cart. St-Sépulcre*, p. 93.
(2) Ibid., p. 267-289.
(3) *Cod. dipl.*, t, I, p. 236.
(4) *Orient. Lat. Serie Geog.*, t. III, p. 83.
(5) *Cart. St-Sépulcre*, p. 93, et *Tab. Ord. Theut.*, n° 8, p. 9.
(6) MAS. LAT. *Chron. de Bernard le Trésorier*, p. 193.



SAINT-SAMUEL (1), casal du territoire de Naples, mentionné en 1178 dans un acte d'Amaury, vicomte de Naples.

SAPHET ou SAPHE (2), casal du territoire de Naples; possédé antérieurement à 1130 par l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat.

SEBASTE ou LE SABAST (3), ville épiscopale s'élevant sur le site de Samarie. Elle était administrée par un vicomte. C'est aujourd'hui une bourgade nommée Sebastieh, où l'on voit encore les ruines imposantes de l'église Saint-Jean-Baptiste, élevée au douzième siècle par les Croisés, ainsi que celles de ses vastes dépendances.

SELETH ou SILETH (4), casal donné à l'Hôpital en 1178, par Amaury, vicomte de Naples. C'est aujourd'hui un village arabe nommé Sileth-ed-Dahar.

SEYLON (5), casal dépendant de Naples qui a remplacé la ville judaïque de Silô, aujourd'hui Seïloun. Ce village avait été donné, en 1110, par le roi Baudoin I[er] à l'évêché de Beithléhem.

ZAYTHAR (6), casal donné par Philippe de Naples et sa famille, à l'hôpital de Saint-Lazare des Mesiaux de Jérusalem. Cette donation, faite pendant le siège d'Ascalon, est confirmée en 1155, par Amaury, comte de Japhe et d'Ascalon. Aujourd'hui K[et] Zeïta?

## SEIGNEURIE DU BESSAN

On trouve dans une des chartes formant le *Cartulaire du Saint-Sépulcre* (7), la mention de la limite sépa-

---

(1) *Cod. dipl.*, t. I, n° 64, p. 64.
(2) Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 47-65.
(3) *Fam. d'Outre-Mer*, p. 803.
(4) *Cod. dipl.*, t. I, n° 65, p. 65.
(5) G. de Tyr, l. XV, ch. 12.
(6) De Marsy, *Cart. Saint-Lazare*, n° 14.
(7) *Cart. St-Sépulcre*, n° 74, p. 149.

rant la principauté de Galilée de la seigneurie du Bessan, et, d'après ce texte, je suis amené à considérer le Ouady Oscheh comme la limite mentionnée.

A l'est, le territoire du Bessan était borné par le Jourdain. A l'ouest, cette seigneurie paraît avoir eu pour limite une ligne commençant à l'Aïn Djalout et venant rejoindre la naissance de l'Oued Melek, qui paraît avoir formé la limite sud de cette baronnie.

ARDELLE (1), casal de la seigneurie du Bessan donné à l'ordre teutonique le 26 mars 1173 par le roi Amaury Ier. Il paraît s'identifier avec le village moderne de Berdela.

ASSERA (2), casal donné à l'Hôpital par Jean, seigneur du Bessan. Le site de ce village se retrouve, je crois, dans les ruines nommées Tell-el-Aschera.

BESSAN (le); c'est sur un petit tertre nommé Kalaat-el-Hesan ou Tell-el-Hosn, que s'élèvent les restes de ce château. Il était peu considérable et était cependant pourvu d'une double enceinte; M. Guérin a encore trouvé en place les pieds droits de la porte du château : on y reconnaissait encore fort bien les rainures de la herse.

La bourgade du Bessan, nommée aujourd'hui Beysan, ne fut point d'une grande importance, et les auteurs du moyen âge parlent seulement de ses riches jardins plantés de palmiers.

GELUTH (3), casal de l'abbaye du mont Thabor, cédé à Hugues du Bessan en 1152 par Pierre, abbé du mont Thabor. Les ruines de ce village se voient encore près de l'Aïn Djalout, dont il tirait son nom.

REHAP (4), casal donné en même temps qu'Ardelle aux chevaliers teutoniques. Ce lieu se nomme aujourd'hui Ket Rehab, et est placé au sud de Beysan.

---

(1) *Tab. Ord. Theut.*, p. 7.
(2) *Cod. dip.*, t. I, n° 26, p. 29.
(3) *Cod. dipl.*, t. I, n° 160, p. 204.
(4) *Tab. Ord. Theut.*, p. 7.

TUBANIE (1), casal tirant son nom d'une source voisine dupetit Gérin, dite fontaine de Tubanie, et qui fut cédé à Hugues du Bessan en même temps que Geluth.

## SEIGNEURIE DU CAIMONT

CAIMONT (le), château situé au nord-est de la chaîne du Carmel, vers la plaine d'Esdrelon, et qui était compté au nombre des baronnies du domaine royal ; nous ne possédons aucun renseignement sur l'étendue des dépendances territoriales de ce fief.

Ce lieu est nommé maintenant Tell Kaïmon, et a remplacé la Joknea antique.

Il y avait au Caimont, disent les *Assises*, cour de bourgeoisie et justice.

## SEIGNEURIE DE CAYPHAS

Cette seigneurie ne posséda jamais qu'un territoire assez restreint.

La ville de Cayphas était assez peu considérable. On voit encore, aujourd'hui, sur la colline aux pieds de laquelle elle est bâtie, la base du vieux donjon carré des seigneurs de Cayphas, que nous trouvons figuré sur leur sceau.



(1) *Cod. dipl.*, t. 1, n° 160, p. 204.

Son mouillage, abrité par le cap Carmel, était et est encore l'un des meilleurs de la côte de Syrie.

Cette seigneurie n'avait point de ville épiscopale et paraît, au spirituel, avoir relevé de l'évêché d'Acre.

Sur le mont Carmel et sur ses contreforts, se trouvaient plusieurs monastères :

D'abord, le prieuré de Notre-Dame des Carmes, berceau de l'Ordre, puis les couvents grecs de Sainte-Marguerite et de Saint-Jean de Tire.

La forêt de palmiers désignée, au moyen âge, sous le nom de Palmarée de Cayphas, semble avoir été située à l'est de la ville, vers l'embouchure du Kison.

ANNA (1), casal mentionné dans le *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat*, qui s'identifie, je crois, avec le village nommé aujourd'hui Hannaneh, sur le versant nord-est du Carmel.

CAPHARNAUM (2), casal situé au bord de la mer et dont le site a été identifié avec les ruines nommées Tell-el-Keniseh.

DIGEGIA (3), casal relevant de Cayphas, donné, en 1201, à l'Hôpital par Christine, fille de Roger, seigneur de Cayphas.

FAUCONNERIE (la) (4), casal situé entre le Caïmont et Recordane.

LECARA ou LO CARA (5), casal appartenant au Saint-Sépulcre, peut-être El-Carnac, village ruiné, sur les pentes nord-est du Carmel ?

TYMINI ou GALGALA (6), casal situé sur les flancs du mont Carmel, donné, par Tancrède, à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, antérieurement à 1120, aujourd'hui Tinany.

---

(1) DELABORDE, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 208.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, p. 2 et 32.
(3) *Cod. dipl.*, t. I, p. 91.
(4) Ibid., p. 178.
(5) *Cart. St-Sépulcre*, n° 167, p. 303.
(6) DELABORDE, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 30-34-45-68-101-102.

## La princée de Galilée et la terre à l'est du Jourdain

Cette seigneurie fut une des quatre grandes baronnies du domaine royal. Ses limites, qui ne sont pas très nettement déterminées par les auteurs contemporains, semblent avoir été, vers le nord, la vallée de l'Ouad Aouba; vers l'ouest, une ligne passant par le sommet des crêtes du mont Jermak, s'infléchit au sud-ouest, vers Kison, en suivant les collines basses qui se voient à l'ouest des villages de Zekkanïn, de Kefer Menda et de Bedar; au sud, elle était bornée par la chaîne du Carmel jusqu'à Djennin, nommé alors le Grand-Gérin, et, de ce point au Jourdain, par une ligne venant rejoindre le fleuve un peu au nord de Bessan et qui paraît avoir été le Ouady Oscheh.

La domination latine s'établit également d'une manière très sérieuse (1) à l'est et au nord-est du lac de Tibériade. Pendant le douzième siècle, les Francs y possédèrent la contrée nommée alors la terre de Suete, Suhete ou Sueka, qui semble avoir formé au moins un des fiefs de la princée de Galilée, puisque nous trouvons dans le *Code diplomatique* de Paoli (2) et dans le *Cartulaire du Saint-Sépulcre* (3) plusieurs actes dans lesquels, entre les années 1165 et 1170, paraît comme témoin un personnage nommé Guillaume de Sueta ou Sueka (4).

Dès l'année 1110, nous trouvons cité dans Paoli le don fait aux hospitaliers d'un casal situé en la terre de Soethe (5).

---

(1) *Ass. de Jérus.*, t. I, p. 422.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 41, p. 42.
(3) *Cart. Saint-Sépulcre*, n°s 123-124, p. 227-228.
(4) *Cod. dipl.*, t. 1., p. 2.
(5) Le village moderne de Suhita, entre Belinas et Beit-Djenn, paraît bien devoir être identifié avec la localité du moyen âge qui nous occupe.

Ibn Djobaïr (1), voyageur musulman, qui traversa cette contrée en 1184, nous apprend que la route de Damas à Tibériade atteignait, alors, la frontière du royaume latin entre Beit-Djenn et Belinas, à un lieu dit *le chêne de la Balance*. Cet endroit était situé à peu près à égale distance de ces deux villes.

On sait que les écrivains arabes des douzième et treizième siècles désignent sous le nom de Souad ou Saouad de Damas toute la région s'étendant au sud de cette ville jusqu'au Belka (2); et Naoua, aujourd'hui Neve, est citée par Aboulfeda comme se trouvant dans cette province.

Or, la terre de Suete est désignée par plusieurs autres historiens arabes sous le nom de Savada ou Soad (3), c'est-à-dire la *Contrée noire*, nom qui convient parfaitement à l'aspect et à la nature essentiellement basaltique de toute cette région.

Voici donc parfaitement établie l'identification de la terre de Suite ou de Suhete avec le Djolan, contrée s'étendant à l'est du lac de Tibériade et du cours supérieur du Jourdain.

Si, maintenant, nous recherchons ce que les historiens, « tant arabes qu'occidentaux », nous apprennent sur la domination latine dans cette région, nous trouvons dès l'année 1105, le récit de l'invasion du Saouad par les Francs, qui élevèrent une forteresse nommée Aal (4) entre ces cantons et el Bathanieh (le Hauran). Ce château fut bientôt détruit par Thogtekin, mais deux conventions survenues entre ce prince et le roi Baudoin I[er], l'une en 1109 (5) et l'autre en 1111 (6), abandonnèrent aux Latins les revenus de la moitié du Saouad et du Djebel Aouf.

(1) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 446.
(2) Ibid., t. I,, p. 766.
(3) Vilken. *Comment. Bell. sacr. ex Aboulfeda*, p. 128-205.
(4) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 529.
(5) Ibid., p. 491.
(6) Ibid., p. 541.



De nouvelles expéditions des Francs dans le Hauran, notamment en 1113 et 1119 (1), où, à la suite du combat Bouser (Bouser et Hariri), ils pénètrèrent dans le Ledja et prirent la ville d'Adraha; d'autres, en 1125 et en 1129, affermirent leur domination sur la contrée de Suete.

En 1130, on voit figurer, parmi les donations faites à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat de Jérusalem, les casaux de Saint-Georges de Chaman et de Zebezeb, situés dans la terre de Suhete, à l'est du lac de Tibériade (2). Le site du premier semble devoir être retrouvé dans un village ruiné qui se voit près des *Aïoun Schaman*, sur la route de Safed à Kuneïtrah, entre le village de Naouaran et le Tell Abou-Khanzir.

D'après les *Assises de Jérusalem*, la principauté de Galilée devait quarante chevaliers pour les terres qu'elle possédait à l'est du Jourdain et du lac Tabarie.

Plusieurs de ces chevaliers peuvent fort bien n'avoir eu que des fiefs de soudée.

Guillaume de Tyr relate, en 1182, *la reprise*, par les Francs, d'un château s'élevant dans la terre de Suhete, non loin de Tabarie, à seize milles au delà du Jourdain et dont la possession rendait les Latins maîtres de tout le pays environnant (3). Cette forteresse dont, malheureusement, nous ignorons le nom, semble être la même qui avait été vainement assiégée par Nour-ed-din en 1158.

Pour la contrée située à l'est de la partie moyenne du cours du Jourdain, la domination franque se borna peut-être d'abord aux tributs annuels que le roi Baudoin Ier levait dès l'année 1118 sur la montagne du Djebel Adjloun et les environs de Szalt.

Saphet, le château de la Fève, le Chastellet, Forbelet aux Templiers, et Belvoir aux Hospitaliers, étaient les principales forteresses de cette seigneurie, dont Tibériade était la ville principale.

---

(1) *Hist. arabes des Crois.*, t. III, p. 561.

(2) Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 28-65-69.

(3) G. de Tyr, t. I, p. 1090.



Le Lyon, nom porté au moyen âge par l'antique Mejiddo de la Bible, ainsi que le Grand-Gérin, aujourd'hui Djennïn, Palmer, Casal-Robert, nommé en arabe Kefer-Kanna, en étaient les bourgades administrées par des vicomtes.

Nazareth était le siège de l'archevêché dont relevait l'évêque de Tabarie, ainsi que les abbés du Mont-Thabor et de Palmérium.

AIN MEHER, village et source de Galilée, célèbres par le combat où Jacquelin de Maillé, Maître du Temple, perdit la vie, en mai 1187; aujourd'hui Aïn Mahel, près de Nazareth.

ARABIA (1), casal vendu à l'Ordre teutonique en 1234, par Isabelle du Bessan, femme de Bertrand Porcelet; il est nommé, de nos jours, Arrabeh. Ce village forma, avec Zekkanïn (2), un fief dont les possesseurs portèrent le nom.

ARBEL ou ERBEL (3), casal de l'abbaye du Mont-Thabor, aujourd'hui Irbid.

AYLOT (4), casal voisin de Nazareth, mentionné le 9 octobre 1255 dans un acte d'Henry, archevêque de cette ville ; ce village est aujourd'hui nommé Eilout.

BATUF (5), casal de l'église de Nazareth, donné en 1259 à l'Hôpital par Henry, archevêque de Nazareth ; ce nom se retrouve aujourd'hui dans le Merdj-el-Battouf.

BEDAR (6), casal donné aux chanoines du Saint-Sépulcre en 1111, par le roi Baudoin Ier ; ce village porte encore le même nom.

BELVOIR ou COQUET (7), village et forteresse appartenant à l'Hôpital, aujourd'hui Kaukab-el-Haoua. Cette

---

(1) *Tab. Ord. Teut.*, p. 3-62-64.
(2) Supp. aux *Fam. d'Outre-Mer*, p. 15.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 156, p. 200-296.
(4) *Rech. sur la Dom. des Lat. en Syrie*, p. 37.
(5) *Cod. Dipl.*, t. 1, n° 133, p. 162.
(6) G. de Tyr, l. XI, ch. 12.
(7) *Cod. dip.l*, t. I. n° 46, p. 47.

localité avait, antérieurement, formé un fief relevant du prince de Galilée, qui fut vendu en 1168 à l'Hôpital par Yvon Velos, son dernier possesseur.

Ce château est carré, mesurant 160 mètres sur 120; il est flanqué aux angles et sur ses faces de tours barrelongues. De trois côtés il est muni de fossés taillés dans le roc et sur le quatrième ses murs couronnent l'escarpement de la montagne. Au milieu de l'enceinte s'élèvent les restes d'un édifice qui fut, selon toute apparence, un donjon formant réduit.

BETELCANZIR (1), casal possédé par le Saint-Sépulcre et que nous trouvons mentionné dans un accord entre les chanoines et le Grand-Maître du Temple.

BIRBERHAM (2), casal de la terre de Suhete, donné à l'Hôpital par Pierre de Lens, antérieurement à 1154.

BUBIN (3), casal possédé par le Saint-Sépulcre, et que nous trouvons mentionné dans un accord entre les chanoines et le Grand-Maître du Temple.

BURIE ou BURY (4), village et château situés au pied du Mont-Thabor : ce fut un des fiefs importants de la principauté de Galilée qui s'identifie avec le village moderne de Dabourieh.

CAFARMAZERE (5), casal donné à l'Hôpital par Arnoul Loferenc, donation confirmée en 1154 par le roi Baudoin III, nommé aujourd'hui Kefer Musur : ce village est situé à l'est du Petit-Hermon, entre cette montagne et le Jourdain.

CAFREQUENNE ou CASAL ROBERT (6), grosse bourgade administrée par un vicomte; le territoire de ce canal était limité à l'est par Quepsene et la gastine de Jubeil, à

---

(1) *Cart. St-Sépulcre*, n° 75, p. 150.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 30, p. 32.
(3) *Cart. Saint-Sépulcre*, n. 75, p. 150.
(4) *Cod. Dipl.*, t, I, n° 156, p, 200.
(5) Ibid., n° 30, p. 32.
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 123, p. 141-178.

l'ouest par les casaux de Séphorie et de Romette, enfin, au nord, par le territoire du casal de Touran; c'est aujourd'hui le village de Kefer-Kana. Le revenu annuel de ce casal paraît avoir été de 400 besans sarrasins.

CANA-GALILÉE (1), casal de l'Eglise de Nazareth cédé à l'Hôpital en 1259, aujourd'hui Kana-el-Jelil.

CAPHARMADA (2), casal de l'Eglise de Nazareth; ce village s'identifie facilement avec le village arabe de Kefer Menda, au nord-ouest de Séphorie.

CAPHARDIN (3), casal du Saint-Sépulcre mentionné dans un accord avec l'ordre du Temple.

CAPHARSEPTI (4), casal donné en 1101 par Tancrède à l'abbaye du Mont-Thabor, puis qui, après être passé à l'Eglise de Nazareth, fut cédé à l'Hôpital en 1259, aujourd'hui Kefer-Sabt.

CASRIELME (5), casal voisin de Tibériade, donné en 1119 à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat. Position à retrouver.

CHASTELLET (le) (6), forteresse élevée en 1178 par le roi Baudoin IV pour commander le passage du Jourdain au pont dit des Filles de Jacob (Djeser benat Yakoub). Défendu par les Templiers, il fut pris et ruiné l'année suivante par Salah-ed-din.

Les ruines de cette forteresse nommée aujourd'hui Kasr-el-Athara consistent en une enceinte de forme rectangulaire avec tours carrées aux angles et présentant dans son plan une grande analogie avec Belvoir.

CORSIE ou CORSY (7), casal voisin de Tabarie, donné aux Teutoniques en 1241 par Philippe de Maugastel et

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. 1, p. 162.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 200.
(3) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 75, p. 151.
(4) *Cod. Dipl.*, t. 1, n° 133, p. 162-200.
(5) Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 30-32-47-65-69-101.
(6) G. de Tyr, l. XXI, ch. 23.
(7) *Tab. Ord. Theut.*, n° 90, p. 72-124.

dont le site paraît se retrouver dans les ruines de l'antique Chorozaïn nommées aujourd'hui Kharbet-el-Kerâze, près de l'embouchure de l'Oued-es-Semak.

CRESUM (1), casal de l'abbaye du Mont-Thabor qui l'avait reçu de Tancrède en 1101 ; le site de ce casal pourrait peut-être s'identifier avec celui du village moderne de Besum.

DEMIE (2), casal appartenant à l'Hôpital en 1255 ; ce lieu est indiqué dane la charte où il est mentionné comme se trouvant entre le Thabor et le lac de Tibériade : je suis très porté à proposer son identification avec le village de Dameh.

DERE (3), casal appartenant à l'abbaye du Mont-Thabor, peut-être aujourd'hui et-Tyreh ? ?

DERISAUTH (4). Peut-être Deir et-Saudan ? ?

DERILAHOUAH (5), casaux donnés en 1168 à l'Hôpital, par Gauthier de Tibériade.

EGDIS (6), casal appartenant à l'Hôpital. Positions à rechercher.

ENDOR (7), casal également du Mont-Thabor et qui répond à la localité biblique du même nom.

FENE (le) ou la FÈVE (Castellum Fabe) (8), château de Galilée possédé par les chevaliers du Temple et dont les ruines se reconnaissent facilement au village d'El-Fouleh. Il en subsiste encore des restes assez considérables.

La plaine d'Esdrelon est nommée, par certains écrivains du moyen âge, la plaine de la Fève.

---

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 156, p. 200.
(2) *Cod. Dipl.*, t. 1, n° 18, p. 296.
(3) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 142, p. 259.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 46, p. 47.
(5) Ibid.,
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 18, p. 296.
(7) Ibid., n° 156, p. 200.
(8) Mas. Lat. *Chron. d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, p. 98-102-143.



FORBELET (1), château appartenant à l'Hôpital, situé non loin du Jourdain.

GADIR,

GALAFICE (2), casaux échangés en avril 1169, par Foulques Tibériade avec Pons de Cayphas.

GATREGALA (3). Id. Sites à retrouver.

GEBUL (4), casal appartenant au Saint-Sépulcre, situé aux pieds des montagnes de la Galilée, dans la vallée du Jourdain, aujourd'hui Jebul.

GERIN (le Grand) (5), était au douzième siècle une petite ville ayant cour de bourgeoisie et administrée par un vicomte; c'est aujourd'hui une grosse bourgade nommée Djenïn. La famille qui possédait ce fief et en a pris le nom a fourni un chapitre aux suites des *Familles d'Outre-Mer*. Cette bourgade était entourée de murailles.

En 1555, le moine Boniface y vit encore, à l'entrée du village, les ruines d'une grande église médiævale.

GÉRIN (le petit), casal s'élevant sur les ruines de la Jezraël biblique, aujourd'hui Jezraïn.

GOBIAS (les deux) (6), casaux échangés par Foulques de Tibériade avec Pons de Cayphas, au mois d'avril 1178.

HATTIN (7), casal célèbre par la bataille qu'y perdit le 4 juillet 1187 Gui de Lusignan et qui amena la chute du royaume de Jérusalem; ce village porte encore aujourd'hui le même nom; c'est sur la colline nommée Krons Hattin (les cornes de Hattin) que le roi fut fait prisonnier.

---

(1) G. de Tyr, l. XXII, ch. 26.
(2) *Tab. Ord. Theut.*, n° 4, p. 5.
(3) Ibid.
(4) *Cart. Saint-Sépulcre*, t. I. n° 149-167, p. 149-303.
(5) Mas. Lat. *Chron. d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* p. 98-106.
(6) *Tab. Ord. Theut.*, n° 4, p. 5.
(7) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 56, p. 57.

HEEDIX (1), casal dont la dîme appartenait à l'abbaye du Mont-Thabor. Site à retrouver.

HELKAR ou HERCAR (2), casal donné au Saint-Sépulcre par Guillaume de Burie, aujourd'hui K^et El Kara.

HEULEM (3), casal dont la dîme appartenait à l'abbaye du Mont-Thabor.

HUBELET (4), casal du Saint-Sépulcre situé sur la croupe orientale du Petit-Hermon; son emplacement est encore nommé K^et Ybela.

HUXENIA (5), casal de Galilée.

JAUNY (6), place de guerre, citée avec Saphet, qui me paraît devoir être identifiée avec le Kalaat Schouny, situé au sud de cette forteresse, plutôt qu'avec Ibelin, comme le font MM. Roricht et Gorgens, à qui j'emprunte la mention de ce château.

JERRAZ (7), casal situé dans le Rhor du Jourdain, donné en 1115 à l'abbaye Notre-Dame de Josaphat par Guillaume de Bures. Position à retrouver.

JHERIO (8), casal appartenant à l'Hôpital en 1168, époque où nous le voyons mentionné dans un acte de Gautier de Tibériade.

JUBEIL (9), casal donné à l'Hôpital et qui doit être identifié, je crois, avec le village arabe nommé Om-ed-Djebeil.

JUBEIM (10), casal de l'abbaye du Mont-Thabor.

---

(1) *Cod. dipl.*, t. I, n° 56, p. 57.
(2) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 124, p. 228 et 286.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 56, p. 57.
(4) *Cart. Saint-Sépulcre*, p. 226 et *Cod. Dipl.*, n° 34, p. 47.
(5) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 149, p. 149-248.
(6) Roricht et Gorgens, t. 1, p. 292.
(7) Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 28-46-65-102.
(8) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 46, p. 47.
(9) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 296.
(10) *Cod. Dipl.* t. I, p. 200.

KAFRA (1), casal de Galilée appartenant au Saint-Sépulcre, aujourd'hui Kefrah.

LEGIONE ou le LYON (2); cette petite ville, qui répondait au site de la Megiddo antique, formait un des fiefs de la principauté de Galilée, était administrée par un vicomte et avait cour de bourgeoisie (3) : son nom moderne est El Leddjoun. Sanuto nous apprend que cette bourgade fut incendiée par les Templiers le 26 janvier 1264 (4).

LACOMEDIE (5), Toron, situé entre la petite Palmarée et le lac de Tibériade, donné par Eschive de Tabarie à l'Hôpital ainsi que le droit de pêche dans le lac jusqu'à un jet de pierre et le droit d'utiliser pour des moulins les sources qui vont se jeter dans le lac.

LUBIE (6), casal donné en 1101 à l'abbaye du Mont-Thabor par Tancrède, aujourd'hui Loubieh.

LOSSERIM (7), casal vendu à l'hôpital en même temps que Jherio, par Simon Cheveron, se retrouve dans les ruines nommées K^et es Sirin.

MALUF (8), casal appartenant à l'Eglise de Nazareth, le village qui le remplace porte le même nom.

MANGANA (9), casal donné en 1101 à l'Eglise du Mont-Thabor par Tancrède.

MARÉCHALERIE (la) (10), casal dans la plaine de Touran et près duquel s'engagea la bataille de Hattin. Ces ruines portent maintenant le nom de Kharbet Meskarah.

---

(1) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 124, p. 228.
(2) *Tab. Ord. Theut.*, p. 6.
(3) *Assises de Jérusalem*, t. I, p. 427.
(4) Marin. Sanut. *Ap. Bongars*, p. 222.
(5) *Cod. dipl.*, t. 1, p. 242.
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 200-296.
(7) Ibid., n° 46, p. 47.
(8) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 156, p. 200.
(9) Ibid.
(10) R. de Coggesshal.

MESARA ou MESSA (1), casal donné aux moines du Mont-Thabor par Tancrède, aujourd'hui El Mesrâa ?

MOGAR (2), casal possédé par l'Ordre Teutonique, aujourd'hui el Mogar.

NAZARETH, ville archiépicopale de la principanté de Galilée, possédait cour de bourgeoisie et était administrée par un vicomte.

Il ne subsiste plus, aujourd'hui, dans cette ville, aucun vestige des constructions élevées par les Croisés.

Nous savons qu'elle ne fut jamais fortifiée.

Les Latins y avaient élevé deux grandes Eglises : la première, dédiée à l'Annonciation et qui servait de cathédrale, occupait l'emplacement où se voit aujourd'hui le couvent des Franciscains.

La seconde fut édifiée sur l'emplacement de la maison où fut élevé Jésus ; elle était dédiée à saint Gabriel, et la source qui alimentait d'eau Nazareth passait sous cette église par un aqueduc qui se voit encore sous l'édifice qui, au siècle dernier, a remplacé l'église des Croisés.

Raoul de Coggesshal nous apprend que c'est dans le cimétière de Notre-Dame de Nazareth que furent enterrés, en mai 1187, les Templiers tués au combat d'Aïn Mahel.

NAIM (3), casal de Galilée dans la plaine d'Esdrelon, aux pieds du Petit-Hermon, aujourd'hui Naïn.

NAURE ou NAURES (4), casal de Galilée situé entre le Petit-Hermon et les montagnes de Gelboé, mentionné en 1270 dans un acte intervenu entre Hugues de Revel, Grand-Maître de l'Hôpital et Thomas, légat du Saint-Siège et évêque titulaire de Bethléhem. Ce casal s'identifie sans peine avec le village actuel d'En-Naurah.

---

(1) *Cod. Dip.*, t. I, n° 156, p. 200.
(2) Strehelke, *Tab. Ord. Teuth.*, n° 4, p. 5.
(3) G. de Tyr, l. XXII, ch. 21.
(4) *Cod. dipl.*, t. I, n° 151, p. 192.

PALMER ou PALMERIUM (1), bourgade possédant cours de bourgeoisie et justice. Position à retrouver.

PONT DE JUDAIRE (le) (2), était sur le Jourdain à peu près à la hauteur du Bessan. Peut-être le Djiser el Maktona ?

PONT DE SENNABRA (le), nom donné au moyen âge par les historiens arabes au Djiser Medjamah. Ce nom était celui d'un village sur la rive gauche du Jourdain.

RAINE (3), casal de Galilée que nous trouvons mentionné dans un acte en 1254; ce village est encore nommé El Reineh.

RAYM (4), casal possédé par l'abbaye du Mont-Thabor.

ROMA (5), casal possédé par l'abbaye du Mont-Thabor; ce village subsiste encore à présent et porte le nom de Tell-Roumah.

ROMETTA (6), casal possédé par l'abbaye du Mont-Thabor; le site de ce village se retrouve dans le bourg de Roumanch, à deux kilomètres à l'est du précédent.

SAINT-GEORGES DE CHAMAN (7), casal de la terre de Suhete près de la plaine de Medan, concédé en 1126 à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat par Guillaume de Bures. Je crois avoir retrouvé le site de ce village dans des ruines voisines des Aïoun Schaman (sources de Chaman) et portant le même nom, sur la route de Safed à Kuneitrah, entre le village de Naouaran et le Tell-Abou Khanzir.

---

(1) *Assises de Jérusalem*, et *Familles d'Outre-Mer*, p. 837.
(2) *Cont. de G. de Tyr*, l. XXXI, ch. 12.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 123, p. 141.
(4) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 156, p. 200.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 40.

SAINT-JOB (1), casal voisin du précédent, donné également à l'abbaye de Josaphat par le même seigneur, en 1129.

SAKA (2), casal qui se trouvait entre le Kison et Capharmada.

SAPHET (le). Forteresse possédée par les Templiers. La ville moderne de Safed, bâtie sur trois collines groupées autour du château, se divise en cinq quartiers entremêlés de jardins.

La citadelle est de forme à peu près ovale. Elle mesure quatre cents mètres de long, sur quatre-vingt-quinze de large.

Ses murs, hauts encore de dix mètres environ, forment une double enceinte que sépare un fossé taillé dans le roc vif. Les pierres de revêtement sont de très grand appareil et taillées à bossages.

En 1863, on voyait sur le terre-plein central de cette forteresse les restes de deux édifices considérables; le premier était un donjon carré et l'autre semble avoir été un grand logis.

Un premier château, élevé vers 1140, par les Croisés, fut détruit, en 1189, par Salah ed-din. Saphet ayant été rendu aux Templiers en 1240, ils relevèrent la forteresse dont nous voyons aujourd'hui les restes.

Les chroniques arabes parlent d'un puits très profond qui alimentait d'eau la garnison.

En dehors de la ville actuelle se voient encore les restes de deux ouvrages avancés du château. Ils étaient également construits en blocs énormes taillés à bossages. Mais, comme celles du château, ces ruines, chaque jour dépecées par les habitants, qui en ont fait de véritables carrières, auront bientôt disparu.

---

(1) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 43.
(2) Baluze, *Miscell*, t. VI, n° 56, p. 57.

En 1870, MM. Mieulet et Derrien trouvèrent encore une tour barrelonguere connaissable, formant l'un des flanquements de l'ouvrage situé vers le sud, en avant de la citadelle, de l'autre côté du col, couvert de jardins, où passe la route de Safed à Tibériade.

Le Sultan Malek-ed-Daher-Bybars enleva Saphet aux Templiers en 1266 et massacra les défenseurs de la place, au mépris de la capitulation.

Nous savons, par Baluze, que 260 casaux relevaient du Saphet.

SARD (1), château situé sur la rive droite du Jourdain.

SARONIE (2), casal donné en 1256 par Josselin de Tournel à l'Hôpital, aujourd'hui Sarona.

SCIRA ou SCIERA (3), casal donné par Tancrède, en l'année 1101, à l'abbaye du Mont-Thabor; c'est, actuellement, le village de Es Sajerah.

SELLEM (4), casal possédé par les Teutoniques; ce village porte encore le même nom.

SEPHORIE, grosse bourgade voisine de Nazareth, nommé aujourd'hui Saphourieh, où se voyaient les restes d'une belle église à trois nefs élevée au douzième siècle sous le vocable de sainte Anne.

Une tour, bâtie par les Templiers, au sommet de la colline dominant Saphourieh, demeure encore intacte.

SESYE (5), casal situé près du Jourdain, donné à l'Hôpital par Tancrède en 1101.

SISARA (6), casal donné à l'Hôpital en 1255, mais qui me paraît être même que Sciera.

TABARIE, ville principale de la principauté de Ga-

---

(1) G. de Tyr, l. XIII, ch. 17.
(2) *Cod. dip.*, t. I, n° 18, p. 296.
(3) *Cod. dipl.*, t. I, n° 156, p. 200.
(4) Strehelke, *Tab. Ord. Theut.*, n° 4, p. 5.
(5) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 156, p. 200.
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 18, p. 296.

lilée, s'élève sur la rive occidentale du lac auquel elle donne son nom.

Avant le tremblement de terre de 1837, l'enceinte du moyen âge latin était encore à peu près intacte; elle était flanquée de tourelles rondes. Malheureusement, en beaucoup de points, ce n'est plus, aujourd'hui, qu'un monceau de ruines.

Du vieux château des princes de Galilée, qui s'élevait un peu au-dessus de l'endroit où se voit la forteresse arabe moderne, sur le sommet de l'escarpement bordant l'ouad Bereïdeh, il ne reste plus que des arrasements informes.

THANIS ou TANNOCH (1), casal possédé par l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, aujourd'hui Ta'anouk, entre el Leddjoun et Djenïn. Bonne identification due à M. Delaborde.

TOURAN (2), casal de Galilée mentionné en 1254 dans un acte de Julien, Sgr de Sagette. Ce village porte encore le même nom.

TURBASAIM (3), casal dépendant du Mont-Thabor.

UBREM, casal voisin de Capharmada.

ZEBEZEB (4), casal de la terre de Suethe, concédé à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat en 1115 par Théobald de Nigelle. Positions à retrouver.

ZEKANIN (5), casal vendu aux chevaliers Teutoniques en 1234 par Isabelle du Bessan, femme de Bertrand Porcellet; ce lieu s'identifie avec le village moderne de Sakknin.

---

(1) Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 36-54-58-64-82-116.
(2) Ibid., n° 133, p. 141.
(3) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 142, p. 259.
(4) Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 30-34-46-65-69-102.
(5) *Tab. Ord. Theut.*, p. 8-62-64.

## TERRITOIRE D'ACRE ET DE TYR

Tyr et Acre demeurèrent villes royales jusqu'en 1187. Puis, à la suite de la prise de Jérusalem par Salah-ed-din, la seconde devint, durant le treizième siècle, la capitale des colonies latines de Syrie.

J'ai donc cru devoir comprendre dans un même chapitre le territoire entourant ces deux villes et qui était limité au nord par la baronnie de Sagette, tandis qu'à l'est et au sud il confinait la Princée de Galilée.

Le premier des grands fiefs de cette contrée était d'abord le Toron, dont relevaient les fiefs du Maron, du Château-Neuf, de l'Assebebbe et de Belinas, ce qui donnant à ses seigneurs une grande importance, faisait de leur famille l'une des plus considérables des principautés franques de Syrie. La charge de connétable du royaume fut longtemps exercée par plusieurs de ses membres.

Puis venaient les fiefs et seigneuries de Scandelion, du Château du Roi et de Montfort, de Saint-Georges de Labaène et du Saor, de Merdgelcolon et du Gedin, du Manuet, de la Chambrelaine, de Cabor, de Casal Imbert, etc.

Au moment de la prise de Tyr par Baudoin Ier, un tiers du territoire de cette ville fut attribué aux Vénitiens; le roi s'en réserva les deux autres tiers, qu'il partagea en petits fiefs et en donations religieuses.

Les nombreux changements survenus durant la seconde moitié du treizième siècle rendent presque impossible, aujourd'hui, la delimitation de ces petits fiefs qui, le plus souvent, n'étaient formés que de quelques charrues de terre.

Les dépendances du Château du Roi et de Montfort ne comprenaient pas moins de trente-cinq casaux qui, tous, sont connus.

Merdgelcolon et le Gedin se composaient de ces deux localités et ce fief passa, comme Montfort et le Château du Roi, à l'Ordre Teutonique.

Saint-Georges de Labaène était une grosse bourgade située entre Acre et le Saphet, donnant son nom au fief dit de Saint-Georges.

On y voyait, au temps des Croisades, une abbaye placée sous le vocable de Saint-Georges et dont l'église présente encore de belles ruines.

Ce fief devait dix chevaliers à la défense du royaume; les huit casaux suivants, que j'ai pu identifier, Arket, Yanot, Cabra, Meblie, Saphet, Lemezera, Kemelie et Bokeel, formaient ses dépendances.

A la fin du douzième siècle, le fief de Saint-Georges avait pour seigneur Henri de Milly, dit le Buffle. Ce dernier ne laissa pour héritiers que trois filles qui se partagèrent ses fiefs. Ce fut le premier exemple que l'on vit en Terre-Sainte, dit Philippe de Navarre, de femmes partageant, à parts égales, le fief de leur père.

Le Manuet était au sud du Casal Imbert et le site de la bourgade qui donnait son nom à cette seigneurie se retrouve dans les ruines nommées el Menaouat.

Le territoire de ce fief comprenait sur le littoral l'espace qui s'étend du Ouady Krein au nord, jusqu'au Nahar el Mafchogrh au sud; ce territoire était limité au sud et à l'est par les casaux du Quiebre et du Fierge, au nord par celui de Casal Imbert. En 1217, le Manuet était passé à l'Hopital.

La Chambrelaine semble avoir tiré son nom de la charge de son premier possesseur. Ce fief devait le service de deux chevaliers et était formé des cinq casaux de Casal Blanc, Ambelie, Ancre, Clie et Lanahie ou La Noye.

Cabor fut un petit fief devant le service d'un seul chevalier et dont quelques seigneurs nous sont connus.

Vers la fin du douzième siècle, la prise d'Edesse par les Musulmans amena le roi Baudoin IV à créer un fief considérable pour son oncle Joscelin III, fils du dernier comte d'Edesse Ce prince fut, en même temps, pourvu de la charge de sénéchal du royaume.

Ce fief, qui prit le nom de son possesseur, nom sous lequel on le trouve désigné dans les *Assises du royaume*, au livre de Jean d'Ibelin, fut constitué par une série de donations et d'acquisitions faites entre les années 1179 et 1196, et qui comprenait :

Le château du Toron et le Maron.

Le château Neuf et Bélinas.

Le fief de Saint-Georges de Labaène.

Le château (dit) du Roi, qui passa par la suite, ainsi que la plus grande partie du fief de Saint-Georges à l'Ordre Teutonique.

La terre de Geoffroy-le-Tor, composée du Mannet et d'un certain nombre de casaux.

Enfin, le fief (dit) de la Chambrelaine.

Le comte Joscelin laissa deux filles de son mariage avec Agnès de Milly, qui lui avait apporté le Château du Roi et celui de Montfort avec leurs dépendances.

L'aînée, Beatrix, fut mariée à Othon, comte d'Henneberg, et Agnès, la seconde, à Guillaume de l'Amandelée.

Le 31 mai 1220, l'Ordre Teutonique achetait d'Othon, comte d'Henneberg, pour la somme de 7,000 marks d'argent, un tiers du fief de Saint-Georges, ainsi que Mahalia, dit le Château du Roi, avec les trente-sept casaux formant ses dépendances.

Le 20 avril 1228, les mêmes chevaliers échangèrent à Jacques de l'Amandelée le Château dit de Montfort, ainsi que ses dépendances, contre une rente de 6,000 besans sarrasins donnée à l'Ordre par l'empereur Frédéric II.

Les nombreuses mutations survenues dans ces fiefs pendant le treizième siècle, lorsqu'ils passèrent, pour la plupart, aux grands Ordres militaires, m'ont déterminé à disposer ici, encore, simplement par ordre alphabétique, les casaux des environs de Tyr et d'Acre, en me bornant à indiquer, pour chaque localité, le fief auquel elle appartenait, aux dates où je la trouve mentionnée dans les documents contemporains de la domination latine en Syrie.

ACCABARA (1), casal dépendant du fief du comte Joscelin et qui paraît être le même que le village de Kabarah, au sud de El Baïneh.

ACHARA (2), casal relevant du Château du Roi et qui passa avec ce fief aux chevaliers Teutoniques en 1220.

ACRE, la ville d'Acre, devenue au treizième siècle capitale du royaume latin, passait, alors, pour la première place de guerre de la Terre-Sainte.

C'était, en même temps, le grand entrepôt commercial de cette partie du bassin de la Méditerranée. A côté des Vénitiens, des Pisans et des Génois, les marchands des autres grandes villes maritimes, comme Marseille, Montpellier, Ancône et Barcelone, y possédaient des comptoirs approvisionnés des produits de l'Orient par les négociants arabes de Mossoul, de Damas et d'Alexandrie. On rencontrait dans ses rues de nombreux étrangers de toutes conditions et on y entendait parler les langues et les idiomes les plus divers.

Burchard de Mont-Sion, qui visita Acre, en 1284, décrit ainsi le site et l'aspect de cette ville : « Accon autem civitas munita est muris, antemuralibus, turribus et fossatis et barbacanis fortissimis, triangulam habens formam, ut clypeus, cujus duæ partes junguntur mari magno. Tertia pars campum respicit (3). »

Malheureusement, il ne reste presque plus rien de ces murailles célèbres, en avant desquelles se voyaient, près de l'église Saint-Nicolas « extra muros », les deux cimetières de la ville : celui de Saint-Michel et celui de Saint-Nicolas.

Un cimetière arabe G qui se trouve à 900$^{m}$ environ à l'est de la ville moderne a remplacé ici, comme à Jérusalem, le cimetière latin du moyen âge et indique la position de ce lieu de sépulture, qui s'étendait entre les

---

(1) Strehelke. *Tab. Ord. Theut.*, n° 16, p. 15.

(2) Ibid., n° 53, p. 43.

(3) Laurent. *Peregrinat. Medii Ævi*, p. 23.

ouvrages établis en avant de *la tour Neuve du roi Henri* et le Tell-el-Foucar, nommé, au moyen âge, le Toron, seul tertre existant à l'est d'Acre et que nous trouvons signalé en ces termes, par le continuateur de Guillaume de Tyr, dans sa relation du siège de cette ville par le roi Guy de Lusignan : « Quant li rois Guis vint devant Acre si se herberja sus un toron qui devant Acre estoit sor le cimetière de Saint-Nicolas (1). »

Les récits des chroniqueurs et des pèlerins qui visitèrent Acre à cette époque nous apprennent que les courtils ou jardins de la ville s'étendaient, de ce côté, jusqu'au Belus (Nahar Kourdaneh), qui alors, comme de nos jours, faisait tourner plusieurs moulins (2).

Malheureusement, comme je l'ai dit plus haut, l'église Saint-Nicolas-du-Cimetière (3) ayant complètement disparu (4) et les murs d'Acre n'ayant laissé presque aucun vestige de ce côté, les seuls jalons qui nous restent pour reconstituer cette partie des abords de la ville sont : la jetée orientale du port, une dépression A qui paraît être l'ancien fossé creusé au pied des murs, et le Tell-el-Foucar, sur lequel s'élevaient alors les fourches patibulaires d'où lui était venu le nom de *mons suspensornm* (5), sous lequel nous le trouvons désigné dans des documents contemporains.

Les Templiers possédaient plusieurs pièces de terre de ce côté, notamment un jardin situé entre le cimetière Saint-Nicolas et ce tertre (6).

Grâce aux traces des anciens fossés, j'ai pu établir

---

(1) *Hist. occid. des Croisades*. Cont. de G. de Tyr, p. 125.

(2) Strehlke. *Tab. Ord. Theut.*, n° 91, p. 72.

(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 181, p. 223.

(4) Nous savons, par Marino Sanudo, que cette église fut abattue le 26 février 1265, en même temps que la tour du Saint-Esprit, celle dite des Moulins et les autres tours défendant les jardins, au moment où on s'attendait à voir Acre assiégée par le sultan Bybars. La première de ces tours était entre le Belus et le Toron ou Tell el Foucar.

(5) Strehlke. *Tab. Ord. Theut.*, n° 86. p. 68.

(6) Ibid.

d'une façon régulière la mesure géométrale de la superficie de la ville au moyen âge.

Acre mesurait environ 1,700 mètres de longueur maxima, c'est-à-dire parallèlement à la mer, et un peu plus de 1,000 dans sa plus grande largeur de la mer à la tour angulaire *(tour neuve du Roi Henri).*

Elle était divisée en deux : la cité proprement dite et le quartier de Montmusart, formant la partie nord de la ville.

Nous ne possédons, malheureusement, que peu de renseignements contemporains sur la topographie d'Acre, et ce n'est guère que par les iconographies que nous avons une idée approximative des divers quartiers de la ville.

Les seuls plans modernes de cette ville et de ses environs sont : 1° Celui qui fait partie des archives de l'expédition d'Egypte; 2° celui du colonel Paultre, enfin celui des fortifications modernes, relevé en 1840 par le commandant du génie Burton.

Dans les deux premiers de ces documents on trouve, exactement tracés, les vestiges du grand fossé couvrant au nord et au nord-est le quartier ou bourg de Montmusart. Le plan de Paultre indique un certain nombre d'arrasements de murailles, pour la plupart disparus aujourd'hui, mais dont j'ai pu relever moi-même quelques traces au mois de janvier 1860.

On voyait alors en B, à l'extrémité ouest du fossé, là où il aboutit au rivage, les fondations d'une énorme tour ronde. De ce point, jusqu'aux glacis de la place, on reconnaît encore sans peine les traces du mur qui bordait la ville du côté de la mer.

Au moment du siège de Saint-Jean-d'Acre par Bonaparte, outre la tour ronde angulaire dont je viens de parler et qui est désignée dans le plan sous le nom de *tour du Diable,* on voyait encore la base d'une autre tour vers le point C, ainsi que l'arrasement du rempart de la face nord-est de Montmusart.

Les traces de la muraille qui, au moyen âge, séparait ce quartier de la ville proprement dite, sont indiquées sur une longueur assez notable par Paultre, et la ligne qu'elles

formaient passait près du pied du glacis des fortifications d'Acre.

Les travaux du siège de 1799 et de celui entrepris par Ibraïm-Pacha en 1832, ainsi que la construction des nouveaux ouvrages d'Acre en 1837, ont fait disparaître la plupart de ces vestiges du moyen âge. A ce titre, le plan du colonel Paultre est doublement précieux.

Nous savons par les documents officiels de la campagne de Syrie que les travaux de siège de l'armée républicaine eurent pour point de départ, le 20 mars 1799, les fossés est et nord-est de l'ancienne ville.

A la suite du tremblement de terre de 1199, les murailes d'Acre furent en grande partie reconstruites (1).

Voici comment Wilbrand d'Oldenbourg parle de ces ouvrages et décrit la ville d'Acre :

« Hec est civitas bona et fortis, in littore maris sita, ita ut, dum ipsa in dispositione sit quadrangula, duo eius latera angulum constituentia a mari cingantur et muniantur; reliqua duo latera fossa bona et larga et profunda funditus murata et duplici muro turrito pulchro ordine coronantur, eomodo, ut prior murus suis cum turribus ipsam matrem non excedentibus a secundo et interiore muro, cujus turres altæ sunt et validissimæ, prospiciatur, et custodiatur (2). »

De ce passage nous devons conclure que ces murailles, élevées en même temps que celles de Tyr, du Château-Pèlerin et de Tortose, devaient présenter la plus grande analogie avec celles de ces forteresses.

De toutes les iconographies des villes de la Terre-Sainte qui nous ont été laissées par le moyen âge, celles d'Acre paraissent, de beaucoup, se rapprocher le plus de la vérité, tant pour la position relative des édifices, si nous en jugeons par ceux dont les restes fixent, pour nous, d'une manière indiscutable, les emplacements, que pour le tracé général des murailles de la ville et des tours qui les défendaient.

---

(1) *Hist. occid. des Croisades*, t. II, p. 245.
(2) *Ap. Peregr. medii ævi quat.*, ed. Laurent.

Les voies figurées dans ces iconographies n'indiquent, à coup sûr, que les grandes artères circonscrivant les divers quartiers de la ville. Quant aux nombreuses rues sillonnant Acre en tout sens, nous connaissons les noms d'un certain nombre d'entre elles, mais sans pouvoir en préciser l'emplacement.

Les iconographies d'Acre que nous possédons sont au nombre de quatre.

La première a été publiée par Bongars et reproduite sous forme de plan historique par d'Anville.

Deux autres, dont je me suis servi, sont tirées, la première d'un manuscrit de la bibliothèque du Vatican (1), la seconde du n° 3939 du fonds latin des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris.

Ces trois documents sont presque identiques et ne présentent que de légères variantes permettant plutôt de les compléter les uns par les autres.

Quant à la quatrième, qui se trouve à la Bibliothèque du Musée Britannique, elle a été publiée par Jomard (*Monuments de la géographie*, pl. 5).

Ce dernier document diffère assez des précédents et paraît loin de présenter les mêmes garanties d'exactitude. La forme donnée à la ville d'Acre par les trois premières répond parfaitement aux descriptions de Burchard de Mont-Sion et de Wilbrand d'Oldenbourg.

La double muraille garnie de tours qui couvrait Acre à l'est et au nord-est s'y trouve représentée avec l'indication des noms de plusieurs tours et de ceux des principales portes s'ouvrant, tant dans les remparts proprement dits, que dans le mur séparant la cité d'Acre du quartier de Montmusart.

Nous savons que les murs d'Acre étaient flanqués de grosses tours, généralement barrelongues ; qu'ils formaient, dit Wilbrand d'Oldenbourg, deux lignes de défense et qu'en avant de la première, commandée par la seconde, régnait un large et profond fossé dont il subsiste encore des traces très reconnaissables.

(1) Vaticanus codex, n° 1960.

Il y avait alors des règles et des formules pour l'architecture militaire comme il en existait pour l'architecture religieuse et civile. Ainsi, en prenant pour point de comparaison les défenses de Tortose et du Château-Pèlerin et en reportant sur le terrain les dispositions indiquées par les iconographies, nous serons amené à conclure que si le tracé des murailles d'Acre présentait une analogie frappante avec celui des remparts du château de Tortose, il y a tout lieu de penser que, par leurs proportions, les tours d'Acre devaient se rapprocher plutôt de celles du Château-Pèlerin et par leur forme de celle de Césarée, mais en étant plus saillantes sur les courtines.

Ghillebert de Lannoy qui visita les ruines d'Acre, au commencement du quinzième siècle, vit encore les grands talus, en maçonnerie, régnant à la base de ces murs et de ces tours.

La face orientale des remparts d'Acre formait un front oblique s'étendant de la mer à la tour ronde dite *tour neuve du roi Henri* pour l'avant-mur, et pour la seconde ligne à la *tour Maudite*, placée à l'angle nord-est de ce second rempart. Chacune de ces murailles était flanquée de cinq tours, en comptant les deux ouvrages que je viens de nommer.

Si, comme tout donne à le penser, la légère dépression A indique l'ancien fossé, et que l'on trace, d'après les arrasements figurés dans le plan du colonel Paultre, la muraille qui séparait la cité d'Acre du quartier de Montmusart, on aura, par l'intersection des lignes ponctuées, la position des tours Maudite et du roi Henri, la première à 520 mètres de la mer et la seconde à 600 mètres environ, si nous adoptons la distance de 40 mètres comme celle séparant les deux murailles. A Tortose, au Krak-des-Chevaliers et au Château-Pèlerin, la distance qui séparait les deux enceintes sur les points vulnérables n'excédant jamais ce chiffre.

Voici les noms qui nous sont parvenus des tours flanquant chacun de ces remparts. A l'angle nord du premier mur se voyaient la *tour neuve du roi Henri*, puis la *tour Saint-Nicolas*, celle *des Bouchers*, celle *du Pont* dite

aussi *tour du Légat* (1). Quant à la cinquième, bâtie dans la mer à une certaine distance du rivage et où se terminait le rempart, son nom nous est encore inconnu.

Entre ces tours principales il devait exister des saillants secondaires et d'une moindre importance, à en juger, du moins, par le passage suivant extrait d'une des chartes du cartulaire de l'ordre Teutonique : « Et aliam parvam turrem in cantone murorum civitatis a parte orientali (2). »

Or le grand espace séparant les cinq tours dont je viens de parler, et qui aurait été en moyenne de 140 mètres d'axe en axe, donne beaucoup de fondement à cette conjecture.

Pour la seconde muraille, l'iconographie de la Bibliothèque du Vatican, que je reproduis ici, nomme *tour des Génois* les deux saillants les plus rapprochés de la mer. La troisième tour n'a pas de nom, et la quatrième, qui précède la *tour Maudite* est appelée *tour des Pèlerins.*

Nous savons qu'à Acre, comme au château de Tortose, de vastes magasins voûtés, formant place d'armes, étaient adossés aux remparts de la ville (3).

Les portes et poternes s'ouvrant dans cette partie des murs d'Acre étaient celles du Pont ou du Légat. ainsi que celles de Saint-Nicolas ou de Saint-Thomas. Cette dernière, qui semble n'avoir été qu'une simple poterne, paraît avoir tiré son nom d'un couvent des frères de Saint-Thomas qui était contigu à l'hôpital Notre-Dame des Allemands.

D'après Sanudo, une porte était percée dans la courtine de la seconde enceinte près de la tour Maudite et en avait pris le nom.

Comme à Tortose et au Château-Pèlerin, ces portes paraissent s'être ouvertes dans le flanc ou sous le commandement des ouvrages dont elles portaient le nom. C'est du moins ce que nous devons conclure du passage

---

(1) Amadi. Bib. Nat., mss. fonds italien, n° 387, p. 192.
(2) Strehlke. *Tab. Ord. Theut.*, n° 40, p. 32.
(3) Ibid., n° 29, p. 25.

suivant, extrait d'une des chartes constituant le cartulair des chevaliers de l'ordre Teutonique : « Concedo... turren quæ est super portam Acconis quæ porta appelatur porta Sancti Nicholai... porta, quæ est sub turre, per quan intratur et exitur, de villa (1). »

Ces ouvrages devaient donc présenter une très grand analogie avec la tour-porte du château de Tortose, don la saillie sur la courtine est de 17 mètres (2).

Sur les divers points du périmètre des anciennes murailles d'Acre, où se retrouve la trace des fossés, l dépression mesure, aujourd'hui, de 45 à 50 mètres de largeur; mais il faut tenir compte, ici, de la nature du terrain qui, loin d'être de la roche vive, comme à Tortose est d'une nature sablonneuse, s'éboulant facilement, de telle façon que l'excavation s'est élargie en se comblant

Comme ce côté de la ville était le plus exposé au attaques de l'assiégeant, on avait élevé dès l'origine, en avant de la première muraille, des ouvrages avancés tels que des barbacanes et des lices en palis plantée sur des terrassements précédés de fossés et renforcés de tourelles et murailles crénelées, ouvrages analogues à ceux dont j'ai plusieurs fois trouvé des traces aux abords des châteaux que j'ai relevés en Syrie (3).

Nous savons par Marino Sanuto et par Amadi que tous ces ouvrages furent réédifiés en maçonnerie et complétés par des tours d'une défense sérieuse quelques années avant le siège de 1291. Dès le commencement du treizième siècle, on remplaçait déjà, en Europe, nous di Viollet-le-Duc (4), les lices et les barbacanes de bois pa des enceintes extérieures et des barbacanes en maçonnerie. Sanuto cite notamment une tour que Jeanne d'Alençon, la comtesse de Blois, fit ajouter en 1287 à l barbacane de la porte Saint-Nicolas.

Plusieurs autres ouvrages analogues se voyaient en avant de cette partie des murs d'Acre et on y accédai

(1) Strehelke, *Tab. Ord. Theut.*, n° 35, p. 28.

(2) *Étude sur l'architecture militaire des Croisés*, p. 78.

(3) Ibid., p. 131.

(4) Viollet-le-Duc, *Archit. milit.*, p. 52.

par des ponts, les uns en bois, les autres en maçonnerie, ainsi que nous l'apprend le même auteur.

La grande barbacane de la porte de Laon à Coucy est, je crois, de tous les édifices militaires remontant au treizième siècle parvenus jusqu'à nous, celui qui doit présenter le plus d'analogie avec les barbacanes d'Acre, tant par ses vastes proportions (90 mètres de diamètre) que par les tours qui la défendaient et le viaduc en maçonnerie qui reliait son terre-plein à une poterne s'ouvrant dans les murs de la ville.

J'ai dit plus haut que l'angle nord-est de la première enceinte d'Acre était formé par un grand ouvrage circulaire nommé *tour neuve du roi*, élevé par Henri II, roi de Chypre et de Jérusalem.

En avant s'étendait une première défense appelée barbacane du roi Hugues, et qui eut à supporter les premières attaques des Musulmans au mois de mai 1291.

Sanuto, après avoir décrit les travaux d'approche des Musulmans dirigés contre la barbacane du roi Hugues et celle de Saint-Nicolas (1), dit que le roi Henri de Chypre arriva le 4 mai au secours de la ville assiégée, avec deux cents chevaliers et cinq cents fantassins; puis il ajoute : « Et octavo die ejusdem mensis destruxerunt (le roi de Chypre et ses chevaliers) sbaralium (sive barbacanum) regis Hugonis, imposueruntque ignem; pontem quoque muro adhærentem similiter : quia aliquibus videbatur quod hæc defendere non valerent (2). »

Il y a donc à conclure de ce passage que la barbacane dite du roi Hugues était en charpente ou tout au moins munie de hourds en bois et que c'était un pont de fust qui la reliait à la *tour neuve du roi*.

C'est par ce pont que les Musulmans pénétrèrent dans la ville en s'emparant de la tour neuve où commandait le prince de Tyr. « Sarraceni autem XV madii violenter ceperunt turrim rotundam novam Regis quæ erat ante turrem Maledictam (3)..... et intraverunt Sarraceni per

(1) Marino Sanut. *Secreta fid. Cruc., ap. Bongars*, p. 230.

(2) Ibid., p. 231.

(3) Ibid., p. 231.

dictam turrim novam, toto conatu, usque ad barbacanum, et obtinuerunt; inde per pontem lapideum, quem fecerant christiani, ut per eum a magno muro ad barbacanum transirent, civitatem ingressi sunt, diverteruntque; aliqui versus portam Sancti Nicolai, alii versus portam Legati. Tunc christiani fugam capiunt versus mare; et Sarraceni, per scalas libere muros ascendunt, et infra civitatem jam omnia occupant..... »

La panique fut telle, à ce moment, chez les chrétiens, que le grand-maître du Temple, celui des chevaliers Teutoniques et Jean de Grailly ne purent réoccuper les ouvrages dont les Musulmans venaient de se rendre maîtres, et qu'ils furent refoulés dans les rues de la ville par la masse des fuyards. Sanudo raconte ensuite l'entrée des Musulmans dans Acre : « Post hæc videntes Turchi quod nulla esset defensio ad portam turris Maledictæ in civitatem intrantes, etc. »

Il paraît donc certain que le second mur fut enlevé sans combat et que ce fut par une porte sans défense que les Sarrazins pénétrèrent dans la ville.

Mais il est temps de revenir à la description des autres parties des murailles d'Acre. De la tour neuve du Roi et de la tour Maudite les deux remparts s'infléchissaient à angle droit de l'est à l'ouest jusqu'à la porte Saint-Antoine, qui se trouvait à l'angle sud-est du quartier de Montmusart.

Les iconographies sont toutes d'accord pour n'indiquer que deux tours à chaque rempart sur cette face. Toutes également sont unanimes pour désigner les deux tours de la première enceinte : la première, près la *tour Neuve du Roi*, sous le nom de *tour des Anglais*, et la seconde sous le nom de *tour des Vénitiens.*

L'iconographie vaticane nomme *tour du Sang* celle des tours du second mur qui est voisine de la tour Maudite. C'est ce mur qui, se prolongeant directement vers la mer, séparait le quartier de Montmusart de la cité d'Acre.

La porte Saint-Antoine s'ouvrait dans l'angle rentrant formé par le point de jonction des remparts du quartier de Montmusart avec le mur dont je viens de parler. Elle

tirait son nom du couvent qui en était voisin Le mur qui nous occupe paraît avoir été précédé d'un fossé vers le nord (1).

Le château d'Acre était à cheval sur cette muraille (2).

Quatre portes percées dans ce rempart entre le château et la mer mettaient en communication les deux parties de la ville.

La plus rapprochée de la mer était la *porte Saint-Michel;* elle tirait son nom de l'église voisine, placée sous le vocable de ce saint.

La suivante s'appelait la *porte Neuve.*

La troisième était dite *porte de l'Hôpital,* à cause du voisinage de cette maison.

La quatrième enfin, qui était en même temps la plus rapprochée du château, *porte Notre-Dame.*

Passons maintenant à l'étude des remparts qui défendaient vers l'est le quartier de Montmusart.

J'ai déjà dit que le fossé qui régnait en avant de cette partie de la ville est encore très visible sur presque tout son développement.

On reconnaît, à première vue, qu'il formait vers le milieu un angle obtus au lieu de la ligne droite figurée dans les iconographies.

Le plan de Paultre porte l'indication d'arrasements d'une portion de ce mur qui, à partir de l'emplacement de la porte Saint-Antoine, était encore reconnaissable le long du fossé sur une longueur de 360 à 380 mètres, au mois de mars 1799.

Les iconographies sont d'accord pour figurer cinq tours à chacun de ces remparts, dont Joinville attribue la reconstruction ou tout au moins la restauration au roi saint Louis.

Il est probable, comme je l'ai déjà dit, que ces documents graphiques n'ont mentionné ici que les ouvrages principaux; car le développement du fossé, en avant de

---

(1) STREHLKE, *Tab. ord. Theut.*, n. 92, p. 73.
(2) AMADI. *Chron.*, f. 193.

cette partie des murs, ne mesure pas moins de mille soixante mètres environ, de l'emplacement de la porte Saint-Antoine à la mer, ce qui donnerait entre ces tours un écartement si considérable que nous devons préjuger l'existence, entre elles, de saillants secondaires (1).

Le grand ouvrage arrondi, formant l'angle nord de l'enceinte d'Acre, dont j'ai encore vu les substructions, et que nous trouvons désigné sous le nom moderne de *tour du Diable,* paraît répondre à l'ouvrage muni de deux tours figurant à l'angle nord de l'iconographie du Vatican.

Il était, selon toute apparence, destiné à défendre la porte Saint-Lazare que nous savons avoir été située à peu près en ce point.

Ayant déjà décrit l'ensemble du port d'Acre, je ne reviendrai pas ici sur ce sujet et je ne m'occuperai que de ses dépendances, c'est-à-dire de l'arsenal maritime.

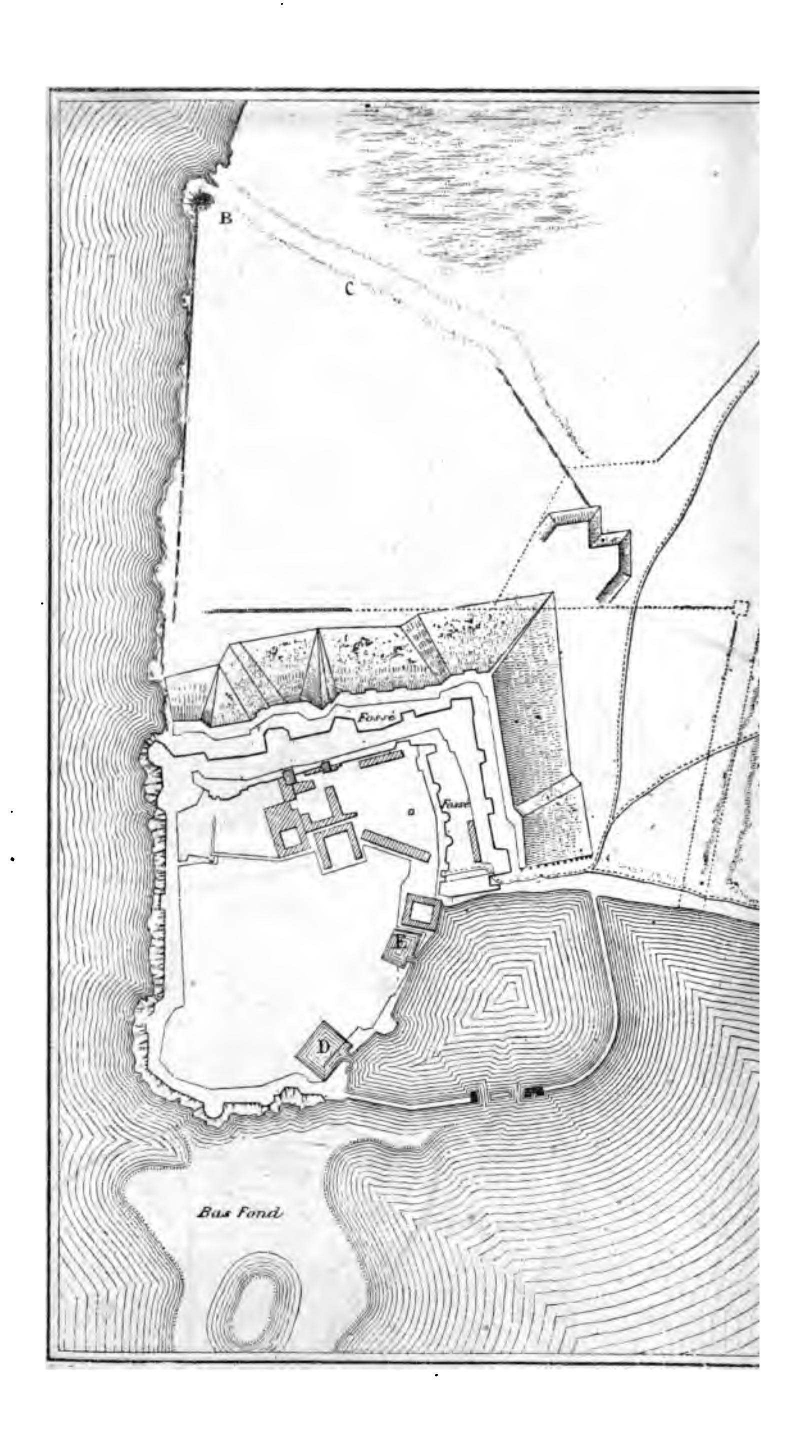
Dans les premières années du quinzième siècle, ce port recevait encore des navires de quatre à cinq cents tonneaux qui mouillaient le long du Môle.

Le mot *arsena*, qui se lit, dans l'iconographie du Vatican, vers l'extrémité sud du quartier Sainte-Croix ne saurait nous laisser aucun doute sur la destination des deux bassins D et E aujourd'hui comblés, mais qui, communiquant avec le port, devaient présenter, au treizième siècle, une grande analogie avec l'arsenal de Pise, dont M. Georges Rohault de Fleury a donné une si curieuse restitution dans son livre sur la Toscane au moyen âge.

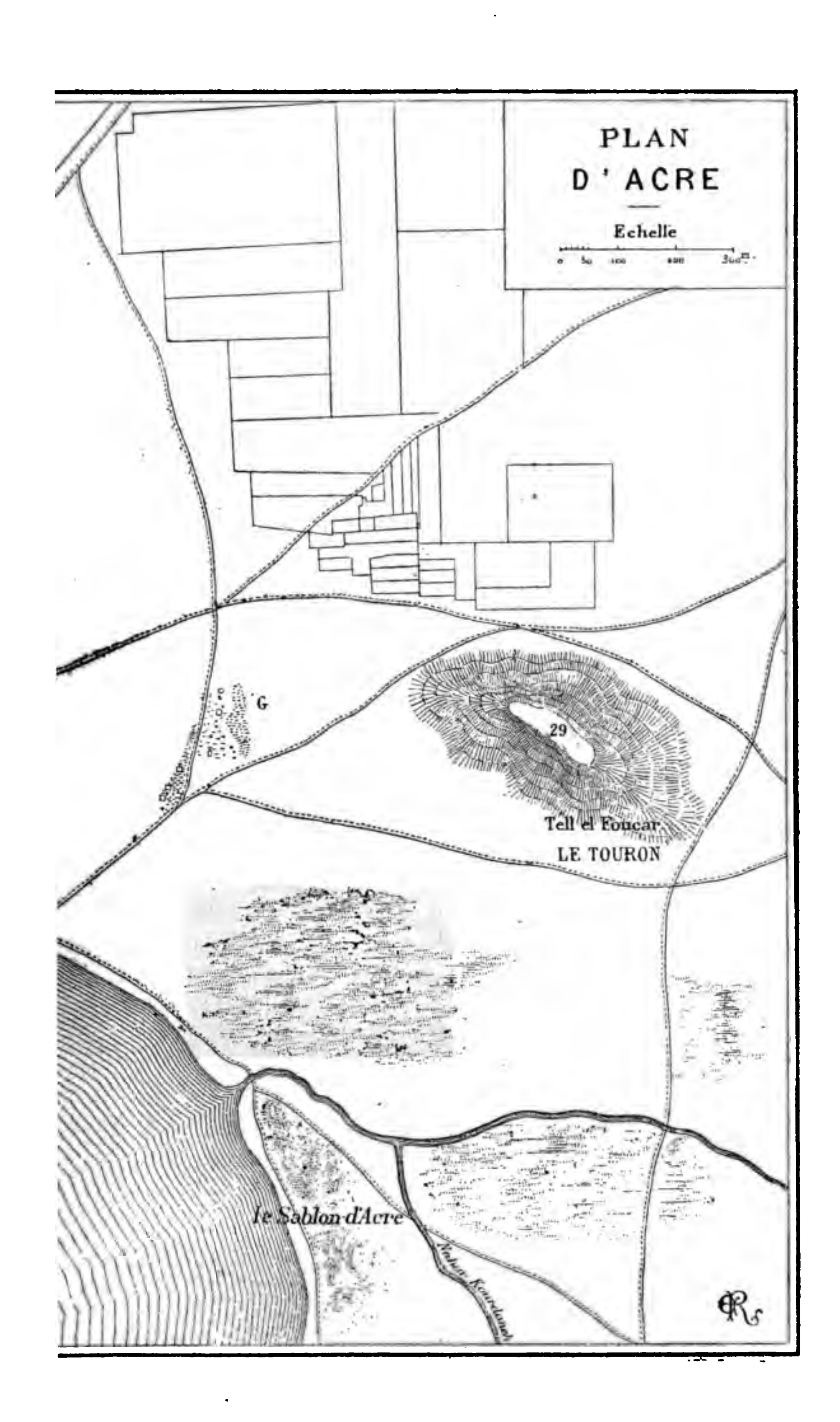
Je crois devoir citer, ici, la description que Ghillebert de Lannoy donne du bassin D qu'il vit au commencement du quinzième siècle..... « Item il y a de chelle bende la un autre petit portellet moult bien enclos de murailles ou la mer vient; lequel sert à mettre petites fustes et serait encore legierement remis à point pour mettre gallées..... »

Combien nous devons regretter qu'il ne subsiste plus de vestiges des batiments accessoires complétant alors cet

(1) Ce point, d'ailleurs, ne saurait être douteux après le passage d'une des chartes du Cartulaire des chevaliers Teutoniques déjà cité.



B
C
Fossé
Fossé
E
D
Bas Fond


PLAN
D'ACRE
Echelle
G
29
Tell el Foucar
LE TOURON
le Sablon d'Acre

établissement maritime, à coup sûr le plus considérable de la Terre-Sainte et dont M. Michaud vit encore les restes en 1831 (1)!

Divisé en quartiers distincts ou *vici* fermés de portes ou de chaînes, Acre devait présenter alors plus d'un point de ressemblance avec les villes maritimes de l'Italie (2).

Les maisons des grands ordres militaires tenaient, tout à la fois, du château féodal et de ces palais fortifiés dont on voit encore des spécimens dans certaines villes de la Toscane. En outre, pendant le treizième siècle, Acre vit s'élever dans ses murs nombre de ces tours seigneuriales si répandues dans le nord de l'Italie (3).

Ici comme dans la plupart des villes de l'Orient, chaque corps d'état occupait une rue qui portait son nom. De nombreuses voûtes, jetées sur les rues d'Acre, faisaient communiquer entre elles certaines maisons et, comme celles que l'on voit encore dans la plupart des villes du littoral syrien, ces voûtes contribuaient à la solidité des constructions auxquelles elles étaient appuyées en les prémunissant contre l'effet des tremblements de terrre.

C'est par le sud, c'est-à-dire du côté du port, que je commencerai l'énumération des divers quartiers de la ville tels que nous les font connaître les textes contemporains ou les iconographies parvenues jusqu'à nous.

En pénétrant dans Acre par la porte Saint-Nicolas, on trouvait une rue commençant au pied de la tour des Pèlerins et séparant le quartier Saint-Roman de l'hôpital des Allemands, bâti sur l'emplacement de l'ancien hospice des Arméniens donné aux chevaliers Teutoniques en 1192 par le roi Guy de Lusignan.

Pockocke, qui visita les ruines d'Acre en 1739, indique, dans la description qu'il en donne, un point coïncidant avec la place assignée à cette maison par les iconographies, où se voyaient alors les ruines d'un ensemble considérable

---

(1) *Corresp. d'Orient*, t, IV, p. 142.

(2) Vilken, *Geschichte der Kreuzzuge*, t. VII, p. 738.

(3) Aboulfeda dans son récit de la prise d'Acre mentionne la défense de plusieurs de ces tours que signale également Hermann Corner.

de bâtiments au milieu desquels étaient les restes d'une grande église dont une des clefs de voûte représentait la tête de Saint-Jean.

D'après la relation du siège, il y a tout lieu de penser que la rue dont je viens de parler était celle qui fut nommée jadis rue Saint-Roman (1). Le quartier d'où elle tirait son nom contenait plusieurs jardins, car nous le trouvons indiqué dans les iconographies sous la dénomination de Saint-Roman-des-Jardins. Dans cette même partie de la ville était situé le quartier et l'église Saint-Léonard, qui servit de poste de signaux aux Musulmans pendant le siège de 1191 (2).

A son extrémité occidentale la rue Saint-Roman ? se bifurquait, formant deux voies qui entouraient le monastère des religieuses de Saint-Lazare. La première, se dirigeant au nord-ouest, aboutissait au château, pendant que la seconde, séparant la maison des religieuses de Saint-Lazare de l'hôpital des chevaliers Teutoniques, paraît avoir été nommée alors rue des Allemands.

Vers le point où les iconographes placent l'abbaye des religieuses de Saint-Lazare dont je viens de parler, Pockocke signale les restes de « a very large and magnificent nunnery », dont une partie des bâtiments, ainsi que la chapelle, étaient encore très reconnaissables quand il les vit.

Une longue rue commençant aux murailles est de la ville, ayant sur son côté droit la maison des Allemands, l'Abbaye Saint-Lazare et Notre-Dame-des-Chevaliers, séparait ces divers établissements du quartier Sainte-Croix. Ce dernier, aboutissant à la mer, tirait son nom de l'église placée sous ce vocable, qui était la cathédrale d'Acre et dans laquelle se voyait le tombeau de Henri de Champagne, roi de Jérusalem (3).

C'est encore dans le quartier Sainte-Croix que s'élevait le patriarcat latin.

---

(1) F. Bustron. Bibl. Nat., mss., fonds italiun, n° 832, p. 206.
(2) *Hist. occid. des Croisades*, t. II, p. 156. *Cod dipl.*, t. I, p. 23.
(3) Amadi. *Chron.*, f. 183.

La fonde des Vénitiens était sur le port ; elle formait un quartier assez considérable, comptant un grand nombre de maisons et de magasins, car dans la relation du baile de Venise en Syrie, Marsile Georges (en 1244) (1), nous ne comptons pas moins de cent sept immeubles énumérés comme possédés par la commune de Venise, plus un palais et une église sous le vocable de Saint-Marc, près de laquelle s'élevait la tour des Vénitiens ; car, comme je l'ai dit, on retrouvait à Acre ces tours seigneuriales couronnées de créneaux et munies de hourds, qui sont un des traits les plus caractéristiques et les plus originaux des villes italiennes du moyen âge.

Le quartier et la tour des Génois avaient été démolis en 1256, à la suite du double désastre naval essuyé par la flotte génoise en vue du port de Tyr, puis entre Caypha et Acre, pendant la guerre qui venait d'éclater alors entre les deux républiques de Venise et de Gênes (2).

La tour fortifiée des Génois était nommée *turris Muzoïa* ou *Amuzoïa ;* c'est sous ce second nom que nous la trouvons désignée dans l'iconographie de Marino Sanuto, qui la place vers l'angle sud-est du quartier (3). C'est de ce même côté qu'étaient le monastère et l'église de Saint-Saba, que se disputèrent, les armes à la main, les Génois et les Vénitiens, et qui furent attribués par le pape Alexandre IV à ces derniers (4).

Ce quartier des Génois est cependant figuré, dans notre iconographie d'Acre, comme situé entre les maisons du Temple et l'Hôpital.

Immédiatement après le quartier des Vénitiens venait celui des Pisans ; il était limité au nord et à l'ouest par deux rues formant équerre et aboutissant toutes deux à la mer. C'est dans les murs de cette partie de la ville que

---

(1) Tafel et Thomas. *Ap. Fontes rer. Austr.*, t. XIII, p. 389, et Vilken, t. VII, p. 383,

(2) *Hist. occid. des Croisades.* Cont. de G. de Tyr, p. 443.

(3) Vilken, *Geschichte der Kreuzzuge*, t. VII. 397-398.

(4) Deux piliers en marbre de l'église Saint-Saba, rapportés en Europe par les Vénitiens, se voient encore sur la piazetta de Saint-Marc, à Venise.

s'ouvrait sur le môle du port la poterne désignée par les iconographies sous le nom de *porta Ferrea*, et dont l'emplacement est marqué de nos jours par la poterne nommée Bab-el-Bahar (porte de la mer).

Comme les Vénitiens et les Génois, les Pisans avaient bâti une tour seigneuriale dite tour des Pisans.

Voici en quels termes nous trouvons décrit le quartier des Pisans à Acre en 1187 (1) :

.... « *Terram cum domibus et ecclesiis et furnis, etc., etc., capite Furoris usque ad portam Sancti-Andreæ et extra portam usque ad tarsanam et ex transverso a mare portus usque ad mare burgi novi.* »

Entre la rue qui limitait à l'ouest le quartier dont je viens de parler et la mer s'élevaient :

1° A l'extrémité sud de la ville, l'église Saint-André, grand vaisseau à trois nefs, décrit par Corneille de Bruyn et Pockocke, qui le virent debout au dix-huitième siècle et dont il subsistait encore quelques restes il y a moins de vingt ans;

2° La maison du Temple. Cet édifice paraît avoir été le plus considérable d'Acre. Il était borné à l'ouest par la mer, vers l'est par la rue dite des Pisans et par la rue Saint-Anne au nord (2).

Il existait antérieurement à la prise d'Acre par Salah-ed-din, puisqu'en 1182 le pèlerin Théodoricus cite ce palais et la maison de l'Hôpital comme les édifices les plus considérables de la ville.

Le Père Léandre de Sainte-Cécile et Pockocke l'appellent le château de Fer, nom sous lequel ses ruines étaient désignées au dix-huitième siècle.

Nous savons par Amadi que la porte de ce palais s'ouvrait au pied d'une tour carrée cantonnée de tourelles à ses angles et au sommet desquelles se voyaient quatre lions passant en métal doré, qui avaient coûté quinze cents besans sarrazins (3).

---

(1) Muller. *Documenti degli. Archivi. toscani*, p. 30.

(2) F. Bustron, f. 207.

(3) Amadi, f. 190.

Florio Bustron dit que les murs de la maison du Temple avaient trois cannes et demie d'épaisseur.

Une autre tour s'élevait à l'angle de ce château sur la rue des Pisans.

La voie bordant au nord l'édifice qui nous occupe et vers laquelle était placée la partie du château habitée par le grand maître, paraît avoir porté le nom de rue Sainte-Anne (1).

La tour la plus voisine de ce logis servait de clocher à la chapelle des chevaliers.

Vers la mer, et dominant la poterne qui s'ouvrait de ce côté, se voyait une autre tour dont Amadi attribue la fondation aux Arabes pendant la période où ils furent maîtres d'Acre (2).

L'hôpital Saint-Jean s'élevait au centre de la ville et était divisé en deux parties : la maison des infirmes et l'église Saint-Jean, qu'une rue séparait de la maison de l'hôpital, dite le Manoir des Frères. De tous les anciens édifices d'Acre, c'est celui dont il subsiste le plus de restes. Ces ruines furent restaurées grossièrement au seizième siècle par l'émir Faker-ed-din, qui s'en fit un sérail transformé aujourd'hui en hôpital militaire F et dont une partie forme le konak du pacha.

Quand, en 1739, Pockocke visita ce palais, il y trouva encore plusieurs salles du moyen âge fort bien conservées.

Moi-même, en 1859, j'ai pu y constater la présence de nombreux restes d'architecture du treizième siècle, que le mauvais vouloir du pacha gouverneur d'Acre m'empêcha de relever.

Dans la relation de son second voyage en Orient, en 1745, le père Léandre de Sainte-Cécile raconte que les chrétiens d'Acre se rendaient processionnellement, chaque année, le jour de la Saint-Jean, dans les ruines de l'église de l'Hôpital et y officiaient solennellement en présence du consul de France.

---

(1) F. Bustron, f. 207-208.

(2) Amadi, f. 190.

M. de Mas Latrie dit avoir vu encore quelques vestiges de cette église quand il visita Acre en 1845.

Les chevaliers de l'Hôpital possédaient, en outre, dans le quartier de Montmusart, un autre palais dit l'Auberge ou le logis de l'Hôpital, que nous trouvons indiqué, dans les iconographies d'Acre, sous ce premier nom.

On y remarquait, lisons-nous dans Amadi, une superbe grand'salle et une vaste cour où avaient été célébrées, en 1286, les fêtes du couronnement du roi Henri de Lusignan (1). Non loin, à l'est de la maison de l'Hôpital, sur le mur séparant Acre de Montmusart, s'élevait le château; il était grand et beau, dit encore Amadi, mais n'avait de fossés que du côté de Montmusart.

A l'ouest de l'Hôpital s'étendait le quartier nommé Bouverel ou Boverel.

Entre ce quartier et la maison du Temple se trouvait le couvent des Frères Prescheurs, bordé au nord et au sud par deux rues aboutissant à la mer, au bord de laquelle était située l'église de Saint-Michel, près de la porte s'ouvrant sur Montmusart, à laquelle elle donnait son nom.

En pénétrant dans Montmusart par cette porte, on trouvait, à droite, une rue longeant le fossé de la ville et qui semble avoir été nommée rue de Montmusart.

Dans toutes les iconographies, nous voyons une longue voie parallèle à la mer allant de la porte Saint-Michel à celle de Saint-Lazare, qui était à l'angle nord de Montmusart, au pied de la tour du Diable.

En bordure sur cette rue, du côté de la mer, s'élevaient à partir de la porte Saint-Michel :

D'abord la maison de la Trinité, située en face du quartier nommé Bourg du Temple.

Puis le couvent des religieux du Mont-Carmel.

Le monastère de Sainte-Brigitte et ses dépendances.

La maison des Frères de Saint-Thomas, martyr (2).

---

(1) F. Bustron, f. 208.

(2) Iconographie du Musée Britannique.

Enfin la résidence des chevaliers hospitaliers de Saint-Lazare, en regard de laquelle se voyait, de l'autre côté de la rue, le grand hôpital limité au sud par la rue de Saphorie et au nord-est par la voie qui régnait le long des muraille de la ville.

Ensuite, faisant face à Sainte-Brigitte, se trouvait le vaste ensemble de constructions dont j'ai déjà parlé, sous le nom de Logis de l'Hôpital; il était dominé par une tour dite le Colombier de l'Hôpital.

Nous savons que les Francs (1) avaient emprunté aux Arabes l'usage des pigeons messagers; il y a donc lieu de penser que cette tour était la station postale des hospitaliers de Saint-Jean.

A propos de cet édifice et des rues qui l'entourent, voici ce que nous lisons dans une charte publiée par Paoli :

« In Monte Musardo, ante turrim quæ dicitur Columberius dictæ domus Hospitalis, ex parte borreæ inter rugam quæ dicitur de Caldoreriis et rugam quæ dicitur de Biscotto et viam quæ vadit a dicta ruga de Biscotto ab oriente usque ad occidentem usque rugam dictam de Calderone seu de tribus Annellis (2). »

Ensuite venait le quartier de Bethléem, borné par la rue du même nom, aboutissant à celui de Saint-Gilles.

C'est vers le même point que se trouvait le monastère de la Magdeleine, dont l'abbesse figurait au nombre des suffragants de l'évêque d'Acre.

Le passage suivant d'une charte également publiée par Sébastien Paoli ne saurait laisser aucun doute à ce sujet :
« ... Domus cum platea in suburbio civitatis Acconensis, in loco qui vulgariter dicitur Mons Musardus et affrontant (sic) ab oriente in via publica quæ descendit a Sancto Egidio et vadit ad Magdalenam.... ab occidente in alia via publica, ab aquilone contiguæ sunt nostro predicto monasterio Sanctæ Mariæ Magdalenæ (3). »

---

(1) *Hist. occid des Crois.*, t. II, p. 261.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 19, p. 298.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 213, p. 254.

L'hospice de Sainte-Catherine était situé entre la rue de Bethléem et celle qui régnait au nord du quartier dit le Bourg du Temple.

D'après un autre document, le fief de l'église d'Hébron se trouvait placé dans le même quartier et à peu près en face de la maison de la Trinité (1).

Le Bourg du Temple est figuré dans toutes les iconographies, mais nous savons peu de chose de cette partie de Montmusart.

La partie de Montmusart nommée *Boveria Templi* était au nord-est, le long du rempart où s'ouvrait une porte dite de la Bouverie du Temple (2).

Dans la rue que je regarde comme ayant été nommée rue de Montmusart et qui venait aboutir à la porte Saint-Antoine, on trouvait sur sa gauche le quartier Saint-Denis, qui était ainsi placé au sud-est de celui de Saint-Gilles.

Le couvent des Frères Mineurs et l'hospice Saint-Antoine, qui donnait son nom à la porte dont je viens de parler, étaient situés entre le quartier Saint-Denis et le rempart.

C'est à cela que se borne, à peu près, ce que nous savons de la topographie de la ville d'Acre au treizième siècle.

Outre les diverses églises et maisons religieuses que je viens de citer, on comptait encore à Acre, en 1254, celles de Saint-Etienne, Saint-Martin-le-Breton, Saint-Pierre-des-Pisans (3), de Saint-Barthélemy, Saint-Laurent, Saint-Georges et Sainte-Marie-Provinciale, Notre-Dame des Chevaliers, Saint-Michel, ainsi que les monastères de Sainte-Anne, de Notre-Dame-de-Tyr, du Saint-Sépulcre, de Josaphat, de la Latine, des Repenties (4), de Saint-Samuel, Saint-Elide, Sainte-Catherine, l'hospice de

---

(1) STREHELKE, *Tab. ord. Theut.*, n° 104, p. 83.
(2) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 18, p. 287.
(3) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 222, p. 263.
(4) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 20, p. 30.

Saint-Denis, ceux des mesiaux de Bethléem et de Saint-Barthélemy de Bereithe, enfin l'hospice du Saint-Esprit, sans compter les églises et les monastères des rites orientaux dont les noms ne nous sont point parvenus, car nous savons qu'à cette époque Acre était le siège d'un évêque jacobite et d'un prélat du rite grec. La cathédrale des jacobites était placée sous le vocable de Saint-Pierre.

ACREF ou ACREFI (1) casal dépendant de Scandalion engagé à l'Ordre Teutonique en 1280 par Agnès de Scandalion, veuve de Guillaume de l'Amandelée ; le site de ce casal paraît se retrouver dans le village de Erchref, près Chalaboun.

AFFALQUIE (2), casal possédé par les Vénitiens dans le territoire de Tyr.

AGUILLE ou LAGUILLE (3), casal vendu à l'Hôpital de Notre-Dame-des-Allemands, en 1198, par Amaury II, roi de Jérusalem et de Chypre (4). Ce casal semble avoir fait retour à la couronne, puisque nous le voyons donner en 1253 par le roi Henri à Jean d'Ibelin, seigneur de Barut. Le Docteur Prutz identifie cette localité avec le village de Djouless. Mais cette identification me paraît peu justifiée et ce casal me semble avoir peut-être plus de chances de se retrouver dans les ruines nommées K^et^ El Adjliyat ?

AIFFIT (5), casal relevant de Tyr, appartenant au roi.

AITHIRE (6), casal mentionné dans un acte de Baudoin III, comme dépendance du Château du Roi. Ce lieu paraît devoir être identifié avec les ruines nommées Et-Thireh.

---

(1) Rey, *Rech. géog. et hist. sur la domination des Latins en Orient* p. 54,

(2) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 388.

(3) Strehelke. *Tab. ord. Theut.*, n° 34, p. 27.

(4) Ibid., n° 105, p. 84.

(5) Tafel et Thomas, *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 374.

(6) *Tab. ord. Theut.*, n° 2, p. 2.

AMBELIE (1), casal situé dans le territoire d'Acre acheté, en 1179, par le comte Joscelin, de Rohard de Cabor, et qui se retrouve dans les ruines nommées Kharbet-Embelieh, situées dans le Ouady Khalil, près de Kalaat-Djeddin.

AMCA (2), casal acheté d'Othon, comte de Henneberg, par l'Ordre Teutonique en 1220; ce village est encore appelé Amka.

AMOSIE (3), casal voisin de Tyr, appartenant aux Vénitiens et tenu en fief par Roland Contarini.

ANCRE (4), casal voisin d'Acre vendu le 2 avril 1179 au comte Joscelin par Rohard de Cabor. Ce casal semble avoir été érigé en fief au commencement du treizième siècle, puisque nous voyons, en 1208, Pierre d'Ancre signer comme témoin un acte d'Othon comte d'Henneberg. Le site de ce casal semble se retrouver dans les K^et Akroueh près de Clie (5).

ANDREQUISSE ou ANDRECIFE (6), casal du domaine royal relevant du fief du Maroun.

J'ai déjà identifié ce lieu, il y a quelques années, avec le village de Derkiffa.

ARKET (7), casal dépendant du fief de Saint-Georges passé en 1220 à l'Ordre Teutonique. Ce lieu paraît être le même que le village moderne de Yerka.

BABOUC (le) (8), casal dépendant du domaine de la reine Marguerite; ce lieu porte encore le même nom.

BALATON (9), casal mentionné le 28 janvier 1160 dans un acte de Baudoin III comme dépendance du Châ-

(1) *Tab. ord. Theut*, n° 10, p. 10.
(2) Ibid., n° 53, p. 43.
(3) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 378.
(4) Strehelke. *Tab. ord. Theut.*, n° 10, p. 10.
(5) *Cod. dipl.*, t. I, n° 92, p. 96.
(6) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 266.
(7) Strehelke. *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.
(8) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIV, p. 399.
(9) *Tab. ord. Theut.*, n. 4, p. 2.

teau du Roi; le site de ce village paraît se retrouver dans les K[et] Belat. C'est, je crois, du reste, la même localité qui, dans d'autres actes, est nommée Beletim.

BANIAS ou BELINAS, ville épiscopale située sur la rive gauche du Jourdain, entre ce fleuve et le Djebel-esch-Scheik, dans le site de l'antique Cesarea Philippi. Au sommet d'une colline au nord-est de la ville, on voit encore des restes considérables de la forteresse désignée par les historiens des Croisades sous le nom de Subeibe.

L'entrée de la ville était défendue, par une maîtresse-tour dont M. Guérin a retrouvé plusieurs assises en place.

Cette enceinte forme un carré irrégulier et était flanquée de tours barre longues. Sur deux de ses faces la dépression des fossés est encore très reconnaissable.

J'ai déjà dit que le château de Subeibe était possédé par les seigneurs du Toron.

La forteresse de Subeibe est flanquée de tours, les unes arrondies, les autres barre longues. Cette citadelle possédait de vastes citernes, analogues à celles que nous avons observées à Sahioun.

Cette forteresse est formée de deux parties. Une baille inférieure et un réduit situé à l'est sur le point culminant de la montagne. Un profond fossé taillé dans le roc séparait ce réduit de la baille. On y reconnaît encore les ruines d'une grande salle de 30 mètres de long.

BATIOLE (1), casal relevant de Tyr, appartenant aux Vénitiens. Il était situé, dit le texte, *extra districtum Tyri.* Ce bourg s'identifie facilement avec le village actuel de Beitouleh. Ce casal se composait de 20 charrues.

BECHERA (2); casal dépendant du Château du Roi et passé à l'Ordre Teutonique en 1220.

BÉDIAS (3), ce village, qui porte encore, aujourd'hui, le même nom, appartenait à l'archevêché de Tyr.

---

(1) TAFEL et THOMAS. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 370 et *Orient Lat. Serie Geog.*, t. III, p. 255.

(2) STREHELKE. *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.

(3) TAFEL et THOMAS. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 378.

BEFFELE ou BETHFELLA (1), casal appartenant à l'abbaye de Josaphat.

BEITEGEN (2), casal voisin d'Acre, vendu, le 30 avril 1249, par Jean Alleman, seigneur de Césarée, à l'Ordre Teutonique. Ce village porte encore le même nom et se trouve placé sur la route de Mâalia à Safed.

BELETIM (3), casal dépendant du Château du Roi et vendu en même temps que ce fief à l'Ordre Teutonique par Othon, comte d'Henneberg, en 1220. Ce lieu paraît être le même que Belati, village ruiné sur une crête de montagne entre Marianün et Ramah.

BELIDE (4), casal du fief nommé le Maroun et que l'on retrouve facilement dans la bourgade de Bleïdeh.

BELVOIR ou FASSOVE (5), V. Fasoce.

BENE (6), casal cédé par Henri, roi de Chypre, à Jean d'Ibelin en 1253. Probablement le même que

BENNA (7), casal mentionné le 28 janvier 1160 dans un acte de Baudoin III comme faisant partie des dépendances du Château du Roi et qui, en 1226, relevait du fief de Casal Imbert. Ce village, aujourd'hui ruiné, porte encore le même nom et est placé au nord de l'Oued Kerkera.

BERHENNE; ce casal est identifié par le Dr H. Prutz avec Deir Hanna.

BERIS (8), casal des Vénitiens dans le territoire de Tyr, aujourd'hui Ket Beris, à deux kilomètres au sud-est de Seddakïn.

BEROETH (9), casal du territoire d'Acre, appartenant

---

(1) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 378.
(2) *Tab. ord. Theut.*, n° 100, p. 78.
(3) Ibid., n° 53, p. 43.
(4) Ibid., n° 21, p. 19.
(5) Strehelke. *Tab. ord. Theut.*, n° 16, p, 15.
(6) Ibid., n° 105, p. 84.
(7) Strehelke. *Tab. ord. Theut*,, n° 2, p. 2.
(8) Tafel et Thomas, *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 388.
(9) *Cod. Dipl.*, t. I, n° 109, p. 116.

à l'Hôpital et que nous trouvons mentionné dans un acte de l'année 1228; c'est aujourd'hui le village nommé El Beroueh, situé au pied du Tell Beroueh.

BERZEI (1), casal vendu par Othon, comte d'Henneberg, à l'Ordre Teutonique et dont je crois avoir retrouvé le site dans la localité nommée Berzieh.

BETHERON (2); ce casal se composait de vingt charrues de terre, dont quinze appartenaient à l'archevêque de Tyr et les cinq autres aux Vénitiens.

BOFOLEY (3), casal possédé par les Vénitiens dans le territoire de Tyr, aujourd'hui Bofleï.

BROCHEY (4), casal possédé par les Vénitiens dans le territoire de Tyr.

BUCAEL, BOKEHEL ou LE BOUQUIAU (5), casal dans les montagnes entre Terchia et Ramah et qui s'identifie avec le village nommé El Bekea. Un tiers de ce casal relevait du fief de Saint-Georges.

BUSENEN (6), casal voisin d'Acre, mentionné dans un accord intervenu en 1257 entre Anno de Sangerhausen, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique et l'évêque d'Acre. Ce lieu s'identifie avec le village nommé maintenant Abou Senan.

CABOR ou CABOUR (7), petit fief qui devait un chevalier et qui semble n'avoir jamais été composé que du casal de ce nom. Il fut attribué, le 20 octobre 1186, au comte Joscelin, sénéchal du royaume, par le roi Baudoin IV.

La famille qui tenait ce fief en portait le nom et le conserva par la suite.

Rohard de Cabor (8) est mentionné en avril 1179 dans

---

(1) STREHELKE. *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.
(2) TAFEL et THOMAS, *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 384.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) G. de TYR, l. XXI, ch. 27 et *Tab. ord. Theut.*, p. 43.
(6) *Tab. ord. Theut.*, n° 112, p. 91-94.
(7) STREHELKE. *Tab. ord. Theut.* p. 20-34.
(8) Ibid., n° 21, p. 19.

la donation du fief de la Chambrelaine faite au sénéchal Joscelin, par le roi Baudoin IV.

Girard de Cabor souscrit, en septembre 1208, la donation de trois charrues de terre faite aux Teutoniques dans le casal de Saphet, par le comte Othon de Henneberg.

Cabor s'identifie, sans peine, avec le village de Caboul au sud-est d'Acre.

CABRA ou OABRA (1), casal dépendant du fief de Saint-Georges et vendu aux Teutoniques en 1220. Ce lieu doit êtré identifié avec les Karbet Kabrah.

CADES (2), casal du fief de Maroun s'élevant au milieu des ruines de la Kadès des livres saints, dont ce village porte encore le nom.

CAFARDANI (3), casal des Vénitiens dans le territoire de Tyr, que je crois pouvoir identifier avec le village actuel de Kefer Dounïn.

CAFFAR ED BAAL ou CAFAR DABAEL (4), casal possédé par Barthélemy de Caym. Ce lieu se retrouve sans la moindre incertitude dans le village nommé aujourd'hui Tell el Debbaal.

Nous trouvons ce casal encore désigné sous le nom de Queforcabel (5).

CAFERSIE ou CAFFRIASY (6), casal dans le territoire d'Acre, possédé par l'Ordre Teutonique depuis l'année 1196, et qui s'identifie avec le village actuel de Kafer Yasif.

CAMSARA (7), casal relevant du Château du Roi.

CANNA (8), casal des Vénitiens dans le territoire de Tyr; ce village est encore aujourd'hui appelé Kana.

---

(1) STREHELKE. *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.
(2) Ibid. n° 21, p. 19.
(3) *Font. Rer. Aust.*, p. 377.
(4) Ibid., p. 373-378.
(5) Ibid., p. 388.
(6) STREHELKE. *Tab. ord. Theut.*, Ibid., n° 112, p. 25-27-31-94.
(7) *Tab. ord. Theut.*, n° 16, p. 15.
(8) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 388.

CAPHARRA (1), casal relevant du Château du Roi et qui peut facilement être identifié avec le village nommé maintenant Kafra.

CAPHARSONIE ou CAPHARSOME (2), casal du Château du Roi cédé en même temps que ce fief à l'Ordre Teutonique. Ce village existe encore sous le nom de Kefer-Soméa.

CARCARA (3), casal mentionné le 28 janvier 1160 dans un acte de Baudoin III comme dépendant du Château du Roi. En 1256, il relevait de Casal Imbert. Ce village est encore nommé El Kerkera.

CARSILIE (4), casal du Château du Roi cédé en même temps que ce fief à l'Ordre Teutonique.

CASAL IMBERT (5), paraît avoir formé un fief considérable, puisque l'on trouve mentionnés, comme formant ses dépendances en 1256, les cassaux suivants : le Fierge, le Quièbre, la Scebeique, Jason, Kafarneby, Doubeireth, Benna, Sama, Laguille et Carcara. Il était alors possédé par Jean d'Ibelin, sire de Barut. Ce lieu fut, dans la nuit du 3 mai 1232, le théâtre de la défaite de l'armée d'Henri de Lusignan par Richard Filangiéri, maréchal de l'empereur Frédéric II. Le site de Casal Imbert paraît se retrouver à environ 1,800 mètres au sud du Ras Mefscherkeh, à gauche de la route de Tyr à Acre. C'est un tertre couvert de ruines situé au bord du Ouady-Korn et nommé Ei Hamsi. Dans les divers périples de la côte de Syrie contemporains des Croisades, nous trouvons cette localité mentionnée sous le nom de Casal Lampti ou Imbert et la forme moderne semble n'être qu'une altération du premier de ces deux noms. Nous le savons d'ailleurs par Burchard de Mont-Sion, qui écrivait en 1283 que Casal Imbert était à

---

(1) *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.
(2) Ibid., p. 43-47.
(3) Ibid., n° 2, p. 2.
(4) Ibid.
(5) Rey. *Bull. de la Société des Antiq. de France*, 1867, p. 108.

quatre lieues d'Acre, distance coïncidant avec celle qui sépare cette ville des ruines d'El Hamsi.

CASEMIE (la) (1), casal dépendant du douaire de la reine Marguerite, aujourd'hui K[et] el Kasmieh, au pied d'une colline placée sur la rive droite de la rivière et que couronne le Bordj-el Haoua. V. la Kasemye (la).

CASSERA (2), casal du territoire d'Acre nommé maintenant Kesra. Les dîmes de ce casal appartenaient à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat.

CASSIE (3), casal relevant du Château du Roi, aujourd'hui Deir el Kasy.

CAURHAMOS (4), casal qui confinait au sud celui de Maharona.

CHATEAU-NEUF (le) (5), était une forteresse qui commandait la vallée du Nahar Hasbany (haut Jourdain), bâtie par Omfroy III, de Toron, connétable du royaume de Jérusalem en 1179; elle n'eut jamais, bien que formant fief, de seigneurs particuliers. Ce fief fit partie des possessions des seigneurs de Toron, et fut remis, en 1182, par Omfroy IV au roi Baudoin IV, qui donna ce château, ainsi que le Maron, au comte Joscelin.

Ce château, dont les ruines se retrouvent dans le site de Hounin, avait des dépendances considérables dans la vallée du Haut-Jourdain, au nord du lac de Houleh. Le nom d'Hounin est celui sous lequel nous le trouvons désigné dans les historiens arabes des Croisades.

CHATEAU DU ROI (le) (6), forteresse donnant son nom à un fief considérable. L'emplacement de ce château est aujourd'hui occupé par le village de Mâalia. Ce fief

---

(1) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIV, p. 399.
(2) Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 37-64-101.
(3) Tafel et Thomas. *Font. Rer., Aust.*, t. XIV, ibid.
(4) Ibid., t. XIII, p. 376.
(5) *Etude sur l'architecture militaire des Crois.*
(6) *Tab. ord. Theut*, p. 43-44-47-54-76-93-120.

fut cédé en 1220 par Othon, comte d'Henneberg, à l'Hôpital de Notre Dame des Allemans en même temps que la plupart des autres possessions constituant le fief du comte Joscelin.

CHORAT ou LICHORAT (1), casal dans les montagnes près du château de Toron donné en 1115 à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, par Eude de Cheresy ; ce village s'identifie avec les ruines nommées K[et] el Khourah.

CLIL (2), casal relevant du Château du Roi. C'est aujourd'hui une ruine située sur le chemin d'Acre à Kalaat Jeddin et qui porte le nom de Kharbet el Kelil.

COKET ou CASAL BLANC (3), possession de l'Ordre Teutonique dans le territoire d'Acre, aujourd'hui Kouekat.

CONOISE (4), casal possédé par les Vénitiens et dont je crois retrouver le site dans le village de El Kouneiseh à deux kilomètres au sud-est de Deir Kanoun.

DAIRRAM (5), casal dépendant des possessions de Venise aux environs de Tyr et qui était situé dans la montagne; paraît se retrouver dans le village nommé Ed Deirah, au nord de Yanouh.

DANEHYLE (6), casal dépendant du Château du Roi, acquis par l'Ordre Teutonique en 1220. Peut-être K[et] Dânian.

DELEHA (7); ce village dépendait également du même fief.

DERBASTA (8), casal acheté par Geoffroy-le-Tort par

---

(1) Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte*, p. 30-34-46-69-102.
(2) Strehelke. *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.
(3) Ibid., p. 27-34.
(4) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 387.
(5) Ibid., p. 378.
(6) *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.
(7) Ibid.
(8) Ibid., n° 16, p. 15.

FAUCONERIE (la) (1), casal dépendant d'Acre et voisin du Caimont.

FEMOM (2), casal dont un tiers appartenait aux Vénitiens.

FENNES (3), casal vendu par le comte de Henneberg aux chevaliers Teutoniques. Les ruines sont encore nommées K[et] Fannes.

FETONIE (4), casal du territoire de Tyr, appartenant aux Vénitiens.

FIERGE (le) (5), casal du domaine royal, dans le territoire d'Acre. Ce lieu est aujourd'hui nommé el Fergieh.

FOCAI (6), casal du territoire de Tyr appartenant au roi.

FOQUEL et FORAQUYE (7), le même que Farachiem? casaux dont le tiers était possédé par Venise.

FRANS CHASTIAUS (8), voir Montfort.

GABASIE ou GABATYE (la) (9), casal du territoire d'Acre, acheté le 19 mars 1183 de Geoffroy-le-Tor, par Joscelin de Courtenay, puis donné par le roi Henri, en 1253, à Jean d'Ibelin, seigneur de Barut. Ce village se reconnaît dans le nom de El Gabsieh.

GAIFIHA (10), casal des Vénitiens tenu en fief par Vital Pantaléon, et qui se trouvait dans la montagne.

GASTALDIONES (11), casal des Vénitiens, près de Tyr.

---

(1) G. de Tyr, t. II, p. 330-434.
(2) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 378.
(3) *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.
(4) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 387.
(5) Ibid., n° 34, p. 27.
(6) Ibid., p. 373.
(7) Ibid., p. 388.
(8) G. de Tyr, p. 371.
(9) *Tab. ord. Theut.*, n° 16, p. 15 et n° 105, p. 84.
(10) *Font. Rer., Aust.*, t. XIII. p. 375.
(11) Ibid., p. 371.

GEDIN (le) ou IUDIN (1), château situé à quatre lieues au nord d'Acre, nommé aujourd'hui Kalaat Djeddin. Ce château et le village de Merdjel Karoun formaient au douzième siècle le fief de Merdjelcon et du Gedin, qui passa par la suite aux chevaliers Teutoniques. On y trouve encore des restes de fortifications latines.

GEELIN (2), ce casal faisait aussi partie des dépendances du Château du Roi. Ce village existe encore et est appelé de nos jours Jelil.

GELON (3), casal relevant d'Acre et vendu en 1289 par Jean l'Alleman à l'Ordre Teutonique, s'identifie avec le lieu nommé aujourd'hui K[et] Djaloun.

GEZ (4), casal dépendant du Château du Roi, et passé en même temps que ce dernier à l'Ordre Teutonique, en 1120.

GUAFARDUUM (5). Semble par la forme même de son nom indiquer un lieu de péage.

HABELYE ou ABELIN (6), casal du territoire d'Acre, acheté par l'Ordre Teutonique en 1220. Ce village, nommé Abilim, est sur la route d'Acre à Séphorie.

HADAYDON (7), casal voisin d'Acre, mentionné en 1206, dans un acte de Julienne, dame de Césarée. D'après les termes de ce document, ce village me paraît être le même que celui qui, de nos jours, est appelé El Djedeydeh.

HADIA (8), casal très rapproché d'Acre, possédé par Roland Anselme, et qui joua un assez grand rôle dans les divers sièges d'Acre; il doit être identifié avec le village El A'iadieh.

---

(1) *Ass. de Jérus.*, t. II, p. 454.
(2) *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 53.
(3) Ibid., n° 100, p. 78.
(4) Ibid., n° 53, p. 43.
(5) Ibid., p. 388.
(6) Ibid., n° 53, p. 43.
(7) Strehelke. *Tab., ord. Theut.*, n° 40, p. 32.
(8) *Cod. dipl.*, t. I, n° 17, p. 275.

HAMADIE (la) ou DJAMADIE (1), casal mentionné par Et-Quatremere comme possédé par la reine Marguerite. Ce village se retrouve dans le hameau moderne de Djamadieh.

HAMBONABDELECH ou HAINABOU - HABDELECH (2), casal faisant partie du douaire de la reine Marguerite et qui se retrouve dans le site de l'Aïn abou Abdallah.

HANOE (3), casal voisin de Tyr dont deux tiers appartenaient au Temple et le reste aux Vénitiens. Ce village porte maintenant le nom d'Hanaoueh.

HANOSIE (4), casal de Tyr appartenant au domaine des Vénitiens et qui se retrouve dans la localité moderne de Halouzieh.

HARBEEL (5), casal du même territoire également possédé par les Vénitiens, aujourd'hui Aïn Baal.

HASEINIE (la) (6), casal du territoire d'Acre, vendu le 30 avril 1249 à l'Ordre Teutonique par Jean Aleman, seigneur de Césarée. Cette localité paraît s'identifier avec un village ruiné situé dans le Ouady Rajab, nommé K[et] el Hassanieh.

HASYE (7), casal relevant du domaine royal, et dont l'identification avec le village nommé maintenant Aasich ne saurait laisser de doutes.

HERDEY (8), casal du territoire de Tyr, possédé un tiers par les Vénitiens.

HERRIN (9), casal du territoire de Tyr, possédé un tiers par les Vénitiens.

(1) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIV, p. 399.
(2) Ibid., p. 388 et *Orient Lat. Serie Geog.*, t. III, p. 255.
(3) Ibid., t. XIII, p. 372.
(4) Ibid., p. 378.
(5) Ibid, t. XIII, p. 388.
(6) *Tab. ord. Theut.*, n° 100, p. 78.
(7) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 375.
(8) Ibid., p. 388.
(9) Ibid.

HOMEHITE (1), casal dont la moitié appartenait aux Vénitiens.

HOMEIRE (2), casal de Tyr appartenant aux Vénitiens et que possédait en fief Roland Contarini.

HOMESIE (3), casal de Tyr dont un tiers appartenait à Venise. Probablement K[et] el Hamsieh, à l'ouest de Kanah.

HORFEIS ou HOURFEX (4), casal vendu en 1183 par Geoffroy-le-Tort à Joscelin de Courtenay. C'est aujourd'hui le village de Harfisch.

HYANOZ (5), casal dépendant de Tyr et possédé par les Vénitiens. Ce village est encore nommé Yanous.

JALIN (6), casal mentionné comme relevant du Château du Roi, dans un acte de Baudoin III, le 28 janvier 1160. Ce lieu paraît s'identifier assez bien avec les ruines nommées Djaloun.

JEBETZA (7), casal du territoire d'Acre donné à l'Hôpital en 1127, par Ayralde Barbe, aujourd'hui Bir-Dschedra.

JESCE (8), casal donné en 1183 à Joscelin de Courtenay par Baudoin IV, roi de Jérusalem.

JETH (9), casal du territoire d'Acre, sujet d'une contestation en 1200 entre Aymarus Monacus, patriarche de Jérusalem, et Guillaume de l'Amandelée. Ce village est, je crois, le même qui est encore nommé Gith.

JHARON ou JASON (10), casal des environs d'Acre

(1) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII p. 378.
(2) Ibid., t. XIII, p. 374.
(3) Ibid., p. 388.
(4) *Tab. ord. Theut.*, n° 16, p. 15.
(5) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 388.
(6) *Tab. ord. Theut.*, n° 2, p. 2.
(7) *Cod. dipl.*, t. I, n° 12, p. 13.
(8) STREHLKE. *Tab. ord. Theut.*, n° 17, p. 16.
(9) Ibid., n° 87, p. 30.
(10) Ibid., n° 105, p. 84.

donné à Jean d'Ibelin en 1253, par Henri, roi de Chypre et de Jérusalem; c'est aujourd'hui le village de Iathoun, dans l'ouad el Mafchour.

JHANIE (1), casal du territoire de Tyr, possédé par le roi et dont les ruines se retrouvent de nos jours dans le K$^{et}$ el Yanouieh.

JOIE (2), casal des Vénitiens que j'ai identifié avec le village moderne de Djouaya.

KABRIMKA, voir QUABRIQUE (3), casal relevant du fief du Maron et dont le site se retrouve dans le village de Kabrika.

KAFARNEBY, village relevant de Casal Imbert, aujourd'hui K$^{et}$ Kefer Naby.

KASEMYE (la) ou LACASSOMIE (4), casal du domaine royal, réclamé par les Vénitiens, qui prétendaient qu'il leur appartenait C'est aujourd'hui le K$^{et}$ el Kasmieh.

KEMELIE (5), casal relevant du fief de Saint-Géorges de Labaène, cédé aux Teutoniques par Othon, comte d'Henneberg, et dont je crois retrouver le site dans le lieu dit Djemlet el Baneh au sud-est du village de Saint-Georges.

LABASSE (6), casal du territoire d'Acre, donné à l'Ordre Teutonique au mois d'octobre 1200 par le roi Amaury II; ce village existe encore et porte le nom de El Bassa.

LABOSORIE (7), casal des Vénitiens dans le territoire de Tyr; ce village est aujourd'hui appelé Bazourieh.

LAGUILLE. V. AGUILLE, p. 471.

LAHAYA (8), casal du territoire de Tyr, cité par Mar-

(1) TAFEL et THOMAS. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 376.
(2) Ibid.
(3) STREHLKE. *Tab. ord. Theut.*, n° 19, p. 19.
(4) Ibid., p. 389.
(5) Ibid, n° 57, p. 47.
(6) Ibid., p. 94.
(7) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 38.
(8) Ibid., p. 388.

sile-Georges Bayle de Venise, en 1242, au nombre de 100, dont les Vénitiens possédaient le tiers. Maintenant el A'ïa près de Sedakieh.

LAHARE (1), casal dépendant du fief de Maroun, que le D[r] Prutz identifie avec le village de Haris.

LAHEMEDIE (2), casal du territoire de Tyr possédé par les Vénitiens.

LAIARODIE (3), casal de Tyr, revendiqué par les Vénitiens, aujourd'hui K[et] Iaroudieh. Le même que Djaroudieh.

LANAHEMINE (4), casal du territoire de Tyr, possédé par les Vénitiens.

LANAHIE ou LANOYE (5), casal voisin d'Acre, cédé aux Teutoniques par l'Hôpital de Saint-Jean.

LAREMEDIE (6), possédé pour un tiers par les Vénitiens.

LASACHYE (7), casal du territoire de Tyr.

LASAHEPHIE (8), casal du territoire de Tyr, dont un tiers appartenait aux Vénitiens.

LEBEYNE (9); ce casal, cédé à l'Ordre Teutonique par Othon, comte d'Henneberg, paraît se retrouver dans le village nommé el Beheineh.

LEMEZERA (10), casal dépendant du fief de Saint-Georges et vendu aux Vénitiens en 1220. Ce village n'existe plus et devait être retrouvé sous le nom de Mezraah.

---

(1) *Tab. ord. Theut.*, n° 19, p. 21.
(2) *Font. Rer. Aust.*, p. t. XIII, 388.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) *Tab. ord. Theut.*, p. 10.
(6) Ibid., p. 388.
(7) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 378.
(8) Ibid., p. 388.
(9) *Tab. ord. Theut.*, n° 57, p. 47.
(10) Ibid., n° 53, p. 43.

LIAVUM (1), casal relevant du Toron et qui, d'après le texte où il est mentionné, devrait peut-être s'identifier avec les ruines nommées K[et] el Yâdhoûm.

MAHALEBFET (2), casal des Vénitiens près de Tyr.

MAHALLIA ou MAHALLIE (3), casal des Vénitiens situé dans les montagnes, aujourd'hui K[et] El Malliya.

MAHAROUN (le) (4), fief assez considérable qui devait trois chevaliers à la défense du royaume. Ce village porte encore de nos jours le même nom. On y voit encore les ruines d'un petit château du moyen âge, le même que le Maron (Kalaat Maroun). (V. p. 489.)

MAHAROUNA (5), casal des Vénitiens pour un tiers, et relevant, pour le reste, du domaine royal. Ce village porte encore de nos jours le même nom.

MANUET (le) ou MANUETH, était situé au sud-ouest de Casal Imbert. Le site de la bourgade et du château qui donnèrent leur nom à ce fief s'identifie avec les ruines appelées El Menaouat que M. Guérin a trouvé à l'ouest de Boubarieh.

MARAQUE (6), casal des environs de Tyr, qui appartenait aux Vénitiens, et dont le site se retrouve dans le village moderne de Mâarakeh.

MARFOUF ou MABOUC (le) (7), casal appartenant au douaire de la princesse Marguerite, dame de Tyr; c'est le même que le Babouc.

MARON (le); deux fiefs ont porté ce nom. Ils étaient très voisins l'un de l'autre.

Le premier, qui releva toujours des seigneurs de Toron, comprenait les huit casaux suivants, que j'ai presque tous identifiés.

---

(1) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 376.
(2) Ibid., p. 389.
(3) Ibid., p. 372.
(4) *Ass. de Jérusalem*, t. I, p. 423.
(5) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 376.
(6) Ibid., p. 389.
(7) Ibid., p. 399 et *Orient Lat. Serie geog.*, t. III, p. 253.



Le Maron, qui donnait son nom au fief, Quabriquem, Belide, Cades, Lahare, Mees et les deux Megeras.

Ce fut en 1180 que Omphroy IV de Toron céda par échange, au roi Baudoin IV, le Maron et les autres fiefs qu'il possédait, comme le Château-Neuf et Belinas.

Nous savons que le 24 février 1182 ce prince donna au comte Joscelin, son oncle, le Maron et le Château-Neuf, en échange de la terre de Saint-Elie et de plusieurs casaux. Puis, il lui confirma de nouveau cette donation le 21 octobre 1186.

Par suite du mariage d'Agnès, fille du comte Joscelin, les divers fiefs de ce dernier passèrent dans la famille de l'Amandelée, et nous voyons, le 7 juillet 1244, Jacques de l'Amandelée céder la moitié du Maron à l'Ordre Teutonique.

MARON (le); le second fief nommé le Maron paraît se retrouver dans un petit château du moyen âge, nommé aujourd'hui Kalaat Maroun et dans le casal du même nom; ce fief relevait de Tyr et ses dépendances confinaient aux casaux d'Andrequisse ou Andrecife, aujourd'hui Deir Kiffa, de Niha, qui porte encore le même nom, et enfin de Torciase.

Ce casal fut donné, en juillet 1269, à l'Hôpital Saint-Jean, par Philippe de Montfort, seigneur de Tyr,

Selon toutes probabilités, c'est de ce fief qu'était seigneur Renier de Maron, chevalier mentionné par Guillaume de Tyr en 1179 (1).

MARON (2), casal possédé par Gui de Scandelion et qui se retrouve dans le village du même nom.

MEBLIE (3), casal relevant du fief de Saint-Georges et dont le site paraît se retrouver dans les ruines nommées Kharbet Mebleh.

Sur une colline dominant ces ruines se voient les restes

---

(1) G. de Tyr, p. 1053.
(2) *Hist. arabes des Croisades*, t. XIII, p. 374.
(3) *Tab. ord. Theut.*, t. LIII, p. 43.

d'un poste militaire du moyen âge, nommé aujourd'hui Kasr Meblieh.

MECYA (1), bourgade voisine du Château-Neuf (Hûnïn) et dépendant de ce château. Ibn Djobaïr qui visita cette localité en 1184, constate la bonne intelligence qui régnait alors dans cette région entre les Francs et les Musulmans. Ce village s'identifie, sans peine, avec les Kharbet Meïzeh, village ruiné sur la rive droite du Nahar El Hasbany près du Djïser er Rhadjar.

MÉES (2), casal dépendant du fief du Maron et qui existe encore sous le nom de Meïs.

MEGEDEL; v. MIGEDEL (3).

MEGERAS (les deux) (4), casaux appartenant également au fief du Maron. La position de ces deux localités n'est pas encore déterminée.

MEHLEP (5), casal faisant partie du douaire de la reine Marguerite, aujourd'hui Mahlab.

MELEKIEH ou MELEQUIE (6), casal voisin de Tyr et faisant partie du domaine royal. Ce village existe encore et porte maintenant le nom de Mâalik.

MERGECOLON (7), casal des environs d'Acre, qui, après avoir formé un fief avec le Gedin, fut possédé par l'Ordre Teutonique, et qui s'identifie avec le village de Mejdel Karoun.

MESEREFE (la) (8), casal du territoire d'Acre, donné en fief à Jean d'Ibelin, seigneur de Barut, au mois d'octobre 1253, par Henri, roi de Chypre et de Jérusalem.

---

(1) *Hist. arab. des Croisades*, t. III, p. 446.
(2) *Tab. ord. Theut*, n° 21, p. 19.
(3) Ibid., p. 378.
(4) Ibid., n° 21, p. 19.
(5) *Font. Rer. Aust.*, t. XIV, p. 399.
(6) Ibid., p. 372.
(7) *Tab. ord. Theut.*, p. 78.
(8) Ibid., n° 105, p. 84.

C'est aujourd'hui un village ruiné du nom de Kᵉᵗ Mescherfi.

MESSORIA (1), casal possédé en 1178 par l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion.

MICHEL SERQUEY, casal de Tyr, jadis possédé par les Vénitiens, et qu'ils perdirent par la négligence du Baile Dominique Acotanto. S'agit-il ici d'un nom d'homme ou d'un nom de lieu ? ? ?

MIGEDEL ou MIGAIDEL (2), casal voisin de Tyr, donné à l'Hôpital en 1260 par Philippe de Montfort, prince de Tyr (3). Ce village se voit encore et porte le nom de Mejdel.

MIMAS ou AMIMAS (4), casal à trois milles d'Acre. Ce village est aujourd'hui nommé Tell Mimas et se trouve au sud de Kouekat.

MISSOP (5) ; ce casal, qui était situé dans le territoire d'Acre, fut donné, en 1200, par le roi Amaury II, aux Teutoniques. Ce lieu est à présent nommé El Massoub.

MONTFORT (6), château possédé par l'Ordre Teutonique dont il formait le principal établissement. Cette forteresse est aujourd'hui nommée Kalaat Krein. C'est ce même château que nous trouvons désigné sous le nom de Koraïn dans les *Historiens arabes*. Il paraît encore être identique à la forteresse que le continuateur de Guillaume désigne sous le nom de Frans Chastiaus (7).

MYARI (8), casal du territoire d'Acre, possédé en 1878 par l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion de Jérusalem. Ce village est encore nommé Miar.

---

(1) Charte inédite.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 139, p. 169.
(3) *Font.*, *Rer. Aust.*, t. XIII, p. 388.
(4) *Cart. St-Sépulcre*, n° 72, p. 45.
(5) *Tab. ord. Theut.*, p. 94.
(6) *Etude sur l'archit. militaire des Crois.*
(7) *Cont. de G. de Tyr*, p. 371.
(8) Charte inédite.

NABATIGE (1), casal vendu à l'Ordre Teutonique en 1249 par Jean Aleman, seigneur de Césarée.

NEF (2), casal vendu à l'Ordre Teutonique en 1249 par Jean Aleman, seigneur de Césarée. C'est aujourd'hui le village de Nahef.

NIHA ou NEA (3), casal indivis entre le domaine royal et les Vénitiens. Ce village porte encore aujourd'hui le même nom.

NOIE (4), casal dont la moitié faisait partie du fief nommé Château du Roi, et qui fut vendu à l'Ordre Teutonique par Othon, comte de Henneberg; c'est peut-être le même que Yanouha près Malio.

NOIRE GARDE (5), lieu voisin du Château-Neuf (Hounin), et d'où l'on apercevait Belinas. C'est là que vint camper, en 1157, le roi Baudoin III quand il vint secourir cette ville assiégée par Nour-ed-din. Ce lieu paraît être la source nommée Aïn Belatha dans la vallée du Bahr-el-Houleh (lac Samakhonite).

NOSÉOQUIE (6), casal relevant du Château du Roi et passé comme tel à l'Ordre Teutonique.

QUABRIMKA (7), casal appartenant au fief de Maroun, et qui porte encore le nom de Kabrikah. (V. p. 486.)

QUAFARBOLE (8), casal dépendant d'Acre.

QUAFRENEBIT (9), casal voisin d'Acre, donné à Jean d'Ibelin par Henri, roi de Chypre, le même que Kafarneby. (V. p. 486.)

QUEFORCABEL, v. CAFFAR ED BAAL.

---

(1) *Tab. ord. Theut.*, n° 100, p. 84.
(2) Ibid., n° 100, p. 78.
(3) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 389.
(4) *Tab. ord. Theut.*, n. 53, p. 43.
(5) G. de Tyr, l. XVIII, ch. 15.
(6) *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.
(7) Ibid., n° 21, p. 19.
(8) *Cont. de G. de Tyr*, p. 204.
(9) *Tab. ord. Theut.*, n° 105, p. 84.

QUIEBRE (le) (1), casal dépendant du même territoire et donné à Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth, au mois d'octobre 1253 par Henri, roi de Chypre et de Jérusalem. Ce lieu s'identifie avec El Kabreh.

RAHEB (2), casal relevant du Château du Roi, passé avec lui en la possession de l'Ordre Teutonique. Ce village porte encore le même nom.

RAINEMONDE, casal voisin de Doc, mais dont le site ne nous est pas exactement connu.

RAMADIE (3), casal des Vénitiens donné en fief à Roland-Contarini.

RASABDE (4); ce village dépendait du Château du Roi. Je crois en avoir trouvé le site dans les ruines nommées aujourd'hui K[et] Abdeh ou K[et] Ras Abbad.

RASHELAM ou RASALAME (5), nom sous lequel nous trouvons désignées les fontaines voisines de Tyr, nommées aujourd'hui Ras el Aïn. Ce casal fut donné aux Pisans en 1187 (6).

RECORDANE (7), village situé sur un tertre près des sources du Bélus. Ce lieu est encore nommé de nos jours Tell Kourdaneh. Les moulins de ce village, plusieurs fois cités dans les chartes, sont encore reconnaissables.

RESCONANY (8), casal de Tyr revendiqué par les Vénitiens en 1242, aujourd'hui Reschkenaneh ou Reschconanïn, petit hameau habité par des Motoualis.

ROCIS (9), casal relevant du Château du Roi, me paraît être le village de Roueiss, à l'ouest de Kabou.

---

(1) *Tab. ord. Theut*, n° 105, p. 84.
(2) Ibid., n° 53, p. 43.
(3) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 387.
(4) *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.
(5) Tafel et Thomas, *Font. Rer. Aust.* t. XIV, p. 399.
(6) *Dipl. Pisani*, p. 399.
(7) Marin. Sanut. *Sec. Fidelium Crucis*, l. III, p. 12, ch. XII, p. 212.
(8) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 388.
(9) *Tab. ord. Theut.*, n. 53, p. 43.

SAFRAN (le) (1), casal à trois lieues d'Acre, sur la route de Séphorie, où existait une église de Saint-Jean dont on voit encore les ruines et qui était considérée comme un lieu de pèlerinage en grande vénération au douzième siècle. C'est aujourd'hui le gros village de Schepha amar.

SAGNOMIE (2), casal possédé en fief par Gauthier Morel et qui confinait à l'est celui de Maharouna.

SAHAPHIE (3), casal voisin de Tyr et appartenant au roi.

SAHASIE (4), casal de Tyr, possédé par les Vénitiens.

SAHONYE (5), casal de Tyr, possédé par les Vénitiens.

SAINT-ERINE (6), casal du territoire de Tyr et appartenant au Saint-Sépulcre. Position inconnue.

SAINT-GEORGES DE LABAÈNE (le fief de) (7). Saint-Georges de Labaène était une grosse bourgade située entre Acre et Saphet et qui donnait son nom au fief dit de Saint-Georges que l'on trouve souvent mentionné dans les *Assises de Jérusalem*. On y voyait au temps des Croisades une abbaye de moines noirs dont le site est désigné sous le nom de Deïr el Assad. Cette localité se retrouve dans le village moderne de El Baneh.

M. Guérin y a trouvé les restes d'une belle église du treizième siècle.

Un oualy, qui s'élève sur une colline dominant le village est aujourd'hui nommé Naby el Khoudr ou Saint-Georges. D'après une tradition locale, El Baneh serait le lieu de naissance du saint. Au temps de la domination franque en Syrie, le fief de Saint-Georges devait dix chevaliers à la

(1) Vogüé. *Eglise de Terre-Sainte*, p. 449.
(2) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 377.
(3) Ibid., p. 372.
(4) Ibid., p. 387.
(5) Ibid., p. 388.
(6) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 29, p. 37.
(7) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 389.

défense du royaume et comprenait les huit casaux de Arket, Yanot, Meblie, Saphet, Lemezera, j'ai pu établir l'identification de chacun de ces casaux avec des localités modernes; Arket se retrouve dans Yerka; Yanot dans Yanoua; Cabra dans les Kharbet Kabrah; Meblie dans Kharbet Mebleh; Boukel dans Bekea. Kémelie enfin me paraît devoir être recherchéé dans Djemelet el Baneh. La bourgade de Saint-Georges fut abandonnée et démolie par les Francs le 22 juin 1271 (1).

SAMAH (2), casal voisin d'Acre, donné à Jean d'Ibelin en 1253 par Henri, roi de Chypre et de Jérusalem, dont le site se retrouve, au bord de l'ouad Kerkera, dans les K[et] Semah.

SAMOHETE (3); ce casal faisait partie des dépendances du Château du Roi et fut acquis en même temps que ce fief par les chevaliers Teutoniques. Ce village porte aujourd'hui le nom de Es Semouhy. D'après Prutz, ce serait Soukmata.

SAPHET (le) DES ALLEMANDS, casal voisin du Saphran, aujourd'hui K[et] Safta el Hadi.

SAPHET (4), dépendance du fief de Casal Imbert; dans certains actes, ce casal est désigné sous le nom de Sapher.

SAPHET LE CATHAMON (5); ce village dépendait de la seigneurie du Toron; il passa à l'Hôpital. Ce village devrait peut-être s'identifier avec les K[et] el Katamoun, où se voient des ruines d'un fort.

SARDENAS (6), casal possédé dès l'année 1130 par l'abbaye de Josaphat, qui passe ensuite à celle de Mont-

---

(1) Marin. SANUT. *Secreta Fid. crucis ap.. Bongars*, p. 224.
(2) *Tab. ord. Theut.*, n° 105, p. 34.
(3) Ibid., n° 53, p. 43.
(4) *Rech. sur la dom. des Lat. en Orient*, p. 88.
(5) *Tab. ord. Theut.*, p. 60-66.
(6) DELABORDE. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 45-101.

Sion qui le possédait en 1178, mais dont l'abbaye de Josaphat conservait encore les dîmes en 1255, aujourd'hui Zerdena (1).

SAUROEL FOCA (2), casal dépendant du fief du comte Joscelin et qui paraît s'identifier avec le village en ruines nommé, de nos jours, Serouh-el-Foka.

SCANDELION (le) (3), château voisin de Tyr, élevé par le roi Baudoin I[er] sur le site de l'antique Alexandroschène, fut donné en fief à une famille; cette dernière en prit le nom et a fourni un chapitre aux *Lignages d'Outre-Mer*. Il était compté au nombre des douze fiefs secondaires du royaume.

Ibn Djobaïr s'y arrêta en 1184 et nous apprend que la bourgade qui en dépendait était entourée de murailles (4).

SEBEQUE (la) ou SEEBEIQUE (5), casal donné par Henri, roi de Chypre et de Jérusalem à Jean d'Ibelin, sire de Baruth et affermé par ce dernier aux chevaliers Teutoniques en 1256. Ce lieu se retrouve dans les K[et] Esbekeh ou esch-Schoubeikeh.

SEDEQUIE (6), casal de Tyr possédé par les Vénitiens et dont on reconnaît le nom dans le village moderne de Sedakîn.

SEDIM ou SIDIM (7), casal du domaine royal, situé dans les environs de Tyr, et sur lequel les Vénitiens élevèrent des prétentions en 1242; aujourd'hui K[et] Siddin, au nord de Tyr et au bord de la mer.

SEDINUM (8), casal voisin de Tyr, mentionné en 1195 dans un acte de donation à l'Hôpital de Notre-Dame des

---

(1) Charte inédite.
(2) Ibid., n° 16, p. 15.
(3) *Fam. d'Outre-Mer*, p. 427.
(4) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 451.
(5) Ibid., n° 105, p. 84.
(6) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 338.
(7) Ibid., p. 359.
(8) *Tab. ord. Theut.*, n° 31, p. 26.

Allemands. Le D[r] Prutz a identifié ce village avec le hameau moderne de Châadineh, au nord-ést de Tyr.

SEISOR (1), casal du territoire d'Acre, vendu le 30 avril 1249 par Jean Aleman, seigneur de Césarée, à l'Ordre Teutonique. Ce village paraît s'identifier avec celui de Seidjour près de Ramah, sur la route d'Acre à Safed.

SEROUH (2); ce casal faisait partie des dépendances du Château du Roi. C'est le village moderne de Sourouh.

SESQUARA ou ZESQUARA (3), casal du domaine royal, sur lequel Hugues, roi de Chypre et de Jérusalem assigna, en 1217, des redevances en blé, en vin, et en orge, à l'Ordre Teutonique.

SOAFFI (4), casal de la partie du territoire de Tyr possédé par les Vénitiens, et tenu en fief par Roland Contarini.

SOHAFIN (5), casal de Tyr appartenant à la République de Venise. Probablement le même que le précédent.

SOPHIE (6), casal dépendant du Château-Neuf, vendu au comte Joscelin par Petronille, vicomtesse d'Acre. Le même que Supheye.

SOQUOLLYE (7),

SOROVE, voir SEROUH (8).

SUBBEIBE ou l'ASSEBEIBE, aujourd'hui Subeibeh. V. Belinas.

SUPHEYE (9), casal du Château du Roi, et passé comme tel à l'Ordre Teutonique. Je crois avoir retrouvé

---

(1) *Tab. ord. Theut.*, n° 100, p. 78.
(2) Ibid., n° 53, p. 43.
(3) Rey. *Rech. sur la dom. des Lat. en Orient*, p. 25.
(4) *Font. Rer. Aust.*, p. 374.
(5) Ibid., p. 377.
(6) *Tab. ord. Theut.*, n° 11, p. 5.
(7) *Font. Rer. Aust.*, t. I, p. 388.
(8) *Tab. ord. Theut.*, n° 16, p. 15.
(9) Ibid., n° 53, p. 43.

le site ce village : c'est un tertre couvert de ruines nommé Saphaha ou Schafaïeh, et qui est au nord de Kabon.

SZORCORUM (1), casal dépendant de Tyr et possédé par les Vénitiens, je l'ai identifié, il y a quelques années, avec Zourkaya.

TABARIA (2), casal dépendant du Château du Roi, et que nous trouvons mentionné dans un acte de Baudoin III, du 28 janvier 1160. Le site de ce village se retrouve dans les ruines du même nom qui se voient sur la rive droite du Ouady Krein.

TARPHILE (3), casal relevant du Château du Roi.

TAYEREBIKA (4), casal relevant du Château du Roi, passa en même temps que ce fief aux Teutoniques. C'est aujourd'hui le village de Tarbiga.

TAYERETRAME ou THEIRETENNE (5), casal voisin de Tyr, possédé en tiers par les Vénitiens et les deux autres par le roi; dans la suite, il fut réuni au Château du Roi. Se retrouve, je crois, dans les ruines nommées Tetramy (6).

TERFALSA ou TAHIREFELSE (7), casal du domaine royal dans le territoire de Tyr. Ce nom paraît se retrouver dans celui du village de Terharfa.

TERREBRESHA (8), casal dépendant du comte Joscelin de Courtenay, paraît devoir être identifié avec les ruines nommées Daribressou.

TERRETRAME (9), casal du fief du comte Joscelin, qui paraît bien être le même que Tayeretrane.

TERSYHA ou TORSIA (10), casal relevant du Château

(1) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 388.
(2) STREHLKE. *Tab. ord. Theut.*, n° 2, p. 2.
(3) Ibid., n° 53, p. 43.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 374.
(7) Ibid., n° 16, p. 15.
(8) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 373-376.
(9) *Tab. ord. Theut.*, n° 16, p. 15.
(10) Ibid., n° 53, p. 43.



du Roi et acquis en 1220 d'Othon, comte de Henneberg, par l'Ordre Teutonique. Ce village porte encore le nom de Terchiha.

TEYRFEBNE-THAERISIBENA ou DARZEBENE (1), casal dans le territoire de Tyr, possédé en 1146, par le roi Baudoin III, revendiqué en 1242 par les Vénitiens, et qui doit être identifié avec le village nommé Their Zibna (2).

THALABIE (3), casal de la banlieue de Tyr, auprès de l'Aqueduc. Il était possédé par le seigneur de Sayette et paraît s'identifier sans peine avec le site de Tell Habëisch, nommé aussi, depuis quelques années, Reschidieh. Ce casal fut donné en 1187 aux Pisans (4).

TERRE DE PHILIPPE LE ROUX (la), le fief que nous trouvons mentionné sous ce nom, dans les *Assises*, comme devant au roi le service de deux chevaliers; ce fief paraît se retrouver dans les casaux de Arabia et de Zekkanin.

La possession de ces deux casaux fut confirmée le 3 juillet 1174 à Philippe le Roux par le roi Baudoin IV.

Nous savons que sa fille Isabelle les apporta par mariage dans la famille Barlais, dont un des membres, marié à Agnès de Margat antérieurement à 1217, portait le titre de seigneur d'Arrabe.

TELL EL MASCHOUKA (5), tertre très voisin de Tyr, où vint camper le roi Baudoin Ier en 1108, aujourd'hui Tell Maschkouk.

TOLLIFIF (6), casal confinant celui de Mejedel et dont un tiers était possédé par les Vénitiens.

TORCIASE (7), casal dépendant du Maroun.

TORON (le), forteresse élevée par Hugues de Saint-

---

(1) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 60.
(2) *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 388.
(3) Ibid., p. 369.
(4) *Hist. arabes des Croisades*, t. I, p. 259.
(5) *Dip. Pisan*, p. 101.
(6) Ibid., p. 378.
(7) *Cod. dipl.*, t. I, p. 266.

Omer; elle formait, après les quatre grandes baronnies, la seigneurie la plus considérable du royaume.

Outre le fief du Toron proprement dit, elle comprenait encore, comme dépendances, ceux du Maron, du Château-Neuf, de Subbeïbe ou l'Assebebe.

Les seigneurs qui le possédaient occupèrent constamment les grandes charges du royaume.

J'ai décrit les restes de ce château dans mon étude sur l'*Architecture militaire des Croisades.*

L'église du Toron était placée sous le vocable de Notre-Dame et servait de lieu de sépulture aux seigneurs.

La communauté juive fixée dans la bourgade du Toron était alors une des plus nombreuses de la Palestine.

J'ai dit quelques mots des énormes revenus de cette seigneurie dans le chapitre consacré à l'étude des finances des principautés latines.

TOR (la) DE L'OSPITAL (1), casal des Hospitaliers de Saint-Jean, situé près de Tyr. Ce village est nommé aujourd'hui El Bordj; c'est le même que nous trouvons désigné par les historiens arabes du quinzième siècle, sous le nom de Bordj el Asbetar.

TREFILE, voir TARPHILE, casal contigu au château de Montfort.

TURON (2), casal voisin d'Acre, mentionné en 1175, dans un acte de Baudoin, roi de Jérusalem. Peut-être Tell el Kisan ?

TYR (3); les descriptions laissées par les historiens des Croisades prouvent quelle était l'importance de Tyr au douzième et au treizième siècles. Le rôle considérable de cette ville au temps de la domination franque en Terre-Sainte est trop connu pour que j'aie à en parler ici. La destruction qui suivit sa prise par les Sarrasins en fit un monceau de ruines dont les villes voisines tirent, depuis des siècles, les matériaux nécessaires à leurs constructions.

(1) *Orient. Lat. Serie Geog.*, t. III, p. 255.
(2) *Cod. dipl.*, t. I, n° 139, p. 169.
(3) Ibid., p. 245.



Il faut maintenant traverser un ou deux mètres de décombres et de sable pour retrouver la ville de Guillaume de Tyr.

Son histoire et sa topographie, durant l'antiquité, ont été, en France, l'objet de travaux importants, notamment de la part de MM. Renan, de Bertou et Poulain de Bossay.

A la suite de la prise de Jérusalem, par Salah-ed-din, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, Tyr fut la seconde ville du royaume latin, Acre en étant devenue la capitale.

La presqu'île occupée par la ville dont je vais tenter l'étude mesure moins de onze cents mètres dans sa plus grande longueur, sur une largeur maxima n'excédant pas six cents, entre la mer et la triple ligne de murailles élevée sur l'isthme sablonneux qui relie Tyr au continent.

Le port du moyen âge est situé au nord de la ville. Il a remplacé le port dit Sidonien, et consiste en une baie fermée à l'ouest et au nord-est par deux jetées élevées sur des fondements antiques. Il était défendu par trois tours dont une subsiste encore (1).

Voici la description que donne de ce port et de la rade dont il est précédé le pèlerin Théodoricus en l'année 1182 :

« Duplici portu, sicut et Accaron. (Acre) insignitur interius civili, exterius disposito, peregrino navium comitatu, inter ipsos autem portus binæ in altum prominent turres ingenti saxorum mole compactæ catenam maximam de ferra fabricatam pro janua continentes intrandi et exeundi facultatem sicut clausa adimit, ita reserata concedit. » (2)

Ce texte confirme l'opinion que j'émettais dans mon *Etude sur l'Architecture Militaire des Croisés, en Syrie*, quand je disais qu'au temps de la domination latine, les grands navires armés devaient demeurer dans les avant-ports (3).

Ici, cet avant-port formant rade est déterminé par une chaîne de récifs partant de l'extrémité nord de la presqu'île.

---

(1) *Cont. de G. de Tyr*, chap. III, p. 108.

(2) Théodoricus. *De Locis. Sanctis Ed Tobler*, p. 111.

(3) *Etude sur l'Architec. milit. des Crois.*, p. 165.

Ibn Djobaïr, qui vint à Tyr en 1184, décrit, en ces termes, les établissements maritimes qui nous occupent : « Les murs de la ville l'enceignent de trois côtés et des voûtes de maçonnerie enferment le quatrième..... l'installation est à la fois plus complète, meilleure et mieux arrangée que celle du port d'Acre (1). »

On trouve, au tome XIII des *Fontes Rerum Austriacarum*, la mention d'un arsenal maritime paraissant avoir été situé au fond de ce port, et que le bailli des Vénitiens, Marsiles Georges, désigne sous le nom de Arsena Regis. Cet arsenal, dont il ne subsiste plus de vestiges, devait, selon toute probabilité, occuper le quatrième côté de ce port (2).

Une ligne de murailles flanquées de tours carrées partant de la naissance de la jetée occidentale et suivant l'escarpement du rocher à l'ouest et au sud, formait sur ces deux faces la défense de la ville. Ces ouvrages ont laissé des traces assez facilement reconnaissables.

En 1200, un tremblement de terre ayant renversé les murs de Tyr, ces défenses furent reconstruites avec l'argent envoyé d'Occident. Elles devaient présenter une grande analogie avec les ouvrages, de même nature, que nous voyons, encore, au château de Tortose et à celui d'Athlit, élevés à la même époque.

Les bases des tours correspondant aux Nos 7, 8 et 11 du plan de M. de Bertou sont encore très visibles et des restes de blocage permettent de retrouver exactement le tracé des courtines qui reliaient entre elles les bases des tours.

Des restes de magasins et des citernes construits en béton, ainsi qu'un petit escalier, et, un peu en retrait, vers le sud, un arceau dépouillé de son parement de grand appareil, se voient encore.

La base de la tour qui formait l'angle sud-ouest des défenses de la ville subsistait encore en 1858. A l'extrême pointe du récif sur lequel elle est assise existent quelques

---

(1) *Hist. Arabes des Croisades*, t. III, p. 454.

(2) Tafel et Thomas. *Ap.*, *Fontes. Rer. Austr.*, t. XIII, p, 367.

enrochements de béton ; puis, le long du rocher, on remarque une entaille destinée à servir de lit à la première assise du rempart.

Les traces du blocage dont ce mur était fait à l'intérieur se retrouvent jusque vers la tour, et quelques gros blocs restés en place permettent de reconnaître qu'ici le revêtement était en grand appareil taillé à bossage, comme dans les murs de Tortose et dans ceux d'Athlit.

Quand, au mois d'octobre 1857, je visitai pour la première fois les ruines de Tyr, je vis encore, de ce côté, trois bases de tours barrelongues.

On sait, par une charte, qu'une poterne située derrière la maison de l'Hôpital, à Tyr, et s'ouvrant dans cette partie des murs fut cédée à Philippe de Montfort en 1269.

Une triple ligne de murailles, de hauteurs différentes, barrait la presqu'île ; le dernier rempart était, dit Burchard de Mont-Sion, épais de 22 pieds et muni de 12 tours (1).

Le passage suivant de l'un des actes contenus dans le *Cartulaire du Saint-Sépulcre* donne à penser qu'un espace assez grand séparait ces diverses murailles, puisqu'il existait des jardins entre ces lignes de défense.

« Unum ortum, qui est inter murum et ante murali Tyri ex parte maris (2). »

Il est donc probable que les jardins, qui se voient dans un enfoncement, au milieu des sables, au pied de la tour dite des Maugrebins, reste indiscutable de la seconde enceinte, sont les derniers vestiges de ceux dont il vient d'être question, et qu'ils marquent l'intervalle qui séparait les deux lignes de défense.

Le massif de maçonnerie reconnu successivement par MM. de Berton et Renan nous donne un précieux jalon pour déterminer le point où s'élevait la troisième muraille qui formait la première ligne vers les dehors de la place.

---

(1) Burch. de Mont-Sion. *Ap. Laurent*, p. 24-25.
(2) *Cart. Saint-Sépulcre*, n° 144, p. 262.

Guillaume de Tyr, Wilbrand d'Oldenbourg et Burchard de Mont-Sion parlent des trois murailles défendant Tyr vers l'est, dans des termes identiques; seulement, le dernier de ces écrivains ajoute : « Quibus etiam turribus continuatur arx civitatis munitissima habens quinque turres fortissimas. »

Un de ces remparts était précédé d'un fossé large et profond traversant l'isthme dans toute sa largeur et dans lequel on pouvait introduire l'eau de la mer.

Nous lisons dans la relation du pèlerin Théodoricus (1) que deux portes seulement donnaient accès dans la ville par des détours très compliqués au milieu de ces défenses. L'une était nommée porte de Sagette (2).

Jean Poloner (3) dit qu'en 1422, quand il visita les ruines de Tyr, trois hautes murailles, flanquées de tours, barraient l'isthme. Pococke vit encore, en 1739, les traces très distinctes de ces trois murailles et de leurs fossés qui s'étendaient à travers l'isthme. A cette époque, la courtine, reliant la tour dite des Maugrebins à celle dont les restes forment une fontaine, subsistait encore.

Le même voyageur, ainsi que d'Arvieux et Mundrell, signalent également les restes du château dont il a été parlé plus haut et qui se voyaient au bord de la mer.

Un vieux plan hydrographique du mouillage de Tyr levé dans le courant du dix-septième siècle, et qui est conservé aux archives du dépôt des cartes de la marine, représente les ruines de ce château vues à vol d'oiseau. C'est un ouvrage carré, flanqué de tours aux angles et au centre duquel s'élève un gros donjon quadrangulaire.

Le sceau de Jean de Montfort, seigneur de Tyr, que je reproduis ici d'après la planche du *Code Diplomatique* (4) de Paoli paraît représenter les deux avant-murs, la porte de la ville et le donjon qui la domine; au premier plan, à

---

(1) Théodoricus. *De Locis. Sanctis Ed. Tabler*, p. 111.
(2) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 96.
(3) J. Poloner. *Ed. Tabler*, p. 265.
(4) *Cod. Dip.*, t. I, p. 286.

gauche et à droite, une double ligne ondulée indique, je crois, la mer qui baigne les extrémités de l'enceinte, et la légende *Ecce Tyrus* vient corroborer l'opinion que j'émets.



C'est, je crois, le donjon du château figuré dans le sceau de Jean de Montfort que le continuateur de Guillaume de Tyr désigne comme une *maîtresse-tour* dominant toutes défenses élevées en travers de l'isthme.

(*Cont. de G. de Tyr*, p. 108).

Ce château paraît avoir été renversé par le tremblement de terre de 1759.

La majestueuse cathédrale dont les murs forment aujourd'hui l'angle sud-est de la ville moderne vient d'être déblayée par des archéologues allemands (1). Elle a la forme d'une croix latine, étant à trois nefs avec transepts; elle mesure *extra muros* 73 mètres 1/2 dans sa plus grande longueur, sur 41 de large aux transepts; ces derniers avaient une saillie de cinq mètres. Chaque nef, suivant l'usage adopté dans les églises médiævales de Terre-Sainte, se termine par une abside en cul-de-four. Cette partie de l'église est la mieux conservée, et, en 1857, un escalier, ménagé dans l'épaisseur du mur du transepts sud permettait encore d'atteindre la naissance des voûtes. Le

(1) MM. H. Prutz et Sepp.

tremblement de terre de 1837 fit tomber le mur occidental, ainsi que la face nord dans laquelle s'ouvrait le porche de la Basilique; les arcs doubleaux et les voûtes des absides s'écroulèrent alors. Depuis, ces ruines n'ont cessé d'être exploitées, comme carrières, par les chercheurs de pierres qui arrachèrent les derniers débris du pavage en marbre qui garnissait les nefs. D'après une tradition locale, on aurait trouvé alors dans le chœur de l'Eglise l'ancien trône des archevêques; il était, dit-on, en marbre blanc, ainsi que les débris du baldaquin en marbre, sous lequel il était placé. Ce baldaquin était orné des figures du Christ et des apôtres. Cette basilique paraît avoir été placée sous le vocable de Sainte-Croix.

Il y a vingt-cinq ans environ, au moment de la construction des grandes casernes de Beyrouth, une partie considérable des murs demeurée intacte fut encore démolie.

Les Vénitiens avaient en propre, à Tyr, comme dans les autres villes du littoral syrien, un quartier et des églises.

Le Baile des Vénitiens en Syrie mentionne, en 1244, plus de 30 immeubles, bains, maisons, magasins, etc., leur appartenant dans la ville de Tyr, ainsi qu'un emplacement situé au fond du port, près de l'arsenal du roi, et qu'ils nomment Baragese, où, dit-il, on avait coutume de haler les navires pour les réparer.

La tour seigneuriale des Vénitiens paraît avoir été située non loin du port.

On sait, par les chroniques et les chartes que les Vénitiens possédaient, dans Tyr, les églises Saint-Marc, Saint-Jacques et Saint-Nicolas. Dans la même rue se voyait une chapelle dédiée à saint Pierre. Les Grecs occupaient l'église Sainte-Marie, et, en 1195, les Génois avaient élevé l'église Saint-Laurent.

Le plus célèbre couvent de cette ville paraît avoir été l'abbaye de femmes dite de Notre-Dame de Tyr; elle fut, dans la suite, transférée à Nicosie, en Chypre.

Pococke signale les restes de deux églises comme se voyant de son temps : l'une au nord de la cathédrale, et

qu'il nomme l'église Saint-Jean ; l'autre dans les ruines de laquelle officiaient, alors les chrétiens de Tyr, et qui était sous le vocable de saint Pierre.

Ibn Djobaïr (1) dit encore, en parlant de Tyr, que ses rues et ses ruelles étaient plus propres que celles d'Acre et que les maisons y étaient plus vastes et plus commodes que dans cette ville. Nous savons encore, par ce voyageur, qu'on voyait alors à Tyr une mosquée et un caravansérail pour les marchands musulmans.

Les Pisans y possédaient une factorerie (2).

A l'ouest de la cathédrale se trouvent les ruines d'un palais élevé au seizième siècle par l'émir Fakar-ed-din ; elles sont appelées aujourd'hui le sérail.

Burchard de Mont-Sion (3) dit que de son temps on voyait, à deux portées de trait en avant de la première muraille, une colonne surmontée d'une croix, s'élevant au milieu des dunes couvrant l'isthme, et nommées alors le Sablon de Tyr; elle indiquait le lieu de la prédication de Jésus-Christ, qui, d'après une tradition locale, aurait visité cette ville.

Wilbrand d'Oldenbourg et les historiens des Croisades parlent souvent des beaux et fertiles jardins couvrant la plaine de Tyr. Nous savons, par les documents contemporains, qu'ils s'étendaient de la naissance de l'isthme jusqu'aux sources nommées alors *Puteus aquarum viventium*, *les puits de Salomon*, *Raselhelme*, etc., etc., et qui sont désignés, de nos jours, sous le nom de Ras el Aïn.

Un aqueduc, dont on voit encore des restes considérables, amenait ces eaux à Tyr, après avoir fait tourner plusieurs moulins.

Six de ces derniers se voyaient, nous dit Burchard de Mont-Sion, entre Ras el Aïn et la mer; ils étaient mis en mouvement par une dérivation des eaux. Ce sont ces derniers qui étaient, je crois, désignés sous le nom de Moulins de Tyr.

---

(1) *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 455.
(2) Tafel et Thomas. *Font. Rer Aust.*, t. XII, p. 385.
(3) Laurent. *Peregri. medii œvi,quat.*, p. 24-25.

Au milieu des jardins, entre l'aqueduc et la mer, le casal de Thalabie était placé sur une petite éminence nommée depuis Tell Habeïsch, et sur laquelle s'élève aujourd'hui une vaste ferme appartenant à la famillle de Reschid pacha.

On rencontre encore quelques autres renseignements sur les jardins de Tyr dans le volume de MM. Tafel et Thomas formant le tome XIII des *Fontes Rerum Austriacarum*. Nous y trouvons mentionnés les jardins possédés par les Vénitiens et les Génois, le long de l'Aqueduc, et, au sud de Ras el Aïn, les possessions de l'archevêché de Tyr. Dans une charte publiée par Sébastien Paoli, dans son *Code Diplomatique* de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, on trouve l'indication de la fontaine (1) dite de Saint-Paul, dont les eaux arrosaient de nombreux champs de cannes à sucre; il y est aussi fait mention du lac et des terres qui en dépendaient (2).

Une fontaine dans laquelle je crois retrouver celle dont il vient d'être question se voit au nord de Tyr, près du jardin nommé Bostan-es-Saoudi. Cette source est entourée d'un vaste bassin en maçonnerie, d'où partaient deux aqueducs se dirigeant, l'un vers la mer et l'autre vers Naby Maschouk; les traces de ce dernier étaient encore bien reconnaissables il y a une vingtaine d'années.

Quant au lac de Tyr, il doit se retrouver, je crois, dans les terrains marécageux situés au nord du Birket-er-Rouehïr et qui sont les derniers restes d'une lagune aujourd'hui desséchée.

YANOT (3), casal du fief de Saint-Georges, acquis en 1220 par l'Ordre Teutonique. Ce village porte aujourd'hui le nom de Yanouha.

ZACHARIE (4), casal possédé par Jean Dasce.

ZEBIQUIN (5), casal du territoire de Tyr, appartenant

(1) *Cod. Dipl.*, t. I, p. 170.

(2) Cette fontaine paraît avoir été également au sud de Ras el Aïn près du casal de Aâsieh.

(3) *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.

(4) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XIII, p. 372.

(5) Ibid., p. 375.

au roi, et dont l'dentification avec le village moderne de Zoubkin paraît peu discutable.

ZIB ou EZ ZIB (1), casal situé au bord de la mer, à huit kilomètres au nord d'Acre. Ibn Djobaïr, qui visita ce lieu en 1184, nous apprend qu'une tour ou château dominait le village qui a remplacé l'Eccidippa des Livres saints.

Edrisi désigne cette bourgade sous le nom de Hisn-ez-Zeit.

ZIRIZIA (2), casal dans les environs de Tyr, revendiqué par les Vénitiens. Ce lieu pourrait peut-être s'identifier avec le village moderne de Ez Zerzieh, bien que je ne propose cette identification qu'avec la plus grande réserve.

ZOBIE (3), casal du territoire de Tyr, mentionné dans la nomenclature des possessions vénitiennes en Syrie.

ZOENITE (4), casal du Château du Roi, passé en 1220 à l'Ordre Teutonique, en même temps que les autres dépendances de ce fief. Ce village porte encore, aujourd'hui, le nom de Zouenita et est situé sur le chemin d'El Kabreh à Mâalia.

## SEIGNEURIE DE SAGETTE

La seigneurie de Sagette, la seconde des grandes baronnies du royaume, était limitée au nord par la vallée du Damour (le Tamyras des anciens) et le Djebel el Keniseh; à l'ouest par la mer. Vers l'orient et au sud, le

---

(1) Jacques de Vitry. *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 451.
(2) Tafel et Thomas. *Font. Rer. Aust.*, t. XII, p. 389.
(3) Ibid., t. XIII, p. 373.
(4) *Tab. ord. Theut.*, n° 53, p. 43.

cours du Leitany, nommé alors la Kasemye, lui formait une frontière naturelle.

Cependant, le Merdj Aïoun, nommé, alors, par les Francs, le Val Germain (1), ainsi que les environs de Hasbeya paraissent avoir, également, relevé de cette seigneurie pendant une partie du douzième siècle.

Les forteresses de cette principauté étaient, outre Sagette, ville épiscopale qui lui donnait son nom, le château de Beaufort et la forteresse nommée Cave de Tyron, qui fut cédée à l'Ordre Teutonique en 1257 par Julien de Sagette (2).

Adelon.

Sarepta.

Le Schouf

et Gezïn en étaient les principaux fiefs, mais ces deux derniers paraissent avoir été réunis dans la même famille jusqu'au moment où ils furent cédés à l'Ordre Teutonique par Julien de Sagette dans la seconde moitié du treizième siècle.

ADELON (3), nom porté, au moyen âge, par un village qui s'élevait sur le site de la *mutatio ad nonum* des itinéraires antiques. Ce fut un des fiefs importants de la seigneurie de Sagette, il donna son nom à une famille qui figure au livre des Lignages. Ce lieu est aujourd'hui appelé Adloun.

BAADRAN (4), casal dépendant du fief de Gezïn, cédé le 10 janvier 1257 par Julien, seigneur de Sagette, à l'Ordre Teutonique. Ce village, qui s'élève sur un plateau à l'est de la vallée du Nahar Barouk, porte encore aujourd'hui le même nom.

BAHAELIN (5), casal du fief du Schouf, également cédé en 1257 aux Teutoniques par Julien de Sagette et

---

(1) *Hist. occid. des Crois.*, t. II, p. 324.
(2) *Tab. Ord. Theut.*, n° 110, p. 89.
(3) *Fam. d'Outre-Mer*, p. 169.
(4) *Tab. Ord. Theut.*, n° 111, p. 90.
(5) Ibid., n° 108, p. 88.

que nous retrouvons dans la bourgade moderne de Bâaklin.

BAHNAYL (1); ce casal dépendait également du Schouf; ce village doit, je crois, être identifié avec El Banayeh.

BAKHA (la) (2), village relevant du Schouf.

BAROUC (le) (3); ce casal, qui relevait également du Schouf, porte encore le même nom.

BATUN ou BATHON (4), casal vendu en 1251 aux chevaliers Teutoniques, par André, seigneur du Schouf.

BEAUFORT (5), château très considérable et forteresse la plus importante de la seigneurie de Sagette. J'ai longuement décrit, dans l'*Architecture militaire des Croisades*, ce château, qui est, aujourd'hui, nommé Schekif-Arnoun.

BEDDEI (6), casal vendu en 1261 aux chevaliers Teutoniques, par André, seigneur du Schouf.

BELHACEM (7), village et château voisins de Sagette, et où mourut, en 1128, Guarmond de Picquigny, patriarche de Jérusalem. Ce lieu se retrouve, d'après le Gal Caillé, dans le village de Bordj Aboul-Hacem, à deux heures au nord-est de Saïda, dans la vallée de Nahar el Aoualeh (8).

BEMMORHEI (9), casal du Schouf nommé de nos jours Bemahreih et qui fut compris dans la cession faite à l'Ordre Teutonique le 4 janvier 1257.

BENNOUTHE (10), casal acheté en 1261 d'André, seigneur du Schouf, par l'Ordre Teutonique.

---

(1) *Tab. ord. Theut.*, n° 108, p. 88.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid., nos 111-118, p. 90-104.
(5) *Monuments militaires des Crois.*,
(6) *Tab. Ord. Theut.*, nos 111-118, p. 90-104.
(7) G. de Tyr, l. LXIII, ch. 25.
(8) *Cod. dipl.*, t. I, p. 466.
(9) Ibid., n° 108, p. 88.
(10) Strehelke. *Tab. Ord. Theut.*, n° 118, p. 105.

BÉNEMSSIN (1), casal du Schouf.

BENNUEFE (2), casal relevant de Gezïn.

BESSEMHARRIR (3), casal du Schouf. Positions à retrouver.

BESSER (4), casal du Schouf. (Voir Bether).

BESSETFIN (5), casal du Schouf qui s'identifie avec la position du village moderne nommé Bsehetfin.

BETHLON (6), casal de la terre du Schouf que je crois avoir retrouvé dans le village moderne de Betheiloun ou Betloun.

BETHER (7), casal du fief du Schouf qui s'identifie avec le village moderne nommé Bathir ou Beter.

Le même que Besser ?

BÉTHUN (8), casal relevant du fief de Gezïn, et cédé également à l'Ordre Teutonique en 1257. (Voyez Bethlon).

BIKICIN ou BEQUICIN (le) (9) ; ce village relevait du même fief que le précédent, et paraît devoir être identifié avec le village druse de Bekessin.

BOOCOSTA (10), casal voisin de Sagette, donné aux Teutoniques en même temps que les fiefs du Schouf et de Gezïn. C'est aujourd'hui le village de B'Ghosta, à trois quarts d'heure au nord de Saïda.

BOSSONNAIH-LE-HAUT (11), dépendance du fief du Schouf.

Deir Buschneih, d'après Prutz ou ? ? Azebieh el Foka.

---

(1) STREHLKE. *Tab. ord. Theut*, n° 108, p. 88.
(2) Ibid., n° 111, p. 96.
(3) Ibid.., n° 108, p. 88.
(4) Ibid., n° 117, p. 103.
(5) Ibid., n° 108, p. 88.
(6) Ibid.
(7) Ibid., n° 111, p. 190.
(8) Ibid., n° 111, p. 90.
(9) Ibid., n° 17, p. 103.
(10) Ibid.
(11) Ibid., n° 108, p. 88.

BOSSONNAIH-LE-BAS (1), dépendance du fief du Schouf. Ce dernier pourrait bien n'être autre chose que le village nommé aujourd'hui Azebieh-et-tahata.

BOUSSAIH (2), casal du même fief.

BOUTHME (3), casal relevant de la même seigneurie et qui paraît devoir être identifié avec le village de Botneh.

BULLEL ou BULBEL (4), casal du Schouf.

BUTINE (5), casal dépendant de Gezïn. (Voyez Bouthme.)

CAFFAR (6), casal du fief du Schouf.

CAFAR FACOUH (7), ce casal « qui est en la terre du Schouff », dit l'acte contemporain, fut donné à Notre-Dame des Allemands le 20 mars 1258, par Jean de la Tour, connétable de Sagette. Il se nomme maintenant Kefer-Fakoud.

CAFERNEBRACH (8), était l'un des casaux compris dans le fief du Schouf et dont le site se retrouve dans les ruines nommées, aujourd'hui, Kefer Nebrak.

CAVE DE TYRON (la) (9), forteresse appartenant au seigneur de Sagette, et donnée par lui aux Teutoniques en 1257, et qui paraît devoir être identifiée avec le Kalaat-en-Nihâ, que les habitants des environs désignent encore, de nos jours, sous le nom de Tyroun-en-Nihâ.

CORRATYE (la) ou CONRATHIE (10), était l'un des casaux du Schouf.

---

(1) STREHELKE. *Tab. ord. Theut.*, n° 108, 88
(2) Ibid.
(3) Ibid., n° 117, p. 103.
(4) Ibid., n° 108, p. 88.
(5) Ibid., n° 111, p. 90
(6) Ibid., n° 108, p. 88.
(7) Ibid., n. 114, p. 96.
(8) Ibid., n° 110, p. 90.
(9) Ibid., n° 110, p. 89.
(10) Ibid., n° 108, p. 88.

CUNEYESCE (la) (1), était l'un des casaux compris dans le fief du Schouf, aujourd'hui el Kunaiseh.

DAIRCOSSA (2), casal dépendant du fief du Schouf et donné en 1256 par Julien, seigneur de Sagette, à l'Ordre Teutonique. Aujourd'hui Deir Kousheh.

DARDORITH (3), casal dépendant du fief du Schouf donné en 1256 par Julien, seigneur de Sagette, à l'Ordre Teutonique. Aujourd'hui Deir Dourith.

DELBON (4), casal dépendant du Schouf, donné en 1256 par Julien, seigneur de Sagette, à l'Ordre Teutonique. M. le Dr Prutz identifie ce casal avec le village de Delhoun, près de l'embouchure du Damour.

DEIR BEBE (5), casal dépendant du fief du Schouf et que nous trouvons dans la localité nommée maintenant Deir Baba.

DEIR ELCAMAR (6); ce casal fut également donné aux Teutoniques en 1261; c'est la petite ville moderne de Deir-el-Qamar.

DEIR ZEKARIM ou DEIR ZECARON (7), casal du fief de Gezïn, qui semble devoir être identifié avec le village de Deir Zakarani.

DOEYIR (8), casal du Schouf, passé aux chevaliers Teutoniques en même temps que le reste de ce fief. C'est aujourd'hui le village nommé Ed Doueïr.

EBBRIEH (9), casal du Schouf dont l'identification avec le village moderne de Brieh ne saurait être douteuse.

---

(1) Strehlke. *Tab. ord. Theut.*, n° 108, p. 88.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid., n° 111, p. 90.
(6) Ibid. n° 117, p. 103.
(7) Ibid., nos 111-117, p. 90.
(8) Ibid., n° 108, p. 88.
(9) Ibid.

EDMITH (1), casal relevant du menu fief et qui semble s'identifier facilement avec le village d'El Mit.

ELBEGELIE (2), casal du Schouf.

ELCHOREIBE (3), casal dépendant du Schouf. Ce village s'identifie sans hésitation avec le hameau moderne d'El Kraïbeh.

ELHOUSSEM (4), ce village, vendu aux Teutoniques en 1261, s'identifie avec le village nommé el Hossein

EL KARDIE (5), casal dépendant de Gezïn.

ELMECHEIRF ou LA MEISEREYFE (6), casal relevant du fief de Gezïn.

ELMIZRAA (7), casal dépendant de Gezïn, se retrouve aujourd'hui dans le village de Mezraa-esch-Schouf.

ELMOTHARA ou LA MOHUTARA (8), casal donné aux chevaliers allemands par Julien de Sagette en 1261. C'est la bourgade druse nommée, à présent, El Mouktara.

ELMUCHETNE (9), casal dépendant du fief de Gezïn.

ELMUNZURA (10), casal dépendant du fief de Gezïn. (Voyez La Mensorah).

ESCHEMACHA (11), casal dépendant du fief de Gezïn. H. Prutz a retrouvé ce casal dans le village de Es Schamikah.

ESFIF ou ESSIF (12), casal donné à l'Ordre Teutonique en 1261 par Julien de Sagette.

---

(1) STREHLKE. *Tab. ord. Theut*,, p. 89.
(2) Ibid., n° 111, p. 90.
(3) Ibid.
(4) Ibid., n° 117, p. 104.
(5) Ibid., n° 111, p. 90.
(6) Ibid.
(7) Ibid.
(8) Ibid., n° 117, p. 103.
(9) Ibid.
(10) Ibid.
(11) Ibid, n° 111, p. 90.
(12) Ibid., n° 117, p. 90-104.

ETHCHIT (1), casal dépendant également de Gezïn.

FESSAITECA (la) (2), casal du fief du Schouf cédé aux Teutoniques en 1257.

FORAIDIS (le) (3), casal du fief de Schouf, cédé aux Teutoniques en 1257, s'identifie avec le village moderne d'El Fouraidis.

FORNIE (la) (4), casal relevant du même fief, que je crois retrouver sous la dénomination moderne d'El Kfour ?

GASIA (5), casal voisin de Sagette, mentionné dans une charte Baudoin de Sidon le 11 février 1228. Ce village est maintenant appelé El Gâzieh.

GEBBACH (6), casal dépendant du fief de Gezïn. Donné aux Teutoniques en 1257 et qui doit être identifié, je crois, avec Djebâa, gros bourg druse du canton de Djezzin.

GEDEYDE (la) (7); (voir à la Judede).

GEDERDE (la) (8), casal de Sagette. Position inconnue.

GEZIN (le) (9), village qui donnait son nom à l'un des fiefs les plus considérables de la seigneurie de Sagette et Beaufort. Il est encore appelé Djezin, est un des centres les plus importants du Schouf, et donne son nom à l'un des cantons de ce district.

HADIS (le) ou HADOUS (10), faisait partie du fief du Schouf et passa comme tel à l'Ordre Teutonique. Paraît devoir être recherché dans les ruines nommées aujourd'hui Bir el Haddous.

---

(1) STREHELKE. *Tab. ord. Theut.*, n° 111, p. 90.
(2) Ibid., n° 108, p. 88.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid., n° 62, p. 51.
(6) Ibid., n° 111, p. 90.
(7) Ibid., n° 118, p. 104.
(8) Ibid.
(9) Ibid., n° 111, p. 90.
(10) Ibid., n° 117, p. 103.

HAYNHAMER (1), faisait partie du fief du Schouf et passa comme tel à l'Ordre Teutonique.

HAYNOUZEIH (2), faisait partie du fief du Schouf et passa comme tel à l'Ordre Teutonique. Positions à retrouver.

HAYNZEHALTA (3), casal dépendant du Schouf. C'est maintenant le village de Aïn-Zehalteh.

HAZIBE (4), casal relevant également du Schouf et vendu en 1261 à l'Ordre Teutonique par André, seigneur du Schouf. Ce lieu paraît se retrouver dans le village de Ażebieh.

HOMAIRA (la) (5), casal relevant également du Schouf et vendu en 1261 à l'Ordre Teutonique par André, seigneur du Schouf. Le Dr Prutz a identifié ce casal avec El Hamra?

HOMMELEDMITH (6), casal relevant également du Schouf et vendu en 1261 à l'Ordre Teutonique par André, seigneur du Schouf.

HOMMELMEGUITHE ou HUMMELMEGUNTHE (7), casal relevant également du Schouf et vendu en 1261 à l'Ordre Teutonique par Andre, seigneur du Schouf. Positions à retrouver.

JEBHA (8), casal important donné en 1261 aux Teutoniques par Julien de Sagette et que nous retrouvons aujourd'hui sous le nom de Jebaha esch Schouf.

JUDEDE (la) (9), casal relevant du fief du Schouf et dont l'identification avec le village de El Djedeideh ne saurait

---

(1) Strehlke. *Tab. ord. Theut.*, n° 118, p. 105.
(2) Ibid., n° 108, p. 88.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid., n° 118, p. 105.
(6) Ibid., n° 108, p. 88.
(7) Ibid.
(8) Ibid., n° 117, p. 103.
(9) Ibid., n° 111, p. 90.

être douteuse. Ce casal fut vendu en 1261 à l'Ordre Notre-Dame des Allemands par André du Schouf.

KAFFARHAMMIE ou CAFAR-HAMMEL (1), casal dépendant du Schouf et qui doit être identifié sans hésitation avec Kefer-Hameh.

KANZIRIE (la) (2), casal du Schouf donné aux Teutoniques par Julien de Sagette, en 1257.

KAYTULE ou QUEITOULE (3); ce village relevait de Gezïn et paraît être identique avec le hameau arabe de Katouleh.

LOUIZE (la) (4); ce casal formait une des dépendances du Schouf et son nom se retrouve dans celui du village appelé de nos jours El Loueïzeh.

MAHASCER BENI ELHON (5), casal dépendant du Schouf et qui, je crois, ne saurait être autre chose que le village nommé aujourd'hui Ain Maaser.

MAHASSER-LE-GRANT (6) village relevant de Gezïn. Aujourd'hui El Maaser.

MENSORA (la) (7). Position à chercher.

MESSARA (8), casal de la principauté de Sagette, situé entre cette ville et la vallée de Baccar. Position encore indéterminée.

MESSEYTIE (la) (9), dépendant du Schouf.

MOUGAIRIE (10), casal dépendant du Schouf, passé en 1227 à l'Ordre Teutonique et qui me paraît devoir être identifié avec le village de Magharieh situé au nord de Saïda.

---

(1) STREHELKE. *Tab. ord. Theut.*, n° 108, p. 88.
(2) Ibid.
(3) Ibid., n° 111, p, 90.
(4) Ibid., n° 117, p. 103.
(5) Ibid., n° 108, p. 88.
(6) Ibid., n° 111, p. 90.
(7) Ibid., n° 108, p. 88.
(8) Ibid., n° 117, p. 103.
(9) G. de TYR, l. LXXI, ch. 2.
(10) STREHELKE. *Tab. Ord. Theut.*, n° 108, p. 88.

MOURESTHE (1), casal donné en 1261 à l'hôpital des Allemands par Julien, seigneur de Sagette, identifié par Prutz avec le village de Miristeh.

NIHA (2), casal donné par Julien de Sagette à l'hôpital des Allemands au mois de mars 1261. Ce village porte encore le même nom.

ORHANIE (la) (3); ce village faisait partie du Schouf et est de nos jours encore nommé El Ouaranieh.

PASSUS-DAUGLÆ (4), passage difficile près d'un promontoire entre Sagette et Barut où les chevaux du roi Henri de Chypre furent enlevés par les Musulmans en 1283.

Ce lieu me paraît devoir se retrouver au nord du Ras Djedrah, entre ce cap et le village d'El Djiyeh, où le terrain se prête fort à une embuscade. Le nom de ce passage me paraît bien être la transcription latine du nom de la bourgade arabe.

QUEFFRA (5), casal relevant également du Schouf et dont le nom s'est conservé dans le village de Kefer-Kafra.

SAGETTE. Il ne subsiste plus que fort peu de chose des édifices élevés dans cette ville au temps de la domination franque. Cependant, d'après les débris de rempart encore reconnaissables au milieu des constructions modernes et les relations des voyageurs qui visitèrent Sagette au quinzième siècle, il est hors de doute que la ville a conservé la forme triangulaire qu'elle avait au treizième siècle. La grosse tour couronnant la colline, et de laquelle partent les deux murailles aboutissant à la mer, peut, en grande partie, surtout pour sa base, être considérée comme un des ouvrages bâtis par saint Louis.

(1) *Tab. ord. Theut.*, n° 117, p. 103.
(2) Ibid., id., id.
(3) Ibid., n° 108, p. 88.
(4) Ibid., n° 108, p. 88.
(5) Ibid.

Nous savons par Ghillebert de Lannoye que la muraille défendant la ville vers l'est était précédée d'un avant-mur et d'un fossé vers l'est et venait se terminer à une grosse tour ronde élevée au bord de la mer, un peu au nord du pont qui met en communication le château maritime avec la terre ferme (1). Cet ouvrage existait encore il y a moins de soixante ans.

Le même auteur nous apprend, également, qu'à cette époque, le port situé devant la ville et qui est formé par une jetée fort ancienne était déjà ensablé et ne pouvait déjà plus recevoir alors que de petites galiottes et des barques. Les navires d'un grand tirant d'eau devaient mouiller entre l'île et le rivage.

SAPHARABRA (2), casal dont les dîmes appartenaient à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat.

SAREPTA (3); cette bourgade célèbre formait un des fiefs de la seigneurie de Sagette; aujourd'hui, elle se nomme Sarfend.

Phocas, qui visita cette ville en 1177, nous apprend que son château s'élevait au bord de la mer et que l'église Saint-Elie était au milieu de la bourgade qui paraît avoir possédé, au treizième siècle, un prieuré de l'Ordre du Carmel. J'ai déjà dit, ailleurs, que le cap de Sarfend était alors nommé cap Saint-Raphaël.

On y voit encore l'abside d'une église du moyen âge.

SARSORITH (4), casal dépendant du fief du Schouf que H. Prutz identifie avec Sehourit.

TESFATHA (5), casal dépendant du fief du Schouf.

ZEMBACQUIE (6), casal du Schouf dont le site semble devoir être recherché dans le village druse de Semkanieh?

---

(1) *Archit. milit. des Crois.*, p. 153.

(2) Sanuto. *Secret. Fidel. Crucis ap. Bongars.*, p. 229.

(3) Delaborde. *Chartes de Terre-Sainte*, p. 101.

(4) Strehelke. *Tab. ord. Theut.*, n° 108, p. 88.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

## SEIGNEURIE DE BARUT

Le fleuve Ibrahim, nommé dans l'antiquité l'Adonis, séparant le Comté de Tripoli du domaine royal, formait la frontière nord de la seigneurie de Barut, qui vers l'est était limitée par la crête de la chaîne du Liban et s'arrêtait vers le sud au Damour dont le nom avait été latinisé au moyen âge en le traduisant par *flumen amoris.*

Fort peu de documents contemporains relatifs à cette seigneurie sont parvenus jusqu'à nous, ce qui fait que l'on ne possède que des renseignements très peu positifs sur ses subdivisions.

AHMIT (le Toron de) (1), aujourd'hui el Ahmid, situé dans la montagne de Barut et donné en 1261, par Jean d'Ibelin, à l'Ordre Teutonique avec tous les casaux de sa dependance situés entre le fleuve Damour et un ruisseau qui paraît être le Nahar Bousebli. Ce ruisseau, dit le texte, sort de ladite montagne de Barut « et chiet ou flum del Damor meismes ».

BARUT, qui donna son nom à cette baronnie du royaume, en était, en même temps, une des villes maritimes les plus commerçantes. Elle avait été fortifiée par les Francs et quelques restes de ses murailles se voient encore, surtout dans la partie occidentale. Elles étaient flanquées de tours, les unes barrelongues, les autres arrondies et en avant de ces murs régnait un fossé profond taillé dans le roc.

L'espace circonscrit par cette enceinte mesurait environ 850 mètres de long, sur une largeur, à peu près, de six cents.

On voit, à Beyrouth, une grande église à trois nefs terminées en absides, construction latine de la première moitié du douzième siècle. C'était la cathédrale, et

(1) *Tab. Ord. Theut.*, n° 108, p. 88.

elle était placée sous le vocable de saint Jean; c'e
aujourd'hui la grande mosquée. On y trouvait encore u
autre église bâtie par les Vénitiens et dédiée à saint Ma

A la fin du douzième siècle, Barut ayant été donnée
la maison d'Ibelin, par Amaury, roi de Jérusalem, co
mença à voir fleurir son commerce et à devenir un d
grands entrepôts des Vénitiens et des Génois.

Phocas (1), qui visita cette ville en 1177, décrit s
port en ces termes :

..... « Portum etenim non natura dedit, sed is, art
industria fabrefactus, in sinum urbis ad lunæ modum ing
ritur; et in extremis quæ quasi cornua egeruntur, du
magnæ turres ex structæ sunt, quarum ex una in altera
protensa catena naves in portu stantes obserat. »

De ces travaux, il ne subsiste plus que le petit port q
j'ai décrit dans mon ouvrage sur l'*Architecture militai*
*des Croisades*, p. 173. Ce bassin ne put jamais recevo
que des bâtiments d'un très faible tonnage.

On sait qu'au temps des Croisades, le mouillage hab
tuel des navires qui fréquentaient la rade de Barut éta
près des deux petites îles qui se voient à l'extrémité de
pointe du Lazaret, non loin de l'embouchure du Naha
Beyrouth.

Le château s'élevait au bord de la mer, à l'angle nor
est de la ville, et semble, d'après le texte suivant de Wi
brand d'Oldenbourg, avoir possédé une double encein
du côté de la ville.

...... « Ex ima enim parte munitur mari et alte rup
precipio, ex alia autem ambitur quadam fossa murat
.......... Hanc fossam prospiciunt duo muri fortes, etc., etc.

Ghillebert de Lannoy vit encore en 1400 les deux foss
qui règnaient aux pieds des murs de cette forteresse,
côté de la terre.

Ce château devait occuper tout l'emplacement s
lequel s'élèvent, aujourd'hui, les bâtiments du Sérail.

Un passage du continuateur de Guillaume de Tyr, rel

(1) *Hist. grecs des Croisades*, t. I, p. 531.



tif à la reprise de Barut par les Francs en 1197, nous apprend que la maîtresse-tour du château défendait la porte de terre, et qu'une poterne s'ouvrant sur le port existait à la base d'une tour élevée sur le bord même de la mer et dont les premières assises se voient encore sous un fortin construit par les Turcs et qui fut ruiné par le bombardement de 1840. C'est, du reste, par la poterne dont je viens de parler que Jean d'Ibelin réussit à faire entrer des renforts dans la place pendant le siège de 1232.

A l'arrivé en Syrie de l'armée allemande envoyée par l'empereur Frédéric II, sous les ordres du maréchal Filangieri, la ville de Barut lui fut livrée par l'évêque, mais Jean Gonem, châtelain de la forteresse pour Jean d'Ibelin, résista vaillamment aux efforts des soldats de l'empire.

Les Cypriotes ayant débarqué une armée de secours, au lieu dit le Puy du Connétable, mouillage qu'abrite le cap Théoprosopon, situé entre Batroun et Tripoli, elle vint camper au sud-est de Barut, sur un tertre nommé Sénesfil que couronne aujourd'hui le village du même nom. Les Allemands, ayant vainement tenté de disputer à l'armée royale le passage de la rivière de Barut, éprouvèrent un échec très meurtrier. Le continuateur de Guillaume de Tyr dit que le roi Henri vint alors asseoir son camp sur le Ras de Barut pour inquiéter les travaux d'attaque établis par les assiégeants sur le Mont Chafort, d'où ils accablaient le château de leurs projectiles.

Si nous recherchons quel est le mouvement de terrain désigné sous ce nom, nous serons amenés à conclure qu'il s'agit ici du petit plateau, où s'élèvent, à présent, les casernes de Beyrouth, et qui, ayant été laissé en dehors du tracé des murailles de la ville, les dominait de fort près. L'altitude de ce point est de 42 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Henri Gibelet dit que les Allemands avaient élevé, en ce lieu, une espèce de forteresse sur laquelle ils avaient installé leurs machines. La forêt de pins voisine, qui existe

encore, et que nous trouvons désignée, dès l'année 1111 par Guillaume de Tyr, sous le nom de La Pinée de Barut dut leur fournir les matériaux nécessaires à ce travail.

Le sultan Malek-el-Aschraf, s'étant rendu maître de Barut en 1291, en fit ruiner les murailles et le château (1).

GLAINEN (le Mont) (2), château bâti en 1124 par le roi Baudoin II sur la montagne au-dessus de Beyrouth. Ce point me paraît devoir être le même que celui nommé encore de nos jours Deir el Kalaah.

JUINE (3), village situé au bord de la mer, aux pieds du Liban, et où résidèrent fréquemment, au douzième et au treizième siècles, les patriarches maronites. C'est aujourd'hui le village de Djouni.

Ce village comptait alors de nombreux jacobites parmi ses habitants et était entouré de murailles.

MAUS (4), source située entre Gibelet et Barut, nommée encore Aïn Maous.

MURERAQUI ou MUSECAQUI (5), casal possédé par l'Ordre de Saint-Lazare des Meziaux. Nom défiguré.

ROS (la) (6), nom donné par les croisés au Ras ou Cap de Beyrouth.

SENESFIL (7), tertre sur la rive droite du Nahar Beyrouth, où vint camper, en 1231, l'armée de Jean d'Ibelin. Ce lieu est aujourd'hui nommé Sin el fil.

SLAUDIE (8), casal du territoire de Barut, non loin du fleuve Damour. Position à retrouver.

---

(1) Flor Bust. *Hist. manuscrite de Chypre*, p. 214.
(2) Guil. de Tyr, XIII, ch. 17.
(3) Ibid., l. X, ch. 6, et Edrisi, t. I, p. 386.
(4) Ibid., l. VII, ch. 21.
(5) De Marsy. *Cart. de Saint-Lazare*, n° 26.
(6) *Cont. Guil. de Tyr.*
(7) Ibid.
(8) Wilb. d'Oldenbourg. *Ap. Laurent*, p. 166.

La carte de la Syrie au temps de la domination française, complément naturel de ce livre, ne pourra être terminée que dans quelques mois. A cette occcasion, je donnerai à cette étude un supplément pour lequel je mettrai à profit les importantes séries de documents récemment découvertes à Malte, à Rome et en Sicile par MM. le comte Riant, Delaville le Roux et Hans Prutz, dont la publication sera terminée dans le courant de cette année.

Ces chartes me permettront, je l'espère, de combler encore plus d'une lacune dans la géographie historique des colonies franques de Syrie.



# INDEX

## DES LOCALITÉS OCCUPÉES EN SYRIE PAR LES FRANCS

### DURANT LES XIIᵐᵉˢ ET XIIIᵐᵉˢ SIÈCLES



